N° 245 Janvier 1936

# ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

**MARIO ROQUES**

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXII

R

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
2, RUE DE POISSY, PARIS, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France et Colonies..... 70 fr. — Étranger..... 80 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend 120 fr. — Étranger, 125 fr.

## SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO


Pages

L.-F. Flutre, Un manuscrit inconnu de la Bibliothèque de Lyon.... 1

Marius Valkhoff, Le manuscrit 76 G 17 de la Haye et l'ancienne hymne wallonne..... 17

Lucien Foulet, L'extension de la forme oblique du pronom personnel en ancien français (troisième et dernier article)..... 27

MÉLANGES

J.-E. Dufour, *La Mure, Les Mures*, noms de lieu..... 92

Albert Henry, Pierre de Saint-Cloud et le *Roman d'Alexandre*..... 102

COMPTES RENDUS

Abbé V. Leroquais, Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France (M. R.)..... 117

Alfredo Schiaffini, Tradizione e poesia nella prosa d'arte italiana dalla latinità medievale a G. Boccaccio (G. Contini)..... 119

Clovis Brunel, Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal (A. Jeanroy)..... 121

S. Pellegrini, Il « Pianto » anonimo provenzale per Roberto d'Angiò (Jean Boutière)..... 122

W. v. Wartburg, Évolution et structure de la langue française (M. R.). 124

PÉRIODIQUES ..... 126

CHRONIQUE ..... 134


*Les prochains numéros contiendront :*

A. T. Baker, La vie anglo-normande de Sainte Foy d'Agen par Simon de Walsingham.

Suzanne Dobelmann, *Lo Gardacors de Nostra Dona.*

Mario Esposito, Une version latine du *Fierabras.*

Albert Henry, Étude sur les sources du *Roman d'Alexandre* de Lambert li Tors et Alexandre de Bernay.

Ernest Hoepffner, Renart ou Renaut ?

Jacob Jud, *Réver* et *desver.*

René Louis, Recherches topographiques sur la bataille de Vaubeton.

Amédée Pagès, *La Belle dame sans merci* en français et en catalan.

Arthur Piaget, Un poème inédit de Guillaume de Digulleville : *Le Roman de la Fleur de lis.*

Mario Roques, Lexiques latins-français : le lexique *Abavus.*

F. J. Tanquerey, *Il n'y a que* plus infinitif en ancien français.

Gunnar Tilander, *Rachater* dans la *Chanson de Roland.*

Paul Verrier, Sur l'origine des diphtongues françaises.

---

N.-B. — L'année 1934 (t. LX) de la *Romania* ne comprend que 2 fascicules (nos 237 et 238) terminés par l'*index* et la *table*. Pour les abonnés qui ont réglé leur abonnement à l'année 1934 selon les conditions anciennes de la librairie Champion, c'est celle-ci qui s'est engagée à leur fournir, en compensation des nos 239 et 240 qui ne paraîtront pas, une partie équivalente de la *Table* de la *Romania* tomes XXXI-LX, actuellement en cours d'exécution.


Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

# UN MANUSCRIT INCONNU
## DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON.

A la p. 137 du *Catalogue des incunables des bibliothèques de Lyon* publié en 1873 par Mlle Pellechet, on lit, sous le n° 189, concernant un exemplaire de César, *De bello gallico et de bello civili*, Milan, Philippus Lavania, 1478, les indications suivantes :

> Reliure originale en daim. Les plats sont doublés de feuillets de parchemin ; écriture du XIVe siècle. L'un d'eux, à moitié découvert, laisse voir cinq colonnes entières et une sixième mutilée. Voici le début :
>
> q̄ deux 9paignons aun tant (?)
> finrent bien a passer ceans.

Sur ma demande, M. Joly, conservateur des bibliothèques de Lyon, a bien voulu faire décoller ces deux feuillets de parchemin, et j'ai eu la bonne surprise de constater que l'un faisait suite à l'autre, que les colonnes d'écriture étaient intactes au recto et au verso, et que les 400 vers qu'elles contenaient formaient trois poèmes complets. De ces trois poèmes, deux sont connus et publiés, le fabliau *du Convoiteux et de l'Envieux* [1] et *la Descrissions des Relegions* [2] ; le troisième est inconnu, c'est un autre fabliau : *du Vilein qui n'ert pas de son osté sire.*

Les deux feuillets mesurent l'un 24 cm. 5 sur 18, l'autre 24 cm. 5 sur 14. Les marges en ont été rognées ; pour le

1. A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil général des Fabliaux*, t. V, n° 135, p. 211-14. Les deux vers cités par Mlle Pellechet sont les vers 11 et 12 de ce fabliau. Voir ci-dessous p. 15.

2. A. Långfors, *Œuvres de Huon le Roi de Cambrai*, I (Class. franç. du m. â.).

et la flor de tant qu'il travaillent.
Aillent vilein laborer, aillent
.....
quar nos ne savons laborer.
Et si ne sait on que Diex fist
ne de quel chose il s'entremist,
de faire tant de vilenaille
que ja vilein(s) a profit n'aille.
Non fera il ne ne doit faire,
quar vileins est si deputaire
que ja nus d'els bien ne dira.
Pleüst aus cieus dont Diex mira
tout le monde quant il l'ot fet, —
et si ne m'ont il riens mesfet, —
que je fusse rois des vileins :
j'avroie plus de .c. mile ains
a poindre cele vilenaille
parmi ces cus, parmi ces nages ;
si verrïons tot a delivre
se nos porrïens sans aux vivre.
Si dient il qu'il nos sostiennent,
et chascun jor nos vont et viennent
par dan Gaubert, par dant Orri,
li bien dont nos sonmes norri.
Maugré an puissent il avoir *col. 2*
et de l'un et de l'autre avoir
et des eses que nos avons,
et des grans biens dont nos vivons !

Et savés por quoi il m'anuient ?
Por ce seulement que il nos hient ;
car, s'il sunt .iij. a une foiere
et il n'i ait qu'un seul proveire,
ou bien il soient .iij. ensanble,
si sont il mil, ce lor en sanble ;
dont il dient : « Nomine patres,
avés veü ? Que de bolastres !
Plus en est que n'est de pes d'asne ! »
Trop heent chevaliers, par m'ame,
qui les poilent et qui les taillent,
et par parole les assaillent.
Honis soie së il nos aiment !
A sofrir font, por ce qu'il sement
le blé et gaaignent le pain.
Et si ne sont pas tuit vilein
por ce quë il as viles sont.
D'autresi vilein en resont
dont je ne dirai ores mie,
quar de ceur m'ocist vilenie.
Or proïons quë il ne place
qu'il ait vilein en ceste place ;
ains soions plein de cortoisie.
D'un vilein vos dirai la vie
qui n'ert pas de son osté sire.
.....
Sa fame en ert sirë et mestre,
et le feïst, s'el vousist, pestre.
Et bien en connoissiés de tex
qui n'ont pooir en lor ostex.
Ansi vos dirai de cesti
en cest conte dont dirai ci ;
quar cil cove le sien avoir, *col. 3*
et si n'en puet nul bien avoir ;
et quant quë il cove, si pert,
et il voit quë autres s'en sert.
De tos les biens quë il gaaingne

---

Vers 17 ms. : *sai* — 18 *chose*, en marge, d'autre main — 19 le deuxième *de*, en interligne, d'autre main — 21 *il* renvoie au vilain — 23 ms. : *nus des bieus* — 24 *cieus*, lecture douteuse ; p.-ê. *iaus* — ms. : *don* — 37 ms. : *maugres* — 40 *grans*, en marge, d'autre main — 49 *n'est*, j'ajoute ces mots pour remplir la mesure du vers — 51 le deuxième *les* manque dans le ms. — 52 Le sujet du verbe est « les vilains » — 53 ms. : *honis soient sil* — 54 ms. : *ce quis s.* — 60 ms. : *m'ocist la v.* ; p.-ê. faut-il plutôt corriger en *m'ist la v.* — 61 ms. : *proion quil* — 68 ms. : *ele feis* ; on pourrait aussi corriger : *el le feïst* — 72 ms. : *dirai ici.* — 77 ms. : *quil.*

n'iert il si hardis qu'il en preigne,
ains est et povres et frarins.
Li vileins a non dans Garins
et sa fame dame Odierne,
qui plus despent quë il n'espergne.
N'ot telë entre Saine et Loire.
Mais ele ama tant le provoire
de sa vile, frere Thomas,
que ce ne fu ne ju ne gas.
El n'ot pas tort, quar son mari
ot le vis et le cors mari;
et li prestre o la teste rese
estoit ardans plus que n'est brese.
Sovent donë a Odierne
de la corgie de cisterne,
et par desus desacoblés,
quant il est bien abuvrés
souvent remonte sor la bele
tout adés sans frain et sans sele.
Au soir, quant li solax s'abesse,
lors dist la dame, con l'abesse
qui a non, ce m'est vis, Doee :
« Fai, fait ele, de la tostee
a mon seignor, qui la hors bat;
et si en mengeront cil chat;
si en ferons plus bele here
au vilain qui het bele chiere.
De moi a trestote sa vie, *col. 4*
quë il ne l'a pas deservie;
eins li ferai enui et honte. »
A tant ici fenist mon conte.

*
* *

## *La Descrissions des Relegions* [1].

Dès l'abord, une question se pose : celle de l'auteur. En effet, d'après l'indication fournie par les vers 1 et 82 du seul ms. connu jusqu'à présent [2], ce poème a été attribué à Huon le Roi de Cambrai [3] par ses deux éditeurs, Jubinal [4] et A. Långfors [5]. Or le texte de Lyon donne, aux vers correspondants, sans rature

---

79 le premier *et* n'est pas dans le ms. — 82 ms. : *esperigne*, où *ign* note *n* mouillé — 87 ms. : *ele n'ot pas tor* — 89 ms. : *prestres* — 91 ms. : *donent*, avec *n* et *t* exponctués. Je ne vois pas le sens des trois vers 91-93 ; peut-être manque-t-il deux vers après *cisterne* ; tout au moins le v. 94 est-il trop court d'un pied — 98 ms. : *lor* ; — *l'abaiesse.*

1. Ce titre ne se trouve pas dans le ms. de Lyon ; c'est celui que M. Långfors a adopté dans son édition.

2. Paris, B.N.fr. 25545, fol. 15 v°-17 ; début du XIVe siècle.

3. Un autre ms. aujourd'hui disparu, mais qui existait encore à la fin du XVIe siècle, donnait aussi le nom du Roi de Cambrai, au dire de Claude Fauchet, *Œuvres*, 1610, p. 583. Sur un autre ms. encore, cité par Dinaux, *Trouvères* [3], p. 188, voir Långfors, *éd. citée*, introd.

4. *Œuvres complètes de Rutebeuf*, appendices, 2e éd., 1875, t. III, p. 147.

5. Huon le Roi de Cambrai, *Œuvres*, I, p. 26-32 et 40-41, tome 13 des Class. franç. du m. â.), Champion, 1re éd., 1913 ; 2e éd., 1925.

ni surcharge, le nom de Henri d'Andeli. Auquel des deux trouvères faut-il le rapporter ?

Question d'autant plus embarrassante que nous sommes, pour la deuxième fois, en présence d'une double attribution relative à une œuvre de Huon de Cambrai, — du moins si l'on admet que celui-ci et le Roi de Cambrai soient un seul et même personnage [1]. On sait en effet que le fabliau de *la Male Honte* nous est parvenu sous deux rédactions, l'une composée, au témoignage d'un seul des trois mss. qui nous l'ont conservée, par Huon de Cambrai, l'autre signée d'un certain Guillaume. La question reste pendante de savoir lequel des deux auteurs a imité l'autre [2]. Pour la *Descrission des Relegions*, le cas est plus troublant encore, car nous avons non pas deux versions d'une même donnée, mais une même œuvre que les deux mss. attribuent à deux auteurs différents. Qu'une telle situation se produise deux fois à propos de Huon de Cambrai, cela porte à penser qu'il aurait aimé s'approprier les œuvres d'autrui.

Voyons s'il est possible de confirmer ou d'infirmer cette supposition.

Les mss. ne sont d'aucun secours. Celui de Lyon (L) semble un peu plus ancien que celui de Paris (P); mais, plus court de 24 vers par suite de lacunes sporadiques, il n'a pu lui servir de modèle. En outre, son texte assez incorrect dénote une grande négligence de la part du copiste. Cela renforce l'autorité de P, mais ne suffit pas pour nous autoriser à mettre sur le compte du scribe de L la double mention du nom d'un auteur qui ne serait pas le véritable. La fraude consciente se concilie mal avec la distraction et la négligence. Une autre hypothèse, il est vrai, est possible : le prototype de L aurait été correct et aurait porté le nom d'Henri d'Andeli, le scribe de L n'étant responsable que des omissions et des incorrections. Mais de cela nous ne savons rien. Il faut nous tourner d'un autre côté.

Voyons d'abord les rimes. Quatre traits seulement sont caractéristiques :

1°) le *ch* picard rime avec le *ch* français à la strophe 6 : *adrece*,

---

1. Cf. Långfors, *ouvr. cité*, p. III.
2. Cf. Långfors, t. 8 des Class. franç. du m. â., p. XII-XVI.

*simplece, seche, leesche, treche* ou *creche, leche*, et à la strophe 17 (18 de P) : *riches, coleïces*, (*affiches*), *lices, niches, saucices* ;

2°) le *z* final n'est pas distingué de l'*s* final à la strophe 10 : *rendus*, (*repus*), *vestus, plus, perdus* ;

3°) *e* + nasale + consonne ne rime pas, à la strophe 3, avec *a* + nasale + consonne ;

4°) *-iée* est contracté en *-ie* à la strophe 2 : abeïe, lecherie, *mautaillie, roingnie*, folie.

Or, si ces quatre traits se trouvent dans Huon de Cambrai [1], ils se trouvent également dans Henri d'Andeli [2].

Le texte lui-même ne nous apprend rien de plus que les rimes. Aucune allusion, aucune variante ne montre que l'on ait affaire à un Normand plutôt qu'à un Picard du Nord-Est. Peut-être pourtant la mention, à la str. 6, de l'abbaye d'*Arroaisse*, à la str. 15, des abbayes de *Vauceles* et de *Lonpont*, toutes trois peu éloignées de Cambrai, et, à la même strophe, la variante *Froimont* de L, substituant une abbaye de la région picardo-wallonne à l'abbaye poitevine de *Grantmont* donnée par P, semblent-elles nous attirer vers l'auteur cambrésien. Mais c'est justement dans le ms. qui attribue le poème à Henri d'Andeli que se trouve le nom de Froimont.

Rien non plus à tirer des dates, les deux poètes étant contemporains. Nous ne savons quand a été écrite *la Descrissions des Relegions*, mais c'est certainement après 1213, date où les Cordeliers, « ordre nouvele », d'après la str. 10, ont été établis à Paris ; probablement après 1245, date à laquelle le pape Innocent IV [3] rappela aux moines de Prémontré qu'il leur était défendu de manger de la viande (str. 3, vers 31-35) ; et peut-être même après 1256, année où les ermites de saint Augustin furent réunis en un ordre (str. 11) par le pape Alexandre IV. Quant à *la Male Honte*, Huon de Cambrai l'aurait écrite vers 1264, selon G. Gröber [4], vers 1259, selon

1. Bédier, *ouvr. cité*, p. 438-9 ; Långfors, éd. des *Regrés Nostre Dame* de Huon le Roi de Cambrai, Helsingfors, 1907, p. LI, LXXI et LXXII.

2. G. Paris, *Romania*, XI, 142 (compte rendu de l'éd. des *Œuvres de H. d'Andeli* publiées par Héron, Rouen, 1880) ; Fr. Augustin, *Sprachliche Untersuchung über die Werke H. d'A.*, diss. Marburg, 1885, p. 12-14.

3. Au concile de Lyon.

4. *Grundriss der roman. Philol.*, II, 1, p. 837.

Söderhjelm [1]. Or justement, sous la date du 20 mars 1259, on trouve dans le *Regestum visitationum* de l'archevêque Eudes Rigaud de Rouen mention d'un certain Henricus de Andeliaco, que l'on croit pouvoir identifier avec le poète Henri d'Andeli [2]. Celui-ci se serait fait attacher à l'archevêché de Rouen après la mort de son protecteur et ami Philippe de Grève, qui fut chancelier de Paris de 1218 à 1236. Avait-il eu vraiment l'intention de se retirer dans un monastère ? Nous n'en savons rien. Et Huon le Roi ? Nous ne le savons pas davantage. En tout cas, l'auteur de *la Descrission des Relegions* n'est plus jeune, puisqu'il a eu le temps de voir changer « le siecle », qui, au moment où il écrit, n'est plus « si bon » comme il l'était « ça en arriere » (str. 1). D'autre part, il semble avoir été un bon vivant, à entendre combien l'effraient le jeûne et l'abstinence. Or, dans sa jeunesse, Henri d'Andeli, qui a chanté les vins de France, a dû les aimer. Mais ce ne peut être un argument pour décider en sa faveur, car nous ignorons si Huon de Cambrai n'a pas eu les mêmes goûts. Il faut d'autre part se garder de voir des déclarations vraiment personnelles dans les critiques adressées aux ordres religieux, car ces critiques étaient pour une grande part traditionnelles, et on les retrouve dans des termes à peu près identiques sous la plume de Guiot de Provins [3], par exemple, du Seigneur de Berzé [4], du Reclus de Molliens [5] et de Rutebeuf [6].

Ce qui semble plus précis, c'est que, si Henri d'Andeli a, comme Huon de Cambrai, écrit à la fois des fabliaux et des œuvres sérieuses, il n'a pas laissé, bien qu'il ait vécu dans

---

1. *Hugues le Roi de Cambrai*, dans *Romania*, XXV (1896), p. 454.

2. Cf. Héron, *ouvr. cité*; Paetow, *The Battle of the Seven Arts*, dans « Memoirs of the Univers. of California », vol. 4, n° 1 (1914), p. 33.

3. *Bible Guiot*, éd. San Marte, t. I (1865) des *Parcival Studien* ; voir en particulier les vers sur les Chartreux (1328 et suiv.), l'ordre de Granmont (1447 et suiv.) et de Prémontré (1582 et suiv.).

4. *La Bible au Seigneur de Berzé*, éd. Barbazan-Méon, *Fabliaux et Contes*, t. II.

5. *Carité*, str. 131-147, éd. Van Hamel (Bibl. École des Hautes Études, t. 51 et 52).

6. *La Chanson des Ordres*, éd. elzév. des *Œuvres* de Rutebeuf, I, p. 187.

l'entourage d'un archevêque, de poème traitant des choses de la religion. Huon le Roi de Cambrai, au contraire, a composé trois œuvres d'inspiration religieuse assez étendues : *li Ave Maria en rouman*, et surtout *li Regrés Nostre Dame* et la *Vie de saint Quentin*, et l'on ne peut contester que *la Descrissions dès Relegions* ne soit d'une inspiration plus voisine de ces trois œuvres que de la *Bataille des sept Arts* et du *Dit du chancelier Philippe*. Si l'on ajoute que *li Regrés Nostre-Dame* est écrit, tout comme *la Descrissions des Relegions*, en strophes de douze vers sur deux rimes ainsi disposées : *a a b. a a b. b b a. b b a*, et qu'on y trouve des allusions à « l'ordene de Granmont » (str. 117[1]), à l'abbaye de « Cistiaus » et à l'ordre de « Prémoustré » (str. 102[1]), il y a de fortes raisons de croire que Huon de Cambrai soit le véritable auteur de notre poème.

Celui-ci, dans le ms. de Paris, a 228 vers ; dans celui de Lyon, il n'en a que 204 : il manque une strophe entière de douze vers, qui aurait dû se placer entre la seizième et la dix-septième ; seules les strophes 4, 5, 7, 8, 9, 12, 13, 15, 16 et 18 sont complètes ; à la strophe 1, il manque le vers 11 en entier, le premier hémistiche du vers 3 et la fin du vers 5 ; à la strophe 2, il manque le onzième vers ; à la str. 3, le neuvième ; à la str. 6, le onzième ; à la str. 11, le cinquième et le huitième ; à la str. 14, le cinquième ; à la str. 17, le quatrième et le septième ; quant à la str. 10, intervertie avec la str. 9 et complètement bouleversée, elle est trop courte de trois vers. En outre, la str. 12 est avancée de quatre numéros, si bien que les str. 13, 14, 15 et 16 de L correspondent aux str. 12, 13, 14, 15 de P. Enfin, par suite de la suppression de la str. qui porte dans P le n° 17, les deux dernières strophes reçoivent les numéros 17 et 18, au lieu de 18 et 19. Ajoutons à tout cela que beaucoup de vers sont faux, à cause d'omissions ou de répétitions de lettres et de mots. Nombreuses aussi sont les fautes de copie et les confusions, qui rendent plusieurs passages incompréhensibles.

Malgré ces imperfections, le texte de Lyon permet d'apporter certaines corrections au texte de Paris, en particulier de compléter le vers 8, marqué par une ligne de points dans l'édition Långfors, et de remettre un peu d'ordre dans les vers de la str. 4.

Voici ce texte :

I

Se Henris d'Andeli veïst
le siecle ausi bon quë il fist
.....cha en arriere,
en tote Franche ne choisist
meson d'ordre ou il [se rendist],
quar li siecles est trop trichierre
et la gent fause et losengiere.
Baronnië est si mouvierre,
que chascons honor relenquist.
Biau feroit changier sa maniere :
tant grate chievre que mau gist.

II

Je me rendisse tost ou tart,
pour sauver m'ame, queque part
dedens une noire abeïe.
Mais se ma langue frist et art,
et j'aie pensé ne regart
a folor ne a lecherie,
et j'aie robe mautaillie,
et ma teste soit haut roingnie,
dont sanblerai double musart.
S'aim miex ci faire ma folie :
tex se cuide chaufer qui s'art.

III

Se l'ordre de Premostré preing,
il me sanblent mout bone gent.
Or otroit Diex quë il le soient.
Tot sont blanch vestu par couvent.
Mes lor abé chanjent sovent ;
tost en ont fait, tost le renvoient.
Ne quit que ja des lor me voient,
së autrement ne me conjoient.
Se char et vin m'abandonoient,
isi de moi joïr porroient.
Envis lest on ce qu'an aprent.

IV

Cil de Cistiax doivent mout plere
Bon me feroit anvers aux traire
por batre la char malostrue
qui fait a l'ame grant contraire ;
quar la luxure est de moi mere,
qui de mal faire assés m'arguë.
Oveuc cele gent absolue
qui petit boit et peu manjue
et de tot bien est exemplaire,
meint preudonme a mesaise eüe,
et Damediex li a rendue,
car qui de bons est soëf fleire.

V

A l'ordre saint Victor porroie
m'ame sauver, se je voloie,
quar il se deduisent mout bel.
Se mortel pechié eschivoie,
je quit que bien esploiteroie,
quar trop sont vilein li cenbel.
Mais li cors aime le revel ;
par poi quë il n'ist de sa pel ;
a son domage assés coloie :
il vieut for vin et cras morsel.

---

Vers 3 La première partie du vers n'a pas été écrite — 5 La fin du vers n'a pas été écrite — 6 ms. : *trichierres* — 16 ms. : *ne re regart* — 25 *il le* manquent dans le ms. — 26 ms. : *son* — 28 ms. : *on* — 29 ms. : *ne qt que* — 33 ms. : *a envis* — 34-45 cette strophe est complète, et, contrairement à la str. correspondante de P, présente ses rimes dans l'ordre voulu : *a a b, a a b, b b a, b b a.* L'expression aussi est souvent différente — 51 ms. : *li cenbel*, comme dans P ; Långfors a corrigé en *si c.*

Mais li hon norrist tel chael
qui puis menjuë sa corroie. *col. 6*

VI

A l'ordre de Ronvai s'adrece
religïon de grant simplece.
De linge vestent par dehors
et la chemise blanche et seche,
dont la char n'a point de leesche,
qu'ele n'atouche point au cors.
S'avouc cel gent estoie amors,
j'oblieroie les vins fors ;
changië avroie ma creche.
Mais ma char vieut tos les depors :
bien set li chas qui barbe leche.

VII

De l'ordre de la Trinité
n'ai je noient encor parlé.
Ne chevauchent së asnes non ;
ce sanblent apostre enprunté
quant sor lor bestes sont monté.
Einsi quierent lor garison.
Mais ne truis en moi achoison
por quoi me mete en lor prison,
s'avrai enchor au siecle esté
ou j'ai HENRIS D'ANDELIS non :
eins qu'on m'apiaust frere a l'asnon
avra mout pleü et venté.

VIII

A l'ordre as clers de Parsinain,
qui de saint Jaque ont le reclaim,
einz qu'il fust estorés an fui :
quant je n'ai a mengier au main,
si n'ai au vespre soif ne faïn ;
ainsi pest Dieu moi et autrui.
Mais li covoteus plain d'anui
metent lor vïande en estui ;
vers Dieu sont enfrun et vilein.
*col. 7*
Et j'ai si grant fianche en lui
que s'il pense bien de moi hui
ausi fera il l'endemain.

IX

Une ordre sai fort et novele :
chascuns se ceint d'une cordele.
Mout est fort la religïons ;
bone est, ce quit, mais n'est pas bele.
Fratremenors chascons l'apele,
a lons cotes, a chaperons.
Se j'avoie tés conpaignons,
je lairoie les morsiax bons
dont glotonie renovele.
Se li cors est maus et felons,
l'amę en avra maus gueredons :
la ou chas n'est, soris revele.

---

56 ms. : *tes chael* — 58 *Ronvai*, sic ms., ou *Rouvai* ; erreur du copiste, car ce nom n'existe pas ; P a *Arroaisse*, abbaye de chanoines régulïers de l'ordre de saint Augustin, fondée en 1090 au milieu de la forêt d'Arrouaise, entre Péronne et Bapaume, près du Transloy (Pas-de-Calais) — 60 *de linge*, sic les deux mss ; Långfors a corrigé en : *le linge* — 64 ms. : *ces gent* — 65 ms. : *le vins* — 66 ms. : *crehche*. Långfors a lu *treche* dans P et il explique ce mot par « *danse*, expression figurée ». Je corrige L en *creche*, qui donne un sens tout à fait satisfaisant : j'aurais changé de râtelier — 68 ms. : *bien set ch. q. barbes l.* — 69 ms. : *de lor de la* — 71 ms. : *ch. sasnes* — 81 ms. : *psinain* ou p.-ê. *psmain* ; le scribe n'a pas dû comprendre la phrase ni reconnaître le nom de Paris — 93 ms. : *o. si f.* — 94 ms. : *chascus* — 95 ms. : *religion* — 97 le ms. n'a pas *l'*.

X

Une ordre sai fort et doutable
et vers le cors pou amiable.
xiiij. en a en bois rendus;
s'est de here chacuns vestus.
Il n'a en aux trufe ne fable.
Chascuns a son fou et sa table.
Vrais Diex! qu'atenderoie je plus?
Ains que li chevaus fust perdus
feroit il bon fermer l'estable.

XI

Aler m'en deüsse le trot,
eins que li siecles plus rasot,
a cel ordre saint Augustin.
Bon pain, bon vin ont et gras pot,
bien menjuent char et seïn,
et si ont chemise de lin.
Ne gisent mie con Escot.
Tuit bon morsel sont lor voisin
sovent, au soir et au matin; *col. 8*
quar qui lui pert d'autrui ne got.

XII

Ne sai eslire le meillor.
Se Dieu me fait si grant honor
que chanoine soie d'eglise,
si n'avrai pas tant de valor
que selon ma tres grant honor
soit charités dedens moi mise;
ançois serai en covoitise.
Se j'ai garison bien asise,
encor voudrai avoir greignor.
C'est la maniere, c'est la guise;
n'est riens qui en cest mont soufise:
plenté n'i a point de savor.

XIII

De fause papelardie euvre
meint prelat, quant honnor receuvre,
puis se fait evesques clamer.
Lors trait quarriox hors de son cuevre;
adonc son malice desceuvre;
lors vieut tot le siecle danpner.
Dont fait la croce haut lever.
Lui n'en chaut qui le puist blasmer
por la mitre dont il se coevre.
Mout a persones deça mer
qui cest proverbe doivent amer:
ou prestres muert, lieus i receuvre.

XIV

Trop se honnist, trop se destruit
qui por preudonme se conduist
quant à son ceur a tricherie.
Tés s'acesme et polist et duit,
qui sa robe bele a vestie,
qui aime Dieu et sert et prie.
Mais la fause papelardie
angigne le siecle et dechoit. *col. 9*

---

105 *ordre* manque dans le ms. — 108 ms.: *vestu*. En plus de P et de L, nous avons pour cette strophe le texte du ms. n° 100 de Charleville. On constatera que P et C s'accordent contre L, à la fois pour la quantité et l'ordre des vers, et pour le nombre des reclus — 137 ms.: *receouvre* — 139 ms.: *cuivre* — 146 L'ordre véritable des mots est celui que donne P: « qui doivent cest proverbe amer », car aucun autre vers du poème ne présente à la césure une syllabe muette supplémentaire — 147 sic ms. Sur le texte controversé de ce proverbe, voir Morawski, *Proverbes français*, n° 1027 et notes critiques; Långfors, *Huon le Roi de Cambrai, Œuvres*, I, p. XVI. Nous avons ici, avec *receuvre*, une nouvelle version, mais dont le sens n'est pas plus clair — 155 *dechoit*; ce mot, qui n'est pas celui qu'exige la rime, est une faute de copie; P a *souduit*.

Et tés fait le Dieu ernaudie
ou il a mout de renardie ;
quar n'est mie tout or qui luist.

XV

S'un hermitage vol elire,
tout seu m'estuet chanter et lire ;
ne me porrai mais solacier.
Le siecle m'estovra despire.
De parler, de jouer, de rire
m'estovra en sus chacïer,
et le cuer deleescïer
del solas qu'il soelt porchacier,
et le cors livrer a martire :
einsi puet on Dieu enbracier.
Qui ne done ce quë a chier
il ne prent pas ce que desirre.

XVI

Se le siecle voi rasoter,
irai moi donc por ce froter
ovec ces convers de Froimont ?
Naie ; bien m'en puis deporter.
Por quoi irai je rioter,
quant volentés ne me semont,
et ma pensee me respont
qu'ancor truis gent qui bien me font ?
Mais quant n'avrai mais que conter,
a ces tans m'irai rendre adont
a Vauceles ou a Lonpont :
besoigne fait vielle troter.

XVII

Savés que pense li ons riches ?
« J'ai, fait il, portes coleïces,
avoir et deniers amassés.
A sseür sui dedens mes lices, *col. 10*
Quar manans sui et assasés.
Si porrai vivre oncor assés,
quar je ne sui ne fox ne niches.
Assés tost me serai tornés
a bien faire et a Dieu doner,
quar plus vienent jor que saucices. »

XVIII

Li hom por quoi ne s'aperçoit
que cist faus siecles le deçoit
et qu'il s'i trait fausse mesure ?
Tés i a pense que, s'il veoit
la mort qui est dedens son toit,
qu'il plus n'avroit del siecle cure,
ou tant a de malaventure,
de vileinnie et de luxure,
que nus sauver ne s'i porroit.
Por ce est fox qui s'i aseüre
et qui n'en ist en petit d'eure,
quar n'est si chaut qui ne refroit.

---

156 Texte tout à fait différent de P, et inexact, comme l'indiquent la construction et le sens. *Faire ernaudie* ou *arnaudie*, expression équivalant à *arnauder*, signifie *chercher noise*, ce qui est ici l'opposé du sens attendu — 173 Noter le nom de *Froidmont*, village de Belgique, voisin de Tournai, ou de l'Aisne, près de Laon, en face du nom *Grantmont* de P — 176 ms. : *et volentés ne me semon* — 179 *que conter* ; P donne une leçon meilleure : *qu'escoter*, — 184 ms. : *ja fait il* — 190-191 Noter la rime inexacte — 194 ms. : *decoir* — 195 ms. : *et qui si trait* — 196 et suiv. Texte assez différent de celui de P et peu clair. Il faut sans doute comprendre : il y a tel homme qui pense que... Le *que* du v. 198 reprend celui du v. 196 — 196 ms. : *vooit* — 202-203 Noter la rime. Le copiste devait prononcer *ure*.

## *Du Convoiteux et de l'Envieux.*

Ce fabliau a été publié par Barbazan à la suite de l'*Ordene de chevalerie* (1759), p. 153, par Méon, *Fabliaux*, I (1808), p. 91-95, par A. de Montaiglon et G. Raynaud au tome V, n° 135, de leur *Recueil général et complet des Fabliaux des XIII^e^ et XIV^e^ siècles*, 1883, p. 211-14.

Attribué par ces deux derniers éditeurs à Jean de Boves, il est plus probablement, comme l'a montré M. Bédier, *Fabliaux* [1], p. 440-42, l'œuvre de Jean Bedel, lequel n'est peut-être pas autre que Jean Bodel, le célèbre trouvère artésien auteur du *Jeu de saint Nicolas*, des *Congés* et de la *Chanson des Saisnes* (cf. Cloetta, *Herrigs Archiv*, t. 91, p. 47-52).

Connu jusqu'à présent par trois mss., Berlin Hamilton 257, f° 28 v°-29, Berne 354, f° 111, Paris B.N. fr. 19152, f° 51 v°-52, il a été publié d'après le ms. de Paris par Montaiglon et Raynaud, qui ont donné en appendice, p. 370-72, les variantes de Berne.

On trouvera ci-dessous le texte de Lyon avec les variantes du ms. de Berlin. Cela permettra de comparer entre elles les quatre rédactions; on pourra voir qu'elles sont indépendantes et qu'aucune d'elles ne donne un texte que l'on puisse considérer comme le véritable. Leurs divergences cependant ne s'opposent pas à ce qu'elles dérivent d'un même prototype, que chaque copiste aurait altéré à sa façon, car toutes les combinaisons s'y présentent suivant les passages : même rédaction pour les quatre mss., ou quatre rédactions différentes, ou accord de deux ou trois mss. contre un ou deux autres.

S'il ne semble pas possible de reconstituer le texte original, on pourra du moins, grâce à ces deux nouveaux mss., améliorer sur plusieurs points le texte imprimé.

Siegnor, aprés le fabloier
m'estuet au voir dire aploier ;
quar qui ne sait dire el que fables
n'est mie conterres raisnables
por en ces hautes cors servir,
s'il ne sait voir dire et mentir.

Vers 2 *H* : me veil en v. d. apoier — 3 *L* : ne dire el que fable ; *H* : Qui ne sait el dire que — 4 *H* : mie ses contes r. — 5 *H* : en haute court consentir

Mais cil qui du mestier est fers
doit bien par droit entre deus vers
conter de la tierce meüre,
qu'a ce fust verité seüre
que deux conpaignons a un tans
*col. 11*
furent, bien a passé .c. ans,
qui menoient mout male vie,
quar li uns fu si plains d'envie
que nus plus de lui a devise.
L'autre ert si plains de convoitise,
que rien ne li puët sofire.
Cil ert ausi mauvais, ou pire ;
car covoitise si est tex
qu'ele fait maint honme hontex ;
covoitise preste a usures
et fait recouper les mesures,
homes en bataille wenquir ;
nes Dieu fait ele relenquir
por covice d'avoir plus eese.
Anvie n'est gaires mains mauvaise,
qu'ele vait tot le mont coitant.
Entre enviex et couvoitant
s'en aloient un jor ensanble ;
s'aconsivirent, ce me samble,
saint Martin a une chanpaigne.
Po ot esté de lor conpaigne
quant il les ot espermentés
de lor mauveses volentés
qu'es cuers lor estoient plantees.
Lors trovent .ij. voies entees ;
ses departoit une capele.
Sains Martins les honmes apele
qui aseinent mauvais mestier :
« Siegnor », dist il, « a ce mostier
tornerai mon chemin a destre ;
de moi vos doit bien de mieus estre :
je suis sains Martin le preudom ;
li uns de vos me quiere un don,
*col. 12*
si l'avrat tot a son conmant ;
n'est reins nule qu'il me demant
qu'il nel ait puis que li plera ;
et li autres qui se taira
s'en avra erranment .ij. tans. »
Lors se pensa li covoitans
qu'il laira demander celui,
si en avra .ij. tans que lui.
Mout goulosoit duble gaaing.
« Demande », fait il, « biau conpaing,
seürement, car tu avras
quant que tu demander savras.
Soies larges de demander ;
se de rover te sés aidier,
riches seras toute ta vie. »
Cil, qui le ceur ot plain d'envie,
ne demandera pas son vueul,

---

7 *H* : car cil — 9 *L* : conter la ; *H* : dire de — 10 *H* : et se fu — 11 *H* : en .j. t. — 13 *L* : menoit ; *H* : qu'il m. mavese vie — 14 *L répète* uns ; *H* : est si — 15-16 *omis par H* — 21 *H* : usure — 22 *H* : si fait r. la mesure — 23 *H* : h. et b. — 25 *H* : coveitise — 26 *L* : maint ; *H* : et envie rest si mauvese — 29 *H* : chevauchoient andui ensemble — 30 *H* : si encontrerent — 31 *H* : en une — 32 *H* : n'a gueres tenu lor — 33 *L omet* il — 35 *H* : qui erent en lour cuers pl. — 38 *H* : qui menoient. — 40 *H* : S., fet il, a cel m. — 41 *H* : tornerez le ch. — 42 *H* : doit il bien miex — 44 *H* : vos demant .j. — 45 *H* : i l'avra — 46 *L* : qui me ; *H* : que que ce soit qu'il — 47 *H* : i l'avra des qui li pl. — 49 *H omet* s' — 50 *H* : s'apensa — 51 *H* : leroit — 52 *H* : avroit .ij. tanz de lui — 53 *H* : m. desire d. — 54 *L* : conpaig — 55-56 *omis par H* — 57 *H* : de souhaidier — 59 *L* : riche sera — 61 *H* : ne demanderoit hui son.

qu'il en morroit certes de deul
se cil avoit .ij. tans de lui.
Ainsi se tindrent anbedui
sans demander une grant piece.
« Demande, qu'il ne te mesciece »,
fait cil qui avoit covoitié ;
« j'en avrai toute la moitié
plus de toi ; n'i va ja gaitant,
demande, ou je te batrai tant
c'unc miex ne fu asnes a pont. »
— « Sire », li envious respont,
« je demanderai, ce saciés,
ains que vos mal me facïés.
Se je ruis argent ou avoir,
vos en voudrés .ij. tans avoir.
Mes non avrés, voir, se je puis. *col. 13*
Saint Martin », fait il, « je vos ruis
que j'aie perdu .j. des oux,
et mon conpaignon les siens dox :
si sera doblement grevés ».
Tantost ot cil les iex crevés ;
bien en fu tenus li otrois.
De quatre iex perdirent les .iij. ;
n'i conquirent autre riens nule ;
ains fist l'un borgne et l'autre avule
Sains Martins, et par lor souhait
les perdirent. Et maudehait
parmi col cil ait cui n'est bel,
car trop menerent lait cenbel.

On sait que, de ce fabliau, un autre peut être rapproché : *les quatre souhaits saint Martin* [1], où l'on voit ce saint, fort populaire au moyen âge [2], faire à un vilain des dons qui, contre toute attente, ne lui apportent aucun profit.

Pour les sources et les autres rapprochements, on se reportera à l'*Histoire littéraire de la France*, t. 23, p. 237-8, et à Bédier, *Fabliaux* [4], p. 414.

L.-F. FLUTRE.

---

62 *L omet* en ; *H* : qu'il m. d'envie et de d. — 63 *L* : se cil en avoit ; *H* : s'il en avoit — 64 *H* : ainsi furent tenant andui — 66 *L* : qui ne ; *H* : souhaide, qu'il — 67 *L* : qui l'avoit — 69 *H* : toi, por nient va gaitant — 71 *H* : qu'ainsi ne fu ; *L* : asne — 73 *H* : souhaiderai ; *L* : sacier — 74 *H* : enceus que nul mal le f. — 75 *H* : a. ne a. — 78 *H* : S. M., sire, je — 79 *H* : j'aie crevé — 80 *H* : et mes conpainz en perde deus — 82 *L* : o — 84 *H* : que des .iiij. euz perdirent .iij. — 86-fin *H* : l'un fu b., li autre aveugle | Tot meintenant ; par son [sou]souhait | Sil i perdirent. Dahez ait | Parmi le col cui il en poise | Qu'il erent de male despoise. | Explicit.

1. Éd. Méon, *Fabliaux*, IV, 386-92 ; Montaiglon et Raynaud, *Recueil général des Fabliaux*, V, 201 ; cf. aussi Bédier, *ouvr. cité*, p. 177 et suiv.

2. Bédier, p. 427-8.

# LE MANUSCRIT 76 G 17

DE

# LA HAYE ET L'ANCIENNE HYMNE WALLONNE

Le premier volume (Libri theologici) du *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Regiae* de La Haye (1922), composé principalement par MM. A.-W. Bijvanck et N. van Wijk, cite, sous la cote 76 G 17, un manuscrit sur lequel le deuxième de ces savants bibliographes a bien voulu attirer notre attention. Il s'agit d'un livre de prières qui tient du psautier, du livre d'heures, du bréviaire et du paroissien et dont voici la description, que nous traduisons du néerlandais :

> Psalterium et Horarium ad usum Leodiensium (avec des prières en wallon). Parchemin. 231 pages. 180 x 125 m. m. Fin XIIIe siècle. Écrit dans le Pays liégeois. Avec deux miniatures, 22 initiales historiées. 44 images de saints en marge et d'autres ornements marginaux. Style français [1].

C'est un des beaux manuscrits de la bibliothèque ; il a été écrit et enluminé d'une main d'artiste et les « prières en wallon », qui témoignent d'une assez bonne technique poétique, dégagent un charme naïf.

Le manuscrit a été étudié, surtout pour sa valeur artistique, par M. A.-W. Bijvanck [2], qui en explique la provenance de la manière suivante : « Il n'y a aucune indication dans le manuscrit qui soit de nature à nous renseigner ; mais les noms de saints dans la litanie, Begga, Gertrudis et Aldegundis dénoncent la Belgique ; Lambertus, Servatius, Remaclus et Oda, Liège et ses environs ; ce qui est conforme au dialecte français du texte ».

---

1. *Op. cit.*, p. 39.

2. *Les principaux manuscrits à peintures de la Bibliothèque Royale des Pays-Bas et du Musée Meermanno-Westreenianum à La Haye*, Paris, 1924, p. 17.

Ce sont naturellement, avant tout, ces « prières en wallon » qui nous intéressent. Notre collègue le P. Gerlach Royen, a eu l'amabilité de parcourir avec nous le texte roman et de déterminer les différentes pièces. Outre de brèves introductions ou explications et des souscriptions d'images de saints, ce sont: des résumés de matines (f. 20 v°, 32) et de psaumes latins (f. 43, 43 v°, 55, 69 v°, 82 v°, 84 v°, 96 v°, 125), une préface de litanie (f. 132), la Passion du Christ en heures (f. 161, 168 v°, 172, 175 v°, 179, 183 v°), trois hymmes, à savoir *Li [L] avé de Nostre Signor en romans* (f. 212 v°-216 v°), *Li[L] avé de Nostre Dame* (f. 216 v°-219) et *Li tierce Cinquantaine [d'aveis]* (f. 219-223), et des indications concernant la messe (f. 223, 226 v°, 227) et les différentes oraisons à chanter (f. 227 v°, 228, 228 v°, 229, 229 v°, 230, 230 v°).

Ce *Livre de prières* appartient au mouvement de littérature religieuse qui caractérise la Wallonie du XII[e] au XIV[e] siècle et auquel nous devons des ouvrages comme les *Vers del Juïse*, le *Poème Moral*, les *Dialogues du Pape Grégoire* ou les *Mystères et Moralités du manuscrit 617 de Chantilly* [1]. Le succès et la grande diffusion de ces œuvres d'inspiration cléricale s'expliquent en majeure partie par l'importance de la cour des évêques de Liège, comme centre culturel, et par l'influence de ces petites oasis de science spirituelle qu'étaient les abbayes de Lobbes, de de Stavelot et tant d'autres.

En matière de lyrique religieuse, nous connaissions jusqu'ici une huitaine d'hymnes anciennes wallonnes, publiées par Fr. J. Schirmer [2] et Paul Meyer [3]. Ce sont, en suivant le numérotage de Meyer:

I. *O v(i)erge de droiture ki de Jessé eissis,*
II. *Sire Deus cui naiscence li prophete anunczarent,*

---

1. On trouvera un relevé complet des œuvres « anciennes wallonnes » dans une *Introduction à la philologie wallonne* que nous espérons publier dans la collection « Nos dialectes » de l'Institut de dialectologie wallonne de Liège.

2. Fr, J. Schirmer, *Handschriftliches* (*Archiv f. d. St. n. Spr. u. Lit.*, XX, 37, pp. 321 ss.).

3. *Rapport sur d'anciennes poésies religieuses en dialecte liégeois* (*Revue des Sociétés savantes*, 5[e] série, VI, pp. 236 ss.).

III. *Bea sire Deus, ki, après vo naiscence,*
IV. *Deus sire ki en Jherusalem venis a passion,*
V. *Ave Deus, bea sire, ki le monde formas,*
VI. *Uns faisèlet de mirre en mes amis a moi,*
VII. *Aiue, Deus bea sire, ki en la crois montas,*
VIII. *Deus ki a tier jor de mor resuscitastes.*

Sept de ces poèmes se trouvent dans le *Psalterium* bilingue du manuscrit 1077 du fonds latin de la Bibliothèque Nationale de Paris, étudié par Schirmer, et tous, en variantes, dans l'*Horarium* bilingue du manuscrit de Grosbois, découvert par H. Beaune [1] et étudié par Paul Meyer. Ce dernier corrige et reproduit en outre les pièces que Schirmer avait éditées une dizaine d'années plus tôt. Il cite un troisième Psautier wallon d'après un catalogue de vente de 1867 [2] et ajoute : « Je suis persuadé qu'on trouverait en Belgique d'autres exemplaires du psautier accompagné de ces mêmes poésies liégeoises ».

En effet, le *Psalterium* bilingue du manuscrit 10 de la Bibliothèque de l'Université de Liège contient quatre pièces en roman, que le *Catalogue des manuscrits* (1875) a imprimées d'une façon peu correcte [3]. Ce sont :

Une prière en prose commençant par *Li commandemens de ton cors et de ton sanc, sire Jhesu Crist, ke je nient dignement ose prendre, ne veigne mie a ma dampnation al Jugement, mais par ta merci moi doinst aiwe et facet i[n]dulgence de tos mes pechies* (manuscrit f. 1, catalogue p. 12) ;

I[4]. *O verge de droiture qui de Jessé eissis* (ms. f. 9, cat. p. 13), connu déjà par l'édition Schirmer-Meyer, ainsi que :

VI. *Uns faisselés de myrre est mes amis a moie* (ms. f. 11, cat. p. 15) ;

---

1. Cf. P. Meyer, *op. cit.*, p. 236.

2. *Ibidem*, p. 238.

3. Dans les 5 premiers *Avé* des 23 de la pièce X, nous avons corrigé par exemple les fautes suivantes, dues à de mauvaises lectures : *ainse* en *ains ne*, *jugues* en *jugires*, *q* en *qi*, *hautete* en *hautece*, *tristete* en *tristece*, *ki mansion* en *ki ta mansion*, *eissis* en *eissit*, *fuitaine* en *funtaine*, *plaine* en *plainne*, *sans* en *sain*, *lampie* en *la pie*, *ci* en *cil*.

4. Nous reprenons et continuons le numérotage de P. Meyer.

IX. *Pius Deus omnipotens ki haus siens et lonc vois* (ms. f. 10, cat. p. 14), nouveau ;

X. *Les. L. avez de Nostre Saignor* (incomplet, ms. f. 222, cat. p. 16).

Pour autant que nous sachions, cette publication n'a été mentionnée que par E. Pasquet, dans son édition des *Sermons de carême en dialecte wallon* [1] et par M. Wilmotte, dans sa bibliographie wallonne [2]. Après cinquante ans, elle a besoin d'être refaite selon nos procédés plus exacts, d'autant plus que les 23 avé qui subsistent de X, ont été reproduits sans indication de vers.

Le *Livre de prières* bilingue de La Haye complète cette liste par les trois pièces citées plus haut, à savoir :

X. *Li. L. avé de Nostre Signor en romans* (complet, f. 212 v° ss.) ;

XI. *Li . L. avé de Nostre Dame* (f. 216 v° ss.) ;

XII. *Li tierce cinquantaine d'aveis* (f. 219 ss.).

Bien que de même inspiration que les hymnes courtes (I-IX), les hymnes longues (X-XII) gardent leur originalité vis-à-vis d'elles. Nous n'avons pas réussi à trouver des traces précises d'une influence directe exercée par les unes sur les autres ; de plus, elles ont en propre la forme strophique de quatrains commençant par « Ave ». C'est la pièce X qui relie le manuscrit de La Haye à celui de Liège et, par là, à ceux de Paris et de Grosbois.

La personne pour qui ont été écrites les hymnes, ou bien l'auteur lui-même, a dû être une femme. Déjà Paul Meyer constatait que les hymnes I-VIII avaient été composées pour l'usage de quelque dame noble [3]. Notre manuscrit 76 G 17 le prouve également ; dans la Préface de la litanie, le poète dit (f. 132) :

Si prions tuit comunalment

.....

1. *Op. cit.*, p. 15, (*Mém. cour. et autres Mém. de l'Ac. R. de Belg.*, XLI, 1888).

2. M. Wilmotte, *Le Wallon* (*Krit. Jahresb. ü. d. Fortschr. d. r. Ph.*, I, p. 360, note 335).

3. *Op. cit.*, p. 237.

Al hatime Deu, roi de glore
Qu'ilh ait mercit de moi pecherise,
.....
Por l'amur de la letanie
Qu'en infer ne soie perie.

Peut-être pourrait-on faire valoir aussi, quoique *celi* s'emploie parfois pour le masculin, le passage suivant des *L avé de Nostre Signor* (f. 216), où il est directement question de l'auteur :

Et celi mes en tes bonteis
ki fist et escrit ces aveis.

Qu'il ait été homme ou femme, l'écrivain du texte primitif du *Livre de prières* de La Haye était un versificateur pas trop malhabile. Ses vers coulent agréablement, son style est simple et clair et il n'est pas impossible que la plupart de ses vers soient originaux.

Les prières sont écrites en vers à rimes plates et constituent par là un bon moyen pour nous renseigner sur l'état phonologique de la langue. Les rares assonances : *lenge* — *mesprendre*, 32, *salme* — *profitable* 82 v°, *dist* — *gehir* 125, *pucelle* — *terre* 213 v°, *crois* — *soif* 215, *deserte* — *destre* 216, *foit* — *soif* 219, *tabernacle* — *parmanable* 221, *ciel* — *cief* 220 v° *saintisme* — *fine* 221, *plantive* — *hatime* 221, *sonante* — *concordance* 221, *ciel* — *adengier* 222 v°, et un seul vers non-rimant n'infirment guère la portée de cette constatation et sont compensées par des rimes riches.

Quant au mètre, — je laisse de côté les rares parties en prose comme la *Passion du Christ* en heures et les indications concernant la messe et les oraisons —, l'auteur s'est servi de préférence d'octosyllabes à rimes plates, masculines et féminines ; il n'y a que les. *L. avé de Nostre Dame* qui soient écrits en vers de six syllabes. La forme strophique ne se rencontre que dans les trois grandes hymnes, qui se composent de quatrains. Les résumés de matines comptent six vers, les résumés de psaumes quatre, six, huit ou dix, tandis que la litanie en a dix-sept, avec un vers non-rimant. Le mètre est assez régulier, pour que, à son tour, il nous permette de tirer certaines con-

clusions linguistiques ; ainsi des mots comme *angele*, *virgene*, ou *pecherise* (en fin de vers) ne compteut que pour deux syllabes.

Comme l'avait déjà constaté Paul Meyer, toute cette lyrique religieuse a été rédigée en ancien wallon. Ce n'est pas ici le lieu de faire une étude linguistique du texte de La Haye ; nous nous contentons de citer les traits suivants, que nous choisissons un peu au hasard : *a* > *ei* (*teil* f. 55) et *atr* > *er* (*peres* 55), *iee* : *ie*, *ie* : *i* (*lignie* 217, *fiermament* 220 forme hypercorrecte), *ĕ*] > *ie* (*fier* 172), *-ellum*, *-illum* > *-ea*(*l*) (*bealteis* 218, *eeaz* 214), *ue* : *u* (la rime *cuer* — *laidur* 219 v°), séparation de *en* et de *an* (la rime *nient* — *entent* 216), des *i* et des *w* transitoires (*Noiël* 227 v°, *piwe* 219), manque de prothèse (*spines* 168 v°), etc...

Bien qu'un des plus « wallons », le ms. 76 G 17 de La Haye n'est pas le plus ancien des quatre. Si nous nous fions aux indications fournies par les catalogues et les éditeurs, nous arrivons à la chronologie suivante :

le manuscrit de Liège, que nous appellerons *C*, est de 1240 environ [1] ;

le manuscrit *D* (de La Haye) est de la fin du XIII^e^ siècle ;

le manuscrit *A* de Meyer (originaire de Grosbois) date du XIV^e^ siècle ;

le manuscrit *B* de Meyer (1077 f. latin de la Bibliothèque Nationale) est vraisemblablement de la même époque.

Le manuscrit *C* a donc l'air d'être le plus ancien. Seulement, si nous comparons les 23 avé qu'il nous a conservés sur 50, à ceux du ms. *D*, nous avons l'impression que le texte de La Haye est supérieur à celui de Liège. Comme la version *D* est inédite et que *C* a besoin d'une réédition moderne [2], nous reproduisons ici, à titre de spécimens *Li .L. avé de Nostre Signor en romans*, avec les variantes de la version liégeoise.

---

1. On peut dater avec assez de sûreté ce manuscrit, car il contient un comput ecclésiastique dont la première année est 1240.

2. Voir plus haut p. 19 (note 3).

*212 v°. Ce sunt li avé de Nostre Signor en romans ki ci après comencent* [1] [213]

Ave ki ain ne comenchas
ne ki ja fin ne prenderas,
de totes creatures rois,
et jugieres de totes lois.
Ave ki por ta creature
delivreir de la grant ardure,
descendis, sire, de haltece,
en grand dolur et en tristece.
Ave ki la flor convoitas
et ki ta mansion posas
el cors de la virgene Marie,
de totes vertus aemplie.
Ave dont eissit la fontaine
ki todis est de [213 v°] grausce plaine ;
ki par vos, sire, em beverat
a tos jors sens fin viverat.
Ave ki rescosis la proie
ke cilh ki sovent nos devoie,
avoit par l'inobedience
tolut Adam et sa semence.
Ave ki entras em Marie,
la gloriose flor florie,
et en reissis a porte close ;
tu es la flors, elle est la rouse.
Ave tu ki nos delivras
des grans tenebres et des chaus
u Adans nos out embatus,
ki par Evain fut deceüs.
Ave fiz de franche pucelle,
sens mere en ciel, sens pere en terre,
rois ki justices les parvers,
rechois proiere de tes sers.
Ave ki por nos combatis,
et ki az tenebres rendis
lumiere, lor droit iretage,
et delivraus del grant servage.
Ave tu ki es fis et peres
ta gloriose duce mere,
saveres par le sien merite,
conduis a toi mon esperite.
Ave tu ki es vie et voie
de paradis et de la joie
ki par tos tens serat durable,
devant le pere e[214]speritable,
Ave tu [ki] soffris pesance
por tos nos pechiés alijance,
otroie nos ta compangnie,
tu ki es pais et voie et vie.
Ave par cui David lignie
florit solunc la profesie
et portat fruit ; ki en atoche
n'en puet asaziier sa boche.
Ave tu ki devenis sers
por traire des morteis infers

1. Nous avons séparé les mots, modernisé et complété la ponctuation, écrit les majuscules et les accents indispensables ; les crochets indiquent une lettre ou un mot rétablis, les parenthèses un mot à omettre.

*C* : 1, ains, commençaș ; 2. qui ; 4. jugires ; 5. qi par ; 6. delivres, grande ; 7. desçaindis, hautece ; 13. funtainne ; 14. grausce plainne ; 15. ki ki par toi en beverat ; 16. tojors sain ; 17. cil ki, pie ; 18. cil ; 19. per l'ineobedience ; 20. toloit, simence ; 21. en ; 22. glorioușe flure ; 23. resis ; 24. flure, el, rose ; 26. de, de ; 27. ot enbatus ; 28. fu decheüs ; 29. france ; 30. sain pere, sain pere ; 31. pavers ; 32. priier[e] ; 33. par ; 34. a ; 35. *manque* : lumiere ; 36. delivras ; 38. glorioușe doce ; 39. ton sain ; 43. to, seras ; 44. devan ; 45. tu ki soffris pensance ; 46. *manque* : tos ; aligance ; 47. compaignie ; 50. solonc, prophetie ; 51. porta ; 52. asasier ; 54. enfers.

ceaz ki avoient longement
esteit em paine et en torment.
Ave ki tant amas les tiens
ke tu en toi et de tos biens
lor as doneie mansion ;
pius sire, otroie nos pardon.
Ave Christe, salve Marie,
en cui tu presis morteil vie
et cors, ki raemplit les places
de paradis ki erent gastes.
Ave glorios pains de vie,
en cui l'anrme se glorefie,
cant elle soi sent repeüe,
pius saveres, par ta venue.
Ave po[e]steis rois de glore,
sire, adés nos tiens em memoire
k'ensi te puissiens desireir,
k'en toi puissommes habiteir.
Ave tu ki venkis [214 v°] la guerre,
ki tant jors out esteit en terre,
et deroubas le boiseor,
tes amis getas de dolur.
Ave tu ki n'est pas faiture,
mais tote riens ta creature,
sire, a ta merci m'acorde
ki ja n'iert sens misericorde.
Ave mirabilis Deus,
misericors Jhesus Christus,
ki rachatas nostre lignie
por la virginiteit Marie.
Ave cui la meirs obeït,
cant elle encontre ceaz partit
cui tu d'Egypte convoias,
et dont tu, pius, naistre dengnas.
Ave par cui li enfant furent
mort et tueit a grant lardure ;
ce fut œuvre de ton jovent,
a tun pere en fesis present.
Ave ki tant t'umilias
ke morteilment naistre dengnas,
por la mort ocire et destruire
et por les tiens a toi conduire.
Ave ki te soffris a vendre
et de loiens loier et straindre.
les oez bendier et decrachier
et en la crois crucefiier.
Ave cilh cui Judas vendit
et az felons juiers rendit ; [215]
ce fut par vos, hautimes rois,
ke tu fus pendus en la crois.
Ave ki toi laissas estendre
ens en la crois et dengnas p[r]endre
a ton saint pere amendement,
por nos delivreir de torment.
Ave Christe, salve la crois,
salve tes plaies et li soif
ke tu soffris por tes amis
osteir del pooir l'anemis.
Avec la cui mors done vie
ki en li vraiment s'affie,
en cui vivent trestot li saint
et servent, ke nus ne s'en faint.
Ave ki l'aparution
fesis, puis la surrection,
a ceaz cui tenebres tenoient
et tant jors desireit t'avoient.
Ave Christe, ki em Marie
presis cors, dont tu n'avois mie,
por osteir l'uevre de ta main,
del pechiet Adam et Evain.

---

55. ceas ; 56. en paine ; 58. ki ; 59. donee ; 60. Dues pies ; 62. mortel ; 65. glorious pain ; 67. tant ele se, repoüe ; 68. pies salveres, de ta veüe ; 69. posteis du rois ; 70. otroie nos, sire, en ta memoire ; 71. ke si te puisons desirer ; 72. puisomes habiter ; 73. venqis ; 74. ot ; 75. derobas, boiseure ; 76. sire, per ton sanc pretious ; 78. main ; 79. nos acordes ; 84. par, virginité ; 85. a cui ; 86. ceas ; 88, naiste deingnas ; 89. per ; 90. martirisét et ultre mesure detrenchiet ; 91. oevre, jovente ; 92. ton.

Ave temples ki abatus
fut cant tu fus en crois pendus ;
en trois jors le reidefias,
cant tu de mort resuscitas.
Ave duz Jhesus (Christus) cui li [angele
servent en ciel et li archangele ;
sire, rechois ta creature
par ta pieteit ki [215 v°] totens dure.

Ave ki de virgene fus neis,
ne ne fustes fais ne creeis,
mais la parole de ton pere
devint chars el ventre ta mere.
Ave Deus, princes et rois,
ensaucieres de totes lois,
cilh, sire, en toi habiterat
ki ta crois porteir t'aiderat.
Ave ki Lucifer loiaz
et par humiliteit matas,
ki mainte anrme avoit travilhie,
puis ke la pume fut mangie.
Ave ki todis es loiez
de trestotes les po[e]steiz
del ciel, ki gardent en ta face
et servent ke nus ne s'en lasse.
Ave ki tant comparas chier
la pome et le petit mangier
dont tu, Deus, por ta creature
soffris laidenge sens mesure.
Ave glorios pains de vie
ki la celeste compagnie
todis de ta veüe pais,
tant bor fut neis ki en toi naist.
Ave buens pastres et hardis
ki ton saint cors por tes amis
posas ens en la sainte crois
et soffris de mort les destrois.
Ave Deus Emmanu [216] el
ki par ton angele Gabriel
nunchas la nuntiation
de ta sainte incarnation.
Ave ki povres devenis,
por faire riches tes amis,
et por les tiens amis frans faire
devenis sers tres debunaire.
Ave li precios hostages
ki por nos tos soi mist en gages
et delivrat sa creature
par soi del fou ki totens dure.
Ave ki sor le trone sies
et tot le mont en ta main tiens ;
tote riens fesis de niënt,
rechois ma proiere et entent.
Ave rois de bone maniere,
grans sire, rechois ma proiere
et celi mes en tes bonteis
ki fist et escrit ces aveis.
Ave ki le mont jugeras,
ensi com tu comanderas,
et donras chascun sa deserte ;
sire, or nos maines vers ta destre.
Ave ki es confors des armes
solas et lumiere des angeles,
mirabilis em majesteit
et az tiens plains d'umiliteit.
Ave pater, salve li fis,
salve Deus, li sains Espirs ;
sire, a toi [216 v°] grasces et a ton pere
et a ta gloriose mere.
Ave Deus en triniteit
et triniteis en uniteit,
otroie nos vraie esperance,
ki todis es une substansce.
Ave, Deus, princes en glore,
salus, solas, rois de victore,
grasce et loienge soit a toi
et li sains Espirs soit em moi. Amen.

La lecture de ce poème nous suggère certaines remarques. Il y a d'abord des cas où *C* omet ou ajoute des mots par

rapport à *D*, ce qui le met dans un état d'infériorité métrique ; le vers 32 de *C* est racheté par 45 de *D*, mais nous avons 35 de de *C*, où manque probablement *lumiere*, et 90, où *detrenchiet* est de trop. Si nous étudions de plus près les octosyllabes des deux versions, nous constatons, outre les cas rapportés, les fautes suivantes dans *C* : 17 (+ 1), 19 (+ 1), 22 (+ 1), 32 (— 1), 70 (+ 1), 85 (+ 1) ; au contraire dans *D* : 45 (— 1), 69 (— 1), à moins qu'on ne considère *o* pour *oe* comme un trait graphique du wallon, 79 (— 1). Aux vers 75-76, *C* a corrompu la rime.

Il est difficile, sinon impossible, de dire laquelle des deux est la plus ancienne, de la langue de *C* ou de celle de *D*, les rimes ne nous renseignant pas à ce sujet. Peut-être pourrait-on alléguer en faveur de l'antériorité de la version D : 6 *grant* pour *grande*, 24 *flors* pour *flure*, 71 *puissiens* pour *puisons*, 85 *cui* pour *a cui*, qui semblent être davantage que de simples graphies.

En ce qui concerne le contenu, nous trouvons — mais c'est là une idée subjective — que *D* a une leçon plus heureuse aux vers 30, 43, 46, 58, 68, 79, 90 ; au contraire, il nous paraît inférieur à *C* au vers 45 ; 5 et 84 se compensent, la confusion de *por* et *par* est d'ailleurs un trait ancien wallon.

Cet examen rapide nous permet-il de conclure que *D*, quoique se plaçant vers l'an 1300, a une langue plus archaïque [1] et une versification meilleure que *C* ? Nous le croyons.

Quoi qu'il en soit, aussi bien au point de vue linguistique qu'au point de vue littéraire, les poésies religieuses du manuscrit de La Haye, dont l'auteur et le copiste furent, chacun dans son domaine, des artistes de valeur, sont dignes d'intérêt et méritent l'honneur de l'étude et de la publication.

Marius VALKHOFF.

---

1. Nous avons rencontré dans le ms. encore les archaïsmes que voici : *savement* 20 v°, *peisson* 175 v°, *segurs* 218 v°, *meadre* (= mere) 221 v° et l'étrange imparfait *teniois* 221 v°.

# L'EXTENSION DE LA FORME OBLIQUE DU PRONOM PERSONNEL EN ANCIEN FRANÇAIS

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1]

## IX

Nous pourrions laisser là l'histoire du pronom personnel, car nous sommes arrivés à une étape où nous atteignons sur presque tous les points l'usage moderne [2]. Toutefois il y aura intérêt, croyons-nous, à nous arrêter un instant à quelques emplois particuliers qui éclairent certains aspects inattendus de ce grand développement, et à d'autres qui ayant donné lieu à des modes passagères et depuis longtemps oubliées peuvent exposer à des erreurs d'interprétation.

I. Nous examinerons d'abord une construction qui joint le pronom personnel au participe et qui a été de plus en plus fréquente à dater du XIVe siècle pour disparaître en grande partie à l'époque classique. Nous partirons d'exemples comme les suivants :

> Apres euls deulx son chemin prent
> li bon Lohiers ; s'en sont joyant,
> car davant li et *li oyant*
> monstrent il bien leur priveté.
>
> *Galeran*, 2072-5.

> Toutesfoiz quelques places se rebellerent apres, *moy estant la*, comme Beaune, Semur, Verdun et aultres.
>
> Commines, *Mémoires*, t. II, p. 25.

1. Voir *Romania*, LXI, (1935), p. 257-315 et 401-463.

2. Il ne manque guère alors à la liste des emplois modernes que les phrases du type « Durand qui, *lui*, s'en souciait peu... » et analogues. Sur ces phrases voir Sandfeld, *ouvr. cité*, § 56.

Il s'agit là de constructions absolues qui d'une façon ou de l'autre modifient ou complètent le sens du verbe et par conséquent jouent le rôle de régimes circonstanciels. Le pronom qui y apparaît doit donc être à la forme oblique. Il n'y a là que la suite très naturelle d'une construction latine bien connue. Mais dès le XIV^e siècle on rencontre des phrases du même type où les formes obliques, et tout spécialement *lui* et *eux*, accolées à un participe passé ou à un participe présent se rapportent au sujet exprimé ou sous-entendu du verbe principal, alors qu'en bonne logique *lui* et *eux* devraient dans ce cas faire place à *il : il(s)* :

Après lesqueles choses, le dit varlet se mist a chemin pour aler a Reims... et *lui arrivé* a Reims ou près d'illesques, accoucha malades. (Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 158. — Paris, 1382).

Lequel... me relata... que... *lui passant* sur ledict pont, il avoit trouvé... (G. Fagnier, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, t. II, p. 213. — 1419) [1].

Grandement furent ces deux Roys esjouis pour s'estre ainsi par fortune cogneuz, et devisans ensemble de plusieurs propos (*eulx retirans* en la ville) prirent la route du bois.

*Amadis*, I, 3, 21 [2].

Nous avons affaire ici à une extension de la construction précédente, qui ne surprend pas à une époque où la forme oblique du pronom remplace ou complète la forme du sujet dans un nombre croissant de cas. Et là aussi on a dû passer d'un emploi à l'autre sans bien se rendre compte qu'on innovait. Il est même probable que non seulement on ne crut pas par cette retouche s'être écarté de la construction latine, mais qu'on devint de plus en plus conscient de ce que le tour avait de latin. De là son succès en un temps où l'imitation des modèles latins se remarque en de si nombreux écrits. Il est possible que l'extension de ce tour ait amené plus d'un lettré à accueillir de bonne grâce dans d'autres contextes des *moi* et

1. Cet exemple et le précédent sont empruntés à Humphreys, *ouvr. cité*, p. 79. M. Humphreys a donné de très nombreux exemples de cette construction, p. 79-84, 94-6, 99, 113-7, 123-4.

2. Éd. Vaganay, 1918.

des *lui* que ne justifiait plus, même à demi, l'exemple du latin. Mais nous ne croyons pas qu'une construction aussi savante d'origine et d'allure ait pu, comme le suggère M. Humphreys [1], exercer une influence sur le développement même du pronom personnel dans la langue tout entière.

II. Faut-il ranger les locutions du type « soi tiers » ou « lui tiers » dans la même catégorie que celles que nous venons d'examiner ? Dans ce cas comment interpréter *soi* ou *lui* quand le pronom, comme il arrive le plus souvent, se rattache au sujet ? Faut-il y voir un complément circonstanciel qui par delà le sujet retombe réellement sur le verbe et par conséquent a pris à juste titre la forme distinctive du régime ? Ou devons-nous conclure que ces formes obliques jouent un rôle d'attribut à l'égard du sujet, que ce sont déjà dès le XII[e] siècle des « nominatifs » ? C'est la thèse que soutient M. Titz [2]. La question est d'importance pour nous, car si M. Titz a raison, nous devons réviser ce que nous avons dit au début de ces articles, où parmi les exemples de la forme oblique employée comme auxiliaire du sujet, nous n'avons fait aucune place à « soi tiers ». Faut-il créer une nouvelle catégorie pour cette curieuse locution ? Et dans ce cas comment expliquer que de par sa seule vertu le nombre ordinal ait été capable de transformer des accusatifs en nominatifs ? Avant de répondre à ces questions, donnons des exemples de la locution qui en montreront la variété et la souplesse :

Et vient ça derieres missire *soi autres* de chevaliers toz armez.
*Perlesvaus*, 2679-80.

Huimais devons a Rollant repairier
et a Saint Yorge, le baron chevalier,
qui fu *soi tiers* a l'estor comencier.
*Aspremont*, 8813-5.

Et endementiers qu'ele se gramentoit, si est avenue chose que une abeesse trespassoit par ileuc *soi tierce* de nounains.
*Lancelot*, I, 15, 5-7.

---

1. *Ouvr. cité*, p. 162 et 164.
2. *Ouvr. cité*, p. 70-4.

Et fist tant d'armes puis qu'il ne fu que *soi quart* que tous les Romains mist en voie et les cacha asseis.

*Id.*, I, 4, 40-1.

A tout le vin d'iluec s'em part
li cambrelens, *lui quint*, o soi
unes gens qui adies ont soi.

Fabliau du *Prestre comporté*, 776-8 [1].

Ce jour fu l'abbaesse Ermine
matin levee et atournee
dedenz ung char encourtinee
d'un tapiz qui fu faiz a Rains,
*li sisiesme* de ses nonnains.

*Galeran*, 900-4.

Le passage suivant montre combien la locution était transparente et avec quelle spontanéité on l'interprétait.

Li rois Bans vint au parlement *soi tiers* sans plus ; si fu ses senescaus li uns *des .ij.* et uns siens chevaliers avoeques.

*Lancelot*, I, 5, 20-21.

De là des phrases comme la suivante où on suggère un maximum possible du nombre des compagnons impliqué par l'ordinal :

Ne jou n'i fuisse ja venus *plus de moi witisme* se jou quidaisse qu'il y deust venir. [Il était venu avec plus de 2.000 chevaliers.]

*Lancelot*, III, 172, 34-5.

Il n'y a pas besoin d'examiner longtemps ces phrases, et cent autres du même genre qu'on pourrait citer, pour voir que les locutions où entrent ainsi un nom de nombre ordinal et un pronom personnel à la forme oblique rappellent d'assez près l'ablatif absolu du latin. Et c'est bien de la sorte qu'elles ont toujours été comprises jusqu'au jour où M. Titz a proposé une explication nouvelle. Selon lui, notre construction ne saurait telle quelle venir du latin où jamais on n'a dit « venit Romam *se tertio* ». Il est bien vrai qu'en latin le mot qui joue le rôle de sujet dans le membre de phrase qui est à l'ablatif absolu ne peut en général être en relation avec aucun mot de

1. Éd. Steppuhn, 1913.

la proposition principale. Mais il est facile de concevoir que cette interdiction n'ait pas été maintenue dans toute sa rigueur en ancien français, comme elle ne l'a certainement pas toujours été en latin médiéval. Même en latin classique la règle souffre des exceptions. César a pu dire « Galliam tentari *se absente* nolebat » et Cicéron « Cato affirmat *se vivo* Pontinum non triumphare » [1].

Comment M. Titz se représente-t-il les choses ? Selon lui, la construction latine qui correspond véritablement à notre locution est celle qui se rencontre dans les phrases du type « Senatus *frequens* convenit », « Hannibal *princeps* in proelium ibat, ultimus conserto proelio excedebat ». Et c'est bien de là que vient le « lui tiers » français, — d'un nominatif latin par conséquent et non d'un ablatif. Mais « entre les exemples latins classiques et les exemples français il y a une différence nette et caractéristique, c'est qu'en français on répète le pronom sujet devant l'ordinal (lui troisième) ; la construction *primus ibat* a donc fleuri en latin vulgaire car l'on sait que ces langues vulgaires, populaires, aiment à faire ressortir le sujet et ce qui s'y rapporte [2]. » M. Titz est amené par là à conclure que le pronom sujet qui a été répété ainsi devant l'ordinal a d'abord été un nominatif. C'est *je, tu, il* qui occupent cette place à l'origine, mais ils ont été « remplacés bientôt par *moi, toi, lui* », et c'est de cette façon que, selon M. Titz, nous avons dans le vers 280 de la 1re branche de *Renard*, « Pinte — qui a la cort venoit *soi quinte* » un des premiers exemples de la substitution de l'accusatif au nominatif dans les constructions de ce type.

M. Titz connaît-il donc des exemples de notre locution où apparaissent *je, tu, il* ? Il en cite deux, l'un de Villehardouin « Duc de Venise descendit *il meismes toz premiers* » et l'autre de Joinville : « Sur ces *je tout premier*, fist il, et dit ainsi... » Il est visible toutefois que cette construction, — c'est la même dans les deux cas — n'a pour le sens rien de commun avec celle qui nous intéresse. « Je tout premier » ou « je toz pre-

1. Nous empruntons ces exemples à la *Grammaire latine* de Gantrelle, 10e éd., 1875, § 174, 1 Rem. 2.

2. M. Titz, p. 72, indique qu'il y a là une construction indo-européenne, mais nous pouvons négliger ici cet aspect de la question.

miers » signifie « moi avant tous les autres, quel que soit le nombre de ces autres ». Et la locution correspondant à celles que nous connaissons devrait vouloir dire « moi seul, sans compagnon ». Or cette locution a existé : seulement ce n'est pas « je tot premiers » mais bien « moi unieme ». Nous n'en avons rencontré aucun exemple dans les textes (elle ne semble pas très nécessaire), mais le grammairien Meigret l'a signalée au XVI^e^ siècle et il l'a précisément définie en opposant avec une rigoureuse netteté « unieme » à « premier. » Ayant dit que jusqu'à cinq nous avons deux façons d'exprimer le nombre ordinal : « premier, second, tiers, qart, qint » et « unieme, deuzieme, troezieme, qatrieme, cinqieme », il continue : « Vrey et qe unieme ne s'usurpe gieres qe pour ce qe sinifie seul come *je suys moe unieme* : parqoy il n'et pas etant simple, proprement ordinal : par ce qu'il et excluzif de suyte, qi et necesser'a un nombr' ordinal : vu q'ordre jit en pluzieurs. Il et vrey qe ce mot premier, ne denote pas tousjours suyte : come qant nou'dizons, Aristot' a eté le premier, qi a le mieus ecrit en Philozophie, je ne denote pas qu'il en eyt eté d'aotres subseqens : mes aosi ne conclus je pas q'il n'en eyt point eté d'aotre, come fet unieme [1]. »

M. Titz présente un autre argument. « Il y a en français une construction de formation tout à fait analogue que personne n'a jamais songé à faire dériver d'une construction ablative latine : c'est *moi-même, toi-même* etc., en ancien francais *je meismes, il meismes* etc. » Il y a en effet une grande ressemblance de structure entre les deux constructions *lui tiers* et *il meismes* : il n'en est pas moins vrai qu'au XII^e^ et au XIII^e^ siècle la langue les a traitées comme si elles étaient très différentes. C'est sans doute que l'une est venue du latin, à quelque moment que ce soit de l'histoire du latin, et a conservé l'empreinte latine, tandis que l'autre est de formation purement française. Pour que la thèse de M. Titz eût quelque vraisemblance, il nous faudrait des exemples du nominatif et de l'accusatif à la fois dans nos deux constructions. Or dans le premier cas nous trouvons toujours *lui tiers* et dans le second cas, semble t-il, nous ne rencontrons jamais au XII^e^ et au XIII^e^ siècle que

1. Éd. Foerster, p. 55.

*il meïsmes* [1]. M. Titz cite 15 exemples de cette seconde locution : 14 nous donnent *je* et *il*, un seul présente *lui* (*Cligès* 4889) mais c'est un régime.

La locution *lui tiers* a donc depuis l'origine été considérée comme un complément circonstanciel du verbe. Aussi dans la plupart des cas ne vient-elle qu'après que le verbe a été énoncé. Le vers suivant de Béroul présente une construction vraiment exceptionnelle :

*Toi tiers* seras fet chevaliers.

3048

Néanmoins cet arrangement des mots montre qu'un jour ou l'autre on pouvait être tenté de conclure que la locution ne se rattachait pas seulement au sujet par un lien assez lâche, mais qu'elle était vraiment sur le même plan que le sujet. Et à mesure que les pronoms à forme oblique s'établissaient plus fermement à titre d'auxiliaires du sujet, cette tendance a pu s'accentuer. C'est ce que semblent indiquer l'*s* de « soi *autres* » dans l'exemple de *Perlesvaux* cité plus haut, ainsi que les graphies suivantes :

Et ou fu chou, fait li roys ? — Sire, fait il, ce fu a la fontaine des .ij. sycamors ou mesires Gauvain fu abatus soi *quars* de chevaliers par celui qui garde la fontaine.

*Lancelot*, III, 255, 14-6.

Il vient devant le chastel de Carduel un jor, soi *disiesmes* de chevaliers molt richement armez.

*Perlesvaus*, 7706-7.

---

1. Cette affirmation vaut certainement pour le XII[e] siècle, ce qui est l'important ici. Pour le XIII[e] siècle, elle est moins sûre. Voir ce que nous disons au ch. X sur le v. 4888 de *Méraugis* « C'est *moi meïsmes*, car c'est m'ame ». Il se peut que le v. 2670 de *Guillaume de Palerne* « *Soi meisme* requiert sa mort », cité par M. Humpheys, p. 187, soit le premier exemple du nouvel emploi. Pour comprendre cette innovation il faut voir que, comme il serait facile de le démontrer, *je meisme* comporte, et a comporté longtemps, deux accents distincts. Le pronom, séparé du verbe, prenait une valeur indépendante et était ainsi mûr pour son remplacement par la forme du régime. — Il faut sans doute, avec Mussafia, corriger le v. 1597 de *Galeran* « Car *moy meïsmes* ay apris » en « *Par* moy meïsmes... »

Et li rois Uriens si traist envers la forest et se mist a la voie a l'einz qu'il pot et s'en ala lui *disiesmes* c'onques ne sot en qu'il se devint.

*Le Livre d'Artus*, 69, 1-3 [1].

On pourrait peut-être soupçonner dans chacun de ces cas l'arbitraire irraisonné d'un copiste. Mais voici qui est parfaitement réfléchi et assuré par la rime :

Il ne monta mie soi *quars* ( : les .iij. pars)
quant il dut aler au moustier.

*Guillaume de Dole*, 2423-4 [2].

Toutefois la déclinaison est quelque chose de bien précaire au XIII[e] siècle et il est probable que seuls les lettrés en avaient encore le sentiment juste. Il ne faut donc pas s'exagérer l'importance de ces graphies. Mais ces *s* prononcés ou non nous permettent d'entrevoir le changement d'attitude qui est en train de s'accomplir à l'égard du pronom personnel et en particulier du *moi* ou du *lui* de notre locution. Il est certain de toute façon que dès le XIV[e] siècle la langue ne fait plus de différence entre le *lui* de « lui tiers » et le *lui* de « lui mesme », bien qu'elle soit loin encore à cette époque-là d'avoir renoncé complètement à *il mesme*.

Ces deux évolutions — passage de *il mesme* à *lui mesme* et changement de valeur de *lui tiers* — ne se sont sans doute pas poursuivies séparément. On devine des contacts, des influences réciproques. Tout en se faisant plus rare, *il mesme* proche voisin de *lui tiers* a pu accentuer la nuance de nominatif qui commençait à pénétrer dans cet ablatif absolu, et *lui tiers*, ainsi modifié dans son essence mais bien établi dans sa forme, a pu contribuer à renforcer la tendance du *il* de *il mesme* à passer à la forme oblique.

Ainsi *lui tiers*, qui était certainement une anomalie dans la langue du XII[e] siècle et comme le témoin d'une conception archaïque, devenait dès le siècle suivant, grâce à la volte-face de plus en plus visible des formes obliques du pronom personnel, une sorte de champion de la tendance nouvelle. Nous ne

1. *The Vulgate Version of the Arthurian Romances*, éd. by H. O. Sommer, t. VII.

2. Éd. Servois, 1893.

voudrions pas grossir son rôle, mais ce rôle n'a pas été négligeable. *Lui tiers* n'a pas seulement hâté la transformation de *il mesme* en *lui mesme*, il a aussi agi sur le développement d'un autre et très curieux emploi, celui du pronom personnel sujet suivi d'un nombre cardinal.

A l'origine, comme il est naturel, c'est *il* qui apparaît devant le nombre cardinal, quand on a affaire à un sujet ou à un attribut :

> Puis revont a l'estor combatre.
> Or ne sont il mais que il *quatre*
> Gerbert, *Perceval*, I, 5307-8.

c'est-à-dire les trois frères et Perceval.

Mais de bonne heure et dans les mêmes conditions *il* fait place à *eus* :

> Nuls a dire ne vous saroit
> comment elles sont *eulx deux* liees
> *Galeran*, 6660-1.

> Si sont *eulx deux* laciez d'un laz.
> *Id.*, 7756.

> Maintenant l'a a reson mis
> seul a seul, ne furent qu'*aus deus*.
> *Chastelaine de Vergi*, 154-5.

> La nouvelle vint au seigneur de Baruth que Richart Philanger estoit joint au port. Il le fist a saver au seignor dou Toron, et *eaus deus* alerent a mesire Raoul de Saissons.
> Philippe de Novare, *Mémoires*, 89 CLXXXIV.

Sans doute, pour les raisons que nous avons longuement énumérées plus haut, *eus* est arrivé très tôt à prendre la place de *il*. Mais aucun des exemples que nous avons cités à ce sujet ne ressemble au cas que nous examinons maintenant. Une influence particulière s'est fait sentir ici : nous croyons que c'est celle de *lui tiers*, bien placé pour agir en la circonstance vu sa ressemblance structurale avec *il troi*. Le fait va devenir plus assuré encore, si nous notons dans le même domaine un second glissement très analogue au premier. Il s'agit du cas où le pronom personnel suivi d'un nombre cardinal désigne non

plus une totalité comme dans les exemples précédents, mais une fraction d'un tout.

Pour bien saisir l'originalité de ce second emploi, voyons d'abord le cas de l'article défini qui entre dans une construction toute semblable : « Et de cel lac issoient nuef flum dont *lī uit* estoient d'une grandor et d'une parfondece » (*Queste* 135, 3-4). *Li uit* indique ici une fraction prise sur un tout parfaitement défini. Les phrases de ce type sont très courantes en ancien français [1]. Il est beaucoup plus rare de rencontrer des exemples où l'article placé devant un nombre cardinal indique une fraction d'un tout indéfini. En voici deux :

Tantost comme je poi assambler a els, et il vindrent entor moi por forclore ; et lors en convoierent la damoisele *li troi d'aus*, et vous la rescousistes.

*Lancelot*, I, 333, 27-9.

Li roi mande le patriarche
et les barons et les Templiers...
« Sire », fait au roi uns de ceus
ki mix fut de cort et plus sages,
« Entrues c'on voit ci les messages,
car envoiés querre le conte...
Et dist li rois : « C'est boin a faire.
Alés i donc *li dui de vos* :
se li dites k'il viengne a nos. »

*Escoufle*, 1798-810.

Dans ce cas la locution est presque toujours suivie d'un *de* explicatif introduisant un complément. Dans l'un comme dans l'autre cas, le français moderne supprime l'article : « neuf fleuves dont *huit* étaient de même profondeur », « trois d'entre eux, deux d'entre vous ».

Or il existe des phrases dans l'ancienne langue qui présentent la même nuanee de signification que celles que nous venons d'examiner en second lieu, mais où l'article défini est remplacé par le pronom personnel. Se rapportant au sujet de la phrase le pronom apparaît naturellement sous la forme *il* :

Ensi commanda son avoir
tant c'as larrons vint assavoir ;

1. Voir *Petite syntaxe de l'ancien français*, 3e éd. § 282, où d'ailleurs la règle a été donnée d'une façon trop absolue.

une nuit *il troi* s'assanlerent
au tresor vinrent, si l'emblerent.
*Jeu de Saint Nicolas*, 51-4.

Il n'a pas encore été question des larrons et *il troi* a le même sens que « li troi d'eus » en ancien français et « trois d'entre eux » en français moderne. De même dans *Lancelot* :

Et lendemain aprés prime manda Claudas a ceuls dehors que s'il voloient rendre ses .ij. chevaliers, il lor renderoit le roy Baudemagu. Et il alerent a conseil *il .xij.*, dont li troi en estoient roy et li autre simple chevalier.
*Lancelot*, III, 368, 28-31.

Ici encore *il douze* signifie « douze d'entre eux », c'est-à-dire douze pris sur le nombre indéterminé des gens qui sont dans l'armée des assiégeants.

*Il* est-il aussi passé à *eus* ? Nous n'avons pas trouvé d'exemple décisif pour le XIII^e^ siècle. La locution est très vivante, comme le montrent les passages suivants :

A tant s'en sont li per tourné ;
douse sont, molt biel atourné ;
d'une part a conseil sont trait...
...En la fin ont esgardé
et s'i sont ensemble acordé
que *sor les deus* se meteroient
et chou que cil doi en diroient
sera tenu tout plainnement
Gerbert, *Violette*, 5368-76 [1].

Tel est le texte des manuscrits BCD : « les deus » rapproché de « douse sont » du vers 5369 nous ramène au cas examiné plus haut d'une fraction prise sur un tout déterminé. Mais le le manuscrit A, que suit ordinairement l'éditeur, donne une autre leçon : « sour *iaus* deus » ; il s'agit cette fois de deux chevaliers non encore désignés qui seront choisis dans l'ensemble des chevaliers présents, quel qu'en soit le nombre.

Et pour la paour de sa mort sommes nous entré en queste *nous douze compaignon* de la maison le Roy Artus.
*Lancelot*, III, 148, 10-11.

1. Éd. Buffum, 1928.

Gauvain est seul au moment où il prononce ces mots. Il dirait aujourd'hui : « Nous sommes entrés dans la quête au nombre de douze » ou « douze d'entre nous sont entrés dans la quête ».

Si lors dist li roys : « Biauseignor, vous n'estes revenu que .iiij. chevalier qui deussiez estre *vous* .xv. quar tant m'aviez vous fet a entendre que vous estiés en la queste. Se vous commanc, se vous volés estre droit compaignon que vous querés ceus qui o vous murent, tant que vous les truisiés.

*Lancelot*, III, 192, 30-3

« Vous auriez dû être au nombre de quinze », « il devrait y en avoir quinze d'entre vous. »

Dans le passage de la *Violette*, *iaus* est de toute façon justifié par la préposition, et dans les deux passages de *Lancelot* *nous* et *vous* ne peuvent naturellement nous fournir aucune indication. Mais la forme oblique apparaît invariablement, semble-t-il, dans Froissart [1] :

Et furent tout li manant en la ville de Calais, au jour que elle fu rendue, bouté hors. Et ne furent retenu tant seullement que *eulx trois anciiens hommes* lesquels savoient les usages et les coustumes de la ville, entre lesquels il i avoit un prestre pour rasener les maniemens des hiretages.

*Chroniques*, t. IV, p. 295.

Vous retournerés la et dirés au chapitainne que il convient, pour la plus grant grace que je lor voel faire, que *euls siis hommes bourgois* des plus notables de Calais, nus piés et nus chiefs... viennent ichi et aportent les clefs de la yille... en lors mains.

*Id.*, t. IV, p. 287.

Si se partirent ossi assés tost, et n'avoient mies a leur departement tant de chevaux comme il estoient d'ommes, més il fissent au mieux qu'il peurent et monterent li pluisseurs *yaux deus* sur un cheval.

*Id.*, t. VII, p. 384.

De celle guerre d'amis estoient mort *euls dis et uit*.

*Id.*, t. IX, p. 161 [2].

Tout s'armerent dedens Dunquerque, et se traïssent sus les camps, et se

1. On la trouve dès le 1er quart du XIVe siècle dans le ms. B.M. Add. Ms. 10292 de l'*Estoire del Saint Graal* : « Car Seraphe n'estoit pas *li .x. m.* et li autre estoient plus de .xl. mile » (Éd. Sommer, t. I, p. 59).

2. Leçon des mss. A et B. D'autres ont « *d'*eulx dis et uit ».

missent en bon arroi sus une montagne au dehors de la ville, et se trouverent *eux bien douse mille* ou plus.

*Id.*, t. XI, p. 103.

Et avint que, environ l'issue de mai, François Acremen, *lui set mille hommes tous armés*, se departi de Gand.

*Id.*, t. XI, p. 218 [1].

Assés briefment depuis avint
que nous estions bien *nous viut*
en deduit et en esbanoi.

*La Prison amoureuse*, 343-5 [2].

De même : *yaus doi*, *Chroniques* VIII, 79, *euls quatre* IV, 279 et 307, *yaus troi cens* V, 216, *euls cinq cens* IV, 307.

Dans tous ces exemples il s'agit toujours d'une fraction prise sur un nombre indéterminé ou, ce qui revient au même, d'une totalité actuelle évaluée par rapport à une totalité possible. D'autre part nous sommes dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle et les *lui* et les *eus* n'ont rien qui doivent nous surprendre à cette date. Toutefois, si l'on réfléchit que Froissart vise d'ordinaire à conserver la déclinaison et à force de zèle y réussit la plupart du temps, on en viendra à soupçonner qu'il pourrait bien y avoir ici une influence particulière à l'œuvre et on se demandera si pour Froissart *lui tiers*, employé depuis l'origine et consacré par une longue tradition, ne justifiait pas *eus trois* et toute construction analogue.

III. Un dernier emploi est particulièrement fréquent à la fin du XV^e^ siècle et au XVI^e^ siècle. A cette époque on peut affirmer que dans la conversation le sujet était toujours accompagné de son verbe, et en bien des cas c'est aussi la règle que nous retrouvons dans les livres. Mais ailleurs, même dans les conversations rapportées [3], il semble qu'une tendance contraire se

1. D'autres mss. mettent devant « lui » *atout*, *accompaignés de*, *avecq*, *a*.

2. Éd. Scheler, t. I, p. 221.

3. Il semble même, dans l'*Amadis* tout au moins, que ce soit surtout dans les conversations qu'on rencontre ces verbes privés de sujet. Tout se passe comme si l'auteur, qui s'exprimant en son nom se croit tenu d'observer le bon usage de son temps, se jugeait libre quand il fait parler ses héros, de rehausser par un beau latinisme le ton de leurs conversations et d'y ajouter ainsi comme un parfum d'antiquité.

fasse jour. S'agit-il d'un prolongement de l'état ancien, où la terminaison marquait suffisamment la personne ? Il est possible, qu'en effet le souvenir de cette faculté du verbe se soit conservé ici ou là, mais la poussée de la langue parlée était si forte qu'on n'eût pas osé continuer délibérément ou faire revivre de gaîté de cœur un archaïsme aussi périmé, s'il n'y avait pas eu aussi, agissant en sens contraire, une puissante impulsion venue du dehors. Quand on regarde de près des livres où apparaît cette particularité, quand on en compare les alinéas l'un avec l'autre pour dégager, s'il est possible, le principe qui domine ce développement et l'explique, on s'aperçoit qu'il y a là, à n'en pas douter, quelque chose d'artificiel et de voulu. L'écrivain cherche à reproduire laborieusement un des caractères les plus distinctifs d'une langue qu'il admirait. En un mot nous nous trouvons de nouveau devant un latinisme.

Bien entendu, ce sont surtout la première et la deuxième personne personne du pluriel qui sont ainsi traitées, car ici les flexions sont significatives, mais même les autres personnes n'échappent pas, quand la phrase reste claire. Voici deux passages de l'*Amadis* qui font bien voir le procédé :

Vous avez trouppe trop fresche pour la nostre, respondit le Damoysel. Toutesfois si *voulez* (comme chevalier) venger celuy que vous dites, et montrer la grande hardiesse dont *estes* renommé, choisissez de vos gens ceulx qu plus vous plairont, et MOY, s'il plaist au Roy, *choisiray* des miens, car estant egaulx en nombre, *pourrez* plus acquerir d'honneur qu'avec si grande armée, qu'*avez fait* entrer en ce pays sans juste occasion. Vrayement, dit le roy Abies, vous parlez bien. Or eslisez vous mesmes le nombre des personnes (si grand ou petit) que *vouldrez*. Puis que m'en *laissez* le choix, respondit le Damoysel, je vous feray aultre party, que (peult estre) *aurez* plus agreable.

I, 99, 1-13.

Gandalin, si en cest amour j'estois maistre de ma force, comme aux aultres accidens, ni TOY n'*auroys* besoing de m'advertir, ne *serois* si sans conseil comme je suis.

I, 153, 33-154, 3.

Le premier passage est clair. Le second est bien contourné, et même ne se comprend, vu la ressemblance des flexions à la première et à la deuxième personne du singulier du conditionnel, qu'à la faveur du contraste visiblement marqué par

*ni*... *ne*... et à l'aide non négligeable, bien qu'un peu tardive, de « je suis ». On sent l'effort. Nous sommes loin du développement naturel de la langue.

Ce qui nous intéresse particulièrement ici, toutefois, c'est l'emploi de *moi* dans la première citation et de *toi* dans la seconde. A une lecture rapide on pourrait s'imaginer que ce sont là des sujets directs de leur verbe. Ce serait une erreur. L'intention de l'auteur n'est pas douteuse : « choisiray » et « auroys », malgré les apparences « latinisent » tout autant que les autres verbes. Eux aussi ils sont privés de leur sujet naturel; réellement prononcés dans une conversation contemporaine, ils auraient été munis d'un *je* ou d'un *tu* initial, comme les autres d'un *je* ou d'un *vous*. *Moy* et *toy* ont été insérés dans la phrase, le premier pour aider au rythme, le second pour remédier à une obscurité autrement inévitable, et tous deux en outre pour atténuer l'extrême gaucherie d'une phrase dont le verbe est à la fois sans sujet et sans marque distinctive de la personue.

Nos analyses sont de tout point confirmées par le témoignage du grammairien Meigret. Dès 1550 il formule à l'égard de l'emploi des pronoms sujets une règle qui, à quelques nuances près, est encore la nôtre, et qui au milieu du XVI^e^ siècle représente sans nul doute une pratique déjà longue : « La premier' e seconde persones n'ont james qe leur propre Pronom » (*Grammere françoeze*, 64, 23-4), tandis que la troisième est le plus souvent précédée d'un nom, « ny ne peuvet la premier' e second' etre sans leur' Pronoms expres, ou sur entendus » (*id.*, 64, 27-8). Ainsi à la première et à la deuxième personne le sujet est toujours là, qu'il soit expressément mentionné ou reste sous-entendu. Par cette dernière addition on voit que Meigret fait une place au latinisme que nous avons signalé et dont il avait parfaitement démêlé le vrai caractère, comme en fait foi une déclaration explicite en un autre passage : « Les verbes Françoes ne peuvet etre comunement en notre lange sans qelqe surpozé [= sujet], ou exprimé, ou bien ja precedant : come Pierre fera, dira, e criera, com' il voudra : il s'en peut toutefoes rencontrer (come peut etre [1]) qi n'a point de surpozé *a la maniere de' Latins* » (*Id.*, 102, 17-21).

1. C'est-à-dire « à l'occasion ».

Dira-t-on que parmi les sujets exprimés il est possible que Meigret compte *moi* et *toi*? Il a pris soin lui-même de démentir par avance une supposition de ce genre. Après avoir exposé que *moi* et *toi* sont réellement des régimes, il les admet cependant à titre de sujets dans deux cas : 1° « conjoins a toutes aotres persones par les conjonccions e ou ou : comme toe e moe le ferons : toe ou moe irons la : toe e Pierre ferez cela : toe, moe e eus le ferons. 2° « e' reponses des interrogacions : par telle condicion q'ils soet seulz sans verbe : come qi a fet cela ? moe : toe : *et non pas moe l'ey fet* » (*Id.*, 66, 30-5). Nous reconnaissons là les deux constructions que nous avons observées dès le XII[e] siècle [1], très nettement définies et délimitées. Et l'on peut être surpris qu'il ne mentionne pas en troisième lieu le tour « moi je l'ai fait », bien courant à son époque. Toutefois, il ne lui a pas échappé et il le notera plus loin en un autre contexte où, sous la forme « je l'ey fet moe, ou moe mêmes », il l'admet « en fin de claoze par une plus grande vehemence » (p. 69, 8-20). Mais sa conscience de grammairien scrupuleux s'inquiète un peu ici et il croit devoir justifier laborieusement cet emploi [2]. En tout cas, sur le point qui nous intéresse le plus ici, il est singulièrement péremptoire. « On ne dit pas, moi l'ai fait. » Voilà qui est net. Et soyons sûrs que si on lui avait montré nos textes de l'*Amadis*, qui semblent au premier abord contredire sa règle, il aurait eu vite fait de déceler les sujets « surentendus » de « choisiray » et d' « auroys », quelque jugement qu'il eût été amené à porter sur le *moy* ou le *toy* qui précèdent ces verbes.

Quand le roi René [3] écrit :

> Mais *moy* n'en *amay* jamais nus
> autres que vous.
>
> *Jeanneton* [4].

1. Sur la légère restriction qu'il y aurait lieu d'apporter pour les phrases du second type, voir *Romania*, LXI (1935), p. 454-5.

2. Comparez son attitude à l'égard du tour « c'est moi » : sur ce point voir *Romania*, XLVI, 1920, p. 56, 64, 69-70.

3. Ou peut-être un seigneur de son entourage. Voir Chichmaref, *Romania*, LV, 1929, p. 233-4.

4. Éd. Quatrebarbes, 1845-6, t. II, p. 141.

il greffe, sur une forme ancienne où la flexion à elle seule indiquait la personne, un pronom à forme emphatique qui n'est pas le sujet, mais renforce l'idée du sujet contenue implicitement dans le verbe. Nous croyons fort possible qu'il n'ait pas pensé au latin. C'est par imitation expresse du latin que, quelque trois quarts de siècle après, le seigneur des Essars est amené à adopter un tour de phrase extérieurement identique et qui nous permet de démonter aisément le mécanisme du premier. Le point capital pour nous, c'est que ni dans un cas ni dans l'autre *moy* n'est le sujet direct du verbe. Il ne l'est jamais. On se rappelle quelle importance nous avons attaché plus haut à la constatation de cette règle. Tout ce que nous nous sommes proposé ici, c'est de prévenir sur ce point un malentendu possible.

## X

Nous avons jusqu'à présent laissé de côté le tour *ce suis je*, qui ayant abouti, comme on sait, à *c'est moi* nous offre un nouvel exemple de l'extension de la forme oblique. C'est qu'ici intervient de plein fouet un événement dont nous n'avons encore aperçu que des contre-coups assez indirects, la désorganisation et la chute de la déclinaison.

Prenons les deux phrases *ce est li rois*, *ce est il*, courantes dans les œuvres du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. Elles datent d'une époque où les désinences nominales bien vivantes permettaient de placer le sujet et le régime soit avant soit après le verbe, sans qu'on eût à craindre aucune obscurité. Par sa présence ou son absence l'*s* de flexion orientait aussitôt le lecteur ou l'auditeur. La construction et le sens de *ce est li rois* ne pouvaient faire doute un instant. *Ce est il* était d'une clarté moins immédiate, mais comme il faisait partie du même mécanisme que *ce suis je*, le *je* de la première personne éclairait le *cil* de la troisième : dans les deux cas on avait affaire à des sujets.

Mais voici que la déclinaison disparaît de la langue parlée. Les textes pendant longtemps vont masquer ou essayer de masquer le fait. On entend dire partout autour de soi *c'est le roi*, on le dit peut-être soi-même, on continue à écrire *c'est li rois*.

Pourtant, un beau jour, attiré par la commodité d'une rime, on se départ un instant de sa réserve, on laisse échapper le néologisme, sachant fort bien que nombre de gens ne s'en apercevront pas et que les autres seront indulgents à l'égard d'un tour qu'ils connaissent bien, qu'ils n'évitent pas toujours eux-mêmes en parlant et dont ils devinent que le triomphe n'est plus très loin. Et l'on écrit :

> Une dame de Normendie
> ...amoit si tres durement
> qu'ele ne savait de li roi.
> On disoit que *c'estoit le roi*.

Ces vers sont empruntés au roman de la *Violette* (143-8), composé vers 1230 pour un public aristocratique. Il n'y a aucune raison de supposer que cette infraction à la grammaire traditionnelle ait particulièrement choqué le public en question. On peut en conclure qu'à la fin du premier tiers du XIII^e^ siècle *c'est le roi* était en passe de se faire accepter par la littérature après avoir conquis le parler de la conversation.

Une circonstance favorisait singulièrement l'extension de ce néologisme. A mesure que la déclinaison s'en allait, il avait bien fallu parer aux conséquences de sa disparition. De là les progrès rapides d'une construction, ancienne déjà dans la langue, celle qui fait se succéder les éléments principaux de la phrase dans l'ordre sujet-verbe-complément. Elle va permettre de voir clair là où il n'y a plus d'*s* de flexion pour montrer la route. Or *c'est li rois* transformé en *c'est le roi* se trouvait désormais conforme à la nouvelle orientation de la langue. Au rebours de l'état primitif, *ce* était maintenant le sujet, *le roi* l'attribut, et chacun était à la place où il devait être en vertu de cet ordre nouveau. Il est bien clair que le point de vue ne s'est pas modifié du jour au lendemain, mais par une série d'étapes que l'on a parcourues sans peut-être même les remarquer, du moins en dehors des cercles les plus cultivés.

Que devenait *c'est il* au milieu de cette évolution ? Là le renversement du point de vue était encore plus facile, car que *il* fût attribut ou sujet, son apparence extérieure restait la même. Quand donc l'ordre sujet-verbe-complément se fut imposé à la langue, *il* de *ce est il*, entraîné du reste par *le roi* de

*c'est le roi*, cessa d'être un sujet pour devenir un attribut, et le pas était si aisé à franchir qu'il est douteux qu'on s'en soit aperçu, même parmi les lettrés.

D'autre part, *ce es tu* s'était rapproché de *ce est le roi* d'une façon assez inattendue. Le *t* de *est*, nous le savons, était tombé de bonne heure devant une consonne et il en résultait que les deux premiers mots de *ce es tu* et de *ce es*[*t*] *le roi* sonnaient de même. De là à les interpréter pareillement il n'y avait qu'un pas. On se persuada bientôt que *ce es tu* n'était pas autre chose qu'un *ce est tu*, où *tu*, comme tout à l'heure *il*, était attribut et non plus sujet.

Ce mouvement de désorganisation et de réorganisation de l'ancien paradigme *ce suis je, ce es tu, ce est il, ce sommes nous, ce estes vous, ce sont ils* ne pouvait s'arrêter là. L'inversion, vestige incommode de la langue du passé, était supprimée à la deuxième et à la troisième personne, comme elle l'était dans le cas de *c'est le roi*. Comment aurait-elle pu se maintenir très longtemps au pluriel et à la première personne du singulier ? Elle ne s'y maintint pas.

*C'est nous, c'est vous* vinrent rejoindre *c'es*(*t*) *tu* et *c'est il*. A la première personne du singulier, *je* forme affaiblie par l'assourdissement de son unique voyelle n'avait aucune chance de survivre dans la construction remaniée. Le pronom attribut était le mot important de la phrase : pour être égal à son rôle, il devait apparaître sous une forme pleine et vigoureuse. *Moi*, dont nous connaissons l'indépendance croissante, était tout désigné pour ce poste. D'où *c'est moi*, et on eût désormais la suite *c'est moi, c'est tu, c'est il, c'est nous, c'est vous*. Mais *moi* réagit à son tour sur *tu* et sur *il*, et on en arriva finalement à *c'est lui* d'abord, puis plus tard à *c'est toi*. L'époque moderne est atteinte.

Nous venons de résumer ici un article où nous avons autrefois raconté tout au long l'histoire de ce développement [1]. Nous nous contenterions volontiers d'y renvoyer sans plus, si nous ne devions rectifier certaines dates que nous y donnions et que nous tenons aujourd'hui pour douteuses ou erronées.

Notre premier exemple de *c'est moi* nous l'avions trouvé dans

1. *Romania*, XLVI, 1920, p. 46-83.

le *Livre du Chevalier de la Tour Landry*, écrit en 1371-2, nos premiers exemples de *c'est lui* en 1455-60 et 1477. Devons-nous maintenir ces dates ? Cela paraît difficile en présence de certains exemples que nous allons examiner.

On trouve dans un roman de la fin du XII^e^ siècle les vers suivants :

> Ma dame la Fiere murra,
> grant peché vus en avendra :
> quant ele savra ke *c'est vus*,
> el s'oscirat tut a estrus.
>
> *Ypomédon*, 6313-6[1].

Deux manuscrits nous ont conservé le roman, l'un du XIII^e^ siècle et l'autre de la première moitié du XIV^e^ siècle. Le plus ancien donne pour le vers 6315 une autre leçon : « quant el savra ke *c'estes vos* » [2]. Voilà évidemment ce qu'avait écrit l'auteur, et ce qui s'accorde très bien avec *estes vus ço* du vers 5187 et *fustes vus ço* du vers 6636, fournis par les deux manuscrits. Peu importe qu'on lise ailleurs : « *est ceo* le vadlet estrange (: schange) » 1524, « ço fut celui (: hui) » 6451, « fut ço le rei (: a tel desrei) » 6465. La construction *c'est le roi* ne suppose que la chute ou l'affaiblissement de la déclinaison, phénomène déjà bien établi au XII^e^ siècle. Le tour *c'est vous* résulte d'un changement de point de vue qui remonte sans doute en dernière analyse à la ruine de la déclinaison mais qui n'a pu s'accomplir en totalité qu'après l'intervention successive et par conséquent assez graduelle de plusieurs intermédiaires. Le texte de l'édition reproduit la leçon du manuscrit le plus récent. C'est au copiste de ce manuscrit qu'appartient le *c'est vous* en question. Il est anglo-normand, mais il n'en reste pas moins vrai que, si la datation du manuscrit est exacte, il y avait, dès la première moitié du XIV^e^ siècle, des milieux de langue française où on disait non pas *c'estes vous*, mais *c'est vous*. Il en résulte que *ce est il* était déjà transformé dans son essence, car

1. Éd. Kölbing et Koschwitz, 1889. Nous devons à M. E. C. Armstrong l'indication de ce passage.

2. C'est nous qui corrigeons *ele* en *el*. L'auteur emploie indifféremment les deux formes, suivant les besoins du vers. Au commencement du v. 6316 l'éditeur a de même corrigé *ele* en *el*.

sans une suggestion et un exemple de ce genre, il est extrêmement invraisemblable qu'on soit passé sans transition de *ço estes vous* à *ço est vous*.

Dirons-nous que cette conclusion n'est pas forcément en désaccord avec les dates données plus haut ? Nous n'irons pas jusque-là. Car un passage des *Miracles de Notre Dame* que nous avions écarté dans notre article de 1920 reprend pour nous toute sa signification, dès que le témoignage en est confirmé peu ou prou par celui d'*Ypomédon*. Voici le passage en question :

> Or me dites, damoiselle Anne,
> cel home la, se Dieu vous sault,
> ressemble il bien a Musehault
> le messagier ?
> — Mais dites *c'est* sanz mençongier
> *li* proprement.
> (XXXVII, v. 866-71, t. VII.)

« Voilà bien la forme *c'est lui*, ajoutions-nous. On remarquera toutefois que le pronom est séparé du verbe par une préposition et un substantif, que de plus il est rejeté au vers suivant et qu'il y constitue le mot essentiel. C'est presque un cas de force majeure. Nous doutons que *il* — tout indépendant qu'il est au XII^e^ et au XIII^e^ siècle et qu'il restera longtemps — se soit à aucun moment trouvé en pareille position. Nous croyons que le passage des *Miracles de Nostre Dame* serait resté ce qu'il est, même si *c'est il* n'avait jamais dû se changer en *c'est lui*. La forme usuelle et fréquente dans le recueil est *c'est il* [1]. »

Tout ceci est possible sans doute. Mais nous n'en sommes plus si sûr. Si l'on se rappelle que c'est précisément au XIV^e^ siècle que se place l'étape définitive dans la marche des pronoms personnels à forme oblique vers une indépendance totale à l'égard du verbe, que c'est vraiment de cette époque que date le paradigme moderne de ces pronoms, nous serons très tenté de croire que dès ce moment-là on était aussi parvenu à l'étape *c'est lui*. Que *c'est il* ait résisté très longtemps, qu'il ait été plus difficile à déplacer que les autres formes traditionnelles et que

---

1. *Art. cité*, p. 65-6.

par conséquent *c'est lui* n'apparaisse que tardivement dans les textes, rien d'étonnant. De par sa structure *c'est il* appartenait à l'ancien sytème et au nouveau, à l'ancien car c'est ainsi qu'on s'était toujours exprimé depuis l'origine de la langue, au nouveau car libre à qui le voulait de voir en *il* un attribut et non plus un sujet. Il était donc outillé pour durer longtemps. Mais il est très possible que, dans plus d'un cercle peu respectueux des traditions et sensible aux suggestions des tendances nouvelles, on ait dit de très bonne heure *c'est lui*. Le passage des *Miracles de Nostre Dame* serait l'écho d'un de ces cercles.

Nous acceptons donc *c'est lui* pour le XIV^e^ siècle. Mais si l'on se rappelle les rapports de filiation que nous avons cru pouvoir établir plus haut, *c'est lui* suppose *c'est moi*. Or notre texte du *Chevalier de la Tour Landry* est bien de 1371-2, mais il n'est ainsi que tout juste contemporain de celui des *Miracles de Nostre Dame*. Nous sommes amenés à penser qu'il faut chercher bien plus haut dans le passé les débuts de *c'est moi*. Faut-il remonter jusqu'au XIII^e^ siècle ?

Il faudrait même remonter jusqu'aux premières années de ce siècle, si l'on s'en rapportait à un passage de *Méraugis* cité par M. Humphreys. Le héros du roman rêve à son amie :

C'est mes deduiz, c'est mes deporz,
c'est ma joie, c'est mes conforz,
c'est quan que j'aim, c'est ma puissance,
c'est ma baniere, c'est ma lance,
c'est mes desirs, c'est ma richece,
c'est mes escuz, c'est ma proece,
c'est ma hautece, c'est mes pris,
c'est toz li monz, ce m'est avis,
c'est mes chasteaus, c'est mes tresors,
c'est mes douz cuers, c'est mes beaus cors,
c'est ma main destre, c'est ma dame,
*c'est moi meïsmes*, car c'est m'ame,
c'est mes solaz, c'est quan que j'ai,
c'est la santé dont je garrai.

4877-90.

N'avons-nous pas pas ici un cas bien net de *c'est moi* ? Peut-être, car l'exemple n'est pas aussi probant qu'il en a l'air. Ce n'est pas seulement que le rythme irrésistible du passage ne pouvait guère supporter un changement de construction même

commandé par la syntaxe. C'est aussi et surtout parce qu'il est impossible de remplacer *c'est moi* par *ce suis je* sans fausser gravement le sens du passage. *Ce suis je* signifie c'est moi, un tel, de tel ou tel nom, et non pas tel ou tel autre. Or il n'est pas question ici de l'identité de la personne, mais de l'essence de la personnalité. Méraugis n'affirme pas qu'il s'agit de lui, mais du plus profond de lui-même. Il y a justement dans le roman un autre passage où Méraugis, voyant l'herbe verte et entendant le chant du rossignol alors qu'il se croyait au cœur de l'hiver et par un temps de neige, se demande s'il ne rêve pas et si c'est bien lui qui est le témoin de ce surprenant renouveau ; et immédiatement nous avons le tour que nous attendons :

Par foi, a poi que je ne di
de moi que *ce ne sui je mie.*
— Si sui ! — Donc ne quier je m'amie ?
Ne sui je Meraugis ? — Oïl,
*ce sui je.* — Mes ne sui pas cil
qui orainz vit les nois ? — Si sui !
*Ce sui je* qui en cest jor d'ui
les vi.

4376-83.

La même construction revient ailleurs encore, et toujours sous la forme où la syntaxe traditionnelle l'exige : *c'est il* 4976, *ce n'est il pas* 5679, *c'estes vos* 5469, *estes vos ce* 3103.

On voit que le vers 4888 de *Méraugis* ne nous permet pas de conclure à l'existence dès le temps de ce roman d'un *c'est moi* qui aurait remplacé *ce suis je.* Mais il nous autorise certainement à croire que *moi,* déjà très porté au XII^e^ siècle à élargir le champ de son action, a pris au XIII^e^ siècle une indépendance plus marquée encore. Selon nous, il y a dans l'emploi dont il s'agit une extension du tour où *moi* apparaît comme substitut du sujet dans des phrases sans verbe : « Cil de Logres ont mon chasteau pris et ma gent ocise et detrenchee qu'il n'en est eschapé que *moi* » (*Lancelot,* III, 19-20). Nous avons supposé, on se le rappellera, que parmi ces phrases sans verbe on est en droit de compter, même au XII^e^ siècle, un *moi* lancé seul en réponse à une question du type « Qui a dit cela ? »[1]. Il y a

1. Notons ici cet exemple de *Barlaam et Josaphat* cité par M. Humphreys, p. 131 : « Je iere tu, tu ieres *moi* ».

là plus spécialement encore, croyons-nous, l'amorce directe du *c'est moi meïsmes* de *Méraugis*. L'adverbe *meïsmes* aurait pour but, non seulement d'accentuer la signification du pronom, mais de justifier du fait même de cette accentuation le recours à la forme oblique.

N'y a-t-il pas une dernière conclusion à tirer ? Si, dès le début du XIII^e^ siècle, *moi* a pris une telle indépendance et une telle souplesse, ne peut-on concevoir qu'il a déjà tout ce qu'il faut pour se glisser, l'occasion s'offrant, dans le tour traditionnel *ce sui je* ? On le peut en effet. Toute la question est de savoir à quel moment l'occasion s'est offerte. Cela revient à se demander à quel moment *c'est il* a été réinterprété suivant une analyse inconsciente qui y voit, non plus une suite attribut-verbe-sujet, mais une suite sujet-verbe-attribut. Question qui à son tour dépend d'une autre : à quel moment l'ordre des mots, tel que nous le connaissons aujourd'hui, s'est-il imposé à la langue et a-t-il cessé d'être un ordre fréquent, puis un ordre favori, pour devenir l'ordre unique ? En d'autres termes, à quel moment la ruine de la déclinaison a-t-elle modifié nécessairement l'économie de la phrase française ? Toutes questions délicates, auxquelles il n'est pas impossible de répondre quand on s'en tient uniquement à la langue écrite, qui au XII^e^ et au XIII^e^ siècle est une langue littéraire, mais qu'il est plus difficile de résoudre quand on voudrait, comme c'est le cas ici, interroger la langue parlée. Il y a des textes plus humbles au XIII^e^ siècle, mais ce sont des documents officiels ou semi-officiels dont la phraséologie est trop pauvre pour nous être d'un grand secours ici. Mais, tout bien considéré, nous concluons que *c'est moi* au sens de *ce sui je* a pu faire son apparition dès le XIII^e^ siècle.

En tout cas, c'est un développement postérieur à celui de « Gauvain et *moi* » ou de « qui sera tué si *lui* non ? » Et c'est un développement qui a mis plus de temps pour s'achever, qui n'est même pas encore arrivé à son terme, puisque nous ne savons toujours pas si ceux qui viendront après nous diront « ce sont eux » ou « c'est eux ». Il va de soi, d'après ce que nous avons vu, que cette évolution, née de causes très différentes, ne s'est pas poursuivie indépendamment des deux autres, en particulier de celle qui conduit à l'emploi de plus en plus fréquent de la forme oblique du pronom dans les phrases où il

n'y a pas de verbe (j'en sais plus que *toi*, elle a son cœur et *lui* le sien). Si de *ce sui je* on est passé à *c'est moi* et non pas à *c'est je*, c'est sans doute que *je* de par sa faiblesse phonétique était incapable de porter le poids d'un accent aussi marqué, mais c'est en outre et tout autant parce que *moi* s'était depuis longtemps exercé à tenir ce rôle de pronom indépendant, de sujet sans verbe qui ne pouvait manquer de le préparer assez bien pour le rôle analogue d'attribut d'un verbe à sujet vide.

## XI

Les faits que nous venons d'examiner appartiennent pour la plupart à un passé lointain. Les contemporains, jusqu'au XVI^e^ siècle, ne nous ont fourni aucun renseignement à ce sujet. Nous en sommes réduits à accumuler des exemples, à interpréter des textes, à conclure des réticences de la langue écrite aux hardiesses de la langue parlée. Et peut-être de cette masse d'incertitudes arrivons-nous à dégager quelques principes certains à la lumière desquels les faits se groupent, s'ordonnent, prennent un sens. Mais comme toute cette histoire deviendrait plus claire, et les conclusions que nous en tirons plus assurées, si nous pouvions la voir se reproduire devant nous, sous nos yeux, au grand jour de la vie contemporaine ! Est-ce donc impossible ? Il serait surprenant que le français seul se fût trouvé jusqu'ici dans les conditions que nous avons décrites et qui ont abouti à l'évolution qu'on sait. D'autres langues n'ont-elles pas connu pour des raisons semblables des développements analogues, et ne peut-il arriver que quelques-unes de ces langues en soient encore au début d'une évolution qui chez nous est achevée ou bien près de l'être ?

L'italien pourrait peut-être nous aider ici, car il semble bien qu'à l'époque moderne, et depuis plus longtemps peut-être dans certains cas, des innovations s'y fassent jour qui ressemblent fort à quelques-unes de celles qui se sont produites en français au cours de l'histoire du pronom personnel. Toutefois l'italien est en matière de désinences verbales trop différent du français pour que nous ayons grand profit à nous tourner de ce côté. L'anglais ne serait-il pas la langue que nous cherchons ?

La conjugaison anglaise est dans son ensemble d'une extrême simplicité, et même à ne nous en tenir qu'à l'indicatif présent elle est encore beaucoup plus simple que la conjugaison française. Tandis que nous avons trois formes distinctes, *aime*, *aimons*, *aimez*, l'anglais n'en a que deux. En effet la deuxième personne du singulier, d'apparence assez complexe, n'existe plus que dans la langue religieuse et poétique. Il reste donc (*I we you they*) *like* d'une part et (*he, she*) *likes* de l'autre. La langue populaire va plus loin encore en ce qu'elle cherche à supprimer cette dernière différence : tantôt elle fait disparaître l'*s* de la troisième personne du singulier de certains verbes; *he don't* [1], tantôt elle ajoute l'*s* à toutes les personnes qui ne l'ont pas de plein droit, *I likes*, *we likes*, etc. Mais pour le moment il nous suffit de considérer le cas de la langue cultivée qui connaît encore l'opposition *like* : *likes*, mais ne connaît que celle-là. Comment s'y prend-elle pour distinguer entre les personnes, puisque les désinences ne peuvent écarter le doute que dans un cas sur cinq ? Notre analyse du français du moyen âge, complétée par une comparaison avec l'espagnol et l'italien, nous permet de prédire la solution sans crainte de nous tromper : le pronom personnel viendra en chaque cas fournir le renseignement nécessaire. Et en effet *I, he, we, you, they* accompagnent toujours le verbe. A l'indicatif présent il n'y a pas de forme *like* ayant sens et individualité par elle-même, pas plus qu'en français il n'y a de forme *aime* menant une existence indépendante. Nous avons toujours *I like, we like, you like, they like*, et la force analogique de ces quatre formes est trop puissante pour permettre à *likes* de se passer du pronom : *he likes, she likes* complètent la série. Cette simplicité n'a pas été atteinte du premier coup. Comme nous le verrons, elle est le résultat d'une longue évolution. En tout cas, on voit la ressemblance étonnante de ce paradigme avec le paradigme du verbe français.

D'autre part l'anglais est une langue qui a eu à un moment de son histoire une déclinaison, — et même une déclinaison assez compliquée, — et qui s'en est débarrassée. Le mécanisme de cette transformation est assez clair : assourdissement des

1. La langue cultivée a même un instant favorisé cette simplification. Voir *Romania*, t. LII, 1926, p. 448-9.

voyelles finales, effacement graduel de l'*e* qui avait pris leur place, jeu de l'analogie opérant sur des paradigmes simplifiés, et pour en finir maintien d'une seule distinction dans les substantifs, celle des deux nombres. Bien que chez nous le détail de la transformation soit différent, le point de départ — accident de phonétique — et le point d'arrivée — constitution d'un vocabulaire n'ayant plus que deux formes pour chaque mot, celle du singulier et celle du pluriel — sont exactement les mêmes. Les contrecoups aussi. Appuyé sur sa déclinaison, l'anglo-saxon pouvait se permettre une assez grande liberté dans l'ordre des mots. C'est ainsi qu'en nombre de cas le sujet était placé après le verbe et qu'en d'autres le verbe venait après ses régimes tout à la fin de la phrase. La déclinaison menacée, puis s'écroulant, il a fallu, pour le maintien de la clarté se limiter à un type de phrase connu déjà mais qui est devenu l'ordre unique : sujet-verbe-complément [1]. Le français a connu identiquement la même évolution.

Absence croissante de terminaisons distinctes à la finale des verbes et chute de la déclinaison, avec toutes les conséquences que comportent ces grands événements linguistiques, voilà précisément les causes qui nous ont servi à expliquer les transformations du pronom personnel en français. Ou nous nous sommes trompés du tout au tout au cours de notre article, ou nous devons nous attendre à retrouver en anglais les mêmes effets dans le même domaine. Bien entendu, nous ne pouvons pas compter sur une similitude absolue, d'autres facteurs ont pu agir qui ne sont pas nécessairement identiques dans les deux cas, et surtout nous avons affaire à deux langues dont la forte personnalité ne se prête pas à être enfermée dans des cadres trop rigides.

Nous nous demanderons s'il y a, s'il y a eu, ou même s'il y aura (autant qu'on peut le prévoir) des équivalents anglais de « Gavain et moi », — de « Qui l'a dit? — Moi. » — de « C'est moi », et enfin de la dernière en date de ces créations du français « Moi je l'ai dit. » Nous commencerons par *c'est moi*, car c'est de ce côté qu'apparaissent les premiers signes bien nets d'un changement de point de vue en anglais.

---

1. Voir *Romania*, t. LII, 1926, p. 450-2.

I. Au français *c'est moi* correspond l'anglais *it is me*. Cette locution n'a pas toujours appartenu à la langue : elle a été précédée de *it is I*, qui survit encore et n'est sans doute pas près de disparaître. Mais dans la mesure où *it is me* est employé — et on l'emploie beaucoup — nous assistons là aussi à une substitution de l'accusatif au nominatif. Comment s'est-elle opérée ?

Dans un livre intitulé *Studies in English Syntax* [1], M. C. Alphonso Smith a suivi le développement de notre locution depuis les temps lointains de l'anglo-saxon jusqu'à nos jours. Il y distingue quatre étapes, que nous allons caractériser après lui par la forme que prend la locution à l'indicatif présent :

| I | II | III | IV |
|---|---|---|---|
| Vieil anglais et 1re période du moyen anglais jusqu'à la fin du XIIIe s. | 2e période du moyen anglais (Chaucer) XIVe s. | Moyen anglais période de transition XVe s. | Début de l'anglais moderne époque des Tudors et de Shakespeare XVIe s. |
| *Ic hit eom* | *it am I* | *it is I* | *it is me* |
| *þū hit eart* | *it art thou* | *it is thou* | *it is thee* |
| *hē hit is* | *it is he* | *it is he* | *it is him* |
| *we hit sind* | *it are we* | *it is we* | *it is us* |
| etc. | etc. | etc. | etc. |

Dans la 1re période *ic hit eom* serait calqué en anglais moderne par « I it am » et en français par « Je ce suis ». Ce qui nous frappe dans cette disposition des mots, c'est la place de l'attribut *it*, qui est logé entre le sujet et le verbe. Mais c'est là une position favorite du pronom régime inaccentué en vieil anglais. Ainsi on disait : « Ic *ēow* blētsige on naman þæs Fæder, þæs Suna, and þæs Hālgan Gāstes » [2], c'est-à-dire « I *you* bless », Je vous bénis au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Pour donner plus de valeur au pronom neutre ou pour relier plus étroitement la locution à ce qui précédait, on a pu faire passer ce pronom en tête ; dans ce cas, en vertu d'une règle observée en ancien anglais comme en ancien français, le verbe

1. Boston, Ginn & Co, 1906, p. 77 et suiv.
2. H. Sweet, *Anglo-Saxon Primer*, 8e éd., 1896, p. 56, l. 74-5.

devait venir immédiatement après, suivi lui-même de son sujet. Cet ordre probablement occasionnel au début est devenu l'ordre régulier de l'époque suivante : *Ic hit eom*, c'est-à-dire « I it am » est passé à *it I am*, et on a ainsi abouti à un paradigme qui est exactement celui du français au XII^e siècle et au XIII^e siècle : *ce sui je, ce es tu, ce est il, ce sommes nous*, etc. Impossible de trouver entre deux langues une ressemblance plus complète de structure et de procédés.

La ressemblance n'est pas absolument parfaite. Il y a dans le fonctionnement de menues différences. La phrase négative *it am not I* montre un ordre qui n'est pas celui du français *ce ne suis je pas*, mais cela tient tout simplement à ce qu'on disait en français « Je *ne* suis » et en moyen anglais « I am *not* ». Il reste un accord surprenant entre les deux langues, et d'autant plus digne d'attention qu'elles y sont arrivées en toute indépendance, chacune suivant son chemin sans se préoccuper du voisin.

De la deuxième étape *it am I* on est passé à la troisième *it is I*, puis de celle-ci à *it is me*. Expliquant ce dernier changement M. Smith écrit : « Dans ces phrases [celles où apparaît le type *it is I*] le sujet réel précède toujours le verbe, l'ordre *it am I* ayant succombé devant l'ordre normal « This is he » et « I am he » dont il y a déjà des exemples chez Chaucer. Aussi longtemps qu'un écrivain fait accorder le pronom suivant avec le verbe précédent, il est impossible que le pronom devienne un régime. Dans *it am I, it art thou, it are we, it are ye*, etc. de la 2^e période du moyen anglais le pronom placé après le verbe, bien qu'il soit dans le territoire du régime, est préservé par les formes variables du verbe *to be*. Ces formes proclament que le pronom, en dépit de sa position, est le sujet réel. Mais dès que la norme devient *it is I, it is thou, it is we*, etc., le pronom n'est plus protégé, et l'influence de la position du pronom après le verbe, qui tend à faire de ce pronom un régime, peut se faire sentir (*and the objectifying influence of the post-verbal position may assert itself*) [1]. »

Sur ce dernier point, c'est-à-dire sur la raison du passage de *it is I* à *it is me*, nous sommes tout à fait d'accord avec

1. P. 80-1.

M. Smith. C'est parce que *I* se trouve dans un endroit réservé d'ordinaire au régime que le nominatif va être remplacé par l'accusatif. Mais nous comprenons autrement le passage de *it am I* à *it is I*. M. Smith voit dans les constructions de la vieille langue qui ne font pas suivre le sujet du verbe et le verbe du régime des déviations de l'ordre normal. « On en vient presque à croire, dit-il, que le fait central de la syntaxe anglaise, ou tout au moins le principal point de repère dans toute discussion de la structure des phrases est précisément cette succession du sujet, du verbe et du régime. Quatre tentatives de sécession ont été faites et dans chaque cas l'ordre ancien, après des siècles de lutte, a maintenu son intégrité. » [1] Il s'agit ici : 1° du rejet du verbe à la fin de certaines phrases subordonnées, 2° de l'inversion du verbe et du sujet quand la phrase commence par un régime ou un adverbe, 3° de la position du sujet après l'impératif affirmatif (*go ye, come thou*), 4° de l'inversion interrogative (*comes he every day* ?). M. Smith montre de la façon la plus convaincante que dans tous ces cas on est passé à l'ordre moderne, parce que dans chacun d'eux on s'est senti de moins en moins disposé à accepter qu'un verbe ou un sujet soit placé là où se trouve d'ordinaire le régime. Si nous laissons de côté la 3e catégorie, celle de l'impératif [2], nous reconnaissons là des développements qui se sont accomplis en français aussi, et précisément par le même mécanisme.

Mais y a-t-il là un retour à l'ordre normal ? Il y a plutôt l'affirmation d'un ordre qui va apparaître de plus en plus nettement comme l'ordre normal, mais qui ne l'était pas d'entrée de jeu. Nous croyons avec M. Smith que l'ordre sujet-verbe-régime domine la structure de la phrase anglaise et explique son évolution, et nous croyons de plus qu'il en est exactement de même en français. Mais il y a là, non pas une reprise d'une position jadis occupée, mais une conquête, qui parfois a été laborieuse. Que l'ordre sujet-verbe-régime soit ancien, rien n'est plus assuré, mais à mesure qu'on remonte dans l'histoire de la langue — qu'il s'agisse du français ou de l'anglais — on

1. P. 87.

2. Et encore ne manque-t-il pas d'exemples en ancien français où l'impératif a un sujet placé après le verbe.

découvre qu'il tient moins de place ; il est un ordre fréquent, peut-être même favori, mais non pas unique. A côté coexistent des ordres aussi anciens, et davantage. Par exemple la construction sujet-régime-verbe visée dans la catégorie 1 ci-dessus remonte jusqu'à l'indo-européen [1].

Pourquoi l'ordre sujet-verbe-régime est-il devenu l'ordre unique en français comme en anglais ? Parce qu'un événement s'est produit qui rendait impossible l'ancienne liberté, le choix jusqu'alors permis entre plusieurs types de construction [2]. Cet événement, c'est la chute de la déclinaison. Les désinences ne suffisant plus à assurer la clarté, il a fallu y remédier par un autre artifice, l'établissement d'un ordre de mots à valeur grammaticale.

Ceci va nous expliquer pourquoi on est passé en anglais de *it am I* à *it is I*. Qu'on compare les paradigmes de la 2e et de la 3e étape. Ils ont une forme, et une seule, en commun : *it is he*. Pourquoi ce trait d'union entre deux séries si différentes d'aspect. C'est que cette troisième personne du singulier a conservé son costume, mais a été transformée en son essence. Au XIVe siècle *he* est le sujet, il est l'attribut au XVe siècle. Dès le XIVe siècle, où la déclinaison est tellement simplifiée qu'on sent sa fin prochaine, les tendances nouvelles de la langue s'affirment. M. Smith a noté chez Chaucer *This is he* et *I am he* qui indiquent de quel côté le vent souffle. On conserve pourtant *it am I, it is he,* locutions anciennes ancrées dans la mémoire. Mais ces deux variations ne sont pas sur le même pied. *It am I* est absolument inadaptable au système nouveau, mais qui empêche de rapprocher *it is he* de *this is he,* qui empêche de voir en *it* un sujet, en *he* un attribut ? Le pas est si facile à franchir, dès que le « climat » s'y prête, qu'on a dû le franchir sans s'en apercevoir. On se rappelle que pour nous c'est exactement là l'histoire de *c'est il.*

*It is he* une fois réorienté dans le sens du puissant courant

1. Voir Sweet, *A New English Grammar, Part II, Syntax,* 1898, § 1773 et 1776.

2. Cf. Sweet, *ouvr. cit.,* § 1778 : « Old-English, having a considerable number of inflexions, was able to preserve a good deal of the freedom of Arian word-order, being in this respect intermediate between Latin and Modern German. » Et aussi A. Meillet, *Caractères généraux des langues germaniques,* 1917, p. 187 et suiv.

qui emportait la langue était assuré de l'avenir. C'était une forme solide, bien assise, capable d'exercer une influence. *It am I* offrait au contraire une construction vieillie, en contradiction directe avec celle qui s'affirmait de plus en plus dans la phrase anglaise. C'était une forme d'existence précaire, incapable de résister longtemps à la pression de l'extérieur. Rien d'étonnant que *it is he* ait imposé à *it am I* sa formule initiale *it is*, et qu'en conséquence *it am I* soit passé à *it is I*. Sans ce rayonnement de *it is he* on ne voit pas pourquoi *it am I* aurait pris la forme qu'il a prise. L'inversion devait disparaître, c'est entendu, mais il y avait d'autres issues possibles. Par un simple renversement de la locution, *it am I* pouvait passer à *I am it*, qui se serait ainsi modelé sur le *I am he* de Chaucer. L'allemand *ich bin es* montre qu'il y a là un type de construction parfaitement viable.

Ainsi l'anglais *it am I* a abouti à *it is I*, tandis que le français *ce suis je* devenait non pas *c'est je*, mais *c'est moi*. Le parallélisme que nous avons noté entre les deux langues cesse brusquement à ce point précis. Quelle est la raison de cette divergence? Nous allons la trouver dans un fait particulier au français. Il est certain que le développement logique est ici du côté de l'anglais. Du moment que *it is he* modifié dans sa structure intime impose à *it am I* la loi de sa nouvelle orientation, *it am I* doit renoncer à un ordre devenu insolite, il doit accueillir la formule *it is* qui lui permettra de mettre à la fin de la locution l'attribut et non plus le sujet, mais cet attribut ne peut être que *I* qui appartient à la même catégorie du nominatif que *he*. *He* ne saurait entraîner à sa suite un *me*.

Comment se fait-il qu'en français le mécanisme n'ait pas fonctionné suivant une pente si naturelle? Pourquoi le *il* de *c'est il* a-t-il amené le *moi* de *c'est moi*? Quel rapport entre cet *il* et ce *moi*? L'illogisme n'est pas niable. Mais il s'explique aisément. Il est clair que la locution *c'est je* a dû se présenter à l'esprit des Français qui partant de *c'est il* cherchaient à reconstruire *ce sui je* sur un modèle plus conforme à la nouvelle direction qu'avait prise la langue. Mais il n'y a eu là qu'une « phase syntaxique sans durée » [1] *Je* était condamné d'avance par sa fai-

1. L'expression est de M. Grammont. Voir G. Millardet, *Linguistique et Dialectologie romanes*, 1923, p. 153.

blesse phonétique. Dans une locution *c'est je* ou *c'est moi* il est évident que le sujet est une forme vide, que le verbe n'est qu'un agent de liaison et que l'attribut seul porte l'accent et tout le poids de la phrase. *Je* affaibli dans sa voyelle (*jə*), réduit souvent à une unique consonne (*j*) n'avait pas la consistance et la densité qu'aurait exigées un pareil rôle.

M. Millardet, qui tout en acceptant dans son livre sur la linguistique et la dialectologie romanes [1] l'essentiel de ma thèse y ajoute des compléments fort intéressants, croit pourtant qu'à la rigueur une forme *c'est je* aurait pu s'imposer, s'il ne s'était agi en l'espèce que d'une simple faiblesse phonétique. Il cite l'exemple de *prends-le*, où *le* « enclitique » en ancien français « a fini par attirer l'accent » en français moderne. Mais nous croyons avoir montré ailleurs [2] que dès les plus anciens textes de notre langue *le* placé après l'impératif portait le même accent que *moi* en position analogue, et M. Melander par une méthode toute différente est arrivé au même résultat [3]. Il semble qu'il faille distinguer deux espèces d'enclitiques, ceux qui se penchant sur le mot précédent perdent leur accent et parfois leur voyelle même (Jean *le* connaît) et ceux qui s'ajoutant au mot précédent retiennent leur pleine prononciation et même portent l'accent du groupe qu'ils forment avec le mot précédent et dont ils constituent la dernière syllabe (prends-*le*). Quel que soit l'état de choses qui a prévalu à cet égard dans les temps prélittéraires, nous croyons que ces deux catégories ont toujours existé dans le français que nous connaissons par les textes.

On ne peut se fonder pour prouver le contraire sur des élisions de la voyelle de *le* qui se présentent parfois dans les ouvrages en vers. Ainsi dans un octosyllabe cité par Tobler « Metez l(e) arriere et vos avant » [4]. Il n'y a là qu'une licence poétique, comme il s'en rencontre très souvent dans les œuvres du moyen-âge, et parfois jusqu'à l'époque moderne. Voici quelques exemples significatifs :

---

1. Voir la note précédente, p. 152.
2. *Romania*, t. L, 1924, p. 71-5.
3. *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes*, 1928. Voir en particulier p. 3 et 94-109.
4. *Le vers français*, p. 68.

Ce me puet bien venir devant
qu'elle n'est en moy ne *j'*en li.

*Galeran*, 2770-1.

Se j'estoie de vostre affaire,
chier sire, et de vostre valeur,
je li feroye tel honneur
qu'a mariage li donroye
une fille, se je l'avoie
com vous avez.
— Et *j'*aussi ; que savoir devez...

*Miracles de Nostre Dame*, t. VII, p. 80.

Li forestier bien le savoit,
por *c'*acort il a tel esploit.

Béroul, 1861-2.

Li a elle pour *c(e)* effaciee
sa couleur et sa grant biauté ?

*Galeran*, 4404-5.

Dans tous ces cas il est évident que l'élision d'un *je* ou d'un *ce* que leur sens marque d'une tonalité si nette n'est qu'un pur artifice de versificateur. Rien ne nous empêche de conclure que *prends-le* a été depuis le XII^e^ siècle ce qu'il est aujourd'hui.

*Je* bien entendu a eu, lui aussi, une prononciation aussi pleine que *le* et même davantage, puisqu'il pouvait être, et était souvent, un mot indépendant. Mais à l'époque où la langue est amenée à choisir entre *c'est je* et *c'est moi*, *je* avait perdu, au moins dans la langue de la conversation, cette indépendance. Pour les raisons que nous avons indiquées plus haut il était déjà un mutilé phonétique.

Le cas de « prends-le » écarté, il ne reste que « suis je », « puis je », « sais je » pour montrer « qu'à s'en tenir strictement dans le domaine des possibilités phonétiques ou phonologiques, le groupe *c'est je* avec un *je* tonique ou atone ou même réduit à l'état de simple consonne était parfaitement licite » [1]. Nous ne voulons pas nier cette possibilité, mais il nous semble que les groupes cités ne lui fournissent qu'un faible appui. *Suis-je*, *puis-je*, et ajoutons *ai-je* et *vais-je* sont des formes distinctives de première personne qui renforcent singu-

1. *Linguistique et Dialectologie romanes*, p. 152.

lièrement la valeur de *je* : c'est le cas qu'on avait dans *ce sui je* et qu'on aurait pas retrouvé dans *c'est je* [1]. Pour ce qui est de *sais-je, dis-je, fais-je* et des conditionnels correspondants *saurais-je, dirais-je, ferais-je*, ce sont en dehors de la locution stéréotypée « qu'en sais-je ? » des formes presque exclusivement littéraires et qui, même dans les livres, se présentent comme des exceptions sans portée. Si *est-ce que* a fini, dans la langue littéraire comme dans le parler de la conversation, par déplacer l'interrogation traditionnelle à la première personne, c'est précisément par suite de la répugnance qu'a le français à mettre un accent, si léger qu'il soit, sur *je* ou même à lui donner une valeur quelconque après une forme verbale neutre [2].

*C'est je* ne pouvait donc plus s'imposer à la langue au XIII^e^ ou au XIV^e^ siècle, à moins d'absolue nécessité, c'est-à-dire à moins qu'il n'y eût pas moyen de dire autrement. Et dans ce cas peut-être se fût-on résigné à garder *ce sui je* en attendant mieux. Mais en fait il y avait à côté de *je* une forme jadis séparée du pronom sujet par une interdiction grammaticale absolue, mais qui peu à peu, depuis au moins la fin du XI^e^ siècle, s'en était rapprochée au point de faire concurrence à *je* dans certains de ses emplois. En particulier *moi* s'employait volontiers dans des phrases sans verbe dont il était le seul composant ou tout au moins l'élément le plus énergique. Ce *moi* semblait fait exprès pour rénover dans le sens désiré l'antique *ce sui je*, et en effet sous l'impulsion de *c'est il*, mais en étendant la portée de l'innovation, il s'est glissé dans la locution.

*It am I* ne trouvait en anglais aucune forme de régime dressée à jouer le rôle d'un sujet, et il n'en avait pas besoin non plus. *I* est une forme de pleine sonorité qui à cet égard n'est inférieure ni à *thou* ni à *he* ni à l'un quelconque des autres pronoms sujets. Nulle nécessité par conséquent d'éviter *it is I*, amené par la logique de l'évolution.

---

1. M. Millardet note p. 152 qu'il existe « dialectalement en français local, au moins vers la Saintonge », des formes « suis-jœ, puis-jœ, etc. avec le pronom accentué ». Il serait intéressant de savoir s'il y a là continuation de l'état de choses ancien ou innovation récente.

2. L'artifice « aimé-je » a eu pour but d'éviter deux *e* muets de suite, mais il n'en a pas moins rétabli une sorte de désinence qui permettait de distinguer la première personne des autres.

Mais l'anglais ne s'en est pas tenu là et voici qu'un siècle et demi plus tard apparaît *it is me*. De nouveau les deux langues sont d'accord. Que s'est-il passé ?

2. La chute de la déclinaison nous explique pourquoi, si nous remontons des effets aux causes, *it am I* est devenu *it is I*, mais elle ne nous dit pas pourquoi *me* remplace à l'occasion *I*, bien que dans une certaine mesure et très indirectement elle ait pu favoriser cette substitution. D'où vient *me* employé dans un rôle de « nominatif » ? Ici il nous faut faire appel au même principe d'explication qui nous a servi à tirer au clair l'origine de *moi* auxiliaire du sujet en français. Nous devons nous demander comment fonctionnent les paradigmes de la conjugaison anglaise.

Sans vouloir être trop affirmatif en un domaine qui n'est pas le nôtre, nous notons d'abord la fréquence du pronom sujet en vieil anglais. Il est clair que nous sommes assez loin de la tradition léguée au français par le latin. C'est qu'au moment où nous observons cet usage l'anglais est singulièrement plus évolué que le latin. Il s'est déjà avancé assez loin dans la voie de cette extrême simplification grammaticale qui le caractérise aujourd'hui. C'est ainsi que si le verbe a trois formes distinctes aux trois personnes du singulier (*binde, bindest, bindeþ*), il n'a qu'une forme unique pour le pluriel (*bindaþ*) [1], la troisième personne ayant absorbé les deux autres. Et ce qui est vrai du pluriel du présent de l'indicatif l'est également du pluriel de tous les autres temps. Il paraît très probable que l'emploi si fréquent du pronom sujet est en relation avec cette réduction du nombre des désinences distinctives [2].

---

1. Sweet, *Anglo-Saxon Primer*, p. 22.

2. M. Meillet a noté le premier cas, commun à tout l'ensemble du groupe germanique, « où deux formes personnelles différentes se confondent et ne peuvent plus être distinguées par elles-mêmes », *Caractères généraux des langues germaniques*, p. 142-3. Ailleurs il montre comment dans le même groupe la flexion personnelle se trouble et tend à disparaître, *ibid.*, p. 161 et 163. Voir encore, p. 164 : « Dès lors, on a été conduit à marquer la personne par l'emploi du pronom personnel », qui sous sa forme inaccentuée a été ajouté et soudé aux formes verbales. Nous ajouterons pour l'anglais que

Si de ces temps lointains nous passons à l'époque de Chaucer, nous trouvons que la langue a fait un grand pas de plus dans la même direction. La terminaison *aþ* du pluriel est remplacée par une terminaison *e(n)* où l'*n* est caduc [1]. Observons que cette désinence reproduit maintenant la voyelle finale de la première personne du singulier. Il n'y a donc plus de différence entre cette personne et les trois personnes du pluriel. La deuxième et la troisième personne du singulier continuent à se terminer en *-est* et *-eþ*. Ce *þ* sera remplacé plus tard par un *s* et l'*e* de *est* et de *eþ* tombera, comme du reste aussi celui de la première personne du singulier et des trois personnes du pluriel. En attendant nous avons déjà, sous un aspect légèrement différent, l'état moderne, à la réserve près que la deuxième personne du singulier est fort employée. Ajoutons qu'au prétérit indicatif, à côté de formes divergentes, il existe dès cette époque un paradigme où l'unique *bond* vaut pour les six personnes, et qu'au subjonctif il n'y a également qu'une forme *bȳnde* au présent et *bounde* au prétérit.

Il résulte de tout cela que, si la présence du pronom sujet a été favorisée dès l'ancien anglais, elle devient de plus en plus nécessaire à partir du XIV^e^ siècle. Le pronom va bientôt faire partie intégrante du verbe : une sorte de désinence initiale remplace la désinence finale du passé. Nous avons vu que c'est précisément l'état du français quelques siècles auparavant. Mais la ressemblance ne se borne pas là, comme nous allons le voir.

Le pronom sujet anglais était capable dès la très ancienne langue de porter un accent, peut-être même, si l'on remonte assez haut, le portait-il dans tous les cas. C'est une faculté qu'il a conservée, quand il le faut, jusqu'à nos jours. A plus forte raison la possédait-il du temps de Chaucer. On peut donc se représenter au XIV^e^ siècle une double série de pronoms sujets, les uns accentués, capables de se suffire à eux-mêmes et de se passer du verbe, les autres absorbés en lui, et ne jouant pas d'autre

---

quand ces nouvelles désinences se sont à leur tour effacées, c'est le pronom personnel accentué et placé devant le verbe qui perdant son accent en est venu peu à peu à marquer la personne.

1. Sweet, *Second Middle English Primer*, 2^e^ éd., 1899, p. 15.

rôle que de marquer la personne. Et pour cette double série de fonctions une seule série de formes. *I* : *we*, *thou* : *ye*, *he she* : *they* se prêtent, selon le besoin, à l'un ou l'autre emploi. Mais ce curieux compagnonnage de deux sens différents rapprochés par l'obligation d'occuper un même logis, est-ce que nous ne le connaissons pas déjà ? Nous l'avons observé en français, toutes les grammaires de l'ancien français le signalent. Voici donc entre les deux langues un nouveau et étroit parallélisme.

La même situation peut aboutir aisément aux mêmes résultats. *I* marquant la personne est entré dans la langue pour n'en plus sortir. Mais *I* mettant en valeur le pronom de la première personne est moins solide. Il souffre du voisinage de l'autre. Il n'a plus le même poids, la même autorité. Or nous savons que le *je* d'insistance a connu les mêmes épreuves et qu'il a dû laisser la place à un rival mieux armé, venant du même monde que lui. A côté d'un *I* languissant ou affaibli verrons-nous apparaître ici la forme du régime *me* ?

*Me* apparaît en effet. Nous allons le trouver dès le commencement du XVI^e^ siècle dans un emploi qui, sous la forme exacte où il se présente, n'aura peut-être pas de lendemain, mais qui en tout cas témoigne à la fois d'une faiblesse de *I* en position accentuée et de l'aptitude de *me* à le remplacer en ce cas. On lit dans une chronique des environs de 1500 : « Be it knowen to al men by theis presentis *me*, T. H. of Oxenford glouar, ordeyne... » *Me* est ici un sujet, mais séparé de son verbe par une apposition massive : il est donc en position forte. Il semble y avoir là une formule qui a dû être en faveur pendant quelque temps : on la retrouve toute semblable dans une charte de 1519 [1]. *Him* comme substitut de *he* apparaît plus anciennement, puisqu'on en trouve déjà un exemple dans Chaucer : « *Him* that she cheest, he shal hir have as swythe [2]. » Celui qu'elle choisit, il l'aura immédiatement. Le *him* est loin de son verbe, si loin qu'il a fallu le reprendre par *he* devant le verbe. On entrevoit qu'il pourrait s'expliquer par une sorte de contamination entre deux phrases également possibles, dont l'une réclamerait *he* et l'autre *him*. Mais quelle que soit l'explication

1. *New English Dictionary*, s. v. *me*.
2. *Ibid.*, s. v. *him*.

qu'on adopte, il reste que cet accusatif suspendu en l'air et rattaché au sujet d'un verbe n'a pas choqué Chaucer. Il n'y a peut-être pas encore là la preuve d'une innovation déjà acceptée, mais certainement l'indice d'un désarroi commençant dans la déclinaison des pronoms personnels.

Des exemples très postérieurs, puisqu'ils datent de l'extrême fin du XVI^e^ siècle ou du commencement du XVII^e^ siècle, vont nous montrer le chemin parcouru par le nouvel emploi :

> Mistress, dispatch you with your safest haste,
> and get you from our court. — *Me*, uncle? — You, cousin.
> Shakespeare, *As you Like it*, I, III, 44.

> Now could I, Casca, name to thee a man...
> a man no mightier than thyself or *me*.
> *Julius Caesar*, I, III, 76.

> Is she as tall as *me*? She is not, madam.
> *Antony and Cleopatra*, III, III, 11.

> His brother, and yours, abide all three distracted...
> .....but chiefly
> *him* that you termed, Sir, « The good old Lord Gonzalo ».
> *The Tempest*, V, I, 15 [1].

On notera que, dans l'exemple d'*Antoine et Cléopâtre* et dans celui de *Jules César*, *me* vient après *than* et *as*. Faut-il croire avec Abbott que ces deux mots étaient employés avec « une valeur très analogue à celle d'une préposition » [2] ? Les exemples de ce genre sont fréquents en ancien français [3]. Notre avis est que dans les deux langues la forme oblique est due en pareil cas au caractère d'indépendance que prend volontiers le pronom quand il n'est rattaché à aucun verbe exprimé.

Voici donc aux environs de 1600 un usage, nous ne disons pas triomphant, mais déjà assez vigoureux pour pénétrer dans les livres. Il n'y a aucune audace à supposer que dans la langue

1. Tous ces exemples sont empruntés au *N. E. D.*, s. v. *me* et *him*, excepté celui de *Jules César*, que nous devons à E. A. Abbott, *A Shakespearian Grammar*, 1881, § 210.

2. Après avoir cité l'exemple de *Jules César* et celui d'*Antoine et Cléopâtre*, Abbott dit : « Probably *than* and *as* were used with a quasi-prepositional force », *ouvr. cité*, § 210.

3. Nous en citons un exemple, *Romania*, LXI (1935), p. 260.

parlée il a déjà derrière lui, à cette date, un bon nombre d'années d'existence.

Nous savons maintenant d'où vient le *me* de la locution *it is me*. Il s'est développé peu à peu à côté de *I*, dans des phrases où le pronom sujet en l'absence de tout verbe prend une valeur dynamique qui en transforme l'essence. Dans une langue un peu vive et colorée *I* de plus en plus absorbé par sa fonction d'indicateur de la personne paraît trop constamment effacé pour faire preuve soudain de l'énergie requise. Mais justement dans la locution *it is me* les deux mots initiaux ne sont plus qu'une formule passe-partout, très abstraite, qui laisse en plein relief le pronom qui suit. Il faut que ce pronom soit de taille à soutenir le rôle qui lui est imposé. Si *me* ne s'était pas déjà glissé dans des phrases comme « Get you from our court. — *Me*, uncle? » ou « Is she as tall as *me* », il aurait pénétré quand même un jour ou l'autre dans le tour *it is I*. Si, comme cela nous paraît plus probable, *me* était déjà parvenu à se tailler une part dans la dépouille de *I*, son entrée dans *it is I* en était avancée d'autant. De toute façon les deux usages se maintiennent en contact et continuent leur développement en étroite liaison.

C'est très exactement, on le voit, ce qui s'est passé en France. Là du reste l'indépendance de *moi* en position forte, c'est-à-dire en l'absence de tout verbe, est un fait depuis longtemps acquis lorsque la locution *ce sui je* commence à donner des signes de faiblesse. *Moi* a donc pu faire valoir immédiatement ses droits, quand *je* s'est trouvé trop débile pour être accolé sans plus à *je*. Si *je* avait été de même valeur phonétique que *tu*, nous aurions pu avoir un *c'est je* pendant quelque temps, précédant de quelques dizaines d'années un *c'est moi* ou même coexistant avec lui dès le début, si *moi* s'était poussé trop vigoureusement pour qu'on pût sur toute la ligne le prier d'attendre. Mais, de toute façon, *moi* fût un jour entré dans la place. La faiblesse phonétique de *je* n'a fait que hâter un triomphe inévitable.

Les premiers exemples qu'on ait rencontrés de la locution *it is me* appartiennent à la dernière décade du XVI[e] siècle. Ils sont de Marlowe :

> Cease to lament, and tell us where's the king?
> — What would you with the king? *Is't him* you seek?
> *Edward the Second*, II, 5.

Barabas, thou know'st I've loved thy daughter long...
'Tis not thy wealth, but *her* that I esteem.
*The Jew of Malta*, II, 4.

Shakespeare aussi connaît notre locution :

*That's me*, I warrant you.
*Twelfth-Night*, II, v, 87.

Come, Suffolk, I must waft thee to thy death.
— Gelidus timor occupat artus : *'tis thee* I fear.
2nd *part of King Henry the Sixth*, IV, I, 117.

*'Tis thee*, myself, — that for my self I praise,
Painting my age with beauty of thy days.
*Sonnets*, LXII, 13.

Cinq autres exemples nous montrent des variantes de la locution : The dog is *me*. *Two Gentlemen of Verona*, II, III, 25 ; — Art thou proud yet? — Ay, that I am not *thee*. *Timon of Athens*, IV, III, 277 ; — I would not be *thee*. *King Lear*, I, IV, 204 ; — If this should be *thee*. *Twelfth-Night*, II, V, 112 ; — Here's *them* in our country of Grece gets more with begging than we can do with working. *Pericles*, II, I, 68. On voit que, dans tous ces cas, il s'agit toujours d'un *me*, d'un *thee* ou d'un *them* employés comme attributs après le verbe *to be* [1].

Néanmoins ces huit exemples de Shakespeare ne doivent pas nous donner le change sur le crédit dont notre locution jouissait de son temps et nous porter à croire qu'elle a d'ores et déjà conquis le champ tout entier. D'abord trois de ces exemples sont placés dans la bouche de gens du peuple ou d'illettrés, et puis et surtout dans la grande majorité des cas, Shakespeare reste fidèle au paradigme traditionnel *it is I, it is thou, it is he,*

1. Tous ces exemples sont empruntés au livre de M. Smith, p. 81-2. Ils n'ont pas tous la même valeur probante. Dans les deux exemples de Marlowe et dans celui de *Henri VI* on peut voir une construction logique : *'tis thee I fear* = I fear thee (cf. J. Storm, *Englische Philologie*, t. II, 1896, p. 677). D'autre part cinq exemples sur dix font intervenir *thee* ; or au temps de Shakespeare on trouve parfois *thee* employé comme un véritable sujet : What hast *thee* done? (Storm, *ibid.*, p. 677). Mais les exemples de *Twelfth Night*, des *Deux gentilshommes de Vérone* et de *Périclès* sont très significatifs.

etc. Pourtant la locution fait son chemin [1]. On la retrouve à l'état sporadique chez Etheredge, Vanbrugh, Addison, Swift, Richardson. Et elle arrive ainsi à l'époque moderne où son succès va s'étendre et se confirmer. Elle a toujours partie liée avec le tour voisin, où le pronom oblique apparaît comme sujet d'une phrase sans verbe et dont le type le plus fréquent est le *me* ou le *him* des exclamations ou des réponses en un mot. Les grammairiens ne séparent pas les deux constructions, non plus, semble-t-il, que le public qui les emploie.

Ce public comprend-il tous ceux qui parlent l'anglais comme leur langue maternelle ? *It is me* et *me* ! ont-ils triomphé de toutes les résistances ? Correspondent-ils pleinement aux *c'est moi* et *moi* ! du français ? Nous aurons à nous le demander si nous voulons éclairer pleinement par un exemple contemporain l'histoire lointaine du pronom personnel en français.

3. Ici toutefois se pose une question que nous avons écartée jusqu'à présent. Trouve-t-on en anglais l'équivalent de « vous et moi » éclairant le sujet d'un verbe ? Si nous devions répondre non, le parallélisme que nous avons tracé entre l'anglais et le français resterait boiteux ; il y aurait là une lacune dans notre démonstration. Mais cet équivalent existe bel et bien. *You and me* n'est pas un inconnu pour ceux qui s'intéressent à la langue populaire anglaise. Nul ne l'a mieux étudié que M. H. L. Mencken dans son livre sur la « langue américaine » [2]. Voici quelques-uns des exemples qu'il cite :

*Me and her* was both late.
They were *John and him.*
*Her and little Al* is to stay here.
*Me and them* are friends [3].

Et voici les réflexions de M. Mencken à ce sujet [4] :

*Me and her was both late* est visiblement de l'excellent américain [5]. On

1. Smith, *ouvr. cité*, p. 81-2.

2. *The American Language, an Inquiry into the Development of English in the United States*, 2e éd., 1921.

3. *Ibid.*, p. 299.

4. *Ibid.*, p. 300.

5. M. Mencken entend par ce mot l'anglais populaire d'Amérique, ce qu'il appelle ailleurs la « vulgate ».

entend cela tous les jours dans la rue, ou quelque chose d'approchant. Mais on n'entend jamais « me was late » ou « her was late »... [1] ou « them was late »... De même on entend *her and John was married*, mais jamais « her was married ». La distinction établie ici ne peut faire difficulté un instant. Elle fournit un parallèle exact à celle qu'on observe entre *her* et *hern*, *our* et *ourn*, *their* et *theirn* [2] : c'est la tendance, comme dit Sweet « à transformer la distinction entre nominatif et cas-régime en une distinction entre forme conjointe et forme absolue ». Le sujet d'un verbe ne prend la forme habituelle du nominatif que quand il est en contact immédiat avec ce verbe. S'il est séparé du verbe par une conjonction ou par un mot quelconque, y compris même un autre pronom, il prend la forme du cas-régime. Ainsi la plus ignorante des vendeuses de magasin verrait fort bien que « me went home » est du très mauvais anglais, mais elle dirait sans la moindre hésitation *me and my friend went* ou *me and him* ou *him and her* ou *me and them*. Bien plus, si la séparation est effectuée par une conjonction et un autre pronom, ce second pronom passe lui aussi à la forme du régime, quoique son contact avec le verbe puisse être immédiat. Ainsi on entend *me and her was there* et non « me and she », *her and him kissed* et non « her and she... ». Plus fort encore, le pronom qui vient en second lieu se comporte à l'ordinaire de façon pareille même quand le premier membre du groupe n'est pas un autre pronom, mais un substantif. Ainsi on entend *John and her was married*, non « John and she... » [3].

On voit que M. Mencken analyse le groupe *you and me* très exactement comme nous avons analysé le groupe *vous et moi* en ancien français, et nous étions arrivé à cette interprétation

1. Pour ne pas compliquer par trop notre exposé, nous avons dû laisser de côté le cas de *us* employé pour *we*. Bien que l'emploi de ce pronom dans la langue populaire présente de curieuses particularités qui lui sont propres, dans l'ensemble son cas ne se distingue pas très notablement de celui de *me* ou de *him*. Le déplacement de *ye* par *you*, qui s'est produit dans toutes les catégories de la langue, semble être dû au contraire à des causes assez différentes ; voir Sweet, *A Short Historical English Grammar*, § 375-8.

2. Sur *hern*, *ourn*, *theirn*, voir Storm, t. II, p. 779, et O. Jespersen, *A Modern English Grammar, Part II, Syntax, First volume*, 1914, § 16. 26.

3. M. Mencken note que *I* qui est « le sujet de peut-être la majorité des phrases prononcées par un ignorant » suggère puissamment la notion de sujet et peut à l'occasion conserver sa forme à côté d'un *her* ou d'un *him* : « him and *I* are friends », « *I* and him were there ». L'ancien français a connu lui aussi ces oscillations. Elles sont inévitables dans la période de transition d'un système à un autre. « Between you and *I* », locution fréquente, s'explique par des considérations analogues.

longtemps avant d'avoir lu son livre. La confirmation qu'il nous apporte est précieuse. Ce qui donne une valeur singulière à l'exposé du critique américain, c'est qu'il décrit une évolution qui est en train de s'accomplir sous ses yeux, une règle acceptée par un grand nombre de gens, repoussée par quantité d'autres, ignorée et insoupçonnée par un troisième groupe également nombreux, tous appartenant à la même communauté [1]. Comme voilà qui éclaire les débuts de *vous et moi* en français! Du reste, entre les trois catégories de phrases que distingue M. Mencken (*me and my friend, me and her, John and him*) nous n'établirions aucune gradation. Elles présentent toutes un caractère commun, qui est d'être séparées du verbe par un léger temps d'arrêt. Il n'y a, dans aucun cas, même dans les deux derniers, contact immédiat avec le verbe. Le pronom, qu'il soit seul ou qu'il y en ait plusieurs, est comme rejeté sur lui-même. Il prend une valeur rythmique telle qu'il réclame la forme grammaticale la plus vigoureuse qu'on puisse lui donner.

Peut-être pensera-t-on que ce développement est particulier à l'Amérique. Cela ne lui enlèverait pas sa valeur probante. Mais il n'en est rien. Sweet l'enregistre pour l'Angleterre et note fort bien qu'il s'explique par la même tendance qui le *it is I* a fait *it is me*. Nous reproduisons tout le passage que citait tout à l'heure M. Mencken, non seulement parce qu'il nous apporte un témoignage autorisé au point précis où nous en sommes, mais aussi parce que, résumant en quelques mots toute l'évolution qui a poussé et pousse le cas-régime du pronom personnel à se faire une part de plus en plus large dans le domaine du nominatif, Sweet aboutit à quelques formules qui s'appliquent telles quelles et avec la plus entière exactitude au cas du français. On comprendra que nous ne puissions négliger un pareil secours apporté à notre thèse.

La tendance de la 2e période de l'anglais moderne [1650-1900] est de transformer la distinction entre nominatif et cas-régime en une distinction entre forme conjointe et forme absolue, c'est-à-dire de ne conserver les anciens

1. On aimerait toutefois que M. Mencken ait distingué plus nettement entre les phrases qu'il a entendues lui-même et celles qu'il reproduit d'après des auteurs contemporains de récits humoristiques. Sur ce point voir R. J. Menner, *The Verbs of the Vulgate*, *American Speech*, t. I, 1926, p. 230.

nominatifs qu'en liaison immédiate avec un verbe *I am, said he*, si bien que, comme les pronoms au nominatif précèdent généralement le verbe, *I, he*, etc. donnent l'impression d'être des préfixes inséparables du verbe, comme dans *I call* comparé avec *to call*. Quand un pronom suit un verbe, il joue généralement le rôle de régime; de là, sur l'analogie de *he saw me, tell me*, etc., le *it is I* littéraire passe au *it is me* de la langue parlée; ainsi *me* fait l'effet d'être la forme absolue qui correspond à la forme conjointe *I* et s'emploie également en réponse à la question *who is there*, etc. Dans la langue populaire le procédé est poussé à ses conséquences logiques, car la plus légère séparation entre le pronom et le verbe suffit à faire apparaître la forme du régime, comme dans *me and John came home yesterday*, correspondant à la phrase de la langue cultivée *John and I came home yesterday*, ou comme dans *them that is here = they that...* [1].

Le *New English Dictionary* [2] connaît très bien aussi les locutions du type « you and me » et, sans entrer dans des détails qui ne seraient pas à leur place dans un dictionnaire, il définit parfaitement cet usage : « *Me* comme sujet : dans le parler des gens non cultivés communément employé là où le pronom constitue avec un autre pronom ou un substantif le sujet d'un verbe au pluriel. » Suit un exemple de 1865 emprunté à un roman de Dickens : « *Me and Mrs Boffin* stood the poor girl's friend » et un autre de 1886 emprunté à Besant : « We're an easy-going lot, *me and my friend*. » Storm cite d'autres exemples du même temps, la plupart pris à la langue populaire, mais quelques-uns qui paraissent venir des milieux cultivés et qui sont mis particulièrement dans la bouche des enfants [3]. Il semble y avoir eu là un arrêt, dû à l'influence des écoles et des grammairiens, d'un usage qui tendait à se répandre. Du reste, il doit être entré dans le parler populaire, tout au moins, bien avant le XIX^e^ siècle. Il est même difficile de ne pas voir un exemple de cet usage dans les vers suivants de Shakespeare :

> Therefore mark my counsel
> Which must be even as swiftly follow'd as
> I mean to utter it, or both *yourself and me*
> Cry « lost » and so good night.
>
> *Winter's Tale* I, II, 410 [4].

1. *A Short Historical English Grammar*, § 383.
2. S. v. *me*, vol. VI, 1908.
3. *Ouvr. cité*, t. II, p. 675.
4. Cité par A. Schmidt, *Shakespeare-Lexicon*, t. I, 1874, s. v. *I*.

Il serait dans ce cas entré dans la langue à peu près en même temps que les deux autres, mais aurait eu plus de peine à se faire accepter.

A l'heure qu'il est, nous ne sommes pas sûr que la locution *you and me* (ou plutôt dans le cas particulier *me and you*) ne s'entende pas dans le langage des enfants appartenant aux classes cultivées ou dans le parler des écoles fréquentées par de jeunes garçons des mêmes milieux. Il est certain, toutefois, que, soit en Angleterre soit en Amérique, cet usage est considéré comme relevant en droit et en fait uniquement de la langue populaire. Il n'est pas rare même que les gens cultivés nient absolument l'existence de ces locutions dans quelque catégorie sociale que ce soit. Et mis en présence d'un exemple bien net, ils pensent volontiers à une bizarrerie individuelle qui ne tire pas plus à conséquence qu'un détail grotesque de costume aperçu par hasard chez un passant. Mais les romanciers qui mettent en scène des gens du peuple ou de la petite classe moyenne n'ont pas cette ignorance ou cette indifférence dédaigneuse, et on trouve ces locutions même aujourd'hui dans plus de livres qu'on ne croirait. Nous bornerons nos citations.

Voici un exemple tiré d'un roman américain récent. Il s'agit d'une chanteuse de café-concert qui s'indigne contre l'accompagnateur :

> Baby said in a loud voice : « Who's singin' this song, *you or me*? »
> Louis Bromfield, *Here To-day and Gone To-morrow* [1].

Voici maintenant un roman d'Angleterre, ou d'Écosse, *Huntingtower* de John Buchan [2]. Un des personnages principaux est un certain Dickson, propriétaire d'une grande maison d'alimentation de Glasgow, qui s'est retiré après fortune faite et qui se trouve soudain lancé au milieu d'aventures surprenantes. Ce n'est pas un lettré, mais c'est un liseur infatigable : il connaît Walter Scott, Dickens, a une vraie passion pour les mots et les rythmes, se plaît à Stevenson et savoure pendant des semaines un tour de phrase qui lui est resté dans la mémoire. Or M. Dick-

1. Londres, Cassel and Co, p. 87 (1re éd. 1934).
2. Londres, Thomas Nelson and sons.

son, cet excellent représentant de la petite bourgeoisie commerciale d'Angleterre, avec un peu et même beaucoup de romanesque en plus, n'hésite pas à dire à quelques gamins de Glasgow qui grâce en partie à sa générosité passent quelques semaines d'été à courir les champs en vrais « scouts » et qui sont devenus ses alliés dans une noble entreprise :

And there's *me and you* five laddies here, and Dougal and the others shut up in the House.

P. 258.

Et encore ici les deux pronoms viennent après le verbe *to be*, ce qui n'est au fond qu'une variante de *it is me*. Mais voici qui est plus net. Il s'agit de se concilier une brave femme d'un village d'Écosse :

Good afternoon, mistress, he said, broadening his voice to something more rustical than his normal Glasgow speech. *Me and my friend* are paying our first visit here, and we're terrible taken up with the place.

P. 49.

L'ordre des mots *me and my friend* va bien avec l'accent rustique qu'il donne en la circonstance à son parler normal de Glasgow. C'est ainsi déjà qu'il s'était exprimé avec les « scouts ». Mais quand il s'adresse à la princesse russe, il est plus « conventionnel » :

We'll leave your cousin with Mrs Morran in the village, for bed's the place for her, and then *you and me* will be off on our business.

P. 176.

De même à sa femme, quand il est de retour de ses vacances :

It's nice to see you back again, Mamma. Now that I'm an idle man *you and me* must take a lot of jaunts together.

P. 281.

Quelle est dans toutes ces phrases la valeur exacte de *you and me* par rapport au verbe ? Faut-il y voir des sujets directs, ou seulement des auxiliaires d'un sujet sous-entendu ? Nous croyons que la réponse doit être la même que pour le français. Dans toutes ces phrases le véritable sujet n'est pas exprimé,

mais il est tout de même présent à l'esprit de celui qui parle. Dans « we must take a lot of jaunts together » il n'y a pas le plus léger arrêt de la voix entre *we* et *must*, pas plus qu'il n'y en a en français entre *nous* et *allions* dans la phrase « il faut que nous allions nous promener ». Dans « you and me must take... », il y a une légère pause entre *me* et *must*, et c'est même, comme nous le savons, l'unique raison pour laquelle *you and I* a pu passer à *you and me*. Or si cette pause se prolonge un tant soit peu, le sujet atone reparaît et on a « you and me, *we* must take. ». Nous n'avons pas trouvé dans les livres d'exemples de cette construction, mais nous sommes porté à croire que la langue populaire ne l'ignore pas. En revanche, la construction voisine, qui consiste, non plus à résumer le groupe *you and me* par un sujet atone *we* mais à reprendre après coup le sujet atone par le groupe en question, est nettement attestée :

*We*'re an easy-going lot, *me and my friend*.
Besant. (Cité par le N. E. D. s. v. *me*.)

How poor *we* are, *you and me*.
H. Stretton. (Cité par Storm, II, 675.)

*Us* two'll walk, *me and him*.
(Exemple cité par Mencken, p. 299.)

When *we* was rung for, *James and me*, to go into the library...
(Frances Hodgson Burnett, *Little Lord Fauntleroy*.) [1]

Dans l'avant-dernier exemple le pronom atone *we* placé avant le verbe n'est pas seulement repris à la fin de la phrase par *me and him*, mais il est remplacé lui-même par la forme oblique *us*, parce que le mot *two* inséré entre le sujet et le verbe a empêché le contact. Le français moi-*même* (moi *aussi*, moi *seul*) présente le même cas. Mais par ailleurs la construction de la phrase est exactement celle des deux exemples qui précèdent.

Ce type de phrases n'est pas fréquent dans les livres ; l'autre type, celui qui serait de la forme « me and my friend we're an easy-going lot » ne s'y montre pas, autant que nous sachions. Il serait imprudent de conclure de là à une rareté ou, nous

1. New York, Charles Scribner's sons, 1912, p. 122. (1re éd. 1886).

l'avons dit, à une absence de ces types dans le parler populaire. Mais on a le droit de supposer que la réserve des romanciers tient à ce que ces constructions leur semblent moins courantes dans les milieux populaires ou plus éloignées de la norme, telle quelle, qui y est observée. Et on est ainsi amené tout naturellement à penser que l'anglais populaire (car il ne s'agit que de celui-là ici) n'a en effet pas encore atteint le stade de l'évolution ou *you and me* serait arrivé à une telle indépendance à l'égard du verbe, que ce verbe, qui n'a pas en lui son explication, devrait forcément, même en présence de *you and me*, s'accompagner du pronom sujet à la forme atone. Le français a lui aussi, en son temps, passé par cette période de transition.

L'anglais rejoindra-t-il le développement postérieur du français ? La langue populaire dira-t-elle un jour aussi facilement « John and me *we* went » qu'elle dit aujourd'hui « John and me went » ? C'est très possible. Enfin « you and me » a-t-il des chances de pénétrer et de s'établir dans la langue cultivée ? C'est plus douteux. En tout cas, il est vivant et bien vivant et c'est ce qui nous intéresse ici.

4. *It is me* et *Me* ! dans une réponse ont été plus fortunés. Ils ne sont pas confinés uniquement à la langue populaire, tant s'en faut. On pourrait même croire à l'occasion qu'il n'y a plus aucune ombre à leur succès. On lit chez le grammairien Hyde Clarke : « Le verbe *to be*, dans ses variations, prend quelquefois le cas-régime et quelquefois le nominatif ; comme « It is *me* », « Who was it ? — It was *me* », « It cannot be *them* ». Comme ce verbe, dans les autres langues, prend le même cas après lui qu'avant, les écrivains ont appliqué la même loi à l'anglais, et ont maintenu, jusqu'à ces derniers temps, que le cas-régime ne pouvait pas s'employer après *to be*. » Et un peu plus loin : « En répondant à une question, *me* est communément employé au lieu de *I* ; comme dans « Who is there ? — *Me*. » [1] Il semble donc, à en croire Hyde Clarke, qu'un usage jusqu'alors contesté est, au moment où il écrit, définitivement accepté. Le passage qu'on vient de citer est emprunté à la 4e édition de sa grammaire (1879), mais la 1re édition est de 1850. Il faut noter tou-

1. Storm, t. II, p. 674, n. 2.

tefois que Clarke, qui proteste contre les tendances latinisantes et grandiloquentes des écrivains antérieurs et veut ramener la langue écrite à la simplicité et à la vigueur directe de l'usage parlé, ne distingue pas toujours très bien entre le parler des gens cultivés et celui du peuple [1]. D'autre part, depuis 1850 les écoles se sont multipliées et il y a eu un mouvement de réaction contre bien des tournures que l'usage avait acceptées, ou était sur le point d'accepter, et qui vont être dorénavant considérées comme fautives. *It is me* a souffert lui aussi de ce retour à une régularité grammaticale plus stricte.

Le *New English Dictionary* nous indiquera où en est l'usage aujourd'hui, ou au moins dans la première décade du XX^e^ siècle. A l'article *me* on lit, sous le n° 6 : « Au lieu de nominatif. Principalement comme attribut. Comme sujet aujourd'hui seulement dialectal ou populaire (vulgar). » Suivent deux passages dont il a été question plus haut, tirés l'un d'une chronique et l'autre d'une charte, un exemple de Shakespeare que nous connaissons aussi (Oh, the dogge is *me*), d'autres exemples de Swift (It can't be *me*), de Goldsmith (There was left surviving only *me*), etc. Il semble résulter de la définition qu'à un moment non déterminé du passé il ait été correct d'employer *me* comme sujet. Ceci ne peut s'appliquer qu'aux deux exemples mentionnés en premier lieu, où une chronique et une charte nous montrent en effet un *me* faisant fonction de sujet dans ce qui ressemble fort à une locution légale de l'époque. Sous le même n° 7 le dictionnaire enregistre encore des exemples de *me* « après *as* et *than* (Byron, 1804 : Lord Delawar is considerably younger than *me*), ou à titre d'exclamation « dans des emplois variés, sans relation syntaxique définie avec le contexte » (Mrs Burney 1782 : Don't you dance ? he said — *Me* ? cried she, embarrassed. Yes, I believe so).

A l'article *he* [2], le Dictionnaire déclare, avec un peu plus de netteté peut-être, que « l'emploi de *him* comme nominatif, spécialement après *than* et *as* et comme attribut du verbe *to be* est courant (common) dans la langue de la conversation depuis la fin du XVI^e^ siècle. »

---

1. Storm, t. II, p.745-6.
2. Vol. V, 1901.

De son côté M. Smith écrivait en 1906 : « Quoique la locution *it is me* soit entrée dans la langue dans la 2e moitié du XVIe siècle, elle ne s'est répandue que lentement. Aujourd'hui ses progrès sont plus rapides parce que les grammairiens ont commencé à parler en sa faveur [1]. »

En résumé, on peut dire qu'à l'heure qu'il est, *it is me* et *me!* sont acceptés dans le parler courant des gens cultivés, comme dans celui du peuple, sans qu'on puisse affirmer qu'il y ait sur ce point unanimité absolue. Les uns, c'est le plus grand nombre, s'en servent sans scrupule et sans arrière-pensée, d'autres portés par le courant laissent échapper ces locutions plutôt qu'ils n'y consentent, d'autres les emploient à leur insu et malgré leur volonté, d'autres enfin, en petit nombre, résistent délibérément à la poussée de la masse. Parmi ces derniers, très peu vont jusqu'à vouloir maintenir *it is I* dans ses anciennes prérogatives. Je demandais un jour, il y a une dizaine d'années de cela, à une jeune Anglaise, ancienne élève d'Oxford et assez puriste, si elle dirait *it is me*. « Non, monsieur. — Pourquoi, Mademoiselle ? — Parce que c'est vulgaire. — Diriez-vous *it is I*, Mademoiselle ? — Non, Monsieur. — Pourquoi, Mademoiselle ? — Parce que c'est pédant. — Mais alors... ? — Je tournerais autrement. » Tourner autrement ! Qui ne connaît, dans les langues modernes prises entre les obligations héritées du passé et les exigences de la pratique contemporaine, qui ne connaît cette échappatoire, et bien souvent cette nécessité ? C'est là évidemment la mort plus ou moins proche de *it is I*, mais ce n'est pas encore la consécration triomphante de *it is me*. D'autant moins que la langue littéraire s'en tient décidément à l'usage traditionnel [2].

---

1. *Ouvr. cité*, p. 82.

2. M. Jespersen, *A Modern English grammar, Part III, Syntax, Second volume*, 1927, p. 403, dit : « Instead of earlier « it is I » still retained artificially in higher literary style, « it is me » has been gaining ground in colloquial *and partly in literary English* for the last centuries. » C'est nous qui soulignons. Nous dirions que, aujourd'hui en tous cas, l'anglais littéraire admet des tours comme « it is me » seulement quand il s'agit de rapporter une conversation ou de rappeler le ton de la causerie familière. Mais on ne trouverait sans doute pas « it is him » dans des phrases du type « c'est lui qui nous a appris à penser ».

On voit dès maintenant qu'on ne peut guère s'attendre à trouver en anglais des tours comme « moi, je n'y vais pas » ou « je n'y vais pas, moi. » Ils ne se sont développés chez nous que longtemps après les autres et à un moment où les locutions « vous et moi », « moi ! » et « c'est moi » étaient pleinement acceptées. Sans doute quand Shakespeare écrit : « Get you from our court. — Me, uncle ! — You, cousin », il serait très naturel de passer de « Me, uncle ! » à « Me, uncle ! I won't go », et de là à « *Me, I* won't go ». Et en effet cela s'entend et se dit : « Oh, Chatty, he's luckier than presidents ; he has you ». — « Oh, *me, I'* m no good at all [1]. » Mais dans les phrases de ce genre il n'y a pas entre *me* et *I* la liaison étroite qu'il y a en français entre *moi* et *je*. En réalité, *me* appartient à une phrase et *I* à une autre. La virgule qui suit *me* pourrait chaque fois se remplacer par un point d'exclamation. Nous doutons qu'on entende « *I'*m no good at all, *me*. » *Me* détaché du verbe est confiné jusqu'à nouvel ordre, croyons-nous, à des phrases où il n'y a pas de verbe et où il est le plus souvent le seul vocable de la phrase, quoique il soit fréquemment suivi d'un court adverbe comme *too* ou *also* qui font corps avec lui. Dans la langue populaire il peut encore être accompagné d'un substantif attribut d'une forme sous-entendue du verbe *to be* : « Which would be hard on us *and me a widow* » [et moi qui suis veuve]. » (Miss Edgeworth) [2] ; à la troisième personne *him* ou *her* peuvent être flanqués d'une apposition : « This is what *him with the powdered head* says. » (Dickens) [3].

Nous venons de relever, en en donnant la raison, une importante distinction entre le *me* anglais et le *moi* français. En voici une autre, encore plus claire. On sait qu'en français *lui* et *eux*, à la différence des pronoms de la première et de la deuxième personne, peuvent être des sujets immédiats du verbe : « *lui* s'en moque », « *eux* n'y tiennent guère ». On se rappelle comment nous avons expliqué cet usage : la langue a voulu remédier ainsi à l'équivoque créée par le double sens de *il*, qui correspon-

1. Frances Noyes Hart, *Hide in the Dark*, Londres, William Heineman, p. 107 (1re éd. 1929).

2. Cité par le *N.E.D.* s. v. *me*. Sur ce tour, voir Jespersen, *ouvr. cit.*, *Part III*, p. 374.

3. Storm, t. II, p. 675.

dait tantôt à un singulier *ille*, tantôt à un pluriel *illi*. Or en anglais le pluriel est ici parfaitement distinct du singulier, car à *he* et *she* s'oppose *them*. Si notre explication est juste, il n'y a pas de raison pour que *he* et *them* se séparent, sur un point aussi important, du pronom de la première personne, *me*, comme *lui* et *eux* se sont séparés de *moi* et de *toi*. L'anglais ne saurait nous montrer un *him* ou un *them* sujet direct et immédiat du verbe. On est tenté d'ajouter sur-le-champ qu'en effet l'anglais ne connaît pas cet emploi.

Il y a pourtant une légère réserve à marquer à l'égard de la langue populaire. On rencontre parfois, dans les livres qui reproduisent le parler du peuple, des phrases où *them* semble être employé comme l'est le français *eux*. Ces phrases se présentent sous deux formes, suivant que *them* vient avant ou après le verbe : 1° « If *them* were we... » (Marryat). « He pointed out the high stool with the marks on its legs. *Them*'s a lord's kicks. » (Frances Hodgson Burnett) [1]. 2° « Does' *em* dance all night at them places? » (Trollope). « Wasn't *em* dirty bisteses ? » (Patois du Sussex). Storm, à qui sont empruntés trois de ces exemples [2], voit dans *'em* des phrases du second type une confusion due à ce que le sujet occupe la place du régime. Il semble qu'il ait raison [3]. Pour la phrase de Marryat, qui appartient au premier type, Storm ne dit pas explicitement comment il l'interprète. De toute sa discussion on peut inférer qu'il ne considère pas en ce cas le pronom comme complètement atone. C'est aussi notre avis. Mais cet emploi demande une explication, car enfin *me* même accentué n'apparaît pas en pareille position. Nous croyons qu'il faut rechercher la raison de cet usage dans une particularité du démonstratif anglais.

L'anglais ne possède pas un système de pronoms démonstratifs aussi complet et aussi commode que celui du français. Quoique *these* et *those* s'emploient des personnes comme des choses, les singuliers *this* et *that* ne peuvent se rapporter à des personnes. *Ceux qui* se rendra très bien par *those who*, mais l'ex-

---

1. *Ouvr. cité*, p. 233.

2. Storm, t. II, p. 675, 676.

3. Storm cite des exemples analogues dans le norvégien populaire et dans un patois danois, t. II, p. 76, n. 1.

pression correspondante à *celui qui* a été longtemps *he that* ou *he who* avant de devenir ce qu'elle est plutôt aujourd'hui *the one* [*who*]. Notons *he that*, c'est-à-dire un recours au pronom personnel. Le pluriel était *they that* ( « There's none so blind as *they that* won't see » Swift) [1], qui n'a pas encore disparu, non plus que *he who*, de la langue littéraire. En d'autres termes l'anglais ne connaît guère la distinction que nous observons entre *eux qui* et *ceux qui*.

Or dans *they that* le pronom personnel sujet, séparé de son verbe, est en position forte. Rien d'étonnant que la langue populaire ait introduit ici la forme oblique *them* :

> It's a put up job and *them that's* done it ought to be looked after sharp.
> Frances Hodgson Burnett, *Little Lord Fauntleroy*, p. 261.

A supposer que cet emploi ait été capable de se glisser dans la langue familière des gens cultivés, il n'en a pas eu l'occasion, car l'expression *they that* elle-même a disparu depuis longtemps du parler de la conversation.

Mais la langue populaire ne s'en est pas tenue là. Considérant que, si *them* jouait un rôle de pronom démonstratif dans *them that*, il n'y avait pas de raison pour ne pas l'utiliser aussi et de la même façon à titre d'adjectif, elle en a fait un simple synonyme de *those* suivi d'un substantif. Nous avons vu tout à l'heure un exemple de Trollope : « Does 'em dance all night at *them places* ? ». En voici un autre de Frances Hodgson Burnett [2] :

> There was one o' *them papers* we saw had a letter in it that said somethin' 'bout her boy.
> *Little Lord Fauntleroy*, p. 264.

Nous croyons que c'est ce *them* démonstratif qu'on retrouve sous forme de pronom — non plus indépendant du verbe, mais placé directement devant le verbe — dans les phrases du type « if *them* were we. » Cette conclusion s'accorde fort bien avec le fait que, au rebours de *them*, *her* et *him* n'apparaissent pas en pareille position. C'est qu'en effet aucun de ces deux mots n'a

1. Cité par Storm, t. II, p. 704.

2. L'emploi est ancien ; il y en a des exemples de 1596. Voir Jespersen, *ouvr. cit.*, *Part II*, § 16.13.

jamais été employé comme adjectif démonstratif. Le *them* des phrases en question n'est donc qu'en apparence un pronom personnel, et il doit porter un léger accent.

Quelques patois emploient réellement la forme oblique du pronom personnel à titre de sujet direct et atone du verbe. Storm, qui mentionne le fait, cite « *um* do say », « *her*'ll be sixteen come Martinmas », « *her* would if *her* could » [1]. Il y a là une désorganisation totale du paradigme traditionnel, et comme une sorte de désarroi linguistique. En tous cas, c'est une tendance aberrante qui n'a rien à voir avec le développement normal de l'anglais soit cultivé soit populaire, et qui n'est pas plus significative pour l'avenir de la langue que la tendance contraire illustrée par cette phrase empruntée au patois du Somerset « do zim t'*I* » (it does seem to me) [2].

5. Nous sommes en droit d'affirmer qu'en ce qui concerne l'histoire du pronom personnel et le glissement qui s'y produit de la forme oblique vers le cas sujet, le parallélisme entre le français et l'anglais est dans l'ensemble remarquablement étroit. Les divergences, qui ne portent que sur des détails du système et jamais sur le principe qui en domine le fonctionnement ou sur la direction générale de son évolution, s'expliquent aisément soit, nous l'avons vu, par des particularités spéciales à l'une ou à l'autre langue, soit, nous l'allons voir, par un manque de synchronisme dans le développement. Il reste là en effet une dernière question à examiner. *C'est moi* s'est établi définitivement dans la langue et appartient à tous les styles : *moi*! *vous et moi* sont dans le même cas. *You and me* est bien vivant, mais la langue cultivée s'en écarte avec horreur ; *it is me*, *me*! sont très répandus, mais ils ne connaissent malgré tout qu'un demi-succès, et laborieusement conquis [3].

1. Storm, t. II, p. 676. Il cite des exemples analogues d'un patois norvégien, *ibid.*, n. 2. Le *N.E.D.* s.v. *him* 3 dit que dialectalement l'emploi de *him* pour *he* s'étend à toutes les constructions où le français emploie *lui* pour *il*, mais ne cite comme exemple que « him an' me's gannin' » où il y a deux pronoms accolés.

2. Storm, t. II, p. 678, n. 1.

3. Il est curieux de comparer la situation dans une langue de même famille que l'anglais et qui sur des points importants est très près de l'anglais,

D'où vient cette différence ? Il ne suffit pas de dire en effet que le puissant mouvement que nous étudions a commencé en France deux siècles au moins et peut-être trois avant qu'on le signale de l'autre côté de la Manche. Car l'évolution était achevée chez nous, ou bien peu s'en faut, dès le XVII[e] siècle et l'anglais a eu le temps de nous rejoindre. S'il ne nous a pas rejoints complètement, c'est donc qu'il ne l'a pas pu, mieux encore, qu'il ne l'a pas voulu. Nous allons signaler successivement ces deux ordres d'obstacles, l'un de caractère matériel, si l'on peut dire, l'autre d'origine spirituelle.

I. *I* quand il est un mot de valeur porte et a toujours porté un accent tel que jamais *je*, même aux jours de *gié* ou de *jou*, n'a été capable d'en recevoir un pareil. Il n'y a rien là de particulier à *I* et à *je*. La vérité est que l'accent tonique anglais est autrement fort et énergique que le très léger relèvement de la voix qui se fait sentir en français, non pas même à la fin des mots, mais à la fin des groupes phonétiques. Qu'on compare la prononciation dans les deux langues même d'un simple vocable comme *machine*. Ce n'est pas seulement que la voyelle de la première syllabe s'obscurcit en anglais, mais la deuxième syllabe est martelée d'un accent vigoureux, alors que les deux syllabes du mot français sont prononcés avec une intensité à peu près égale pour l'oreille et bien faible en comparaison de celle de l'anglais.

C'est précisément à cause de cette valeur de l'accent anglais qu'il peut servir, et sert fréquemment, à rendre des nuances de

---

le danois. *Det er mig* appartient à la langue écrite comme au parler courant : *det er jeg* a disparu depuis longtemps. Dans les phrases où le pronom est indépendant du verbe, comme dans une réponse ou après *end* (= than), la langue cultivée n'admet que *jeg*, mais la langue populaire connaît très bien *mig*. Pour ce qui est du tour correspondant à « you and me », la langue cultivée est restée fidèle à la tradition, mais la langue populaire emploie ici aussi la forme oblique, *mig og dig* (au lieu de *du og jeg*) et même dans les milieux cultivés il faut reprendre les enfants, qui sont tentés de parler ainsi. On voit combien la ressemblance avec le cas de l'anglais est étroite. Le danois est moins évolué sur un point et plus sur un autre. Il est évident que les grammairiens, s'ils l'ont essayé, n'ont pas réussi à retarder le triomphe de *det er mig*. Le suédois dit *det är jag*. Je dois ces renseignements à M. Kr. Sandfeld, que je prie d'accepter ici mes remerciements.

syntaxe qui ne s'expriment parfois en français qu'à bien plus de frais : « He says he was'nt talking to *me* » (il dit que ce n'est pas à moi qu'il parlait), opposé à « He says he wasn't talking to me » (il dit qu'il ne me parlait pas). La locution *c'est* nous est très nécessaire pour mettre un mot en relief. L'anglais se contente très souvent d'appuyer sur le mot. Il en résulte que *it is... that* est moins utile en anglais que son équivalent français *c'est... que* et qu'il sera donc emporté par un courant moins puissant, ce qui favorise le maintien de la forme traditionnelle de cette locution. Mais il en résulte aussi que *I*, habitué en nombre de cas à recevoir très régulièrement et en vertu du système de la langue un fort accent, ne perdra pas très volontiers cette faculté. En d'autres termes, *I* oppose aux forces de changement dirigées contre lui une résistance qui n'est jamais entrée dans les moyens de *jou* ou de *gié*. Bien entendu, le cas est le même pour *he* comparé à *lui*. Au point où nous en sommes il n'y a pas à tenir compte de la faiblesse phonétique de *je* (en tant que distinct de *jou* ou *gié* et prononcé jə). Elle n'a été qu'un facteur d'un moment. La véritable différence ici où il s'agit d'expliquer le décalage du français par rapport à l'anglais dans la question du succés de *c'est moi* : *it is me*, est une différence d'accentuation, ou plutôt de degré d'accentuation.

Mais s'il en est ainsi, dira-t-on, qu'est-ce qui empêche *I* de recevoir un accent aussi fort que *me* ? Serait-il par hasard aussi emphatique que la forme oblique ? Nous croyons qu'il n'y a pas de doute à cet égard [1]. Et ce n'est pas parce que *me* est plus emphatique qu'il tend à remplacer *I*. Ce n'est pas non plus parce qu'il y a une vertu spéciale en lui. Il se glisse dans la locution *it is me* simplement parce que le pronom s'y trouve à la place réservée au régime dans l'ensemble des constructions de la langue. Et il déplace *I* dans les phrases où le pronom est indépendant de tout verbe simplement parce qu'il est l'unique pronom disponible qui soit capable de tenir le rôle attendu dans des phrases pour lesquelles *I* est devenu trop faible. En quoi consiste cette faiblesse de *I* nous l'avons vu. Il est allié au verbe, et nécessairement allié, pour marquer la personne dans

1. Cf. Smith, *ouvr. cité*, p. 85 : « It would require evidence to prove that *me* is more emphatic than *I* ».

un nombre si vaste de phrases anglaises que, sans perdre la faculté de pouvoir prendre un accent en d'autres circonstances, il en perd un peu le désir, si nous pouvons nous servir de cette image.

Le cas si tranché du français va nous permettre de préciser davantage. Quand nous disons « i(l) pleut », nous n'avons là qu'un mot de deux syllabes où rien dans la prononciation ne nous prévient que la première syllabe a jadis été un mot indépendant. Quant nous lisons « il pleure dans mon cœur — comme *il pleut* sur la ville », *il* porte un très faible accent, sans toute fois que la continuité entre *il* et *pleut* soit interrompue. Mais quand un Anglais qui parlant assez bien notre langue n'en possède pourtant pas tout à fait le rythme nous dit « il | pleut beaucoup aujourd'hui » sans accentuer outre mesure le *il* mais en le séparant de *pleut* par un intervalle appréciable quoique très court, nous sommes choqués, nous voyons apparaître là une physionomie du pronom *il* qui ne nous est plus connue depuis longtemps. *Il* marque de la personne s'est identifié à un tel point avec ce rôle absorbant qu'il n'a plus été capable de tenir son autre rôle de pronom indépendant.

*I* et *he* n'en sont pas encore arrivés là, mais ils en prennent le chemin. Ils sont devenus des compagnons si intimes du verbe que le verbe ne peut pas se passer d'eux et que de leur côté ils ne lui faussent compagnie qu'avec un effort de plus en plus pénible. On voit donc ce qu'il faut entendre par ces épithètes de « plus compact, plus dense, plus vigoureux » qu'on applique volontiers, soit en français soit en anglais, au pronom oblique employé comme « nominatif ». Elles signifient simplement que le pronom sujet traditionnel, accaparé par un rôle où il est indispensable et où il abandonne une grande partie de sa personnalité pour faire corps avec le verbe, est de moins en moins propre à se dégager de la combinaison pour recouvrer ailleurs la maîtrise de soi-même, tandis que le pronom oblique que n'a usé et vidé aucune association étroite avec le verbe apparaît comme une forme neuve, substantielle, capable de toutes les indépendances. Il est à l'intérieur du paradigme la seule forme dont la langue puisse se servir pour remplacer l'autre qui faiblit et il se trouve aussi que, de par le rôle qu'il a joué dans la phrase depuis des siècles, il a toutes les qualités que demandent

ses nouvelles fonctions. On voit en outre que, dans ces conditions, *I* tonique ne peut se maintenir contre le parvenu qu'en se tournant vers le passé, en rappelant ses longs services, en se rattachant désespérément au fil singulièrement ténu d'une tradition vénérable. Il prend ainsi un petit air contraint, artificiel. Il a la dignité des vocables ou des tournures littéraires, mais il en a aussi le caractère un peu archaïque, chose grave pour un mot qui doit revenir à chaque instant dans le parler quotidien. Il paraîtra pédant à ceux qui n'ont pas été élevés dans le respect absolu de la tradition. Il est visible que *je, tu, il* accentués ont péri dans une aventure précisément semblable. L'état présent du français nous permet de comprendre où tend l'anglais dans ses hésitations entre *I* et *me*, et l'état présent de l'anglais nous fait entrevoir ce qui s'est passé en France, il y a quelques centaines d'années, quand *moi* était en train de remplacer *je*.

II. Nous venons d'indiquer un des obstacles qui ont entravé la marche victorieuse de *me*. Pourtant, nous le savons, il a conquis la langue parlée, sinon dans son ensemble, du moins dans une partie si importante de son domaine qu'on entrevoit ici le triomphe prochain. Pourquoi la langue littéraire résiste-t-elle, pourquoi les nouvelles formes éveillent-elles de ce côté une antipathie si peu dissimulée ? Les considérations sur l'accent énergique de la langue anglaise qui aide au maintien de *I* ne suffisent pas à expliquer entièrement cette attitude. Il y a en effet un autre facteur, probablement le plus efficace de tous.

Il y a eu des grammairiens en Angleterre avant le XVIII[e] siècle mais c'est seulement à partir de cette époque que leur influence entre en ligne de compte. On peut apprécier leur œuvre diversement, mais il est impossible de méconnaître les principes sur lesquels elle se fonde [1]. Tout d'abord, ils légifèrent au nom de la raison, cette déesse souveraine de l'époque. Ils ne se lassent pas de demander leurs titres aux locutions, aux tournures, aux mots qui leur arrivent de l'âge précédent. Et ils font résolument la guerre à tout ce qui est illogique. En second lieu, ils ont un grand respect pour le latin et ils cherchent tant

1. Sur cette question voir Charles C. Fries, *The rules of common school grammars*, *Publications of the Modern Language Association of America*, t. XLII, 1927, p. 221-37.

bien que mal à faire rentrer leur langue dans les cadres de la grammaire latine. Une construction « it is *me* » est illogique, car elle donne un complément direct à un verbe qui ne peut avoir qu'un attribut. De plus cet emploi est contraire à l'usage latin : *me* est un accusatif qui ne saurait prendre la place du nominatif *ego*. Cette doctrine a porté ses fruits vers la fin de la première moitié du XIX^e^ siècle. On se rappelle comment elle a soulevé les protestations de Hyde Clarke [1]. Mais il a prêché dans le désert. Partout dans les écoles on s'est appliqué, en suivant l'enseignement des grammaires, à redresser des tournures qui semblaient doublement fautives. Et si les écoles ont cessé sur ce point particulier leur œuvre d'assainissement, il n'y a pas très longtemps. Que de fois nous avons entendu, à propos de « it is me » ou de « me » dans une réponse : « Oui, je le dis, et cela se dit, mais ce n'est pas correct. ». Les grammairiens d'aujourd'hui, quelle que soit du reste leur attitude dans la question, emploient volontiers les termes de « nominative » et d' « objective case » en parlant de *I* et de *me*. Rien ne témoigne mieux de l'influence qu'a exercée ici la grammaire latine. On trouve, dans les romans, des jeunes filles, « who don't mind their nominatives » [2], c'est-à-dire qui se moquent un peu de conserver le pronom sujet là où il le faudrait. Mais gageons qu'elles savent que c'est « incorrect ». Il va de soi que nous n'avons pas à prendre parti en la matière. Notre but est d'observer les faits et de les décrire, si nous pouvons, afin d'éclairer l'histoire du français.

En France, les grammairiens ont procédé exactement comme leurs collègues d'Angleterre, au nom de la raison et du latin. Mais au moment où leur avis commence à compter, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, le passage de *je* à *moi*, dans tous les cas qui nous intéressent ici, est un fait accompli. Ils n'y peuvent rien. Ils ont du moins réussi à maintenir « ce sont eux », forme hybride où s'amalgament étrangement « ce sont il(s) » du passé et « c'est eux » réclamé par la logique de l'évolution et

1. Voir aussi dans Storm, t. II, p. 699-744, un récit de la polémique entre H. Alford et G. W. Moon et un exposé de leurs vues divergentes en matière de grammaire anglaise.

2. Storm, t. II, p. 674.

déjà employé de leur temps même par les plus grands écrivains [1].

En Angleterre et en Amérique, les grammairiens et les écoles ont donc, ou à peu près, barré la route à « you and me », qui reste banni de l'usage cultivé et ils ont créé un préjugé défavorable à l'emploi de « it is me » [2]. Il en est résulté que cette locution et celles qui s'y apparentent n'ont pu pénétrer dans la langue littéraire. Et ici il faut tenir compte aussi du fait qu'en dehors des lettres et des conversations rapportées les grands écrivains anglais, — ceux qu'on lit et qu'on étudie dans les écoles et les universités, ceux qui fournissent une inspiration à leurs successeurs, — sont restés fidèles à l'usage antérieur, qui est ainsi devenu, grâce à eux, l'usage classique. En d'autres termes, la langue littéraire s'est stabilisée en Angleterre avant que le passage de *I* à *me* par le jeu naturel de l'évolution soit achevé. C'est pourquoi, sauf disparition accidentelle de toute culture, il est douteux que cette substitution pénétre jamais dans la langue des livres. En France, quand la langue littéraire s'est stabilisée, la rivalité de *moi* et de *je* était une chose du passé.

En ce qui concerne le parler de tous les jours, le préjugé défavorable est en train de s'effacer, car bien des écoles ont renoncé à la lutte et les grammairiens dans leur ensemble ne sont plus hostiles. Néanmoins les citations suivantes qu'on pourrait multiplier et qui sont, sauf la première, empruntées à des œuvres ou des publications récentes montrent une certaine inquiétude des consciences à l'égard de ces locutions :

*Me, me* pay! I exclaimed, *rendered ungrammatical by surprise.*
J. K. Jerome, *On the stage* (1885) [3].

---

1. Voir *Romania;* t. XLVI, 1920, p. 67 et suiv.

2. Storm, t. II, p. 674, n. 1, note qu'en Norvège *det er jeg* commence à reparaître de nouveau dans la conversation des gens cultivés et dans les livres. Il fait concurrence à *det er mig* qu'il avait remplacé autrefois. Il nous semble probable qu'il y a dans cette régression une influence des grammairiens.

3. Cité par le *N.E.D.* s. v. *me* 7 e. L'usage est défini ainsi : « Followed by an inf. in exclamations of surprise or indignation at some proposal or statement. So F. *moi.* The nom. *I* is considered more grammatical. » Le seul exemple cité est celui de Jerome, et il ne nous semble pas y avoir beaucoup de différence entre cet emploi et celui qui est défini — et accepté, semble-t-

There came a bang at the door, « Who's there ? cried Michael. — *Me*, bawled *the ungrammatical Digby*. »

P. C. Wren, *Beau geste* [1].

« One was a big fat sort of chap. Clean shaven, I think, and dark. » — « That's *him* », cried Tuppence, *in an ungrammatical squeal*. That's Whittington. »

Agatha Christie, *The Secret Adversary* [2].

At this time, however, I clearly heard the first human voice in seven weeks. It was Schmeling *emitting an ungrammatical but enthusiastic* « It' s *him* » to Demorest, who followed.

Dr. Ralph L. Belknap [3].

Dans les citations 2 et 3, l'auteur se rend compte que le *me* ou le *that's him* est absolument imposé par les circonstances, que dans la situation donnée ni Digby ni Tuppence n'auraient pu s'exprimer autrement. Mais il ne veut pas que nous lecteurs, qui sommes censés épris de correction grammaticale, nous ayons mauvaise opinion de ses héros : en qualifiant le délit il prend les devants et désarme notre critique. La quatrième citation rapporte un incident réel, mais l'attitude du narrateur est la même : jusque dans les neiges du Groenland il importe de prévenir chez le lecteur un léger mouvement de surprise peinée. Dans la première citation, il est probable que l'auteur qui est en même temps le coupable cherche un effet humoristique. Et dans les quatre passages il y a quelque chose de plus : le sentiment que des expressions qui semblent très naturelles quand elles sont spontanées, qui n'arrêtent pas un instant dans le laisser-aller de la conversation, tirent l'œil au contraire quand elles sont le produit réfléchi de l'imagination d'un auteur ou le rapport trop fidèle d'un témoin qui dépose longtemps après l'évènement. Imprimées noir sur blanc, elles prennent comme un petit air de défi à l'égard des conventions sociales. L'épithète « ungrammatical » nous montre l'écrivain

---

il, pour la langue de la conversation — à l'alinéa 7 c : « In surprised interrogation = « Do you mean me ? ».

1. Londres, John Murray, p. 127 (1re éd. 1924).

2. Londres, John Lane, p. 37 (1re éd. 1922).

3. Leader of the University of Michigan-Pan-American Airways Greenland Expedition, *New York Times*, octobre 1933.

souriant peut-être, ou ironique, mais sur la défensive [1]. D'autres romanciers font moins de façons et nous rapportent sans plus les propos de leurs personnages, même quand ces personnages sont des gens cultivés qui entrelardent leur conversation de *me* et de *it's me*. Il semble que ce doive être avant peu l'attitude générale.

La question s'est posée nettement dans les écoles — du moins en Amérique. Faut-il permettre aux enfants d'employer dans la salle de classe des tournures qui rompent avec la tradition, mais qui sont vives, alertes, et qu'ils entendent chaque jour chez eux et autour d'eux, ou faut-il les ramener sans cesse au respect d'un usage qui ne se soutient plus guère en dehors de l'école, au risque de n'aboutir qu'à de bien maigres résultats ? Posé ainsi dans sa généralité, le problème demande réflexion. Mais quand il s'agit uniquement de *it is I*, le champ se restreint et on peut voir des avantages certains à sanctionner un emploi si universel. C'est ce qu'a pensé le directeur de l'enseignement primaire de Cook County, Illinois, qui comprend Chicago et sa banlieue. Sa décision qui date du début de 1921 a donné lieu à un débat très animé dans les journaux du pays. On nous permettra de citer un article d'un de ces journaux. Il nous apporte un témoignage fort instructif [2].

Le Moi de Chicago (*Chicago's me*). — Si le langage n'était qu'une chose morte et insensible, il serait assez simple de définir la bonne prononciation et l'usage grammatical correct. Mais il est aussi vivant que les cent millions de langues qui le tournent et le retournent à toute heure. Sans cesse il perd des mots, il en gagne, il modifie les usages, il invente de nouvelles expressions. On ne peut pas plus le capturer et le cristalliser qu'une rivière coulant à pleins bords.

Aussi on ne peut qu'avoir beaucoup de sympathie pour le directeur de

---

1. Voici d'autres manifestations du même état d'esprit, tirées de romans plus anciens : « I guessed it was *them*, said Darrell, *with rather vague grammar*. » — « There is just you and *me*, says Helen, *delightfully regardless of grammar*. » Storm, t. II, p. 675.

2. La coupure m'a été envoyée par un ami d'Amérique. Elle ne porte malheureusement pas d'indication de date précise ni de provenance. En tout cas elle est des débuts de 1921. On trouvera du reste, à propos de ce débat, dans Mencken, *ouvr. cité*, p. 299, des renvois à quelques journaux de New-York.

l'enseignement primaire Tobin du Comté Cook qui permet « it is me » à ses écoliers. Il ne va pas jusqu'à couvrir l'innovation de son autorité ; en fait il enseigne le tour historiquement correct « it is I ». Mais il concède l'autre usage, qu'il tient pour accepté et dominant. Tout examen impartial de l'usage américain doit lui donner raison sur ce point. Dans ce flux d'emplois où nous flottons perpétuellement « it is me » a presque remporté la victoire. Un petit nombre de gens qui parlent avec soin résistent encore. Les grammairiens refusent de bouger d'un pas. Mais ce mouvement populaire a pris une ampleur qui semble bien être irrésistible. La marée monte toujours : l'eau a atteint au cou des grammairiens et il faudra qu'ils rejoignent les nageurs, — les tenants du « me » (*the me-ers*) — ou se laissent noyer.

Les puristes seront profondément troublés par une violation aussi flagrante d'une très ancienne règle de grammaire. Mais ce n'est pas la première fois que pareil fait se produit et la langue ne s'en est pas plus mal portée. Il y a une vigueur de son dans « it is me » qu'aucune règle ne pourra jamais détruire. La légère nuance de pédantisme qui est déjà en train de miner les forces de « it is I » est une question de phonétique, probablement. (*There is a vigor of sound about « It is me » which no rule can ever destroy. The slight note of pedantry which is already sapping the life from « it is I » is a question of phonetics, probably.*) Ce qu'il y a de sûr, c'est que la fausse analogie du « c'est moi » français n'a rien à voir ici. La parole est plus forte que la plume et que tous les grammairiens, et Chicago ne fait que céder à l'inévitable en renonçant à une lutte active sur ce front-là.

Le spirituel auteur de cet article a raison de rejeter l'influence française qui a été proposée plus d'une fois comme explication. Mais il serait sans doute surpris de savoir qu'il y a tout de même sur ce point un rapport entre les deux langues, et que *it is me* est en train de parcourir une route qui est exactement celle qu'a suivie *c'est moi* il y a plusieurs siècles [1]. Ce qui nous frappe surtout dans ce qu'il dit, c'est cette « vigueur de son » qu'il attribue à *it is me* et cette « note de pédantisme » qu'il relève dans l'emploi de *it is I*. Nous croyons avoir expliqué plus haut la valeur exacte de ces mots. Que ne donnerions nous pas pour avoir un témoignage de cet ordre à l'époque de saint Louis ou de Louis X le Hutin ? Mais ne pouvons-nous

1. C'est du reste ce que Storm a déjà très expressement indiqué, t. II, p. 723 : « Ebenso wie im Französischen « c'est *moi* » das frühere « ce suis *je* » verdrängt hat, so ist im Englischen « it is *me* » im Begriff « it is *I* » zu verdrängen, das seiner Zeit « it am I » verdrängt hat. » Voir aussi Laubscher, *The syntactical causes of case reduction*, p. 94.

appliquer, avec toutes les réserves qui s'imposent, le témoignage du journaliste américain à l'état de choses qui existait en France dans la seconde moitié du XIII^e siècle ou au début du XIV^e ? En France aussi il y avait des résistances, tout le monde n'accueillait pas avec le même empressement « c'est moi » et « vous et moi », nous avons noté la curieuse abstention de Villehardouin, de l'auteur de la *Mort Artu*, de celui d'*Aucassin et Nicolette*, de Jean Bodel d'Arras, d'Adam de la Halle. Mais les écoles ne se préoccupaient guère de ces questions et la grammaire à laquelle on s'intéressait n'était pas la grammaire française. Seuls les écrivains ont pu protester, en refusant leur concours à un mouvement qu'ils désapprouvaient, du moins dans l'extension qu'il semblait prendre. Il manquait toutefois à leur protestation l'immense amplificateur de l'école et du livre imprimé. Sans doute parmi les lettrés et dans les cercles cultivés il y a eu des gens soigneux de leur parler qui ont fait grise mine aux tournures nouvelles. Ils ont tenu bon longtemps, mais emportés par le nombre ils ont dû un jour sauter à l'eau et nager avec les autres. Rien ne décèle plus leur œuvre ni même leur existence, mais l'article du journal américain nous permet quand même de les entrevoir et de les comprendre, en évoquant devant nous ceux qui luttent aujourd'hui pour la même cause.

L. Foulet

# MÉLANGES

## *LA MURE, LES MURES*
## NOMS DE LIEU.

Les localités qui portent le nom de *La Mure, Les Mures* sont très répandues dans les régions franco-provençales et se rencontrent aussi — plus clairsemées — dans une partie de la France méridionale.

Ces vocables géographiques ne paraissent pas avoir été jusqu'ici mentionnés dans les ouvrages de toponomastique [1], et seuls dom Carpentier et Mistral ont fourni des explications du nom commun qui est à la base de ces noms propres. Le premier en traduisant le bas latin mura par « maison » [2], le second en signalant le provençal *muro* au sens de « ruine » [3].

Carpentier pour traduire mura par « maison, bâtiment », s'est appuyé sur des textes foréziens et lyonnais, mais son interprétation n'est pas satisfaisante. Avant de demander aux archives de ces deux mêmes provinces de témoigner en faveur d'un sens différent, il paraît nécessaire de reproduire le paragraphe que Carpentier a consacré à mura.

Mura, Mansio, domus, vel quod lapidibus exstructa, vel quod muro cincta, sic dicta videtur. Act. capitul. MSS. ecc. Lugdun. ad ann 1347. fol. 136 r° : *Petrus Bourdas* [*tenet*] *quandam Muram sitam ibidem, sub servitio unius bichoni avenæ... Petrus Servos quandam Muram sub servitio unius bichoni avenæ*. Lit. remiss. ann 1376. in Reg. 108 Chartoph. reg. ch. 335 : *Item quod dictus Girinus... venit... ad quandam Muram, sitam juxta Muram Johannis Chane-*

1. Ils ne sont cités ni par A. Longnon, *Les noms de lieu de la France...* (1920-29), ni par A. Dauzat, *Les Noms de lieux* (1932).

2. Dans Ducange, *v°* MURA 2.

3. Mistral, *Trésor*, *v°* MURO.

*zon* ; ...*quæ quidem Mura de præsenti vacat*, ...*lapidesque dictæ Muræ ad bonos suos ad domum suam charreyare fecit*. Terrear. Bellijoc. fol. 8 r°[1] : Item *octo denarios Viennensis monetæ... in, pro et super quibusdam terra et Mura simul contiguis*. Ibid. f° 351 r°. *Pro et super quadam area nova cum curte, olim Mura, et curtili simul contiguis... super quibusdam stabulis, olim Muris et orto*. Terrear. S. Maurit. in Foresio ann. 1474 : *In sua terra, in qua solebat esse Mura et ortum, etc.*

La lecture du paragraphe de Carpentier permet de constater que sa traduction de mura par « mansio, domus vel quod lapidibus exstructa, vel quod muro cincta » ne s'étaye sur rien de solide. Aucune de ses citations ne fait clairement ressortir et ne permettait de donner à mura le sens formel de « maison, bâtiment » qu'il a pensé y découvrir.

Il semble aussi que la lettre de rémission de 1376, sur laquelle il s'appuie, aurait dû le mettre en garde. Elle mentionne à la fois domus et mura, soulignant une distinction entre ces deux mots qui n'étaient pas synonymes. Enfin, on peut s'étonner qu'il n'ait pas recueilli dans les textes du Lyonnais et du Forez, qui emploient si souvent le mot mura, les nombreux exemples qui lui eussent permis d'en préciser exactement le sens.

Mura apparaît, comme nom commun et comme nom de lieu, dans les plus anciennes chartes des cartulaires.

En Lyonnais :

*Prestaria de Mura antiqua*. — ...*in pago Lugdunensi, in valle Brevonica... in agro et loco qui dicitur Corziacus : hoc est mura antiqua quæ a paganis fuit destructa a diebus antiquis, et fuit in honore sancti Martini...* 888[2] (Courzieu, Rhône).

...*in pago Lugdunensi, in valle Brevonica, in villa Brenaco... et habent ipsæ res fines et terminationes a mane muram Roberti...* 950[3] (Barnay, c^ne de Bessenay, Rhône ?).

En Forez :

...*est autem hæc ecclesia* [*sancti Juliani de Sal*] *sita in pago Lugdunensi in agro Forensi... et quidquid visus sum habere in ipsa ecclesia, dono Deo et sancto*

1. Sans date dans Ducange.
2. A. Bernard, *Cart. de Savigny et d'Ainay*, t. I, chart. n° 21.
3. *Ibid.*, chart. n° 39.

*Martino et monachis, ad ædificandum, plantandum et construendum ipsum locum, muras vetustas circuitum ipsius ecclesiæ ; omnia quæ ad meam partem pertinent, totum dono...* 1018 [1] (Salt-en-Donzy, Loire).

En Mâconnais :

*. .in pago Matisconensi, in vircaria* (sic, *forte pro vicaria*) *sancti Martini quæ dicitur Mura...* 977 [2] (Aujourd'hui La Mure sur Azergue, ch.-l. de cant., arr. de Villefranche, Rhône).

En Viennois :

*...in villa Modiatis curtilium I ubi dicitur ad Mura...* fin du xe siècle [3].

*... donat... curtilem unum qui dicitur Alamura que antiquitus in honore sancti Michaelis vocatur...* 1001 [4].

*Monasterium sancte Marie de Mura...* xie siècle [5] (La Mure, ch.-l. de cant., Isère).

En Valentinois :

*In pago Valentinensi... colonica una... et est mura Flodone in medio posita ...* 954 [6].

Ces citations qui signalent, en Lyonnais en 888, une mura antique détruite par les païens ; en Forez en 1018, des murae vétustes données pour servir à de nouvelles constructions ; et la lettre de rémission de 1376, citée par Carpentier, où un personnage nommé *Girinus* est accusé de s'être emparé des pierres d'une mura [7] et de les avoir transportées chez lui, *ad bonos suos*, c'est-à-dire pour les utiliser, ne permettraient pas cependant d'adopter sans réserves pour mura le paragraphe de Mistral :

*Muro sf, murs en ruines, vestiges d'anciennes constructions, voy. rouino ; La Mure (Basses-Alpes, Isère).*

---

1. *Ibid.*, chart. nº 652.
2. A. Bernard, *Cart. de Savigny et d'Ainay*, t. I, chart. nº 249.
3. U. Chevalier, *Cart. de Saint-André-le-Bas*, chart. nº 30.
4. A. Bernard, *Cart. de Savigny et d'Ainay*, t. II, chart. nº 177.
5. U. Chevalier, *Dict. topo. de l'Isère.*
6. U. Chevalier, *Cart. de Saint-Chaffre-le-Monastier*, chart. nº 330.
7. Malgré l'obscurité de ces coupures, il ne peut pas s'agir de la démolition méthodique, pierre à pierre, d'un bâtiment en bon état.

Mais les terriers lyonnais et foréziens confirment la communauté de sens de ces deux mots. Les extraits qui suivent et qui en fournissent la preuve, permettront en outre de remarquer le sens étendu que les clercs du moyen âge attachaient à certains termes.

Les terriers distinguent toujours mura de domus :

Lyon, quartier Saint-Paul : *Huga Barrauda* [*debet*] III *d. pro domo sua que est in saunaria. — Liberi Stephani Flamenc* [*debent*] III *d. pro mura que est in saunaria...* 1285 [1]. Sur trente-neuf redevances mentionnées, trente-sept le sont *pro domo*, une *pro duobus operatoriis*, une *pro mura*.

Rive-de-Gier : ...*item quamdam muram sitam juxta domum predictam...* 1378 [2].

Chevrières : ...*quadam mura sita elz Masals juxta domos dicti tenementarii* ... 1383 [3].

Feurs : ...*super quadam domo in qua habitat... sita in villa Fori... super quadam mura sita ibidem...* 1473 [4].

Le mot mura désignait un ancien bâtiment ruiné :

La Fouillouse : ...*super domibus nunc muris ...juxta alias muras suas* ... 1376 [5].

Saint-Barthélemy-l'Estra : ...*super quibusdam muris que solebant esse domus* ... 1388 [6].

Chambéon : ...*juxa muram in qua solebat esse grangia...* 1414 [7].

Rosiers-Cotes-d'Aurec : ...*unam domum suam sive muram vallatam sive ruynatam...* 1418 [8].

Saint-Nizier-de-Fornas : ...*quasdam muras sive domos vallatas...* 1418 [9].

Saint-Haon-le-Chatel : ...*certaine mure en laquelle soloit avoir maison avec aucun jardin estant au darrier de ladite mure...* 1497 [10].

---

1. Guigue, *Polyptyque de Saint-Paul*, p. 45-46.
2. Arch. du Rhône, fonds du chapitre métropolitain, arm. Jacob, vol. 67, *n°* 1, *f°* 2 *v°*.
3. Arch. du Rhône, 48 H, *n°* 1489, *f°* 191 *v°*.
4. Arch. de la Loire, B, 2030, *f°* 23.
5. Arch. de la Loire, B 2032, *f°* 10 *v°*.
6. *Ibid.*, B 2115, *f°* 51 *v°*.
7. *Ibid.*, B 2021, *f°* 28 *v°*.
8. *Ibid.*, B 2061, *f°* 127 *v°*.
9. *Ibid.*, B 2061, *f°* 118 *v°*.
10. *Ibid.*, B 2024, *f°* 328.

Le mot mura peut aussi signifier ruine totale, bâtiment dont il ne reste que des vestiges insignifiants :

Maclas : ...*medietatem cujusdam mure seu platee site infra castrum Viriaci* ... 1375 [1].

Rive-de-Gier : ...*item quandam muram sive ortum*... 1389 [2].

Bussy-Albieux : ...*super quadam plathea seu peda in qua solebant esse mure* ... 1401 [3].

Crozet : ...*et premièrement une mure et pye de maison*... 1507 [4].

Crozet : ...*abbenevis*... *de certaine mure de pye de maison en laquelle estoient anciennement les greniers de madite dame*... 1508 [5].

La Fouillouse : ...*une terre* ...*en quoy solloit estre une mure*... XVII[e] siècle [6].

Il faut cependant constater que ces ruines étaient parfois utilisées, et pouvaient servir de bases à des constructions nouvelles :

Balbigny : .... *certain angon ou place ou souloit avoir certaines mures couvertes de paille situé proche ladite maison*... 1681 [7].

Saint-Bonnet-le-Château : ... *quamdam plateam, olim muram de presenti edeficari inceptam*... 1416 [8].

Saint-Germain-Laval : ... *super quadam mura, olim orto in qua intendit facere domum*... 1464 [9].

Saint-Germain-Laval : ... *super quadam mura in qua intendit construere domum*... 1465[10].

Saint-Germain-Laval : ...*in et super quadam domo sua, olim mura*... 1461[11].

Les mentions de mura « ruine, masure » sont si fréquentes dans les terriers du Lyonnais et du Forez — particulièrement au XIV[e] et XV[e] siècles — qu'on pourrait être surpris de tant de bâtiments en détresse si leur nombre ne pouvait être attribué à deux causes principales.

---

1. Arch. de la Loire, B 2037, *f°* 23 *v°*.
2. Arch. du Rhône, fonds du chap. métr. arm. Jacob, vol. 67, *n°* 2, *f°* 3.
3. Arch. de la Loire, B 2016, *f°* 38 *v°*.
4. *Ibid.*, B 2025, *f°* 323.
5. *Ibid.*, B 2025, *f°* 543.
6. *Ibid.*, Inv. som. B. 2219, p. 280.
7. Arch. de la Loire, B 2224, *f°* 68 *v°*.
8. *Ibid.*, B 2061, *f°* 22.
9. *Ibid.*, B 2066, *f°* 27.
10. *Ibid.*, B 2066, *f°* 98.
11. *Ibid.*, B 2066, *f°* 4.

1° La façon dont ils avaient été construits.

2° La guerre de Cent ans.

La méthode de bâtir en pisé ou pizay est la plus communément employée en Forez et en Lyonnais [1]. Ces constructions faites simplement en terre battue ne résistent pas à l'humidité. Lorsqu'une toiture en mauvais état — c'est souvent le cas dans les campagnes [2] — permet à l'eau de s'infiltrer dans ces murs friables, parfois minés par les rats qui y creusent des galeries, ils se désagrègent, se fendent et peuvent même brusquement s'effondrer ; et si on peut signaler quelques édifices en pierres ruinés, c'est la méthode de construire en pisé qui seule explique tant de décombres permanents.

Il faut constater aussi que le mot mura se multiplie pendant et après la guerre de Cent ans dans les reconnaissances des tenanciers. En dehors des chaumières qui s'écroulèrent faute d'entretien — leurs habitants s'étant réfugiés dans les châteaux ou les petites villes fortifiées pour échapper anx bandes pillardes [3] qui parcouraient les campagnes —, on trouve des traces de destructions violentes :

Saint-Marcellin : ... *pro quadam mura ubi fuit grangia destructa per Angliscos*... XIVe siècle [4]. — ...*super quibusdam muris in quibus erant domus combuste per Anglicos*... XIVe siècle [5].

---

1. Cette façon de construire est aussi employée en Provence, Auvergne, Dauphiné... Cf. Alléon Dulac, *Mémoires pour servir à l'hist. nat. des provinces du Lyonnois, Forez, Beaujolois* (Lyon, 1765), t. I, p. 17-18.

2. Et ce l'était sans doute bien davantage à une époque où la plupart de ces maisons en pisé avaient des couverts de chaume.

3. Montbrison et l'abbaye de Valbenoite près Saint-Étienne furent brûlés en 1358. Le 4 avril 1362 n. st. (deux jours avant Brignais) un laboureur est tué à Saint-Just-sur-Loire : *Publicatio testamenti Mathei de Costa parrochie Sancti Justi supra Ligerim... apud Barraleriam in* grangia *Bona Fidei dicti loci ipse testis et plures alii invenerunt dictum Matheum Grassi maletratatum et vulneratum per Anglicos, et dicit sibi quod ipse erat ad mortem et volebat facere suum testamentum*... (Arch. de la Loire, B 1867, *f*os 11-12). Toutes ces bandes de routiers ou tard-venus sont confondues sous le nom d'Anglais dans les actes foréziens et lyonnais.

4. Arch. de la Loire, B 2073, *f*° 47.

5. *Ibid.*, B 2074, *f*° 14.

Enfin la défense des places fortes nécessita, pour éviter que des attaques éventuelles n'y prissent un point d'appui, la démolition de toutes les constructions qu'une longue période de paix avait laissé s'édifier aux abords de leurs murailles et de leurs douves :

La Fouillouse : ... *super quadam platea sita en la doa juxta vintenum dicti loci... in qua quidem platea erant domus ante tempus guerre, et nunc est terralium in ipsa platea...* 1376 [1].

Néronde : ... *super platea duarum domorum, que platea sita est in fossatis seu terraliis dicti castri... que domus fuerunt destructe propter guerras...* 1394 [2].

Ce sont probablement des nécessités semblables qui causèrent la perte d'une maison importante située près des fossés de la ville de Montbrison dont quatre aveux nous font connaître l'histoire.

En 1324 « Johannes de Verneto, miles » avoue au comte de Forez : .. *domus dicta lo Bastiment juxta doam Montisbrisonis*; ses héritiers, Guillaume du Verney en 1333, et Jean du Verney en 1548, chevaliers, renouvellent le même hommage ; mais, en 1366, Plottard du Verney, leur successeur, n'avoue plus qu'une ruine : ... *domum que nunc est platea seu mura vocata lo Bastiment* [3].

Les terriers, qui ont démontré que « ruine » était bien le véritable sens de mura, révèlent en outre par les expressions : *une mure et pye de maison* 1507 ; *une mure de pye de maison* XVII[e] siècle ; *certaines mures* 1681, l'existence d'un mot dialectal encore en usage à l'époque où ils étaient rédigés mais aujourd'hui complètement disparu des patois du Forez [4], et n'ayant survécu que dans des toponymes qui rappellent — écarts ou centres d'habitation florissants — le souvenir d'anciennes ruines. Le *Dictionnaire des Postes et Télégraphes* mentionne trente-quatre

---

1. Arch. de la Loire, B 2032, *f°* 5.
2. *Ibid.*, B 2054, *f°s* 30 *v°* et 31.
3. Chartes du Forez, *n°* 380, p. 3, note 3.
4. On ne le trouve plus même dans les montagnes. A Noirétable on dit *mézuro* au sing., *mézure* au plur. « murs écroulés ». C'est le français « masure ».

villages ou petites villes [1] qui portent le nom de *La Mure*, *Lamure*, ou *Les Mures*, et permet de fixer l'extension de ce nom de lieu, qui, répandu dans les régions franco-provençales et en Provence, paraît ne pas être représenté au nord des départements de l'Allier et de Saône-et-Loire [2], et n'avoir franchi qu'accidentellement, à l'Ouest, le cours de la Loire [3].

La nomenclature du *Dictionnaire des Postes*, qui fixe la répartition de ces vocables, demande à être rectifiée pour leur nombre, car les localités qui doivent leur nom à mura, à son diminutif muretta, et celles où mura se trouve en composition sont bien plus nombreuses qu'il ne l'indique.

Il ne signale que quatre *La Mure* et trois *Les Mures* pour le département de La Loire. En réalité on y trouve vingt-deux exemples de ce nom, dont neuf *La Mure*, neuf *Les Mures*, un *La Murette*, et les composés *Murencienne*, *Murevielle* et *Muremaison* [4].

Les terriers foréziens donnent les formes dialectales de ces toponymes qu'ils latinisent aussi parfois :

La Mure, hameau (Saint-Bonnet-le-Courreau) : *Versus Muram* 1375 [5]. — *Ad La Mura* 1346 [6]. — *Locus de la Mura* 1518 [7].

Les Mures, écart (Saint-Bonnet-le-Courreau) : *locus de Muris* 1347 [8]. — *Apud Les Mures* 1347 [9].

---

1. Ain : 1 La Mure, 1 Les Mures. — Basses-Alpes : 1 La Mure. — Ardèche, 3 La Mure, 1 Les Mures. — Drôme, 2 La Mure. — Isère : 4 La Mure, 1 Les Mures. — Loire : 4 La Mure, 3 Les Mures. — Haute-Loire : 1 La Mure. — Rhône : 5 La Mure, 1 Les Mures. — Saône-et-Loire : 1 La Mure. — Savoie : 1 La Mure, 1 Les Mures. — Var : 1 Les Mures. — Haute-Savoie : 1 Les Mures, 1 Muraz.

2. Les Dict. top. du Cher et de la Côte-d'Or ne le mentionnent pas.

3. Ce nom de lieu est inconnu dans la Lozère et le Cantal.

4. Les Dict. topographiques ou autres permettent d'augmenter sensiblement la liste fournie par le *Dict. des Postes* qui ne note que les localités d'une certaine importance. On y relève : Ain : 3 La Mure, 6 Les Mures. — Drôme : 11 La Mure ou Les Mures, 2 La Murette. — Isère : 10 La Mure ou Les Mures. — Haute-Loire : 5 La Mure, 2 La Murette. — Allier : 3 Les Mures. — Puy-de-Dôme : 3 Les Mures.

5. Arch. de la Diana, terr. Dechamp, *f°* 96.

6. *Ibid.*, terr. du Says, *f°* 181 *v°*.

7. Arch. de la Loire, E, terr. Grandis, *f°* 113 *v°*.

8. *Ibid.*, B *n°* 1861, *f°* 148 *v°*.

9. *Ibid.*, B *n°* 1861, *f°* 149.

La Murette (local. disp. sur Changy) : *Tenementum de La Mureta*... 1260 [1].

Les localités qui portent aujourd'hui le nom de *La Mure*, *Les Mures* — et signalent d'anciennes ruines — ne peuvent pas être confondues avec les nombreux toponymes appelés *Murat* < muratus « muré, entouré d'un mur » ; *Muret* < murittus « petit mur » ou à ceux qui, remontant à murus « mur », sont représentés par *Murs*, *Murz*.

En Viennois :

...III *jornalia terre que jacent apud Murs*... 1260 [2].
...*usque a la charpena de Murz*... 1276 [3].

Velay :

*Chastiau de Murs*... 1314 [4] (Murs, château ruiné, cne de la Chapelle Bertin, Haute-Loire).

Forez :

...*Garena sita en Veyls Murs iuxta rivum de Lurdon*... 1325 [5]. — *Territorium de Vieulx Murs juxta rivum de Lurdon*... 1465 [6] (cne de Villerest, Loire).

Cette dernière citation amène à signaler le sens que peuvent cacher certains vocables géographiques. Je ne sais rien de la valeur à assigner aux *Murs* et *Murz* du Velay et du Viennois, mais je puis assurer que les *Veyls Murs iuxta rivum de Lurdon* sont ceux de l'*oppidum* de Lourdon en Forez.

En dehors de son emploi constant dans les terriers pour désigner les ruines de modestes constructions, le mot mura — on l'a vu plus haut — était appliqué en 888, à Courzieu (Rhône), aux décombres anciens, et sans doute considérables, d'un monastère ou d'une église sous le vocable de Saint-Martin, détruit par les païens.

---

1. *Chartes du Forez*, n° 289, p. 2, note 4.
2. U. Chevalier, Inv. des Arch. des dauphins de Viennois, par. n° 975.
3. *Ibid.*, par. n° 351.
4. Dict. topo. de la Haute-Loire.
5. Arch. de la Loire, B 2001, f° 36.
6. *Ibid.*, B 2079, f° 275.

On trouve d'autres exemples ou mura a servi à qualifier des ruines importantes :

*...juxta muram de Chastellutz ex una parte et muras de Charise ex altera* ... 1355 [1] (Saint-Maurice-sur-Loire, Loire).

Il s'agit ici des restes d'un ancien château féodal, ou peut-être même, de ceux d'un établissement plus ancien [2].

Mura peut aussi rappeler le souvenir d'un établissement gaulois :

*...tenement assis au lieu de Chorignieu lieu dit au Riz...; item terre assize en Mura Verdun, jouxte l'aultre moitié d'Anthoyne du Rys...* 1558 [3].

On trouve à Sail-sous-Couzan à moins de deux kilomètres de Chorigneu :

*Jaquemetus de Verdun de Saltu de Cosant...* 1394 [4]. — *Hugonetus de Verduno de Saltu Cosani...* 1401 [5].

Le territoire appelé *Mura Verdun* — dont le nom a disparu — désignait-il les débris de l'habitation de cette famille « de Verdun » qui l'aurait emprunté ailleurs [6], ou faut-il penser que c'est *Mura Verdun* qui avait créé ce patronyme ?

La région où *Mura Verdun* était situé ne paraît renfermer aujourd'hui aucun vestige d'occupation gauloise, mais il est possible que ces restes insignifiants nous échappent. Beaucoup d'*oppida* n'ont fini par laisser d'autres traces que leurs vocables, et le sol et le sous-sol des localités appelées La Mure peuvent réserver des surprises [7].

---

1. Archives de la Loire, B 2076, *f°* 2.

2. *Chatellus* et *Chatellar*, paraissent avoir eu des sens assez élastiques, et ont pu désigner des ruines gauloises. Dix *oppida*, présumés gaulois, portent aujourd'hui en Forez le nom de *Chatellar*.

3. Arch. de la Loire, E terrier Delavialle, *f°s* 73-75-83.

4. *Ibid.*, B 1881, *f°s* 99-100.

5. *Ibid.*, B 1882, *f°* 67.

6. C'est improbable. En dehors de Montverdun on ne trouve dans les textes aucune autre localité appelée Verdun en Forez.

7. M. Roques a appelé mon attention sur une indication précieuse du *REW* (5764) : « Logoudorien *sa mura* sert à désigner les constructions préhistoriques qui s'appellent aussi *nura*, *nurattolu*, *nurage*... ».

Les formes anciennes des toponymes du Forez — *ad La Mura* 1436 ; *apud Les Mures* 1347 [1] — assurent que le nom commun qui leur correspondait dans cette province se disait *mura* au sing., *mures* au plur.

Le forézien *mura* « ruine », le provençal *muro* « ruine » — pour un plus ancien *mura*, — et les localités appelées aujourd'hui *La Mure*, *Les Mures* sont inséparables et ne réclament qu'une seule explication, qui ne paraît possible que grâce à un latin vulgaire *murum neutre (à côté de murus) dont le pluriel *mura à sens collectif « les murs », pris de bonne heure pour un fém. sing. [2], a pu dès lors donner naissance à *muram et à *muras, traduits plus tard par *mura* et *mures* « murs sans toits, en ruines, vestiges d'anciennes constructions ».

Le nom de lieu *La Mure* se retrouve aujourd'hui dans quelques patronymes. Il a été illustré au XVII[e] siècle par Jean-Marie de La Mure, chanoine de Montbrison et premier historien du Forez, dont la famille était originaire de La Mure, sur Bully en Roannais [3].

J. E. Dufour.

## PIERRE DE SAINT-CLOUD ET LE *ROMAN D'ALEXANDRE*

Pierre de Saint-Cloud est-il l'auteur d'une partie du célèbre *Roman d'Alexandre* en vers français [4] ?

Cette question a été plus d'une fois débattue : il n'est que de citer Jonckbloet, P. Meyer, G. Paris et M. L. Foulet, pour voir qu'elle a préoccupé plus d'un esprit et non des moindres [5].

---

1. Ces noms de lieu se disent encore *La Mura*, *Les Mures* en patois forézien.

2. Cf. les nombreuses formations semblables : Prata, Laprat en Forez ; La Prade, Les Prades (Puy-de-Dôme, Haute-Loire). Castra, La Châtre, Les Châtres...

3. *Chartes du Forez*, n° 136, not. 3.

4. *Li Romans d'Alixandre par Lambert li Tors et Alexandre de Bernay, nach Handschr. d. k. Büchers. zu Paris*, Stuttgart, *Liter. Vereins*, XIII, 1846. (Il s'agit du ms. B.N.fr. 786 et d'une copie du ms. B.N.fr. 375).

5. W. J. A. Jonckbloet, *Étude sur le Roman de Renard*, Groningue, 1863 (notamm. p. 126 et ss., p. 337). — P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la*

Au cours de son étude sur le *Roman de Renard*, Jonckbloet se montre d'abord nettement adversaire de l'idée d'une participation quelconque de Pierre de Saint-Cloud à cette grande œuvre collective qu'est le *Roman d'Alexandre* en alexandrins [1]; mais, par la suite, revenant sur sa première opinion, il clôt une nouvelle discussion par cette phrase très prudente : « Pour le moment, je suis loin d'affirmer que Pierre de Saint-Cloud a remanié le *Roman d'Alexandre*, et que les rédactions actuelles sont dues à sa plume; mais je suis tout aussi éloigné de nier positivement qu'il se soit occupé de cet ouvrage, soit en donnant une révision du texte complet, soit en ajoutant une branche à l'œuvre de ses devanciers » [2].

P. Meyer, lui, est plus catégorique. Pierre de Saint-Cloud a mis la main au *Roman d'Alexandre* : il est difficile de dire comment il a remanié l'œuvre déjà composée en son temps, mais il a écrit la deuxième partie de la quatrième branche [3].

Cette opinion n'a pas été admise sans réserves, notamment par C. Voretzsch et G. Paris. Ce dernier incline à voir dans les vers où Pierre de Saint-Cloud est mis en cause une citation prise à une œuvre de cet auteur.

Enfin, M. L. Foulet, s'attaquant au *Roman de Renard*, devait bien reprendre, lui aussi, après Jonckbloet, la question que nous posons une nouvelle fois. Dans un chapitre spécial de son étude, il essaie de traduire le passage difficile de l'*Alexandre* où apparaît le nom de Pierre de Saint-Cloud et, se souvenant tantôt de P. Meyer, tantôt de G. Paris, tantôt de Jonckbloet, il passe en revue avec circonspection toutes les hypothèses, pour ne s'arrêter à aucune et conclure : « Nous laissons la question en sus-

---

*Littérature française du moyen âge*, Paris, Vieweg, 1886, Bibl. franç. du m. a., IV et V, t. I, textes; t. II, hist. de la lég.; voyez surtout t. II, ch. II et p. 208 et ss.). — G. Paris, *Mélanges de littérature française du moyen âge*, publ. par M Roques, Paris, 1910, 2 vol. (not. p. 351 et ss.). — L. Foulet, *Le Roman de Renard*, Paris, 1914, Bibl. de l'Éc. des H. Ét., f. 211, ch. XI, p. 228. — Voir aussi C. Voretzsch, *Einführung...*, Halle, 1905, p. 275.

1. *Op. cit.*, p. 126 et ss.

2 *Ibid.*, p. 387.

3. C'est-à-dire à peu près les pages 529-550 de l'édition Michelant.

pens. On ne pourra la résoudre, croyons-nous, que quand on nous aura donné une édition critique de l'*Alexandre* » [1].

Nous nous bornons à rappeler, en termes brefs, ces quelques opinions. L'exposé de l'état actuel des recherches a été développé par M. Foulet ; nous tirerons d'ailleurs très grand profit du chapitre que nous venons de résumer, pour rendre la discussion aussi complète que possible.

*
* *

Pierre de Saint-Cloud est cité dans la seconde partie de la quatrième branche (Mich., 542, 4). Son nom est placé dans la bouche d'un des pairs, qui pleurent la mort d'Alexandre, Antiocus ou Antigonus [2]. Comme tous les autres, il fait l'éloge du roi en versant sa part de larmes et en insérant dans son « thrène » pas mal de vers philosophiques et intéressés.

Voici la laisse, telle qu'on la trouve dans l'édition Michelant [3] :

Antiocus le plaint qui grant dolor endure, (Mich.,541,13)
Ki se barbe desront et se caveleure.
« Alixandres, fait-il, grant cors, bele faiture,
Hardis, cortois et sages et plains de grant mesure,
Bons rois, tout sans orguel et sans entrepresure.
Mar fu votre gens cors qui gist en sepulture ;
Votre coulors ert ier et clere et fresce et pure
Plus que rose en espinne* or est d'autre tainture, *la rose en mai,
Qu'ele est et pale et noire et durement oscure.
Grans peciés et grant perte, povretés, grans ardure
Est hui venue en tiere et grans desconfiture.
Qui or a teus mantiel de pale, vesteure,

1. L. Foulet, *op. cit.*, p. 237.

2. Selon les manuscrits ; voir plus loin le texte établi d'après tous les mss. — C'est la seconde série des « regrets » ; la première série occupe, dans l'éd. Michelant, les pp. 518 à 529 environ.

3. Je transcris la laisse telle quelle. Comme il a été dit plus haut, Michelant suit le ms. B.N.fr. 786 et il ajoute parfois les variantes du ms. B.N.fr. 375. Ces variantes sont transcrites ici à droite du texte ; sont également transcrits à droite les vers que Michelant fait précéder d'un astérisque, puisqu'ils sont pris à ce même ms. 375 (plus exactement, une copie de ce ms.).

Qui ara toute noire et desour cape bure
Et cevaucera trot à povre afeutreure.
A plus de cm. homes trouvies-vous vesteure,
Or et argent et dras et cevaus et peuture ;
N'ert hom itant hardis, por nule forfaiture,
Qui tosist au menor vallant une cainture.
Mais Dex! por quel raison nos defoule aventure ? *N'est pas li hom bien sages qui en li s'aseüre,
Que quant il se portorne, le droit à tort mesure.
Li siècles est cangiés et tous se desnature.
Or venront cil avant qui prisent anseure ; *li presteur à usure.
Douneor seront coi, plus c'oisiel par froidure.
Largecce est enfremée sous une couvreture ; (Mich., 542,1)
La clef a avarice qui mult s'afice et jure.
Jamais ne n'ert jetee, tele est la fremeure.
Pieres de St. Cloot trueve en escriture, *Signor, li sages dit, si est en l'
Que mauvais est li arbres dont li fruit ne meure,
Ne dedens lait a cien jamais querroit ointure. *ja en lit [1]
Je l' di por les ii. siers de male painteure.
Que a tous esgarés iert castiaus et closteure
Et a trestous fruileus, buisons et couverture.
Dex, qui Adam formastes à le votre faiture,
Ne soufres que s'envoisent li traitour parjure ;
Mais ramenes-les nous tous ii. grant aleure,
Tant que soient destruit, que lor vie est trop dure.
Ahi ! mors, car m'ocis que de mère n'ai cure. *de vivre n'ai mais cure »
Lors desront son bliaut et pointes et costure *en
Et ciet pasmés à tiere desour le paveure.

Telle qu'elle se présente, cette laisse est, c'est le moins qu'on puisse dire, incompréhensible en plus d'un endroit. Ne parlons pas de mots pris isolément. Mais comment interpréter le vers 20, par exemple ?

Que signifient les vers 25 à 32 ? M. Foulet a remarqué, et cela saute aux yeux (du moins depuis qu'il a insisté sur ce point), que les vers 26 à 30 interrompent le cours des idées et que, de

1. M. Foulet a montré (*loc. cit.*, p. 236, n. 1) qu'il fallait adopter cette leçon. « Voyez, dit-il, la même locution proverbiale dans le *Roman de la Rose*, éd. Marteau, t. II, p. 96 : De folie m'entremeteroie, dit Faux Semblant, se en lit a chien saing querroie ». On verra plus loin qu'il a parfaitement raison.

toute façon, ils ne peuvent subsister en cet endroit. Comme, par ailleurs, on ne voit pas où l'on pourrait les insérer, l'hypothèse la plus vraisemblable, l'hypothèse qui se présente immédiatement à l'esprit, est celle d'une interpolation. « Les quatre vers écartés, dit M. Foulet (p. 237), font bien l'effet d'être ici une interpolation. Ils ressemblent à une réflexion inscrite par un lecteur en marge d'un manuscrit qui lui appartenait et qui aurait ensuite passé dans le texte. »

Mais, dira-t-on, voilà un phénomène étrange. Supposons donc que les quatre vers doivent prendre place dans la tirade. Dans ce cas, constituent-ils la signature de l'auteur, comme le veut P. Meyer, ou bien est-ce une citation prise à Pierre de Saint-Cloud, comme le croit G. Paris ? Conçoit-on un auteur qui, au beau milieu d'une tirade d'un de ses personnages, coupe brusquement la parole à celui-ci, pour dire : « Halte-là, j'ai une réflexion intéressante à vous proposer et je vais en profiter pour me nommer ». G. Paris et M. Foulet, après lui, ont montré qu'il y avait là quelque chose d'absurde.

Cependant, je ne comprends pas les vers exactement comme M. Foulet : « Moi, Pierre de Saint-Cloud, je lis dans l'Écriture Sainte que l'arbre est mauvais dont le fruit ne mûrit pas ». Non, traduisons simplement : « Pierre de Saint-Cloud trouve dans l'Écriture... », donc Pierre de Saint-Cloud dit, d'après l'Écriture..., interprétation confirmée par le vers « je l' di por les .II. siers... », qu'il faut comprendre : moi, Antiocus, je dis cela, c'est-à-dire, je rappelle ces paroles de Pierre de Saint-Cloud.

Alors, G. Paris aurait-il raison ?

Négligeons la question de l'anachronisme, peu grave au moyen âge. Il reste d'autres objections : « Il n'était guère d'usage au moyen âge, dit P. Meyer, de citer comme autorité des contemporains, surtout lorsqu'ils avaient composé en langue vulgaire ». D'autre part, G. Paris n'a retrouvé cette maxime dans aucune des branches de *Renard* [1].

---

1. G. Paris aurait pu se répondre à soi-même : « Il est très vraisemblable que nous n'avons pas toutes les œuvres de P. de St. Cl. Enfin, en supposant que nous les ayons toutes, Antigone ne peut-il pas se tromper ? » On est fort enclin à tout attribuer à un auteur célèbre. Stendhal, dans *Le Rouge et le Noir*

Que faire, dans ces conditions ? Ne pas se prononcer, ou choisir l'une ou l'autre hypothèse ?

Pourtant, il reste un autre parti. Cette maxime, que « cite » Pierre de Saint-Cloud, est sans doute, selon P. Meyer lui-même, prise à Matthieu, qui n'est ni un contemporain, ni un écrivain en langue vulgaire : « Omnis ergo arbor que non facit fructum bonum excidetur et in ignem mittetur » (III, 10).

Pourquoi rappeler cette source ? C'est qu'il est assez surprenant que P. Meyer, qui a fait ce rapprochement ingénieux, et que les autres, qui l'ont noté après lui, n'aient pas suffisamment pris en considération l'humble apparat critique de l'édition Michelant [1]. Or, on y lit comme variante : *Signor, li sages dit, si est en l'escriture.* Qui hésiterait, après le rapprochement fait par P. Meyer, à admettre cette variante ? Qui hésiterait surtout, lorsque, après avoir lu deux ou trois fois le *Roman d'Alexandre*, on s'aperçoit que, quatre-vingt-dix neuf fois sur cent, il faut substituer au texte, incompréhensible ou peu satisfaisant, les quelques leçons transcrites par Michelant ? [2] N'a-t-on pas dit et répété, après Michelant [3] lui-même que le manuscrit suivi par l'éditeur est l'un des plus mauvais du *Roman d'Alexandre* ?

Enfin, en un autre endroit, et là c'est Aristote qui parle, on lit à peu près la même chose sous cette forme caractéristique :

> Li sages Salemons le dist en ses escris, (Mich., 251,7)
> A paine a on bon arbre de mauvaise racis.

---

(ch. XIV, p. 89 de l'éd. Génie de la France, 1931) ne fait-il pas dire à Julien : « Il se répétait avec colère ce vers de Corneille : L'Amour Fait les égalités et ne les cherche pas. » Or, ce vers est de Rotrou (*Venceslas*, II, 3).

1. Pourtant, dans une note de la *Romania* (XI, 219), P. Meyer écrivait : « On peut croire que telle (telle que la donne Michelant) est la leçon primitive, bien qu'on trouve en divers mss. : *Signor, li sages dit, si est en l'escriture*, et que la tirade entière manque dans plusieurs autres. Mais, à lire tout le passage, il semble que P. de St. Cl. soit cité plutôt comme une autorité que comme l'auteur. »

2. Ici même, dans la laisse dont nous nous occupons, il faut adopter toutes les variantes, y compris, comme nous le verrons, le vers entier du ms. 375.

3. Voir l'édit., *Vorwort* p. XIX.

A cette hypothèse, G. Paris a fait, par anticipation si l'on peut dire, l'objection suivante : « Toutefois la variante *Seignors, li sages hom* (Jonckbloet, p. 123) est à écarter, d'abord parce que les copistes suppriment et n'ajoutent pas des traits de ce genre, puis parce que l'interpellation *Seignors* est ici déplacée » [1].

Des « traits de ce genre » on en rencontre, en grand nombre, dans le *Roman*. Voyez ce vers, absolument identique à celui qui est ici en litige : « Signor, li vilains dist et si est vérités » (Mich., 441,21) ; en voici un autre, dans le *Parfait du Paon* : « Mais li Sages nous dist, et aussi le trœve-on » [2]. D'autre part, il n'y a rien de déplacé : *signor* ne s'adresse pas aux spectateurs, mais à Alexandre lui-même ; cette façon d'interpeller reparaît pour ainsi dire dans chacun des discours des pairs (cf. Mich., 530,19 — 530,25 — 531,26 — 533,5 — 535, 12, 18 etc.).

Ainsi, l'examen des matériaux médiocres fournis par l'édition Michelant écarte du *Roman d'Alexandre* le nom de Pierre de Saint-Cloud.

Mais les manuscrits, juges suprêmes ?

*
* *

P. Meyer a étudié 23 manuscrits du *Roman d'Alexandre*, plus 5 fragments de peu d'importance [3]. Parmi ces 23 manuscrits, dont quelques-uns sont fort incomplets, les 19 premiers seuls (de A à S, d'après les sigles de P. Meyer) retiendront ici notre attention.

La laisse que nous étudions figure dans les manuscrits suivants : *H* (B.N.fr. 786 = édition Michelant), *I* (B.N.fr. 375, dont quelques variantes sont transcrites dans l'édition Michelant), *J* (B.N. fr. 24366), *K* (B.N. fr. 792), *M* (B.N.fr. 24365), *N* (B.N. fr. 791), *Q* (B.N. fr. 790), *S* (B.N. fr.

1. G. Paris, *Mélanges* cités, p. 351, n. 4.

2. Cité dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXXVI, 3.

3. P. Meyer, *Étude sur les manuscrits du Roman d'Alexandre*, dans *Romania*, XI (1882), 213-332. — Il faut ajouter à cette liste deux autres fragments, découverts plus récemment : cf. P. Æbischer, dans *Archivum Romanicum*, IX (1925), 366-383 et E.-R. Labande, dans *Romania*, LVII (1931), 222 et ss.

1590) [1]. Donc, dans onze manuscrits, on ne trouve ni le nom de Pierre de Saint-Cloud, ni même un morceau de cette longue laisse de 40 vers.

Dans ces conditions, il ne serait nullement hasardeux, a priori, de croire que la laisse entière constitue une interpolation. La matière développée dans la quatrième branche (surtout le Testament d'Alexandre et les Regrets des pairs) se prêtait merveilleusement à des additions faciles : après le partage de l'empire entre les douze pairs, on pouvait fort bien faire donner, par Alexandre, à n'importe qui n'importe quelle province et, après avoir fait pleurer les pairs sur la mort d'Alexandre, on pouvait faire s'avancer, dans le même but, n'importe quel familier du roi. D'ailleurs, des remanieurs n'ont pas manqué de s'appliquer à cette tâche [2].

Cela explique les différences de développement, parfois très considérables, que l'on constate, pour la 4e branche, dans les différents manuscrits : cette branche nous apporte, ici, 1000 vers, là, 1900. Voici, à ce point de vue, quelques exemples précis; à côté de l'édition Michelant, 71 laisses, 1450 vers :

*a*) ms. *A* (Arsenal, 3472, celui qui renferme la 1re branche en décasyllabes), 60 laisses, 1200 vers [3] ;

*b*) ms. *C* (B.N.fr. 15095), 66 laisses, 1400 vers (s'arrête à la tirade en *-as*, Mich., p. 547) ;

*c*) ms. *J* (B.N.fr. 24366), 39 laisses, 897 vers (s'arrête à la tirade en *-ist*, Mich., p. 546) ;

*d*) ms. *M* (B.N.fr. 24365), 82 laisses, 1920 vers (1830 vers jusqu'à la tirade en *-as*, signalée au *b*, plus une centaine de vers jusqu'à la fin) ;

*e*) ms. *N* (B.N.fr. 791), 65 laisses (plus quelques laisses sur la dernière page, usée), 1580 vers (1480 jusqu'à la tirade en *-as*, plus une centaine jusqu'à la fin) ;

---

1. Le ms. *R* (B.N.fr. 368) me paraît tout à fait identique au ms. *S*. S'il était complet, il est probable qu'il contiendrait la laisse en question et le nom de Pierre de Saint-Cloud (la dernière laisse de ce manuscrit est la laisse 516,20 de l'édition Michelant).

2. Ainsi, Mich. 512,20 (comparée à la laisse précédente) et 515,30 et ss. (compar. à 511,25 et ss.).

3. Je donne naturellement ces chiffres à quelques vers près.

*f*) *P* (Oxford, Bodleienne, Bodley 264), 61 laisses, 1180 vers.

Ces quelques exemples prouvent que, sans aucun doute, la 4e branche a été très largement interpolée. Cependant, parmi ces 6 manuscrits cités, *3*, *J*, *M* et *N*, possèdent la laisse et le fait qu'elle figure dans la branche la plus réduite (*J*) et dans la plus longue (*M*) constitue peut-être une présomption grave en faveur de la thèse de l'authenticité.

D'autre part, on pourrait faire valoir des arguments en faveur de la thèse de l'interpolation [1]. Dans l'incertitude, nous nous

---

1. Nombre restreint de mss. possédant la laisse — fait qu'elle ne se trouve pas dans le ms. de l'Arsenal (mais P. Meyer s'est peut-être exagéré l'importance de ce ms.) — fait qu'on trouve une laisse à peu près semblable à celle-ci : « Antigonus fait dol, de plurer se saolè (mais dans la 1re série des Regrets ?), Ars. 120, vo ; *M*, 115, d, etc. — Pour résoudre cette question avec certitude, il faudrait avoir fait une étude approfondie de la tradition manuscrite de la 4e branche et, peut-être, de tout le Roman.

Je ne puis pas me prononcer à ce sujet. Cependant, à propos de cette 4e branche, on me permettra de livrer quelques constatations, qui ne simplifient pas le problème de l'*Alexandre*.

Si l'on compare un manuscrit du type réduit, *J*, par exemple, avec un manuscrit plus développé, par exemple celui dont s'est servi Michelant, on voit que *J* possède les laisses suivantes de *H* : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 (laisses assurées car elles se retrouvent à peu près dans tous les mss.), 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 (plus, dans cette deuxième partie, une laisse qui n'est pas dans *H*), 41, 42, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 63. Qu'est-ce à dire ? Que le ms. *J* n'a qu'une série de « regrets » : les premières laisses racontent le festin et l'empoisonnement, 12 laisses sont consacrées au partage de l'empire entre les 12 pairs ; viennent ensuite deux laisses de transition sur la mort d'Alexandre ; puis une laisse pour le discours d'Aristote et 13 laisses pour les « regrets » des pairs et d'un autre personnage ; enfin une laisse finale.

Qui a raison ? Le ms. *J* ? Le ms. *H* ? *J* a-t-il été élagué ? Ou bien *H* fait-il répéter à tort par les mêmes personnages les mêmes « regrets », ce qui demande, pour quelques instants, presque une « résurrection » d'Alexandre ?

D'autre part, la série des regrets que possède *J* et ses homologues, ce n'est pas la 1re série mais la seconde des autres mss., celle-là même que P. Meyer attribue à Pierre de Saint-Cloud. Alors, la 1re série est-elle authentique ou interpolée ? Faut-il l'attribuer, ainsi que les autres laisses disséminées deci delà à un remanieur ? En tout cas, pas à Pierre, car, alors, il aurait changé un vers, fort mal choisi, d'une laisse qui ne lui appartenait pas, pour y insérer son nom !

défendrons d'exploiter cet argument, qui serait décisif pour notre hypothèse. Nous considérons donc que la tirade n'est pas interpolée, ce qui nous ramène aux 8 manuscrits cités comme témoins au début de ce paragraphe.

*
* *

Ces manuscrits se groupent en deux familles principales [1]. Les mss *I*, *J*, *K* forment un groupe à part, nettement caractérisé ; *Q*, *S* et *H* (ce dernier pour ce passage seulement) en forment un autre ; entre ces deux groupes, mais beaucoup plus près du second que du premier, *N* et *O* ; enfin, reste *M*, qui paraît être une collation où l'auteur a voulu faire entrer les leçons, mêmes divergentes, des trois autres groupes [2]. Bref, sans vouloir dresser un tableau généalogique, nous pouvons traduire comme suit ces liens de parenté :

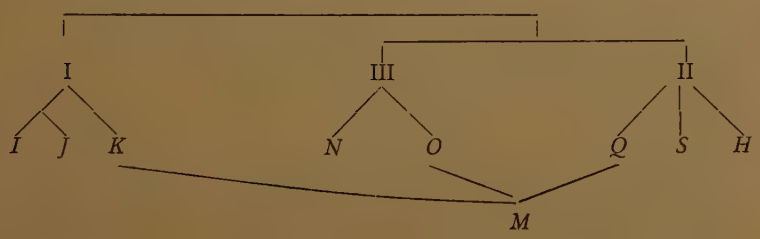


Et maintenant, en nous aidant de tous ces manuscrits, établissons un texte peut-être plus correct que celui de l'édition Michelant.

---

1. J'ai examiné le passage vers par vers et j'ai pu étudier aussi deux autres passages : Mich. a) p. 52,25 — 53,6 et p. 59, 1 à 10 ; b) 506,1 — 507,8.

2. On verra plus loin un exemple tout à fait probant : cf. texte, apparat critique, 20, II ; rappelons-nous d'ailleurs que ce ms. a près de 2000 vers pour la 4e branche ; il n'a donc pas grande valeur pour la question qui nous intéresse ; il peut offrir un certain intérêt en matière lexicale.

Si l'on examine le développement donné à la 4e branche, on voit que les mss. se groupent de la même façon : I) *I*, *J* et *K*, environ 900 vers ; II) *Q*, *S* et *H*, environ 1400 ; III) *N* et *O*, environ 1600 ; enfin, *M*, 1900.

Le manuscrit de base choisi est *K* [1], mais, pour les vers « cruciaux », les leçons complètes des deux grandes familles sont mises en regard.

*
* *

Antigonus le plaint, qui grant douleur endure,
Que sa barbe desront et sa cheveleüre.
« Alixandre », fait il, « gent cors, bele faiture,
Hardis, cortois et sage et plains de grant mesure,
Bons princes sans orguel et sans entrepresure,
Mar fu votre gent cors qui gist en sepoulture.
Votre color ert ier et fresche et nette et pure
Com est la rose en mai, or est d'autre tainture,
Qu'ele est et pale et noire et durement obscure.

---

1. Les mss. du groupe I se valent : pour notre tirade, *K* me paraît légèrement supérieur, pour les deux autres passages (voir note 1), *J* est le meilleur ; dans les deux autres groupes, les chefs de file me paraissent être *Q* et *N*. On pourrait discuter, à perte de souffle, sur l'adoption de l'une ou l'autre leçon particulière. Après hésitation, j'ai choisi *K*, que je corrige au moyen des autres mss. Comme il ne s'agit pas ici d'une édition critique de l'*Alexandre*, l'affaire n'est pas d'une importance capitale.

1. Antiocus *Q*, *H*, *M* ; Antigonus *est à adopter*, *car Antiocus a déjà parlé* — mal en end. *K* ; max en end. *I* ; les maus en end. *J* — Antiocus fet duel qui pas ne s'asseüre || Cousin fu Alix. mout et gente feture *M*.

2. Que, qui *ou* car *selon les mss.* — Cil decire sa b. et sa c. || Mout le plaint et regrete sus tote creature *M*.

3. bons rois, b. f. *K* ; bons rois, jente f. *I*, *J* ; g. c., b. figure *O* ; grant corps *H* ; biaus cors, gente f. *M*.

4. sages *K* — ahi, cortois *Q* ; hai, c. *S* — et plains d'envoiseüre *N*, *O* — H. c. et larges eres a desmesure *M*.

5. Bons roy es s. *N* ; Bon roy et s. *O* ; Bons rois fus s. *Q*, *S* ; B. r. tout s. *H*.

7. Sire, v. c. qui est et fresce et pure *I* ; et fr. et clere et pure *J* ; v. c. estoit hier bele, clere et pure *O* ; et cl. et fr. et pure, *Q*, *N*, *S*, *H* ; v. c. ert fresche touz tens et cl. et p. *M*.

8. Que est la r. en m. *I*, *J* — Plus que rose d'espinne *Q*, *S* ; rosier *N*, *O* ; rose en esp. *H* ; rose nouvelle *M* — d'autre nature *N*, *O* ; feture *M*.

9. *Manque dans K*, *I*, *J* — Car elle *O* ; malement obsc. *Q* ; p. et afflite et d. obsc. *M* — *Ce vers est peut-être à écarter*.

Grans povretez, grans perte, grans pechiés, grans ardure
Est hui venue el siecle et grans desconfiture,
Car or a tez mantel de paile et vesteüre
Qui ara cote noire et deseur chape bure
Et chevalchera trop a pauvre afeutreüre.
A plus de c. m. homes troviés forresteüre,
Or et argent et armes et chevaus et peuture.
N'ert princes tant hardis por nule forfaiture
Qui tolsist al menor vaillant une çainture.
Hé ! Diex ! Por quel reson nous defoule aventure ?
20, I { N'est pas li hons bien sages qui en li s'aseüre :
{ L'autrier l'aviens bone, or l'avons pesme et dure.
20, II | Qui, quant il se portorne, le droit au tort mesure.
Li siecles est changiés et tous se desnature.

---

10. gr. pechié et gr. p., povreté et ard. *N*, *O* ; gr. pechié et gr. p., povreté, grant ard. *Q*, *H*, *S*.

11. sont hui venue en terre *J* ; est hui v. en tiere *H* ; envoia en ce s. *M* — sans desc. *I*.

12. Tiex a ore m. *N*, *Q*, *S* ; Tel aviés de p. mantel et vesture, *O* ; Qui or a teus *H* ; Car tiex avoit de p. m. et v. *M*.

13. Qui l'avera tout noir et desous cote brune *K* ; Qui l'ara tote noire et desos cape bure *I* ; Qui l'ara t. n. et desus cape dure *J* ; et desoubz *O* ; et desus *Q*, *M*.

14. *M remplace ce vers par* :
Et tieus a palefroi a souef ambleüre || Qui or aura roncin a povre afeutreüre.

15. forniture *J* ; vesteüre *I*, *N*, *O*, *Q*, *S*, *H* ; forneture *M* — tr. vous vesteüre *H*.

16. et argent et draps *O*, *Q*, *S*, *H* — et deniers et peut. *K* ; . . . armes, chevaus et grant paiture *M*.

17. N'iert loin itant h. *N* ; Nul n'estoit tant h. *O* ; Il n'iert nus t. h. *Q* ; N'iert hons itant h. *S*, *H*.

18. le pris d'une *K* ; qui tollist *O*, *Q* ; ja tolist au pieur *M*.

19. Mes D. *N*, *O*, *S*, *H*, *M* — quel maniere *K*, *I*, *J* ; quel forfet *M*.

20, I) *Dans K*, *I*, *J* ; molt sages *J* — *manque dans les autres mss, sauf M, cf.* 20, II.

20, II) *Manque dans K*, *I*, *J* ; *O*.

*Dans M, après le v.* 19 : L'autrier l'avions blanche, or l'avons noire et sure || N'est pas li hom bien sages qui en lui s'asseüre || Car quant elle se torne, le tour a desmesure || Le siecle. . . *Cela prouve, à l'évidence, que M a voulu amalgamer les leçons des deux groupes.*

21. et tout se demesure *J*, *N*, *O* — Le s. vet perdant et t. *M*.

Or venront cil avant qui prestent a usure.
Donneor seront quoi plus qu'oizel par froidure.
Largesse est enserree sous bonne serreüre,
Les clez porte avarice qui molt s'afiche et jure
Jamais n'en ert jetee, tez est la fermeüre.
27 a Signor, li Sages dist, si est en l'escriture,
27 b Pierres de Saint Cloot si trueve en l'escripture
Que malvais est li arbres dont li fruis ne meüre,
Ne ja en lit a chien ne troverez ointure.
Jel di por les .II. sers de la male pointure,
c Qui ont mort le bon roi par empuisoneüre,
Qui a touz esgarez ert chastiaus et closture
Et a tous les fruileus buissons et covreture.

---

22. Or revenront av. li presteur a us. *I*; venront a l'avant *N*, *S*; qui prisent anseüre *H*.

23. seront mar plus *M*.

24. coverture *I J*; enfermee sous b. couvreture *N*; Enfermee est larg. s. une couv. *O*; Largesse est enfermee s. une couv. *Q*, *S*, *H*; L. est enf. seur b. fermeüre *M*.

25. L. cl. a av. *N*, *O*, *S*; Av. a le clez *Q*; La clef a av. *H* — qui trop s'af. *I*; molt afiche *N*, *Q*, *S*; molt a fliche *O*; qui bien s'af. *M*.

26. n'en sera *O*; Que jamex n'en istra *M* — si est en sereüre *I*; la fermeture *O*; tele iert l'enfermeture *Q*.

27, a) *Se trouve dans K, I, J; leçon de I*; s. li s. hons le dist en l'escr. *K*, *J*; *manque dans les autre mss*.

27, b) *Se trouve dans N, O, Q, S, H, M*; *manque dans K, I, J* — Pierre de s. cloout trouve en escripture *N*; Pierre des clo om trouve en l'escrip, ture *O*; Perrot de s. cloot trova en l'escripture *Q*; Pierre de s. cloot trueve en escripture *S*; Pieres de s. cloot trueve en escriture *H*; Pierres de s. cloot si trueve en l'escripture *M*.

28. l'arbre *O*.

29. *Leçon de K, I, J* — Ne dedens lit a chien james querrez ointure *N*, *O*; *idem mais* ja mar... *Q*; *id. mais* ja mar querrois *S*; Ne d. lait. a c. jamais querroit *H*; ne d.l. a. c. ne querez ja *M*.

30. sers plains de pute nature *K*; de male pointure *I*, *J*; plains de la m. p. *N*; de male painteüre *H*; plains de male aventure *M*.

31. *Se trouve dans K, I, J*; empuiseneüre *K*; le jentil roi ont mort par empuisoneüre *I*, *J* — Qui de ce mont noz ont chacié envoiseüre *M* — *Manque dans tous les autres mss*.

32. est *N*, *O*, *S*; tant ch. *Q* — closure *K*, *I*; clossure *J*; closteüre *H*.

33. frieles *J*; frieleus *N*, *Q*, *M*; et a trestous fruileus *H* — et a t. fr.

Diex, qui Adan formastes a la vostre figure,
Ne souffrez que s'en voisent li traïtor parjure,
Mais ramenez les nous ans .II. bonne alleüre
Si qu'il soient destruit, car lor vie trop dure.
Ahi ! Mors, car m'oci ! De vivre n'ai mais cure. »
Lors desront son bliaut et pointes et cousture
Et chiet pasmez a tere desor la paveüre.

Ce texte nous permet de faire plusieurs constatations extrêmement intéressantes.

1°) Les vers 19 et 20 sont tout à fait clairs, si l'on adopte la leçon des vers 20, I et si l'on rejette le vers 20, II.

2°) Les vers 26 à 30 n'interrompent nullement le cours des idées, une fois que l'on rétablit le vers sauveur 31 (c). La laisse se développe alors tout naturellement : éloge du roi et regrets (1 à 9) ; conséquences fâcheuses de la mort du roi (10 à 26) ; malédictions sur les auteurs du crime, cause de tous ces maux (27 à 37), les vers 27 à 30 constituant la transition pour passer du deuxième point au troisième.

Il est donc absolument indispensable d'admettre et les vers 20, I et le vers 31 (c) [1].

---

1. Voyez à l'app. crit. comment les copistes de *Q* et de *S* ont essayé de modifier les v. 32 et 33 pour leur donner un semblant de sens.

tollent b. et c. *S* — et a t. frieleus bois fu et c. *M* — boissons *J* — *Manque dans I, O.*

34. en la v. f. *K* ; a la v. estature *N* ; a la v. stature *O* ; a la v. feture *S, H.*

35. que s'en aillent *K, I* ; qu'il s'en aillent *J* — que s'en aillent li cuvert, li parjure *M.*

36. Ans : *leçon de I* et *M* ; an *K* ; en *J* — tos .II. gr. al. *O, Q, S, H* — Ains r. l. n. en deus bonne ambleüre *J* ; b. ambleüre *I.*

37. Tant qu'il *N, O, Q, S, M* ; Tant que *H* — leur vie trop dure : *leçon de Q, S* ; *les autres mss.* : l. vie est trop dure.

38. mort, ocy moy *O* — de v. n'ai plus cure *Q* ; car de v. n'ai c. *N, O, S* ; que de mere n'ai c. *H* ; de ma vie n'ai c. *M.*

39. empoint et en cousture *K* ; en p. et c. *I, H* ; en pointes en c. *J* ; paintes *O* ; et pelice et çainture *M.*

40. desoz *I* ; deseur la pierre dure *N, O, Q, S* ; sanz point d'arresteüre *M.*

Les vers 20, I, ne se trouvent que dans les manuscrits du premier groupe, *I, J, K* [1].

Le vers 31 (c) ne se trouve que dans ces mêmes manuscrits *I, J, K.*

Or, ces mêmes manuscrits et ces seuls manuscrits ont le vers 27 a, tandis que les manuscrits des groupes II et III, qui n'ont ni 20, I, ni 31 (c), ont le vers 27 b et le nom de Pierre de Saint-Cloud.

Alors, hésitera-t-on beaucoup quant au choix du vers 27 ?

*
* *

Ainsi, l'examen des manuscrits n'infirme pas l'hypothèse proposée au second paragraphe, de cette étude. Si l'on admet l'authenticité de la laisse, il faut admettre la leçon *Signor, li Sages dist.* Malgré toutes les tentatives de « sauvetage », il faut bien conclure que le nom de Pierre de Saint-Cloud a pris place indûment dans le *Roman d'Alexandre.*

Mais l'introduction de ce nom par un remanieur montre à quel point la popularité de cet écrivain a dû être grande.

Albert HENRY.

---

1. Je néglige *M*, qui a d'ailleurs des leçons passablement différentes, pour les raisons exposées plus haut.

# COMPTES RENDUS

Abbé V. Leroquais, **Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France** ; Paris, 1934 ; 5 vol. in-4, xxxiii-352, 479, 487 et 348 pages, et un album de 140 planches.

M. l'abbé Leroquais poursuit sa courageuse et féconde enquête sur les livres liturgiques manuscrits des bibliothèques françaises, des *sacramantaires* et *missels* aux *livres d'heures* et maintenant aux *bréviaires*. Je n'ai pas besoin de dire quel progrès les minutieuses notices de ce dernier et magnifique inventaire marquent sur les indications sommaires et assez souvent erronées du *Catalogue général des manuscrits* : les rectifications et les précisions de date et d'origine seront particulièrement utiles. Mais je veux signaler combien la longue introduction que M. l'abbé Leroquais a placée en tête de son premier volume apporte, cette fois encore, de lumière dans l'histoire, si difficile pour les laïques, des livres liturgiques ; on ne manquera pas d'en utiliser surtout les remarquables chapitres de méthode consacrés aux éléments de datation de ces livres. Les historiens de la littérature et de la langue vulgaires y trouveront aussi plus à glaner qu'on ne pouvait l'espérer puisque le bréviaire est un livre d'offices nécessairement latin. La *table générale*, qui constitue tout le tome V de l'ouvrage et que l'auteur a établie très largement, facilitera les recherches, encore qu'elle puisse être légèrement complétée, me semble-t-il ; je n'y trouve pas, p. ex., d'article GASCON (ou PROVENÇAL) bien qu'un bréviaire de Bordeaux (Bordeaux, Bibl. municipale, 80), du XIVe siècle, porte des notes en gascon de la fin du XIVe et du XVe siècle ; un relevé des explicits de copistes eût pu aussi être utile.

Ce qui peut nous intéresser davantage, c'est la présence dans quelques bréviaires, peut-être exécutés pour des femmes ou des communautés de femmes, de rubriques en français ; c'est le cas, p. ex., du bréviaire dit de Charles V (Paris, BN. lat. 1052), antérieur à 1380, — du bréviaire franciscain, milieu du XIVe siècle (BN. lat. 1288), — du bréviaire d'Anne de Beaujeu, fin du XVe s. (Chantilly, musée Condé 805-11), — d'un bréviaire de Paris, seconde moitié du XIIIe siècle (Metz, bibl. munic. 1244 ; à la ligne 3 de la notice, lire *deveé* et non *devée*) et d'un bréviaire franciscain de la

seconde moitié du XV^e siècle (Nancy, Bibl. munic. 1480). Je cite ces manuscrits sans donner de référence précise aux volumes de M. l'abbé L. ; en effet les notices sont rangées dans l'ordre alphabétique des bibliothèques et, pour chacune de celles-ci, dans l'ordre des numéros, ce qui supprime toute difficulté de recherche.

On trouve aussi dans les bréviaires quelques pièces traduites ou des compositions originales en français. Je donne ci-dessous la liste des incipits de ces pièces, ou du moins de celles que j'ai trouvées relevées dans la table de M. L. ; j'y joins l'indication du ms. et, à l'occasion, des indications bibliographiques.

*Ave, dame toute belle,* | *Vierge pucelle, pure et monde*... (Heures à l'usage de Mende, XV^e s. ; Albi, Bibl. Munic. 53, f° 127 v° ; notice au t. IV, p. 337-8, dans les *Additions et corrections* de M. L.) ; Långfors 32 et 215.

*Dame resplendisans, roine glorieuse*... (Bréviaire de S. Corneille de Compiègne ; Paris, BN. lat. 17994, f° 536, addition du XIV^e s.) ; c'est la *Prière Theophilus* de Gautier de Coinci ; Långfors 78.

*Dous Dix qui es sans fin et sans inition* (*ibid.*, f° 535 v°) ; prière par Gautier de Coinci ; Långfors 104.

*Dous Ihesu, fiex au roig celestre* (Brév. de Marchiennes ; Douai, Bib. munic. 142 ; addition du XV^e s.).

*Je crei en Deu, le pere tout puissant, criere de ciel*... (Psautier d'origine anglaise, XIII^e s. ; Paris, BN lat. 1315, f° 123 ; traduction du *Credo* et du *Pater* entre les lignes du texte latin) ; dans le même ms., f° 127 v°, commentaire du *Pater* en langue vulgaire, cf. *Hist. litt.*, XXXI, 176.

*Je te prie, tres doulce vierge Marie, mere de Dieu, plaine de pitié,*... (Brév. de Saint-Maur de Verdun ; Épinal, Bibl. munic. 97, f° 49, addition du XV^e s.).

*Ihesus, doulx Dieu, fils de Marie* | *Qui par ta mort de mort a vie* | *Has relevé humain lignage* (Brév. de Nantes, XIV^e s. ; Nantes, Bib. munic. 2376, f° 273).

*Mon tres cher signeur Jesuscrist, voyez cy que je tiens de vous*... et autres prières (Brév. de René II de Lorraine, fin XV^e s. ; Paris, BN lat. 10491, f° 214-15) ; Delisle, *Cab. des mss.*, I, 56, et II, 291.

*O Marie, fleur souveraine,* | *Plus doulce que marjolaine*... (Brév. de Senlis, XV^e s. ; Paris, Sainte-Geneviève 1269, f° 190),

*O royne qui fustes mise* | *Et assise*... (Heures de Mende ; Albi, Bib. munic. 53, f° 117 v° ; cf. plus haut) ; Långfors, 348.

*O tres certaine esperance*... (Heures de Troyes, XV^e s. ; Arras, Bib. munic. 219, f° 187 : Leroquais, IV, 342).

*O Vierge tres debonnaire,* | *Veille moy donnez reconfort*... (Brév. de Sens, XIV^e s. ; Provins, Bib. munic. 10, f° 62).

*Quiconques veut Paques trouver*... (Brév. de Saint Wandrille, XIII^e s. ; Rouen, Bib. munic. 207, f° 61 et autre texte f° 62) ; Långfors 318.

Je ne note pas quelques dictons du type de *Qui bien boit, Dieu voit* ou *Qui bien se mire bien se voit...* ou *Oncques levrier, chien du matin...* etc., ou les commandements de Dieu en français, qu'on trouvera indiqués à la Table.

L'on aurait voulu plus de détails sur la pièce des *XII abusions de corps humain* du Bréviaire de Nantes (Nantes, Bibl. municipale 2376, f° 272).

Quelques fragments d'œuvres profanes se rencontrent insérés dans des bréviaires ou joints comme feuilles de garde ; voici ceux que j'ai notés.

T. III, p. 400 : Paris, Bibl. Nat., lat. n. acq. 718 (Bréviaire des Bénédictines de Soyons, au diocèse de Valence, XIV^e siècle) ; fol. I, II, et 444, d'une écriture autre que celle du ms., fragments du *Roman de la Rose.*

— p. 455 : Paris, Bibl. Sainte-Geneviève 1269 (Bréviaire de Senlis, XV^e s.); fol. 1, d'une écriture du XIII^e siècle, fragment d'*Erec et Enide* (v. 5448 de l'édition Foerster et suiv.).

T. IV, p. 162 : Soissons, Bibl. communale ~~100~~ (93) (Bréviaire cistercien, 2^e moitié du XIV^e s.); les deux feuillets de garde ont des fragments de poème en vers français, d'une autre écriture que celle du ms.

— p. 412 : Troyes, Bibl. municipale 2057 (Diurnal cistercien, XV^e s.) ; p. 394 et 395, d'une autre main que le ms., fragments du roman de *Girart de Roussillon* déjà signalés par Mignard.

M. R.

Alfredo SCHIAFFINI, **Tradizione e poesia nella prosa d'arte italiana dalla latinità medievale a G. Boccaccio**, Genova, Emiliano degli Orfini, 1934; petit in-8, 289 pages.

M. Schiaffini ayant pris avec soi-même, ainsi qu'il le dit, l'engagement d'écrire l'histoire de la prose italienne, il commence par publier des essais composés à différentes dates et visant les origines de cette prose jusqu'au *Décaméron*. Dans ce petit livre très savant il a tiré profit de tout ce qu'ont écrit ses devanciers ; il y réunit une foule de détails et de renvois bibliographiques qui se trouvaient épars et il donne un résumé bien complet des questions. C'est par là que même les parties les moins personnelles de son ouvrage rendront de très grands services. J'aime voir dans ce livre une sorte de recueil anthologique démontrant à la rigueur comment la prose littéraire vulgaire des XIII^e et XIV^e siècles, depuis Guido Faba et les *dictatores* jusqu'à Dante et au delà, en passant par les exagérations de Guittone, se rattache à la prose rhétorique ou rythmique en latin médiéval sans solution de continuité ; et comment, d'autre part, l'imitation du style classique ne commence à poindre, par une émulation tout à fait spontanée des modèles, que chez les traducteurs toscans de Virgile, d'Ovide et de Tite-Live. Ce sera Boccace, traducteur lui-même de deux *Décades*, qui greffera, pour ainsi dire, l'imitation des classiques sur la tradition rhétorique du moyen âge. Mais, que signifient « tradition » et « poésie » dans le langage de M. Schiaffini ? M. Schiaffini est

un de ces savants de la nouvelle génération qui ont puisé presque autant à l'*Estetica* de M. Croce qu'à la doctrine des grands linguistes et philologues italiens du XIXe siècle. Il distingue partant dans toute œuvre littéraire l'élément appris et volontaire, technique ou « métier », n'ayant en somme qu'un but pratique (la *tradizione*), de l'élément original et créateur (la *poesia*). Mais il y aurait des moments où les simples données de la technique correspondraient aux nécessités de l'élan créateur ; la thèse fondamentale de M. Schiaffini consiste à faire voir comment cela même, qui était surtout hommage à une culture et à des enseignements reçus dans la *Vita Nuova* ou dans le *Filocolo* et l'*Ameto*, devient énergie individuelle et nécessaire dans le *Convivio* et dans le *Décaméron*. Je ne serais pas sans soulever quelques doutes sur ce procédé quelque peu chronologique. Je me bornerai à reproduire deux passages parallèles que M. Schiaffini cite justement à l'appui de sa thèse. Dans le *Filocolo* Boccace dit : « entrò in quella [sépulture] e, con pietoso pianto dolendosi, cominciò a baciare la donna, e a recarlasi in braccio » · dans le conte de Gentile de' Carisendi voici comment il voit la même situation : « ed aperta la sepoltura, in quella diligentemente entrò, e postolesi a giacere allato, il suo viso a quello della donna accostò, e più volte con molte lagrime, piagnendo, il basciò ». Ici Boccace a distingué dans le fait qu'il narre trois moments sensiblement égaux, marqués par la rime désinentielle, chacun desquels se divise en deux moitiés. Il y a là cette intervention trop nette de la logique qui mène à la rigidité syntactique dont le chef-d'œuvre de Boccace souffre un peu vis-à-vis de la fraîcheur primesautière des proses juvéniles plus naïves. Mais c'est au point de vue philosophique que mériterait d'être examiné le travail de M. Schiaffini. Est-ce qu'une histoire de la technique, telle qu'elle a été proposée de plusieurs côtés dans ces derniers temps, peut tenir place de l'histoire de la poésie dont le système de M. Croce nie la possibilité ? Est-ce qu'elle nous mènerait tout au moins jusqu'au seuil du produit poétique, où elle nous livrerait à de pures constatations ? Il est aisé de voir qu'au point de vue de l'idéalisme la technique n'est pas un précédent de l'acte créateur (qui du reste, en tant que créateur, n'admet pas de précédents), mais bien un résidu comme l'est tout produit abstrait, l'abstraction étant par définition quelque chose de postérieur. L'histoire de la technique ne nous montre pas davantage comment le poète échoue, ne parvenant pas à réaliser son impression ; elle ne peut donc constituer non plus une histoire de ce qu'on nomme après M. Croce la « non poesia ». Elle est une de ces impuretés philosophiques dont aucune action ne peut se passer : même les monographies prônées par l'esthétique risquent d'inclure un tas de résidus psychologiques si elles ne se bornent pas à considérer les mondes poétiques en tant que pénétrant les moments poétiques. Surtout pour les périodes de l'histoire où les auteurs ont comme premier souci le respect de règles établies, l'histoire de la technique est un artifice très intelligent qui permet d'agencer des observations de détail ayant trait à la poésie. Elle est, je le répète, le schéma

d'une anthologie démonstrative. On voit combien passionnant est le problème de méthode que pose le livre du savant italien.

Quant à la façon dont les analyses de M. Schiaffini sont menées, on ne saurait assez le louer de s'être élevé contre ceux qui cherchent des vers réguliers dans la prose du *Convivio* (pp. 162 et 173). Il s'agit, à peu d'exceptions près, notamment pour quelques lettres de Guittone, d'un procédé absolument arbitraire contre lequel on voudrait voir M. Schiaffini se dresser plus énergiquement même ailleurs (pp. 50, 137, etc.). N'est-ce pas justement dans la *Vita Nuova* que l'on nous fait voir comment un vers naît séparé dans l'esprit du poète, et veut être suivi par d'autres vers? Pour ce qui touche au *cursus*, je ne crois pas beaucoup à l'enchaînement de plusieurs types de *cursus* dans les mêmes mots (par exemple dans *vestra potentia faciente*, p. 23, où il y aurait *tardus* + *velox*). Et je pense qu'en général, pour éliminer les jeux du hasard, il est prudent d'affirmer l'existence du *cursus* là où un même type se trouve répété plusieurs fois : ainsi dans le sermon de saint Bernard cité aux pp. 99-100, où le *patrocinio eruamur* (*c. velox*) repéré par M. Schiaffini se trouve confirmé par *principe triumphato*, *praecipuae sanctitatis*, *laqueos evasisti* et *requiem commutasti*, *laudibus occupamur*, *consummatio triumphorum*, *vicisse te sentiamus*, *minime liberamur*.

G. CONTINI.

Clovis BRUNEL, **Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal** ; Paris, E. Droz, 1935 ; in-8 de XX-147 pages (*Société de publications romanes et françaises*, nº XIII).

Grâce à cet ouvrage s'ajoutant à la *Bibliographie des Troubadours* de Pillet-Carstens (c.-a.-d. à l'inventaire de la poésie lyrique provençale jusqu'au XIVe siècle)[1], nous avons aujourd'hui une mise à jour complète de la bibliographie qui formait la partie la plus utile, mais aussi la plus vieillie, du *Grundriss* de Bartsch.

Cette Bibliographie se borne exclusivement aux manuscrits et éditions, et néglige par conséquent (ce que beaucoup de lecteurs regretteront) les notices ou études critiques, même les plus importantes. En revanche, en ce qui concerne les manuscrits, M. B. innove en nous renseignant sur la région (et parfois la localité) où ils ont été exécutés ; la plupart du temps son opinion ne peut se fonder que sur les particularités dialectales de la langue du scribe. C'était là un travail extrêmement délicat dont bien peu de savants,

1. Sur l'économie de cet ouvrage voy. *Romania*, LX, 113. Il eût été naturel que M. B. embrassât tout le reste du domaine. Il a cru devoir le restreindre en omettant 1º les textes d'un intérêt surtout historique (chartes de coutumes, livres de compte, etc.), 2º les lettres en vers (inventoriées dans Pillet-Carstens) et 3º (ce qu'il est permis de regretter) les textes franco-provençaux.

en dehors de M. B., eussent été capables. De ces faits épars les conclusions sont tirées en quelques pages fermes et fortes (XV-XVII) qui constitueront un des principaux attraits du volume.

Tout ce travail est exécuté avec un soin impeccable. Des sondages assez nombreux ne m'ont fait découvrir ni une erreur, ni un renvoi faux, ni même une omission de quelque importance [1].

La très haute estime que je fais de ce beau livre (que l'auteur m'a fait le grand honneur de me dédier) ne doit pas m'empêcher d'exprimer sur son ordonnance quelques regrets que je ne serai certainement pas le seul à ressentir. Les mss. sont classés d'après les pays ou les villes où ils résident, fait qui ne présente vraiment pas un intérêt capital. C'est à propos du ms. principal que M. B. mentionne les autres; cette mention est faite in extenso d'après leur lieu de dépôt et leur cote. Quand ils sont nombreux, la recherche est longue et elle est rendue plus difficile par le fait que les titres courants portent le nom du pays et non celui de la ville ou du dépôt; ainsi les 29 pages (42-71) consacrées à la Bib. nat. portent toutes en titre courant : *France*. N'eût-il pas été plus pratique de renvoyer au n° de l'article, et même, par surcroît, à la page ?

L'ouvrage est complété par six tables dont les deux dernières sont les plus utiles : l'une (p. 116 ss.) comprend toutes les œuvres, en vers et en prose, réparties par genres et dans leur ordre chronologique; l'autre (p. 127 ss.) est un index alphabétique des auteurs et des œuvres; celle-ci est un peu chargée : il y aurait eu avantage, ce me semble, à la scinder et à énumérer séparément les noms des poètes lyriques, ceux des autres auteurs et les œuvres.

Ce livre constitue en somme un instrument de travail qui atteindrait la perfection si l'usage en était facilité par une répartition plus logique des matières (j'entends par là le classement des mss. d'après les œuvres) et plus de simplicité dans les renvois.

A. JEANROY.

S. PELLEGRINI, **Il « Pianto » anonimo provenzale per Roberto d'Angiò**; Torino, Edizione Chiantore, 1934-XII; in-8, 104 pages avec une planche hors texte.

Parmi les quelque trente complaintes funèbres qui nous ont été transmises par les chansonniers provençaux, il en est une (Pillet 461, 133 b), — la dernière en date — qui s'écarte du type classique par sa longueur inaccou-

1. P. 49. L'édition diplomatique d'un ms. de *Girart de Roussillon* par Hofmann (non Hoffm.) comporte deux fascicules, dont le second est de 1857. — P. 60. L'article cité de Chabaneau (*Revue des l. rom.*, 32) se poursuit au t. 33, p. 31 et 600, de la même revue. — De la nouvelle du *Papagai* il y avait une première édition dans le *Lesebuch* de Bartsch, p. 25-9.

tumée (215 v., en 29 couplets) et par les détails qu'elle nous donne sur les derniers instants du défunt : c'est la *complancha* qu'un auteur inconnu a composée à la mort (19 janvier 1343) de Robert d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. Conservé par un seul ms., du XIVe siècle (no 1049 du fonds fr. de la Bibl. Nat., γ de Pillet), ce *planh* a été publié pour la première fois en 1856, dans les *Denkmäler* de K. Bartsch, dont le texte a été reproduit à plusieurs reprises, en dernier lieu par V. De Bartholomaeis (*Poesie prov. stor.*, II, p. 315 sq.). M. P. nous en donne aujourd'hui une nouvelle édition critique, avec une introduction (p. 1-29), une traduction et un abondant commentaire historique et philologique. — M. P. a relevé dans le texte de Bartsch, qui ne respecte pas toujours la graphie de l'original, 54 erreurs de lecture — dont plusieurs modifient sensiblement le sens de certains passages ou même les rendent inintelligibles (p. ex. v. 60, 109, 162, 208) — et, dans l'apparat critique, des fautes et des lacunes. Il reproduit le ms. de Paris aussi fidèlement que possible, ne corrigeant qu'au cas de nécessité. Il a amélioré le texte en plusieurs endroits (p. ex., v. 10, 43, 59-60, etc.) et paraît avoir retrouvé parfois la leçon originale. Cependant, au v. 49, si *oy* peut être une interjection, et si *Es* (= *et*), à l'initiale, ne soulève, pris isolément, aucune difficulté de syntaxe, le rapprochement de ces deux formes nous paraît assez surprenant. C'est sans doute par erreur qu'il y a, au v. 164, un point entre *meta* et *en*. — La traduction, qui vise à l'exactitude plus qu'à l'élégance, suit le texte de près. Le commentaire (p. 42-94) est très riche : M. P. étudie, avec de nombreuses références, les principaux faits de versification et de grammaire ; s'appuyant sur des textes cités en notes, il nous renseigne avec précision sur les personnages mentionnés dans le *planh* et tente, presque toujours avec succès, de tirer au clair les quelques allusions encore inexpliquées. — Il s'agissait aussi d'identifier l'auteur, question que M. P. examine au début de son travail, mais que nous avons gardée pour la fin, les résultats nous paraissant, ici, moins assurés : M. P. considère avec raison que le *Richar di Lamberti notarii de Aquis*, mentionné au f° 179r, peut n'avoir été que le copiste ou, plutôt, le propriétaire du ms. L'auteur, qui est « mal informé » sur Robert d'Anjou et ses proches et ne fait que répéter « ce qui était du domaine public » ; et qui « s'intéresse uniquement aux choses de Provence », doit avoir été un « Provençal de la Provence propre », homme cultivé, en relations avec la famille de Baux et Robert d'Anjou ; à en juger par la langue de la *complancha*, c'était probablement un Niçois, ou du moins quelqu'un vivant à Nice et parlant le dialecte de cette ville. Si l'hypothèse de M. P., basée sur une étude serrée de la langue, est jusqu'ici fort plausible, nous ne croyons pas pouvoir le suivre, lorsqu'il veut attribuer la pièce à un certain Guilhen Boyer, natif de Nice, dont Jean de Nostredame nous dit qu'il fut un excellent poète — et aussi un mathématicien et un naturaliste — et qu'il mourut en 1355, après avoir été au service de Charles et de Robert d'Anjou. Les quelques vers de ce poète cités par Nostredame sont en effet

apocryphes. Et d'ailleurs, après la publication de l'édition des *Vies* de Chabaneau-Anglade, et après avoir constaté nous-même, à propos de Ricas Novas et, plus récemment, d'Albert de Sisteron, que les biographies du « procureur » aixois ne sont qu'un tissu de fables, nous croyons être en droit de penser que ce Guilhen Boyer, dont Nostredame est le seul à faire mention, n'a jamais existé que dans l'imagination du célèbre mystificateur. Au reste M. P. fait lui-même de prudentes réserves. — L'excellente édition de M. P. ne saurait recevoir ultérieurement que des améliorations de détail.

Jean Boutière.

W. v. Wartburg, **Évolution et structure de la langue française** ; Paris, Didier, 1934 : pet. in-8, viii-256 pages.

Il est fort intéressant de savoir comment un travailleur, qui, depuis de longues années, est familiarisé avec la vie d'une langue depuis ses origines lointaines jusqu'à l'usage le plus récent, se représente d'ensemble le développement de cette vie, et certainement le livre de M. v. W. sera lu avec curiosité. Peut-être les lecteurs avertis auront-ils l'impression que cette représentation d'ensemble ne se distingue pas beaucoup de celle qui se dégage de l'*Histoire de la langue française* de M. F. Brunot, mais il sera toujours plus facile de lire ce petit livre. Il est plus gênant sans doute que le développement du français depuis 1789 jusqu'en 1870 ou plus, tienne en 5 pages, et je crains aussi que les indications stylistiques que M. v. W. a tenté de donner pour caractériser des états successifs du français à travers Calvin, Pascal, Voltaire, etc., ne paraissent pas toujours convaincantes. Pour nous en tenir au moyen âge, je pense que l'interprétation proposée pour une strophe de la ballade de Villon *Je meurs de seuf auprès de la fontaine*, où M. v. W. veut voir « le cri d'angoisse d'un homme ...incompris de ses contemporains... parce qu'il parle un langage trop simple, trop naturel », ne repose sur aucune vraisemblance et qu'il est un peu surprenant d'entendre parler de « la spontanéité du sentiment personnel » dans un jeu commandé d'antithèses à toute force comme l'est cette pièce.

Le titre donné par M. v. W. à son livre, *Évolution et structure de la langue française*, avait fait naître en moi une grande espérance : j'attendais une construction, peut-être audacieuse, mais où la structure actuelle du français se trouverait, — avec les justifications nécessaires, s'entend, — présentée comme la résultante de la longue évolution subie et le couronnement des efforts accumulés des penseurs, des écrivains, de toute la société. M. v. W. m'excusera de lui avouer que j'ai été un peu déçu : une seconde édition, qui ne tardera sans doute pas, remplira-t-elle mon attente ? Il y a là un beau chapitre de conclusion à écrire.

Voici enfin qui ne touche pas au moyen âge, mais je ne puis pas laisser passer sans protester, malgré les autorités qu'invoque M. v. W., cette idée

que la langue française (avec son « incomparable clarté », etc.) « s'interdit d'arracher à la pénombre de l'intérieur des sensations qui ne correspondent pas à l'intellect humain » : il semble vraiment que les romantiques n'aient rien fait dans ce sens, ni Baudelaire, ni Verlaine, ni toute la lignée qui va de Rimbaud à Apollinaire, pour ne parler que des morts. Et je n'aurais pas, je crois, beaucoup de peine à trouver quelque annonce de cet aspect de la « structure » moderne du français dans « l'évolution » qui rejoint Villon à Chateaubriand.

M. R.

# PÉRIODIQUES

ARCHIVUM ROMANICUM, XVIII (1934), 1. — P. 1-18. M. L. Wagner, *Weitere sardische Tiernamenstudien*. Ce n'est qu'un commencement : introduction et nom de la belette. — P. 125-128. Eva Seifert, Tenere « *haben* » *in Romanischen*. Un premier article consacré au sarde avait paru, en 1930, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* ; celui-ci traite du rétique. — P. 129-142. Mirko Đeanović, *Osservazioni sulle origini dei calchi linguistici*. Communication faite en septembre 1933 au Congrès des Linguistes à Rome. — P. 143-154. Filippo Ermini, *La scuola in Roma nel VI secolo*. — P. 155-212. Raffaele Giacomelli, *Atlante linguistico-etnografico dell' Italia e della Svizera meridionale. Controllo fonetico per diciassette punti dell' A.I.S. nell' Emilia, nelle Marche, in Toscana, nell' Umbria e nel Lazio*. L'*A.I.S.* a été l'objet en Italie des mêmes critiques qu'a connues en France l'*A.L.F.* : on s'est attaché presque exclusivement à la notation phonétique, sans tenir compte des résultats proprement « géographiques », et l'on a incriminé l'oreille de l'enquêteur qui n'avait pas su entendre chez ses témoins paysans ce que les patoisants professionnels pensaient prononcer. Le contrôle de M. G. aboutit nettement à la conclusion que l'oreille de M. Scheuermeier, qui est, comme on sait, l'enquêteur de l'*A.I.S.* était excellente, sa notation fidèle, sauf quelques méprises légères et un coefficient d'erreur personnelle facile à déceler.

2-3. — P. 213-242. Vittorio Bertoldi, *Calchi baschi dal latino e del romanzo*. Ces calques sont nombreux dans le lexique botanique et l'étude de M. B. montre bien comment le basque rentre sur ce point dans l'ensemble latin, roman, européen. — P. 243-340. Hiram Pflaum, *Der allegorische Streit zwischen Synagoge und Kirche in der europäischen Dichtung des Mittelalters*. Important mémoire qui s'attache aux représentations figurées (il est orné de huit reproductions photographiques) aussi bien qu'aux textes littéraires depuis le *De altercatione Ecclesiæ et Synagogæ dialogus* attribué à saint Augustin jusqu'aux *Autos sacramentales* espagnols. Sont notamment examinés : *La desputoison de la Synagoge et de Sainte Église* de Clopin, en quatrains d'alexandrins monorimes, la *Queste del Saint Graal*, le *Ludus de Antechristo*, la *Passion de sainte Geneviève*, la *Passion de Semur*. A la fin du

mémoire est éditée la *Desputoison* de Clopin d'après les mss. de Paris et de Tours ; les commentaires lexicaux appellent des retouches : *gaude* est dans Godefroy au Complément, *baud* est bien connu, pour *cogue* voir Godefroy COQUÉ 1, *qu'ensi* est aussi bien *que ensi*, pour le sens de *querre le mole as roisoles* voir *Romania*, LVI, 414. — P. 341-354. Guiddo Zaccagnini, *Rimatori e prosatori del secolo XIII ; notizie ed appunti*. — P. 355-380. Antonio Pagliaro, *Aspetti della storia linguistica della Sicilia*. Sur l'élément arabe du sicilien. — P. 381-390. Michele Catalano, *La data della « Chanson de Roland »*. Entre 1066 et 1096. — P. 391-414. Eva Seifert, *Die Verben* tenere *und* habere *nach Papantis Texten*. — P. 415-418. Vittorio Bertoldi, *Note d'etimologia e di folclore*. 1 Fr. *chasse-puce*, ancien *catapuce*, prov. *cataspucia*, it. *catapuzza, caccapuzza*, etc. « euphorbe » ou plantes analogues < καταπύτιον ; — 2. Istr. *gradonzèl* < croisement de carduncellus et dracuncellus ; — 3. fr. *alixandre, persil d'Alexandre, persil de Macédoine, macédoine* « smyrnium olusatrum » : smyrnium a été remplacé par un autre adjectif géographique macedonicum, et celui-ci a plus tard appelé l'idée d'*Alexandre*. C'est encore une claire illustration de ce que le vocabulaire botanique, ou du commerce des plantes, contient de non populaire. — P. 419-420. B. E. Vidos. *Fr.* « *marsolin, marzolin, marsoleau* ». M. V. revendique, courtoisement, le mérite d'avoir signalé dès 1931, dans l'*Archivum*, l'origine italienne des deux premiers tomes (< it. *marzolino* « fromage » fait en mars) et d'avoir cité le troisième, nom de la linote à gorge rouge, d'après Menage, M. Paul Barbier ayant traité de ces trois mots, en 1933, dans son *Etymological Notes*. — P. 421-426. Stanislav Lyer, *Esp.* « *quedar* » « *cesser* ». L'emploi de *quedar* au lieu de *dejar* est un américanisme, mais M. L. en donne des exemples en anc. esp. — P. 427-432. Alexander Haggerty Krappe, *Spanish Etymologies*. 1. *rapozo* « renard » appartiendrait à un groupe de formes qui va de l'ossète au finnois et qui désigne le renard par la combinaison *r* + voyelle + labiale (*repo, refr, ravas*, etc.) ; encore que certaines fourrures de renard puissent être d'importation lointaine, on n'admettra pas facilement ce rapprochement à longue distance ; — 2. *zorro* « renard » rattaché au basque *zur* « prudent, sage » ; — 3. *zaga* « queue », apparenté au germanique *zagel* ; — 4. *nubeiro* « sorcier » < nubes ; — 5. *alicante* « sorte de serpent » < arabe *al-laccât* « qui serre » ; — 6. *desalmado* « sans cœur » serait un calque de traduction de l'hébr. *gol mô* m. s. ; — 7. *picaro* : M. Kr., qui approuve l'explication du mot espagnol par le fr. *picard*, pense que les Picards en question pourraient être, non les mercenaires ou les comédiens picards, comme l'ont pensé MM. Nykl ou Spitzer, mais la secte des *Pikards*, développée en Bohème et en Allemagne. — P. 433-450. E. Hoepffner, « *Matière et sens* » *dans le roman d'*Erec et Enide. J'enregistre avec plaisir dans cet article des interprétations qui se rapprochent souvent de celles que j'ai données ici-même, il y a vingt-cinq ans (XXXIX, 374-81) ; mais la note 2 de la p. 445 interprète inexactement ma pensée ; p. 438, vers la fin, je pense que « établi » est

un lapsus pour « atelier ». — P. 457-8. G. Bertoni, Compte rendu de Gino Bottiglioni, *Atlante linguistico etnografico italiano della Corsica*, *I*. — P. 462-4. Francesco Biondolillo, C. r. de Fernando Figurelli, *Il dolce stil nuovo*. — P. 464-6. Alfredo Cavaliere, C. r. de Illidio Bussani, *Il romanzo cavalleresco in Luigi Pulci*. — P. 466-9. Hubert Deckmann, C. r. de J. Huizinga, *Herbste des Mittelalters*. — P. 469-70. W. Hanckel, C. r. de Jaume Massò Torrents, *Repertori de l'antiga literatura catalana*, *I*. — P. 470-72. Paul Keins, C. r. de Theodor Heinermann, *Unterserchungen zur Entstehung der Sage von Bernardo del Carpio*. — P. 473-6. B. G. Vidos, C. r. de Maria Bató, *Il dialetto di Fiume*. — P. 479. G. Bertoni, C. r. de A. H. Schutz, *Poésies de Daude de Pradas*.

4. — P. 481-494. Max L. Wagner, *Weitere sardische Tiernamenstudien*, *II*. Noms de la martre. — P. 495-539. Teresa Marullo, *Osservazioni zulle Cantigas di Alfonso X e sui Miracles de Gautier de Coincy*. Gautier apparaît comme la principale source du roi Alphonse. Mlle M. a utilisé le ms. Pal. lat. 1969 de la Bibliothèque Vaticane pour le texte de Gautier de Coincy et en donne une brève notice. — P. 540-551. G. Bertoni, *Sulla lingua della scuola poetica siciliana* : I. *Il doppio esito di* ẽ, õ ; II. *Il trattamento di* ĩ, ũ. — P. 553-559. Paul Æbischer, *Sur l'aire occupée par le mot « péntoma, péntima » et les noms de lieu correspondants en Italie*. Cette aire englobe l'Italie centrale, les Pouilles, la Sardaigne, mais aussi, par des noms de lieu, des points des provinces de Gênes et de Coni ; le mot a des sens voisins, mais divers : « rocher, escarpement, précipice » ; l'étymologie reste inconnue. — P. 561-566. Leo Spitzer, *Dichterische Schönheit und Quellenstudien*. — P. 609-11. Carlo Battisti, C. r. de C. Tagliavini, *Il dialetto del Livinallongo (saggio lessicale)*. — P. 611-12. M. L. Wagner, *Zu den Namen des Wirbelwindes*. Addition à *Arch. rom.*, XVII, 353-360, sur les noms des tourbillons de poussière ou de sable.

M. R.

Boletim de Filologia, I (1932), 1. — Revue nouvelle publiée à Lisbonne par le *Centro de Estudos Filológicos*, création de la *Junta de Educação Nacional* — P. 1. *Os Objectivos do Centro*. Recherches de phonétique expérimentale, éditions critiques, préparation d'un atlas linguistique et surtout d'un vaste dictionnaire de la langue archaïque. — P. 8-32. R. Lapa, *As Origens liricas. Estado actual do problema. I. A tese arábica*. L'auteur reprend une question déjà traitée dans son livre *Das origens da poesia lirica em Portugal*. Il est naturel et vraisemblable de supposer que « sous la double impulsion de la langue et d'une tradition poétique péninsulaire », les musulmans espagnols se sont approprié des formes lyriques galiciennes et portugaises (p. 16). — P. 33-40. R. de Sá Nogueira, *Subsidios para o estudo da metátese em português*. Nombreux exemples. — P. 40-52. Abílio Roseira, *Vida do cativo monge confesso*. Étude philologique en vue d'une édition de ce texte du début du XVe siècle.

*Mélanges.* — P. 53. R. Lapa, *O rondel na poesia lirica galego-portuguesa.* A propos de l'article de H. Spanke : *Zum Thema « Mittelalterliche Tanzlieder »* (*Neuphil. Mitteilungen*, 1932, 1-22). — P. 54. R. Lapa, *Scheludko e o lirismo galego-portugués.* Texte portugais d'un article paru dans *Literaturblatt für germ. und roman. Philologie* (*1932*) en réponse à des critiques dirigées contre les conclusions du livre *Das origens...*

*Comptes rendus.* — P. 59. *Revista de Philologia e de Historia*, II (1932), fasc. 1, Rio de Janeiro (R. Lapa). — P. 61. Quelques détails sur le Dictionnaire projeté qui tiendra compte de tous les documents écrits jusqu'en 1516 ainsi que des œuvres des grands écrivains jusqu'en 1550.

2. — P. 65-124. F. Rebêlo Gonçalves, *A fala do velho do Restelo* (sources gréco-latines de l'épisode fameux des *Lusiades*. — P. 125-162. Abílio Roseira, *Vida do cativo monge confesso.* Suite avec glossaire, texte et notes.

*Mélanges.* — P. 163. R. Lapa, *Transposição e dissimilação nasal* (formation des mots *campa, venta, quinta, adem, pente*).

*Comptes rendus.* — P. 167. Aubrey F. G. Bell, *The origin of the « cossantes »*, *Modern Language Review, XXVII* (*1932*) *nº 2* (R. Lapa). Il s'agit des chansons parallélistiques que M. Lapa se propose d'étudier prochainement à son tour. — P. 168. M. Lugris Freire, *Gramática do idioma galego*, 2e éd.

3 et 4. — P. 185-198. R. Lapa, *Fray Martin Sarmiento e o vocábulo « caritel »* voir ci-dessous. — P. 199-234. R. Lapa, *Livros de falcoaria.* Édition avec étude philologique d'un ms. du XVe siècle, intitulé *Livro de citraria e experiencias de algũs caçadores.* — P. 249-272. R. de Sá Nogueira, *Subsídios para o estudo da assimilação em português.* Étude des voyelles portugaises et des diphtongues *ai, au, ei, eu, oi, ui, iu.* — P. 273-356. R. Rübecamp, *A linguagem das Cantigas de Santa Maria de Afonso X o Sábio.* Extraits d'une dissertation présentée à Hambourg. Bien que contenant quelques traits galiciens et castillans, cette langue reste dans la tradition des *Cancioneiros* profanes ; comparée avec celle de documents galiciens de l'époque, elle apparaît artificielle et archaïque.

*Mélanges.* — P. 357-362. J. da Silva Correia : curiosités sémantiques et étymologiques.

*Comptes rendus.* — P. 363. W. Giese, *Como os Mouros de Asfi grafavam o português* (D. Lopes). — P. 364. W. Ebeling, *Die landwirtschaftlichen Geräte in Osten der Provinz Lugo* (R. Lapa).

II (1933), 1. — P. 31-47. R. Lapa, *O significado da cultura trovadoresca.* Premier chapitre des *Lições de literatura portuguesa*, Lisboa, 1934. — P. 63-68. Paulo Merêa, *Caritel* (*A propósito das reflexões de Fray Martin Sarmiento*). Le mot est rattaché à *caractellum, diminutif de caracter (signe, marque) et signifie soit le « sceau » de l'autorité, soit les droits qui s'y rattachent.

*Mélanges.* — P. 69-70. R. Lapa, *O escudeiro João de Gaia* (poète de la première moitié du XIVe s. Voir fasc. 3, p. 288 note).

*Comptes rendus.* — P. 71. Iorgu Iordan, *Introducere în studiul limbilor romanice* (M. de Paiva Boléo). — P. 83. M. Grammont, *Traité de phonétique* (R. de Sá Nogueira). — P. 84. Afrânio Peixoto, *Ensaios camonianos* (Rebêlo Gonçalves). — P. 96. *Revista de Phil. e de Hist.*, II, 2 (R. Lapa).

2. — P. 97-104. J. Maria Rodrigues, *Anotações ao texto e ao conteúdo de alguns sonetos camonianos.* — P. 105-141. Joseph M. Piel, *Os nomes germânicos na toponimia portuguesa.* Liste alphabétique précédée d'une introduction où l'auteur rappelle que ces noms d'origine germanique — primitivement noms de personnes — se rencontrent presque exclusivement en Galice et dans le Nord du Portugal. Ce premier article comprend les noms commençant par la lettre A. — P. 141-152. R. Rübecamp, *A linguagem das Cantigas de Santa Maria*, Glossaire avec références. — P. 153-172. R. de Sá Nogueira, *Subsidios para o estudo da assimilação* (suite). Le problème des diphtongues ; eu particulier, étude appuyée de nombreux exemples des diphtongues considérées dans la phrase (p. 164).

*Comptes rendus.* — P. 173-180. G. Sachs, *Die germanischen Ortsnamen in Spanien und Portugal* (R. Lapa : réel intérêt pour l'étude de certaines transformations phonétiques, en particulier la chute de *d*, *l*, *n*, *g*). — P. 180. J. Maria Rodrigues : *As frases do tipo* : « *Tenho dó de si* », « *vouco nsigo* » (*si* employé pour *você*) (R. de Sá Nogueira). — P. 181-184. H. R. Lang, *The text of a Poem by King Denis of Portugal.* Reprinted from *Hispanic Review*, I, 1933, nº 1 (M. R. Lapa étudie les modifications apportées par l'auteur à sa première édition — *Das Liederbuch*, p. 65 —; lui-même propose un nouveau texte de cette chanson p. 184. Il s'agit du nº 208 du CV et 605 du CBN). — P. 185-191. Harri Meier, *Beiträge zur sprachlichen Gliederung der Pyrenäenhalbinsel und ihrer historischen Begründung* (J. M. Piel : compare cet ouvrage avec les *Origenes* de M. Menéndez Pidal). — P. 192. A. Cotarelo Valledor, *Encol do nome de Martin Codax* (R. Lapa : préfère en rester à l'explication de Carolina Michaëlis, *codaz* < *codo* < cubitu).

3. — P. 207-223. R. Lapa, *A « Vida e feitos de Julio Cesar »*. Édition du ms. Escorial Q. I. 17, traduction de *Li Fait des Romains.* — P. 224-240. J. M. Piel, *Os nomes germânicos* (suite). — P. 241-274. R. de Sá Nogueira, *Subsidios para o estudo da assimilação* (les consonnes portugaises).

*Mélanges.* — P. 275. Leite de Vasconcellos, *Nomes de sitios* (à propos du travail de M. Piel).

*Comptes rendus.* — P. 278. Manuel da Silva Gaio, *Bucolismo. I Bernardim Ribeiro. II Cristóvão Falcão* (Hernani Cidade). — P. 282. Antenor Nascentes, *Dicionário etimológico da lingua portuguesa* (Rebêlo Gonçalves).

4. — P. 289-314. J. M. Piel, *Os nomes germânicos* (suite). — P. 315-328. R. Lapa, *Vida e feitos de Julio Cesar* (suite de l'édition). — P. 347-373. J. da Silva Correia, *Associação vocabular natural.* Étude des mots naturellement associés ; conséquences et applications de cette loi en portugais ; exemples nombreux et bien choisis.

*Comptes rendus.* — P. 374-382. S. Pellegrini, *I Lusiadi* (traduction) (José Maria Rodrigues) — A. Cotarelo Valledor, *Los hermanos Eans Mariño, poetas gallegos del siglo XIII* (R. Lapa).

III (1934-1935), 1 et 2. — P. 1-14. J. da Silva Correia, *Associação vocabular natural* (fin). — P. 15-36. M. de Paiva Boléo, *Tempos e modos em português. Contribuição para o estudo da sintaxe e da estilistica do verbo.* Emploi familier de l'indicatif dans les conditionnelles, expression de la défense, emploi du passé pour le futur, différentes valeurs du futur. — P. 37-53. J. M. Piel, *Os nomes germánicos* (suite). — P. 54-58. Abílio Roseira, *A vida do cativo monge confesso* (conclusion). — P. 59-76. *Vida e feitos de Julio Cesar.* Édition continuée par J. B. Aquarone. — P. 77-98. R. de Sá Nogueira, *Subsidios para o estudo da assimilação em português* (fin). Consonnes associées entre elles ou avec des voyelles ; vélarisation, nasalisation. — P. 153-165. Abílio Roseira, *Documentos velhos bragantinos.* Quatre textes des archives de Bragança, XIVe siècle.

*Comptes rendus.* — P. 180-185. Jole Ruggieri, *Il canzoniere di Resende* (R. Lapa). — P. 185-189. J. Huber, *Altportugiesisches Elementarbuch* (R. Rübecamp).

3. — P. 207-217. J. B. Aquarone, *Vida e feitos de Julio Cesar* (suite). — P. 218-242. J. M. Piel, *Os nomes germánicos.* Suite, lettre F. — P. 243-280. Abílio Roseira, *Costumes de Semide.* Étude de folklore dans le district de Coïmbre. — P. 281-317. R. Lapa, *Uma versão desconhecida da Ia « Soledad » de Góngora.* Édition d'un ms. de la B. N. de Lisbonne, avec introduction.

*Mélanges.* — P. 319. Leo Spitzer, *Encore une fois « caritel ».* L'origine du mot serait charactĕre, par l'intermédiaire de **charactĕle*, avec dissim. du second r). — P. 329. Leo Spitzer, *Estapafourdi.* C'est un « hapax » de Paul Claudel ; origine de ce mot imité du portugais.

*Comptes rendus.* — P. 331-332. Edwin B. Williams, *The portuguese finalão, Language*, IX, 1933 (R. Lapa : la question n'est pas résolue).

P. Le Gentil.

Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie, VIII (1934). — P. 299-337. Jean Haust, *Enquête sur les patois de la Belgique romane ; notes de géographie linguistique (avec 7 cartes), deuxième série.* Les types étudiés dans cette série sont : 1. coqueluche, 2. fruit tapé, 3. borne, 4. hameçon, 5. porte-seaux (d'épaules), 6. échelon, 7. deux dérivés wallons du lat. merda, 8. lat. eram en chestrolais, 9. Infin. *sèy* (= « être ») en ardennais. — P. 339-399. E. Fairon, *Documents liégeois de toponymie. Répertoire par provinces et par liste alphabétique des communes des documents utiles aux recherches de toponymie conservés au dépôt des Archives de l'État à Liège.* — P. 401-402. Edg. Renard, *L'enquête toponymique dans la Province de Liège.* — P. 413-470. Jean Haust, *La Philologie wallonne en 1933.*

Revue des études latines, XII (1934). — P. 96-116. Jos. Schrijnen, *Le latin chrétien devenu langue commune*. Article très important dont les thèses essentielles sont : 1° Il s'est formé sur le territoire romain une langue spéciale basée sur les rapports sociaux du groupe des premiers chrétiens : c'est le latin chrétien. 2° Cette langue spéciale est devenue, et est restée, pendant un temps considérable, la langue commune de la Romania. » Mgr Schrijnen marque lui-même les rapports (et les différences) de sa conception et de celle de M. H. Muller sur l'unité spirituelle prolongée de la Romania, malgré la dislocation de l'Empire.

M. R.

Revue internationale des études balkaniques, première année, tome I (1934). — Cette nouvelle revue, fondée, à Belgrade en août 1934, est dirigée par MM. M. Budimir, de l'Université de Belgrade, et P. Skok, de l'Université de Zagreb. Elle paraîtra chaque année en deux gros fascicules d'environ 320 pages. Elle doit embrasser l'ensemble des questions balkaniques, c'est-à-dire que la linguistique, la littérature et le folklore qui nous intéressent ici, n'en occuperont qu'une partie et les faits proprement romans y auront nécessairement une place plus restreinte encore. Mais aussi bien c'est le grand intérêt des études balkaniques de montrer que l'évolution de chacun des groupes ethniques, linguistiques ou nationaux, de la région balkanique ou danubienne ne peut pas le plus souvent être considérée comme indépendante de l'évolution des autres groupes, et ce sera l'honneur de la nouvelle revue, succédant au *Balkan-Archiv* de Weigand et à l'*Archiv* de Barić, que d'aider à l'étude commune de ces développements communs. Voici, dans le tome I, les articles qui doivent être particulièrement signalés aux romanistes outre l'article initial de MM. Budimir et Skok (p. 1-28), *But et signification des études balkaniques*, et une brève note de M. A. Meillet (p. 29-30), *Le problème de la linguistique balkanique*. — P. 100-107. Kr. Sandfeld, *Note de syntaxe comparée des langues balkaniques*. M. S. reprend et précise la question, déjà étudiée dans ses *Rumänske Studier*, de l'origine des constructions conjonctives diverses après les verbes déclaratifs et volitifs (roum. *că* et *ca să*) et voit dans la seconde un calque ancien du grec. — P. 108-111. E. Aničkov, *Les romans courtois dans les Balkans*. Du français au blanc-russien par l'italien et le serbo-croate. — P. 165-171. Carlo Tagliavini, *Miscellanea etimologica balcanica*. 1. *Sui nomi della cutrettola in albanese*. Complément à l'étude de M. R. Hallig sur les noms romans de la bergeronnette (cf. *Romania*, LIX, 602) : les dénominations albanaises les plus certaines se rattachent aux types *longue-queue* ou *hoche-queue* ; — 2. *Alb.* (*ciam.*) *bobëlë* « *lumaca* » = vénit. d'Istrie et de Dalmatie *bobolo*, altération de *borolo* < *bore* ; — 4. *Alb.* (*gh.*) *kofen*, *kofna* « *nassa* ». De l'ital. *cofa* « panier » ; — 5. *Gh. mer. guverta* « *Bettdecke* ». Le mot est signalé par G. Weigand et M. T. a quelques doutes sur la qualité de l'explosive initiale ; mais c'est

vraisemblablement le vénitien *coverta*, emprunté peut-être par l'intermédiaire d'un autre parler ; — 6. *Gh. stivue* « *accatastare* ». Vén. *stivar* « lier, ranger » ; — 7. *Alb. tsop(ë)* « pezzo ». M. T. conteste l'étymologie de Gustav Meyer par le turc *čup* et signale le vén. *zopa* « pièce de terre ». — P. 188-210. S. Stefanović, *Die Legende vom Bau der Burg Skutari ; ein Beitrag zur interbalkanischen und vergleichenden Lagenforschung*. C'est la légende roumaine de *Meşteru Manole*, aroumaine du pont sur l'Arta, albanaise du pont de Dibra, etc. — P. 211-231. Th. Capidan, *Le jeu aux osselets chez les Roumains, les Slaves et les Albanais*. Étude, d'une remarquable information, qui révèle à la fois la richesse du vocabulaire technique de ce jeu de tous les temps et les ressemblances de ce vocabulaire entre groupes balkaniques divers.

*Notules*. — P. 269-70. Leo Spitzer, *Esp. levente*, du turc osm. *levend* « soldat volontaire, vagabond ». — P. 270-272. Leo Spitzer, *Rum. mire* « *Bräutigam* ». Note sur le voisinage des sens de « époux » et de « vaillant ». — P. 276-277. P. Skok, *Aroum. lanotăranli, pl. de lanóta*. Ce type de pluriel serait une combinaison du pluriel turc (persan) en *-ān* et du pluriel aroumain en *-l'i*.

*Comptes rendus*. — P. 287. P. Fulvio Cordignano S. J., *Dizionario albanese-italiano e italiano-albanese, parte albanese-italiana* (C. Tagliavini). — P. 296-298. B. Recatas, *L'état actuel du bilinguisme chez les Macédo-Roumains* etc. (P. Skok ; cf. *Romania*, LXI, 519). — P. 298-299. C. Tagliavini, *Penetrazione e adattamento delle voci italiane e croate nel dialetto albanese di Borgo Erizzo* (*Zara*) (P. Skok).

Le t. II (1935) de cette première année de la Revue est constitué par la première partie d'un recueil sur *Les Balkans, leur passé et leur présent*, composé de notices de caractère un peu général et qui ne nous intéressent pas directement. Nous y signalerons cependant quelques pages de P. Kretschmer (p. 41-48) : *Sprachliche Vorgeschichte des Balkans*, de Jacques Zeiller (p. 76-81) : *L'expansion du christianisme dans la Péninsule des Balkans du Ier au Ve siècle*, de Kalmi Baruh (p. 173-179) : *Les Juifs balkaniques et leur langue*.

M. R.

# CHRONIQUE

M. Carlo Tagliavini, professeur de linguistique romane et de philologie roumaine à l'Université de Budapest, vient d'être nommé professeur ordinaire de linguistique générale comparée à l'Université de Padoue.

### Publication annoncée.

Par Mlle Ruth Whittredge : *Nativité de N. S. Jesucrit* et *Jeu des Trois Roys* du ms. de la bibl. Sainte-Geneviève.

### Collections et publications en cours.

La Société des Anciens textes français a distribué pour son exercice 1935 :

*Les Enfances Guillaume, chanson de geste du XIIIe siècle*, p. p. Patrice Henry ; xliii-169 pages ;

*Poésies du troubadour Aimeric de Belenoi*, p. p. Maria Dumitrescu ; 271 pages.

— La Société de publications romanes et françaises a fait paraître les numéros suivants :

XIII. — Clovis Brunel, *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal* ; 1935, in-8, xix-147 pages. — Voir ci-dessus, p. 121 le compte rendu de M. A. Jeanroy.

XIV. — F. Meinecke, *Enquête sur la langue paysanne de Lastic* (Puy-de-Dôme) ; 1935, in-8, 168 pages avec photographies.

XV. — *L'habitation paysanne en Bresse ; étude d'ethnographie par* G. Jeanton, *étude linguistique par* A. Duraffour ; 1935, in-8, 180 pages avec 58 planches photographiques.

XVI. — C. M. Crews, *Recherches sur le judéo-espagnol dans les pays balkaniques* ; 1935, in-8, 321 pages. — Nombreux textes de Bucarest, Salonique Bitolj, Skoplje.

— Des *Romanistische Arbeiten* ont paru :

XXII. — Otto Lohmann, *Die Rahmenerzählung des* Decameron, *ihre*,

*Quellen und Nachwirkungen ; Ein Beitrag zur Geschichte der Rahmenerzählung* ; 1935, VII-232 pages.

XXIII. — Joachim STOROST, *Studien zur Alexandersage in der älteren italienischen Literatur, Untersuchungen und Texte* ; 1935, X-330 pages.

XXIV. — Rudolf BESTHOM, *Ursprung und Eigenart der älteren italienischen Novelle* ; 1935, VII-201 pages.

XXV. — Adolf MEMMER, *Die altfranzösische Bertasage und das Volksmärchen* ; 1935, XVI-245 pages avec une carte de la répartition des variantes du conte.

— Le fascicule VII, RÉV à ZYG, du *Dictionnaire de l'Académie française, huitième édition*, termine le tome II et l'ouvrage.

— Du *Thesaurus linguae latinae* a paru le fasc. V, 2, V, EO-EROGO.

— La 17e livraison de l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de TOBLER-LOMMATZSCH va de DESAVANCEOR à DESONORANCE ; la prochaine livraison doit achever le tome II (C-D).

— La publication des *Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle* commencée, depuis 1933, par l'Association des Chartes du Forez sous la direction de MM. Georges GUICHARD, le comte de NEUFBOURG, Edouard PERROY et J.-E. DUFOUR, est arrivée avec son 4e volume à la charte nº 600. Une première table provisoire des noms de lieu et de personne avait été donnée pour les chartes 1-300. Cette fois la publication est complétée par un fascicule séparé donnant la table des noms de lieu et de personne des chartes 301-600, la table des matières et une table de concordance chronologique pour les chartes 1-600. On trouvera dans ces 600 pièces une quinzaine d'actes en français relevés à la table des matières.

— Nous avons plaisir à annoncer l'apparition du premier volume d'une publication depuis longtemps souhaitée et qui facilitera singulièrement le travail des philologues à la poursuite de manuscrits inconnus ou introuvables, c'est le catalogue général des manuscrits du moyen âge et de la Renaissance conservés dans les bibliothèques des États-Unis et du Canada : *Census of Medieval and Renaissance manuscripts in the United States and Canada by* Seymour DE RICCI *with the assistance of* W. J. WILSON, I ; New York, The H. W. Wilson Company, 1935 ; in-4, XXIII-1098 pages. Cet inventaire est fait par bibliothèques et celles-ci sont classées par États, ceux-ci étant eux-mêmes rangés par ordre alphabétique en commençant par les États-Unis ; nous avons donc ici le catalogue des bibliothèques publiques ou privées des États de l'Alabama au Massachussetts inclus, parmi lesquelles certaines très considérables, p. ex. celles de Henry E. Huntington à San Marino (Californie), la Library of Congress de Washington (Columbia), la Folger Shakespeare Library de Washington, la Newberry Library, la bibliothèque de l'Université et la bibliothèque C. L. Ricketts à Chicago (Illinois), la Walters Cast Gallery de Baltimore (Maryland), la Harward College Library à Cambridge (Mass.). Mais il nous faudra attendre la suite de la publication pour

connaitre les richesses d'autres collections importantes, p. ex. la Pierpont Morgan Library, et pour disposer des tables qui rendront facile l'utilisation de ce beau catalogue. Il y a assez peu à trouver jusqu'ici dans cet ensemble pour la littérature romane du moyen âge : un très petit nombre de mss ou fragments sont antérieurs au XIVe siècle, et plusieurs étaient déjà connus avant d'être partis vers l'Amérique, ou ont été décrits par des philologues américains. Il n'en est pas moins très précieux d'être renseigné sur leur existence et leur habitat actuel, et nos remerciements doivent aller aux diligents rédacteurs du *Census* comme aux groupements américains qui ont pris l'initiative et assuré la réalisation de ce travail. Il nous restera à souhaiter que certaines bibliothèques privées, qui n'ont pas laissé inventorier leurs manuscrits, se sentent diminuées de ne pas avoir l'honneur de figurer en aussi belle compagnie et viennent, d'ici la fin de l'ouvrage, apporter leur contribution aux *Addenda* probables. — M. R.

## Comptes rendus sommaires.

*In memoria lui Vasile Pârvan. Volum publicat de Asociaţia Academică « Vasile Pârvan » a foştilor membri ai Şcoalei române din Roma*; Bucureşti, 1934; in-8, III-326 pages avec un portrait. — Vasile Pârvan, archéologue de mérite, professeur à l'Université de Bucarest, est mort à 45 ans, le 26 juin 1927. Le volume d'hommage posthume que nous signalons contient surtout des notes ou mémoires archéologiques; quelques articles peuvent cependant avoir pour nos études un intérêt direct. P. 157-167. D. Gazdaru, *Un fals linguistic italian relativ la dialectul istroromîn*. Il s'agit d'une courte brochure, de 1860 environ, intitulée *Adriano Paropat dà saggio della lingua parlata in Sejane*, et dont les philologues qui se sont occupés de l'istroroumain ont cru devoir tenir compte : or il n'y a là qu'une falsification due à l'historien triestin Pietro Kandler qui a pris, en particulier à Eliade Rădulescu, des expressions daco-roumaines pour les attribuer au village de Jeianä. — P. 168-180. Maria Holban, *Autour du livre d'heures de Marguerite de Valois*. On notera que ce ms. conservé jadis au Louvre est conservé à la Bibliothèque nationale (n. acq. lat. 83). — P. 214-221. Gr. Nandriş, *Contribuţie la traducera Evangheliilor* (l. II, 14). — P. 239-250. Ramiro Ortiz, *La teorica del dono nell'* Ars Amandi *di Ovidio e nella letteratura degli* Ensenhamen. — P. 251-264. Em. Panaitescu, *Numărul Geţilor şi al Dacilor, comentar după Strabo*. Importance numérique de ces populations ayant pu aller jusqu'à 2 millions. — P. 291-295. Sextil Puşcariu, *Etimologia verbului* « ridica ». De *rigdicare dérivé de rigidus ; l'accentuation *ridic* de *rigdĭco est anormale, mais n'est pas absolument sans analogues. — P. 303-311. Aurelian Sacerdoţeanu, *Vlahii din Calcidica*. Signalés au VIIe siècle, disparus au XIIe dans les peuples environnants, ils représenteraient un élément roman ancien. — M. R.

*R. Università degli Studi di Padova. Vincenzo Crescini. Commemorazione detta il 15 décembre 1934-XIII* dal prof. Arone TERRACINI ; in-8, 15 pages avec un portrait.

*Syntaxe du gérondif et du participe présent dans les langues romanes*, par Stanislav LYER ; Paris, E. Droz, 1934 ; in-8, 395 pages [Thèse pour le doctorat ès lettres de Prague]. — L'auteur a déjà présenté dans des articles certaines de ses idées sur le sujet qu'il a traité ici d'ensemble et qui l'amène à conclure que « le gérondif est, pour les langues romanes modernes, une sorte d'archaïsme ».

*Le rapport d'ordinaux et de cardinaux dans les expressions de la date dans les langues romanes*, par Karin RINGENSON ; Paris, E. Droz, 1934 ; in-8, 131 pages. — Un examen historique des faits amène l'auteur à rejeter l'explication de la substitution du cardinal à l'ordinal (et non, comme dit Mlle R., la substitution de l'ordinal par le cardinal) par l'habitude de lire comme chiffres le quantième ou le millésime écrit en chiffres ; il a existé depuis le latin des formules de datation où le cardinal était régulier : ce sont ces formules qui se sont croisées avec les formules à ordinal. — M. R.

Ota DUBSKY, *Sur quelques particularités dans l'emploi du cas régime et du cas prépositionnel dans la fonction de complément adnominal* ; Prague, Unie S.A., 1934 ; in-4, 30 pages. — Il semble que cette brochure soit un tirage à part, mais aucune indication ne permet de le préciser. Une première partie de ce mémoire avait été publiée, sous le titre : *Sur quelques constructions verbales dans les langues romanes de l'ancienne époque*, dans la *Revue de linguistique romane*, V (1929), p. 299-341 : elle tendait à montrer que le régime sans préposition marquait un lien plus étroit entre l'action et le complément. M. D. a poursuivi cette étude pour les compléments adnominaux (*li filz le rei, del rei, al rei*) et arrive à une conclusion identique. — M. R.

Paul SCHEUERMEIER, *Wasser- und Weingefässe im heutigen Italien ; sachkundliche Darstellung auf Grund der Materialien des Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz* ; Bern, A. Francke, 1934 ; in-8, 61 pages avec 3 cartes, 37 photographies et 65 dessins dans le texte de Paul Boesch [Neujahrsblatt der Literarischen Gesellschaft Bern, der neuen Folge zwölftes Heft]. — On accueillera avec satisfaction cet essai de synthèse minutieuse et nette dû au remarquable enquêteur de l'Atlas suisse-italien. Pour le type ancien signalé, sous le n° 52, dans les Abruzzes, on aurait pu rapprocher le type balkanique (roum. *ploscă*), — M. R.

Pietro Settimio PASQUALI, *Romani words in italian slangs* [Reprinted from

the Journal of the Gypsy Lore Society, third series, XIV, p. 44-51]. — Quinze notules reprennent une indication donnée par l'auteur dans un article de *L'Italia dialettale*, VI (1931), 251.

I. Şiadbei, *Problemele vocabularului romîn comun* ; Iaşi, Goldner, 1934 ; in-8, 63 pages. — La principale conclusion de ce mémoire porte sur l'unité d'un vocabulaire roumain, dans les différents dialectes, antérieur à la séparation de ceux-ci et contenant un certain nombre d'éléments préromans.

Noël Dupire, *De quelques mots français d'origine néerlandaise* [Extrait de la *Revue du Nord*, XX (1934), p. 93-109]. — Premier article consacré aux mots terminés en *-quin*.

Alfred Rohe, *Die Terminologie der Fischersprache von Grau d'Agde (Hérault)*. Inaugural-Dissertation, Tübingen ; Leipzig, Noske, 1934 ; in-8, x-75 pages avec une carte et trois planches de dessins. — Cette collection de matériaux comprend 343 mots ou expressions notés phonétiquement et expliqués par comparaison avec les recueils lexicographiques généraux ou dialectaux.

*Beiträge zur Geschichte von* Montjoie, *mit einem Anhang über die Sitte des Steinwerfens und der Bildung von Steinhaufen*. Inaugural-Dissertation, Tübingen, von Kurt Löffel ; Tübingen, Göbel, 1934 ; in-8, 68 pages. — Information chronologique, latine et française, soigneuse, et discussion des explications proposées. L'auteur conclut à chercher le point de départ de cette histoire dans *Mons Gaudii*, nom attribué par les pèlerins occidentaux à la colline de Rama au nord-ouest de Jérusalem sur la route venant de Jaffa ; ce nom serait passé de là à diverses éminences dont on pouvait apercevoir un lieu saint, Rome, Compostelle ; puis à des points de vue quelconques, à des tas de pierre servant à une commémoration ou à l'indication de routes, particulièrement de routes de pèlerinage ; le sens de « masse, nombre » sort facilement de celui de « tas ». L'emploi de *montjoie* comme cri de guerre s'explique par l'origine même du nom. — M. R.

Paul Barbier, *Miscellanea lexicographica*. XII : *Etymological und lexicographical Notes on the French Language and on the Romance Dialects of France* [Reprinted from the *Proceedings of the Leeds Philosophical and Literary Society*, III, v, p. 257-316]. — Trente-neuf notes où se montre la large et minutieuse information de l'auteur ; en voici le sommaire : 1. Norm. *abot* « entrave de cheval » et fr. ouest *abot* « digue », rattaché au germ. **butt-* « tronçon » : l'idée commune est celle de « pièce de bois » ; —

2. Fr. *antébois*, *antibois* « barre écartant les meubles du mur », *étibois* « petit billot d'épinglier » ; la forme originale est *étibos* < **estic bosc* « petite pièce de bois » ; — 3. Fr. *balistique* : le mot est déjà employé comme adjectif avant 1650 ; — 4. Fr. *bilboquet*, diminutif de **bille-bosc* « petite pièce de bois » ; — 5. Fr. *à la billebaude* : *Billebaut* existe comme nom propre dès le XIVe siècle ; — 6. Fr. *billoter*, dérivé de *billot*, attesté dès le XVe siècle ; — 7. Fr. *blanc-scellé*, *-seing*, *-signé* : exemples du XVe siècle ; — 8. Anc. fr. nord-est *blonquin*, « nom d'étoffe attesté dès le XIIIe s., de *blond* avec le suff. néerl. *-quin* ; — 9. *bouterole*, exemple de 1202 ; — 10. Douai *breque*, nom de poisson (1376) et esp. *breca* ; — 11. *convergent*, *divergent* et dérivés ; ce sont des calques de formes latines déjà employées en 1611 dans Kepler ; — 12. Moy. fr. *cride* « crieur public » ; corriger ainsi l'art. *cude* 2 de Godefroy (Antoine Thomas avait déjà noté dans son exemplaire de Godefroy cette correction nécessaire) ; — 13. Fr. nord-est *croquet* : ce n'est sans doute pas, comme le dit Godefroy, un « clocher », mais une butte, un monticule < néerl. *crocht* ; — 14. Anc. et moy. fr. *desclairier*, fr. *déclarer* ; le second a coexisté avec le premier dès le XIIIe s. ; — 15. Fr. *émender*, dès le XIIIe s. à côté de *amender* ; — 16. Fr. *enchaussener*, *enchausumer* ; 17. Fr. *enchaux* ; — 18. Fr. *encognure* : exemples anciens, pour *rencognure* dès 1393 ; — 19. Fr. *escarbille*, *écarbouiller*, *écharbot*, etc., rattachés à un mot germanique du type du flam. *schrabben*, *schrabbelen* « gratter » ; il sera très intéressant de comparer cette notice aux esssais de Sainéan (*Sources indigènes*, I, 115-119) pour rattacher tout ce groupe de mots à l'escarbot ou au hanneton ; — 20. Fr. *éteufier*, *éteuvier*, *faiseur d'esteufs*, *paumier*, *pelotier* ; — 21. Fr. marit. *fleur*, et fr. *à fleur de* < germ. *flor* ; à comparer avec l'article de M. J. Vising, signalé dans notre t. LXI, 394 ; — 22. Fr. *glace* : il faut séparer, ici deux mots : au sens de « eau congelée », c'est le latin *glacia ; au sens de « plaque de verre » c'est un adverbal de *glacier* « polir » ; — 23. Fr. *glacer*, anc. fr. *verglacier* ; il s'agit de *glacer* au sens de « revêtir d'un enduit poli, etc. » et aussi de l'anc. fr. *glacier* « glisser » ; M. B. pense qu'il s'agit là d'un emprunt au type germanique *glattian de la famille de l'adj. *glatt-* ; — 24. Fr. *glacis* : exemple de 1421 au sens d'ouvrage de terrassement ; — 25. Fr. *jouvre* ; il s'agit d'un mot attesté d'abord en 1382 dans les *Comptes du clos des galees de Rouen* ; — 26. Fr. *laveton* « bourre de laine », ex. de 1245 ; — 27. Fr. nord-est *linotte*, *linenocte*, *vivenote* « droit d'usufruit du conjoint survivant » < néerl. *lijftocht* « usufruit » ; — Fr. *lougre* < angl. *lugger* ; — 29. Fr. *papoter* < de *paper* « remuer les lèvres » ; — 30. Fr. *remoudre*, *rémoudre* : ex. de *rémouler* en 1481 ; — 31. Fr. *reps* et *côte*, *cotelé*, appliqués à des tissus : *reps* « étoffe côtelée » < angl. *ribs*, pl. de *rib* « côte » ; — 32. Fr. *tain* < franc. *tinn-* ; — 33. Fr. *trac* dans *tout a trac* : *tout d'un trac* est déjà du XVe s. ; — 34. Fr. *tric* au sens de « cessation

de travail » < néerl. *strik*, impér. de *striken*, m. sign.; — 35. Fr. XVI^e s. *triche*, nom de poisson, c'est la lotte, all. suisse *trische*; — 36. Fr. *tricon*, terme de jeu, « groupe de 3 cartes », néerl. *trek*; — 37. Fr. *tricot* : il faut sans doute distinguer le sens de « tissu de laine, serge forte croisée » qui est le nom de la localité picarde de Tricot (Oise) où fut installée au XVII^e s. une manufacture de drap de troupe, et *tricot* au sens de travail de bonneterie à l'aiguille; — 38. Fr. *tricouse*, *triquehouse* « guêtres »; le mot est déjà du XV^e s. < néerl. *strickhose* de *stricken* « lacer »; — 39. Moy. fr. *triquebille* « testicule », *triquemadame*, plante (*sedum acre* L). — M. R.

*La Manière de Langage qui enseigne à bien parler et à écrire le français; Modèles et Conversations composés en Angleterre à la fin du XIV^e siècle* et réédités par Jean GESSLER; Bruxelles, Édition universelle, et Paris, E. Droz, 1934; in-8, 117 pages. — Ce travail a paru dans divers numéros des *Leuvensche Bijdragen* en 1934-1935, et l'auteur en a fait tirer à 200 exemplaires cette édition d'ensemble. L'on sait que le précieux manuel de conversation de la fin du XIV^e siècle, qui est ici réédité, a été mis au jour en 1873 par Paul Meyer d'après le ms. Harléien 3988 du Musée Britannique; c'est aussi ce ms. que M. Gessler prend pour base, mais il le publie plus complètement et avec des variantes des quatre autres mss connus et il y a joint un très utile glossaire qui apporte plusieurs rectifications à Paul Meyer et à Godefroy. On trouvera dans l'Introduction une liste chronologique des traités composés de 1250 à 1532 pour l'enseignement du français en Angleterre. — M. R.

*Codex quartus sancti Iacobi de experimento et conversione Yspanie et Gallecie editus a beato Turpino archiepiscopo*. — Ce joli volume grand in-8, dont le cartonnage porte au dos l'étiquette *Turpin's Chronicle*, n'est muni d'aucune autre indication que ce colophon : *Three hundred copies are printed at the Merrymount Press, Boston, for Ward Thoron, may, 1934*; il nous a été adressé par la Mediaeval Academy of America « at the request and with the compliments of Ward Thoron ». Il nous donne une transcription des folios 134-156 verso du manuscrit *C* 128 du Vatican avec les reproductions photographiques des pages 133 verso et 134 recto et verso. Une note sommaire nous indique que le texte du ms. du Vatican a été collationné avec celui du ms. Add. 12213 du Musée britannique, dont un petit nombre de leçons ont été introduites, en italiques, dans la transcription. Les médiévistes seront reconnaissants à M. Ward Thoron d'avoir mis à leur disposition une copie nouvelle d'un texte dont l'action a été si large. — M. R.

Stefan GLIXELLI, *Regulile de purtare la masă în românește*; București, Imprimerie națională, 1934; in-8, 9 pages [Extrait de *Revista istorică română*,

III, 4, 1933]. — Complément à l'étude sur *les Contenances de table* parue dans notre t. XLVII (1931), p. 1-40. Le texte roumain, qui provient d'un modèle slavon, se trouve dans les *Enseignements* attribués à Neagoe Basarab. — M. R.

Janet M. Smith, *The French Background of Middle Scots Literature*; Edinburgh et London, Oliver and Boyd, 1934; in-8, xxviii-186 pages. — Tableau utile, dessiné du point de vue écossais, des influences françaises, directes ou par l'intermédiaire de l'Angleterre.

*Chrestien de Troyes, Le manuscrit d'Annonay*, édité par Albert Pauphilet; Paris, E. Droz, 1934; in-4, lxxv pages et 31 pages de fac similé. — La rédaction du titre n'est pas très heureuse. Il s'agit de plusieurs feuillets, simples ou doubles, d'un même manuscrit de Chrétien de Troyes. Les feuillets ont été découverts en décembre 1933 par le Dr P. Escoffier, d'Annonay, dans les archives de Me Boissonnet, notaire à Serrières (Ardèche); ils servaient d'enveloppes à des dossiers constitués à partir de 1712 par Desroys, notaire à Champagne, près Serrières, de 1712 à 1753. Ces fragments contiennent 1365 vers de *Cligès*, 758 d'*Yvain* et 152 de *Perceval*; ils appartenaient à un bon manuscrit de la première moitié du xiiie siècle dont les leçons serviront utilement de contrôle à celles des meilleures copies conservées de Chrétien; il semble qu'elles doivent appuyer plutôt celles du ms. B.N.fr. 794 (*A* de Foerster) au détriment de celles de *S* (B.N.fr. 1374). M. P. a bien voulu me faire savoir que d'autres fragments du même ms. ont été plus récemment découverts au même lieu : il aura, en les publiant, l'occasion de reprendre plus largement la question. On trouvera ici la reproduction de tout ce qui a pu être photographié dans la première trouvaille, avec une transcription complète. — M. R.

*Les Contes de Chrétien de Troyes adaptés par* Henry Brongniart; Paris, Revue des Indépendants [1934]; pet. in-16, 96 pages. — Réduction très sommaire des récits de Chrétien.

Jean de Meun, *Traduction de la première épître de* Pierre Abélard (Historia Calamitatum), éditée par Charlotte Charrier; — *Héloïse dans l'histoire et dans la légende*, par Charlotte Charrier; Paris, Champion, 1934; in-8, 198 et vii-688 pages [Thèses de doctorat de Paris]. — Le second de ces ouvrages nous intéresse surtout par le chapitre VII consacré à « la correspondance fabriquée d'Héloïse et d'Abélard »; Mlle Ch. pense en effet que cette correspondance est une fabrication d'Abélard, qui a sans doute utilisé pour cela des éléments empruntés à des lettres véritables, mais qui a surtout tenu, vers sa cinquante-cinquième année, à composer un roman à sa

propre gloire d'amant. Correspondance réelle ou histoire romancée, le document humain reste de premier ordre. La traduction par Jean de Meun nous intéresse en outre comme texte de langue et il est souhaitable que Mlle Ch. nous en donne quelque jour l'édition complète dont celle-ci n'est que l'amorce. Dans ce premier essai la traduction est imprimée en regard du texte latin. L'édition est soigneuse ; mais l'emploi des signes diacritiques, la ponctuation, la coupe des mots ne sont pas absolument sans reproche. Il eût été bon de noter quelques mots ou sens : *abitacle* 1457, *cassiaus* « casulas » 1270, *chanole* « colli... canalem » 1783, *coulper* « luere » 1639, *gondrillement* « murmur » 1568, *gondriller* « susurrus » 1245, *hanter* « exercere jugum » 1715, *reté* « abjectis » 1176, *roches* « callis » 1212. — M. R.

Abbé Joseph Delacotte, *Guillaume de Digulleville (poète normand), Trois romans-poèmes du XIVe siècle*, Les Pèlerinages *et la* Divine Comédie ; Paris, Desclée De Brouwer et Cie, [1932]; in-16, 287 pages. — Analyses avec citations des trois *Pèlerinages* du moine de Châlis ; la lecture en est facile et agréable et sera sans doute utile. Un chapitre final marque les ressemblances, lointaines, des *Pèlerinages* et de l'œuvre de Dante. — M. R.

Ferdinando Neri, *Appunti su* Guigemar ; Torino, « L'Erma », 1934; in-8, 12 pages [Estratto degli *Annali dell' Istituto Superiore di Magistero del Piemonte*, VII, 1934]. — M. N. reprend la comparaison jadis esquissée par Pio Rajna, dans un *per nozze* peu connu (Nozze Levi-Aghib, Firenze, 1916), entre la *Storia di Messere Prodesaggio* (cod. Magliab. Strozz. II, II, 28, f. 99 *a*-128 *b*) et le lai de *Guigemar* ; il admet que le récit italien remonterait à un récit antérieur à celui de Marie qui en aurait atténué le caractère merveilleux. — M. R.

*Pierre Gringore's Pageants for the Entry of Mary Tudor into Paris ; an unpublished Manuscript edited by* Charles Read Baskervill ; Chicago, University of Chicago Press, 1934 ; in-8, xxxii-43 pages avec 6 planches. — Édition du ms. Cottonian Vespasian B. II du British Museum contenant la description des spectacles organisés en divers points de Paris sur le chemin parcouru par la princesse Marie d'Angleterre, fille de Henry VII et femme de Louis XII, lors de son entrée, le 6 novembre 1514. La description comprend aussi le texte des courtes pièces lyriques débitées au passage de la princesse. — M. R.

E. Droz, *Fragment d'un Miracle de Théophile* [Bulletin de la Société des historiens du théâtre, II, 1-2, janvier-mars 1934, pp. 15-21]. — Quatre feuillets donnent la fin d'un court miracle de Théophile, composé et joué à Caen, et imprimé à Paris par Jean Trepperel entre 1502 et 1510. Le fragment

du miracle est rédigé en huitains décasyllabiques de formule *abab-bcbc-cdcd...* ou *abababab*.

André Moret, *Partonopeus de Blois, Conte de Fée et Roman de Chevalerie, dans la Littérature européenne du Moyen Âge. Étude comparative du poème moyen-haut-allemand et des manuscrits français, avec rapprochement des versions anglaise, espagnole, néerlandaise, italienne, bas-allemande, irlandaise et danoise, accompagnée d'une bibliographie générale et de trois fac-similés de manuscrits* ; Lille, Société d'édition du Nord, 1933 ; gr. in-8, 585 pages. — Cet énorme volume et ce titre démesuré auraient dû être réduits des trois quarts ; l'un et l'autre y auraient gagné en précision. Le sujet réel est *Source et valeur du* Partenopier und Meliur *de Conrad de Wurzbourg* et la matière est tout juste celle d'une dissertation. L'auteur l'a inutilement gonflée en imprimant au long des comparaisons de variantes dont la plupart auraient pu rester sans inconvénient dans ses notes, ou des tableaux de concordance dont le détail importait peu. Il y a là beaucoup de labeur inutile de l'imprimeur, sans parler des frais déraisonnables, et je laisse pour mémoire l'embarras et la déception du lecteur. L'auteur a péché sans doute par excès de scrupule ; peut-être aurait-il pu demander quelque avis. Ce qui peut nous intéresser dans son travail, c'est qu'il donne comme source à Conrad (ou plutôt à l'ami qui lui a traduit le poème français) un manuscrit de la famille de *P* (B. Nat. fr. 368), et d'autre part qu'il tient *P* pour un représentant d'un groupe comprenant tous les mss français (sauf *A*, ms. suivi par l'édition Crapelet), tandis que toutes les versions étrangères (sauf celle de Conrad, le fragment bas-allemand et le *Cantare del Bel Gherardino*) forment un autre groupe, l'un et l'autre dérivés du *Partenopeus* français original ; quant à *A*, il représenterait une rédaction aberrante du groupe *P*, un essai de retour au conte de Psyché (à cette rédaction se ratacherait le *Cantare*). C'est là qu'on eût attendu des comparaisons et des preuves plus précises que celles qui nous sont données. — M. R.

*Hartmann von Aue, Studien zu einer Biographie*, von H. Sparnaay, Erster Band ; Halle, Niemeyer, 1933 ; in-8, v-179 pages. — Ce premier volume intéresse surtout les romanistes par les chapitres consacrés à l'*Erec* et au *Gregorius*. J'aurai à revenir dans un travail particulier sur ce dernier chapitre : il montre une information très soigneuse, qui ne pouvait pas suffire cependant à faire démêler la très difficile question des mss du *Grégoire* français. M. Sp. ne m'a pas bien compris (p. 130) quand il pense que je place chronologiquement le poème français dans le voisinage du *S. Léger* ou du *S. Alexis* : je suppose que le *Grégoire* a pu être écrit pour être chanté et non dit, mais on « chantait » des vies des saints bien après l'époque du *S. Léger* ou du *S. Alexis*. M. Sp. se trompe encore (p. 128, n. 3) quand il pense que j'ignore le travail de Miehle sur les mss du poème français :

il y a quelque trente-cinq ans que j'en ai montré les erreurs à la conférence de Gaston Paris. M. Sp. admettra peut-être qu'il n'y a pas lieu de citer dans un article les ouvrages dont on n'a rien tiré : une étude n'est pas nécessairement une bibliographie. — M. R.

Marcel BULARD, *Le Scorpion symbole du peuple juif dans l'art religieux des XIVe, XVe, XVIe siècles* ; Paris, De Boccard, 1935 ; in-8, XVI-364 pages avec 50 planches hors texte. [*Annales de l'Est* publiées par la Faculté des Lettres de Nancy, *Mémoires*, n° 6]. — M. Marcel Bulard a étudié, dans les textes et dans les œuvres d'art du XIVe et du XVIe siècle, la valeur symbolique du scorpion : il a établi, d'une façon définitive, que le scorpion représente le peuple juif, et plus exactement la « fausseté » du peuple juif. Né à Sienne au XIVe siècle, l'emblème du scorpion se répand peu à peu dans toute l'Italie, puis dans les régions immédiatement voisines de l'Italie, sans d'ailleurs dépasser de beaucoup les frontières du royaume actuel. Il y a là un curieux tableau de l'expansion d'un symbole : dans les œuvres littéraires, le mode de propagation et l'extension de l'emblème est d'ailleurs toute différente de ce qu'elle est pour la peinture et les arts plastiques. M. Bulard a été amené ensuite à chercher les divers emblèmes qui représentent le peuple juif et ceux qui représentent la « fausseté ». C'est comme emblème de « fausseté » que le scorpion est devenu (à côté du basilic) l'attribut de la dialectique. Très riche en documents de toute espèce, et surtout en documents figurés, le livre de M. Bulard est appelé à rendre d'importants services aux romanistes qui s'intéressent à la symbolique des XIVe, XVe et XVIe siècles. — Charles BRUNEAU.

*The Crusade of Nicopolis*, by Aziz Suryal ATIYA ; London, Methuen, 1934 ; in-16, XII-234 pages. — On trouvera dans ce volume, à la suite d'une étude historique qui reste en dehors de notre cadre, des appendices dont plusieurs nous intéressent plus directement ; ainsi, app. III, un opuscule de Philippe de Mezières sur la « Chevalerie de la Passion » d'après le ms. Ash. 813 de la Bodléienne ; app. V, des extraits du ms. de Bavyn (Bib. Nat., coll. de Bourgogne, 20).

*L'administrateur-gérant* : René LEDEUIL.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVI.

# *RÊVER* ET *DESVER*

La discussion sur l'origine de *rêver* et de *desver* se poursuit depuis Ménage jusqu'à l'heure actuelle : les derniers articles destinés à dévoiler le mystère qui entoure les deux verbes, sont dus à M^me^ E. G. Lidfors-Nordin et à M. E. Gamillscheg. A la suite d'un savant article (*Z. f. frz. Spr. u. Lit.*, LIX, 46-70) où M^me^ E. G. Lidfors-Nordin essaye de voir clair dans les conceptions que professaient sur le phénomène du rêve les philosophes et les savants du moyen âge, l'auteur finit par proposer pour le verbe *rêver* le latin médiéval revehi « être transporté (loin de la vie) par le rêve », étymologie que M. Gamillscheg, *loc. cit.*, 70-74, ne tarda pas à déclarer incompatible avec les lois phonétiques. Le savant professeur de Berlin qui s'était déjà occupé à plusieurs reprises des origines de « rêver » est porté à reconnaître dans ce verbe le descendant de l'adjectif *refragu « récalcitrant » (cf. naufragu), qui, selon lui, aurait abouti à **refru*, **revru*, et, par dissimilation, à **revu*, *rêve*. Il va de soi que M. Gamillscheg est le premier à reconnaître les sérieuses difficultés d'ordre phonétique qui s'opposent à l'admission de son essai étymologique.

Il y a trois ans, au moment de rédiger un article sur la postérité nombreuse du latin naufragare dans les langues romanes, article qui paraîtra dans la *Vox romanica*, j'avais clairement entrevu la possibilité d'une solution du problème de « rêver » et de « desver ». Si je renonce exprès à refaire ici la critique de la vingtaine d'étymologies qu'on a proposées pour les verbes « rêver » et « desver », c'est que les côtés vulnérables en ont été analysés avec soin par M. Gamillscheg dans son *Dictionnaire étymologique*, s. *endêver* et *rêver*. Après la rédaction de cet article critique du *FEW*, deux savants ont repris la discussion :

M. Marchot (*Romania*, XLVI, 223) proposa derivare et M. Spitzer (*Z. f. rom. Phil.*, XLII, 25) mit en avant le verbe francique *hreuwan. Mais ces étymologies ne sont pas à l'abri d'objections très graves : ainsi on ne voit pas pourquoi derivare aurait abouti à un résultat autre que adripare qui donne *arriver*, et, même après une lecture réitérée de l'article du savant professeur de Constantinople, je ne réussis pas à comprendre comment le verbe germanique *hreuwan « affliger » pourrait être mis en accord — au point de vue phonétique et sémantique — avec l'anc. frç. *resver*.

La plupart de ceux qui jusqu'ici ont examiné le problème étymologique sont tombés d'accord sur deux points importants : a) Les verbes *resver* et *desver* font partie de la même famille ; b) La forme *derver* qui existe à côté de *desver* en anc. franç. est dialectale et postérieure à *desver*.

## I.

Matériaux. — Avant d'entrer dans l'exposé du problème, il sera utile de dénombrer les faits lexicologiques qui n'ont jusqu'ici pas été suffisamment rassemblés ni analysés avec la rigueur indispensable.

A) L'anc. frç. *desver* (*derver*) offre les sens suivants :

1) « devenir fou, perdre le sens », 2) « enrager, devenir furieux ».

L'examen des témoignages de *derver* qu'enregistre Godefroy ou que j'ai puisés dans d'autres textes, nous permet d'affirmer que cette variante phonétique figure presque exclusivement dans des textes picards ou des textes français rédigés par des auteurs ou copiés par des copistes issus de la région où l'on parle le dialecte picard. Si la forme *derver* est attestée au XIV^e^ siècle chez Eustache Deschamps, il n'y a là rien qui nous étonne : le même auteur connaît aussi les variantes *varlet* et *merler* pour *vaslet* et *mesler*, et rien ne nous empêche d'admettre que pendant quelque temps les formes *varlet*, *merler* et *derver*, aient joui d'une certaine vogue jusque dans la langue littéraire de Paris. Le français *orfraie*, que G. Paris (*Romania*, XV, 620) a reconnu comme le successeur du latin ossifraga, est d'ailleurs

là pour démontrer que la variante dialectale *orfraie* a réussi à se substituer dans la langue littéraire à une forme rivale *osfraie* (cf. angl. *osprey*) du centre de la France. Aujourd'hui la variante *derver* ne vivote plus que dans quelques parlers picards : *derver* « être impatient de faire qch. » (Jouancoux-Devauchelle). Par contre le verbe *endesver*, *enderver*, plutôt rare en anc. fr., reste solidement installé dans les parlers de la langue d'oïl dont l'aire peut être reconstituée à l'aide des matériaux que je soumets ici au lecteur.

*Nord et Est de la France* : Namur *endèver* « tourmenter, taquiner » (Pirsoul) ; Démuin *endôver*, *endêver* ; *-è* « engourdi, nonchalant, endormi[1] » ; Lille (faire) *endever* « vexer » (Legrand), *indêver* (Débuire) ; Maubeuge (il est biau) *endevé* « il est diable-

---

1. Démuin *endôvè* « engourdi, nonchalant, endormi » doit-il être rattaché à *endesver* ? Il est permis d'en douter. Haigneré enregistre, dans son *Dict. boulonnais*, *dover* « sommeiller », *endover* « s'ensommeiller » et ce même verbe revient dans le dict. picard de Jouancoux-Devauchelle : *dover* « dormir, sommeiller », *endover* « endormir » ; dans les parlers des Ardennes *dôvê* « dormir d'un sommeil agité (en parlant d'un malade) » (P. 35, 45 Bruneau, *Enquête*, I 279) ; Rethel *adové* « à demi endormi » (Baudon) ; Montbél. *endorvai* « engourdir, étourdir » (Contejean) ; Gray *endourbâ* (Beauquier, *Flore* 203, cf. aussi Dartois, s. *endôrvê*). Contejean rattache avec raison le verbe *endorver* à *dorve* « ranunculus flammula » et Beauquier, *Flore de la Franche-Comté*, 203, insiste sur ce que les fleurs du ranunculus sont âcres et dangereuses pour le bétail qui, en ayant mangé, en est engourdi et étourdi (on dit même d'une personne qui souffre d'étourdissements qu'elle est *endorvée*). — Haigneré connaît également, pour le boulonnais, *endove* « achillée ». — Toute cette série de verbes et de substantifs doit être versée dans le dossier du gallo-roman *dolva* (Thomas, *Essais*, 171, 279) et *FEW* s. *dolva* où M. W. v. Wartburg n'a pas enregistré les verbes cités ci-dessus. Aux substantifs qui figurent dans l'article du *FEW* il faudrait ajouter : dolois, *douvêt* « maladie de foie de mouton » qui rappelle le messin *dolat*, f. pl. « maladie de foie du mouton causée par de petits insectes » (*Romania*, V, 205, Zeliqzon) ; Saône-et-Loire *dauge* « pourriture, maladie qui attaque les troupeaux de moutons » (<dolvia, cf. Aveyron *endouolbi*) ; Ambert *endorio*, « ver cestoïde qui procure le tournis chez le mouton » (qui sera pour un plus ancien **endorvio*) » Corrèze *endoouvera-* adj. « se dit de la partie du corps où il y a enflure et inflammation ». Tous ces mots attestent la grande vitalité de *dolva* sur le territoire gallo-roman. En ce qui concerne l'angev. *endôvé*, *endôvré* « engourdi, paralysé », le contact sémantique de dolva et drauca « ivraie » reste possible.

ment beau » ; boulonnais (faire) *endêver* « endiabler, vexer, qn. » ; Flandre (faire) *indéver* « vexer, mettre à bout » (Vermesse) ; Bons-Tyssilly (Nord) *ādĕvĕ* « pester » (*Rev. des p. pop.*, I, 140) ; Givetois *fé andévé* « importuner qn » ; Clairvaux *éte endévé* « être vif, remuant, éveillé, endiablé » ; Rethel *endêver* « ennuyer par des taquineries continuelles » ; Messon (Aube) *fèz ādèvé* « agacer, faire enrager, chercher noise » (Guérinot) ; Troyen *faire endesver* « hargner, butiner » (Grosley) ; Ardennes *adĕrvĕ*, *ādĕvĕ* « faire endêver quelqu'un (Bruneau, *Enquêtes*, I, n° 568) ; Bresse (Vosges) *èdèvié* « enrager, être vexé à l'excès » (Hingre) ; Châtenois *ŏndaivai* « endêver » (Vautherin) ; Bournois *ādĕvă* « endêver » ; Pierrecourt *fâr ādèvyĕ kĕkœ* ; Broyes-les-Pesmes *endévai* « contrarier » ; Châtel-Censoir *endêver*, *endôver* « ennuyer qn » (Pallier) ; Yonne *endêver*, *endôver* « obséder, tourmenter (comme fit notre mère Eve lorsqu'elle obséda Adam) » (Jossier) ; Morvan *endôvé* « endêvé, endiablé » ; Mhère (Nièvre) *ādèvĕ* (Meunier 116) ; Bourberain *ārdèvĕ* (*Rev. d. p. g. rom.*, III, 44-45) ; Ruffey (faire) *endaiver* « taquiner » ; Beaune *endauvai* « ennuyer, déranger » ; Saône-et-Loire *endeiver* « endiabler, être contrarié » (Fertiault) ; Grand' Combe *ŏdèvă* « endêver » : Chaussin (faire) *endeivei* « faire enrager » ; Bresse louhannaise *endêver*, *andaiver* « enrager, pester, avoir grand dépit de qch. » ; Blonay *férè ēdévă* « endêver, enrager » (Odin ; v. aussi Bridel, s. *eindéva*).

*Ouest de la France* : Pont-Audemer *faire endever* « faire enrager » (Vasnier, cf. aussi Moisy s. *endéver*, Robin-Prévost s. *endéver* qui cite le nom de famille normand : *Devé*) ; Vire *endêver* « faire une petite peur par amusement » (*Rev. des p. pop.*, I, 16) ; Villette *endêver* « plaisanter » (*ibid.*, I, 84) ; La Hague *endĕvâĕ* « être un peu contrarié », *faire endĕvâĕ* « taquiner » (Fleury) ; Manceau *endêvé* « se fâcher un peu, être agacé, ennuyé » ; Basmanc. *ādève* « endêver, enrager », *déve* « se mettre en colère, pester, devenir fou » ; Perche (faire) *endéver* « ennuyer fortement, taquiner » (Peschot) ; Loches *endéver* « faire enrager » ; Charost *faire endêver* « faire enrager » ; angev. *faire la déve* « faire le diable à quatre, du tapage, folâtrer, badiner », *endêver* « faire fâcher, taquiner » ; Centre *endêvé* « fou, insensé, terrible », *endêver* « impatienter, endiabler, être dépité » ; bourb. *faire endover*, *endêver* « ennuyer qn par ses actions » ; berrich. *endêver*

(à Chatillon) « endiablèr » (Tissier), *endêvant* « ennuyeux » (Lapaire) ; poitev. *daive*, *dêve* « ennui, difficulté, embarras » (Lalanne, Favre), *faire endêver* « ennuyer, rendre fou, faire enrager » (Beauchet, Musset).

Comme l'absence presque complète de la variante *enderver* dans les parlers modernes ne saurait être fortuite, il est permis d'en conclure que, dès le moyen âge, la forme *desver* triomphait dans la plus grande partie du domaine de la langue d'oïl et que la variante *enderver* qui ne subsiste que dans une région située entre les points 188 et 185 de l'*ALF.* a été de tout temps confinée dans la zone qui connaît *merler* et *varlet* à côté de *mesler* et *vaslet*.

B) *resver* : l'article *resver* de Godefroy nous permet de constater les significations suivantes du verbe :

1) « rôder, vagabonder », 2) « délirer ».

Les sens donnés à *resverie* « réjouissance, délire, emportement, fureur » ; *résveur* « vagabond, rôdeur » qui, selon Bloch, *Dict. étym.*, s. *rêver*, s'employait jusqu'au XVI^e^ siècle, sont conformes au verbe dont ils sont dérivés. Le substantif *rêve* ne figure pas, selon le *Dict. général*, dans les dictionnaires antérieurs à Richelet (1680).

A l'heure actuelle, le verbe *rêver*, autant qu'il est permis d'en juger sur la foi des glossaires régionaux, ignore le sens concret de « vagabonder » ; le sens de « délirer » est partout en recul, mais le sens moderne « avoir un songe » procure au verbe *rêver* un regain de vitalité et une force d'expansion tout à fait remarquables. On n'a qu'à examiner la carte 1695 de l'*ALF* pour voir se dérouler sous nos yeux l'invasion du Midi [1] par *revar* en train de déloger les verbes autochthones *pantaisar* ou *sounjar* [2]. Parmi les représentants patois de « rêver », je cite donc

---

1. Dans l'anc. prov. le subst. *reva* est attesté une seule fois dans le *Roman de Flamenca* (vers 570) : P. Meyer, Chabaneau et Levy sont d'accord pour lui donner le sens de « fantaisie, idée folle » ; ce qui surprend, c'est de voir ce substantif verbal de *revar*, qui n'est pas attesté dans le vieux provençal, surgir plus de 300 ans avant le substantif français *rêve*.

2. Les dict. confirment cet état de choses : Corrèze *rovŏssa* « rêvasser » (Béronie) ; périg. *reiva* « rêver » (Daniel) ; limous. *raivar*, *raibar* « rêver », *raive* « rêve » (Laborde), qui revient dans les parlers provençalisants du Bourbonnais : *réber* « rêver, se perdre dans ses idées » (Choussy) ; Auvergne

seulement ceux qui maintiennent la signification « délirer » ou un sens rapproché.

Clairvaux *rêvoue* « rêveur, radoteur, grognon » ; Gaye *rêveux* « radoteur », *rêver* « radoter » (Heuillard, 131-32) ; Messon, (Aube) *rêvé* « rabâcher une chose » ; Meuse *râver* « radoter, déraisonner » (Labourasse), *ravâilles* « plaisanteries ennuyeuses, propos en l'air » (Varlet) ; Bournois *rêvêsi* « délirer » ; Val d'Ajol *rvat* « fable » (Passy et Bloch, *Vosges mérid.* s. *cancan*) ; montbél. *révatchie* « rêvasser, radoter », *révatche* « rêvasserie, divagation, radotage » ; Morvan *ravacher* « délirer, extravaguer » ; Vaudioux *ravasser* « être insensé » ; Villette *rêvasser* « parler des choses niaises » ; Mortagne *enrever* « importuner » (Delest) ; Haut-Maine *révoux* « qui cause tout seul » ; Charost *dérêvé* « hagard qui semble sortir d'un rêve » ; Centre *dérêver* « délirer », *dérêvé* « original à moitié fou », *rêvasson*, *-ou* « tâtillon, rabâcheur ».

Dans la discussion sur l'origine du verbe *rêver*, les savants n'ont pas, me semble-t-il, suffisamment tenu compte du sens concret qu'offre le verbe *rêver* en anc. fr. « vagabonder, rôder ». Avant d'admettre pour *rêver* le sens premier de « délirer », il n'aurait pas été inutile de se demander si le passage de « délirer » à « rôder » est une chose si aisée dans des verbes tels que dementare, phantasiare et delirare. Il est de toute évidence qu'une étymologie qui tiendrait compte du sens concret et du sens abstrait de l'ancien français *rêver* aurait plus de chance de s'imposer.

C) Enfin il existe un troisième groupe de mots dont le rapport avec « rêver » n'a jamais été, autant que je sache, entrevu jusqu'ici : anc. fr. *enresde* « violent, furieux, insensé » *enresdie* « opiniâtreté, folie, rage », *resdie* « déraison », *resdier* « délirer », *resderie* « rêverie, déraison » [1] qui survivent dans

---

*raïbe* « rêve, songe » ; Limagne *ribe* « rêve », ; Queyras *ravar*, *ravassear* « délirer » ; Gers, Barège *raba* « rêver », *reberia* (Palay) (< soulet. *errabería* « délire » Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXIX 564). Le verbe s'est même implanté dans le piém. *revè* « esser distratto, astratto, esser come alienato ». — Les formes avec la diphtongue *-ey-* « reyba » sont régulières dans la zone où *-s-* devant consonne aboutit à *y* (cf. *meila* « mêler », *vailet* (v. frc. *vaslet*) « valet » ; le *b-* est normal dans la région où n'importe quel *-v-* intervocalique aboutit à *-b-*.

1. Les formes *enredde*, *enreddie*, *reddier* doivent être dues en partie à des scribes habitués à écrire *medler*, *vadlet* pour *mesler*, *vaslet*.

certains parlers modernes. Dans son article RESDERIE, Godefroy ajoute une note qu'il n'est pas inutile de reproduire ici : « le pic. *rederie* « chose qui fait rêver, merveille ; on dira d'une figurine, de quelque chose de mignon et de rare : c'est une *réderie*, c'est petite *réderie* ; cela veut dire en bon français d'aujourd'hui : c'est un rêve, c'est une vision ; il y a à Amiens un « marché de la Réderie » : c'est un marché où l'on vend toutes sortes de curiosités ; Vallée d'Yères *réderie* « caprice, engouement, idée chimérique ». A cette note intéressante de Godefroy, il ne sera pas superflu d'ajouter les renseignements suivants puisés dans les glossaires patois : Démuin *réder* « faire collection de certaines choses, être amateur de qch ; se dit aussi de l'exécution de différents petits travaux de fantaisie ou de leur raccommodage », *réderie* « objet dont on « rède », manie de collection ; se dit d'enfants turbulents et insupportables », *rédeu, -oire* « celui, celle qui collectionne certains objets, qui élève des animaux ou des plantes de fantaisie, qui s'occupe à ses heures perdues de petits travaux propres aux gens du métier » ; Saint-Pôl *rẽdẽ* « être amateur d'objets de collection, etc. » *rẽdrìy* « objets de curiosité, caprice, engouement etc. » (cf. aussi Haigneré, *Dict. boulonnais* s. *réderie, rédeux* ; Decorde, Bray: *reiderie, reideux*) ; anc. wall. *resde* « vigoureux » (Doutrepont, *Étude ling. sur Jacq. de Hemricourt*, p. 82) ; liég. *resse* « vigoureux, solide », *resdeur* « vigueur, robustesse », *resdant* « vigoureux, qui répond vertement » (Haust, qui les met en rapport avec l'anc. fr. *resde, resdeur*); Clairvaux *enréde* « têtu, opiniâtre, cabochard », *enrédi* « s'obstiner, s'entêter, soutenir avec trop de persistance », *enrédige* « entêtement obstination » [1] ; Moselle *anrête* [2] « impatient, pressé, obstiné, entêté (Zéliqzon) [3].

---

1. *enredige* (<*enreidise*) de Clairvaux est donc attesté en Champagne d'où est issu le poète champenois Chrétien de Troyes qui offre *enreisdie*.

2. Mais rigidu donne dans la même région *reu ra* ! L'étymologie, proposée par W. Foerster, *Kristian v. Troyes, Wörterbuch, s. enresdie* (<inrigidia) ne tient debout ni du côté formel ni du côté sémantique. Les formes *enrede* n'ont rien non plus à faire avec anc. fr. *roisde* « raide, rapide (pente d'une montagne) » : sur ce mot Foerster, *Chev. as deux espees* (note du v. 11692) et Horning, *Beih. der Z. f. r. Phil.*, 65, 190.

3. Le glossaire poitevin de Lalanne contient un article *redat* « rêve » ; mais le mot étant isolé, il faudra en attendre la confirmation par une autre source.

## II.

Étymologie. — Le latin possédait l'adjectif vagus et le verbe vagari qui, par leurs dérivés, témoignent d'une vitalité remarquable dans la langue parlée :

Vagus « vagabond, errant, qui va çà et là (au sens propre et figuré) ; inconstant (dans l'amour, dans les opinions ; qui est hors de soi, en délire (vagus animi) ; vague, indécis, perplexe, coureur, libertin ».

Vagari « errer, vagabonder ; divaguer, se répandre, aller au hasard, voyager en pensée (quorum animus errore vagatur « ceux qui n'ont pas de principes, dont l'esprit bat la compagne » ; epistula tua per plures questiunculas vagata est ; vagantes fabulas « récits contradictoires ») ; cf. Quicherat-Chatelain.

L'adjectif vagus entre dans une série de composés : *arenivagus* « errant dans les sables », *montivagus* « errant dans la montagne », *multivagus* « instable, nomade », *pontivagus* « errant dans les mers », *vulgivagus* « errant partout » [1] ; composés de caractère souvent poétique, calqués sur des composés grecs tel que θαλασσόπλαγκτος (cf. Ernoult-Meillet, s. *vagus*). Ce qui importe davantage, c'est que le même rapport qui existe entre vagari et son adjectif vagus se retrouve dans :

*circumvagari* : *circúmvagus*
*pervagari* : *pérvagus* [2].

Rien ne nous empêche donc d'admettre l'existence d'autres adjectifs correspondant aux verbes *devagari*, *divagari* (animus in multa dispersus huc atque illuc divagatur) : **dévagus* ; *evagari*

---

1. J'ajoute à cette série : *nubivagus*, *undivagus*, *ludivagus paludivagus*, *solivagus*, *remivagus*, *ignivagus*, *omnivagus*, *sonivagus*, *aerivagus*, *venerivagus*, *nemorivagus*, *lustrivagus* ; *noctivagus*, *fluctivagus* et *altivagus*.

2. Notre série d'adjectifs du type *ex-vagus* offre un parallélisme frappant avec celle en *fragus naufragus* ou avec celle en *-fugus* : *refugus* ; *refugire*, *refugare* ; *profugus* : *profugire* ; *diffugus*, *diffugire* (d'après Gradewitz 485), mais pour le verbe *transfugire* nous n'avons que le nom d'agent *transfuga* et pour le verbe *effugire* le lexique ne nous a conservé ni *effugus* ni *effuga*. — Le latin médiéval de l'église crée extravagare « extravaguer ».

« vagabonder, rôder, divaguer (dans le discours) » ; **évagus*[1].

C'est d'un adjectif *éxvagu [2] avec le sens de « vagabond, vague dans ses paroles et dans ses idées » qu'il convient de prendre le point de départ. Cet adjectif subira le traitement normal des mots proparoxytons offrant la syllabe -ăgu posttonique :

Rotómăgu (< Ratomagu) « Rouen » nous est attesté, selon Holder, sous la forme de *Rotomao* (Geldaredus episcopus, de *Rotomao*) dès l'année 511 (Concil. Aurelianense) ; *Rotumo* (Melantio *Rotumo* episcopo) dès l'année 601; *Rothomensis* episcopus ecclesiae *rothomensis*) dès le milieu du VII^e^ s. Les monnaies mérovingiennes offrent, pour ainsi dire, constamment la forme *Rotomo*.

sarcophăgu : l'ancien français *sarqueu* reflète une forme primitive sarco(v)u et l'all. *Sarg*. (anc. h. allem. *sarc*) remonte avec l'accent placé sur la première syllabe à une forme romane *sarcu.

vértrăgu est attesté dans la *Lex. Sal.*, tit. 6, 2, sous la forme *weltrum*, *gueltrum* auquel remonte l'anc. fr. *veltre*, *vealtre*, *viautre* [3].

exvagu « vagabond, errant, vague » aboutissait donc, et cela dès la fin du VI^e^ s., à **esvo* : il faisait partie du nombre considérable d'adjectifs verbaux qui ont maintenu longtemps le lien formel et sémantique avec le verbe apparenté :

| | |
|---|---|
| cumulu : cumulare | anc. fr. comble : combler |
| discalceu : discalceare | deschaus : deschaucier |
| domitu : domitare | donte : donter |
| *turbulu [4] : turbulare | trouble : troubler |
| deliber (cf. liber) : deliberare | delivre : delivrer |

---

1. exvagare se continue dans l'it. *svagare* « distrarre dal lavoro, dall'attenzione ».

2. La recomposition des verbes du type *evagari*, *educere*, *effundere*, en *exvagari*, *exducere*, *exfundere* est un phénomène trop connu pour qu'on ait besoin d'y insister.

3. Quant à *naufragus*, recomposé en *navifragus* qui aboutit à *navrer* par l'intermédiaire d'un adjectif verbal **navre* « endommagé, blessé », v. l'étude qui paraîtra dans la *Vox romanica*.

4. Cf. *turbulentus*.

| | |
|---|---|
| ausu : ausare | os « hardi » : oser |
| | estain, estanc « sec, las » (cf. ital. *stanco*) : estanchier « dessécher, abattre ». |

ou d'anciens participes passés :

| | |
|---|---|
| expergitu : expergitare | anc. fr. despert « vif, éveillé » anc. wall. desperter « s'éveiller ». |
| confessu : confessare | confes : confesser |

et on constate même l'apparition de nouveaux adjectifs verbaux avec leurs verbes correspondants dans l'ancien français : anc. fr. aaise : aaisier ; lasche : laschier ; gaste : gaster ; trempe « trempé » : tremper.

Dans toutes les langues romanes les adjectifs verbaux se débattent contre un concurrent redoutable qui est le participe passé. Si, à l'origine, *la vessie est gonfle*[1] offrait sans doute un sens un peu différent[2] de *la vessie est gonflée*, il n'est pas moins vrai que cette nuance a dû s'effacer de bonne heure comme en italien et en rétoroman ; *il fö ais stüz* (adj. verbal de *stüzzer*), *il fö ais stüzzo* (part. passé de *stüzzer*) » le feu est éteint » s'emploie concuremment dans le haut-engadinais ; dans l'ancien français on trouve *un homme os* à côté d'*un homme osé*, *l'eau est trouble* et *l'eau est troublée*, etc., qui ont dû coexister avec des nuances de sens à peine perceptibles. C'est par le participe passé ayant une valeur et une fonction presque identiques que l'adjectif verbal se trouve étroitement lié au verbe ; on devrait donc intercaler entre l'adjectif verbal *comble* et l'infinitif *combler* l'agent de liaison qui est le participe *comblé*. Il en est du même pour *deschauz* : *deschaucier*, pour *trouble* : *troubler* etc.

---

1. Le français provincial « gonfle » (cf. ital. *gonfio*) remonte sans doute assez haut, quoiqu'il ne soit pas attesté en anc. franç. — Sur ces adjectifs : Speich, *Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 277.

2. « Gonfle » exprimait peut-être plutôt la qualité de ce qui reste gonflé, tandis que « gonflé » le résultat de l'action de gonfler.

Or **esvo*, adjectif verbal d'un verbe exvagare s'était fortement isolé, à la suite de la réduction de la finale agu, en regard de son chef de file exvagare ; seul l'adjectif éxvagu[1] aboutit par *esvau* à **esvo*, tandis que le verbe exvagare a dû donner en anc. fr. *esvaiier*[2] comme plagare > *plaiier* « blesser ». L'écart phonétique considérable qui séparait l'adjectif *esvo* de son verbe exvagare amena une réogarnisation de la famille des mots qui pivotaient autour de l'adjectif verbal **esvo* existant dès le VI^e^ siècle. Sur le modèle de *comble* : *comblé* : *combler* ; *deschalz* : *deschalcié* : *deschalcier* ; *trouble* : *troublé* : *troubler* ; *donte* : *donté* : *donter* ; *gonfle* : *gonflé* : *gonfler*, on aura refait de **esvo* un participe **esvé* et un infinitif **esver* avec les sens de l'adjectif vagu « vagabond, vague, indéterminé ». C'est la forme **esvare* qui se continue précisément dans *resver* « rôder, délirer » et c'est sur **esvé*, **esver* que repose également le participe passé *desvé* et l'infinitif *desver*. En effet **esver*, complètement détaché de vagare a été considéré comme un verbe simple et indépendant tout à fait comme le latin exire ne fut plus du tout senti comme un verbe composé de ire : à toute la réorganisation de la conjugaison romane du verbe ire (France vado, ambulamus, ire habeo ; Rhétie vado, imus ; Italie du Nord vado, ambulamus, ambulare habeo ; Espagne vado, ambulamus, ambulare habeo, ire habeo) se soustrait obstinément le verbe exire qui, dès le V^e^ siècle, a rompu définitivement tout contact avec sa famille. Le verbe exitare « éveiller », sorti de la famille du verbe simple citare, se comporte comme un verbe simple et de là s'explique l'existence de verbes recomposés à l'aide du pré-

1. Dans la conjugaison du présent d'exvagare, seule la première personne éxvago aurait pu donner *esvo*, tandis que toutes les autres formes auraient abouti à *esvaies*, *esvaie*, etc.

2. L'anc. franç. offre en effet un ex. d'*esvaiier* qui figure dans le lexique archaïque du *Roman de Carité* (118, 5) et du *Miserere* (str. 232, 7) que nous devons au Renclus de Moiliens : l'éditeur traduit le verbe par « se détourner » et le participe passé par « déréglé ». Le même texte offre aussi l'adj. *vai* avec le sens de « vagabond, frivole, trompeur » : *vai* (au lieu de **vou*, cf. fagu : **fau fou*) sera une forme refaite sur le fém. *vaie* (cf. vita vaga, femina vaga, comme *antif*, *large*, *juif*, *vuide*, *chauve*, *courbe*, *crespe*, *raide*, *sèche* et *fraîche* (ces deux derniers dans les parlers de l'Est) qui sont des formations secondaires basées sur le féminin de l'adjectif).

fixe *de-* dans l'ancien lombard *desedar*, ital. *destare*, anc. prov. *desidar* « s'éveiller » [1]. Un participe passé *exvatus et l'infinitif *exvare aura été élargi à l'aide du préfixe *de-* qui renforce le sens en *desvatus, desvare absolument comme le latin stringere (ital. *stringere*) se continue en anc. fr. sous la forme *estreindre* et *destreindere*, extorquere (ital. *storcere*) par *estordre* et *destordre*, exponere (*esporre*) par *espondre*, *despondre*, exstinguere (*spegnere*) par *esteindre*, *desteindre*, extrahere (*estrarre*) par *estraire*, *destraire*, etc. Un infinitif *desvare (*d-ęxvare*) dont la troisième personne était *dęsvat* (< *d-ęxvat*) est le seul à donner la clef de l'*e* ouvert de l'anc. fr. *dęsve*, *dęrve*, *dierve*. Les étymologies telles que deripare, derivare, desuare, disvare, disviare sont toutes inconciliables avec *dęsve* qui postule un *e* ouvert dans le verbe primitif.

L'existence de l'adjectif verbal **resve* « vagabond, errant » (<*esve), point de départ du verbe *resver*, me semble assurée par l'existence de l'adjectif *resde*, *enresde* dont nous allons examiner la formation.

Le latin vulgaire possédait pour certains adjectifs une double forme avec une nuance sémantique qui n'est pas toujours facile à définir :

torvus : torvidus
flavus : flavidus (sic. *sflavidu*, *sfravitu*)
helvus : helvidus
albus : albidus (exalbidus > *roum. sarbăd*, sic. *sciarvidu*)
ravus : ravidus (esp. *roano* < ravidanu)
suavis : suavidus
gravis : gravidus
vivus : vividus (canav. *vivi*)
lippus : perlippidus
siccus : siccidus
exsucus : exsucidus
flaccus : flaccidus (fr. *flaistre*)

---

1. Cf. aussi les exemples caractéristiques relevés par Löfstedt, *Philolog. Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae*, p. 92 : *subire*, *persubire* ; *exire*, *perexire* ; *promittere*, *expromittere* ; *adspergere*, *interadspergere* : *abusus*, *exabusus*, etc.

puter : putridus (roum. *putred*)
ruber : rubidus

et ce type de l'adjectif, formé à l'aide du suffixe -idus, reste vivant au delà du latin vulgaire : com. *slegn* « tiglioso, fibroso » mil. *slegned* « tiglioso » ; ital. (*legno*) *vinco*, (*legno*) *vincido* [1].

Comme pour vivus on avait vividu pour flaccu, flaccidu pour sĭccus siccidu pour suavis, suavidu, etc., on pouvait former sur **r-esvo* « errant, vagabond » un dérivé en -idu : *résvidu qui aboutissait normalement à **resde* comme tepidu a donné *tiède*, rapidu, *rade*. A mon avis, l'anc. wall. *resde* « vigoureux », l'anc. fr. *enresde* « violent, furieux » garantissent l'existence de l'ancien adjectif verbal **resvo* qui continue le latin *re-exvagu, avec le sens de « vagabond, errant ; vague ».

Au point de vue sémantique, l'adjectif vagus et le verbe latin vagari et leurs dérivés *exvagus, exvagare conviennent à merveille au sens concret et abstrait de *resver*, *desver*, *enresde*, famille de mots qu'on n'aura plus le droit de désagréger, quelque jugement qu'on veuille porter sur cet essai étymologique que nous avons tenu à soumettre aux lecteurs de la Romania.

Il resterait à examiner l'histoire sémantique de *resver* en rapport avec phantasiare, somniare. En effet, comment le français moderne, ayant évincé *pantaisier*, a-t-il procédé pour répartir la sphère de la notion « rêver » entre les deux verbes concurrents *songer* et *rêver* ? Quelles ont été les concessions imposées au verbe « songer » et au substantif « songe » en faveur de son rival « rêver » et « rêve » ? L'auteur de ces lignes rêvait de faire cette étude captivante sur la postérité romane des substantifs somnium, phatasia et des verbes somiare, phantasiare, vagari. Mais comme d'autres travaux plus pressants menaçaient de rendre ce projet illusoire et irréalisable, il a jugé prudent d'intervenir dès maintenant dans la discussion sur les origines des verbes *desver* et *resver*, dont le passé mystérieux n'a cessé d'exciter la curiosité des philologues français et étrangers depuis le XVII[e] siècle.

J. JUD.

1. L'adjectif malehabitus, à son tour, a subi l'analogie des adjectifs en -idu : de là malehabidu, sur lequel on consultera l'article d'Antoine Thomas, *Romania*, XXXVII, 306.

# *RACHATER*
## DANS LA *CHANSON DE ROLAND*

Dans deux vers de la *Chanson de Roland* se rencontre le verbe *rachater*, qui a embarrassé beaucoup les éditeurs et commentateurs du poème. Il se présente au premier endroit sous la forme francienne *rachater*, au second sous la forme normanno-picarde *racater*.

Roland, à bout de force, met l'olifant à sa bouche et sonne trois fois. La voix du cor se répand dans les vallées des Pyrénées. Charlemagne qui passe les ports l'entend. Plein d'angoisse il ne fait pas attention aux paroles traîtresses de Ganelon, comprenant que Roland n'aurait pas sonné l'olifant s'il n'eût été en grande détresse. L'empereur fait sonner les clairons pour aviser Roland qu'il a entendu ses appels, ce qu'expriment ces beaux vers :

> Halt sunt li pui e tenebrus e grant,
> Li val parfunt e les ewes curant.
> Sunent cil graisle e derere e devant
> Et tuit *rachatent* encuntre l'olifant (V, 1830-33).

Charlemagne venge la mort de Roland en remportant une brillante victoire sur les Sarrasins, mais Marsilie avec l'aide de Baligant, l'émir de Babilonie, prépare une nouvelle campagne. Après de grands préparatifs, l'immense armée musulmane se met en marche. Quand elle est toute proche des troupes chrétiennes, Baligant décrit à son fils Malpramis l'armée de Charles : « Roland, Olivier et les douze pairs sont morts avec l'élite des guerriers français. Ceux qui restent », dit-il, « je ne les prise

pas la valeur d'un gant. Mon messager vient de m'annoncer que dix grands corps de bataille approchent :

> Li empereres repairet veirement,
> Sil m'at nunciet mes mès, li Sulians,
> X escheles.... mult granz.
> Cil est mult proz ki sunet l'olifant :
> D'un graisle cler *racatet* ses cumpaignz », (V. 3190-94).

Les deux vers 1833 et 3194 ont intrigué beaucoup les savants. F. Génin dans son édition de la *Chanson de Roland* (Paris, 1850), dit laconiquement au *Glossaire* : *racater* « rechasser ». Léon Gautier, dans ses premières éditions (*Glossaire*, art. *racatet*), traduit *racater* (3194) par « réunir, rassembler » ; la forme *rachater* (1833), sur laquelle, dit-il, on a beaucoup discuté, lui paraît signifier : « Tous se réunissent pour lutter contre le son du seul olifant de Roland ». Foerster dans son compte rendu de l'édition Müller, *Zeitschrift für rom. Phil.*, II (1878), 178, tout en regrettant que Müller ait laissé ces deux vers sans commentaire, se récrie contre la traduction « réunir » de Gautier. « Le sens de *rachater*, *racater*, dit-il, est certainement « corner », probablement avec un sens plus précis qui ne m'est pas connu. » Il finit par citer les vers suivants de *Partonopeus de Blois*, où le verbe *racater* est réfléchi :

> Apres disner a le cor pris...
> Bien fait le voit et moult a ate,
> Passe les pres et *s'en racate.*
> La noise a le contree emplie,
> Dis liues en respont l'oie, (V. 1811-16).

Il constate que le vers 1814 met hors de doute le sens « corner » et traduit les vers 3193-4 de *Roland* : « der den Olifant bläst ist tüchtig ; sein Genosse bläst (dazu) auf ein helles Horn ». Dans les éditions Gautier postérieures au compte rendu de Foerster, *racater* (3194) est traduit par « corner » ; quant à *rachater* (1833) Gautier renvoie à l'excellente note de Foerster, mais Godefroy, tome VI de son dictionnaire (1889), et M. E. Lerch dans son édition de la *Chanson de Roland* (1924) continuent à traduire au v. 3194 « rassembler, rallier » et au v. 1833 « se rassembler, se réunir », comme si de rien n'était. T. Atkinson Jenkins par

contre, dans son édition de 1924, traduit *racater*, *rachater* « to clang in reply », et M. Bertoni dans son édition toute récente rend *rachater*, *racater* par « rispondere » dans la traduction qui accompagne son texte, mais, dans le *Glossaire*, il traduit « sonare in risposta ad altro suono, sonare reiteratamente ».

M. Alphonse Bayot dans son édition du *Poème moral* (Bruxelles et Liége, 1929) a voulu augmenter les rares exemples que nous possédons du verbe *rachater* par un quatrième, interprétant de même « rassembler » le vers 1423 du *Poème moral* : « Nos *rachatrons noz gages*, anz ke pais i soit mise ». M. Walberg, dans un excellent article de cette revue (LVII, 209-14) a montré d'une façon on ne peut plus convaincante que dans le vers 1423 du *Poème moral* l'expression *rachater ses gages* signifie « payer ses dettes » comme dans d'autres exemples de la même expression que cite M. Walberg.

En préparant son article, M. Walberg me demanda si j'avais rencontré le verbe *rachater*, *racater* dans les livres de chasse. J'ai dû répondre négativement, car on ne trouve trace de ce verbe ni dans *Modus*, ni dans Phébus, ni dans les traités postérieurs, ni même dans le *Trésor de vénerie* de Hardouin de Fontaines Guérin, composé en 1394, qui décrit minutieusement les fanfares de chasse. Mais le verbe se rencontre dans un petit traité de chasse très archaïque et fort curieux, qui est presque introuvable et que je n'avais pas encore étudié quand je fus questionné par M. Walberg, *Le art de venerie* de Twici, veneur d'Édouard II, roi d'Angleterre (1307-1327).

De ce petit traité il existe des versions française et anglaise. La version française est conservée par le fameux ms. de Cheltenham 8336, du commencement du XIV^e^ siècle [1], fol. 15 v°-19, et par le ms. 424, Perg., 8°, de Gonville and Caius College, Cambridge, du milieu du XIV^e^ siècle [2], p. 91-95. De la version anglaise on ne connaît qu'une seule copie, celle du ms. Cotton, Vespasian B. XII du Musée Britannique, du commencement

1. Voir Hermann Werth, *Altfranzösische Jagdlehrbücher* (Halle a. S., 1889), Paul Meyer, *Romania*, XIII, 505-6, J. Vising, *Anglo-Norman Language and Literature* (London, 1923), p. 68, art. 312.

2. Voir Werth, *loco cit.*, Paul Meyer, *Romania*, XXXVI, p. 530-1, J. Vising, *loco cit.*

du XV^e siècle, fol. 5-9. La version anglaise[1] a été publiée par Th. Wright et J. O. Halliwell, *Reliquiæ Antiquæ*, I (London,

1. Le traité de Twici a été écrit sans doute en anglo-normand et traduit ensuite en anglais; voir Paul Meyer, *Romania*, XIII, 505, H. Werth, *op. cit.*, p. 47, et P. Sahlender-Bautzen, *Das englische Jagdwesen in seiner geschichtlichen Entwickelung* (*Neusprachliche Abhandlungen aus den Gebieten der Phraseologie, Realien, Stilistik und Synonymik unter Berücksichtigung der Etymologie* herausgegeben von Dr. Clemens Klöpper-Rostock, Heft VI, Dresden und Leipzig, 1898), p. 43. Pour prouver que la version anglaise de Twici est secondaire on ne peut pas alléguer, comme l'a fait M. François Remigereau, *Romania*, LVIII, 223, note 1, que le traducteur anglais a mal interprété l'expression *si issi seit que*, la traduisant *if* dans le passage suivant que M. Remigereau a singulièrement mal compris : il prétend à tort que *si* dans *si issi seit que* n'est pas la conjonction conditionnelle *si* mais l'adverbe *si* : c'est justement le contraire.

| | |
|---|---|
| Et *si issi seit qe* ses chiens sunt baudz, s'il ount pris le cerf a force, le venour avera le quir, Twici, p. 13. | And *if* your houndes be bold and have slayn the hert with streynth of huntyng, ye shul have the skyn, Cotton, Vespasian B. XII, fol. 8. |

*Si issi seit que* correspond à *s'il est ainsi que* (Littré, *ainsi* conj. 6) où à *si tant est que* en français et à *if it be so that* en moyen anglais (And *if it be so that* the hart's trace have other tokens..., he may say it is a hart of ten and no more, *Master of Game*, éd. Baillie-Grohman, London, 1909, p. 141). L'expression *si issi seit que* est une locution conditionnelle, un *si* conditionnel modifié, dont le petit traité de Twici offre deux autres exemples bien nets : *Si issi seit que* les chiens seient passez hors des boundes, dunkes voil ieo corneer un moot e estraker apres mes chiens pur aver les arere, p. 11. Et *si issi seit qil* (le cerf) est troché de la une part de treis et de lautre part de quatre, donkes est il de XII desgreindres, p. 6, où le traducteur anglais emploie la locution correspondante anglaise : And *if it be so that* he have troched of that o [ne] partye III and on that other partye IIII, he is of XII of the more, Cotton, Vespasian B. XII, fol. 6, tandis que dans le passage discuté il rend *si issi seit que* par *if* tout court. Quoique M. Remigereau dise le contraire, Sir Henry Dryden a très bien traduit en rendant ainsi ce passage : And then *if it should happen that* his hounds are bold and if they have taken the hart by force, the Huntsman shall have... (cité par M. Remigereau, *loco cit.*), c.-à-d. « si les chiens sont bauds (mais tous les chiens ne sont pas bauds, voir le *Glossaire* de mon éd. de *Modus*, art. *baut*) et s'ils ont pris le cerf à force, le veneur aura la peau ». Cette interprétation est confirmée encore par le *Master of Game*, qui dit de même que le veneur aura la peau si les chiens prennent le cerf à force : And all the skins of harts slain with strength of the hart-hounds, belong to the master of the hart-hounds as his fee, p. 198 de l'éd. Baillie-Grohman précitée.

1841), p. 149-54, la version française par Thomas Phillipps, sumptibus D. Henrici Dryden, en 1840 d'après le ms. de Cheltenham dans une petite édition introuvable, dont des réimpressions ont été faites en 1883 et 1910 par l'imprimerie Pairault, chaque édition tirée à 75 exemplaires seulement. Je me suis procuré des « blancs sur noir » des différentes copies en vue d'une édition de ce traité curieux ; dans ce qui suit je cite généralement l'édition de 1910 de 15 pages. On lit à la page 9 :

Ore coment devetz vous corneer ? — Quantz vous avez meu le cerf de vostre lymer, vous devez corneer apres la mœte deus mootz[1]. Et si vos chiens ne viennent nie a vostre volunté si hastivement cum vous vodriez, vous devez corner quatre mootz pour hastier la gent ver vous, e pur garnier la gent qe le cerf est meu, dunkes devez vous *rechater* sus vos chiens treis fiez. Twici, p. 9.

Comment devez-vous corner ? — Quand vous avez fait lever le cerf à l'aide de votre limier, vous devez corner deux mots pour faire venir la meute. Et si vos chiens ne viennent pas aussi vite que vous voudriez, vous devez corner quatre mots pour faire venir vos gens plus vite vers vous ; et pour les avertir que le cerf est levé, vous devez rechater trois fois sur les chiens qui chassent.

Ce texte trouve un parallèle dans le chapitre sur les fanfares de *Modus* :

Quant tu aras trouvé le cerf du limier, tu dois corner pour chiens et dois corner un lonc mot bien lonc. Et se les chiens sont bien loings de toy et que tu aies haste de les avoir, tu dois corner un lonc mot et pues un court ensuiant. La maniere comme tu dois corner de chasse : tu dois corner un lonc mot bien lonc et puis un bien court avec ensuiant et doubler trois mos bien cours ensamble ensuiant, puis un mot court et trois doubles bien cours ensuiant et encore une autre fois ainsi, *et ainsi le dois faire par trois fois*. *Modus*, XXVI, 22-32.

Les fanfares ne sont pas identiques dans ces textes, mais l'exposition en est la même. Dans les deux traités sont exposées les fanfares qu'on sonne : 1) pour avoir les chiens quand on a trouvé le cerf à l'aide du limier, 2) quand les chiens sont loin de vous et qu'on a hâte de les avoir, 3) quand les chiens

1. Le texte imprimé porte une virgule après « corneer » et le point d'interrogation après « lymer », ponctuation fausse que nous avons changée. Cf. le texte correspondant cité de *Modus*.

chassent. Twici ne fait ici qu'esquisser la troisième fanfare, constatant seulement qu'on doit *rechater treis fiez*, mais un peu plus avant dans son traité il nous décrit par le menu la façon de « corner de chasse », qu'il appelle la fanfare de la chasse « du parfet ». Après avoir décrit la fanfare de « la chace de forloyng », il dit :

Une autre chace il y ad, qe homme appele « Le Parfet [1] ». Dunkes covient il que vous corneez en autre manere e ceo est issi. Vous devez comencer par moot, e dire, trourourout, trout, trout, trourourourout. E comencer par un autre moot autre fiez. *E issi devez vous corneer treis fiez*. E comencer par moot, e finer en un moot. Twici, p. 10.

Ici non plus la fanfare de Twici et celle de *Modus* ne sont pas identiques, mais dans les deux cas il s'agit de corner trois fois, en d'autres termes de répéter trois fois certaine série de sons. Le sens de *rechater treis fiez* est donc évidemment « répéter ou reprendre trois fois la même série de sons ». Mais il nous reste à expliquer l'expression *rechater sus vos chiens treis fiez*, comme dit le texte de Twici. La préposition *sus* a le même emploi ici près du verbe *rechater* que dans l'expression *huer sur le limier, sur les chiens de créance* dans *Modus* (voir art. *forhuer* du *Glossaire* de mon édition), qui signifie « crier bien fort à la suite de la bonne chasse du limier ou des chiens de créance pour faciliter la poursuite aux autres chiens, de sorte qu'ils ne perdent pas la voie ou ne prennent pas le change ».

Le sens « répéter ou reprendre la même série de sons » du verbe *rechater* est confirmé par le passage de Twici où il explique la chasse appelée « déduit royal » par l'auteur de *Modus* (§ 60 de mon édition) :

Une autre chace il y ad quantz une chace est assis des archers et des lefrers e de establie (rangée de gens), e les bestes passent hors de bounde, e les chiens apres ; donkes devez vous corneèr en ceste manere : un moot, e pus *rechater* trourourourout, trourourourout, trourourourout. Twici, p. 10-11.

Dans la fanfare de cette chasse on corne d'abord un mot, puis on *rechate*, c.-à-d. répète la même série de sons, laquelle

1. Le *parfait*, c'est le cerf de meute, le droit, par opposition au *change* ; voir le *Glossaire* de mon édition de *Modus*, art. *parfait*.

Twici indique par « trourourourout ». On corne ainsi pour faire retourner les chiens qui ont passé hors de « bounde », c.-à-d. les rangées des gens, les limites de la chasse. — Twici continue :

Queus boundes sunt ceaus la ? Les boundes sont ceaus que furent assis des archers e des lefrers e de establie, e par cel encheson cornay ieo un moot et *rechatay sus les chiens*. *Ib.*

*rechater sus les chiens*, c'est ici « répéter en cornant la même série de sons à la suite de la chasse des chiens pour les faire retourner », de même que *huer sus les chiens* signifie « crier après les chiens pour les faire venir » :

Se tu os c'uns chiens le (cerf) destorne
De ceus à qui tes cuers s'atorne
Et que tu crois, si *huesus*
*Les autres chiens*, tant com pues plus,
Et les fai chacier, et si chasce
De cor, de bouche...,

*La Chace dou Cerf*, publiée par Bénédict Révoil dans le *Journal des Chasseurs*, V, p. 101.

Twici offre aussi un exemple du verbe simple *chater*. Après avoir expliqué la façon dont on corne pendant que les chiens chassent le droit, il enseigne la façon dont il faut corner quand les chiens se sont éloignés trop pour les faire retourner :

E puis quant il sunt enloygnes de vous, vous devez *chater* en la manere cum ieo vous dirroie [1], vous devez corneer trout, trout, trourourout, trout, trout, trourourourout, trourourourout, trourourourout. P. 9-10.

*Chater*, c'est sonner la série indiquée par l'auteur. Cette série se caractérise par la répétition de certains sons sur le cor. — Twici continue :

Et quel chasce appeloms ceo la ? — Nous apeloms ceste chace « La Chace de Forloyng ». Vous chascez auekes les chiens, que sunt devaunt, e *rechatez* apres ceus que sunt envenauns (en auaunt, ms. de Cambridge, p. 93), p. 10,

1. Le ms. de Gonville and Caius College offre la bonne leçon *dirray*, p. 93.

c.-à-d. vous chassez avec les chiens qui sont devant, près du cerf, et *rechatez*, c.-à-d. répétez les mêmes sons sur le cor pour faire venir les chiens qui ont pris une avance sur le cerf et qui se sont éloignés trop.

Les scribes de la copie du ms. de Cambridge et celui de la version anglaise du ms. du Musée Britannique n'ont pas compris le verbe *rechater*. Ils ont pris le *t* gothique pour un *c*, confusion facile à faire, on le sait, et on lit partout dans le ms. de Cambridge *rechacer*, *chacer*, dans le ms. de la version anglaise *rechace*, *chace*[1].

* *

Personne ne doutera que *rachater* dans la *Chanson de Roland* et dans *Partonopeus de Blois*, et *rechater* dans Twici ne soient le même verbe. Bien souvent des formes en *ra-* et *re-* du même verbe se trouvent l'une à côté de l'autre : *rachacier-rechacier*, *racueillir-recueillir*, *radrecier-redrecier*, *rajoindre-rejoindre*, *ramembrer-remembrer*, *ramentevoir-rementevoir*, *rapaisier-repaisier*, *rapasser-repasser*, *rasachier-resachier*, *se ratirer-se retirer*, *ratrainer-retrainer*, *raverdir-reverdir*, *ravigorer-revigorer*, *ravoier-revoier*, etc. dans Godefroy. M. Bertoni a été, en effet, bien inspiré en traduisant « sonare reiteratamente » le verbe de la *Chanson de Roland :* Charlemagne et ses hommes répétèrent sans cesse les mêmes sons pour avertir Roland qu'ils avaient entendu l'olifant, mais M. Bertoni a tort de donner en premier lieu la traduction « sonare in risposta ad altro suono ». Les deux passages de la *Chanson de Roland*, où il s'agit de répondre aux appels de l'olifant, ont induit les éditeurs et commentateurs en l'erreur de croire que le verbe signifie « sonner en réponse », mais les exemples de Twici et de *Partonopeus de Blois*, qui ne prêtent pas à cette erreur, montrent clairement que le sens de *rechater*, *rachater* est « répéter ou reprendre les mêmes sons en cornant ».

Le sens « reprendre » de *rachater* reflète fidèlement son origine de re-ad-captare, formé sur le participe captus de capere ; *rechater* suppose un re-captare. Gaston Paris, dans le *Glossaire* de ses *Extraits de la Chanson de Roland*, tout en tra-

1. Cf. sur *rechace* Oliver Farrar Emerson, *Chaucer and Medieval Hunting*, *Romanic Review*, XIII, 128.

duisant faussement *rachater* « résonner en réponse », donne la bonne étymologie re-ad-captare, basant probablement cette étymologie sur l'idée que celui qui corne en réponse reprend le signal qu'il a entendu ; ou bien c'est la fausse traduction « rassembler, réunir » dans Godefroy qui a donné naissance a cette étymologie, qu'il faut conserver, mais pour des raisons sémantiques plus simples « reprendre les mêmes sons en cornant ».

On peut encore s'expliquer d'une autre façon l'origine du verbe, supposant, comme me le suggère M Roques, que le sens « reprendre les chiens » (recaptare, racaptare) est primitif et que le verbe a été employé en second lieu pour indiquer les fanfares répétées qu'on sonne en reprenant les chiens. Voici un exemple de Twici de *rechater les chiens* au sens « reprendre les chiens » :

> Vous veneour, pur quey corneez vous issi ? — De aver les gentz, que sunt en tour la chace, a moy, e *rechater les chiens* que sunt passez hors de bounde, p. 11.

Dans le *Glossaire* de son édition de la *Chanson de Roland*, art. *racater*, T. A. Jenkins dérive *racater*, *rachater* de l'arabe rahat « paume de la main » >fr. *raquette*, it. *racchetta* (Meyer-Lübke, *REW*, art. 7013). M. Bertoni, dans le *Glossaire* de son édition, art. *racater*, défend cette étymologie, dont il explique ainsi le développement sémantique : « Il significato sembra molto diverso ; ma forse si tratta di un' espressione derivata da un giuoco, nel quale si faceva rimbalzare da uno a un altro una palla ». Le verbe *racater*, *rachater* n'a cependant jamais été relevé comme terme de jeu, et l'emploi secondaire d'un tel verbe avec rapport aux sons des cors serait étonnant et peu vraisemblable. Enfin, l'étymologie arabe ne peut plus se discuter pour la simple raison que le sens « répondre en sonnant du cor, lancer des sons de cor en réponse » qui serait à la base de cette étymologie est imaginaire, le vrai sens de *rachater*, *rechater* étant « reprendre, répéter les mêmes sons en cornant ».

*
* *

Il est évident que le verbe *rachater* était en train de disparaître du français continental au XII^e^ siècle déjà, n'ayant laissé que de faibles traces dans un seul document littéraire de ce siècle, la *Chanson de Roland*. Du XIII^e^ siècle on connaît seulement l'exemple de *Partonopeus de Blois* ; dans la *Chasse du Cerf*, de la fin du même siècle, le verbe fait défaut, et au XIV^e^ siècle, le siècle d'or de la littérature cynégétique française, il avait totalement disparu de la langue. Ni l'auteur de *Modus*, ni Gaston Phébus ne s'en servent. Dans l'anglo-normand par contre le verbe vivait encore au commencement du XIV^e^ siècle, témoin les nombreux exemples de *rechater* qu'offre le petit traité de Twici. On sait qu'il arrive parfois qu'un mot vieux français dont il n'existe plus de trace en français moderne continue à vivre en anglais, qui l'a reçu de l'anglo-normand. Il ne serait donc pas étonnant de rencontrer en anglais le verbe qui nous a occupé dans cet article. Dans le ms. Digby 182 de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, qui offre une copie du *Master of Game*, le plus ancien livre de chasse anglais, on trouve plusieurs exemples de *rechate* dans le même sens que nous venons de constater pour le verbe anglo-normand *rechater*. J'ai fait faire des « blancs sur noir » de ce ms., qui date du commencement du XV^e^ siècle, en vue d'une édition de la *Chasse* de Gaston Phébus, dont le *Master of Game* est en grande partie une traduction. Dans le long chapitre sur la chasse du cerf (How the hart should be moved with the lymer and run to and slain with strength), l'auteur s'explique longuement sur la façon de « corner de chasse ». Nous nous rappelons qu'on sonnait un mot et répétait ensuite trois fois certaine série de sons quand on cornait de chasse :

It is to witte that [1] when the lymer have meved hym, if the lymerer may se hym, he shall blawe a moote and *rechatte*, and if the deere be soule, the berner shall uncouple alle the fynders, and if he be not soule, two houndes sufficeth till he be dissevered ; and if the lymerer sawe hym not at the mevynge, he shulde go to his leyre [and look thereby whether it be a hart or not, and if he see by the lair[2]] or by fues that it is the same deere that he

1. Je transcris toujours dans ces citations le signe $\not{p}$ par *th*.

2. Les mots entre crochets manquent dans le ms. Dibgy 182. Je les ai suppléés par le texte de l'édition Baillie-Grohman (London, 1909), p. 168

hath sewed to and soule, he shulde *rechate* withouten longe moot, for the moot shulde never be blowe byfore the *rechatynge* but whan a man seeth that he hunteth fore, and thenne the berner shull do as y have hem before seyd; and if he be not soule, the berner shuld do as above is seyd, for it is to wete that the moote beforne the *rechatynge* shall never be blowe but when a man seyth that he hunteth fore, as y have seid. Nowe ferthermore, when so is that this hert is meved and the fynders caste of[f] then shulde the lymerer take up his hounde and folowe after and foote in the beeste wyse he can and the berner also. And every horseman go that go may, so that thei come not in the fues nor before the houndes, and shape hem as ofte as thei may to mete with hym. And as ofte as any man seeth hym or meteth with hym (the deer), he shulde go to the fues and blowe a moote and *rechate* and thenne halowe till the houndes be come forth with alle, and this doe, spede hym faste in manere as y have seid to meete with hym ageyn, and what relaye that he cometh [to] first shulde take goode heede that he vaunlay not if other relayes be behynde for dreede of bendynge oute fro the relayes, but he shulde lat the deere passe and go to the fues and there blowe a moote and *rechate* and relay his houndes upon the fues, p. 92-93.

He shulde *rechate* in the reghtes and blowe after that a moote for the lymer and sewe forth as is seyde before, and if the lymer gyf it uppe and will nought nor may nought do his devoyr, then shulde thei blowe II moot for the racches and caste hem of[f] there as thei were laste in the rightes. And if the hunters here that the houndes renne wele and putte it lustely forth, thei (*le ms.* that) shulde route and jopeye to hem lustely and ofte and *rechate* also. And if ther be but one hounde that undertaketh it lustely, thei shulde hue and jopeye to hem wele and lustely and *rechate*, p. 94-95,

If any of the hunters happe... to se an herte that hym thenketh be the hunted deere, hym owe to blowe a moot and *rechate*, p. 95.

And so a hunter after other as thei come theder thei halowe all togedre and bloweth a moot and *rechate* alle at ones, p. 96,

Dans le chapitre de la chasse du lièvre on trouve aussi quelques exemples du verbe *rechate* :

And whenne she (the hare) is founde and stirt, he shall blowe a moot and *rechate* and halowe as ofte as hym thynketh that it is to doo and thenne say lowde ' oiez ' a Bemounde or what that hounde hate 'lo vaillaunt, oiez, oiez' and thenne ' avaunt, assemble, avaunt'. And then shulde the horsemen holde hem wele oute on side and som dele to fore with longe roddes in theire honde to mete with her and to blowe a moot and *rechate* and halowe and set the houndes in the reghtes if thei see hir, p. 103.

And as ofte as any hounde catcheth it (the scent), he shulde hue to hym by his name and route hym to his falowes as beforne is seyde, but nought *rechate* till she (the hare) be retreved, *ib.*

And if it happe as men hunteth her and houndes enchace hir that she sqwat anywhere (*le ms.* not her) aforne the houndes and that ony hunter fynde her sqwat, if the houndes be nere aboute hym, he shall blowe a moot and *rechate* and stirt her, p. 103-4.

Dans le dernier chapitre du *Master of Game*, qui traite de la chasse appelée « déduit royal » par l'auteur de *Modus*, on trouve aussi quelques exemples de *rechate* :

As ofte as any hert cometh oute, he shulde whan he is passed blowe a moot and *rechate*, p. 106. And if it be an hert and eny of the hert hunters meete with alle, thei shull blowe a moot and *rechate* and relaye and go forth ther with a waye *rechatynge* amonge, and if it come to bowes or to grehoundes and be deed, he shulde blowe the deth whan he is comen thider... and if the herte be ascaped unsmyten, he shulde no lenger *rechate*, p. 107.

Dans l'édition du *Master of Game* de W. A. et F. Baillie-Grohman (grande édition, Londres, 1904 ; petite édition, Londres, 1909), qui est basée sur le ms. Cotton, Vespasian B. XII du Musée Britannique de Londres, écrit environ 1420, on ne trouve aucun exemple de *rechate*. A sa place on rencontre dans les passages qui correspondent aux citations présentées ci-dessus les formes *rechace* (*rechase*) ou *recheat*. Voici les formes de l'édition Baillie-Grohman données les unes après les autres dans l'ordre des exemples cités :

... he shall blow a mote, and *rechace*... he should *rechase* without a long mote, for the mote should never be blown before the *rechasing*... the mote before *rechasing* shall never be blown but when a man seeth what he hunteth... he should go to the fues and blow a mote and *rechace*... and there blow a mote and *rechace*, p. 168-9. He should *recheat* in the rights and blow after that a mote... they should rout and jopey to them lustily and often and *recheat* also... they shall hue and jopey to him and also *recheat*, p. 171. He ought to blow a mote and *recheat*..., p. 172. And the hunters after the other they holloa all together, and blow a mote and *rechace* all at once, p. 173.

Dans le chapitre de la chasse du lièvre :

And when she is found and started, he shall blow a mote and *rechase*... with long rods in their hands to meet with her, and so blowe a mote and *rechace*..., p. 184. And as oft as any hound catcheth it, he should hue to him by his name, and rout him to his fellows as before is said, but not

*rechace* till the hare be found, p. 185. If the hounds be nigh about, he should blow a mote and *rechace* and start her, *ib.*

Dans le dernier chapitre :

As often as any hart cometh out he should when he passes blow a mote and *recheat*, p. 189. And if it be an hart and any of the hart hounds meet with it, they should blow a mote and *rechace* and relay, and go forth therewith all *rechacing* among... and if the hart has escaped, he should no longer *rechace*, p. 191.

Le *New English Dictionary* offre un seul ex. du vb. *rechase, rechace*, l'expliquant comme variante de *rechate, recheat*. A la page 165 de cet article, nous avons eu lieu de citer la forme anglaise *rechace* à côté de la forme anglo-normande *rechacer* : *rechacer* pour *rechater* se rencontre partout dans la version française de Twici du ms. de Cambridge, *rechace* pour *rechate* se trouve toujours dans la version anglaise de *Twici* du ms. Cotton, Vespasian B. XII du Musée Britannique. Nous avons expliqué ces deux formes comme dues à la négligence des scribes qui ont pris le *t* gothique pour un *c*. Les scribes, en remplaçant ainsi *rechate* par *rechace* et *rechater* par *rechacer*, ont probablement associé la nouvelle forme au verbe *chace* « chasser » ; qu'on se rappelle que l'on « rechatait » à la suite de la bonne chasse des chiens de créance pour mettre les autres chiens sur la bonne piste, les rechasser pour ainsi dire. Les erreurs les plus grotesques défigurent souvent les copies des livres de chasse, qui foisonnent en termes techniques que les scribes ne comprenaient pas et qu'ils corrigeaient à leur gré, bien souvent au détriment du sens et du contexte [1]. La forme *rechace* a été copiée d'un manuscrit à l'autre. Elle a été lue et remarquée par ceux qui s'intéressaient à tel genre de littérature, et elle a fini par s'enraciner dans la langue. C'est un exemple de formes hybrides dues à l'ignorance, une espèce d'étymologie populaire des scribes. Cette explication choquera quiconque s'entête à voir partout et à tout prix des évolutions conformes aux règles phonétiques. Mais la vie des mots est multiple comme celle des hommes; des accidents peuvent arriver aux

1. Voir mon étude *Les manuscrits des Livres du Roi Modus et de la Reine Ratio* (Lund, 1932), p. 5-6, où sont citées des erreurs étonnantes.

mots comme il en arrive aux gens. Les uns et les autres en sortent défigurés ou abîmés. Dans mes *Glanures lexicographiques*, p. 184-5, j'ai montré que la forme *obsoniogar* a été copiée *obsomogar* par les scribes du moyen âge, à cause de la grande ressemblance entre *ni* et *m* gothiques. C'est sous la forme fausse *obsomogar* qu'on rencontre ce mot curieux, copié d'un manuscrit à l'autre, dans les traités thérapeutiques du moyen âge.

S'il n'y a pas de doute que la forme *rechace* a existé, elle a dû tout de même vivre d'une vie chétive à côté de *rechate* et *recheat*; cette dernière forme a fini par évincer tout à fait aussi bien *rechace* que *rechate*.

Le *New English Dictionary* enregistre le verbe *recheat* « to blow a recheat », réunissant sous cet article quelques exemples tant de *recheat* que de *rechate*. Le dernier exemple de la forme *rechate* cité par le *New English Dictionary* est de 1612 : « *Rechating* with his horn, which then the hunter chears ». L'anglais, avec sa grande force créatrice, a produit, à côté des verbes, les substantifs *recheat*, *rechate* qu'enregistre le *New English Dictionary*, offrant l'excellente traduction : a) « the act of calling together the hounds to begin or continue the chase of a stag, or at the close of the hunt » ; b) « The series of notes sounded on a horn for one or other of these purposes ». Le dernier exemple de la forme *rechate* substantif est de 1590. *Rechate* est assez fréquent comme substantif dans *The Booke of Hunting* de Tubervile (de 1576).

Le *New English Dictionary* explique les verbes *recheat*, *rechate* comme adaptations du vieux français *rachater*, *racheter*, « rassembler, rallier » (Godefroy) [1]. Sous l'art. *racheter* Godefroy offre les deux exemples précités de la *Chanson de Roland*, pour lesquels le sens « rassembler, rallier » ne convient pas, et un troisième exemple sous la forme *racheter*, où le sens « rassem-

1. D'autres tentatives étymologiques ont été faites pour expliquer angl. *recheat*. William Aldis Wright, dans son édition de *Much Ado about Nothing* de Shakespeare (Oxford, 1905), p. 88-89, mentionne 1) *rechet*, *recheter*, formes normanno-picardes de vieux fr. *recet* (receptum), *receter* (receptare), 2) fr. *racheter* « redimere », 3) fr. *rechercher*, parce qu'on sonne le « recheat » quand les chiens ont perdu la piste. Les deux premières étymologies sont inadmissibles au point de vue sémantique; la troisième heurte violemment les lois phonétiques.

bler, rallier » est évident : « Aussi *rachetoient* leurs gens messieurs les ducs de Berry et de Bourbon et mon dit sieur le mareschal » (Cl. Menard, *Histoire de Bertrand du Guesclin*, p. 510, de 1618). La forme *racheter* n'est connue qu'au sens « rassembler, réunir », mais la survivance des formes anglaises *racheat*, *recheat* rend évident que *racheter* a coexisté avec *rachater* en vieux français aussi au sens « répéter certaine série de sons en cornant », de même que *achater* et la forme secondaire *acheter*, remontant comme *rachater*, *racheter* a capere (ad-captare), se trouvaient l'un à côté de l'autre en vieux français [1]. *Racheter*, *recheter* donnent régulièrement en anglais *racheat*, *recheat*; cf. *achever* > *achieve*, *repeter* > *repeat*, etc. Mais la forme *racheat* existe-t-elle en anglais ? Jusqu'à présent nous n'avons cité que *recheat*, qui est la forme courante en anglais, par opposition au français continental, où l'on n'a relevé que *rachater*, *racater*, mais le *New English Dictionary* donne un seul exemple de *racheat* de 1741, exemple tardif mais très précieux, car il rend évidente la coexistence des formes *racheat* et *recheat* en anglais pendant tout le moyen âge, quoique, par hasard, la forme *racheat* n'apparaisse dans la langue écrite qu'au XVIII[e] siècle. Il est tout naturel que la langue anglaise, avec sa prédilection pour les voyelles neutres, ait préféré les formes en *re-* à celles en *ra-*, très rares en anglais. Des doublets cités à la page 165, des formes en *re-* seulement ont passé en anglais : *rechase*, *redress*, *rejoin*, *remember*, *repass*, *retire*.

Gunnar TILANDER.

1. De *rachater* « payer une rançon » existent aussi les formes collatérales *racheter*, *recheter* ; voir Godefroy, *Suppl.*, art. *racheter*.

# RECHERCHES TOPOGRAPHIQUES

SUR LA

# BATAILLE DE VAUBETON D'APRÈS LA CHANSON DE *GIRART DE ROUSSILLON*

M. Léon Mirot, dès 1892, a fait connaître l'emplacement exact, entre Vézelay et Pierre-Perthuis, du « climat » de *Vaubeton* — ou *Vaubouton*, comme disent les paysans d'aujourd'hui —, où se déroula, d'après la chanson de *Girart de Roussillon*, une sanglante bataille entre le héros de cette épopée et le roi Charles le Chauve [1]. M. Joseph Bédier, étudiant les rapports évidents et très étroits de la chanson avec l'abbaye et le pèlerinage de la Madeleine de Vézelay, a repris et confirmé cette localisation [2]. J'avais moi-même entrepris, en 1930, de nouvelles recherches sur le cimetière carolingien du Martray ou du Charnier, qui se trouve à quelques centaines de mètres du « climat » de Vaubeton et que les habitants considèrent comme le lieu de sépulture des morts de Vaubeton. Les indications recueillies alors nous ont conduit, M. Mirot et moi, à nous demander si ces tombes pouvaient être historiquement rattachées à quelque rencontre militaire dont les chroniques carolingiennes aient conservé le souvenir [3]. Mais les intéressantes trouvailles archéologiques du Martray ne permettent pas une datation assez précise de ces sépultures pour que nous ayons pu apporter autre chose que des vraisemblances à l'appui de notre hypothèse.

Renonçant donc pour le moment à résoudre plus complète-

1. Léon Mirot, *Valbeton dans* Girart de Roussillon, *Romania*, t. XXI (1892), pp. 257-260.

2. Joseph Bédier, *Les Légendes Épiques*, 2e éd., t. II (Paris, 1917), p. 54-60.

3. Léon Mirot et René Louis, *La bataille de Vaubeton dans la légende épique et dans l'histoire*, *Romania*, t. LVIII (1932), 505-519, et tirage à part.

ment ce petit problème historique, je me suis attaché, durant l'été de 1934, à confronter minutieusement les données topographiques du poème sur les « *plaines de Vaubeton* » avec l'état actuel des lieux. Emportant avec moi le relevé du cadastre et le texte de la chanson, je me suis fait initier par des guides bénévoles aux moindres accidents du terrain ; j'ai noté les noms des lieux-dits, des « climats » et des champs, j'ai interrogé les paysans, suivi la trace des vieux chemins abandonnés et, finalement, avec le concours de la *Société des Sciences historiques de l'Yonne*, j'ai fait exécuter des fouilles en des points particulièrement intéressants. Cette note résumera les résultats de ces recherches.

## I. — *Les données topographiques du poème.*

Quand Girart a repris son château de Roussillon qu'un traître avait livré au roi Charles, il écoute les conseils de modération de ses barons et envoie son neveu Fouque proposer un accord à son ennemi. Mais Charles repousse avec dureté les propositions de Girart et c'est pourquoi Fouque, excédé, le provoque à une bataille, sorte de jugement de Dieu :

El bruel de Vaubetun, çai no verem [1],
En la ribere o cort l'aige d'Arsem,
E sens i poons estre, si passerem.
E Carles respondet : Er vo plivem :
Cil en cui remandra tan loin s'estrem
Qu'en passe mar od nau o a son rem.
E Folche respondet : Nos ou facem...

— « Dans le bois de Vaubeton [2], c'est là que nous nous verrons, dans la

1. Je cite le manuscrit d'Oxford d'après Foerster, *Girart de Rossillon nach Oxford Can. 63*, in *Romanische Studien*, Heft XVII (Bonn, 1880), pp. 1-193, sauf les corrections qui me semblent s'imposer.

2. C'est le seul endroit où Vaubeton soit appelé *un bois*. Le manuscrit de Paris donne, pour les vers 2.079-2.080, les variantes suivantes :

Els plas de Valbeto lai vos veirem
El ombreira on cor l'aigua d'Arcen.

(Francisque Michel, *Gérard de Rossillon... d'après les manuscrits de Paris et de Londres*, p. 47).

vallée où court la rivière de l'Arsan ; et si nous pouvons y être avant vous, nous la passerons. » Charles répond : « Soit ! nous nous y engageons : celui qui manquera à cette rencontre [1], qu'il s'en aille si loin qu'il traverse la mer sur une nef ou en ramant. » Et Fouque répondit : « Nous ferons ainsi... »

Fouque rentre donc à Roussillon et fait part de cet engagement à Girart, qui l'accepte d'enthousiasme. Au jour dit, Charles se rend à Vaubeton « où il y a tant de morts — dit, par anticipation, le poète — qu'ils forment un monceau plus élevé que la ville de Niort » (vv. 2363-2364).

Molt par sunt grant li plan de Vaubetun, 2365
Granz catre leges durent en un randun ;
N'i a maupas ne faigne, bos ne gasun,
Mais pur l'aige d'Arsanz par devisun.

« Comme elles sont vastes, les plaines de Vaubeton ! Elles s'étendent sur quatre lieues d'une seule traite ; il n'y a pas de mauvais passage ni de marais, de bois ni d'herbage, mais seulement la rivière d'Arsan qui les partage ».

Autant dire que Vaubeton est le lieu idéal pour une grande bataille ; les « échelles » pourront s'y déployer tout à leur aise, sans autre obstacle qu'une rivière peu profonde, comme en un gigantesque tournoi.

En se rendant à Vaubeton, Charles pensait prendre la ville d'Avallon ; mais une embuscade de Fouchier, un marquis du parti de Girart, l'en empêcha. Pendant ce temps, Drogon, père de Girart, et Odilon, son oncle, arrivent dans la fameuse plaine et y entrent par l'une des extrémités :

Devers l'un cap s'en intrent dinz Vaubetun 2381

A ce moment, il y a déjà tant de monde, sur un espace de plus de sept lieues, qu'on n'a jamais vu pareil rassemblement dans une plaine (vv. 2382-2386).

Charles, à son tour, fait entrer ses troupes dans Vaubeton. Déjà les deux avant-gardes se heurtent : le marquis Amadieu,

1. " *remaner en, per alcun*, être empêché, ne pas avoir lieu par la faute, par la volonté de quelqu'un " (Emil Levy, *Petit Dictionnaire Provençal-Français*, p. 323).

qui conduit celle de Girart, « voyant l'enseigne de Charles parmi une saussaie » (v. 2436), se mesure en combat singulier avec le duc Gui de Poitiers qui commande l'avant-garde du roi. Sur un « chemin plat », ils se poursuivent avec acharnement et, finalement, se renversent l'un l'autre sur la chaussée :

E laisserent sei corre per plans chemins... 2444
.....
Ambedui se desrauchent[1] en uns chemins. 2449

Voici que le combat proprement dit s'engage. La première échelle de Charles est celle des Bretons, commandés par Hoël ; elle attaque l'ennemi « le long d'un bief » ;

S'eschale joinst premiers delonc un bez[2].

Drogon, père de Girart, s'avance seul, au petit trot, au milieu de la plaine ; Thierri d'Ascagne sort des rangs adverses pour relever son défi. Drogon est mortellement frappé et se réfugie vers les siens, tandis que Thierri, profitant de son succès et, traversant la rivière à la tête de ses hommes, s'élance à son tour dans la plaine contre l'armée de Girart :

Es vos Teiri de l'aige al plan eisit... 2579

Le carnage devient si grand que l'eau claire de l'Arsan en est rouge de sang :

...La clare aige d'Arsans tote en cubrit, 2584
Del sanc qu'en eis des morz enrubresit.

Un peu après, le comte Jeoffroi d'Anjou franchit les gués à la tête de son contingent et le roi Charles passe à la suite, entouré de ses barons, pour aller prendre position face aux troupes de Girart :

Li cons Jofreis, lor segne, les a gidaz, 2596

1. Cf. " *desrocar* v. a. = renverser " (Lévy, p. 113).

2. *Bez* est la forme méridionale (non-diphtonguée) de l'afr. *bies*, *biez*, *bied*, fr. mod. *bief*, tiré d'un radical gaulois, et dont le sens fondamental est « canal creusé pour arroser les prairies ou amener l'eau à un moulin » (O. Bloch, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, I, 81). Godefroy (I, 648) cite un exemple de *biet* dans le *voyage de Charlemagne*, éd. Koschwitz, v. 774, au sens de « lit d'un fleuve ».

Parmi les gaz d'Arsanz oltre passaz ;
En apreu passet Carles e sos barnaz.

Sur cette rive-là s'étend une belle plaine :

Lai o les os s'encontrent ac un plan bel : 2637
N'i a fossat ne barre, bos ne ramel... [1]

Girart voit tant de ses fidèles frappés à mort et jonchant le sol de leurs cadavres qu'il en est tout dépité et met pied à terre :

D'ire qu'en a Girart a lo cors grin ;
Per tant est descenduz desoz un pin
E fichat s'ensegnere laz un marbrin, 2670
Un perrun d'anti tans del viel Devin [2]
Qu'ot ja castel en l'aige, en revolin [3] ;
Lodoïs li fundeit per un matin
Quant le desiretet d'iquel aisin [4].
Girart puie el perron le grant Douvin ; 2675
De les ires qu'il a Carlon maudi...

« De colère, Girart a le cœur morose. Alors, il est descendu de cheval sous un pin et il a planté son enseigne près d'un bloc de marbre, un perron du temps ancien, un perron du vieux Devin qui eut jadis un château sur la rivière, dans le tourbillon ; Louis le lui rasa un beau matin quand il lui

---

1. Cf. *Roland*, v. 3291 ss.

2. Le nom de ce mystérieux personnage est fort maltraité dans les deux manuscrits qui contiennent cette laisse. Voici le texte exact des mss. d'Oxford et de Paris pour les vers 2671 et 2675 :

O Un perrun d'anti tans del viel el fin 2671
P Un peiro d'antifix tenens de vilafi

C. Hoffmann (*Girartz de Rossilho nach der Pariser Handschrift herausgegeben*, Berlin, 1855, p. 44) corrige le vers de P en :

Un peiro d'axtifx tems, devins lo fi (st).
O Girart puie el perron le grant douvin 2675
P G. es au peiro lo grand devi.

En somme, on peut hésiter, pour ce nom, entre trois formes : *Delfin*, *Devin*, *Douvin*, et c'est peut-être une quatrième qui est la bonne. Cf. Chabaneau, *Revue des Langues Romanes*, VIII, p. 229.

3. « *revolim* s. m. = tourbillon » (Lévy, p. 327).

4. Sur le sens du mot *aisin* dans ce passage, cf. Antoine Thomas, *Essais de philol. française*, p. 232 et n. 2.

confisqua ce domaine. Girart monte sur le perron du grand Douvin ; dans sa colère, il maudit Charles... »

Tandis que Girart est monté sur le perron, l'arrière-garde de ses soixante mille Provençaux passe auprès de lui *à travers un pré* ; Charles lance contre eux ses Bavarois et ses Tiois qui *s'avancent tous ensemble le long d'une vallée*. Cependant, comme Girart reste trop longtemps sur le perron, son oncle Odilon lui conseille vivement d'en descendre :

Vuildres vint à Girart molt fort l'enfeindre :
En ma fei Deu, car neis, molt as cor tendre ;
Ço est Carles qu'eu vei del pui descendre :
Folchon e sa bataille le vol atendre.
Se or nel secorem, perdrem i sempre.
E Girart respondet : « Marce, car sendre,
Esgardat ai le leu ous vuel porprendre :
Ne ferunt mais eschales ques vei estendre. »
Descendet del perrun ses armes prendre,
Sonet un cor d'ivoire c'as seus en menbre,
Chevage devant toz de tal atempre
Com vassaus qui bataille vol en cap rendre [1].

« Odilon vint à Girart pour le tancer vigoureusement. — Par la foi que j'ai en Dieu, cher neveu, tu as le cœur bien tendre. N'est-ce pas Charles que je vois descendre de la hauteur ? Fouque le veut attendre avec sa bataille : si nous ne le secourons pas sur le champ, nous allons être battus sans tarder. Girart répondit : Merci, cher sire, j'ai observé le lieu où je veux les assaillir. Ils ne déploieront plus jamais les échelles que je les vois former ! Il descendit du perron pour prendre ses armes, sonna d'un cor d'ivoire pour avertir les siens et chevaucha devant tous avec la démarche d'un baron qui veut livrer le combat en tête de ses hommes ».

Quatre cent mille hommes, affirme le poète, marchent à la suite de Girart ; et il cite à l'appui l'histoire, cette histoire qu'on lit dans les moutiers et à laquelle il se réfère fréquemment :

E sunt catre cent mile, quel breus lo dis

1. Le ms. de Paris a omis toute cette laisse.

En face de Girart, Charles en personne descend les pentes d'une colline, le long d'un taillis :

D'amont permei un pui, laz un concis [1], 2801
Descent Carles Martels de Saint-Denis.

Le soleil se couche et la bataille dure encore, bien qu'on soit dans les plus longs jours de l'été : soudain, le feu du ciel tombe sur les gonfanons de Girart et de Charles, si bien que les combattants, effrayés par ce miracle, cessent de s'entretuer.

Le lendemain matin, David de Valençon prend le premier la parole pour reprocher à Charles le Chauve d'avoir occasionné un si affreux carnage ; et il lui montre son frère et ses deux fils étendus *sous la vigne* :

Perdut i ai mon fraire e mes dous fiz : 2914
Vez les la mors u jaicent desoz ça viz [2].

Quant un accord a été conclu, bien péniblement, entre Charles et Girart, ils convoquent les évêques et les abbés et leur confient le champ de bataille à garder, les morts à ensevelir et les blessés à soigner :

Les bibes es abas funt demandar ; 3182
Commandent lor lo camp bien à gardar
Les mors a enfoir, les vis sanar.

La paix faite, Girart, en expiation, construit force monastères qu'il remplit de moines et dote de reliques :

Quant la guerre finet, au mien viaire, 3194
Girart en fait mosters ne sai cans faire
En quels mes assaz monges e saintuaire.

---

1. M. Jacques Soyer, archiviste honoraire du Loiret, dont on sait la compétence en toponomastique, me communique amicalement la note suivante : « *Concisa*, devenue *concire* ou *concyre* dans le Loiret, désigne dans la loi salique une haie taillée servant de limite à un domaine. Le masculin français *concis*, non enregistré par Godefroy, qui cite *concise* sans aucune explication, me semble désigner un bois taillis. Du Cange enregistre, sans explication non plus, *concisum*, dont le sens, d'après les exemples qu'il donne, doit être « bois taillis » (cf. *concida* et *concisiæ*). *Concisus* (comme *taillis* lui-même) est un adjectif pris substantivement. »

2. «*vit, vitz* s. f. = vigne » (Lévy, p. 385).

Telles sont les données topographiques de la chanson de geste sur les plaines de Vaubeton. Elles peuvent paraître à première vue assez vagues ; il n'est que de les reporter sur la carte, ou mieux sur le terrain, pour les trouver singulièrement précises.

## II. — *Les « plaines de Vaubeton » sur la Carte d'Etat-Major.*

La première constatation qui s'impose, quand on consulte la carte d'État-Major *Avallon S-O*, c'est que le climat de Vaubeton, qui porte la cote 275, ne correspond nullement aux « plaines de Vaubeton » décrites dans la chanson de geste. Celles-ci sont vastes de plusieurs lieues et traversées par la rivière que la chanson appelle Arsan, et qui n'est autre que la Cure. Le climat de Vaubeton n'est au contraire qu'un vallon assez étroit, long tout au plus de quelques centaines de mètres, s'abaissant en pente douce aux flancs d'une hauteur rocheuse et aride, le *Thureau* — en patois le *Theuriat — de Montlibeuf*. Ce vallon est, aujourd'hui encore, planté de vignes qui donnent un excellent petit vin ; et il est ainsi planté depuis des siècles [1].

---

1. Le terrier-censier de l'abbaye de Vézelay, rédigé en 1463-1464 et transcrit en 1772 (Archives de l'Yonne, H. 1941) mentionne parmi les propriétaires assujettis à un cens envers les moines :

(F. 122 v.) « Pierre Barré et ses frères, à cause de leur mère, pour la vigne de *Vaulboton*, seant en la côte dudit lieu, tenant à Perrin Voisot d'un côté et à la veuve Pierre Ozème d'autre côté, deux deniers ».

(F. 123 r.) « Lesdits Barré pour leur plante seant en *Veauboton* qui fut a Jeannette, femme Guillaume Bonneron, tenant au chemin qui va de Vezelay à Foisy d'une part et d'autre part à Perrin le jeune et par-dessous à Guiot de Bèze, deux deniers ».

(F. 123 v.) « Perrin Lejeune sur Lemblin Chéré pour sa vigne de *Veauboton* contenant deux arpens dont Perrin Voisot tient la moitié et devoient huit deniers. Dont ledit Perrin Voisot a baillé la moitié audit Perrin Lejeune pour toutte la somme etc... »

(F. 125 v.) « Marguerite, femme de feu Pierre Berthelemy, dit Ozème, pour sa vigne de *Vauboton* qui fut Jeannot Loiseleux, contenant un arpent, tenant d'une part à ladite Marguerite et d'autre part au chemin qui va à Foisy et Mourout, trois deniers tournois ».

« Elle pour trois arpens de vigne seant audit *Vauboton* qui furent Pernot

Il est éloigné du lit de la Cure de 1600 à 1800 mètres à vol d'oiseau et n'est traversé par aucun cours d'eau.

C'est donc plus à l'Est qu'il faut, sans nul doute, chercher

*Extrait de la Carte de France au 50.000e du Service Géographique de l'Armée.*

*Reproduction interdite*

La région de Vézelay.

les vastes plaines auxquelles le poète a transféré le vocable de Vaubeton ; elles s'étendent du village de Saint-Père au Nord au moulin de Seiglan au Sud [1]. La Cure dessine une large boucle en leur milieu ; la vallée, très large sur la rive gauche, où elle est limitée à l'Ouest par les hauteurs boisées de Montlibeuf et des Magnindes [2], est beaucoup plus resserrée sur la rive droite où l'on ne trouve parfois qu'une étroite bande de terrain plat entre la berge et les collines de Fontette et de Tharoiseau. Cette plaine mesure à peu près deux kilomètres dans sa plus grande longueur, de la sortie de Saint-Père au moulin de Seiglan, et douze cents mètres dans sa plus grande largeur. Nous sommes loin évidemment des quatre et sept lieues d'une seule traite dont parle la chanson ; mais a-t-on jamais reproché à un poète épique d'avoir vu plus grand que nature ?

La chanson parle des gués de l'Arsan. De fait, je connais au moins trois gués de la Cure en ces parages : le *gué Vincent*, qui se trouve un peu au-dessous de la cote 154 de la carte d'Etat-Major, au bout du chemin de terre qui conduit de la route nationale moderne au pré des Fontaines Salées ; plus en amont, proche du moulin de Seiglan, le *gué de la Cave* qui tire son nom de l'une des deux grottes voisines, explorées par l'abbé Parat et qui semblent avoir été habitées jusqu'à l'époque

---

Collon, tenant à Guillemain Chanu d'un côté et d'autre côté à Pierre Barré et par-dessous à la comme tenant au chemin de Mourou, neuf deniers ».

D'autre part, l'*Etat des titres, revenus et charges de la fabrique de Saint-Père, dressé au mois de mai 1765 et suivans* analyse une reconnaissance faite le 2 février 1678 par « Perrette Bazarne, veuve Pierre Thouard, d'une ouvrée de vigne en *Vautbouton*, finage de Saint-Père, ... tenant d'un bout à Pierre Anthoine de Fouessy et d'autre bout pardessus au Theureau de Montlibeuf, laditte vigne asservie à la rente de 25 sols ». (Arch. Yonne, G. 2484, fol. 6 r.)

1. Le moulin de Seiglan est probablement aussi ancien, sinon plus, que la légende de Girart de Roussillon. Il fut pillé en 1152 par les manants de Vézelay, lors d'une émeute contre les moines, auxquels le moulin appartenait.

2. Le nom de Magnindes désigne la partie Nord-Est de la colline qui est très nettement indiquée sur la carte d'État-Major entre le Montlibeuf au Nord et le village de Foissy au Sud. Elle est couverte en grande partie de bois et de broussailles avec des murs en pierre sèche très épais et très élevés que je présume d'époque gauloise (?).

romaine [1] ; enfin, en aval du gué Vincent, un troisième gué qui a donné son nom au *pré du gué*.

La chanson mentionne également un « plat chemin » dans cette plaine : l'expression désigne à coup sûr une voie romaine. Nous savons effectivement qu'une voie romaine, entièrement délaissée depuis la construction de la route moderne de Saint-Père à Pierre-Perthuis, sortait de Saint-Père au lieu-dit *la Brèche*, large de 3 m. 50 environ, traversait les champs de la Corvée Saint-Jean, où chaque année les charrues viennent buter sur ses dalles et suivait le lit de la Cure à quelque distance [2]. Elle se révèle encore par une levée, haute de trois mètres, au lieu-dit *la Bazaine*, aujourd'hui marécageux, très nettement figuré comme planté d'arbres sur la carte d'État-major, au-dessus de la cote 154. L'abbé Pissier, qui a étudié avec soin le tracé de cette voie au sortir de Saint-Père, a noté qu'elle gagnait Pierre-Perthuis et se reliait sans doute aux fragments de voie romaine relevés dans la direction de Bazoches-en-Morvan et de Corbigny [3]. En sens inverse, elle gagnait, après Saint-Père, le village d'Asquins et le camp de Cora où elle rejoignait la grande voie d'Auxerre à Autun par Avallon et Saulieu. Cette voie de Saint-Père à Pierre-Pertuis vit passer bien des armées au cours du moyen âge : c'est elle que suivirent Louis le Jeune et ses barons allant de Pierre-Perthuis à Vézelay en 1146 et Philippe Auguste faisant par deux fois le même trajet en 1180 et 1190 [4].

---

1. Parat, *Colonisation romaine dans l'Avallonais*, dans *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, LXXX (1926), 119. Un pont a été construit à l'époque moderne au gué de la Cave pour la route qui va de Foissy à Uzy.

2. Abbé Pissier, *Notice historique sur Saint-Père-sous-Vézelay*, dans *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, LVI (1902), 146-149.

3. Un acte du 28 septembre 1716, parlant du *Cloiseau* de Seiglan, voisin du moulin du même nom — les paysans disent aujourd'hui le *Cloujat* — dit qu'il tient au septentrion « au grand chemin tendant de Vézelay à Pierre-Perthuis et Dornecy ». C'est la voie romaine qui nous occupe. Des embranchements de cette voie devaient passer la Cure au pré du gué et au Moulin de Seiglan, où les paysans me disent que « la rivière est pavée ». Ce qui nous intéresse ici, c'est que la Cure n'était pas difficile à traverser dans cette plaine et qu'on peut aisément concevoir une seule bataille s'étendant sur les deux rives.

4. Abbé Pissier, *loc. cit.*

Le long de cette même route, le roi Édouard III, dans la première quinzaine de mars 1360, échelonna son armée, d'Asquins à Saint-Père et à Pierre-Perthuis[1].

La chanson nous parle encore, à deux reprises, du perron sur lequel monta Girart durant une partie de la bataille et auprès duquel se trouvaient les ruines d'un vieux château, attribué à un certain Douvin et détruit par un certain Louis (le Débonnaire ?), sur le bord de la rivière. On aurait pu croire jusqu'ici que tous ces détails étaient dus à la fantaisie du poète : j'ai cependant retrouvé le perron et les ruines au bord de la Cure, le long de la voie romaine. La découverte vaut la peine d'être contée.

En relevant le cadastre de la commune de Saint-Père, j'avais été frappé par le nom du *Poron* donné à un champ tout voisin des prés du *Puits-de-sel* ou des *Fontaines Salées*, à la hauteur du gué Vincent. J'interrogeai sur ce point M. Montenot, instituteur à Foissy, qui m'a fait profiter si aimablement de sa connaissance profonde des lieux et des gens. Il me présenta au propriétaire du Puits-de Sel, M. Gaufroy. Je lui demandai s'il n'y avait pas dans le champ du Poron une grosse pierre. Il me répondit par l'affirmative : on appelle *poron* dans le pays toute pierre, grosse ou petite, qui a été anciennement roulée et arrondie dans le lit de la Cure. On voit dans le champ du Poron trois ou quatre grosses pierres de ce genre ; la plus volumineuse, en partie enfouie sous la terre et ombragée par un buisson, a donné son nom au lieu-dit. Il faut croire que ce bloc de pierre frappa jadis les imaginations populaires et fut désigné dans le langage du pays comme *le poron* par excellence, objet de traditions et de légendes aujourd'hui abolies. Mais des doutes subsistaient ; ce mot patois de *poron*, était-ce bien sûrement la déformation de l'afr. *perron*[2] ?

Je me mis alors à compulser les papiers de l'abbaye de Vézelay, jadis propriétaire de toute cette région, aux Archives de l'Yonne. J'y trouvai, dans un terrier-censier rédigé en 1463-

---

1. Delachenal, *Histoire de Charles V*, II, 173.

2. A Nan-sous-Thil (Côte-d'Or), le Dr Capitan a étudié l'abri sous roche du *Poron des Cuèches* (*Bull. Arch. du Comité*, 1916, p. LV-LVII).

1464, parmi les terres formant la métairie de Saint-Père, les articles suivants [1] :

Item une autre courvée appelée la courvée du Perron, seant and. finage, tenant au grant chemin qui va à Pierre-Perthuis [2] et par dessous au pré Hugue Régnier et d'un côté au pré Jacques Clairambault et d'autre côté au puits de sel, et contient environ cinq arpens.

... Item un pré de laditte métairie seant au puits de sel, tenant à la rivière de Cure par dessous et par dessus a ladite courvée du Perron, et contient environ trois faucheurs.

Plus de doute : le *Poron* du cadastre moderne s'appelait le *Perron* au XV^e^ siècle et sa situation au milieu des plaines de Vaubeton, le long de l'antique voie romaine et au bord de la Cure, correspondait exactement aux données de la chanson de geste sur le *perron* où monte Girart. Pour arriver à une certitude invincible, il fallait retrouver, auprès du perron, les ruines du vieux Douvin.

Là encore, je fus guidé par M. Gaufroy, propriétaire du Puits-de-Sel, *alias* des Fontaines Salées. Le sous-sol de son champ, me dit-il, était sillonné de murailles rasées et rempli de tuiles à rebords, de briques striées, de fragments de marbre, de poteries vernissées. Lui-même avait fait quelques recherches pour retrouver les fontaines salées, jadis comblées par les agents de la gabelle [3] et il avait exhumé, outre une meule à grains en ciment d'époque romaine qu'il me montra devant sa porte, des monnaies gauloises et romaines et des épingles à cheveux en ivoire, qu'il avait données au savant curé de Saint-Père, feu l'abbé Pissier [4].

---

1. H. 1941, f. 17 v. et 28 r.

2. C'est la voie romaine dont nous avons parlé.

3. Ces fontaines salées ont probablement déterminé l'établissement d'une villa gallo-romaine en cet endroit ; on constate un fait semblable à Pouillenay (Côte-d'Or) où de nombreuses villas ont été repérées dans le voisinage d'une source salée. La source qui nous intéresse ici fut en butte, sous l'Ancien Régime, à l'hostilité des agents de la gabelle, qui la firent combler à plusieurs reprises. Cependant il suffisait de donner quelques coups de pioche au bon endroit pour faire jaillir l'eau salée, et les paysans des environs ne s'en privaient pas.

4. M. Pissier a relaté ces trouvailles de M. Gaufroy aux Fontaines Salées

Quelques semaines plus tard, dans la deuxième quinzaine d'août 1934, je faisais fouiller aux Fontaines Salées. A quelques mètres du perron d'où Girart avait regardé la mêlée et maudit le roi Charles, une vaste villa gallo-romaine dessinait à nouveau son plan au grand jour, sur une longueur de plus de 300 mètres. Dans un petit musée installé à Foissy, on peut voir des débris de colonnes et de pilastres, d'innombrables plaques de marbre blanc, des restes d'enduits stuqués et peints, des briques carrées et rondes d'hypocauste, des tuyaux rectangulaires de terre cuite pour la conduite de l'air chaud, des aiguilles et des épingles d'os et d'ivoire, des fibules et des rouelles de bronze, des poteries rouges vernissées et sigillées du type de Lezoux et de la Graufesenque avec leurs marques de potiers, des monnaies du haut et du bas empire, bref tout ce que j'ai pu recueillir de cet important établissement, ruiné et incendié par les Barbares vers 275 [1].

Que notre chanson de geste ait annexé cet édifice gallo-romain à la légende carolingienne en attribuant sa ruine à un empereur Louis, il n'y a rien là qui puisse nous étonner. « Trois sortes de croyances, a écrit Camille Jullian, dominèrent le moyen âge : le christianisme, la sorcellerie, l'épopée carolingienne. Cette

---

dans sa notice déjà citée, *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, LVI (1902), p. 141-142. L'abbé Parat en avait eu connaissance également et en avait fait état dans sa *Colonisation romaine dans l'Avallonnais* (*Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, LXXX [1926], 119) où il donne comme provenant des Fontaines Salées une petite tête de Minerve casquée, en bronze, conservée au Musée Adolphe Guillon, à Vézelay. En fait, l'étiquette qui accompagne cette pièce indique seulement qu'elle fut donnée par M. Marie-Claude Colas, horloger à Foissy.

1. Depuis que cet article a été écrit, une seconde campagne de fouilles a fait découvrir, en août et septembre 1935, sur les climats des Fontaines Salées et du Perron, tout un ensemble de constructions, parmi lesquelles une piscine circulaire sur hypocauste et revêtue de marbre blanc, mesurant 5 mètres de diamètre et abritée par une rotonde de 9 mètres de diamètre intérieur. Ces thermes appartenaient-ils à un établissement public, exploitant les vertus thérapeutiques des sources salées ? Dépendaient-ils au contraire d'une luxueuse *villa* ? La suite des fouilles permettra seule de trancher cette question. Ce qui doit ici retenir notre attention, c'est l'étendue considérable de ces ruines, bien capables certes de frapper l'imagination des pèlerins qui suivaient la voie romaine de Pierre-Perthuis à Saint-Père et à Vézelay. [*Note de janvier 1936.*]

légende de Charlemagne est venue s'appliquer à presque toutes les ruines que pèlerins et marchands rencontraient sur les routes ou visitaient à la fin de leurs étapes [1]. »

Le repérage exact du perron et des ruines du vieux Douvin nous permet maintenant de suivre assez nettement les phases de la bataille, telle que la décrit la chanson. Charles arrive du côté d'Avallon ; du même côté, bien que par une autre route, arrivent Drogon et Odilon, père et oncle de Girart. Les deux armées entrent dans Vaubeton, chacune par un bout (v. 2381) : je comprends que l'une arrive par Saint-Père, l'autre par Pierre-Pertuis. Mais tandis que toutes les forces de Girart traversent la Cure et se rangent sur la rive gauche, la majeure partie de l'armée royale reste d'abord sur la rive droite, occupant les hauteurs de Fontette et de Tharoiseau.

Toutefois, l'avant-garde de Charles passe sur la rive gauche dès le début et, venant probablement de Saint-Père, rencontre sur la voie romaine (v. 2444) l'avant-garde ennemie venant de Pierre-Perthuis. La première échelle de Charles traverse ensuite et attaque les premières lignes de Girart « le long d'un bief » (v. 2485), ce qui se peut entendre du Moulin de Saint-Père, ancienne propriété des moines de Vézelay : on le voit indiqué sur la Carte d'État-Major, au sud du village, le long de la voie romaine.

Cependant le gros de l'armée royale est encore sur la rive droite : c'est seulement après que Thierri d'Ascagne a tué Drogon en combat singulier, au bord de la rivière, que les hommes de Thierri s'élancent à sa suite à travers la belle plaine de la rive gauche ; mais ils sont refoulés et leur sang rougit les eaux de l'Arsan (vv. 2579 et 2584).

Alors c'est la bataille du comte Joffroi qui franchit les gués de la Cure et le roi Charles lui-même, traversant enfin la rivière à sa suite avec ses barons, va se poster sur un *pui* de la rive gauche, qui ne peut être que le Thureau de Montlibeuf (vv. 2596-2598). A ce moment, Girart descend de cheval et, fichant en terre son enseigne, monte sur le perron, dominant les ruines du vieux Douvin et le cours de l'Arsan. Il voit de là ses soixante mille Provençaux passer auprès de lui dans le

1. *Au seuil de notre histoire*, ch. I, 9 ss.

pré, et, au loin, le roi Charles qui s'avance, dévalant les pentes du Montlibeuf (v. 2778).

Bientôt, admonesté par son oncle Odilon, Girart descend du perron et prend la tête des siens pour aller à la rencontre du roi de France. Et c'est, dans la plaine, la suprême mêlée qu'arrête le miracle des gonfanons brûlés.

III. — *Le champ de bataille légendaire s'ordonne autour des chemins et des domaines des moines de Vézelay.*

Quelqu'un, après avoir suivi sur la carte les divers épisodes de la bataille légendaire, nous objectera sans doute : — En somme, le climat qui porte seul au cadastre le nom de Vaubouton et sur la carte d'État-Major la cote 275 n'a joué aucun rôle dans le combat. En ce cas, comment se fait-il que le nom de Vaubeton ait été étendu à tout le champ de bataille ? On le comprendrait si le climat de Vaubeton avait été le centre des opérations ; mais s'il est resté étranger à l'action, on ne s'explique plus la fortune de ce vocable.

Je réponds à cela que la légende de la bataille entre Girart et Charles sous les murs de Vézelay s'est formée tout d'abord autour des sépultures du Martray et que, dans la première forme de la légende, le vallon de Vaubeton, tout proche du Martray, a dû être considéré comme le champ de bataille.

Le Martray et Vaubeton sont reliés par un petit chemin pavé qui va, presque en droite ligne, de Vézelay à Foissy. La carte l'indique partie en trait plein, partie en pointillé : c'est qu'il n'est plus utilisé désormais sur une grande partie de son trajet. Dans la traversée du vallon de Vaubouton, il est resté très apparent, mais il se couvre de ronces, de hautes herbes et de noisetiers. Les anciens se souviennent que, dans leur jeunesse, ils y voyaient passer les carrioles allant de Foissy au marché de Vézelay. Un vieillard disait à l'abbé Pissier, vers 1895, que « c'était un ancien chemin des Romains [1] ». Et je crois que ce vieillard avait raison : à côté des grandes chaussées monumentales, le

1. Letttre de l'abbé Pissier du 17 janvier 1931.

réseau routier gallo-romain abondait en petites voies secondaires, allant droit devant elles par monts et par vaux [1].

La toponomastique nous apprend que cette voie gallo-romaine, qui traversait des coteaux plantés de vignes et des vallées fertiles, fut abondamment occupée par les envahisseurs barbares. Le long du petit chemin, toutes les vallées conservent les noms, plus ou moins déchiffrables, de possesseurs francs ou burgondes : *Vaubeton*, *Vaufront*, *Vauflault*, *Vaubertin*. *Betto* en particulier est un nom très répandu aux époques mérovingienne et carolingienne : nous connaissons un Betto, comte de Tonnerre vers 616 ; un autre, évêque de Langres vers 814 ; un autre évêque d'Auxerre vers 915. Le nom de Beton, qui est celui du héros principal de *Daurel et Beton*, se portait encore dans la région bourguignonne au XIV^e^ siècle et, en 1374, Beton de Marsenac, chevalier, seigneur de Marmesse, fut le premier bailli de Sens et d'Auxerre [2]. Le même nom se retrouve dans une quantité de noms de lieux de l'époque franque, tels que Marchais-Beton [3], Bethonval [4], Betoncourt [5], etc...

A la même période mérovingienne se rapporte le nom du hameau qui forme, au Nord, un faubourg du village de Foissy : *Montraoul* (*Montem Radulfi*), que les paysans prononcent et écrivent aujourd'hui *Mourou*. C'est sur la hauteur de Montraoul, dominant Foissy, que vient aboutir le vieux chemin de Vézelay, après avoir traversé Vaubouton et laissé sur sa droite

---

1. Cf. A. Grenier dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 45 (octobre 1934), 50 : « Le commandant Lefebvre des Noëttes s'était étonné de la disproportion entre la construction massive de la voie romaine et la légèreté à laquelle un mauvais attelage réduisait les charrois antiques. Tout s'explique ! Les constructions massives ne sont que des travaux d'art exceptionnels. Habituellement, la voie romaine se réduit à un macadam étendu sur un radier de pierres placées de champ. Elle était aussi légère et aussi plastique que la nôtre. »

2. Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, 2^e^ éd., t. III (Auxerre, 1855), 259 et 549.

3. Yonne, arr. de Joigny, cant. de Charny.

4. Hameau d'Hernicourt (Pas-de-Calais), arr. et cant. de Saint-Pol.

5. Trois villages de ce nom dans la Haute-Saône : deux dans l'arr. de Lure, un dans l'arr. de Vesoul. Cf. A. Longnon, *Noms de lieux de la France* (Paris. 1920-1929), n° 1010.

le cimetiere du Martray [1]. Le nom de Martray (**Martyretum*) était à l'époque franque, synonyme de cimetière [2]. Le Martray, voisin des agglomérations de Foissy et de Montraoul, a servi aux inhumations jusqu'au cours du x^e^ siècle. Il nous serait plus facile de le dater si les innombrables trouvailles qui y ont été faites nous avaient été conservées [3]. Grâce au zèle de l'abbé Pissier, nous pouvons alléguer au moins les cinq deniers d'argent de sa collection, trouvés dans un sarcophage du Martray avec l'anneau sigillaire d'une dame gallo-romaine ; quatre deniers de Charles le Chauve et un cinquième que M. Adrien Blanchet date du x^e^ siècle [4]. Du fait incontestable que ces tombes contiennent presque toutes des armes, devons-nous conclure que nous sommes réellement en présence des morts d'une grande bataille ? Je ne le crois pas. Allons-nous imaginer aussi une grande bataille pour expliquer, au Nord-Est de Vézelay, le cimetière, bien plus vaste encore, de Vaudonjon [5] ou les autres

---

1. Les paysans prononcent *Matrat*. On trouve inscrit, au terrier-censier déjà cité de 1463-1464 « Jean Prevost, fils de Colas Prevost de Foissy pour demi-arpent de vigne seant *en Martray* » (Arch. Yonne, H. 1941, f. 147 r.). Plus loin : « la vigne des Chaignes, *au finage du Martray*... » (*Ib.*, f. 151 r.). Par contre la prononciation et la graphie *Matrat* sont déjà attestées en 1725 (G. 2551, acte de vente du 24 février 1725) et en 1765 (Analyse d'un acte du 24 juin 1722, dans G. 2484, fol. 14 r.).

2. Cf. Jacques Soyer, *Origine des toponymes « Martroi » et « Martres »*, dans *Revue des Études anciennes*, XXVII (1925), 213-227. Près de la *villa* de Massongy, dans le Chablais, « *le Marteret* rappelle un lieu de sépulture qui fut utilisé par les habitants du domaine du VI^e^ au VIII^e^ siècle » (A. Grenier, *Archéologie gallo-romaine*, 2^e^ partie, Paris, 1934, p. 927). A Sarry (Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Noyers), le *Martroy* est un ancien cimetière dans un climat à l'ouest du village, à 250 mètres des dernières maisons et à 50 mètres des anciens fossés. Les tombeaux sont en pierre des carrières de Champrotard (commune de Coutarnoux, cant. de L'Isle-sur-Serein), à trois lieues de là.

3. Il y a plus de 70 ans, un certain Fanchy Thouard, demeurant dans le haut de Montraoul, lieudit la Borde, le long du vieux chemin de Vézelay à Foissy, trouva dans sa vigne du Charnier, finage du Martray, un sarcophage contenant, entre autres choses, une épée longue en fort bon état ; il en fit faire plusieurs couteaux par un artisan.

4. Cf. Léon Mirot et René Louis, *La bataille de Vaubeton*..., 6, n. 3.

5. Cf. Parat, *La vallée de la Cure aux époques gauloise, gallo-romaine et*

cimetières mérovingiens de l'Avallonnais ? Ce serait pure dérision. La présence d'armes de toutes sortes est chose courante dans les sépultures de l'époque franque où tout homme libre était un guerrier. Il n'en reste pas moins que ces tombes, par la suite, n'ont pas cessé d'intriguer les populations : à preuve les noms du *Charnier* et de la *Goie-sang* que portent des champs au finage du Martray.

Après les Gallo-romains et les guerriers franco-burgondes, l'abbaye de Vézelay a possédé ces terres ; le vieux chemin est devenu un chemin de moines. Le monastère eut à Montraoul un prieuré, avec une vinée et des bâtiments d'exploitation agricole [1] ; les religieux cultivaient par eux-mêmes les champs et les vignes qu'ils n'avaient pas donnés à cens : autour de Montlibeuf et de Vaubouton, ils possédaient plusieurs clos de vignes, le long du vieux chemin. On dit encore aujourd'hui pour les désigner : les *Clous* [2].

---

*mérovingienne*, dans *Congrès archéologique d'Avallon* (1907), p. 334-337 ; *Le cimetière barbare de Vaudonjon*, dans *Bulletin de la Société d'Études d'Avallon*, 1909, p. 171-260. Les 500 sépultures relevées vont du début de l'occupation franco-burgonde à l'époque de Charlemagne. On signale des trouvailles à Vaudonjon dès le XVII[e] siècle.

1. Le terrier-censier de 1463-1464 parle du « champ du prioré de Montroul » (f. 203 v.) ; de « deux hâtes de vigne seant entre Monroul et Foissy, tenant au priore d'une part et au grand chemin de l'autre » (f. 413 v.). Nous avons aussi aux Archives de l'Yonne (H. 1941 *bis*, p. 571) un « compte-rendu par Philippe Griveau, notaire, pour l'année 1576, arresté le 16 janvier 1578, pour ce qui concerne le cens de 4 sols et la rente de 4 livres sur le lieu ou souloit être la vinée du prieuré de Mouroux, avec une pièce de pré au-dessous, appelée le pré de l'aumosne ». Le prieuré avait disparu pendant les guerres de religion, qui furent particulièrement vives en cette région ; la famille de Bèze avait des vignes en Vaubouton.

2. L'abbé Pissier (*loc. cit.*, p. 319) prétend que le climat des Clous marque l'emplacement d'un hameau encore existant au XVI[e] siècle : *Cloux*, au bord d'un étang de six arpents aujourd'hui comblé. Je crois qu'il a été induit en erreur par l'abbé Martin, auteur d'une *Chronique de Vézelay*, où on lit à la page 266 que « l'église de Vézelay avait un grand étang près du hameau de Cloux, de l'étendue de 6 arpents, un autre étang de 3 arpents en Vaufront et un troisième au Val-de-Poirier avec un moulin ». L'abbé Martin a mal compris le terrier-censier de 1463-1464, fol. 19 v. ; le *grand étang*, comme l'étang de Vaufront et celui de Val-de-Poirier, se trouvait dans la vallée de Val-de-Poirier ; il a donné son nom au hameau de l'Étang.

Nous croyons que la légende de Girart de Roussillon s'est formée au cours du XI^e siècle, comme la plupart de nos légendes épiques. Les sépultures guerrières du Martray mirent en branle les imaginations : qui donc étaient ces morts ? Les moines se sont posé la question et, comme il fallait s'y attendre, ils ont tout rapporté au fondateur de leur abbaye, celui à qui elle devait ses richesses, ses reliques et ses privilèges, le comte Girart. Ils avaient dans leurs archives la charte par laquelle il avait fondé les abbayes de Vézelay et de Pothières, les lettres par lesquelles il les avait soumises directement au Saint-Siège. Nous avons tout lieu de croire qu'ils avaient aussi, parmi leurs manuscrits, un exemplaire de l'*Historia Remensis Ecclesiæ* de Flodoard : ils y voyaient comment Charles le Chauve avait menacé Girart de faire main basse sur le monastère que le comte avait confié à Saint-Pierre, comment Girart s'en était plaint à l'archevêque Hincmar [1]. De là à conclure que Girart et Charles s'étaient affrontés sous les murs de Vézelay et que le Martray était le cimetière des guerriers tombés dans cette bataille, il n'y avait qu'un pas : il fut franchi pour la plus grande gloire du monastère et de son pèlerinage [2].

Si le Martray était la sépulture des combattants, où donc était le champ de bataille ? Le premier mouvement fut de désigner la vallée toute voisine de Vaubouton : sur le parcours du vieux chemin de Vézelay au prieuré de Montraoul, c'était le seul lieu possible pour un combat, le val de Poirier étant trop encaissé. D'ailleurs on a, en tout temps, trouvé des armes et des

---

1. « De hoc etiam quod scripserat hic comes [Gerardus] se audisse, quod rex Karolus monasteria uellet usurpare quae beato Petro apostolo idem Gerardus tradiderat, et quia, si res ipsius quae in hoc regno [Franciae] conjacerent ab eo [Karolo] forent ablatae, ipse licet invitus res hujus regni quae in illo habebantnr regno [Provinciae] praesumeret... » (*Hist. Rem. Eccl.*, l. III, c. XXVI).

2. C'est un curieux cas de tradition orale que le dicton qui a cours à Foissy au sujet des champs de la Vau, au sud du Martray et en contre-bas : « En la vau, le sang a coulé » ; la Vau s'appelle aussi la Gotte sang. Je m'imagine que la phrase : « En la Vau, le sang a coulé », jadis prononcée par quelque moine, a été conservée littéralement de génération en génération par les gens du pays.

sépultures en Vaubouton et dans les parages, quoiqu'en moins grand nombre qu'au Martray [1].

Le plus curieux est que la chanson conservée — s'inspirant très probablement de l'ancienne chanson perdue — fait de Vaubeton le siège d'une seigneurie, le fief de toute une dynastie de guerriers. Le chef de la famille, Tibert de Vaubeton le sage est proche parent et féal du roi Charles le Chauve ; il a deux fils : Alon et le sage Gauthier, qui lui-même a donné le jour à Pierre :

Apru parlet Teberz de Vaubeton 3787
.....
Et fu ben pru del lin au rei Carlon 3790
.....
E Carles, quant l'oit, molt li sat bon 3804
E en a apelat a sei Peiron
Lo fil Gauter au saive, al fraire Alon :
Cil furent fil Tebert de Valbeton.

Je n'ai pu trouver, dans le climat actuel de Vaubouton, nulle trace d'habitations anciennes et le site n'était pas propice à la construction d'un château fort. Par contre, la colline toute proche des Magnindes est entourée d'une enceinte de pierres séches, actuellement envahie par les ronces [2] : j'incline à y voir

1. Au sommet de la côte de Vaubouton, aux confins du Thureau de Montlibeuf, on a exhumé vers 1864 environ, au témoignage de M. Marcelot, maire de Saint-Père, la sépulture d'un guerrier avec ses armes. M. Émile Colas, propriétaire actuel de la vigne où cette tombe fut découverte, m'a confirmé le fait sans pouvoir y ajouter d'autres détails.

En août 1934, M. Louis Monot, maire de Foissy, a trouvé aux Laverons, à mi-chemin entre le Martray et Vaubouton, un pommeau de poignard en bronze, damasquiné de deux légers cercles d'or et s'emboîtant sur une lame carrée; M. Henry Corot y voit une arme d'époque barbare.

2. L'enceinte est formée de deux murs s'épaulant l'un l'autre, larges chacun de 1 m. 10 et hauts encore par endroits d'environ trois mètres au-dessus du sol. Il ne semble pas possible d'expliquer sa construction par un but d'utilité agricole ou par le simple souci de maintenir les terres : le terrain est en cet endroit particulièrement rocailleux et ne paraît pas avoir été jamais défriché. Le premier élément du nom des Magnindes est peut-être le mot patois *mâgne* qui signifie « ruine » ; un champ voisin des vieux remparts du Saint-Père s'appelle « les grandes Mâgnes » (*Moenia* ?).

les vestiges de fortifications d'époque gauloise, destinées à commander la vallée de la Cure. Il n'est pas impossible que ce rempart ait été considéré comme la forteresse d'anciens seigneurs de Vaubeton.

La bataille légendaire de Vaubeton, d'abord située autour du vieux chemin de Vézelay à Montraoul, fut transférée ensuite dans un cadre plus vaste et plus grandiose, autour de la voie romaine de Saint-Père à Pierre-Perthuis. C'était aussi, au XI^e^ siècle, un chemin de moines. L'abbaye de Vézelay avait, sur cette route, deux moulins : celui de Saint-Père et celui de Seiglan, plus une métairie, dont les Fontaines Salées et le Perron faisaient partie. Les ruines gallo-romaines des Fontaines Salées ont dû puissamment contribuer à cette extension vers le lit de la Cure du champ de bataille légendaire, extension qui a fini par laisser dans l'ombre le Martray et le climat proprement dit de Vaubouton.

IV. — *Rôle des accidents topographiques dans la genèse et le développement de la légende épique.*

Quand nous disons, après M. Joseph Bédier, que les moines de Vézelay sont à l'origine de la légende de Girart, nous n'entendons pas, qu'ils non plus que lui-même l'aient créée de toutes pièces et de propos délibéré, par une sorte de supercherie intéressée, afin d'assurer le succès de leur pèlerinage. Mais c'est en cherchant à attirer et à retenir les pèlerins par leurs récits et leurs explications qu'ils ont provoqué la naissance insensible de la légende. Les imaginations populaires et l'art des trouvères ont fait le reste.

Il importe, pour comprendre ces choses, de nous façonner en quelque sorte, une âme du moyen âge. Alors, la tradition orale était la source unique à laquelle le commun des hommes pouvait s'informer du passé des monuments et des villes, de la vie des aïeux. Cette unique source d'informations, précisément parce qu'elle ne pouvait être contrôlée, obtenait un crédit presque illimité. Est-il surprenant que les clercs ou demi-clercs, auxquels avait recours la curiosité crédule de la foule, aient cédé à la tentation et comblé les lacunes de leur savoir par les fantaisies de leur imagination ?

Cette remarque vaut surtout pour les pèlerinages. Les pèlerins, venus souvent de fort loin et à grand peine, trouvaient à leurs voyages une saveur que la facilité nous a gâtée et portaient en eux un ardent désir de voir et de savoir. La vogue des pèlerinages traduisait l'éternel besoin qui pousse l'homme à sortir de lui-même et à vivre, ne fût-ce qu'en imagination, une autre vie. Le pèlerin voulait voir cette chose prestigieuse : des *reliques*, et non seulement les ossements des saints et les tombeaux des preux, mais leurs vêtements, les objets qui leur avaient servi ou qu'ils avaient touchés, leur épée ou leur olifant, la grotte où celui-ci s'était réfugié, la fontaine que celui-là avait fait jaillir, la pierre où s'était imprimé le sabot de son cheval. Que sais-je ? Les créateurs des grands pèlerinages ont fait preuve d'un véritable génie dans le choix du cadre, des reliques et du héros. Tels furent, au XI^e^ siècle, les moines de Vézelay. Ils ont su — au sens artistique du mot — *inventer* la Madeleine et montrer sur leurs terres, dans le sillage de l'admirable basilique, vingt lieux dignes de mémoire : le bois de noisetiers [1] où l'amie du Christ fit sa dernière étape avant d'entrer dans Vézelay, le moutier de nonnes fondé à Saint-Père par Girart, la plaine où le comte affronta l'empereur des Francs et où le feu céleste brûla les gonfanons, les gués que traversa Charles le Chauve, le perron où monta Girart et les ruines voisines, le Martray où dorment tant de barons...

Et qu'on ne dise pas ici que les moines ont exploité et localisé après coup une légende née en dehors d'eux ; car, dans sa forme la plus ancienne, cette légende n'a de sens et de saveur — nous l'avons vu — que par rapport à l'abbaye, aux chemins qui y conduisent et aux curiosités que l'on voyait le long de ces chemins, dans le domaine de Vézelay. Les poètes n'ont eu qu'à suivre et à écouter les moines pour recueillir la matière des chansons qu'ils réciteraient aux pèlerins, le thème sur lequel ils broderaient leurs variations. Et c'est pourquoi, dans le récit du combat de Vaubeton, les épisodes les plus fantaisistes sont toujours représentés sur un théâtre vrai.

René Louis.

---

1. Le *Coriletus Badilonis* (Coudray Badilon) de la légende de saint Badilon (Faillon, *Monuments inédits sur sainte Marie-Madeleine*, t. II, col. 750).

# RENART OU RENAUT ?

Renart ou Renaut ? Qu'un copiste du XV^e siècle, en transcrivant un poème vieux de deux cent cinquante à trois cents ans, ait pu confondre ces deux noms, ce n'est peut-être pas très étonnant. Mais y a-t-il là une raison suffisante pour nous permettre d'attribuer à Jean Renart, auteur des romans de l'*Escoufle*, de *Guillaume de Dole* et du *Lai de l'Ombre*, aussi le roman de *Galeran de Bretagne* dont l'auteur est appelé Renaut dans l'unique manuscrit qui nous l'a transmis [1] ? Les avis sont partagés. Pour Ch. V. Langlois [2] et M. L. Foulet [3], l'attribution à Jean Renart, qui n'était d'abord qu'une possibilité, a fini par devenir une certitude : « Jean Renart et l'auteur de *Galeran* ne font qu'un » (Foulet, *l. c.*, p. XXX). Leur conviction, si forte qu'elle soit, n'a cependant pas suffi pour lever tous les doutes. M. Maurice Wilmotte, en particulier, ne s'est pas laissé convaincre. On entend très bien, sans qu'il le dise clairement, aussi bien dans sa brève étude sur *Galeran* dans ses rapports avec Chrétien de Troyes [4] que dans son compte rendu de l'édition de L. Foulet [5], que le savant belge fait au moins de très sérieuses

1. Édit. L. Foulet (Class. franç. du moyen âge, n° 37), Paris, 1925, v. 7798, où l'éditeur a remplacé le nom de *Renaus* par *Renars*.

2. *La Vie en France au moyen âge*, I, 2^e édit., 1924, p. 1-4 ; 38-40 ; 77-79, et App., I, p. 341-357.

3. *Romania*, LI, 1925, p. 76-104 ; édition du *Roman de Galeran de Bretagne*, Introd., p. V-XXXIII.

4. *Un curieux cas de plagiat littéraire* dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres*, 5^e série, t. XIV, p. 269-300, 1928, Paris, 1928.

5. *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. VII, 1928.

réserves à ce sujet et qu'il semble plutôt convaincu du contraire [1]. La question demande à être reprise et examinée de près.

La critique s'appuie surtout sur des faits d'ordre linguistique. La langue, la versification, le vocabulaire sont sensiblement les mêmes dans *Galeran* et dans les œuvres de Jean Renart. Le fait est que la langue de *Galeran* ressemble beaucoup à celle de l'*Escoufle* et de *Guillaume de Dole*. Quand il s'agit de textes écrits à la même époque et dans la même région, il est à peu près impossible de déterminer par des raisons linguistiques, s'ils appartiennent à un seul ou à plusieurs auteurs. Les ressemblances, en tout cas, ne prouvent rien, car on a partout la même langue littéraire, avec, à peu près dans la même proportion, les mêmes éléments dialectaux. L'identité des différents textes sur ce point ne peut donc rien prouver en faveur d'un auteur unique. En revanche, des différences de langue qu'on constatera dans ces mêmes conditions prendront de ce fait même une plus grande valeur. Or, ces différences existent entre *Galeran* et les œuvres de Renart. M. L. Foulet lui-même en a signalé un certain nombre [2].

Ainsi l'absence dans *Galeran* du pronom personnel du type *mi*, qu'on trouve chez Renart à côté de *moi*; l'absence de *ciaus* à côté de *ceus*; celle de formes comme *taule*, *faule*, qui figurent dans l'*Escoufle* et dans *Dole*; celle de la première personne du pluriel en *-mes*, qu'emploie Renart. Il y a aussi le cas de *suens*, qui paraît si souvent dans les trois œuvres de Renart en rime avec *quens* et *sens* et dont il n'y a aucun exemple dans *Galeran* [3]. D'autre part, Renart n'emploie jamais la forme en *-ain* des cas-régime des noms propres féminins, qui est si caractéristique pour *Galeran* et que celui-ci semble devoir au poème de *Foucon de Candie* de son compatriote Herbert le Duc de Dammartin [4].

1. Il a été suivi dans cette voie par Mme R. Lejeune-Dehousse dans sa récente étude, faite sous l'inspiration de M. Wilmotte, sur *l'Œuvre de Jean Renart* (thèse de Liége), Paris, Droz, 1935.

2. Édition de *Galeran*, Introd., p. XIV ss.

3. Foulet, *loc. cit.*, p. XVIII, *sub* 8°, donne de ce fait une explication peu satisfaisante, car il y a toujours ceci que Renart rime *bien* avec *mien*, mais jamais avec *sien*, tandis que dans Galeran *sien(s)* rime souvent avec *bien(s)*, et en revanche jamais avec *quens* ou *sens*.

4. Foulet, *loc. cit.*, p. XX, *sub* 2°.

Or, il ne s'agit là que de formes d'un usage courant. Pourquoi le même auteur ne les aurait-il employées que dans l'une de ses œuvres, et pas dans les autres [1] ? Pourquoi abondent-elles ici et sont-elles tout à fait absentes là-bas ? Nous ne voyons pas d'autre explication que celle de deux auteurs différents, l'un l'auteur de *Galeran*, c'est-à-dire Renaut, l'autre l'auteur de l'*Escoufle*, de *Guillaume de Dole*, du *Lai de l'Ombre*, c'est-à-dire Jean Renart. Mais avant de nous arrêter à cette conclusion, peut-être prématurée, voyons si d'autres faits viennent la confirmer ou non.

La versification est-elle pareille dans *Galeran* et chez Jean Renart ? A première vue, oui. Mais à y regarder de plus près, on découvre bientôt des différences notables. Une impression générale d'abord. Qu'on lise attentivement un millier de vers de *Galeran* et autant des deux grands romans de Jean Renart [2] : on aura vite l'impression très nette d'une différence sensible entre ces textes dans la nature et dans la qualité des rimes. Les rimes de *Galeran* sont assurément plus correctes ; on ne relève dans tout le poème pas une seule rime négligée ou fautive [3] ; mais elles sont presque toujours parfaitement banales, de ces rimes faciles qu'on trouve partout. Par contre, dans *Dole*, et plus encore dans l'*Escoufle* les rimes « fautives », simples assonnances, abondent [4], donnant à la versification un air négligé, débraillé même [5] ; mais en revanche combien de rimes pitto-

1. Il n'en est pas de même quand il s'agit de formes rares, exceptionnelles, comme c'est le cas p. ex. pour les formes pronominales féminines *ille* et *cille* (: *fille*). On ne les trouve à la rime que dans l'*Escoufle*, et pas ailleurs. Là il s'agit évidemment de formes dialectales auxquelles l'auteur a renoncé tout de suite. Pour la même raison on ne peut pas non plus attacher de l'importance aux fém. *eulx* et *ceulx* dans *Galeran*, inconnus dans les œuvres de Renart.

2. Il faut faire une place à part au *Lai de l'Ombre*. Ses neuf cents vers sont rimés avec plus de soin que les quelques milliers de vers de l'*Escoufle* et de *Dole*.

3. Les trois cas signalés par M. Foulet (édit., p. XXVI, *sub* 2°), où la différence ne porte que sur la présence ou l'absence de *r* (*sage* : *marge* 6433 ; *tempre* : *atrempe* 7393-6 ; *Brez* : *apers* (lisez *aperz* 3601-2) sont des rimes qu'admettaient alors même les poètes les plus difficiles.

4. Il n'y en a pas dans le lai, pour la raison indiquée ci-dessus, note 2.

5. Sur les 2600 rimes de *Guillaume de Dole* (en décomptant les poésies

resques, primesautières, inattendues. Je dirais donc volontiers avec M. Foulet (*loc. cit.*, p. XXVII) que la technique de l'auteur de *Galeran* est plus rigoureuse, mais je n'ajouterais pas qu'elle est « de même qualité ».

Ce sont, il est vrai, des impondérables, et nous n'en méconnaissons pas le caractère subjectif. Mais il nous semble qu'on ne peut pas se passer d'en tenir compte : la personnalité littéraire d'un auteur se manifeste peut-être mieux dans ces éléments généraux que dans telles particularités qui peuvent toujours être dues à des emprunts ou à des imitations. D'ailleurs les différences précises dans les détails ne manquent pas.

1° La rime « brisée », du type *est ce, en ce, lo ge*, etc., est fréquente chez Renart : deux douzaines de cas dans l'*Escoufle*, dont quelques-uns très violents [1] ; une dizaine de cas dans *Dole* [2], et même dans le *Lai de l'Ombre* au moins un cas [3]. Par contre, dans les 7000 vers de *Galeran* ce genre de rime ne paraît qu'une seule fois : *face — a ce* (2841-2). Quant à la façon de compter le dernier mot du vers, *ce* ou *ge*, pour une syllabe pleine ou non [4], l'unique cas de *Galeran* ne permet pas de dire quel était sur ce point l'usage du poète ; le vers en question : *la costume estoit lors a ce* peut être aussi bien de sept que de huit syllabes, selon qu'on admet ou non l'hiatus *costumë estoit* [5]. Chez Renart on trouve les deux façons de compter. L'octosyllabe avec *ce* ou *ge* atone domine nettement chez lui. Il n'y a dans tout l'*Escoufle*

---

lyriques, intercalées dans le texte), il y a près d'une dizaine de rimes telles que *trive* : *vile* 623-4 ; *vespres* : *mestres* 2830-1 ; *parole* : *ore* 4318-9 ; *estre* ; *tertre* 3897-8 et autres. Dans l'*Escoufle* avec 4551 rimes elles dépassent la douzaine : *chiere* : *vieille* 1027-8 ; *tables* : *males* 6045-6 ; *orent* : *tornent* 8763-4 ; *liue* : *amie* 8057-8, et encore *estre* : *tertre* 2739-40, et autres.

1. *lo ge* : *loge* 2952-3 ; *couroce* : *de* (*por*) *tot ce* 3039-40 ; 7085-6 ; *rouge* : *or dout ge* 7634-5 ; *tierce* : *or iert ce* 7885-6 ; *lignage* : *ore ha ge* 8449-50 ; *hautece* : *iert ce* 8884-5 ; à côté des nombreux cas de *est ce* en rime avec le suffixe *-esse, -ece*.

2. A côté du cas de *est ce* : *-esse, -ece*, aussi *guige* : *cuit ge* 2705-5 ; *Maience* : *en ce* 3434-5 ; 3945-6 ; *loge* : *lo ge* 3472-3 ; *fronce* : *selon ce* 4358-9.

3. Ce n'est, il est vrai, que le cas habituel de *qu'est ce* : *leece* 507-8.

4. Foulet, *loc. cit.*, p. XXVIII s.

5. Cet hiatus paraît improbable à M. Foulet ; mais le vers précédent *Si la baise en my la face*, exige bien l'hiatus *baisë en*.

qu'une seule exception : *Font li chevalier* : *Ore est che* (7924), ou l'hiatus *orë est*, admissible devant un monosyllabe, rend au vers sa mesure normale. L'unique cas du *Lai de l'Ombre* (v. 588) confirme cette façon de compter. Par contre, dans *Dole*, on a à côté de trois cas sûrs d'octosyllabes (v. 2707, 3473, 4359) deux cas tout aussi sûrs d'heptasyllabes (v. 1405, 1471) et deux cas douteux, selon qu'on admet l'hiatus de *e* final ou non (v. 3435 et 3946). Faut-il attribuer ces cas au copiste, ou est-ce le poète qui a changé sa manière de faire ? On ne saurait le dire. En tout cas, il n'y a rien à tirer pour ou contre l'identité de l'auteur de *Galeran* avec Jean Renart.

2° A propos du rejet, M. L. Foulet (p. xxv) constate « l'uniformité d'une même technique » dans les quatre poèmes. Il y a cependant chez Jean Renart une particularité qui est d'autant plus frappante qu'elle est plutôt rare dans la littérature de l'époque, qu'elle n'est donc pas d'un usage courant. C'est de séparer le verbe auxiliaire de son participe passé de telle sorte que l'auxiliaire forme la rime et que le participe ne vienne qu'au vers suivant ou même deux vers plus loin. Le cas est surtout fréquent dans l'*Escoufle* [1] ; mais on le retrouve aussi, quoique moins souvent, dans *Dole* [2] et dans l'*Ombre* [3]. Dans *Galeran*, il ne se trouve pas une seule fois [4]. Ceci correspond d'ailleurs à la technique plus soignée de l'auteur de *Galeran*, comparée à celle de Jean Renart.

---

1. Dans son étude sur la langue de Jean Renart (*Roman. Forschungen*, 1915, p. 683-793) E. Faerber (p. 700) a compté dans l'*Escoufle* 30 cas avec *a* à la rime ; mais il faut ajouter ceux avec *ont*, parmi lesquels celui-ci :

> Et vous tuit et cil qui lor ont
> Dit bien de moi, por que il m'ont
> Mandée... (6019-21).

Il y en a aussi avec *orent* (v. 1005) et avec *sont* (v. 468).

2. Dix cas ; mais aussi avec *ere* (v. 1319 et 1619), et celui-ci, qui est différent :

> Juglet, qui ne chantastes puis
> Que entrastes dedanz cest huis (v. 1554-5).

3. Trois cas seulement, mais sur 900 vers.

4. Il y a cependant là quelques cas où le verbe auxiliaire et le participe passé sont répartis entre deux vers (v. 5596-7 ; 5784-5 ; 7730-1), mais l'auxiliaire ne sert pas à la rime.

3° On trouve dans les quatre poèmes les rimes hybrides, dites « franco-picardes », qui combinent une forme picarde avec une forme francienne, du type *franche-France* (Foulet, p. XIV s.). Mais cette licence poétique se trouve partout, même chez des poètes soigneux. En revanche on a assez souvent chez Jean Renart des rimes qui combinent les palatales sourdes et sonores *ch* et *g*. C'est encore l'*Escoufle* qui en offre les cas les plus nombreux, le plus souvent la rime de *sache* avec le suffixe *-age* (*message*) ; et deux cas plus curieux : *patriarche* : *barnage* 1327-8 et *Arches* : *messages* 8089-90. Il y en a aussi dans *Guillaume de Dole*, où ils sont cependant plus rares : 4 cas, parmi lesquels *visage* : *atache* 4524-5 et *piece* : *Liege* 5170-1 [1]. Par contre, il n'y en a pas un seul dans les 7800 vers de *Galeran*.

4° Renart emploie à la rime certaines formes nominales et verbales dont il n'y a aucun exemple dans *Galeran*, quoiqu'il s'agisse de formes d'un usage courant dans la tradition littéraire. Ainsi l'imparfait *ere* est fréquent à la rime aussi bien dans l'*Escoufle* (25 cas) que dans *Dole* (13 cas) et dans le *Lai de l'Ombre* (2 cas). C'est une rime que *Galeran* ne connaît pas. Le pronom personnel *gié* paraît huit fois à la rime dans l'*Escoufle*, quatre fois dans *Dole*, deux fois dans le *Lai de l'Ombre*, jamais dans *Galeran*. L'imparfait en *-ot*, si commode pour la rime avec *ot* (*habuit*), *pot*, *sot* et avec le substantif *mot*, est représenté dans douze rimes de l'*Escoufle*, cinq fois dans *Dole* et une fois dans l'*Ombre* ; *Galeran* l'ignore.

5° Enfin, nous constatons dans les œuvres authentiques de Jean Renart une tendance très prononcée à user de rimes homonymes, souvent sans que le sens des deux mots soit vraiment différent [2] : Les cas sont particulièrement fréquents dans l'*Escoufle* ; on les trouve aussi, quoiqu'en moins grand nombre, dans *Dole* et dans l'*Ombre*. *Galeran* ne les ignore pas, bien entendu, mais la tendance à réunir des homonymes à la rime est certainement moins nettement accusée chez lui que dans

1. Voir la note de L. Foulet, édit. de *Galeran*, gloss., s. v. *marge*. Il n'y a pas de cas de ce genre dans le *Lai de l'Ombre*.

2. Il arrive assez souvent à Renart, surtout dans l'*Escoufle*, de rimer entre elles les formes les plus usuelles des verbes auxiliaires, telles que *ont*, *sont*, *a*, *est*, *fu* (cf. G. Charlier, dans les *Mélanges Wilmotte*, 1910, t. I, p. 84).

les trois autres romans. Un examen portant sur mille vers choisis au même endroit (les vers 4000 à 5000) donne les résultats suivants :

*Galeran* : 13 rimes homonymes [1] ;
*Escoufle* : 75 » 
*Dole* : 41 » (des vers 4001 à 5050) ;
*Ombre* : 71 » (dans 960 vers).

L'interprétation de ces faits n'exige pas, il est vrai, impérieusement l'existence de deux auteurs différents. On pourrait voir dans *Galeran* l'œuvre d'un auteur qui s'applique consciencieusement à suivre les règles des bons maîtres et n'ose pas encore s'abandonner à son tempérament personnel. Plus tard, dans l'*Escoufle* et dans *Dole*, ayant acquis de l'indépendance et de l'autorité, il s'affranchit des règles trop rigides. Il écrit avec moins de soin, sans se soucier d'une correction toujours parfaite, en se laissant librement aller aux inspirations de son talent personnel. Toutefois cette interprétation ne s'impose pas, loin de là. Les différences qui existent dans la versification entre *Galeran* d'une part et les trois œuvres attribuées en toute certitude à Jean Renart, sont telles que, loin d'autoriser l'hypothèse d'un seul et même auteur pour les quatre poèmes, elles s'y opposent au contraire avec vigueur.

Mais c'est surtout sur le vocabulaire qu'on s'appuie pour prouver l'identité de Renaut avec Renart. Il va de soi que chacun de nos textes possède en propre un certain nombre de mots qui ne reparaissent dans aucun des autres. Ce ne sont pas des différences de ce genre-là qui peuvent entrer en ligne de compte. D'autre part il y a aussi toute une série de locutions et de termes communs à deux ou à plusieurs de nos textes. Cela ne prouve pas encore l'identité de leurs auteurs. Dans la question qui nous occupe on ne peut considérer que deux choses : soit les mots vraiment rares ou d'un usage particulier qui seraient en commun à une partie ou à la totalité de nos

1. Nous ne tenons compte que des rimes strictement homonymes ; nous ne comptons donc pas les cas nombreux de rimes de simples et composés. Cela augmenterait encore la différence entre *Galeran* et les œuvres de Jean Renart.

poèmes, soit des termes d'un usage tout à fait courant, qui ne figureraient pourtant que chez l'un ou chez l'autre des deux poètes.

Si donc *Galeran* est seul à posséder des mots rares, tels que *cisemus* [1] « fourrure d'une espèce de petit rongeur » (v. 2006), *dyote* [2] « sotte » (v. 1132), *enbiez* « percé de trous » (v. 5799), *entule* « sot » (1280), *garingal* [3] « racine d'une plante aromatique » (v. 471), et quelques autres du même genre [4], ceci ne prouve pas que son auteur soit nécessairement différent de Jean Renart chez qui on ne trouve aucun de ces mots. Par contre, on s'étonnera plus de voir figurer dans *Galeran* seul toute une série de mots d'un usage courant, que Jean Renart n'a pas employés, quoique l'occasion ne lui en eût pas manqué. Ce ne sont pas seulement des termes techniques comme *feuillolé* « décoré de feuilles », employé à deux reprises, du pennon de la lance (v. 5673) ou de l'armure (v. 5917), et *rouler* « fourbir », également employé deux fois, du haubert et des chausses de fer (v. 5561 et 5876). Aucun de ces mots ne figure dans la grande description du tournoi de Sainteron dans *Guillaume de Dole*. Ou encore *forme* dans le sens de « banc », qui paraît deux fois dans *Galeran* et jamais chez Renart. Mais ce sont aussi des termes beaucoup moins spéciaux, tels que *detaillier* « tailler en pièces », qui figure trois fois dans *Galeran* (v. 1343, 5013, 5754); *maumetre* (556, 2288, 4893, 5032) ; *afit* [5] « moquerie, offense »

---

1. Le mot, rare par ailleurs, est assez fréquent chez Chrétien de Troyes, qui l'emploie à la rime dans *Lancelot* 4600, *Yvain* 1115 ; on le trouve dans la continuation de *Perceval*, v. 20865. Comme le fait remarquer M. Wilmotte, *Plagiat*, p. 34, le mot pourrait venir avec d'autres de Chrétien.

2. Voir la note de M. Foulet, au glossaire, *s. v.*

3. Le mot figure dans une énumération d'épices rares dans *Floire et Blanchefleur* (éd. du Méril, 1856, v. 1767, p. 73). Renaut, qui connaissait si bien ce roman, a pu le tirer de là.

4. Voir M. Wilmotte (*Plagiat*, p. 33), qui en donne une liste bien plus ample.

5. Voir M. Wilmotte, Compte rendu de l'édition de *Galeran*, *loc. cit.* Le mot est encore un de ceux qui, rares ailleurs, sont fréquents dans les romans de Chrétien (*Cligès*, 2948, 6589; *Lancelot*, 5700; *Perceval*, 1094, 6827; *Guillaume d'Angleterre*, 1033 ; de même le verbe *afitier*, *Yvain* 1351, *Guillaume d'Angleterre*, 1032 ; *afiteus*, *Yvain* 70).

(plutôt que « défi », v. 7028), et surtout le mot d'*arramie*, pour lequel l'auteur de *Galeran* semble avoir eu une prédilection particulière (il l'emploie six fois, et en outre *arramiz* v. 5282) et qui est tout à fait étranger aux œuvres de Renart. Il en est de même de *aatir* « engager à », si fréquent dans *Galeran* et presque inconnu chez Renart, où d'ailleurs le mot signifie toujours « comparer ». N'insistons pas sur *esclanche* « gauche » (5494), qui est rare, *ebenus* (454), qui est un terme littéraire que les romans antiques depuis *Thèbes* et les romans courtois se sont passé l'un à l'autre, *esterlin*, quatre fois dans *Galeran*, et même *noische* « broche, fermail » (6928, 6938), que Renart n'emploie dans aucune de ses nombreuses descriptions de costumes et à la place duquel il met *afiche* ou *afichal*, qui de son côté ne figure jamais dans *Galeran*. C'est aussi l'adjectif *estout* « fou, violent » (quatre fois dans *Galeran*), l'adverbe *encui* (trois fois dans *Galeran*), *a tot* dans le sens d' « avec », dont il n'y a aucun exemple chez Jean Renart.

M. L. Foulet insiste beaucoup sur l'emploi particulier de *maniere*, ou plutôt de *manieres* [1]. Il voit là une des preuves les plus fortes de l'identité des deux auteurs. Malgré ses explications subtiles et ingénieuses, je ne vois pas plus que M. Wilmotte [2] de rapport certain ici entre *Galeran* et Renart. Ce dernier se fait comprendre clairement, aussi bien dans l'*Escoufle* 5561-2 :

est s'iert d'une maniere
Et l'aumosniere et la sainture,

que dans *Guillaume de Dole* 5282-3 :

Cest tiessu et ceste aumoniere
Tot est brodé d'une maniere,

c'est-à-dire que les deux objets sont faits « de la même manière », entendons ayant la même couleur et le même dessin, ils sont faits pour aller ensemble. Mais quand il est dit dans *Galeran* que Fresne savait faire des *œuvres de manieres* (1161) ou qu'aux fenêtres on voyait des écus *teints de manieres*, je ne suis pas du

1. *Romania*, LI, 1925, p. 79, *sub* 3e.
2. *Plagiat*, p. 40-42.

tout sûr que cela signifie la même chose que *d'une maniere*. Or, *Galeran* est seul à employer cette expression pour le moins bizarre, qu'on ne trouve pas ainsi chez Renart [1]. Quant à la rime *maniere* : *aumosniere* elle est de celles que la recherche de la rime léonine devait facilement suggérer au rimeur.

D'autre part on relève dans les œuvres de Jean Renart toute une série de termes que cet auteur, si nous en jugeons de l'emploi fréquent qu'il en a fait, semble avoir affectionnés tout particulièrement et dont cependant aucun ne figure dans *Galeran*. On voudra bien remarquer d'abord que dans les trois douzaines de locutions et de tournures, relevées par MM. G. Charlier [2] et J. Bédier [3] comme spécialement caractéristiques pour l'auteur de l'*Escoufle*, de *Guillaume de Dole* et du *Lai de l'Ombre*, il n'y en a aucune qui paraisse aussi dans *Galeran*. Nous ne parlons pas de certaines locutions pittoresques et insolites dont l'auteur a pu se permettre l'usage seulement plus tard, quand il avait acquis sa pleine maîtrise, p. ex. *ferir du poing lez l'oïe* (*Dole* 1410 ; *Ombre* 716-7) ou *traire la penne par l'ueil* (*Dole* 3463-4 ; *Ombre* 384-6) et autres du même genre. Mais on s'étonnera à bon droit de ne pas trouver dans *Galeran* certaines locutions moins singulières, dont Renart fait un emploi très fréquent, tels que *Or sachiez de fi et de voir* (*Dole* 16 ; 672 ; 1117 ; 2643 ; cf. aussi v. 4042 ; *Esc.* 5812) ; (*ne savoir*) *ne vent ne voie* (*Esc.* 5159 ; 7319 ; *Dole* 2034 ; 3588 ; cf. aussi *Esc.* 6185) ; *cil de la rue et de l'estre* (*Esc.* 6294 ; *Dole* 1569), ou encore *travers chans* (*Esc.* 1481) et *chans travers* (*Dole* 3096).

D'autres termes viennent s'y ajouter : *traire* ou *tourner son manteau en chantel* (*Dole* 1566 ; *Ombre* 277) ou *tenir l'escu en chantel* (*Dole* 2716 ; *Esc.* 8483) ; la *monjoie*, désignant une hauteur d'où l'on découvre une ville ou un château : la monjoie de Mayence (*Dole* 4183) ; celle de Toul (*Esc.* 4353 ; 7568) et de Jérusalem (*Esc.* 458) ; celle d'un château (*Ombre* 224) ; les adverbes *mon*, commode à la rime (*Esc.* 7 fois ; *Dole* 4 fois ;

1. Par contre, on trouve dans *Floire et Blanchefleur* la locution *de manieres*, employée exactement comme dans *Galeran* ; c'est l'Eufrate, un des fleuves du Paradis, qui y est designé comme *une eve de manieres* (éd. I. Bekker, 1844, v. 2013). Or Renaut a connu et utilisé ce passage du roman de *Floire*.

2. *Mélanges Wilmotte*, p. 81-98.

3. Introduction du *Lai de l'Ombre*, p. XI-XVI.

*Ombre* v. 616); *puer* (*Esc.* 4 fois; *Dole* 3 fois; *Ombre* 3 fois; une fois seulement dans *Galeran* 3275); la combinaison *lués droit* ou *lués demanois*, qu'on trouve fréquemment dans *Dole*, moins souvent dans l'*Escoufle* et dans l'*Ombre*, et jamais dans *Galeran*, qui ne se sert que de *lués* seul; l'exclamation *chaieles* (*Esc.* 3272) ou *queles* (*Dole* 2630), la même, me semble-t-il, qu'on trouve dans *Ombre* 244 sous la forme *Hé! caire!* (cf. aussi *Esc.* 6136). Enfin les termes caractéristiques de *rage* et *ragier*, signifiant une joie bruyante, impétueuse, qui figure plus d'une demi-douzaine de fois dans l'*Escoufle*, quelquefois aussi dans *Dole* (2349; 1805; 2353) et *Ombre* (222), et que *Galeran* n'emploie jamais autrement que dans le sens ordinaire de « rage, colère, jalousie ».

Je relève aussi comme tout à fait caractéristique pour Jean Renart la manie qu'il a d'introduire un discours par la formule *fait* ou *font*, suivie du sujet nominal ou pronominal, qu'il place en tête de la proposition et du vers, sans rien qui précède [1]. Dans *Galeran* non seulement l'emploi de *faire* pour *dire* est relativement rare, en tout cas plus rare que chez Renart (l'auteur de *Galeran* emploie plus volontiers *dire* ou *respondre* que *faire*); mais surtout on ne trouve *fet il*, *font il*, jamais autrement, je crois, que dans le discours. Même un cas comme *Dist Rose* (v. 6584) est tout à fait exceptionnel.

Il est facile d'augmenter le nombre de ces mots, si l'on ajoute ceux qui ne sont communs qu'à deux des œuvres de Renart, notamment à ses deux romans d'aventure, l'*Escoufle* et *Guillaume de Dole*; car si l'on tient compte de son sujet aussi bien que de sa brièveté, on comprend que le *Lai de l'Ombre* occupe une place un peu à part dans l'œuvre de Renart. Or, ces raisons ne valent pas pour *Galeran*. Ce sont notamment des termes appartenant à la vie pratique, tels que *porfil* « bordure de manteau » (*Esc.* 2975; 8946; *Dole* 3272); *touaille* « serviette » ou « voile sur la tête de la femme » (*Esc.* 4 fois, *Dole* 5 fois); *escuciaus*, diminutif d' « écu », comme ornements brodés sur un vêtement (*Esc.* 3013; *Dole* 3269; 4336; 5157; cf.

1. Il suffit d'ouvrir au hasard une des œuvres de Jean Renart pour en trouver des exemples : ainsi *Dole*, 644, 650, 656, etc.; *Escoufle*, 1014, 1388, 3894, 3930, 3950, etc.; *Ombre*, 226, 234, 262, etc.

aussi *ib.* v. 3150); *treslis* « maillé » (*Esc.* 544; 1207; 8914; *Dole* 5312); les adjectifs et participes *camois*, *camoissié* « souillé par l'armure » (*Esc.* 1031; *Dole* 2320; 2860; 2876) et *caleboté* (le visage « couvert de boutons »), dont Tobler-Lommatzsch ne connaît pas d'autres exemples que *Esc.* 5595 et *Dole* 2610; puis *ruer* « jeter » dans la locution *si loin com uns hom rue* (*Esc.* 4878; *Dole* 1579, formant rime homonyme avec le substantif *rue*); le verbe, pourtant fréquent, d'*atirier* « préparer » (*Esc.* 3561; 4430; *Dole* 2463); les adverbes *manés* (*manois*) et *demanés* (*demanois*) « tout de suite » (*Esc.* 4205; 7782; *Dole* 142; 1389; 2621; 3727; 4473). Il y a aussi l'emploi très caractéristique de *ses*, substantif et adjectif, « suffisance, suffisant », qu'on trouve huit fois dans l'*Escoufle* et quatre fois dans *Dole*; la forme particulière de *jenvre* « jeune » et *jenvresse* « jeunesse » (*Esc.* 1695; 7490; *Dole* 136; 2383); le substantif *manaie* (*en manaie*) « protection » (*Esc.* 5778; 6622; *Dole* 3047; 4463). L'attaque du chevalier au tournoi est décrite dans les deux romans en termes identiques :

| | |
|---|---|
| Il a l'escu bouté del coute | Il a l'escu bouté del coute |
| Et l'enarme li saut el poing | Et l'enarme li saut dou (*lisez* : ou) [poing. |
| *Esc.* 1184-5. | *Guill. de Dole* 2639-40. |

Rien de pareil ou seulement d'approchant dans les descriptions de combats ou de tournois de *Galeran*. Une répétition pareille d'un texte à l'autre se retrouve dans la description des cheveux de l'héroïne de l'*Escoufle* et de *Guillaume de Dole* :

| | |
|---|---|
| Sa bloie crine li cercele | Sa bloie crigne recercele |
| En ondoiant tot lés le vis | En ondoiant aval le vis |
| *Esc.* 3304-5. | *Guill. de Dole* 694-5. |

Dans les descriptions analogues de ses héros l'auteur de *Galeran* s'exprime autrement : Galeran a *le poil blont qui li recerceloit amont* (v. 1189-90), Fresne des *cheveux d'or dont elle met partie en tresse; l'autre a delivre et sans destresse qui li ondoient vers la face* (v. 1240-3). Il est vrai que la différence pourrait être voulue.

Que peuvent contre un ensemble de faits aussi imposant les quelques mots plus ou moins rares que *Galeran* partage avec

l'une ou l'autre des œuvres de Renart ? Ce sont en partie des termes assez répandus et dont la présence chez les deux auteurs ne prouve par conséquent rien : une ville *estourmie* « bouleversée » (*Dole* 5295 ; *Gal.* 6768) ; mais Chrétien de Troyes nous montre déjà la cour d'Artus *tote estormie* (*Lancelot*, v. 83) ; *enresdie* « emportement, folie » (*Esc.* 3159 ; *Gal.* 4056 ; déjà chez Chrétien, *Lancelot* 2472 ; 3251) ; *oiseler* et *briche*, que M. L. Foulet cite à l'appui de sa thèse, à cause de la rime avec *damoisele* et *riche* [1] ; mais ces rimes ne se présentaient-elles pas d'elles-mêmes ? On pourrait encore citer le terme de *comte palais*, fréquent dans *Galeran* et dont l'*Escoufle* 2233 donne un exemple chez Renart ; celui de *mat* et *mater*, dont *Galeran* use volontiers et qui figure aussi, mais combien plus rarement, dans l'*Escoufle* et *Dole* ; celui de *vairon*, nom commun dans *Galeran*, mais nom propre dans *Dole*. Je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit à tirer de là.

Certains traits, communs à *Galeran* et à l'un des romans de Renart, peuvent s'expliquer aussi par une source commune, où les deux auteurs auraient puisé. Ainsi *Dole* et l'*Escoufle* donnent à l'occasion d'un mariage princier le même détail caractéristique de combats d'ours et de sangliers, et cela en termes assez pareils [2] :

| | |
|---|---|
| Li un y font combatre vers ; | On fit as noces beter ors |
| Li autre y font beter ces ours | Et vers et a chiens et a viautres. |
| A chiens... | |
| *Gal.* 6800-2. | *Esc.* 1710-1. |

Mais il était déjà dit dans *Thèbes*, à l'occasion du mariage de Jocaste avec Œdipe :

> I ot beté plus de cent ors,
> Granz batailles i ot de vers (v. 440-1).

C'est un de ces thèmes littéraires qui, une fois fixés, ont voyagé d'un roman à l'autre [3].

---

1. *Loc. cit.*, p. 86.

2. Le rapprochement a déjà été fait par Ch. V. Langlois, *loc. cit.*, p. 31, note 1.

3. On trouvera encore de nombreux exemples de ce trait dans Tobler Lommatzsch, *s. v. beter*.

Mais une explication plus simple, et par conséquent plus probable, est possible : le détail a pu être emprunté directement par l'un des deux romanciers à l'autre. Il ne s'agit en effet pas là d'un cas unique. D'autres coïncidences tout aussi frappantes ne s'expliquent guère autrement. Ch. V. Langlois relève, très justement, le singulier métier auquel se livre l'héroïne de l'*Escoufle* et dont est menacé Fresne : c'est de laver la tête aux hommes [1]. Si ce trait, très curieux, en effet, et rare, sinon unique, je crois, dans les romans de l'époque, paraît dans les deux romans, ne serait-ce pas que l'un des auteurs l'ait puisé directement chez l'autre ? C'est aussi de la même manière que s'explique la présence d'un terme dialectal aussi rare que le picard (soissonnais) *assin*, désignant une mesure de grains dans *Galeran* et dans l'*Escoufle*. Les deux auteurs étant de la même région, l'emploi d'un même terme régional n'aurait en soi rien d'étonnant. Mais quand on constate que le mot a été déclanché, si l'on peut dire, par la même rime avec *coute et coussins* [2], on admettra plus volontiers un emprunt d'un texte à l'autre, surtout si nous pouvons prouver, comme nous l'espérons, que l'auteur de *Galeran* a plus d'une fois exploité le roman de l'*Escoufle*. En tout cas, il ne saurait y avoir là une preuve de l'identité des deux auteurs, comme on l'a trop souvent prétendu [3], pas plus d'ailleurs que l'emploi d'autres termes régionaux, tels que *coron*, *contekier*, *emingaut*, exclusivement dans les œuvres de Renart [4], ne prouve quoi que ce soit contre l'identité des deux auteurs. Il reste donc ceci : pas plus que l'état de la langue et de la versification, l'état du vocabulaire ne fournit de preuves certaines pour ou contre l'identité de Renaut avec

---

1. *Loc. cit.*, p. 39, note 1 ; cf. *Galeran*, 3867, et *Escoufle*, 5508-9.

2. Ne dras ne coites ne coissins ; K'il n'i ot koute ne coussins,
S'ay de l'avaine trente aissins For un seul sac de deus assins.
*Galeran*, 6733-4. *Escoufle*, 5229-30.
Voir là-dessus les remarques pertinentes de Mme Lejeune, p. 198-200.

3. Ch. V. Langlois, *loc. cit.*, p. 5, note 4 ; Foulet, *loc. cit.*, p. 84, *sub* 15° ; *id.*, édit., p. XXI-XXII.

4. coron « bout », *Escoufle*, 2228, *Dole*, 1034 ; *contekier* « palper, plaire », *Escoufle*, 441, 6536 ; *Dole*, 5260 ; *emingant* « ouverture d'un vêtement », *Escoufle*, 7055.

Renart. Mais l'impression générale qui se dégage de l'étude du lexique est nettement défavorable à la thèse de l'identité.

Voyons ce que peut nous apprendre l'examen littéraire de nos poèmes. Un « plagiat littéraire », tel apparaît *Galeran* à M. Maurice Wilmotte [1]. Le mot est bien gros, surtout à l'égard d'un auteur médiéval. Combien ne sont-ils pas auxquels il s'appliquerait autant qu'à Renaut [2] ? Mais le fait est que Renaut puise dans ses souvenirs littéraires avec un sans-gêne et une abondance qu'on retrouve rarement à ce point chez les bons auteurs de son temps et que surtout on ne retrouve jamais dans les œuvres authentiques de Jean Renart. Celui-ci aussi utilise, il est vrai, à l'occasion certains traits qu'il emprunte à l'un ou à l'autre de ses prédécesseurs, mais ces emprunts sont rares et discrets. Jamais il n'est venu à l'idée de personne de le traiter de plagiaire.

Rien que dans la façon de concevoir et de traiter leurs sujets il y a une différence sensible entre Renaut et Renart. Nous ne parlons pas de l'œuvre la plus originale de Renart, le *Lai de l'Ombre*, qui, par son caractère particulier, occupe une place à peu près unique dans la littérature de son temps. Pour ses deux romans on trouve chaque fois à la base un conte très simple, sur lequel le romancier a édifié un ample récit. Dans *Guillaume de Dole*, c'est un conte appartenant à ce que G. Paris a appelé le « cycle de la gageure », thème souvent repris dans la suite, mais dont on ne connaît pas d'exemple dans la littérature française antérieure au poème de Renart. Dans l'*Escoufle*, c'est le thème de « l'amour contrarié de deux enfants ». Le motif était déjà exploité auparavant dans *Floire et Blanchefleur*, qui est le prototype de tout le cycle ; mais dans la façon dont les « enfants » sont séparés et se retrouvent, l'œuvre de Renart occupe une place à part, due sans doute à la source qu'il exploite, un « conte de l'Escoufle [3] ». En développant les données, proba-

1. Voir plus haut, p. 196, note 4.

2. On songe en première ligne à cet autre Renaut, Renaut de Beaujeu, l'auteur du roman du *Bel Inconnu*, à Gerbert de Montreuil, auteur du *Roman de la Violette*, aux auteurs des lais de *Melion*, de *Doon*, et bien d'autres.

3. J'admets que Renart dit la vérité, en annonçant qu'il allait reprendre dans son roman *un vieil conte Dont l'estoire nous dist et conte Ke c'est li contes*

blement très simples, de ses sources, Renart a utilisé, comme tous ses confrères, même les meilleurs, un certain nombre d'éléments empruntés à la littérature de son époque. Nous avons nous-même déjà fait remarquer ce que le roman de *Guillaume de Dole* doit au lai de *Lanval* [1], mais il ne s'agit que d'un détail, l'arrivée de l'héroïne à la cour impériale. Dans l'*Escoufle*, on peut relever des réminiscences de *Floire et Blanchefleur* (l'éducation commune des deux enfants), de *Guillaume d'Angleterre* (le héros princier au service d'un bourgeois), peut-être encore de quelques autres romans. L'auteur, qui a beaucoup lu, a nécessairement retenu quelque chose de ses lectures. Mais ces emprunts ne portent que sur des détails secondaires et se réduisent somme toute à fort peu de choses, si on les compare aux scènes originales inventées par l'auteur pour étoffer le récit et pour lui donner une longueur convenable. La croisade du comte Richard de Montivilliers, la fuite du couple amoureux, les aventures de l'héroïne à Toul, à Montpellier, à Saint-Gilles, dans l'*Escoufle*; la page étonnante des divertissements de l'empereur Conrad, celle non moins remarquable du tournoi de Sainteron, qui renouvelle d'une manière extraordinaire le thème rebattu du tournoi, la réception du messager Nicole au manoir de Guillaume, la justification de l'héroïne, démasquant l'imposture de son adversaire, dans *Guillaume de Dole*, tout cela est sans précédent dans le roman français avant Renart.

Le roman de *Galeran* se présente tout autrement. Quel est le conte qui se trouve à la base? On le voit si peu que les avis sont partagés à ce sujet et qu'on a pu s'y tromper. Pour G. Paris c'est « le sujet de Fresne [2] » ; de même pour M. Wilmotte : « le sujet du joli lai de Marie de France, le lai de Fresne [3] ». En fait, ce n'est pas du tout cela. Le thème de « la patience de Grisélidis », qui est le thème essentiel du lai de

---

*de l'Escoufle* (v. 37-39); cf. aussi dans l'épilogue : le roman porte un vilain titre, mais *c'est drois que li romans ait Autretel non comme li contes* (v. 9074-5). On ne voit pas quelles raisons l'auteur aurait eues d'inventer ces indications.

1. Cf. *Romania*, LVI, 1930, p. 226-230.
2. *La littérature française au moyen âge*, 6e édit., § 66, p. 113.
3. *Plagiat*, p. 10.

Marie, est tout à fait absent dans notre roman. L'œuvre de Marie n'a fourni à Renart que l'introduction et la fin de son poème, et rien d'autre.

Le véritable sujet de *Galeran*, c'est le thème de *Floire et Blanchefleur*, deux enfants élevés ensemble, qui s'éprennent l'un de l'autre; ils sont brutalement séparés par la volonté de leur famille, qui s'oppose à cet amour à cause de la différence des conditions sociales ; longtemps ils vivent sans plus rien savoir l'un de l'autre ; puis un jour ils se retrouvent miraculeusement et s'épousent. C'est l'histoire de Galeran et de Fresne, aussi bien que celle de Floire et de Blanchefleur, de Guillaume et d'Aëlis (dans l'*Escoufle*), d'Aucassin et de Nicolette, plus tard celle de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, et de bien d'autres.

La version de *Galeran* ne correspond exactement à aucune des versions connues. Elle a ceci de particulier qu'aucun des éléments dont elle se compose n'est vraiment original; tous sans exception ont été empruntés par l'auteur à la littérature contemporaine, aux sources les plus diverses. La longue introduction qui raconte l'origine de Fresne, l'héroïne du roman, et les circonstances étranges qui font élever la jeune fille comme enfant trouvée à l'abbaye de Beauséjour, est entièrement empruntée au *Lai du Fresne* de Marie de France, non sans quelques éléments pris en outre au *Lai de Milon*[1], avec certaines modifications que nous devons considérer comme l'œuvre personnelle de Renaut. On passe ensuite à l'histoire de *Floire et Blanchefleur* avec l'éducation commune des deux enfants et le premier réveil de leur amour, jusqu'au moment où l'orgueil de l'abbesse, faisant pendant à la colère du père de Floire, met fin à leur idylle. L'auteur a eu soin de signaler lui-même cette principale source de son inspiration, en faisant broder à la mère de Fresne l'histoire célèbre des jeunes amants sur le précieux « drap » qu'elle donne à l'enfant abandonnée[2]. Toutefois, à part quelques traits précis, Renaut, ici, ne retient de son modèle que les données générales. Dans les détails, il amplifie et modifie considérablement sa source, tantôt par des inventions personnelles,

1. Voir E. Hoepffner, *loc. cit.*, p. 213-221.
2. Vers 516-519. Cf. W. Foerster, édit. d'*Ille et Galeron*, 1891, p. xxxv.

tantôt par des emprunts faits ailleurs. C'est par exemple du portrait de Philomena de Chrétien de Troyes, comme l'a fait voir M. Wilmotte [1], qu'il s'inspire pour tracer à son tour les portraits de Fresne, habile dans l'art de broder et de manier la harpe, et de Galeran, expert en l'art de vénerie.

Voici maintenant Fresne, chassée du couvent, emportant avec elle, comme son prototype chez Marie, son précieux drap et son non moins précieux oreiller. Que peut devenir une jeune fille livrée à elle-même et toute seule dans le siècle ? L'*Escoufle* l'avait fait voir dans l'histoire d'Aëlis abandonnée. Renaut s'inspire de cet excellent modèle. Réfugiée, comme l'héroïne de Jean Renart, dans une maison bourgeoise chez une dame seule, liée d'amitié avec la fille de la maison, Fresne gagne honnêtement sa vie, en vivant du travail de ses mains. Mais pourquoi ne va-t-elle pas rejoindre son ami, sachant où il est? Qu'Aëlis ne le fasse pas, c'est tout naturel. Elle ignore ce qu'est devenu Guillaume. Mais que Fresne ne le fasse pas plus qu'elle, ce n'est qu'une maladresse de la part de l'auteur, maladresse nécessaire, puisqu'il faut, dans l'intérêt du récit, que Galeran ignore où a passé son amie. L'esprit peu inventif de Renaut s'est contenté d'une solution paresseuse : il a tout simplement suivi son modèle.

Et que devient Galeran ? La tâche pour l'auteur est ici particulièrement difficile. Il s'agit de remplir un long intervalle de temps, durant lequel il ne se passe rien, ou pour mieux dire, il faut remplir encore deux mille vers, sans avoir rien d'utile à ajouter au récit. Le roman arthurien montre la voie à suivre. Des aventures guerrières, alternant avec dec aventures sentimentales, fournissent la matière nécessaire. L'auteur est donc tout naturellement amené à celui qui était le grand modèle pour ce genre de récits, à Chrétien de Troyes. Si les souvenirs de Chrétien ne manquent pas ailleurs, ici ils se pressent en foule. C'est avant tout *Cligès* que notre poète a exploité. Comme Alexandre, le père de Cligès, Galeran va chercher à une cour étrangère l' « adoubement » et la gloire militaire. Le duc de Lorraine à Metz remplace le roi Artur. Comme dans *Cligès*, une guerre, qui éclate brusquement, lui permet de se distinguer,

1. *Plagiat*, p. 27-28.

en capturant lui-même le chef ennemi. La rivalité avec un prétendant à l'amour d'une jeune fille lui donne l'occasion d'humilier au tournoi un adversaire dangereux, ici un duc d'Autriche, là-bas un duc saxon. Dans le tournoi même, on découvre des réminiscences d'*Erec* dans le mouvement général du récit aussi bien que dans nombre de détails.

Quant aux aventures sentimentales, elles s'inspirent en première ligne du roman d'*Ille et Galeron* de Gautier d'Arras. L'éditeur de ce roman, W. Foerster, avait déjà fait certains rapprochements avec Galeran [1], et c'est à tort qu'on en avait contesté le bien-fondé. Sans doute, le rapprochement entre l'établissement de Galeran à Rome et celui de Fresne à Rouen n'est pas très probant. Renaut s'est inspiré ici plutôt de l'*Escoufle*. Mais dans la suite l'attitude d'Esmerée, la fille du duc de Lorraine, correspond exactement à celle de Ganor, la fille de l'empereur de Rome, dans le roman de Gautier. La jeune fille aime le chevalier étranger, qui est au service de son père, et elle ne lui cache pas ses sentiments. Tout comme Ganor, elle va dans dans ses déclarations aussi loin qu'elle peut décemment aller, et ses allusions laissent clairement deviner le fond de sa pensée, sans que toutefois elle dépasse les limites permises, comme le fait leur prototype commun, la jeune Guilliadon dans le *Lai d'Eliduc*. Galeran, de son côté, se comporte exactement comme Ille. Tout à son amour pour Fresne, quoiqu'ignorant ce qu'elle est devenue et la croyant perdue à jamais, il reste impassible devant les avances de la jeune fille et les repousse avec plus de fermeté que de douceur.

Le même motif reparaît encore une fois dans l'épisode de Flourie. Celle-ci, sœur jumelle de Fresne, doit son existence à La Coudre du lai de Marie ; mais son histoire est encore en partie celle de Ganor. Flourie aussi est amoureuse de Galeran et le lui fait entendre clairement (v. 5350-5), mais Galeran continue à rester fidèle au souvenir de Fresne. Cependant, pressé par ses amis de se marier comme Ille, jugeant, comme Ille encore, son amie définitivement perdue pour lui, il se décide à épouser Flourie. Comme Tristan entre les deux Iseut — Renaut s'en est souvenu — il essaiera de chasser sa douleur

1. Édition d'*Ille et Galeron*, 1891, p. XXXIII-XXXVII.

par le mariage avec celle qui lui rappelle tant sa première amie. Mais il lui suffit que le jour même du mariage Fresne se fasse reconnaître à lui, comme le fait Galeran, pour qu'il abandonne sur-le-champ et sans le moindre remords la malheureuse Flourie, à qui il ne reste que la ressource du cloître. Si ce n'est donc pas dans les détails, c'est du moins dans ses grandes lignes que le roman de Gautier d'Arras a été ici la source d'inspiration de Renaut.

Enfin, dans la manière dont Fresne retrouve sa mère, l'auteur retient l'une des données du lai de Marie de France : c'est au « drap », donné jadis à l'enfant, que dame Gente reconnaîtra en Fresne sa fille perdue. Mais cette donnée, Renaut la combine avec une autre qu'il prend ailleurs. Il ne retient pas le geste touchant et sublime de l'héroïne de Marie, qui sacrifie son *paile*, son bien le plus précieux, à l'amour de son époux. Dans *Galeran*, Fresne se taillera dans son drap une belle robe qu'elle portera sur elle. Pourquoi cette robe ? et juste à ce moment ? Autre maladresse de l'auteur ! C'est à cette robe que sa mère la reconnaîtra. Mais elle emporte d'autre part aussi sa harpe ; elle pénétrera jusque devant son ami, en se faisant passer pour jongleresse et elle chantera un lai qu'il avait jadis composé pour elle. On reconnaît sans peine, malgré quelques modifications, une des scènes les plus célèbres de la chanson de *Beuve de Hanstone* : Josiane, la femme de Beuve, qui, déguisée en jongleur, va à la recherche de son époux, le trouve marié à une autre, se fait reconnaître en chantant devant lui leurs aventures communes, et reprend son mari, qui abandonne aussitôt sa nouvelle épouse [1]. Enfin la scène finale, la reconnaissance de Fresne par sa mère et son union avec Galeran, suit de nouveau, et cette fois-ci de très près, le récit correspondant de Marie de France.

On ne nous taxera donc pas d'exagération, si nous constatons qu'il n'y a en fait pas un seul épisode important dans le récit de Renaut qui n'ait sa source ou son modèle dans l'un ou l'autre des romans déjà existants. Son poème se présente presque comme un centon de la littérature narrative de son temps.

---

1. La même scène a été utilisée pour le dénouement d'*Aucassin et Nicolette*.

L'examen des détails ne fait que renforcer cette impression, car là encore on se heurte à chaque pas à des réminiscences des principaux romans de l'époque. Nous ne songeons pas seulement aux nombreuses allusions que fait l'auteur aux personnages du roman antique et du roman breton, dont les « noms prestigieux » reviennent sans cesse sous la plume de Renaut [1]. Nous ne parlons pas non plus seulement des rimes ou de ces formules signalées par M. Wilmotte [2], que Renaut a empruntées à ses devanciers. Les mêmes faits se trouvent aussi chez Renart, quoique sur une bien moins vaste échelle, et se trouvent en somme plus ou moins partout. Mais nous parlons aussi d'une foule de menus détails dans le récit et de thèmes narratifs ou descriptifs secondaires que Renaut, différent sur ce point de Renart, a empruntés à droite et à gauche pour en orner ou en étoffer son roman [3].

Il est vrai que Renart a aussi eu des sources et des modèles littéraires [4] ; mais ses emprunts ne sont pas seulement bien moins nombreux que ceux de Renaut, ils sont aussi d'une tout autre nature. L'originalité foncière de notre auteur s'y révèle autant que dans les parties sorties de sa propre invention. On peut mesurer utilement la distance qui sépare Renart de ses sources d'inspiration, en comparant par exemple l'introduction de l'*Escoufle* avec les parties correspondantes de *Tristan* ou de *Cligès*. Le thème est le même : il s'agit de raconter la naissance du héros, précédée du mariage de son père. Mais là où le roman antérieur donnait essentiellement une étude psychologique de l'amour, sa naissance et son évolution, sur le modèle de l'*Eneas*, Jean Renart offre une série de pages étonnantes de vérité sur une expédition en Terre Sainte (nous sommes à l'époque où se préparait la quatrième Croisade), les préparatifs, le voyage, les exploits des croisés, le retour, si bien que le thème du mariage même n'est abordé qu'après un récit de 1700 vers et expédié en quelques lignes, sans le moindre essai d'analyse psychologique.

1. Voir les cas réunis par M. Foulet, édit. p. IX-XIII.

2. *Plagiat*, p. 12-43.

3. Cette étude des détails nous écarterait trop de notre sujet, pour que nous puissions l'entreprendre ici. Nous nous réservons de la faire paraître dans un deuxième article, déjà rédigé, qui complètera celui-ci.

4. Voir plus haut, p. 210-1.

On voit quelle est la différence essentielle dans l'attitude des deux auteurs vis-à-vis de la tradition littéraire. Tandis que Renart ne retient presque plus rien des éléments traditionnels des thèmes qu'il emprunte, Renaut reste au contraire prisonnier de la tradition et conserve fidèlement la plupart des éléments qu'elle lui fournit, même des personnages aussi irréels que les Dix Compagnons de Bretagne, sortis tout droit du roman de *Thèbes* et des romans bretons, même des objets féeriques tels que l'oreiller merveilleux de Fresne (*Gal.* 432-473), qui s'inspire des meilleures traditions de l'*Eneas*, de *Troie* et d'*Erec*. Rien de plus instructif à ce sujet que la façon de traiter le thème banal du tournoi. Dans *Galeran*, la description traditionnelle selon les règles établies par Chrétien dans *Erec* : une rapide vue d'ensemble, puis les combats singuliers du héros, longuement détaillés, avec sa victoire finale [1]. Renart, par contre, a trouvé moyen de renouveler le sujet : aux combats, qui sont et ne peuvent qu'être toujours les mêmes, il consacre à peine deux cents vers et réserve le reste, soit sept à huit cents vers, aux à-côtés de ces grandes fêtes chevaleresques : l'arrivée des participants, les préparatifs, la veille du grand jour, les fêtes qui précèdent les joutes, puis, après la lutte, la rentrée des combattants, vainqueurs et vaincus, dans le même piteux état, et, le lendemain, la facture à payer. Ce dernier trait seul est aussi ajouté dans la description de *Galeran* (v. 6184 ss.), mais ici on se borne à parler de la rançon des vaincus, tandis que l'esprit positif de Renart voit aussi les énormes frais de représentation et d'hôtel qui incombent aux uns comme aux autres, de sorte que le vainqueur reste finalement comme le vaincu *a mains d'avoir et bien batuz* (*Guill. de Dole*, 2949-50).

Il ne s'agit plus là seulement d'une différence dans l'utilisation de la tradition littéraire ; l'opposition entre les deux hommes est bien plus profonde : elle porte sur toute leur conception de la vie. Renaut, comme les romanciers courtois avant

1. Le début de la description du tournoi dans *Galeran*, v. 5550 ss., ressemble dans son allure générale si bien au début de la description correspondante dans *Erec* (v. 2138 ss.) qu'il est difficile de ne pas voir ici chez Renaut l'inspiration directe du roman de Chrétien.

lui, n'aperçoit dans ces grandes assises de la chevalerie que la façade brillante. Le bon sens bourgeois de Renart voit aussi le revers de la médaille. Il a pour ces exercices chevaleresques certains mots qui en disent long. *Gieus de charpentiers*, dit-il (*Dole* 2796), quand il montre deux chevaliers cognant dur l'un sur l'autre. Un enthousiasme plus que modéré se manifeste dans la réflexion suivante :

> Hé Dieus ! com est durs ciz mestiers
> Et sont sage cil qui l'esloignent ! (*Dole* 2785-6).

Il songe surtout au profit matériel :

> « Tant peüst iloec gaaignier
> Qui s'en seüst apenser, Dieus ! » (v. 2803-4).

Le même esprit règne déjà dans l'*Escoufle* : l'éducation chevaleresque donnée à Guillaume y est considérée d'une façon qui peut nous paraître toute moderne, sous l'angle de l'éducation physique. On lui enseigne l'escrime. Mais, ajoute l'auteur :

> Por combatre nel fait il mie,
> Mais por avoir grignor aleine,
> Et c'est une chose certaine
> Que hom va plus bel et plus droit
> Et si en est on mout plus droit :
> Toz cis biens vient de l'escremie (*Esc.* 2020-5).

C'est une conception du métier de chevalier qui n'est pas précisément celle des romans courtois, ni celle de l'auteur de *Galeran*. N'est-il pas aussi significatif que Guillaume, le héros de l'*Escoufle*, ne paraisse pas une seule fois avec l'épée au côté et ne donne pas un seul coup de lance ?

Sur ce point Renart se trouve en opposition très nette avec Renaut. Renaut est dominé par ce qu'on pourrait appeler « le souci nobiliaire ». Suivant fidèlement la tradition du roman courtois antérieur, Renaut insiste toujours et partout sur le caractère aristocratique de ses personnages. Jamais il ne permet au lecteur d'oublier que ses héros appartiennent à la plus haute noblesse. Tels menus détails ne sont là que pour toujours de nouveau le rappeler : le choix des nourrices, celle de Fresne,

*extroicte de gentil parage* (v. 1036), celle de Galeran *extroicte de haute orine*, et non pas une *mal enseignee* ou *vilaine* (v. 1111) ; le choix du couvent réservé à des dames de la noblesse (*qui toutes furent gentilz dames*, v. 851) ; l'indignation avec laquelle Fresne repousse l'idée d'une mésalliance (v. 1576-81) ou la possibilité d'un travail de vilaine pour ne s'adonner qu'à des occupations de dames nobles (v. 3865-89). Soigneusement Renaut écarte de son héroïne tout ce qui pourrait la diminuer, même quand elle est livrée à ses propres ressources ; il sauvegarde son indépendance, ne la fait pas entrer au service d'autrui, va jusqu'à lui éviter toutes les petites misères matérielles, tels ce mauvais gîte ou cette nourriture trop rustique dont souffre Aëlis. Il faut, je crois, reconnaître là chez Renaut une opposition consciente et voulue avec l'héroïne de l'*Escoufle*. Car Aëlis, chez Jean Renart, toute fille d'empereur qu'elle est, exerce précisément ce métier de *laver les chiefs as haus homes* (v. 5509), que Fresne repousse comme indigne d'elle. Le poète n'hésite pas non plus à la faire entrer comme suivante au service de la comtesse de Saint-Gilles ; il lui impose des privations et ces misères matérielles, que Renaut a soigneusement écartées de Fresne, et si Aëlis éprouve quelque dépit de se voir tenue à distance par la dame de Montpellier, c'est dans son amour-propre d'habile ouvrière qu'elle se sent blessée, et non pas dans sa dignité de princesse impériale. Nulle part dans cette partie du roman il n'est question de l'origine noble de l'héroïne.

Il en est de même pour Guillaume. Chez Chrétien de Troyes le roi Guillaume d'Angleterre se trouve placé dans une situation toute pareille à celle du héros de l'*Escoufle*. Il y garde toujours le sentiment de sa dignité royale, de même que chez sa femme et chez ses fils le sang noble ne se renie point. Dans l'*Escoufle*, au contraire, jamais l'auteur ne souligne ou ne rappelle seulement la noblesse du comte Guillaume appauvri et déchu. Elle ne reparaît qu'au moment où le pseudo-valet reprend sa dignité de comte.

Aussi trouve-t-on chez Renart une sympathie nettement visible pour les classes inférieures de la société. Il prend les principaux personnages de *Guillaume de Dole* et de l'*Ombre* dans la petite noblesse, en insistant sur leur pauvreté matérielle. Mme Lejeune a pu relever très justement les nombreux rappels des

*vavassors* dans ses œuvres [1]. C'est dans leurs rangs qu'un roi trouve selon lui ses meilleurs soutiens [2]. La vie intime et patriarcale des petites cours et des manoirs campagnards est décrite avec un visible plaisir et avec une réelle sympathie.

La bienveillance s'étend aussi aux bourgeois, aux vilains. Ceux d'entre eux qu'il présente dans ses romans, les deux maîtres de Guillaume dans l'*Escoufle*, la vieille femme de Toul qui accueille Aëlis abandonnée, la famille des hôtes dans *Guillaume de Dole*, jamais ils ne sont odieux ou ridicules, comme par exemple dans le *Guillaume d'Angleterre*. Jamais Renart n'a pour eux les mots cruels du romancier champenois ni le mépris qui est de tradition dans le roman courtois. Et que dire du personnage de Jouglet, le ménestrel, à peu près inutile pour le récit, et que pourtant notre auteur dessine avec tant d'amour et met presque toujours en scène ?

Chez Renaut aussi, les vilains ne manquent pas, tout en étant cependant moins nombreux que chez Renart. Le sergent Galet, la paysanne du mesnil, l'hôtesse de la Roche-Guyon, sont tous de braves gens, bons et serviables ; Rose, la compagne de Fresne, lui est entièrement dévouée. Mais nous constatons qu'aucun de ces personnages n'est une création spontanée de l'auteur ; tous ils doivent leur existence et leur caractère à ses sources littéraires, aux lais de Marie de France et au roman de l'*Escoufle*. La seule vilaine, imaginée par Renaut lui-même, la bourgeoise de Rouen, est bien qualifiée de « débonnaire, courtoise, franche » (v. 4170-1) ; néanmoins son premier geste est de repousser avec une méfiance blessante la prière de Fresne, et elle ne cède qu'aux larmes de sa fille. Mais le dédain que Renaut attribue, en l'approuvant [3], à son héroïne pour des vilains tels que « sergeants, valets ou écuyers » (v. 1575), l'orgueil avec lequel elle repousse les métiers réputés vils, pour

1. *Loc. cit.*, p. 62, note 2. Le terme de *vavassor*, si fréquent chez Renart ne paraît, sauf erreur, pas une seule fois dans *Galeran*.

2. *Guillaume de Dole*, v. 588-9.

3. Cf. *Galeran*, v. 1606 ss. :

La nature de son linaige,
Quel qu'il soit, congnoist a ses diz,
Quand elle a villains contrediz
Lesquelx elle ne veult amer.

ne se livrer qu'à des occupations aristocratiques (v. 3864 ss.), font bien voir combien Renaut est loin de partager les opinions de Renart, qui admet sans plus l'amour d'une fille d'empereur pour un comte, celui d'un empereur pour la sœur d'un simple chevalier, et qui impose à ses héros aristocratiques les plus humbles occupations.

Pourtant n'est-ce pas Renart qui interdit aux rois de confier les charges du royaume à des vilains ? N'est-ce pas lui qui déclare

> Que ja por nule segnorie
> Nuls vilains iert se vilains non (*Dole*, 584-5) ?

Oui, mais cela n'implique aucun mépris pour le vilain comme tel. C'est simplement la théorie médiévale qui veut que chacun reste à la place où Dieu l'a fait naître. Le gouvernement du pays appartient de droit à la noblesse, et précisément aux *vavassors qui aiment Dieu et criement honte* (*ib.* 589). Malheur aux seigneurs qui comme l'empereur dans l'*Escoufle* confient l'empire à des serfs au détriment des *contes*, des *haus barons et chasés* (v. 1482 ss.) et qui donnent *a lor garçons rentes et prevostez a ferme* (*Dole*, 576-7). Ceux-ci auront vite fait de ruiner et de détruire le pays. En revanche le vilain et le bourgeois, qui se tient à sa place, a droit à l'entière protection du seigneur. Qu'il gagne par son commerce! qu'il s'enrichisse sans crainte de se voir dépouillé de son gain par la convoitise du seigneur! Celui-ci, au contraire, fera régner dans son pays la sécurité du trafic, châtiera *larrons et robëors* (voleurs et brigands), n'imposera point de tailles injustes. Ainsi ses bourgeois seront *riches et de grant nom et marchëant de grant avoir*, pour le plus grand bien du pays (*Dole*, v. 592-619). C'est là une théorie qui tient beaucoup à cœur à Jean Renart. Il l'esquisse une première fois dans l'*Escoufle*; il la reprend ensuite, pour la développer plus longuement dans *Guillaume de Dole*. Dans *Galeran*, on n'en trouve pas la moindre trace.

Mais le contraste le plus fort entre Renaut et Renart se manifeste dans leur conception religieuse. On a déjà pu le constater dans l'opposition, voulue, me semble-t-il, entre la vie édifiante, attribuée à Fresne à Rouen, et la vie mondaine d'Aëlis à Montpellier. Celle-ci qui, sans tout à fait négliger ses devoirs religieux, réunit, les jours de fête, dans sa maison, garnie de

fleurs et d'oiseaux et ouverte à tout le monde, toute la jeunesse élégante de la ville qu'elle recrée par ses talents de conteuse (*Esc.* 5481 ss.) [1] ; l'autre, en revanche, qui partage sa vie entre l'église et le travail et qui emploie ses loisirs à jouer de la harpe et, quelques rares fois, au jeu d'échecs, mais seulement *a dame ou a pucelle* ; quant aux jeunes seigneurs, elle les repousse et les tient loin d'elle (*Gal.* 4282 ss.). Mais c'est tout le roman de Renaut qui est imprégné d'une religiosité dont il n'y a pas trace chez Renart [2]. Il faut voir par exemple combien l'auteur veille à ce que Fresne reçoive un baptême chrétien (*Gal.* 497-505 ; 981-6 ; 1016-28) [3]. Son roman est parsemé de considérations pieuses qui témoignent de son souci religieux. Même la grande prière à la manière épique y a encore trouvé une place (v. 1880-98).

L'esprit qui règne dans les romans de Jean Renart est tout l'opposé : par moment c'est presque un esprit païen. L'église, ses institutions, ses représentants et son enseignement y sont traités avec une étrange désinvolture. Le *Te Deum laudamus* pour le triomphe de Lienor est représenté par une chansonnette d'amour toute profane (*Dole* v. 5102). Le châtiment, imposé pour son crime au sénéchal félon, qui consiste à se rendre comme croisé outre-mer *servir au temple* (*Dole* v. 5572), montre une singulière conception de cet ordre monastique qui est conçu comme une espèce de pénitencier pour criminels. A propos des seigneurs et des dames qui, restés au camp de Conrad, s'y livrent à des plaisirs amoureux, il fait en souriant la remarque suivante : « Ils ne pensent pas à leurs âmes ; ils n'ont ni cloches ni moutiers (églises) et ils n'en éprouvent pas le besoin ; ils n'ont pas d'autres chapelains que les oiseaux

1. Ch. V. Langlois (*La Vie en France*, p. 57) va jusqu'à faire de sa maison une espèce de tripot : « elle donnait à jouer ». Mais c'est mal comprendre les vers 5526-7 qui disent au contraire qu'Aëlis racontait avec tant d'art que tout le monde se pressait autour d'elle et qu'on en oubliait de jouer aux échecs, aux tables ou aux dés.

2. La « moralité profondément religieuse » des personnages de *Galeran*, qui se manifeste à toutes les occasions, a déjà été signalée par M. Wilmotte, *Plagiat*, p. 8.

3. Le trait est d'autant plus significatif que Renaut ne l'a pas trouvé dans sa source. Il est de sa propre invention.

(*Dole* v. 225-8) ; il substitue donc les ébats amoureux [1] à la messe matinale que ne doivent pas manquer les héros dans le roman courtois. Un peu plus loin il ajoute que certainement l'évêque de Chartres aurait mieux aimé être là que dans un synode, à se « guérir l'œil », en contemplant « ces visages clairs et vermeils, ces beaux sourcils arqués, ces têtes blondes, ces beaux corps » (*ib.*, v. 356-363). On voit combien on est loin de l'esprit qui anime le roman de Renaut.

Aussi Renart prêche-t-il dans ses œuvres une morale facile, qui forme un contraste vigoureux avec la morale sévère de Renaut. On a vu le soin que met ce dernier à présenter son héroïne toujours soumise aux lois de la morale chrétienne, faisant le bien où elle peut, donnant même une leçon aux religieuses de son couvent (*Gal.* 3842-7). Comme il la montre indignée des soupçons injurieux de son parrain Lohier : *esprise est de honte et d'ire* (v. 1471) ; avec quelle énergie il lui fait repousser même la possibilité d'une faute :

A Dieu ne plaise qu'il adviengne
Que vous ne le secle me tiengne
A femme par honte blasmee :
Telle ayme autruy et est amee,
Qui pour amour n'a roy n'a conte
Ne tourneroit son corps a honte (v. 1547-52).

Même différence entre Galeran et Guillaume. Mme Lejeune a raison quand elle voit une opposition voulue entre la manière dont Renaut présente l'amour de son héros, et celle de Renart [2] : Galeran, qui « jamais ne toucha son amie ni ne l'embrassa et ne voudrait pas l'avoir baisée, pour ne pas la diminuer » (v. 1823-6), Guillaume au contraire qui déclare qu'il n'y a aucun reproche à faire à Aëlis, s'il lui baise les yeux et la bouche : « car à qui fais-je tort en cela ? » (v. 3033-5), et qui ne s'est pas privé de « toucher » son amie, si nous en croyons les propres paroles de la jeune fille (v. 3284-7) [3]. L'opposition est la même dans la façon de vivre que les deux auteurs attri-

1. Voir notamment *Dole*, v. 210-7 et 273-84.

2. *Loc. cit.*, p. 339, note.

3. Voir à ce sujet les brèves, mais suggestives remarques de G. Charlier, *Mél. Wilmotte*, I, p. 95-96.

buent à leur héroïne [1]. L'une, fuyant la maison paternelle, court les routes de l'Europe avec son ami, sans attendre le jour du mariage pour se donner à lui [2] ; l'autre, en revanche, s'en va toute seule et ne reverra son ami que le jour même où elle l'épousera. Et c'est partout chez Renart, jusque dans le lai de l'*Ombre*, « la même amoralité souriante [3] », ou disons seulement la même indulgence, qui s'oppose si nettement à la sévérité de la morale de Renaut.

On a cependant signalé en faveur de l'identité des deux auteurs un certain nombre de faits où ils vont ou semblent aller d'accord. Nous allons les examiner. Ils se réduisent, somme toute, à peu de choses. Après une scène initiale en Haute-Normandie, déclare Ch.-V. Langlois [4], les héros sont transportés en Lorraine, pays d'Empire. M^me^ Lejeune (p. 25-6) a déjà fait justice de cette affirmation, pour le moins inexacte. Le fait est que les marches de l'Est sont particulièrement familières à Jean Renart. Elles sont le théâtre de *Guillaume de Dole* et de l'*Ombre*. Même dans l'*Escoufle*, dont l'action se déroule tout ailleurs, une des scènes principales, celle de la séparation des amants, est placée tout près de Toul, et l'admiration avec laquelle l'auteur décrit cette ville (v. 4372-7) semble indiquer qu'il la connaissait *de visu*. Il est vrai que Renaut aussi place une partie de son roman en Lorraine. Mais quelle Lorraine ? Son duc Helyman « tient la Lorraine et le Brabant et la Bourgogne jusqu'à Lausanne ; il est sire de Looz et d'Ardenne et de Hollande jusqu'en Frise » (v. 3320-4). Le poète ne parle évidemment pas de la Lorraine de son temps, mais de l'ancienne Lotharingie carolingienne, qu'il ne peut connaître que par des traditions littéraires. Il décrit la ville de Metz (v. 3338-98), mais cette description encore est toute livresque [5]. Elle ne con-

1. Voir plus haut, p. 222.

2. S'il ne le dit pas clairement, Jean Renart le fait du moins entendre assez nettement avec ce petit sourire qui est si caractéristique pour lui (v. 7880-4).

3. R. Lejeune, *loc. cit*, p. 340.

4. *La vie en France*, p. 38.

5. On y sent l'influence de la description de Carthage de l'*Eneas* et celle de Lalut d'*Erec* (v. 348-60 ; cf. aussi *ib.* v. 2041-54).

tient pas un seul trait individuel. Rien ne prouve que l'auteur ait jamais vu cette ville. En général, rien ne dénote chez Renaut cette connaissance particulière des marches de l'Est, qui apparaît si clairement dans les œuvres de Renart, notamment dans *Guillaume de Dole*. On ne voudra pas en voir une preuve dans la seule mention de Loz (Looz), l'unique nom géographique plus précis de la région de l'Est qui soit nommé dans *Galeran*. On ne saurait donc en tirer argument en faveur de l'identité des deux auteurs.

On relève aussi une certaine prédilection, commune aux deux romanciers, pour le côté matériel de la vie, un « réalisme plébéien » [1]. Il est certain que Jean Renart prend un plaisir visible à décrire un repas plantureux, à en énumérer les mets et les boissons, à donner des menus complets, malgré son souci d'être bref [2]. Un repas royal, offert par le roi de Jérusalem, l'énumération des provisions de voyage qu'emportent les amoureux, dans l'*Escoufle* ; le modeste repas servi à l'envoyé impérial au manoir de Guillaume, le repas des chasseurs à l'occasion de la fête forestière de Conrad, le festin de noces à la fin du roman de *Guillaume de Dole*, autant d'occasions de s'étendre sur le nombre et la quantité des mets servis. Mais dans *Galeran* cette particularité, si caractéristique pour Renart, fait précisément défaut. Ni le dîner du duc Helymant (3556-62), ni le mariage de Galeran avec Fresne ne donnent lieu à des énumérations de ce genre : c'est à peine s'il y est question du repas. Quand Renaut en parle, comme aux vers 5385 ss., une indication toute générale lui suffit :

> Ce qu'eaue porte et airs et terre,
> Ont a moult grant planté eü.
> A grant richesse sont peü (v. 5389-91).

Non pas que ces détails matériels manquent complètement chez Renaut. A l'occasion du tournoi de Châlons-Reims il énumère les victuailles nécessaires pour la foule des participants : *de forest la venoison, et de poissons de mer et d'Ayne... li pains blans... et li bons vins de Soissonnoys et cil d'Auçuerre et de*

1. L. Foulet, édit. de *Galeran*, p. VIII.
2. Cf. G. Charlier, *Mél. Wilmotte*, I, p. 94.

*Loon*, enfin *le fruit i ra on* (v. 5574-80). On voit qu'à l'exception des vins il se tient dans une vague généralité. Il est plus précis quand il parle de tout ce qui se vend dans les rues de Metz (v. 3360-71), mais, comme nous le disions déjà, il ne fait ici que suivre, en les amplifiant, des modèles littéraires [1]. Il y a aussi l'épisode du messager Galet qui se fait héberger par une brave paysanne (v. 712 ss.). Mais cet épisode n'est pas seulement unique dans son genre dans le roman de Renaut, il n'est encore, comme nous l'avons fait voir [2], rien d'autre qu'un développement de certaines indications puisées dans le lai de *Milon* de Marie de France. Encore une fois nous constatons que les descriptions de Renaut ont un caractère littéraire bien plus prononcé que celles de Renart.

On s'en rend, je crois, le mieux compte par le thème du tournoi, commun à *Galeran* et à *Guillaume de Dole*. Ch. V. Langlois y a vu une preuve de l'identité des deux auteurs : c'est dans les deux romans « tout à fait la même veine » [3]. En fait, la ressemblance se borne à ceci qu'il s'agit dans les deux cas d'une rencontre entre la chevalerie de France et d'Allemagne. La réalité même peut expliquer cette coïncidence : dans les marches de l'Est les tournois entre des seigneurs du royaume et de l'empire devaient se produire facilement. Mais ce que Langlois ne dit pas, c'est que la description de Renaut suit fidèlement le cliché littéraire, établi une fois pour toutes par Chrétien de Troyes dans *Erec*, tandis que le tournoi de Sainteron dans *Guillaume de Dole* avec ses nombreux détails, pris sur le vif, est une des pages les plus étonnantes de Renart, des plus indépendantes et d'une rare originalité.

Que penser enfin de ce penchant, qui serait commun à nos deux auteurs, pour une sensualité très prononcée, qui caractérise le roman de Renart et s'y manifeste par des sous-entendus galants, par « un léger sourire de faune » [4] ? Assertion surpre-

1. Voir plus haut, p. 224. Un seul trait, celui des cuisiniers, aiguisant leur couteau et coupant pour leur propre usage les meilleurs morceaux (v. 3390-2), est, je crois, vraiment original. La remarque serait digne de Jean Renart.

2. *Romania*, *loc. cit.*, p. 218.

3. *La Vie en France*, p. 77-78.

4. Langlois, *loc. cit.*, p. 39.

nante, à vrai dire, pour qui connaît Renaut. En fait, autant des traits de ce genre sont nombreux dans les œuvres de Renart [1], autant ils sont rares dans *Galeran*. Ils se réduisent là à un cas unique, celui où Renaut, faisant le portrait de Fresne, en arrive à parler de ses charmes secrets : « Bien plus encore que tout ce que vous venez d'entendre il faut louer la richesse que Dieu a mise sous sa pelice ou sous sa chemise et que la courtoisie me défend de nommer. Je crois que c'est blanc et lisse et potelé » (*Gal.* 1304-12). Mais c'est un trait qui est de tradition dans la description de la beauté féminine. Chrétien de Troyes l'avait déjà introduit dans son portrait de Soredamor [2] et nombreux sont ceux qui l'ont suivi dans cette voie. Fidèle disciple du grand Champenois, Renaut n'a fait que suivre ici son exemple. Ce n'est donc encore qu'un détail conventionnel qui ne saurait être comparé à la manière de faire et à l'esprit particulier de Renart.

Il ne semble donc pas qu'aucun des arguments allégués suffisent pour prouver l'identité de Renaut avec Renart. J'en vois pourtant un autre qui pourrait avoir plus de poids. Les romans de Jean Renart introduisent — les manuels d'histoire littéraire, même les plus récents, ne l'ont guère encore signalé — un élément nouveau dans le roman courtois : le réalisme. Les romans antérieurs, antiques, bretons ou byzantins, étaient tous des romans fantaisistes, fantaisistes dans leur action, dans leurs personnages, et dans le cadre dans lequel ils se déroulaient, que ce fût *Rome la grant* ou la Bretagne arthurienne ou l'Orient byzantin ou arabe. Même un Gautier d'Arras qui pourtant se propose de rationaliser le lai d'*Eliduc*, réussit bien à éliminer les éléments trop merveilleux de sa source, mais son roman d'*Ille et Galeron* n'en a pas moins rien de réaliste ; Chrétien de Troyes introduit bien quelques scènes de la vie réelle dans son *Guillaume d'Angleterre*, mais son conte, quoique moins fantaisiste que ses romans arthuriens, se tient cependant bien loin de la réalité.

Les œuvres de Renart sont, sous ce rapport, toutes différentes.

---

1. Voir les cas réunis par Mme Lejeune, *loc. cit.*, p. 337-340 ; la liste pourrait encore être augmentée.

2. *Cligès*, v. 846-857.

Il est vrai que le fond du récit, l'aventure, reste fantaisiste, comme l'était le conte qui se trouve à sa base ; il est vrai encore que les personnages principaux en sont également fictifs. Encore y a-t-il peut-être dans le conte Richard de Moustierviler quelque souvenir de Richard Cœur-de-Lion et de ses exploits en Terre-Sainte [1], de même que la diète impériale de Mayence dans *Guillaume de Dole* doit peut-être quelque chose aux splendides fêtes de Frédéric Barberousse en 1184 qui ont laissé un souvenir si vivant dans la littérature de l'époque. Mais dans l'*Escoufle* les personnages secondaires portent tous au moins des noms et des titres historiques et dans *Guillaume de Dole*, l'auteur, allant encore un peu plus loin, fait entrer dans son récit de ses propres contemporains, nommés en toutes lettres, et quelques-uns même distingués par des traits tout individuels. Le théâtre de l'action, c'est la France ; dans l'*Escoufle*, celle du Midi avec Montpellier et Saint-Gilles ; c'est aussi l'Empire avec Toul ; dans *Guillaume de Dole*, la vallée du Rhin (Cologne, Mayence) et la Flandre orientale (Saint-Trond, Maëstricht, Huy, centre métallurgique, *où l'on fait les chaudieres*, v. 5514) et autres. Les scènes de la vie réelle abondent dans les deux romans, non seulement les traditionnelles grandes fêtes royales, mais surtout des scènes intimes de la vie familiale dans les petites cours seigneuriales, dans les manoirs campagnards, et même dans l'intérieur bourgeois.

Mais n'en est-il pas de même dans le roman de *Galeran* ? Si l'action est fantaisiste, ne se déroule-t-elle pas aussi en France et dans les marches de l'Est ? Si les héros du roman sont des inventions du poète, n'a-t-il pas aussi donné aux personnages de second plan des noms historiques, tels que les ducs de Lorraine, d'Autriche, de Souabe ? Et n'est-ce pas là un fait qui rapproche plus que tout le reste *Galeran* des œuvres de Renart ?

Mais là encore des différences significatives subsistent. Le duché de Lorraine n'est pas la Lorraine contemporaine, c'est, on l'a vu, l'ancienne Lotharingie carolingienne. Le domaine du seigneur de la Roche-Guyon avec Mantes, Gisors, Vernon et les Vaulx de Rueil (v. 6248-50) n'a jamais eu aucune existence historique. Roche-Guyon même, avec son église inexistante de

1. Cf. *Escoufle*, v. 298 : « *Ahi, fonl il, cuers de lion !* »

Saint-Eloy et l'énigmatique seigneur de Riom, qu'on y rencontre, sans doute uniquement pour les besoins de la rime, semble être moins la localité réelle de ce nom en Normandie qu'un château n'existant que dans la fantaisie de l'auteur [1]. L'abbaye de Beauséjour, dans son paysage gracieusement décrit, mais tout conventionnel et stylisé, est une invention du romancier. Parmi les personnages du roman on voit surgir tout à coup à côté du héros principal les dix compagnons de Bretagne, qui sortent directement du *Roman de Thèbes* et des romans bretons. C'est à des romans ou à sa propre imagination, et non à l'histoire, et moins encore à la réalité, que Renaut doit les noms de Brun de Clarent, de Brundoré de la Roche-Guyon avec Gente, sa femme, et ses deux filles Fresne et Flourie, ou encore celui d'Esmeree de Lorraine. M. Foulet en est à se demander si le nom de *Galeran* (de Bretagne) lui-même n'est pas pris directement à la chanson de *Foucon de Candie* de Herbert le Duc de Dammartin [2]. Ainsi la tradition littéraire s'avère ici encore bien plus puissante chez Renaut que dans les œuvres de Renart.

Mais *Galeran* ne contient-il pas aussi de ces scènes de la vie réelle, qui sont si caractéristiques pour Renart ? Il y en a une surtout qui frappe : la halte du sergent Galet avec l'enfant dans le *mesnil* (v. 712-779). Seulement il ne fait que développer ici certaines indications du *Lai de Milon*. Par ailleurs des scènes de ce genre sont rares. Le séjour de Fresne au couvent, son voyage à travers la France, sa retraite à Rouen, aucun de ces épisodes n'offre les traits originaux et pittoresques qui donnent leur valeur au récit du voyage de Guillaume et d'Aëlis, du séjour de la jeune fille à Montpellier, de la visite qu'elle rend à la châtelaine, sans parler des scènes bien plus étonnantes encore de la veillée chez le comte de Saint-Gilles, de la réception du messager Nicole au manoir de Guillaume, de la fête forestière de l'empereur Conrad ou de l'arrivée des jeunes seigneurs chez la châtelaine du *Lai de l'Ombre*.

---

1. Le nom de la Roche-Guyon figure dans l'une des nombreuses chanchons d'Aëlis de *Guillaume de Dole* : *Main se levoit Aāliz... Biau se para et vesti, Soz la Roche Guyon* (v. 531-4).

2. Edit., Ind. des Noms propres, *s. v. Galeran*.

Il y a cependant dans *Galeran* la réception de Fresne chez la bourgeoise de Rouen (v. 4159 ss.) et la scène, qui lui fait pendant, de son arrivée à la Roche-Guyon pour les noces de son ami (v. 6709 ss.). Deux passages particulièrement significatifs, vu leur ressemblance avec le récit de l'arrivée d'Aëlis à Toul dans l'*Escoufle*. Il faut bien admettre qu'ici l'un de nos deux auteurs s'est inspiré de l'autre. Et quel est l'imitateur ? On n'hésitera guère entre Renart, l'esprit original, et Renaut, le « plagiaire ». C'est l'auteur de l'*Escoufle* qui a créé le thème. Le poète de *Galeran* l'a repris pour son compte, une première fois en prenant le contre-pied du récit de Renart, une deuxième fois en le suivant de plus près [1]. Mais si Renart se révèle ici l'imitateur de l'*Escoufle*, il est évident que le réalisme qui pénètre dans son œuvre est dû à la même source : il est fondé sur l'imitation des procédés de Renart. Celui-ci, sur ce point, a été pour lui un modèle littéraire. Seulement moins hardi que ce modèle, Renaut n'a pas osé s'affranchir au même degré que lui de la tradition littéraire et s'est contenté d'un compromis assez gauche entre la nouveauté de Renart et le traditionalisme du roman antérieur.

Loin donc de confirmer la thèse de l'identité de Renaut avec Renart, le réalisme relatif de *Galeran* la contredit au contraire et l'exclut. On aurait pu admettre à la rigueur, comme le fait Ch.-V. Langlois [2], que Galeran était un premier essai littéraire de Renart. Frais émoulu de l'école, il y restait encore prisonnier de la tradition littéraire telle qu'il l'avait trouvée dans les romans antérieurs, étudiés et exploités par lui. Quelques rares velléités d'indépendance, quelques traces d'originalité seules annonçaient le futur auteur de l'*Escoufle*, de *Guillaume de Dole* et du *Lai de l'Ombre*. Mais cette hypothèse s'effondre, du moment que *Galeran* est postérieur à l'*Escoufle*. Sinon, on aurait

1. C'est cette imitation de Renart par Renaut qui explique entre autres, comme on l'a vu, l'emploi commun du mot rare d'*assin* chez les deux auteurs, mot que Renart amène de la façon la plus naturelle, tandis que chez Renaut il est vraiment tiré par les cheveux. Cf. R. Lejeune, *loc. cit.*, p. 197 ss., dont la démonstration sur ce point est tout à fait convaincante.

2. *La Vie en France*, p. 78. M. Foulet, qui était d'un avis contraire (cf. Langlois, *loc. cit.*, p. 5), n'est plus aussi catégorique qu'autrefois sur ce point (édit., p. XXXI s.).

le cas singulier d'un auteur qui, après avoir déjà donné des preuves de son indépendance et de sa pleine maîtrise, serait retourné à l'imitation servile de modèles étrangers, quitte à reprendre ensuite la voie inaugurée dans son premier ouvrage et si fâcheusement interrompue par le second. On aurait aussi le cas étrange d'un romancier qui aurait traité deux fois de suite le même sujet, celui de l'amour contrarié de deux enfants. Ce serait, je crois, un cas unique dans notre littérature médiévale. Qu'en revanche un autre romancier reprenne un sujet traité avant lui, pour en donner une version nouvelle, le cas est des plus fréquents [1]. Il n'y a donc rien d'étonnant dans le fait qu'après l'*Escoufle* un autre poète ait donné du même thème fondamental une version différente, version qui sur certains points s'opposait à l'autre et devait certainement dans l'idée de son auteur la corriger, version qui restait plus fidèle à la tradition littéraire du roman courtois. Imitateur habile, conteur agréable, mais médiocrement doué au point de vue de l'invention, et d'un esprit peu original, il réussit bien à faire, guidé par de bons modèles, une œuvre, qui n'est pas sans mérites, mais à qui manquent les qualités essentielles de son prédécesseur, la verve, la spontanéité, l'originalité, cette allure libre, même un peu débraillée, de Renart, qui tranche sur la manière correcte, voire guindée, de Renaut. Maintenons donc la séparation établie par la tradition littéraire et ne confondons pas Renaut et Renart [2].

E. Hoepffner.

---

1. C'est ce qui est encore arrivé une autre fois à Jean Renart, quand Gerbert de Montreuil a repris son *Guillaume de Dole*, pour en donner dans le *Roman de la Violette* une version plus « courtoise » et bien plus traditionaliste que celle de son prédécesseur.

2. Le présent article était achevé en manuscrit, quand a paru la thèse de Mme Rita Lejeune-Dehousse, *L'Œuvre de Jean Renart*, Paris (Droz), 1935. Nous avons tenu compte dans la mesure du possible de cet excellent travail. Si certains arguments font nécessairement double emploi dans les deux études, celles-ci d'autre part se complètent aussi sur bien des points. Elles aboutissent l'une et l'autre au même résultat.

# MÉLANGES

## *QUEL QUE, QUI QUE* ETC.

L'ancien français connaissait des tournures comme *quelle peine vous ayez* et *quelle peine que vous ayez*. On dit en français moderne : *quelque peine que vous ayez*. Des constructions analogues n'existent pas seulement dans d'autres langues romanes, mais même dans des langues germaniques ; on dit par exemple en hollandais : *welke moeite U ook heeft*. La tournure française *qui que vous soyez* se traduit dans la même langue hollandaise : *wie U ook zijt*, tandis qu'on dit en allemand *wer Sie auch sind*, et en anglais *whoever you may be*.

On a conclu de cet état de choses que les constructions françaises *quel que soit l'avantage*, *où que vous soyez*, *quoi que vous fassiez*, etc., comme *qui que vous soyez* ne remontent nullement à une tournure latine, mais doivent avoir leur source dans une création de ce qu'on a appelé « l'européen moderne ».

Nous sommes d'avis que malgré la présence, dans plusieurs langues de l'Europe moderne, de tournures concessives identiques ou sensiblement pareilles du genre de celles que nous venons de citer, l'hypothèse d'une création « moderne » ne résiste pas aux arguments que nous fournit la linguistique historique.

Les constructions françaises dont il s'agit ne sont sûrement pas une invention de notre époque ; elles n'existent pas seulement dans la langue du XVII^e^ siècle, mais même le vieux français les connaissait déjà. M. Foulet, dans son article *quelque* [1], a cité des exemples des XII^e^ et XIII^e^ siècles en ajoutant à juste titre que les termes de la famille *qui que*, *cui que*, *que que*, *dont*

1. *Romania*, XLV, 220 sq.

*que, où que, comment que* se trouvent dans les plus vieux textes français, le *Saint-Alexis* et le *Roland*. Dès la naissance du français, doit-on dire, *qui que*, etc, existent, et M. Foulet est d'avis que pour comprendre *quelque*, il faut placer ce terme dans le groupe des autres membres de la même famille. Cela ne veut pas dire que *quelque*, selon cet auteur, remonte lui-même tel que au latin, mais que ce terme est né suivant un procédé latin qui, en français, avait engendré *qui que* etc. En réalité M. Foulet s'exprime en termes très prudents, puisqu'il dit, en parlant de phrases comme *qui q'en ait duel, Yvains est liez* etc. : « on peut conjecturer qu'elles remontent directement au latin ».

Jusque-là nous sommes d'accord avec M. Foulet, mais nous nous sommes demandé si c'est vraiment quisquis et quidquid qui sont à la base de *qui que* et de *que que*. Pour ingénieuse qu'elle soit, c'est surtout l'explication de la dérivation de *qui que* pour quiqui, venu à la place de quisquis, qui éveille quelques doutes. Ce qui est remarquable, c'est qu'on a durement reproché à M. Foulet sa " latinomanie ", mais qu'on n'a pas remarqué, à ce qu'il semble, que ce savant a en réalité plaidé en faveur d'une création française. S'il était vrai que quisquis, devenu quiqui, eût eu comme résultat en francais *qui que*, nous aurions assisté à la création d'un mot *que*, « moitié relatif, moitié conjonction », comme dit M. Foulet, qui n'a plus rien à faire avec quis de quisquis latin.

Et c'est de *qui que* que seraient nés ensuite les termes *dont que, où que, comment que* etc., et plus tard *quel que*, qui est devenu en outre *quelque* pronom et *quelque... que*. M. Foulet est d'avis que *quiconque* est un calque exact du latin quicumque et que le français a décomposé ce mot à tort en *qui que onques*, sentant confusément qu'il y avait là un mot composé. Il croit aussi que quicumque et les autres formes de la même famille peuvent avoir eu une influence sur la formation de *quique* français. C'est ce qui infirme un peu la thèse de la création française d'un *que* dans *qui que*, mais c'est aussi ce qui rapproche l'explication de M. Foulet de celle que nous voudrions tenter ici.

De même que, dans l'esprit de ceux qui parlent ou qui parlent et écrivent une langue, un suffixe et un préfixe vivent non seulement liés aux radicaux avec lesquels ils se sont déjà com-

binés pour former des mots comme *refaire*, *instructeur*, mais encore à l'état latent pour former, le cas échéant, d'autres mots, *aviateur*, *soviétique* etc., de même l'existence d'un ancien *que* latin dans quicumque, qualiscumque, quotuscumque, quotcumque, etc. peut avoir laissé à des langues dérivées du latin la faculté de former des termes comme *où que*, *comment que* etc., pour peu que la valeur de *que* existât encore dans le sentiment linguistique. Il n'y a d'ailleurs pas eu uniquement quicunque etc., mais encore quisque, etc. C'est ce dernier terme qui m'a paru être la source directe de *qui que* français.

Il sera presque inutile de faire remarquer que les grammairiens qui prétendent que c'est un fait évident que « le latin se sert d'un tout autre procédé que le français pour former ses concessifs » ont tort, surtout quand ils s'expliquent en disant : « le latin redouble son interrogatif, le français renforce son interrogatif au moyen de *que*, procédé qu'on retrouve en hollandais (*wie ook*), en anglais (*who ever*), en allemand (*wer auch*) : là aussi, on a vidé un petit mot, pour s'en servir dans la formation des concessifs. C'est un procédé européen moderne, qu'il faut expliquer par l'époque qui le voit naître, et qui représente une rupture nette avec le latin, dont on a laissé tomber, à un moment donné, la formation des concessifs par le redoublement. ». On sait que le latin connaissait en dehors du système de redoublement, plusieurs autres formations de concessifs. On n'a pas le droit de les négliger, moins encore d'en nier l'existence. A côté de quisquis, quidquid, qualisqualis, quotquot, etc., la langue latine disposait non seulement de formations comme quispiam, aliquis, aliquantus, aliquot etc., quivis, quilibet etc., mais en outre des formations quocunque, quomodocunpue, ubicunque, quandocunque, qualitercunque, qualiscunque, quantuscunque, quotuscunque, quotcunque, quicunque, quaecunque et quodcunque (nous négligeons la graphie avec *m* au lieu de *n* dans cum, cun). Si dans quivis, quilibet, etc., la valeur interrogative de qui(s), comme dans quantusvis, quantuslibet, etc., celle de quantus, etc., le cède à la valeur indéfinie du terme nouveau, et si ce terme nouveau, mis en rapport avec un verbe, assume la fonction d'un pronom ou d'un adverbe concessif, c'est que le sens du

second élément des termes (vis, libet) lui confère sa nouvelle signification et la faculté de prendre une autre fonction.

Il est certain que le redoublement de quis, qualis, etc. est également un signe linguistique auquel on a donné un sens pareil à celui qu'expriment vis ou libet. Se plaçant à un point de vue psychologique on comprend que qui qui ? (comme répétition) pouvait très bien prendre un sens d'indécision, une valeur de terme indéfini, puis une fonction concessive dans la phrase. Mais pour en revenir aux termes qui nous intéressent davantage pour notre sujet, quicunque, qualiscunque, quantuscunque, etc., nous devons constater que ces formations-là participent d'un sytème morphologique qu'on pourrait appeler double. Quicunque, par exemple, est un composé de qui(s), de cum et de que. Au lieu que l'hésitation dont nous venons de parler s'exprime dans un terme de ce genre par la répétition du même mot interrogatif, comme dans quisquis, qualisqualis, etc., nous sommes en présence de la combinaison de deux termes interrogatifs différents, par exemple de quis et de cum (= quum). Le latin ne semble cependant pas s'être contenté de cette combinaison [1], et paraît avoir appelé à l'aide un autre procédé, soit celui de l'adjonction de que (= et). Quicunque signifie ainsi, du moins originairement *qui et quand*, qualiscunque a la valeur de *quel et quand* [2] C'est le premier terme interrogatif qui conserve pour ainsi dire, le sens principal, tandis que le second place la valeur de la nouvelle combinaison à un moment indéterminé ; c'est le principe de *who ever* anglais, principe qui est à tel point généralement humain qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on en trouve l'application dans des langues de structure toute différente. Il est également naturel que l'on ajoute à un terme de valeur interrogative et indécise une indication générale de signification locale. De même que l'on dit en français *où dans le monde ? où sur la terre ?* on dit en hollandais *waar ter wereld ? De quel pays êtes-vous* se traduit, si l'on veut, en anglais : *What part of the world do you come from ?*. En latin, Plaute a déjà écrit *si ea deducta est usquam*

1. Quicum pour quicumque ne se trouve que dans le latin postérieur ; on rencontre aussi quicumvis pour quiviscumque.

2. Cf. Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik*, cinquième édition, par M. Leumann et J.-B. Hofmann, 1928, p. 288.

*gentium* et l'on connaissait dans la même langue à côté de ubiubi et ubicunque les emplois de ubi, par exemple, avec gentium, terrarum, loci. A côté de *ubiubi sit animus* (Cicéron), *ubiubi essent* (T. Live), *ubicunque sunt* (Cicéron), on trouve aussi *ubi terrarum esses* (Cicéron), *ubi sit loci* (Pline). Nous sommes ainsi en droit de croire que des formations de ce genre existent sous un aspect plus ou moins pareil dans plusieurs langues actuelles à la suite du fait qu'elles ont existé autrefois dans les langues anciennes et parce que la structure du langage moderne en a toujours besoin.

Je crois que l'on peut rapprocher du français *qui... que... onques*, où M. Foulet voit une décomposition erronée de *quiconque*, le latin *qui te cunque manent... casus* (Virgile) comme *quae loca cunque poscunt humorem* (Lucrèce), *cui pol cunque occasio est* (Plaute) et un grand nombre d'autres cas où *qui* et *cunque* sont séparés l'un de l'autre (cf. *quale id cunque est* (Cicéron) et *qualis enim cunque est* (Ovide) etc.). Il me semble même permis, sans en tirer des conclusions trop hardies, de supposer que tout les peuples qui ont appris à parler et à écrire le latin ont dû garder d'une façon plus ou moins inconsciente, le sentiment, peut-être confus, du fait que le second élément, soit uni au terme interrogatif, soit séparé de ce terme, avait pour mission d'enlever au mot la valeur interrogative et de lui conférer un sens indéfini ainsi que la faculté d'entrer dans une phrase concessive.

Mais le latin connaissait encore un procédé, autrement intéressant pour notre problème, et dont nous n'avons pas encore parlé. Tout comme le français, le latin possédait des termes indéfinis pouvant même assumer la fonction d'introduire une phrase concessive et ne se composant que d'un terme interrogatif et de *que*. Nous trouvons par exemple utique, uterque, ubique, quandoque (quandoc), qualisque, quotiensque et quisque; en latin postérieur on rencontre aussi cumque = quandocumque. Cela n'empêche-t-il pas complètement les grammairiens du français de proclamer que le latin ne connaissait que le système de redoublement?. Voici quelques exemples ; *quandoque ego mortuus ero, tunc mihi heres sit* [1] ; *ipse vero utique fac Venias* (Cicéron); utique = uti(ut)

1. Cf. Stolz-Schmalz, édition citée, p. 741, où il est dit en termes très

que = *et comment* a ici le sens de « de quelque manière que ce soit » ; le terme a pris plusieurs sens et a été chargé de plusieurs emplois, mais la signification de *utcumque* = *und wie* (*immer*) comme le traduit Hofmann, est très ancienne [1] ; *cetera utique ab Roma mittenda esse* (T. Live) présente un *utique* qui peut se traduire par *absolument*, mais le vrai sens est encore celui de *de quelque manière que ce soit*). Dans *quoad ille quandoque veniat* (Cicéron) nous avons affaire à un quandoque, qui correspond exactement à *à quelque moment que ce soit*, autrement dit à un quandoque, qui ne s'appuie pas sur un verbe, exactement comme *quelque* dans

> Qui femme prend, de quelque taille,
> il ne puet faillir a bataille (*Matheolus*, l. II, v. 3817-18).

Uterque a, sans le moindre doute, signifié tout d'abord *lequel des deux que ce soit* : je n'ai cependant pas réussi à trouver d'exemple où *uterque* entre dans une phrase concessive, bien que son sens soit clairement indéfini dans un cas comme *domus utriusque nostrum* (appartenant *à qui que ce soit de nous deux*). En ce qui concerne *ubique*, j'ajoute aux exemples déjà cités, où entre ubi seul ou bien ubiubi, forme redoublée : *quae ubique depositae essent* (T. Live), *agri qui ubique sunt* (Cicéron), *omnes, qui ubique sint nati* (Cicéron), *et quod ubique habeat frumenti* (César), *in eo fundo, ubique essent, exceptae* (Pandect.) [2]. Si la signification et la valeur de *ubique* sont dans tous ces exemples celles de *où que ce soit que*, *ubique* a, dans le dernier exemple non seulement la même valeur et la même signification, mais en outre la fonction d'introduire lui-même la phrase concessive. Du moment que l'on trouve *introiturum quotiescunque vellet* (Cicéron), il n'y a pas de raison que l'ancien *quotiensque* n'ait été employé avec la même fonction. Pour ce qui est de qualisque = qualiscunque il y a lieu de croire la

---

clairs que quandoque n'a pas seulement un sens indéfini, mais aussi celui d'une particule temporelle généralisante (*wann immer*) ; l'emploi en est cependant rare.

1. *O. c.*, p. 669.

2. Cf. Foulet *l. c.*, p. 227 ; dans la formule *omnes qui ubique sunt* nous avons également affaire à un *ubique* qui signifie *où que cela soit*. On pourrait facilement citer un certain nombre d'exemples analogues ; dans les emplois cités de ubique, le sens de ce terme est le même.

même chose, puisque nous trouvons *qualescunque... viri fuerint, talem civitatem fuisse* (Cicéron), *quod, qualescunque sumus, tamen haec, quae passi sumus, pati non debuimus* (T. Live), *qualis enim cunque est* (Ovide), *quale id cunque est* (Cicéron). Reste quique. Même si quique n'avait jamais existé en latin, on serait, il me semble, en droit d'admettte que les habitants de l'ancienne Gaule, parlant le latin, et l'écrivant du moins dans la mesure où les classes supérieures s'intéressaient aux lettres, puissent avoir gardé sinon la compréhension, du moins le sentiment des pronoms et des adverbes composés d'un interrogatif et de que, de sorte que la combinaison d'un terme interrogatif français et d'un *que,* pour former un pronom ou un adverbe indéfini ou concessif pût en résulter à un moment donné, sans qu'il soit besoin de penser à une mentalité européenne moderne appelée à créer ces pronoms ou adverbes de toutes pièces. Mais *quique* existe lui-même en latin : *quique non paruerit, capital esto* se trouve dans le texte des *douze Tables*. Je sais qu'on a voulu expliquer cette forme de quique, en y voyant et qui; quique, pour et qui, se trouve en effet très souvent dans le latin postérieur, mais il n'y a pas lieu d'y penser pour le texte des *douze Tables*, puisque tout d'abord il y a l'ancienne formeqveiqve = quisque dans la *Lex Bantina*[1]; puis, on sait que le pronom quis est formé sur le radical ki et que le *s* n'est que le signe casuel du nominatif. Or, ce signe ne se présente pas pour hic, qui est formé sur le même radical avec l'adjonction de *c* = *que*[2]. Le *s* ne se présente pas non plus dans quicunque ni dans quivis, quilibet. Est-il, dans ces conditions-là, trop hasardeux de supposer que l'ancienne forme quique, qui est attestée, ait pu continuer de vivre dans la langue parlée à côté de *quisque* ? D'ailleurs même si *quique* latin n'avait jamais existé, c'est quisque lui-même qui, au besoin peut être devenu quique dans le latin parlé, comme quis est devenu qui (la conservation de la voyelle finale de qui(s)que s'explique aisément par l'emploi con-

1. La *Lex Bantina* est de la seconde moitié du second siècle avant J.-Chr.; cf. *C. I. L.*, I, 197, 14 16 23 d'après F. Sommer, *Handbuch der lateinischen Laut- und Formenlehre*, § 293, 2, a.

2. On a écrit aussi quicque pour quidque, quicquam pour quidquam et quicquid pour quidquid.

jonctionnel du terme). On trouve quiqui pour quisquis avec la valeur concessive dans Plaute : *neque partem abeo, quiqui est, inde posces*[1]. Quant à l'emploi de quisque avec la valeur d'un pronom indéfini ou comme pronom entrant dans une phrase concessive, il est à peine utile de citer des exemples; en voici quelques-uns : *in quamque partem* (Pline), *ut, quamcunque rem a quoque cognoverit, de ea dicat* (Cicéron), *prout quique munitionem indigerent* (Suétone), *quanti quisque se ipse faceret* (Ciceron). Draeger, dans son *Historische Syntax der lateinischen Sprache*[2], ne cite que des exemples de Plaute comme *quemque in tegulis videritis alienum, quemque hic intus videro, eum ego intruncabo*, etc, puis d'autres exemples du latin postérieur comme *et quisque pessimus erit, par similisque semper ipsi habebitur* (Sidon. ep.), *at tu, quisque doles* (Auson.), etc.

Du moment que quisque, peut-être sous la forme de quique, doit être l'origine du français *qui que*, et qu'en outre, comme nous l'avons vu, la formation de toutes sortes de pronoms indéfinis et de locutions concessives doit être due à un des principes latents mais toujours vivants de la syntaxe néo-latine ou romane, il ne me semble plus permis de douter de l'origine latine, soit directe, soit indirecte, des locutions françaises comme *qui que, quoi que, où que, dont que, comment que* et *quel que*.

En présence des faits historiques que nous avons signalés, il semble téméraire de parler d'un procédé européen moderne pour la création de termes comme *qui que, wer auch, who ever*. Tout d'abord si *wie ook* hollandais et *wer auch* se ressemblent en effet, ce qui, vu l'origine des deux langues n'est pas étonnant, *who ever* anglais n'est pas de formation exactement pareille[3]. En outre, si l'on peut dire que les petits mots *ook* et *auch* sont en quelque sorte des termes vides, bien qu'ils confèrent une nuance toute spéciale au mot avec lequel ils se combinent dans le cas dont il s'agit, l'anglais *ever* n'est nullement dénué de signification, pas plus que le hollandais *ooit* dans *wie... ooit*[4].

---

1. *Aululaire*, IV, 10, 44-45.
2. Tome I, § 51.
3. Comparez *whoever, whosoever, whatever, whatsoever, whichever, whichsoever, however, wherever, wheresoever, anywhere, everywhere, anyone, anyhow etc.*
4. Comparez d'ailleurs les formations allemandes : *irgendwo, irgendwoher,*

Puis de quel droit néglige t-on, en parlant d'européen moderne les langues scandinaves (en suédois, par exemple, il y a la combinaison curieuse d'un pronom interrogatif avec *som helst : vem som helst, vad som helst* ainsi que *envar, var och en* etc.), les langues ibériques (l'espagnol a connu anciennement *quiscataqui* substantif et adjectif et connaît à présent, par exemple les formations *cualquiera, quienquiera* etc., qui font penser aux pronoms latins *quivis* et *qualisvis* [1], et qui peuvent être suivis de *que*) et l'italien qui possède des formes comme *chiunque, checchè*, etc., mais aussi *qualunque, qualche, quandochè, quandunque, quando che sia ?*

Pour ce qui est des particules *ook* et *auch* en hollandais et en allemand ainsi que des autres combinaisons qui existent dans les langues germaniques, il n'y a pas lieu d'être surpris de leur présence dans des langues modernes, quand on songe à ce que nous savons de l'origine de ces langues. Depuis Jacob Grimm on ne doute plus que la particule gothique *uh* soit au fond la même que le latin *que* (= *ca* ancien indien), qui remonte à l'indo-européen **qᵘe*, voisin du radical pronominal **quo* et dont le sens originaire a été interrogatif « comment » [2] pour devenir ensuite simplement additionnel = *et* exactement comme le grec τέ). *Uh* (ou *h*) < *hu* par métathèse rappelle *ca*, comme *que* ; et le gothique *hvazuh* est exactement de la même formation que l'ancien indien *kaš-ca* et le latin quisque. Aussi quisque, qui est ainsi encore une même combinaison que l'avestique *čišča* est considéré par Wackernagel comme un mot du vieux fond de la langue (Erbwort).

De même que *ca* et *que*, *uh* a été joint à un radical pronominal. S'il renforce simplement la valeur pronominale des pronoms démonstratifs (*sa, sô, þata*, employés surtout comme articles et devenant *sah, sôh þatuh*), il enlève aux interrogatifs *hvas, hvarjis* leur valeur interrogative pour leur donner un

*irgendwohin, wenn irgend, irgend einer, irgend was, irgend welche, irgend wie.* J'ai déjà parlé ci-dessus de l'indétermination locale.

1. *Qualisvis* se rencontre en bas latin ; on trouve les formes affaiblies *qualibe* et *qualbis*, par exemple dans les gloses *Emilianenses* et *Silenses* ; cf. pour ces formes ainsi que pour *quiscataqui* R. Menéndez Pidal, *Orígenes del Español*, Madrid, 1926, p. 366.

2. Cf. A. Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, seconde édition, Heidelberg, 1910, *s. v.*

sens indéterminé (*hvazuh, hvôh, hvah, hvarjizuh, hvarjôn hvarjatôn*). C'est exactement ce qui s'est passé pour l'adjonction de que, pe, quam, piam au pronom interrogatif latin quis [1]. S'il est juste que *hvazuh* gothique, pour prendre une valeur complètement indéfinie et une fonction concessive, se combine avec *saei* ( = pronom démonstratif *sa* avec la conjonction *ei* : *hvazuh saei*, et avec préfixe supplémentaire du même pronom *sa* : *sahvazuhsaei*), il n'en est pas moins vrai qu'Ulfila a par exemple traduit *quicunque* de *quia quicunque dixerit huic monti* (*Marc.*, 11, 23), par *hvazuh*.

L'allemand *auch* et le hollandais *ook*, tout en remontant à *auk* gothique et non pas à *uh*, trouvent cependant leur explication dans *uh*, puisque le sens de *auk* et de *ouh* vieil allemand qui était à l'origine celui de *enim*, *nam* latins est devenu l'équivalent de *uh*, c'est-à-dire *und* = *et*.

Pour conclure on peut dire avec Diez, je crois, qu'il n'est toujours pas permis de rendre compte d'un fait linguistique par une conjecture plus ou moins spirituelle avant d'avoir épuisé la voie des rapprochements susceptibles de l'éclaircir. Autrefois, les grammairiens qui s'occupaient des langues modernes « en ignoraient tout le passé et le méprisaient encore davantage ». Nous qui savons, nous ne devons plus agir de même par parti-pris ou par désir de nouveauté.

Si l'on trouve aux sources de différentes langues des procédés qui sont plus ou moins semblables, il est tout naturel qu'on rencontre dans les parlers modernes des suites de ces procédés que l'on peut comparer les unes aux autres. Mais quand le français nous offre dès sa naissance des termes comme *qui que*, puis *où que, comment que, quel que, quelque que* etc., nous pouvons y voir des suites d'expressions linguistiques qui sont vieilles comme le monde.

Il y a dans certains procédés linguistiques une eurythmie qui fait songer à ce que M. Jeanroy a dit des thèmes poétiques [2] : « quelques-uns de ces thèmes sont si simples... qu'ils ont

1. Cf. Fr. Bopp, *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, traduction française de M. Bréal, Paris, 1868, II, p. 378.

2. *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, Paris, 1925, p. XXIV.

pu éclore spontanément sur plusieurs points à la fois ; d'autres peuvent appartenir à ce fond de traditions commun peut-être à toute l'humanité ».

B. H. J. Weerenbeck.

## LA « TABLE DE PRUSSE » ET L'ORDRE TEUTONIQUE DANS L'ANCIENNE LITTÉRATURE CATALANE.

Par une note placée à la fin de mon récent article de la *Romania* (LXI, 89) « *Sur un vers d'Auzias March et un passage de* Curial e Guelfa », j'ai annoncé que M. L. Faraudo de St. Germain, de Barcelone, venait de résoudre, définitivement cette fois, le problème que j'y examinais. Il convient de l'en féliciter sans plus tarder et de faire connaître la trouvaille qu'il a faite.

Je rappelle que deux catalans, qui écrivaient vers 1450, le poète-chevalier Auzías March, et l'auteur anonyme du roman chevaleresque *Curial e Guelfa*, font allusion à une Table de « Peruça » ou « Perusa », où tout était bien ordonné et à laquelle on ne s'asseyait que suivant un protocole déterminé.

Tous les commentateurs d'Auzías March avaient admis que Peruça ou Perusa n'était autre que Pérouse, Perugia, en Italie. On pouvait croire, en effet, qu'il s'agissait d'un tableau ou peut-être d'un rétable sculpté représentant des personnages assis autour d'une table, une sorte de Cène où les convives auraient été placés suivant une hiérarchie précise et dont le renom se serait propagé jusqu'en Espagne. Pour des raisons sur lesquelles il me paraît inutile de revenir je ne m'étais rallié qu'assez tard à cette interprétation, à la suite d'une assez longue correspondance avec M. R. Miquel y Planas, l'un des éditeurs du *Curial*.

Notre exégèse en était là lorsque je rencontrai dans un troisième auteur catalan le nom de « Perusa ». Dans un poème anonyme écrit en 1453, aussitôt après la prise de Constantinople par les Turcs, il décrit les horreurs qui s'ensuivirent et lance un vigoureux appel à une nouvelle Croisade où nous lisons :

MESTRE DE PERUSA

*O cavallers de l'Orde de Perusa*
*Qui dos cents mil vos podeu ajustar,*

*Ab lo blanch Ros units-vos per anar*
*Contra los Turchs de la secta confusa.*
(*Cancionero de Zaragoza*, éd. Baselga, 253).

« O chevaliers de l'Ordre de Perusa, qui pouvez vous rassembler au nombre de deux cent mille, unissez-vous au Russe blanc, pour aller contre les Turcs et leur secte maudite ! »

Si on pouvait, par quelque hypothèse hardie, rendre compte tant bien que mal de la Table de Pérouse (Italie), il fallait renoncer à voir dans cette ville le siège d'un ordre comprenant un aussi grand nombre de chevaliers. Dans mon embarras, je fis appel à des historiens, à des italianisants de France, puis à de savants professeurs d'Italie, à MM. Parducci, de Lucques, Ezio Levi, de Naples, qui alertèrent à leur tour leurs amis de Pérouse. Rien dans l'histoire artistique ou politique de cette cité ne leur parut se rapporter ni à l'œuvre d'art, à laquelle nous avions songé, ni à un ordre de chevalerie.

C'est alors qu'à Barcelone mon ami R. Miquel y Planas, que j'avais mis au courant des résultats négatifs de ma nouvelle enquête, eut l'idée de soumettre la question à un de ses collègues, L. Faraudo de St. Germain, à qui on doit une excellente collection de textes catalans anciens. Nous lui devrons aussi le mot de l'énigme qui nous obsédait depuis de nombreuses années. Il l'a trouvé dans un ouvrage, qu'il faudrait toujours consulter quand il s'agit des institutions du Moyen Age, dans le dictionnaire de Lacurne de Sainte-Palaye, au mot *Table*, et à l'expression *Table d'honneur*, où on lit :

« Le maistre de Prusse tenant une grande feste à la Chandeleur 1373, après une belle expédition faite par les François et autres, fit couvrir la *table d'honneur* et voult qu'à cette table fussent assis douze chevaliers de plusieurs royaumes. » (*Hist. de Louis de Bourbon*, p. 76).

Tout s'éclaircit à la lumière de cette citation. La Table de « Peruça » ou « Perusa » devient la Table de Prusse ; les chevaliers de l'Ordre de « Perusa », avec leur maître, ne sont autres que l'Ordre Teutonique, le grand institut religieux qui a christianisé la Prusse et dominé du XIII^e^ au XV^e^ siècle tous les pays environnants.

Personne, à ma connaissance, ne s'était aperçu que *Borussia*

ou *Boruscia* avait pu donner en catalan *Peruça* ou *Perusa*. Les dictionnaires auront à enregistrer, dans leurs prochaines éditions, cette forme jusqu'à présent insoupçonnée, à côté de *Pruça* qu'on trouve au XIV^e^ siècle [1] et de *Prussia* actuellement en usage.

Je me suis reporté à l'*Histoire de Louis de Bourbon* mise à profit, si heureusement pour nous, par Lacurne. Son titre complet est *Histoire de la vie, faicts héroïques et voyages de très valleureux prince Louis, troisième duc de Bourbon*, Paris, 1612, in-8°. Elle serait l'œuvre de J. d'Orronville (ou d'Oronville) qui aurait été un des contemporains du duc (1337-1410), et a été imprimée sur le manuscrit trouvé dans la bibliothèque de l'historien Jean-Papire Masson (1544-1611). Voici le récit détaillé de la croisade contre les Sarrasins du Nord à laquelle prirent part bon nombre de chevaliers du duché de Bourbon et de la fête par laquelle elle prit fin :

« [Les chevaliers françois] vinrent à Marembourg le grand Hostel de la religion des Chevalliers de Prusse, où le haut Maistre d'iceluy Ordre les reçeut volontiers, et là les gens au Duc de Bourbon trouvèrent Messire Jean de Roye... Le haut Maistre de Prusse, par le secours des chevalliers et autres hommes de plusieurs nations qu'il avait en sa compagnie, se porta si vaillamment qu'il conquist le Chastel d'Endrach (sur le Roy de Letho, Sarrazin qui avoit emprins de grever et conquester l'Ordre de Prusse), et les Sarrazins furent vaincus et chassés tant de Prusse comme de Niffelant en leur pays de Letho... (p. 74).

« Et le hault Maistre de Prusse (qu'il veit que celle resé s'estoit si bien portée à l'honneur de soy), un jour de la feste Nostre Dame Chandelleur, festoya la Chevallerie qui o luy estoit, moult hautement, et, pour l'honneur du jour, le service divin accomply en son hostel de Marembourg, feist couvrir la table d'honneur, et vout qu'à cette table feussent assis douze Chevalliers de plusieurs royaumes. Et du Royaume de France deux... et des autres pays deux, jusques à douze, par l'ordonnance du Maistre, et feurent servis pour la hautesse du jour ainsi qu'il leur appartenoit, et, graces dictes à Dieu, à iceux douze devisa l'on l'ordre de la table, et comme elle fut establie. Et puis un des chevalliers, frère de la Religion, à un chacun bailla un mot par escrit en lettre d'or sur leurs épaules, *Honneur vainc tout*. Et lendemain les chevaliers prinrent congé du haut Maistre, et s'en retourna chacun en sa contrée » (p. 76-77).

---

1. Ant. Rubió y Lluch, *Documents per la cultura catalana migeval*, II, 208.

Est-ce à ce festin qu'Auzías March et l'auteur du *Curial* ont pensé ? Il semble plutôt que le grand maître ait été coutumier de ce genre de manifestations pendant la belle période de l'ordre teutonique, après son installation à Marienbourg. Ernest Lavisse a raconté, dans ses *Etudes sur l'histoire de Prusse* (p. 183), comment rien n'était plus propre que la pompe de ces fêtes pour faire croire à ses hôtes qu'il gardait la frontière chrétienne et il ajoute cette belle description qui complète la précédente : « Sous une tente magnifique, on dressait la table ronde, où s'asseyaient, au bruit des trompettes et timbales, les dix chevaliers qui avaient été proclamés les plus braves et dont les noms étaient célébrés dans toute la chrétienté par les poètes ».

Mais, à l'époque où écrivaient nos deux catalans, toutes les croisades étaient finies, et l'Ordre Teutonique était en pleine décadence, surtout après la fameuse bataille de Tannenberg, en juillet 1410, où ses chevaliers avaient été mis en déroute par les armées coalisées de Lithuanie, de Pologne et d'autres pays slaves ou tartares. Ce n'est donc qu'un écho lointain de ces réjouissances fastueuses que reproduisent le poète et le prosateur catalans. C'est aussi au passé de l'Ordre Teutonique plutôt qu'à son présent que nous fait remonter le poète catalan de 1453, lorsqu'il affirme que deux cent mille Teutoniques pourraient s'aligner contre les Turcs pour leur reprendre Constantinople. A cette date, comme le montre encore Ernest Lavisse dans l'ouvrage déjà cité, le grand maître, l'Ordre et son territoire sont grandement affaiblis par les luttes qu'ils ont eu à soutenir contre les Slaves et par leurs dissensions intestines. Loin de s'unir à eux, comme le voudrait le poète anonyme, leurs voisins vont profiter de cette situation pour leur faire une guerre sans merci.

Mais il faut se garder de demander à des poètes et à des romanciers de faire œuvre d'historiens, surtout au Moyen Age. Les témoignages que nous offrent ces trois catalans de ce qu'on pensait ou savait, dans leur pays, de l'Ordre Teutonique, vers la moitié du XV^e^ siècle, ne manquent pas d'intérêt. Aucun de ceux qui en France, en Catalogne et en Italie, ont contribué par leurs recherches à nous en faire connaître la véritable portée, n'aura travaillé pour le roi de Prusse.

Am. Pagès

## ROBIN HOOD

Dans mon *Vers français* (t. I, p. 145-146), j'ai établi que la légende anglaise de *Robin* Hood et Maid *Marian* a pour point de départ la balerie française de *Robin* et *Marion*. Cette balerie jouissait d'une grande vogue, sans doute aussi outre-Manche, dans la seconde moitié du XII^e^ siècle et pendant le XIII^e^. Adam le Bossu l'a développée dans son *Jeu de Robin et Marion*, qui a dû se jouer en Angleterre.

La légende de Robin Hood s'est alimentée à d'autres sources : j'en ai signalé quelques-unes (*l. c.*).

Mais je n'ai pas expliqué l'adjonction de Hood « capuchon, chaperon » au nom de Robin. C'est pourtant facile.

Point n'est besoin de remonter, comme on l'a fait, à la vieille mythologie germanique. On a voulu voir en Robin Hood le maître des dieux lui-même, le toujours errant Wōden, Wooden, Wood. Celui-ci d'après les Scandinaves, s'abritait souvent contre les regards indiscrets, dans ses pérégrinations, sous une espèce de capuchon rabattu très bas par devant : d'où son surnom de *sīdhǫttr*. En anglais, « tout naturellement » Wood se serait confondu avec *Hoôd*. — Pour d'autres, nous aurions affaire à une sorte de génie sylvestre, Hood ou Hooden. Dans les deux cas, on oublie de nous dire quand, pourquoi et comment, le nom français Robin s'est accolé à un nom de grande ou petite divinité anglo-saxonne. Ne nous laissons pas emporter dans un monde surnaturel : Robin Hood n'a rien que d'un homme ; restons parmi les hommes.

Il en est qui, depuis l'antiquité, ont toujours porté le capuchon, le chaperon à pèlerine : les bergers, *hudit hirdis*, comme les appelle encore vers 1548 la *Complaynt of Scotland* (f. 34 a). Or Robin est un berger dans les baleries et dans le *jeu* d'Adam le Bossu.

C'est probablement sur sa tête que les Anglais du peuple ont vu pour la première fois, dans ces petites pièces, le curieux « chaperon à cornette », d'origine française : un capuchon dont la pointe se prolonge en queue pendante[1]. Ce couvre-chef,

1. V. Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, t. III, p. 153 et suiv., fig. 48 et 232.

nouveau pour eux, ne pouvait manquer de les frapper et de se graver dans leur mémoire. Il régna en France dès avant 1300 jusque après 1400, et il se répandit bientôt à travers l'Europe, jusque chez les Scandinaves et dans leurs colonies polaires. Il ne nous était connu que par de nombreuses descriptions, miniatures, statues et autres sculptures. Il y a seulement quelques années qu'on en a retrouvé dix-sept exemplaires, treize en bon état, dans les tombeaux de Herjolfsnæs au Groenland [1].

Quoi qu'il en soit de la forme, Robin est d'abord apparu aux Anglais avec un capuchon, et il l'a conservé pour eux quand ils l'ont fait passer comme *outlaw*, dans leurs chansons, de la ferme au *gude green wood* « à la bonne forêt verte ». De là son surnom de Hood.

Paul VERRIER

1. Cf. Paul Verrier, *Le Vers français*, t. III, p. 27, et voir dans la *Revue historique* (t. CLXXII, 1933), l'article de M. Paul Nörlund sur *le Groënland au Moyen Age*, fig. 8, mais surtout, du même, *De gamle Nordbobygder ved Verdens Ende*, Copenhague, 1934, p. 112-118.

# TRAVAUX COLLECTIFS

## *RECUEIL GÉNÉRAL DES LEXIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE*

Je m'étais proposé de publier dans la *Romania* une série d'articles sur les lexiques français du moyen âge, où j'aurais dressé l'inventaire des manuscrits et examiné les rapports des ouvrages, et j'avais déjà annoncé pour un prochain numéro une première étude sur un groupe de lexiques que j'ai réunis sous le titre d'*Abavus*.

Mais la publication immédiate de cet article retarderait celle des travaux de certains collaborateurs qui attendent depuis quelque temps déjà leur place dans notre revue ; si je me résignais pour moi-même à un nouveau délai, je serais obligé de différer l'apparition du volume, achevé depuis des mois, où j'ai imprimé le texte des lexiques *Abavus* et dont l'introduction doit nécessairement utiliser les résultats exposés dans mon article.

Je me suis donc décidé à insérer dans cette introduction l'essentiel de l'article et à supprimer celui-ci. Mais je tenais à mettre les lecteurs de la *Romania* au courant de l'entreprise que j'ai commencée, et à leur demander leur aide pour la mener à bien.

J'ai pensé aussi que ce serait là une bonne occasion d'ouvrir dans notre revue cette rubrique nouvelle des *Travaux collectifs* où pourront être exposés, discutés, complétés, les projets d'entreprises, linguistiques ou philologiques, de trop large envergure pour être réalisés par un seul auteur et qui devront faire appel à de multiples collaborations.

*
* *

J'entreprends de publier les ouvrages lexicographiques médiévaux, parvenus jusqu'à nous, qui comprennent des mots français.

Gaston Paris avait formé ce projet : il avait confié à certains de ses élèves le soin de recherches préparatoires [1]. Je n'ai retrouvé dans les papiers de

1. Dès 1868, il pense à cette œuvre, sans en prendre encore la charge : dans le nº 33 de la *Revue critique d'histoire et de littérature* de cette année

mon maître que des débris inutilisables de copies ou plutôt d'extraits de manuscrits et un essai de liste composite, de gloses[1]. Le travail fut abandonné ; il pouvait l'être sans dommage, s'il ne devait, comme il semble, aboutir qu'à constituer une sorte de « trésor de gloses françaises » où seraient venus se fondre des recueils de date, d'origine et de nature différentes, où la leçon des manuscrits n'aurait pas été donnée exactement, puisqu'on en aurait tiré un lexique commun, où enfin l'on n'aurait utilisé que des extraits arbitrairement choisis, laissant ainsi les incertitudes subsister sur le contenu réel des manuscrits et sur les rapports de filiation des divers recueils qu'ils représentent.

---

(3e année, 2e semestre, p. 106-108), il rendait compte d'une petite publication de Conrad Hofmann, qui, à propos du lexique latin-français du ms. B.N. lat. 7692, avait dit : « Eine vollständige Sammlung dieser zerstreuten Stücke, sei es in genauem Abdrucke, sei es in systematischer Bearbeitung, am besten in beiden, ist ein Desideratum, dessen Erfüllung leicht zu versprechen, aber schwer zu halten sein wird » ; Gaston Paris ajoute (*l. l.*, p. 106) : « Je m'associe vivement à M. H. dans son vœu de voir publier une collection de tous les anciens glossaires et vocabulaires ; il n'y en a aucun qui n'apporte des renseignements inappréciables, et les plus anciens sont naturellement les plus intéressants. Quand donc le gouvernement, ou, à son défaut, une *Société pour la publication des anciens textes français*, entreprendront-ils ce travail et tant d'autres qu'il est vraiment honteux de ne pas voir encore exécutés. »

Déjà, dans l'introduction des *Altromanische Glossaren* (Bonn, 1865), Fr. Diez avait écrit, à propos des glossaires latin-français (voir p. 3 de la traduction française) : « Leur publication pourra être ajournée, mais ne saurait être évitée : car les extraits déjà donnés, ainsi que les glossaires publiés jusqu'ici, nous autorisent à croire que ce sera un service important rendu à la linguistique française » ; et dans l'*Avant-propos* placé en tête de la traduction de ce petit volume de Diez par Alfred Bauer, en 1870, Gaston Paris répondait (p. XI) : « Je terminerai cet Avant-Propos par l'annonce d'une entreprise qui répondra à un vœu exprimé par M. Diez. J'ai obtenu du Ministre de l'Instruction publique l'autorisation de publier dans la collection des *Documents inédits*, un *Corpus* des anciens glossaires français manuscrits. Cette publication, pour laquelle M. Paul Meyer veut bien s'adjoindre à moi, réalisera les espérances de notre savant maître et apportera réellement à la connaissance de la langue française un gain considérable. » Paul Meyer s'est toujours intéressé à la recherche des glossaires, surtout dans les bibliothèques anglaises, sans avoir, semble-t-il, travaillé très précisément à l'élaboration du *Corpus* projeté.

1. Il a dû être fait des copies plus ou moins complètes, ou des extraits, ou des collations d'un certain nombre de manuscrits de bibliothèques françaises : B.N. lat. 7679, 7692, 13032, 14748, 17881, et n. acq. lat. 1120, Conches 1 (copie complète par M. H. Omont, auj. perdue), Montpellier H 110, Saint-Omer 644, Salins 44, Troyes 1459 ; une mise en fiches avait dû être commencée, je ne pense pas qu'elle ait été poussée bien loin. Tout le travail avait été sans doute fait en vue de cette mise en fiches presque immédiate ; les rares cahiers (partie des mss de Troyes et Salins et du dictionnaire de Le Ver = n. acq. lat. 1120 : extraits faits par Jules Gilliéron) que j'ai recueillis sont sans valeur pour une édition.

Je pense gagner du temps et faire œuvre plus utile et certaine en imprimant en leur entier les ouvrages lexicographiques du moyen âge à éléments français, sauf à ne reproduire qu'un manuscrit dans le cas où nous avons conservé plusieurs copies d'un même ouvrage et à noter seulement les variantes de rédaction ou les différences de contenu que peuvent présenter ces copies.

***

Le plan de ce *Recueil général des lexiques français du moyen âge* tient compte à la fois de la nature et de l'origine des documents à publier.

Ceux-ci se présentent sous des formes diverses dont voici les principales :

*a*) *Gloses* françaises insérées dans le texte ou ajoutées en note à titre de commentaire explicatif d'ouvrages lexicographiques ou grammaticaux destinés par exemple à l'enseignement du latin : c'est le cas des traités d'Adam du Petit Pont, de Jean de Garlande, etc., de dictionnaires comme la *Summa* de Guillelmus Brito ou de certaines copies du *Grecismus* d'Evrart de Béthune ou du *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu, etc. ;

*b*) *Glossaires*, le plus souvent bilingues, réunissant des gloses en listes continues (parfois classées alphabétiquement) indépendantes des textes auxquels elles se rapportent. Le glossaire de Recihenau, destiné à l'explication de livres bibliques, en est un exemple célèbre (qui ne rentre d'ailleurs pas dans les limites chronologiques de notre plan), mais il en est beaucoup d'autres qu'il y aurait intérêt à rapprocher des textes pour lesquels ils ont été rédigés : ainsi le ms. lat. 13191 de la Bibliothèque nationale de Paris contient (f° 78) une courte liste de gloses, en partie françaises, qui s'appliquent à un petit traité copié, sous le titre de *Doctrina puerorum*, aux f^os^ 33 v° *b* -40 du ms. 852 de Tours (XIII^e^ s.) ; Reiffenberg a publié, d'après un ms. de Bruxelles, un glossaire français rédigé pour faciliter l'intelligence de *Li Ars d'amour* (cf. l'édition de *Gilles de Chin*, introduction, p. XCII) ; etc.

L'édition des textes glosés de la section *a* et la recherche des textes auxquels peuvent se rapporter les glossaires de la section *b* sont jusqu'ici peu avancées et cela m'a engagé à ne pas placer ces premières sections en tête de notre *Recueil*.

*c*) *Lexiques méthodiques* : collections, souvent bilingues, de mots classés par matières ; il en est d'étendus, comme celui du ms. 369 de Lille (édité déjà par Gachet et par Scheler), sorte d'encyclopédie qui va des noms des parties du corps humain aux ustensiles de la maison en passant par les plantes ou les livres d'église ; d'autres, très réduits, se limitent à une catégorie, noms de plantes par exemple dans le ms. 739 de Tours (f. 34-35) ou de poissons dans le ms. Bib. nat. fr. 25545 (f. 19 v°).

*d*) *Lexiques alphabétiques*, plus ou moins exactement ordonnés, mais sans acception de matières ; certains sont des lexiques généraux, d'autres se limitent aux noms ou plus souvent aux verbes ; ils sont d'ordinaire

bilingues et surtout latin-français, mais il y a eu avant le XVIe siècle des essais de lexique français-latin, et le français peut être, à l'occasion, accompagné d'une autre langue que le latin.

Il est possible de reconnaître, parmi les ouvrages de la section *d*, des entreprises lexicographiques diverses, chacune ayant pu avoir différentes éditions. Ces premiers essais de grands lexiques français formeront le premier groupe de notre recueil, en raison de l'importance matérielle de certains d'entre eux et des possibilités étendues de comparaison qu'ils fourniront d'abord, mais il est à peine besoin de dire qu'ils ne sont pas les plus anciens de nos documents lexicographiques.

Voici donc le plan du *Recueil*.

I. — LEXIQUES ALPHABÉTIQUES.

A. — *Lexiques généraux.*

1. Latin-français
2. Français-latin
3. Autres combinaisons bilingues avec élément français
4. Français seul

B. — *Lexiques spéciaux.*

1. Noms } avec les mêmes sections 1, 2, 3, 4 que
2. Verbes } ci-dessus.

II. — LEXIQUES MÉTHODIQUES.

A. — *Lexiques généraux.*

1, 2, 3, 4....

B. — *Lexiques spéciaux.*

Animaux, 1, 2...
Plantes, 1, 2...
etc.

III. — GLOSSAIRES SÉPARÉS.

IV. — GLOSES TEXTUELLES.

Un index alphabétique des mots français devra compléter cet ensemble : il constituera ce « trésor de gloses françaises » auquel travaillèrent jadis, sans base assez solide, les élèves de Gaston Paris [1].

1. Je pense qu'un index alphabétique des mots latins, qui pourrait être moins complet, apporterait au Du Cange continué une importante contribution ; il sera sans doute indispensable de l'établir.

La répartition de nos documents entre les diverses parties de ce plan présente assez d'avantages évidents pour la recherche et la comparaison, mais elle aura aussi un inconvénient que je ne saurais taire. Certains manuscrits réunissent un lexique alphabétique et un lexique méthodique, ainsi Paris BN lat. 7692, Évreux 23 ou Montpellier École de Médecine H 236, etc. ; nous serons obligés de dissocier ces éléments, dont la réunion peut d'ailleurs dans divers cas être purement occasionnelle : l'introduction de chaque volume renseignera exactement le lecteur sur le contenu des manuscrits utilisés.

*
* *

Si les entreprises lexicales françaises les plus importantes ont été, au moyen âge, réalisées sur le continent, un grand nombre d'ouvrages lexicographiques ont été composés en Angleterre. Il n'était pas dans ma pensée d'exclure de ce *Recueil* les documents anglo-normands, mais il m'a paru légitime de les réunir en un groupe particulier, d'autant que les manuscrits qui nous les ont conservés se trouvent en grande partie dans des bibliothèques anglaises et qu'ils mêlent souvent l'anglais au français. J'ai eu la bonne fortune d'obtenir de mon collègue et ami, M. Alfred Ewert, professeur à l'Université d'Oxford, qu'il se chargeât de préparer la publication de ce groupe, qui porterait le sous-titre LEXIQUES ANGLO-NORMANDS et observerait, *mutatis mutandis*, la même disposition que la partie proprement française. Je ne doute pas que M. Ewert ait, à son tour, besoin de l'aide de collaborateurs auxquels je fais appel pour lui.

Si, comme je l'espère, je réussissais à décider un autre philologue à se charger de même des ouvrages lexicographiques provençaux, moins nombreux, mais dont certains sont importants, ils pourraient constituer, avec un sous-titre particulier, un autre groupe encore de ce *Recueil général des lexiques français du moyen âge* : on accepterait sans trop de peine, je pense, cette extension du sens de « français » (que je me suis déjà permise pour mes « Classiques français du moyen âge ») pour la commodité qu'il y aurait à trouver tous ces ouvrages réunis en une même série.

Par contre les traités grammaticaux et les manuels de conversation, bien qu'ils contiennent les uns et les autres des élements de vocabulaire intéressants, ne m'ont pas paru devoir rentrer dans le plan de mon entreprise. Un recueil séparé des manuels de conversation, dialogues, « manieres de langage », mérite d'être publié et serait d'ailleurs maintenant assez facile à établir, même si on voulait dépasser, comme il le faudrait, je crois, la limite du moyen âge. Quant aux traités grammaticaux, ils devront faire, eux aussi, l'objet d'une collection générale, qui ne saurait se confondre avec celle des lexiques.

*
* *

Le premier volume du *Recueil général des lexiques français du moyen âge*,

entièrement imprimé maintenant et qui aura paru dans quelques semaines, appartient à la section I A 1 : *Lexiques alphabétiques généraux latin-français.* Il donnera le texte intégral des lexiques contenus dans les mss suivants : Douai 62, Evreux 23, Vatican 2748, Paris B N lat. 7692, et les variantes du ms. 1 de Conches très voisin de ce dernier. Ces divers lexiques sont des abrégés ou des remaniements d'un même ouvrage, dont j'attribue la première forme à la fin du XIIIe siècle et que j'ai désigné du nom d'*Abavus* à cause de l'article initial.

Je n'ai pas rencontré d'autre manuscrit que je puisse rattacher à ce groupe si ce n'est, pour partie, un lexique composite copié dans le ms. lat. 4120 de la Bibliothèque nationale de Paris que je publierai dans un autre volume. Mais peut-être quelque manuscrit apparenté a-t-il échappé à mes recherches, et c'est sur ce point que je demande d'abord à mes lecteurs de vouloir bien m'aider, en me faisant savoir s'ils connaissent, en dehors des mss indiqués ci-dessus, un lexique ayant les caractéristiques suivantes :

INCIPIT :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Abaus | *tiers ael* | abbassia | *abaie* |
| abbas | *abé* | abbreuiare | *abreger* |
| abbatissa | *abeesce* | abbreuiatio | *abrejanee...* |

DÉBUT DE LA LETTRE L :

| | | | |
|---|---|---|---|
| labefacere | *crouler* | labium | *levre* |
| laberintus | *la meson Dedalus* | labrum | *idem* |
| labes | *tache* | labellum | *petite levre...* |

FIN DE LA LETTRE Z :

| | | | |
|---|---|---|---|
| ...zodoara | *citoant* | zonarius | *couraier* |
| zima | *levain* | zizania | *gargerie* |
| zona | *ceincture* | zeuma | *une figure.* |

Dans les rédactions abrégées, il peut naturellement n'y avoir qu'une partie de ces mots. Par contre, des rédactions étendues peuvent présenter dans certains articles des citations de vers tels que

acer *erable* :
Dicitur arbor acer, fortis et inprobus acer.

albumen *le blanc de l'uef. aubin* :
Est albugo tuis oculis, albumen in ouo.

laganum *tourtel en paille* :
Ad festum pance uertuntur lagana lance.

leno *lechierre* :
Leno lecator uel stupri conciliator.

et notamment des vers empruntés au *Grecismus* d'Evrart de Béthune.

*
* *

Un second volume sera consacré à un autre lexique fort considérable, du XIVe siècle, qui a pour base le *Catholicon* de Jean de Gênes et dont j'ai reconnu des formes diverses plus ou moins étendues dans les mss suivants : Paris B N lat. 7679, 13032, 14748, 17881 ; — Angers 417 (fragment), Épinal 224, Lille 388, Metz 510, Montpellier H 110, Saint-Omer 644, Salins 44, Troyes 1459 ; — Exeter 3517 ; — et aussi dans le vocabulaire imprimé à Paris (Vérard), en 1486, et à Genève (Garbin), en 1487.

Ce lexique, que je désigne sous le nom d'*Aalma*, ce mot formant le premier article, porte dans quelques mss. des titres tels que *Catholicon abbreuiatum*, *Speculum nouorum scholarium* ou *Mirouer des nouveaux escoliers*, *Vocabularius breuidicus*.

Voici les caractéristiques correspondant à celles que j'ai données plus haut.

INCIPIT :

| | |
|---|---|
| Aalma | *vierge secrete ou sainte* |
| Aaron | *propre nom d'ome* |
| ab | *preposicion qui sert à l'ablatif, de ou du* |
| abactus ta tum | *chassé* |
| abamita te | *la seur de l'aiol, la tante grans* |
| abauus | *tiers aiol* |
| abbas | *abbes...* |

DÉBUT DE LA LETTRE L :

| | |
|---|---|
| labecula le | *petite tache* |
| labefacto tas | *conchier, maculer* |
| labefio | *estre conchiés, maculés* |
| labellum uel labellulum | *petite levre* |
| labeo nis | *tavrenier ou lecheur* |
| laberintus | *la maison Dedalus...* |

FIN DE LA LETTRE Z :

| | |
|---|---|
| ...zona | *ceinture, corroie ou large porcion de terre* |
| zonella | *petite ceinture, petite corroie* |
| zonula... | *petite ceinture* |
| Zorobabel | *propre nom d'un prince de Babiloine* |
| zoticus uel uitalis | |
| zozimus... | *vivable* |
| zucara... | *sucre, une espice.* |

Les articles sont accompagnés d'indications grammaticales plus ou moins étendues, que je n'ai pas reproduites ci-dessus.

Certaines copies ont ajouté des mots, d'autres ont retranché des noms propres, raccourci des définitions ou modifié l'ordre alphabétique, qui reste cependant en général plus strict que pour le lexique *Abavus*.

Je demande ici encore à mes lecteurs de me dire s'ils connaissent des copies de lexiques paraissant se rattacher à ce groupe et qui ne figurent pas dans la liste donnée plus haut.

Mario Roques.

# COMPTES RENDUS

**Mélanges de littérature, d'histoire et de philologie offerts à Paul Laumonier**, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, par ses élèves et ses amis ; Paris, E. Droz, 1935 ; grand in-8, XIX-682 pages avec un portrait.

Dans ce copieux recueil, classé chronologiquement, cinq articles seulement intéressent la littérature médiévale. Nous les signalons ci-dessous en saisissant cette occasion de joindre nos compliments à ceux des auteurs de ces *Mélanges* pour le quarantième anniversaire du premier article de M. Laumonier. — P. 41-49. Ernest Hoepffner, *Les deux Lais du Chèvrefeuille.* L'auteur du lai lyrique « connaissait évidemment » le lai de Marie de France. J'avoue que la démonstration de M. H. ne me paraît pas décisive : l'auteur du lai lyrique pouvait connaître l'histoire, le sujet du *Chievrefoil*, sans en avoir jamais lu ou entendu le texte, ni même soupçonné l'esprit. — P. 50-55. Wm. A. Nitze, *Un ex-libris médiéval.* Le ms. Hatton 82 de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, d'après lequel MM. Nitze et Jenkins ont récemment publié le *Perlesvaus*, porte l'ex-libris de Brian fitz Alayn, que M. N. identifie avec Brian fitz Alan, seigneur de Bedale, mort en 1306. — P. 57-88. François Remigereau, *Questions relatives au « Livre du Roy Modus et de la Royne Ratio »*. Il est fort difficile de résumer cette contribution un peu touffue, mais on peut se réjouir de voir que, sur ce sujet des livres de chasse si mal étudié jusqu'ici, deux travailleurs, ardents et, de manières si différentes, largement renseignés, comme M. Tilander et M. Remigereau, aient fixé leur attention et leurs efforts. Quels heureux résultats nous pourrions attendre si ces efforts étaient un jour conjugués ! Pour l'instant, M. R. apporte ses observations sur l'édition du *Modus et Ratio* établie par M. Tilander pour la Société des Anciens textes français. Ces observations aboutissent surtout à accentuer les doutes sur la chronologie et les conditions de rédaction de l'œuvre. Quelques traits sont particu-

lièrement accentués par M. R. : l'auteur de *Modus et Ratio* a utilisé de près des traités antérieurs; notamment le livre dont il déclare avoir eu copie en 1338 ne serait pas son propre ouvrage, mais celui qui lui a servi (seul ou avec d'autres) de modèle, et il n'y a pas de raison de suspecter cette date; l'auteur n'était pas nécessairement un chasseur passionné et un technicien de la chasse, mais plutôt un curieux intellectuel de ce déduit ; il devait être d'église, peut-être moine; son nom n'est pas de façon sûre Henri de Ferrières, et rien dans ce nom ne prouverait que l'auteur fût de maison noble; il reste qu'il était normand. — P. 89-96. Gustave Cohen, *Emblèmes moraux inédits du XVe siècle d'après un manuscrit des Archives départementales de Gap (Hautes-Alpes)*. Seize huitains placés sous autant de dessins coloriés, illustrations et commentaires se complétant pour l'expression de moralités banales. Le v. 6 du huitain XII est trop court. M. C. a donné la transcription, mais aussi les fac-similés de ces quatre feuillets. — P. 97-107. Georges Doutrepont, *L'extension de la prose au XVe siècle.* Cette note, de titre un peu large, est le prélude d'un ouvrage que nous promet M. D. sur *les mises en prose des épopées et des romans chevaleresques* : c'est là une heureuse nouvelle. M. D. montre à quelles préoccupations obéissent les dérimeurs.

M. R.

**Festschrift für Ernst Tappolet**, Professor der romanischen Philologie an der Universität Basel; Basel, Benno Schwabe & Co, 1935; grand in-8, XVI-278 pages avec un portrait.

C'est le 65e anniversaire de M. Ernest Tappolet qu'ont fêté ses élèves et ses amis de tous pays. Les collaborateurs de la *Romania* sont largement représentés dans ce groupe d'amis : ils ont ainsi apporté leur cordial témoignage d'affection à l'excellent romaniste qu'est notre collègue M. Tappolet. Les sujets traités dans les articles qui forment cet amical recueil sont fort divers : voici ceux qui peuvent nous intéresser particulièrement. — P. 1-18. Paul Æbischer, *Un point de phonétique historique du patois fribourgeois : la date approximative du changement -st- > ṣ.* Examen des possibilités diverses d'étapes de ce changement; exemples intéressants de transformation de -st- en *-ht-*, *-cht-* dès la première partie du XIIIe siècle. — P. 9-15. Ch. Bally, *En été : au printemps ; croire en Dieu : croire au diable.* L'alternance *en : au* correspond à des emplois primitivement différents de substantifs avec ou sans article. — P. 29-35. Giulio Bertoni, *La lingua della « Scuola poetica Siciliana »*. Résumé des études présentées par M. B. dans l'*Archivum romanicum*, XI et XVIII. — P. 36-41. Gustav Bing, *Belp = Kehrsatz?* Discussion de l'étymologie celtique proposée par M. J. V. Hubschmied. — P. 42-48. Oscar Bloch, *Une frontière linguistique entre les Vosges et la Haute-Saône.* — P. 66-70. Albert Dauzat, *A propos de* baragouin *: un type*

*de sobriquet ethnique*. M. D. adopte l'explication par le couple breton *baragwin* « pain-vin » et réunit une abondante collection de dénominations ethniques fondées sur les mots employés souvent par les gens à dénommer. — P. 86-88. E. Gamillscheg, « *Mirages phonétiques* ». Exemples, empruntés à des faits de parlers roumains d'Olténie, de modifications phonétiques dues non à des évolutions, mais à des reflets ou à des oppositions entre parlers d'origine diverse. — P. 89-95. Louis Gauchat, *Interferenzen*. L'auteur dénomme « interférences » ces rencontres de mots homonymes ou phonétiquement voisins en qui les sens primitifs s'obscurcissent : nombreux exemples extraits du *Glossaire romand* et qui apportent encore de précieuses confirmations à ce qui a été dit dans les *Études de géographie linguistique* sur les changements de famille étymologique des mots. — P. 111-121. K. Jaberg, *Wie der Hunderdachs zum Dachs und der Dachs zum Iltis wird*. D'après les cartes de l'*ALF*, M. J. examine dans le Centre de la France (Périgord, Limousin, Auvergne, Forez) des formes du nom du blaireau où apparaît la composition *tais* + *chien*, ou *tais* + *porc* : il pense que l'origine de ces fausses compositions doit être cherchée dans la lutte entre la forme *tais* et la forme septentrionale *taisson* : la finale, dépourvue de sens, de la forme longue a été remplacée par des noms connus ; *tai* par contre a été reconnu dans le nom *pütai* du putois. — P. 156-177. Oscar Keller, *Gudazzo, quidazzo* « *padrino* » *in den lombardischen Mundarten*, d'après l'*AIS*. — P. 185-212. H. Kuen, *Beobachtungen an einem kranken Wort*. Il s'agit des successeurs de pectus dans le Gadertal où *piete, peto* (ital.), *prust* (allem.), *dant*, (*davant*), etc. sont en concurrence ; l'homonymie de *piete* < pectus et *piete* < pecten est la cause de la maladie du représentant de pectus. L'immunité du représentant de pectine suggère à M. Kuen des observations à verser, comme tout l'article, au dossier de l'homonymie. Je constate que, si plus d'un linguiste se révolte contre les excès des explications historiques par l'homonymie, les exemples de conflits homonymiques dans les parlers vivants se multiplient et avec eux se précisent les diversités d'aspect de ces conflits : je crois pouvoir toujours renvoyer à ce que Gilliéron et moi-même avons peu à peu, et d'expérience, reconnu et dit. — P. 229-236. Max Niedermann, *Essais d'explication de quelques termes romans*. 1. *V. fr. escroe* « *ris* ». M. N. pense pouvoir établir à la fois le sens, jusqu'ici incertain, de ce mot « ris (d'agneau ou de veau) » et l'étymologie scrofa « truie », d'après scrofellae > *écroucelles* et l'appellation rhénane du ris, *Sogg*, mot apparenté à la famille germanique de *suga* « truie ». — 2. *V. fr. poutre* « *jument qui n'a pas encore été couverte* ». Ce ne serait pas un féminin de pulliter, mais une forme régressive tirée de *poutrelle* < pultrella, qui est la forme des capitulaires carolingiens. — 3. *Ital. litt. pellagra, dial. pelagra, palagra* « *pellagre* » ; *ital. dial. polagra, pulakrę, pelagra, pilagra* « *podagre* ». Palagra est attesté par une glose du xe siècle (C. gl. lat., III, 604, 23), ce doit être une forme à assimilition de pelagra, cette

dernière forme une réduction régulière de pellagra et celle-ci enfin une dérivation de pellis avec la finale du grec latinisé podagra. — P. 261-266. Mario Roques, *Un modèle de conversation pour la réception d'un envoyé royal au XV^e siècle.* Un dialogue fictif sous double forme latine et française est copié à la suite d'un lexique latin-français dans le ms. 2598 de la National-Bibliothek de Vienne. Je pense avoir montré que ce modèle avait été fait à la cour de Wenceslas, roi de Bohême, en 1409-1410.

M. R.

P. BOLLON, **Lexique patois de la Chapelle d'Abondance (Haute-Savoie)**; Paris, Droz, 1933; in-8, 100 pages et une carte (Société de publications romanes et françaises, X).

Le présent *Lexique* appelle l'attention sur une région chère aux dialectologues et, plus particulièrement, aux franco-provençalistes. La vallée de « la Drance d'Abondance » est au S.S.E. de Thonon, et les deux villages de la Chapelle et de Châtel se trouvent, le premier, à une dizaine de kilomètres, à vol d'oiseau, à l'O. de Vionnaz, où, en 1879, commença sa carrière linguistique Jules Gilliéron, le deuxième à une douzaine de kilomètres sensiblement au N. de Val d'Iliez, bien connu par l'étude de M. F. Fankhauser (thèse de Zurich, 1911 : *das Patois von Val d'Iliez*). Le canton d'Abondance se trouve donc sur le versant occidental du chaînon alpin qui sépare le Chablais français du Bas-Valais suisse : c'est, géographiquement, une région fermée, et au premier regard son parler révèle un certain nombre de phénomènes, soit de conservations tenaces, soit d'innovations audacieuses qui sont particuliers aux parlers, trop peu connus, de la région intraalpine française.

Mais d'abord ce parler se dénonce par des traits essentiels comme un parler du type franco-provençal. On nous permettra de mettre au premier rang ceux qui témoignent du « malaise de l'accent ». Voici des faits caractéristiques :

*òrlè* (< auricula ou *aurucula) a subi une mutilation consécutive à la transposition d'accent (cf. L. Gauchat, *Romania*, LIX, 122), mais *sèlè* < situla est resté tel quel ;

« soupe » est *spa*, mais à « Al. » [?] *sèpa* ; une seule forme pour « épine » : *épĕna* ;

« ville » — au sens d'agglomération rurale principale — est *vèla, vela*. « Le mot est parfois oxyton : *la vla* ; il l'est toujours dans le toponyme *la vla dè nã*, la Ville du Nant, hameau de la Chapelle » (cf. L. Gauchat, *loc. cit.*, p. 122) [1].

---

1. Nous avons entendu un excellent patoisant de Saxel, con de Boège (Haute-Savoie), prononcer, exactement comme notre témoin de Saint-Pierre-de-Chartreuse (*Introduction* aux *Phénomènes généraux...* p. XVIII : *dlă sĕpă* « de la soupe » — paroxyton devant silence — *dlă spăṣŏdă* « de la soupe

Le parler présente des alternances morphologiques, évidemment anciennes, nées de balancement d'accent, qui ont tendance, dans la suite, à se niveler par analogie. Le pluriel de *fèya* < feta « brebis » (avec *-y-* inséré entre élément intense et élément non intense : cf. Duraffour, *Phénomènes généraux...* [*Romania*, LIX, p. 120], 97 : *bɥvo* de *bɥo*) a été d'abord *fe* < **fes* < *fees*, avec transfert d'intensité, total ou partiel, sur la finale atone, par action de *s*, morphème final : cf. L. Gauchat, *loc. cit.*, p. 125. — Autre alternance dans le traitement des désinences -atu -atos : l'infinitif est et sans doute aussi le part. passé sg., à l'origine de nodare (cf. *èkwèra* « curé »), a été *ɲɥ̃a*, mais on a *avè lu dè yó* « avoir les doigts noués » : cf. Duraffour, *Description morphologique...* (*Romania*, LIX, p, 129), p. 15 : *fèló* « filet à prendre les oiseaux » < filatos. (Ce mot est d'ailleurs, à Vaux, presque ioujours employé au pluriel.) Le part. passé sg., à La Chapelle, est aujourd'hui en *-ó* : *esofló* « essoufflé, asthmatique ». [1]

Le hasard heureux du groupement alphabétique attire notre attention, dès la première page, sur le rôle considérable que jouent, ici, les régressions, ou, pour mieux dire, les fausses réfections analogiques. Nous avons à cette place (*Romania*, LXI, 105 ss.) à propos du *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, essayé d'expliquer l'existence, en Suisse franco-provençale, d'un couple comme :

Neuchâtel : *abotsi* (inf. et ppé) — Fribourg *abotla* (inf. et ppé), procédant, la première forme, d'un inf. primitif, la deuxième d'un part. passé. C'est à Abondance qu'on voit apparaître le dernier type, avec ses deux fonctions. Mais le type normal, non refait, s'y rencontre aussi : inf. *ăbǒṣi*, ppé *ăbǒṣyă*, avec le sens de « tomber sur le nez », tandis que *ăbǒtlá* signifierait, d'après deux témoins, « se pencher en avant en s'appuyant sur le coude ».

Dans le même ordre d'idées, signalons des formes refaites comme *ădlè* « aigle », *dlètă* « lier, attacher », qu'on rapprochera de *adlă* « gland » au Biot (ALF, 957), à Saxel (con de Boège), etc. et, pour n'en citer qu'une, un *flẽzè* « fougère » coexistant avec le plus ancien *fyẽzè* à Magland, con de Cluses (Th. Osterwalder, *Beiträge zur Kenntnis des Dialektes von Magland*, 1933, Leipzig et Paris, Droz, p. 39). Le principe d'explication de toutes ces formes est celui que nous avons donné dans nos *Phénomènes généraux...*, p. 240.

Mais ce que les lecteurs de cette revue attendent de nous, ce sont surtout

---

chaude », oxyton monosyllabe à l'intérieur d'un groupe. Toute la famille de ce patoisant a généralisé la forme oxytonique réduite : ce sont des membres de cette famille qui m'ont signalé cette particularité de prononciation du père.

1. Comme celui de Ceignes (Ain) entre autres, le parler de la Chapelle a confondu, par identification de l'élément faible, les diphtongues nées de Ĕ et Ŏ accentués libres. M. Bollon a noté *èe* à *bèère* « boire », *bèève* « je bois » — *rèèdrè* « coudre ». Mais d'après nos observations sur un témoin de 70 ans env. interrogé le 25 juin 1935, nous avons noté, M. B. Hasselrot, et moi, dans les deux cas : *ăi*, avec *a* palatal.

des exemples des précieuses reliques lexicales, reliques de forme et reliques de type, qui se cachent dans des parlers conservateurs et originaux comme celui-ci. Choisissons dans la première catégorie le continuateur phonétique normal de currere, dans la deuxième le mot par lequel se rend, à la Chapelle et à Abondance, l'idée de « s'éveiller ».

A La Chapelle, à côté de *kori*, intr. au sens de « courir », il y a un transitif *kòdrė* « enlever, ôter », avec des acceptions qui paraissent assez restreintes (cf. p. 50, s. v°). La première forme est importée, la deuxième autochtone, et caractéristique des parlers franco-provençaux à l'époque ancienne. E. Philipon, dans sa *Morphologie du dialecte lyonnais*, *Romania*, XXX, 249, avait cité un exemple de la forme ancienne *cordre*, et des composés *encordre* et *socordre*, dont aucune n'a malheureusement trouvé place dans le *REW* 3. « *Cordre* » est attesté dans les *Légendes en prose* — partie publiée —, si je ne me trompe, cinq fois, au sens soit intransitif, soit transitif : A 5, 14 ; E 13, 13 ; F 15, 19 ; L 19, 8, M 45, 38 — avec un participe passé fort *cors* E 13, 13, qui a échappé à Philipon. J'ai rencontré la même forme d'infinitif dans les Comptes d'Humbert IV de Thoire-Villars (*Arch. Côte-d'Or* 8240, f° 36 r° b), pour l'année 1363, dans l'arrondissement actuel de Trévoux (Montribloud) : « per fere cordre l'aygui », ainsi que dans le patois francisé de Châtillon-en-Dombes, en 1450 : « fere distiller et cordre l'aygue es terreaulx de la ville » (*Arch. de Chât.*, CC 14, 37 v°). — Dans les parlers modernes « cordre » est, dans l'Ain, assez fréquemment représenté, au sens transitif, et surtout à l'impératif 2. Mais il est bien conservé, intransitif, à l'O. du domaine franco-provençal, comme il apparaît d'après la carte « courir » de l'ALF, deux points 808-816-818 ; pour Saint-Étienne, Duplay donne *côdre*, tr., répondant à *coudre* du XVII^e^ siècle (cf. F. Veÿ, *Le dialecte de Saint-Étienne au XVII^e^ s.*, p. 360, et § 873) ; pour Lyon, Puitspelu a trois articles « *codre* ». J'ai enfin relevé le mot au S. du domaine, dans le voisinage de Grenoble, à Proveyzieux : *kådre* « garer un véhicule pour laisser passage », 2 impér. : *kårtë* « gare-toi », 3 fut. *kòdra*, 3 passé *is·e pá kòrdų*.

La Chapelle a, en outre, cette originalité d'avoir conservé l'aboutissant du dérivé en -itōriu, sous la forme *kòryė* m., « fosse à purin », correspondant à l'afr. *couroir*, donné par *REW* 3, et à l'aprov. *corredor*, et susceptible, par son sens, d'éclairer une des significations de ce dernier, laissée en doute par E. Levy.

C'est une bonne surprise que la découverte, à Châtel, pour « s'éveiller » d'un verbe *s'éęą*. Elle nous permettra d'apporter quelque information nouvelle à ce qu'ont écrit sur l'histoire gallo-romane de excītāre et M. J. Jud (*RLiR.*, II, 1926, p. 201) et M. v. Wartburg. Le *FEW* cite valdôtain *rëzė* (Cerlogne : « réveiller, éveiller » ; *se* = : ouvrir les yeux, devenir plus vigilant »), et Valtournanche *ėėruei* « s'éveiller », et M. Jud se bornait à émettre une conjecture sur la présence probable, à l'époque ancienne, de de excītāre dans le Valais comme dans le Piémont. Il faut, devant les

témoignages empruntés aux textes anciens que je vais produire, étendre assez loin cette aire de excitāre et de son composé vers l'Ouest. Il y a d'abord dans Marguerite d'Oyngt (p. 58 du ms., 77 de l'éd. Philipon) : « illi *essyet* etoyt chantar », qui me paraît signifier « elle s'éveilla en sursaut, ou simplement en se dressant sur son lit » (cf. p. 68 : « cela se esvelia »).

*Légendes en Prose* (éd. Mussafia-Gartner) :

« A ceta vois se leva Drusiana et comencet a alar per lo comandament de l'apostol et estoit li evis que elle ne fust aue morte, mais l'aust *ressiee* de dormir » (D 5, 7-9 ; p. 34) ;

li dui dracon s'adormiront.. Adonc dit mes sire sainz Mateus ...as deus enchanteors : « ...si vos poes, *resies* vostres dracons... » ;

« jo los resierei » — 1 futur — ;

« s'esforcavont que... pousant *resiar* los dragons » (I, 10 ; p. 111-2).

Cette série d'exemples me semble indiquer que l'a. lyon. *resiar* [1] avait un sens plus fort que « réveiller ». Cette idée me paraît confirmée par la découverte dans *le Patois de Clessé en Mâconnais* (par E. Violet, Paris, Droz 1932) d'un verbe *ræssi* « tonifier, particulièrement l'estomac ». Si je l'interprète bien, cette forme d'infinitif a dû procéder d'un participe passé **ræsya*, qui, d'après *Romania*, LXI 105 ss., était du type *ṣāta* : elle devient aussi intéressante au point de vue morphologique et phonétique qu'au point de vue lexical.

Nous rejoignons ainsi, par cette remarque, celle que nous avons présentée au début de ce compte rendu ; et personne, je pense, après l'avoir lu, ne doutera de l'intérêt très grand qu'a pour les études franco-provençales le petit opuscule, écrit sans prétention, mais en parfaite connaissance de cause [2], par M. P. Bollon.

Antonin DURAFFOUR.

Jean RENART, **Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole**, édité par Rita LEJEUNE ; Paris, Droz, 1935 ; in-8, XXIV-217 pages.

Une nouvelle édition de ce texte était, pratiquement, utile, puisque celle

1. Pour l'aprov. ajouter aux exemples connus *ressedar* « (dormientem) suscitare » N. T. de Lyon, reproduction de Clédat 13a (Mat. VIII, 25), et, dans la traduction des *Visions* de Marguerite d'Oyngt (B. Nat., fr. 13504, f° 27 r°) : *s'era ressidada e levada*, membre de phrase qui n'existe pas dans l'original (26 du ms.).

2. Nous avons perçu, M. Hasselrot et moi, une différence assez sensible entre la voyelle nasale de « cinq », « chien », « bien », qui nous a paru être une triphtongue nasale fermée, et celle de « cent », « vent ». Sans rien dire ici de l'extension à l'Est de la première de ces voyelles, je note que je l'ai entendue à Lalleyriat, le Poisat (c^on de Nantua, Ain), où elle continue à la fois un son noté toujours dans les anciens textes *in* (chin, min « mien », Laurencin < *Laurentiane, Garin) et l'ancienne diphtongue des inchoatifs (*garai* « guérit », qui devient ainsi homonyme de « Garin »).

de Servois, bien qu'assez récente (1893), était épuisée. Mais cette édition était fort satisfaisante ; G. Paris et P. Meyer y avaient, dans une certaine mesure, contribué et un pénétrant article de Mussafia avait fait beaucoup pour l'amélioration et l'intelligence du texte. Il n'y restait donc, mais en très grand nombre, que des difficultés dépassant de beaucoup la moyenne.

Mme Lejeune, confiante sans doute dans sa connaissance parfaite de l'œuvre de Jean Renart [1], ne s'est pas laissée arrêter par cette considération, et il faut la féliciter de son courage, sinon d'un plein succès. Elle a pénétré plus avant que ces devanciers dans l'intelligence de quelques passages ; elle a apporté au texte quelques heureuses corrections. Mais il faut avouer qu'il reste, dans ces deux directions, beaucoup à faire et que de nombreuses imperfections déparent ce travail à certains égards recommandable.

Ce n'est pas la hardiesse qui a manqué à l'éditrice : elle a traité le texte avec une liberté à laquelle nous ne sommes plus habitués et qui, dans bien des cas, est certainement excessive [2]. Voici quelques passages où il eût fallu ou laisser intacte la leçon du manuscrit ou la corriger autrement.

27. Ms : *cil qui a fet les romans* : *les* a été avec raison corrigé en *le*, mais *romans* devait rester, le mot étant, comme chacun le sait, invariable ; cette forme est au reste exigée par la rime ; on n'est en effet nullement fondé à dire que chez Renart les rimes « de ce genre » ne sont pas rares ; Mme L. n'en cite qu'un seul exemple, qui doit être écarté (voy. ci-dessous, à propos du v. 4840). — 118. L'explication de la locution *por qu'il fust* n'est pas convaincante, et dans le passage, très clair, rapproché de celui-ci (718) nous n'avons pas affaire au même emploi. — 276. La leçon *fil de filiere*, non indiquée et corrigée en *f. ne f.*, était à conserver ; c'est peut être un pléonasme, si on prend *filiere* au sens de « peloton », mais Jean Renart n'est pas un écrivain scrupuleux ; la correction proposée suppose un emploi de *ne* bien insolite et attribue à *filière* le sens de « lacet », qui est fort douteux. — 352. Ici encore la leçon du ms. (*bas* au lieu de *bel*) n'est pas indiquée et elle était à conserver : l'empereur, par courtoisie, va occuper un siège plus « bas » que celui qui lui revenait. L'éditrice, du reste, n'explique pas sa correction. — 558. Il n'y a aucune raison de corriger *dura* en *duroit* ; plus bas (560) je corrigerais *voelent* en *voldrent*. — 588. La leçon du ms. *lor*, ici encore non indiquée, était à conserver : ce mot est le datif pl. du pronom de la 3e pers., se rapportant soit à *garçons* (577),

1. M. Hœpffner a mentionné plus haut (p. 231), le titre de l'ouvrage auquel je fais allusion.

2. Les leçons rejetées ne sont pas, comme d'habitude, rassemblées au bas du texte, mais disséminées, à la fin du volume, au cours des notes explicatives ; ce procédé n'est pas à encourager ; il est gênant pour le lecteur et dangereux pour l'éditeur : dans le cas présent, il a entraîné un nombre appréciable d'omissions.

soit à *mauvès* (583). — 670. *Qu'il*, corrigé en *qui*, est parfaitement correct. — 684. Vers trop long ; mais au lieu de *ore*, le ms. a *or* (non indiqué). — 791. Vers trop court : corr., comme Servois *ele a* [*a*] *non* — 1058. *Verté* fait le vers trop court ; mais le ms. a *verité*. — 860. Je ne saurais croire qu'il s'agisse là d'une porte de cyprès ; lire *de ci près*. — 1248. *Nos n'avomes d'autres daintiez*. Le ms. porte correctement *autres* (leçon non indiquée). On sait combien l'article partitif est rare à cette époque. — 1380, *trois* fausse la rime ; le .III. du ms. était à résoudre en *troi* (cas sujet). — 1437. *Tant i a chevaliers et gent — Que l'en n'i puet son pié torner* est parfaitement clair ; nous disons encore : « on ne peut s'y retourner » ; la suppression de *n'* aboutit à un non sens. — 1692, *aillons* fausse la rime ; mais le ms. a correctement *aillon* (non mentionné). — 1701. *Airquenuit* est une simple faute d'impression pour *ainquenuit*. — 1827. *Encor* fausse la mesure : le ms. a *encore* (non indiqué). — 1988. Ms. : *Por veoir qui miex le fera* ; il faut se garder de corriger *le* en *i* ; la locution est très fréquente : deux exemples dans Godefroy, IX, 594 a ; trois dans Bartsch-Wiese, *Chrest.*, 9e éd., col. 417. — 2006. La forme *encharchié* est remplacée à tort par *enchargié* ; elle est fréquente et fournit une rime riche. — 2083-4 sont transposés dans le ms., de sorte que la réponse suit immédiatement la question ; la faute est déjà dans l'éd. Servois. — 2190. *Car prodom en a poi assez* ne présente pas de sens ; le ms., suivi par Servois, porte *C. p. a en poi a.* — 2447. *Viandes* fausse la mesure ; le ms. a correctement *viande* (non relevé). — 2604. Vers trop long ; mais le ms. a correctement *Cleve* (non mentionné). — 2707. Le ms. a *veues*, exigé par le sens ; *eues* doit être une faute d'impression. — 3148. *Ne de grant fet ne besoigne* est incorrect et le vers est faux ; le ms., taché à cet endroit, semble bien avoir porté *ne de b.* — 3184, la correction de *vers* en *sans* est fâcheuse ; la locution *soi conseiller vers* (ou *envers*) *qq.* est très claire. — 3392. Le ms. a *lerres*, qui doit être corrigé en *lerre*. — 3863. Le *nonques* du ms. était à conserver, *ne* reliant les deux propositions. — 3903. La correction de *vos* en *li* (il faudrait au reste *lui*) est inutile ; l'empereur croit à la culpabilité de Liénor. — 3949, *je vos querroie* ; ce conditionnel n'a pas de sens ici ; mais le ms. a *queroie* (non relevé). — 4090. Le ms. porte bien *peut*, mais la correction *pleut* (Servois) s'impose. — 4765. La correction de *De* en *Des* ne remédie à rien. — 4905-6. Le ms. porte : *Mal de la cort ou ja l'en ne let, — Fet il, un home parjurer*. L'éditrice supprime *ja* et corrige *parjurer* en *s'espurgier* : mais ce mot fausse la rime. Je supprimerais *ne* et corrigerais *parjurer* en *forjurer*. « Maudite, dit-il, soit la cour où on « forjure un homme », c.-à-d. où on l'abandonne sans secours ; nombreux exemples de ce sens dans Godefroy, IV, 81, b.

L'éditrice a fait de louables efforts pour comprendre le texte et en cela consiste le principal mérite de son édition ; mais elle est loin d'y avoir toujours réussi ; elle a du reste omis de commenter bon nombre de passages

qui en eussent eu grand besoin. Voici sur l'interprétation ou la constitution du texte quelques remarques qui sont loin d'épuiser le sujet.

620. La correction de *tint* en *tient* s'impose, la maxime étant d'ordre général. — 647. Point d'interrogation à la fin de ce vers. — 648. *Dehez ait sanz moi qui t'aprist.* La traduction de *sans moi* par « sans mesure » ne satisfait pas, la malédiction, ou ses effets, ne comportant pas de mesure. Je comprends : « Maudit soit celui qui t'éduqua, en m'exceptant de cette malédiction », l'empereur, en tant que maître, ayant pu contribuer à cette éducation. — 735, *tost* doit être corrigé en *tot* (qui résume tout ce qui précède). — 875. Virgule à la fin de ce vers. — 985. Ce vers fait partie du discours de Guillaume ; le suivant est la réponse du messager. — 1781 fait partie du discours de l'empereur. — 2736 est trop court ; corr. *fiert* en [*re*]*fiert*. — 2749. Imprimer, comme Servois, *Vairon* : c'est le nom d'un cheval. — 3110. Corr. *autres* en *autre*, ce pronom étant nécessairement féminin. — 3681, 3683. Corr. *di* et *dit* en *dist*. — 3758. Vers trop court : corr. *or* en *ore*. — 3926-7 : *uns serjans, qui ot espaee — Une jante entre deus mallars.* « L'auteur, écrit Mme L., veut insister sur l'habileté du sergent, capable de distinguer et d'abattre une oie sauvage entre deux mâles ». On ne saurait tirer du texte ce sens bizarre. Le sergent, qui revient sans doute des cuisines, vient simplement de mettre à la broche ces trois pièces de gibier. — 4418-22. L'omission du sujet, si fréquente chez Renart, obscurcit ce passage, que l'éditrice n'a pas compris. Le sujet (sous-entendu) de *aime*, *prise* et *demaine* est le sénéchal, celui de *sot* est le messager. C'est naturellement le sénéchal qui admire les bijoux qu'il vient de recevoir. *Mout en demaine ses aviaus A ses oils et entor son chief* me paraît signifier : « il se délecte à les contempler et les promène devant ses yeux, (autour de sa tête) ». Une scène très analogue dans l'*Escoufle* (5642-95) jette sur celle-ci quelque lumière et ce rapprochement appuie l'hypothèse de l'identité des deux auteurs. — 4840-1, *si verrez m'aumosniere entors, — Ce sachiez, au tiessu pendue.* Le sens est sûrement . « vous verrez mon aumonière encore attachée... » Je propose de corriger *entors* en *encors* ; on y est autorisé par le *or*[*s*] exigé par la rime au v. 5132. — 4923-4. Ms. : *Et se g'en ce* (éd. *ge ce*) *sans plus atendre — Eschieve, si me face pendre ! Eschieve* (de *eschiver*) ne donnerait pas de sens. Je le corrige en *Meschieve*, « si j'échoue », c.-à-d. si l'épreuve m'est défavorable.

Le Glossaire (p. 185-210) est beaucoup plus riche que celui de Servois. J'y regrette néanmoins l'omission de mots, formes ou locutions interessantes, notamment : *acuert* (3959), subj. de *acorer* ; *avoir* (*soi — vers qq.*), « se comporter vis à vis de qq. », plutôt que « savoir tenir son rang », que propose M. Bédier (*Lai de l'Ombre*, p. XII) ; *confondre* (4984), « perdre, gâcher » (?) ; *desloiauter* (4651), trans. « déshonorer » ; *gie* (5055) pour *gié*, attesté par la rime ; *paier* (*soi... de*) 3416, s'acquitter ; *pooir* (3156) dans un emploi elliptique analogue à ceux que vient d'étudier M. Alb.

Barth (*Vox romanica*, I, 116) et qu'il est intéressant de rapprocher de *pooir peine*, « pouvoir (supporter) la fatigue » de l'*Escoufle*, 1011.

Voici enfin quelques remarques sur les traductions. *Ados* n'a rien de mystérieux ; c'est le cas sujet de *adob* (déverbal de *adober*), avec tous les sens que cette racine peut entraîner ; ici, semble-t-il, « garniture ». — « *Escourre*, 2587, au figuré » annonce une traduction qui manque ; ajouter : « secouer (le contenu de) », ce qui n'est nullement un « sens figuré. » — *Estraier* n'est pas un infinitif, comme je l'ai cru jadis, mais un adjectif ; voir Kœrting, 9090 et Meyer-Lübke, 8291. — *Foison* (*n'avoir*) ne signifie pas « ne pas être comparable », mais « ne servir de rien » ; nombreux exemples dans Godefroy (au reste responsable de cette fausse traduction). — *Largeté* ne signifie pas « largesse » ; la locution *estre a largeté*, qui revient au v. 2011, où l'éditrice a la *largece*, signifie « être au large, à son aise ». — *Majestire* doit être écrit *maiestire*. Le mot se rattache à *magister*, non à *majestas* ; la locution (qui se retrouve au v. 712) signifie donc, non « avec faste », mais « de main de maître ». Quand l'auteur nous dit (2577-8) qu'il y eut *a armer Guillaume... grant maistire*, il entend que cette opération délicate exigea une main experte. — *Quele*. Le renvoi à *Romania*, II, est faux et celui à *Romania*, VI, sans intérêt. On a, depuis 1877, beaucoup écrit sur ce mot, dont l'étymologie reste à trouver ; voy. Kœrting, 2047 et Meyer-Lübke, 1762. — Un *sane* (synodus) n'est pas une « assemblée religieuse » quelconque, mais un « synode ». — *Sez* (2965 et ailleurs) n'est pas un adjectif, mais un adverbe substantivé. — A l'article *toz* est mentionnée la curieuse locution, familière à Jean Renart, *n'estre pas toz a aprendre* ; Mme L., égarée par la variante fautive *tot*, traduit par « il n'avait pas à tout à apprendre » (*sic*), sans nous dire comment elle construit la proposition et comment elle explique l'emploi du verbe *estre*. Le sens est limpide, si l'on comprend que *tos* est tonsus : « ce n'était pas un enfant dont l'éducation fût à faire ».

On éprouve quelque gêne à constater que dans ces pages le nom d'un de nos maîtres, illustre entre tous il y a quelque vingt ans, est constamment défiguré (*Töbler*). Prenons en gré, mes chers confrères, cette leçon de modestie et ne nous flattons pas que les nôtres passent à une postérité même rapprochée.

A. Jeanroy.

# PÉRIODIQUES

ANNALES DU MIDI, XLVII (1935), 1. — Comptes rendus critiques : p. 84. Ferruccio Blasi, *Le Poesie di Guilhem de la Tor* (H. Gavel). — Revue des périodiques : p. 96. *Bulletin de la Société d'études scient. et archéol. de Draguignan*, XXXIV (1922-23), p. 72 : A. J. Parès, *Les prénoms révolutionnaires à Toulon* (V.-L. Bourrilly) ; p. 104. *Archives historiques du Poitou*, XXXIV (1905) : E. Clouzot, *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Merci-Dieu* (1151-1299) (S. Dobelmann).

2. — Comptes rendus critiques : p. 191. *Dictionnaire de Biographie française*, t. II (J. Calmette) ; p. 201. H.-J. Chaytor, *A History of Aragon and Catalonia* (Ch. Higounet). — Revue des périodiques : p. 204. *Revue du Vivarais*, XXVII (1920), p. 200-6, 250-6, 260-7 : J. Régné, *La commanderie de Trignan* [examen des troubadours du « cycle de Randon »] (A. Le Sourd). — Livres annoncés sommairement : p. 217. Dubarat, *Le Somport de Cize* (J. Calmette).

3. — Mélanges et documents : p. 292. R. Latouche, *Comptes de la collégiale de Montpezat de Quercy* [p. 296-299, Glossaire, par H. Gavel]. — Comptes rendus critiques : p. 300. P. Tisset, *L'abbaye de Gellone au diocèse de Lodève des origines au XIII^e siècle* (J. Combes) ; p. 303. Ferran Soldevila, *Historia de Catalunya*, t. I (J. Calmette) ; p. 305. Mgr. C. Tournier, *Un voyage en Frioul, Paysages, Histoire, Langue* (J. Calmette). — Revue des périodiques : p. 310. *Provincia* (Bulletin de la Société de statistique de Marseille), III (1923), p. 142 : P. Labarre, *Notes sur un livre d'heures marseillais au XIV^e siècle* (M. Albert). — Livres annoncés sommairement : p. 323. J. Guiraud, *Histoire de l'Inquisition au moyen âge* (J. Calmette) ; p. 325. H. Pirenne, *De l'état de l'instruction des laïques à l'époque mérovingienne* (J. Calmette).

4. — Comptes rendus critiques : p. 406. C. Brunel, *Bibliographie des mss. littéraires en ancien provençal* (J. Boutière) ; p. 410. H. Ramet, *Histoire de Toulouse* (J. Calmette) ; p. 413. R. Aramon i Serra, *Novelletes exemplars* ; Ramon Lull, *Llibre d'amic i amat* (Am. Pagès). — Revue des

périodiques : p. 420. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2e sér., t. XXI (1921), p. 37 : A. Mouzin, *Le geste de la belle Aye d'Avignon* (M. Albert). — P. 426. Nécrologie : Antoine Thomas, Fondateur des *Annales du Midi* (A. Jeanroy) ; p. 431. Complément à la Bibliographie d'A. Thomas (1925-33) ; p. 436. Deuxième supplément à la Bibliographie d'A. Thomas (G. Thomas). — Livres annoncés sommairement : p. 445. A. Kleinclausz, *Charlemagne* (J. Calmette) ; p. 448. O. Rahn, *La Croisade contre le Graal* (J. Calmette).

Jean Boutière.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, CLXIV (1933). — P. 36-50. O. Schultz-Gora, *Kritische Betrachtungen über den Lai de l'ombre*. Suite des remarques sur l'éd. Bédier, le début se trouve au t. CLVII, 47. — Comptes rendus : p. 85. K. Meisen, *Nikolauskult und Nikolausbrauch im Abendlande* (A. Dörrer) ; — p. 101. Lotte Paret, *Das ländliche Leben einer Gemeinde der Hautes-Pyrénées* [Arrens, arr. Argelès-Gazost, cant. Aucun] (M. L. Wagner ; cf. *Romania*, LXI, 392). — Dans la chronique, p. 108 et suiv., comptes rendus sommaires de : K. Young, *The Drama of the Medieval Church* ; *The Book of Fayttes of Armes and of Chyvalrye*, transl. and printed by W. Caxton, from the French Original by Christine de Pisan (A. Brandl) ; — V. Crescini, *Romanica Fragmenta* ; — Meyer-Lübke, *Roman. etymol. Wörterbuch*, 12 ; — H. Rheinfelder, *Kultsprache und Profansprache in den romanischen Ländern* ; — A. Ewert, *The French Language* (cf. *Romania*, LX, 393) ; — H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen* ; — K. Jaberg, *Escalier* ; — E. Lerch, *Französische Sprache und Wesensart* (cf. *Romania*, LXI, 227) ; — B. E. Vidos, *Beiträge zur französischen Wortgeschichte* ; — W. v. Wartburg, *Franz. etymol. Wörterbuch*, 23 ; — G. Bottiglioni, *Lingua, etnografia e folklore della Corsica* (G. Rohlfs).

P. 208-23. S. Puşcariu, *Rumänisch und Romanisch*. Conférence faite à l'Université de Tübingen, sur la place du roumain dans la famille des langues romanes. — P. 256. E. Mackel, *Afrz. garagnon « Hengst »*. L'auteur, après avoir constaté qu'un verbe *wrenschen* est toujours vivant au moins dans un dialecte allemand (Mecklembourg du sud), estime que l'étymon le plus autorisé est *wranjo (cf. Meyer-Lübke, no 9573 : *wrainjo). — *Ib.* L. Spitzer, *Zu afrz. tout fin mere nu*. Confirme l'explication de M. Rohlfs (mater) en invoquant abruzz. *nuo matre*, etc. — Comptes rendus : p. 272. W. Beinhauer, *Spanischer Sprachhumor* (M. L. Wagner). — Dans la chronique, p. 309 et suiv., comptes rendus sommaires de : Meyer-Lübke, *Roman. etymol. Wörterbuch*, 13 ; — W. v. Wartburg, *Franz. etymol. Wörterbuch*, 24 ; — J. Huber, *Altportugiesisches Elementarbuch* ; — A. Steiger, *Contribución a la fonética del hispano-drabe y de los arabismos en el iberorománico y el siciliano* ; — F. Ribezzo et G. Melillo, *Due filoni di lingua mediterranea nella toponomastica italiana e la questione etrusca* (G. Rohlfs).

T. CLXV (1934). — P. 48-59. E. Gamillscheg, *A. Risop* (nécrologie). — P. 81. O. Schultz-Gora, *Afz. esceer*. Ce verbe se rencontre dans un fragment qu'on est convenu d'appeler *Roman de Syracon* (*Roman. Studien.* de Boehmer, I, 403). M. Sch.-G. le rattache à excitare, avec d'autant plus de raison que l'on connaît des correspondants français d'autres composés de citare. Godefroy fournit trois exemples de *receer* recitare et M. Sch.-G. en signale de nouveaux, entre autres le prés. *rechoie* chez Audefroi le Bastard. *Enceer* < incitare, lui aussi, a probablement existé, à en juger d'après le substantif *encheement* (*enceement*), attesté au moins cinq fois, entre autres dans le jeu-parti CXXXIV (dans la note, M. Jeanroy et moi-même nous l'avons à tort rattaché à *encheoir*). — P. 82. G. Rohlfs, *Zu prov. anar.* Pourquoi le provençal a-t-il *mandar*, *seconda*, etc., avec *-nd-*, mais toujours *anar*, jamais *andar* (cf. l'it. et l'esp.) ? M. Reichenkron a voulu tirer argument du fait que dans les chartes publiées par C. Brunel on rencontre des formes comme *manad*, *domanava* (pour *mandat*, *domandavá*). Mais l'argument n'est pas valable : le gascon présente comme un développement régulier *-nd-* > *-n-* (*lana* ' lande ', *penut* ' fendu '), et tous les exemples allégués par M. Reichenkron proviennent précisément de la région où *-nd-* > *-n-* est la règle. Le problème reste donc entier. — P. 83. G. Rohlfs, *Ueber einige Schlittenbezeichnungen.* « *Luge*, mot d'origine obscure », disent laconiquement Bloch et v. Wartburg, tandis que les autres étymologistes ne se prononcent pas du tout. G. Huber, dans une étude spéciale (1919), a constaté que le mot est surtout propre à la Suisse occidentale, d'où il s'est répandu en provençal, piémontais et rhéto-roman (p. ex. piém. *zleda*, Grisons *šlieza*, etc.). M. H. le dérivait d'un **leudia*, explication acceptée par Meyer-Lübke. M. Rohlfs vient de trouver la bonne solution (entrevue dès 1924 par J. U. Hubschmied). Dans un *Glossarium latino-graecum* (le plus ancien ms. date du IXe siècle) on lit sclodia καμουλκις, stludio ζαμου λακιον (il y a des variantes, la bonne forme du mot grec semble être ζαμούλκιον). Dans un autre glossaire ζαμουλκός est traduit par trahea. Le mot « latin » remonte sans doute à un mot gaulois *slodia qui est l'origine non seulement du mot *luge* mais aussi de l'anc. nor. *slede*, etc., dont les descendants sont très vivants. M. R. traite encore de l'esp. *narria*, du basque *lega lera*, de l'anc. prov. *rosec*, tous noms du traîneau. — Comptes rendus : p. 100. Ph. Aug. Becker, *Die Anfänge der romanischen Verskunst* (H. Spanke) ; — p. 109. G. Rohlfs, *Etymologisches Wörterbuch der unteritalienischen Gräzität* (W. Meyer-Lübke). — Dans la chronique, p. 148 et suiv., comptes rendus sommaires de : R. Hallig, *Die Benennungen der Bachstelze* [hochequeue] *in den romanischen Sprachen* ; — Meyer-Lübke, *Roman. etymol. Wörterbuch*, 14 ; — G. Franke, *Der Einfluss des Nikolauskultes auf die Namengebung im französischen Sprachgebiet* ; — R. Schmitt, *Der Pseudoturpin Harley 273* ; — W. v. Wartburg, *Évolution et structure de la langue française* ; — M. L. Wagner, *Romanische und baskische Benennungen des Wirbelwindes und der Windhose nach Geistern* ;

— B. Acevedo y Huelves et M. Fernández y Fernández, *Vocabulario del Bable de occidente* (G. Rohlfs).

P. 239-43. A. Bassermann et R. R. Bezzola, *Veltro und Ur-Commedia*. Discussion suscitée par l'article de ce dernier, paru dans l'*Archiv*, CLXI. — Comptes rendus : p. 266. G. Gröber et S. Hofer, *Geschichte der mittelfranzösischen Literatur* (G. Moldenhauer ; cf. *Romania*, LXI, 232) ; — A. Dauzat, *Histoire de la langue française* (H. Kuen) ; — N. Dupire, *Jean Molinet* (M. Frey ; cf. *Romania*, LXI, 254). — Dans la chronique, p. 309 et suiv., comptes rendus sommaires de : V. Bertoldi, *Sopravvivenze galliche* ; — E. Eggenschwiler, *Die Namen der Fledermaus auf dem französischen und italienischen Sprachgebiet* (cf. *Romania*, LX, 138) ; — K. Löffel, *Beiträge zur Geschichte von montjoie* ; — S. Palay, *Dictionnaire du Béarnais et du gascon modernes* ; — W. v. Wartburg, *Franz. etymol. Wörterbuch*, 25 (G. Rohlfs) ; — Herta Wendel, *Arkadien im Umkreis bukolischer Dichtung in der Antike und in der französischen Literatur* ; — Rita Schlaepfer, *Die Ausdrucksformen für ' man ' im Italienischen* (cf. *Romania*, LXI, 392).

T. CLXVI (1935). — P. 50-68. W. Meyer-Lübke, *Lat.* f, *span.*, *gascogn.* h *aus lat.* f. *Eine grundsätzliche Untersuchung*. L'auteur conclut à peu près ainsi. La tentative d'expliquer l'*h* espagnol et gascon par la même cause, en l'espèce par la base préromane, part de l'hypothèse d'une évolution monogénétique de la langue, elle part de l'idée que là où dans les différents domaines le latin montre un développement analogue, il y a nécessairement connexité. Une telle manière de voir a certes sa raison d'être, mais elle est unilatérale et ne permet pas, dans beaucoup de cas, de se rendre un compte exact de ce qui a été. La polygenèse, par contre, admet que les mêmes résultats peuvent être amenés par des voies différentes. — P. 85-87. G. Rohlfs, *Der Romanisten-Kongress in Bordeaux-Biarritz*. — Comptes rendus : p. 115. G. Reichenkron, *Passivum, Medium und Reflexivum in den romanischen Sprachen* (A. Zauner ; cf. *Romania*, LX, 138) ; — p. 123. K. Lewent, *Zum Inhalt und Aufbau der ' Flamenca '* (C. Brunel) ; — p. 123. G. Moldenhauer, *Die Legende von Barlaam und Josaphat auf der iberischen Halbinsel* (W. Schulz) ; — p. 124. Clotilde Schlayer, *Spure Lukans in der spanischen Dichtung* (W. Schulz) ; — p. 125. Ilse Freund, *Beiträge zur Mundart von Ischia* (M. L. Wagner). — Dans la chronique, p. 145 et suiv., comptes rendus sommaires de : V. Bertoldi, *Calchi baschi dal latino e dal romanzo* ; — W. Meyer-Lübke, *Die Ausdrücke für ' Moos ' in Italien und Frankreich* ; — P. Falk, *Jusque et autres termes en ancien français et en ancien provençal marquant le point d'arrivée* ; — W. v. Wartburg, *Bibliographie des dictionnaires patois* ; — W. Bergmann, *Studien zur volkstümlichen Kultur im Grenzgebiet von Hocharagón und Navarra* (G. Rohlfs).

P. 249-50. M. L. Wagner, *Log. komo*. L'anc. logoudorais *komo* « maintenant » serait non pas eccumodo mais commodo, qui signifie chez Plaute et Térence ' à l'instant '. — Comptes rendus : p. 269. E. Gamill-

scheg, *Romania Germanica*, I (G. Rohlfs) ; — p. 275. Aimon de Varennes, *Florimont*, éd. Hilka (K. Heisig ; cf. *Romania*, LXI, 363) ; — p. 279. A. Lardschneider-Ciampac, *Wörterbuch der Grödner Mundart* (E. Gamillscheg). — Dans la chronique, p. 309 et suiv., comptes rendus sommaires de : W. Meyer-Lübke, *Die Schicksale des lateinischen* l *im Romanischen* ; H. Kruse, *Sach- und Wortkundliches aus den südfranzösischen Alpen* (*Verdon-, Vaïre- und Vartal*) ; W. v. Wartburg, *Franz. etymöl. Wörterbuch*, 27 (cf. *Romania*, LX, 137 et 279). — A. M. Alcover et F. de B. Moll, *Diccionari català-valencià balear*, II, 30 ; — C. Tagliavini, *Il dialetto del Livinallongo* (G. Rohlfs).

T. CLXVII (1935). — P. 79. R. Riegler, *Venez. mardntega 'Alpdruck'*. — Comptes rendus : p. 91. E. Gamillscheg, *Romania Germanica*, I (L. Jutz) ; — p. 113. Elsbet Schott, *Das Wiesel in Sprache und Volksglauben der Romanen* (R. Riegler) ; — p. 115. Ph. Aug. Becker, *Der gepaarte Achtsilber in der französischen Dichtung* (R. R. Bezzola). — Dans la chronique, p. 150 et suiv., comptes rendus sommaires de : F. Krüger, *Die Hochpyrenäen* ; — L. Sainéan, *Autour des sources indigènes, études d'étymologie française et romane* ; — K. Kutscha, *Das sogenannte n-mobile im Alt- und Neuprovenzalischen* ; — H. Suolahti, *Der französische Einfluss auf die deutsche Sprache im 13. Jahrundert*, I (G. Rohlfs).

P. 240-41. G. Rohlfs, *Franz. sureau 'Holunder'*. Pour expliquer l'*r* dans *seür* et son dérivé *sureau*, phénomène qui apparaît aussi en piémontais et en corse, il faut supposer l'existence, à côté de sambucus et sabucus, d'un *samburus. — Comptes rendus : p. 255. E. Gamillscheg, *Romania Germanica*, II (G. Rohlfs) ; — p. 262. A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours* (A. Kolsen) ; — p. 267. A. Schiaffini, *Tradizione e poesia nella prosa d'arte italiana dalla latinità medievale a G. Boccaccio* (W. Th. Elwert). — Dans la chronique, p. 278 et suiv., comptes rendus sommaires de : H. Suolahti, *Der französische Einfluss auf die deutsche Sprache im 13. Jahrhundert*, II (H.-F. Rosenfeld) ; — W. Gottschalk, *Die bildhaften Sprichwörter der Romanen* ; — A. Ewert, *The Strasburg Oaths* ; — *Glossaire des patois de la Suisse romande* (cf. *Romania*, LX, 279, et LXI, 98) ; — A. Kolsen, *Sämtliche Lieder des Trobadors Giraut de Bornelh*, II ; — N. Maccarrone, *Proposte e discussioni etimologiche* ; — A. Prati, *Vicende di parole*, II ; — P. Toschi, *La poesia popolare religiosa in Italia* (G. Rohlfs).

Arthur LÅNGFORS.

CODRUL COSMINULUI, VIII (1933-1934). — P. 341-366. Leca Morariu, *De ale Cirebirilor*, IV. Quelques lettres d'Istro-roumains de 1927 avec transcription et notes. — P. 457. Vasile Grecu donne un exemple de 1643 de *să* = *dacă*. — P. 520-24. Chr. Geagea, C. r. de Th. Capidan, *Dialectul aromân*. — P. 553-561. Tr. Brăileanu, Notice nécrologique de Vasile Gherasim (1892-1933). — P. 563-565. Nicolai Grămada, Notice nécrologique d'Alexandru Philippide (1859-1933).

LITERATURBLATT FÜR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE, LV (1934), 1-2. — C. 1-3. E. Kieckers, *Die Sprachstämme der Erde* (H. Pedersen : de bonnes esquisses, quelques défauts de composition). — C. 3-5. F. Röttger, *Phonetische Gestaltbildung bei jungen Kindern* (W. Gottschalk : matériel abondant, fourni par 29 enfants saxons). — C. 33-35. F. Cramer, *Die Bedeutungsentwicklung von « Jean » im Französischen* et *Der heilige Johannes im Spiegel der französischen Pflanzen- und Tierbezeichnungen* (H. Rheinfelder : bons travaux ; la recherche des origines religieuses aurait pu être poussée davantage). — C. 35-36. A. Tabachovitz, *Étude sur la langue de la version française des Serments de Strasbourg* (W. Suchier : travail approfondi). — C. 36-37. E. Breede, *Studien zu den lateinischen und deutschsprachlichen Totentanztexten des 13. bis 17. Jahrhunderts* (W. Mulertt : contribution utile). — C. 45-47. R. Palgen, *Das Quellenproblem der Göttlichen Komödie* (U. Leo : effort pour rattacher la *Divine Comédie* à la poésie virgilienne du moyen âge). — C. 47-49. M. de Paiva Boléo, *Orientações da Filologia românica na Alemanha* (W. Beinhauer). — C. 49. C. F. A. van Dam, *Spaansch Handwoordenbock* (W. Beinhauer : éloges). — C. 49-50. M. Asín Palacios, *El Islam cristianizado, Estudio del « sufismo » a través de las obras de Abenarabi de Murcia* (W. Giese : contribution à l'origine de la mystique de Raymond Lull). — C. 57-58. J. Leite de Vasconcellos, *Opusculos*, III, *Onomatologia* (L. Spitzer : remarques de détail).

3-4. — C. 81-85. G. Schmidt-Rohr, *Die Sprache als Bildnerin der Völker* (F. Stroh). — C. 100-102. E. Slettengren, *Contributions to the Study of French Loanwords in Middle English*, I (E. Fischer : étude des représentants de l'a. fr. *ue*, qui aboutit phonétiquement en anglo-normand à *ö*). — C. 104-114. F. Gennrich, *Grundriss einer Formenlehre des mittelalterlichen Lieds* (H. Spanke). — C. 114-118. O. Bloch, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (E. Lerch : marque un progrès important : nouvelles datations de mots, importance de l'influence juridique ; on voudrait des précisions sur le genre des mots, sur certaines particularités phonétiques, sur les auteurs d'étymologies antérieures ; le progrès réside surtout dans l'utilisation de l'histoire de la civilisation, l'influence du christianisme n'est pas assez marquée). — C. 118-120. H. Dirickx-van der Straeten, *La Vie de saint Jehan Bouche d'or et la Vie de sainte Dieudonnée, sa mère* (H. Spanke : bonne édition). — C. 120-122. L. Paret, *Das ländliche Leben einer Gemeinde der Hautes-Pyrénées* (W. Giese : bonne recherche des usages et des mots archaïques ; on voudrait, à défaut de dessins, plus de précision dans les définitions). — C. 122-123. W. A. Read, *Louisiana-French* (R. Grossmann : bon travail, fait bien voir la complexité de la situation linguistique). — C. 126-127. R. Oroz, *El uso metafórico de nombres de animales en el languaje familiar y vulgar chileno* (R. Rieglier : brochure intéressante, remarques de détail).

5-6. — C. 175-176. G. Tilander, *Glanures lexicographiques* (E. Kredel : très bon). — C. 176-177. P. J. Ketrick, *The relations of Golagros and Gawane*

*to the Old French Perceval* (W. Golther : l'auteur prouve que le poème anglais provient du *Perceval* français en vers par l'intermédiaire d'une version en prose française). — C. 188-192. J. Huber, *Altportugiesisches Elementarbuch* (W. Giese : ne fait pas assez de place à l'élément arabe ; critiques sur la composition ; remarques de détail).

7-8. — C. 231-238. A. Ewert, *The French Language* (K. Glaser : remarques de détail) ; W. von Wartburg, *Évolution et structure de la langue française* (Id. : grand intérêt du livre) ; J. Damourette et E. Pichon, *Des mots à la pensée*, t. II et III (Id. : complication de la terminologie ; trop de dialectique) ; F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VI, 2e partie, par A. François, fasc. II (Id. : travail approfondi ; quelques compléments, en particulier sur le genre de quelques mots) ; E. Lerch, *Französische Sprache und Wesensart* (Id. : l'auteur a tort de vouloir tout expliquer par une seule théorie). — C. 239-240. W. Pfeiffer, *Vulgärlateinisches* e > a (J. Kollross : travail raisonnable et prudent). — C. 240-244. M. Valkhoff, *Étude sur les mots français d'origine néerlandaise* (W. von Wartburg : travail clair et bien conduit ; l'auteur a eu tort d'écarter les mots dialectaux du Nord de la France qui n'ont pas pénétré dans la langue littéraire ; le classement des mots germaniques est trop mécanique ; on regrette l'absence d'indications sur la phonétique et la morphologie des emprunts ; remarques sur quelques mots). — C. 244-246. B. Migliorini, *Appunti sulla lingua contemporanea* (L. Spitzer : des formes comme *propaganda fascista*, en face de *gabinetto dentistico*, montrent le caractère actif du substantif ; effort de construction). — C. 246-247. *Les Accadiens louisianais et leur parler*, publié par J. K. Ditchy (K. Glaser : caractère populaire et archaïsant du parler, à côté des anglicismes). — C. 247-253. *Aucassin et Nicolette*, éd. H. Suchier, refondue par W. Suchier, 10e éd. (E. Lerch : progrès sur les éditions précédentes ; s'élève contre l'hypothèse de l'origine arabe). — C. 266. R. d'Alòs-Moner, *Autors catalans àntics, I, Historiografia* (W. Giese).

9-10. — C. 307-311. H. Rheinfelder, *Kultsprache und Profansprache in den romanischen Ländern* (W. von Wartburg : connaissance profonde du sujet ; mais n'étudie pas assez les problèmes dans leur ensemble historique et géographique ; observations de détail). — C. 313. L. Götz, *Martial d'Auvergne : Les Arrêts d'Amour* (W. Wurzbach : bonne édition). — C. 332-335. Regula, *Französische Sprachlehre auf biogenetischer Grundlage für Realgymnasien und verwandte Lehranstalten* (J. Vogel : renouvellement des méthodes scolaires sur les données fournies par les derniers travaux scientifiques). — C. 335-336. *Die Lieder Bertrans von Born*, neu herausgegeben von C. Appel (W. Mulertt : très bonne édition). — C. 336-337. F. Chiappini, *Vocabolario romanesco* (J. Kollross : bon travail que l'éditeur de cet ouvrage posthume aurait pu améliorer sur quelques points). — C. 337-340. M. Amrein-Widmer, *Rhythmus als Ausdruck inneren Erlebens in Dantes Divina Commedia* (U. Leo : très original). — C. 340-342. W. Beinhauer,

*Spanischer Sprachhumor* (R. Ruppert y Ujaravi : très intéressant, dénote une connaissance approfondie de la langue ; remarques de détail). — C. 365-367. Réponse de J. Huber à la critique de W. Giese (cf. c. 188-192). — C. 367-368. Réplique de W. Giese.

11-12. — C. 387-388. *Langenscheidts Neues Wörterbuch der französischen und deutschen Sprache*, Teil I von B. Gaster, Teil II von W. Mohrhenn (K. Glaser : quelques rectifications). — C. 388-392. L. Feiler, *Die Bezeichnung für den Waschtrog im Galloromanischen* (W. Gerster : travail soigneux, mais auquel manque le contact personnel de l'auteur avec les choses dont il parle). — C. 392-398. A. Duraffour, *Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux d'après le parler de Vaux-en-Bugey (Ain)* (K. Jaberg : ouvrage considérable, tant au point de vue de la dialectologie franco-provençale qu'à celui de la phonétique générale). — C. 398-400. *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, t. I (W. Meyer-Lübke : richesse de l'ouvrage ; souhait que l'œuvre soit menée plus rapidement à bout au prix du sacrifice de détails de phonétique et de vocabulaire). — C. 403. *Bibliographie der Troubadours*, von A. Pillet, ergänzt, weitergeführt und herausgegeben von H. Carstens (H. Breuer : ouvrage fondamental). — C. 404-405. G. Rohlfs, *Dizionario dialettale delle Tre Calabrie*, fasc. I-VI (M.-L. Wagner : l'auteur possède une connaissance approfondie de ces dialectes, il a bien su tirer parti des travaux locaux).

G. Gougenheim.

Zeitschrift für romanische Philologie, LV (1935). — L'éditeur Max Niemeyer nous informe qu'à partir de ce volume la rédaction de la *Zeitschrift* sera assurée par M. Walther von Wartburg, professeur à l'Université de Leipzig. Nous souhaitons que le nouveau directeur puisse assurer pendant de longues années la publication de la revue fondée par Gustav Gröber.

1-2. — P. 1. Karl Heisig, *Die Geschichtsmetaphysik des Rolandsliedes und ihre Vorgeschichte*. On pourra discuter le titre de cette étude et sa composition touffue, qu'une table des matières placée au début éclaircit partiellement ; elle aura le mérite d'attirer l'attention sur les rapports entre les idées du *Roland* et les croyances relatives à l'Antechrist, à la fin des temps et au roi qui assurera la défaite de l'Antechrist. L'auteur retrace le développement de cette croyance apocalyptique et l'adaptation particulière qui en a été faite, bien antérieurement à *Roland*, au royaume des Francs et à l'empire de Charlemagne, en même temps que l'Islam était considéré comme le précurseur de l'Antechrist. Cela est de nature à éclairer d'un jour particulier la conception religieuse et politique du *Roland*. M. H. a marqué les rapports de plusieurs traits de la chanson avec la littérature dérivée de l'Apocalypse ; peut-être s'est-il laissé aller à des rapprochements peu satisfaisants et d'ailleurs peu utiles à sa thèse, p. ex. pour l'explication du nom de *Tervagant*. De toute

façon cet article tiendra une place importante dans la « littérature » du *Roland*. — P. 88. Ludwig Pfandl, *Studien zu Prudencio de Sandoval*. Suite et fin. — P. 126. Joseph Brüch, *Ueber den Wandel von* d *zu* r *im Französischen. Bemerkungen zur Schrift Wahlgrens*. L'essai de M. Wahlgren est, pense M. B., tout à fait manqué (voir *Romania*, LIX, 605). A cet examen critique, M. B. a ajouté une note sur le remplacement de *d* par *r* en espagnol où il reprend quelques indications particulières de M. W.

*Mélanges*. — P. 155. Stanislav Lyer, *Gérondif-prédicatif se rapportant au régime en ancien espagnol*. Nouveau fragment de l'étude générale entreprise par M. L. — P. 168. L. Spitzer, *Ital. madrigale « madrigal »*. Le mot se rattache bien, comme le proposait déjà Bembo, à materialis, probablement au sens qu'a cet adjectif dans filius materialis, donc « bâtard », le *madriale* étant un genre bâtard, intermédiaire entre musique et poésie. — P. 170. Leo Spitzer, *Altital. ripitare*, du lat. reputare, peut-être par l'intermédiaire du prov. *reptar* « reprocher ». — P. 171. Leo Spitzer, *Katal. andràminas, endróminas « Habseligkeiten », « im Wege stehende Gegenstände », « lästige Bitten », kat. spr. ptg. andromina « Schwindel, Lügen »*. Rattachés à daemonicum. La note débute par une réflexion curieuse sur la variabilité de l'évidence des étymologies suivant les temps et les gens : la conclusion ne serait-elle pas que « croyance » et « évidence » ici ne signifient pas grand chose? — P. 172. A. C. Velten, *Eine Bemerkung über den Gebrauch der Hilfsverba mit dem Partizipium Perfecti im Romanischen und Germanischen*. — P. 177. † Karl Rocher, *Der Ausdruck von Ortsbestimmungen als Antwort auf die Frage « wo » und « wohin » im Romanischen*. — P. 180. Karl Rocher, *Der Plural auf -a bei italienischen Substantiven*. Il se rencontre surtout dans les noms de parties du corps et dans les collectifs. — P. 183. C. van Deyck, *Ariane, Maguelonne, Mireille*. Cette note éclaire peut-être un passage de Catulle ; il est difficile de dire qu'elle apporte beaucoup à l'interprétation des textes français et provençal. — P. 187. Rosemarie Burkart, *Methodisches zu Curtius' Aufsatz « Jorge Manrique und der Kaisergedanke »*. — P. 194. D. Scheludko, *Ueber die ersten zwei Strophen des Alexiusliedes*. La comparaison désavantageuse que fait l'auteur du temps présent aux temps de Noé, Abraham et David se rattache à l'idée des âges du monde, telle qu'on la trouve p. ex. chez saint Cyprien. — P. 147. Oliver M. Johnston, *Two Notes on* Floire et Blanceflor. 1. Rapprochement entre le début de *Floire* et celui du *Pyramus* d'Ovide. 2. L'allusion à Didon et Byblis (v. 823-8) marque encore l'influence d'Ovide. — P. 199. Curt Sigmar Gutkind, *Bemerkungen zu Melin de Saint-Gelais' Paraphrase einer Priamel des Burchiello*.

*Comptes rendus*. — P. 205. Matteo Bartoli, *Introduzione alla neolinguistica* (Leo Jordan). — P. 208. M. Delbouille, *Les Origines de la Pastourelle*; Edgar Piguet, *L'évolution de la Pastourelle du XII^e siècle à nos jours* (Hans Spanke). — P. 210. Alan H. Gardiner, *The theory of the speech and language* (Erich Hofmann). — P. 211. J. Gombert, *Eilhart von Oberg und Gottfried*

*von Strassburg* (A. Hilka). — P. 212. R. Hallig, *Die Benennungen der Bachstelze in den romanischen Sprachen und Mundarten* (W. Giese). — P. 214. K. Jaberg, *Sprachtradition und Sprachwandel* (Eduard Hermann). — P. 215. Iorgu Iordan, *Introducere in studiul limbilor romanice* (W. Giese). — P. 216. H. F. Muller, *A Chronology of Vulgar Latin* (Jules Pirson). — P. 220. H. J. Pos, *Contributions à une théorie générale des synonymes* (Leo Jordan). — P. 221. Günter Reichenkron, *Passivum, Medium und Reflexivum in den romanischen Sprachen* (P. R. Sanftleben). — P. 227. Christian Regge, *Der Notstand der heutigen Sprachwissenschaft. Einführung in die Psychologie des sprachschaffenden Menschen* (Hans Rheinfelder). — P. 231. Franz Rolf Schröder, *Die Parzivalfrage* (A. Hilka). — P. 232. *Arthuriana*, I-II (A. Hilka). — P. 236. *Le Conte dou baril, poème du XIII^e siècle par Jouham de la Chapele de Blois*, ed. by Robert Chapman Bates (O. Schultz-Gora ; compte rendu minutieux, apportant de nombreuses observations, mais reconnaissant le mérite de l'édition). — P. 252. Charles Bally, *Linguistique générale et linguistique française* (W. v. W.). — P. 255. A. Barth, *Beiträge zur französischen Lexicographie, III* (Eva Seifert). — P. 256. P. Bollon, *Lexique patois de la Chapelle-d'Abondance (Haute-Savoie)* (Wilhelm Giese).

3. — P. I-VII. Erhard Lommatzsch, *Zum 100. Geburtstag Adolf Toblers.* — P. 1. Ph. Aug. Becker, *Von den Erzählern neben und nach Chrestien de Troyes.* M. Ph. A. B. a publié en 1934 une étude, dont nous rendrons compte, qui, sous le titre *Der gepaarte Achtsilber in der französischen Dichtung*, étudie en fait les débuts de la littérature française avant Chrétien. Le présent article est la première partie d'un exposé qui fait la suite de l'étude sur le couplet d'octosyllabes. Il est consacré particulièrement à Robert de Boron et à Gautier d'Arras.

*Mélanges.* — P. 293. W. Meyer-Lübke, *Beiträge zur romanischen Laut- und Formenlehre. 7. Die Entwicklung der Vortonvokale.* — P. 307. W. Meyer-Lübke, *Bearn. hayle* « *Südwind* ». — P. 308. W. Meyer-Lübke, *Ital. fruscio* « *Rauschen, Rascheln, Getöse* ». — P. 309. Joseph Brüch, *Sp. goldre, ptg. coldre* « *Köcher* ». — P. 313. Joseph Brüch, *It. fante* « *Fuss soldat* ». — P. 318. Josef Brüch, *Nfrz. cligner* « *blinzeln* ». — P. 330. Joseph Brüch, *Nfrz. pilori* « *Pranger* ». — P. 340. Ludwig Pfandl, *Ueber Alfonso Fernández de Palencia* († *1492*).

*Comptes rendus.* — P. 361. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 164-5. — P. 365-71. Louis Gauchat, *Vom morphologischen Denken* (Leo Jordan). — P. 372. Einar Löfstedt, *Syntactica, Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins, II* (W. v. W.). — P. 376. Eduard Wölfflin, *Ausgewählte Schriften* (Alfons Hilka). — P. 376. Ernst Kieckers, *Historische lateinische Grammatik* (Otto Skutsch). — P. 379. E. Eggenschwiler, *Die Namen der Fledermaus auf dem französischen und italienischen Sprachgebiet* (Harri Meier).

4. — Ph. Aug. Becker, *Von den Erzählern neben und nach Chrestien de*

*Troyes, II.* Cette partie nous présente Godefroi de Lagny, Guiot de Provins et la question Kyot, les continuateurs du *Conte du Graal*, Chrestien le Gois et la question de *Philomena*, *Guillaume d'Angleterre* et la question d'attribution ; dans ces deux derniers cas M. B. se prononce contre l'attribution à Chrétien de Troyes, mais les deux œuvres pourraient être d'un même auteur. Je ne puis donner le détail de l'argumentation de M. B. : elle est fondée sur des comparaisons précises de vocabulaire et de style qui devront retenir l'attention.

*Mélanges.* — P. 446. Josef Brüch, *Frz. chef-lieu « Hauptort » und die gallorom. Zusammensetzungen mit caput.* — P. 466. Werner Mulert, *Le droit actour des dames.* Petite pièce (424 vers), de la seconde moitié du XVe s., publiée d'après le ms. 758 de Tours. C'est une moralisation des pièces du vêtement des femmes.

*Comptes rendus.* — P. 495. Gerhard Rohlfs, *Etymologisches Wörterbuch des unteritalienischen Gräzität* (Josef Brüch). — P. 509. F. Brunot et Ch. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française* (W. v. W.).

5-6. — P. 513. Ph Aug. Becker, *Von den Erzählern neben und nach Chrestien de Troyes, III.* Toute cette partie est consacrée à *Tristan* : M. B. pense, comme d'autres, que Chrétien avait composé un roman complet de Tristan et que c'est ce roman qui est le *Tristan* primitif. Il se débarrasse, par une correction de texte, d'un des témoignages relatifs à La Chievre ; mais il faut alors que le second témoignage soit fondé sur le texte non corrigé, ce qui ne va pas sans conférer à celui-ci quelque autorité. M. B. paraît avoir pensé, comme je le fais, que pour un roman de « Tristan » c'est une singulière désignation que celle qu'aurait adoptée Chrétien : *Du roi Marc et d'Iseut la blonde*, et il se réjouit qu'on lui ait suggéré une possibilité d'échapper à cette difficulté. Chrétien n'aurait voulu, dans son titre, nommer que le couple légitime, Marc et Iseut, et non l'amant, tout de même que, pour désigner son récit de la métamorphose de Philomèle, il aurait mis en tête Térée et Procné : *De la hupe et de l'aronde Et du rossignol la muance* ; soit, mais le rossignol-Philomèle figure au titre de la métamorphose, tandis que Tristan n'aurait aucune place, pas même la dernière, au titre du roman de ses amours. — P. 561. Alwin Kuhn, *Studien zum Wortschatz von Hocharagon.*

*Mélanges.* — P. 635. Josef Brüch, *Frz. galée « Galeere ».* Discussion avec M. B. E. Vidos. — P. 643. Josef Brüch, *Frz. linot, linotte « Hänfling ».* — P. 646. Josef Brüch, *Aprov. plais « Hecke » und afrz. plaissier.* — P. 653. Josef Brüch, *Span., port. bailar « tanzen ».* — P. 656. O. Schultz-Gora, *Ironisches avec cela (ça) mit folgendem que-Satz.* — P. 663. O. Schultz-Gora, *Zu den « Merveilles de Rigomer ».* — P. 667. O. Schultz-Gora, *Zwei Flamenca-Stellen.* — P. 673. H. Jeschke, *Ist Chrétiens « Yvain » ein Unterhaltungs- oder ein Thesenroman?*

*Comptes rendus.* — P. 682. F. Brunot, *Histoire de la langue française, VI, 2* (W. v. W.). — P. 685. Elise Richter, *Beiträge zur Geschichte der Roma-*

*nismen, I : Chronologische Phonetik des Französischen bis zum Ende des 8. Jahrhunderts* (Josef Brüch). — P. 792-3. Eugen Lerch, *Historische französische Syntax, II* (Eva Seifert). — P. 704. Alf. Lombard, « *Li fel d'enemis* », « *ce fripon de valet* » ; *étude sur les expressions de ce type en français*, etc. (Eva Seifert). — P. 705. B. H. Wind, *Les mots italiens introduits en français au XVI^e siècle* (Leo Spitzer). — P. 706. Gertrude Franke, *Der Einfluss des Nikolauskultes auf die Namengebung in französischen Sprachgebiet* (Werner Mulert). — P. 711. G.-G. Nicholson, *L'évolution du groupe* ps *en provençal* (Kurt Lewent). — P. 718. Julio Cejador y Franca, *Historia de la lengua y literatura castellana...* (A. Hilka). — P. 718. B. Acevedo y Huelves y M. Fernández y Fernández, *Vocabulario del bable de occidente* (Alwin Kuhn et Wilhelm Giese). — P. 725. A. R. Nykl, *El Cancionero del Šeih, nobilísimo Visir, Maravilla del Tiempo, Abū Bakr ibn ʿAbd-el-Malik Aben Gúzman* († Carl Appel). — P. 737. Ferruccio Blasi, *Le Poesie di Guilhem de la Tor* (Kurt Lewent). — P. 742. Alfred Pillet, *Bibliographie der Troubadours* ergänzt... von... H. Carstens ; *Repertori de l'Antiga Literatura Catalana* par Jaume Massó Torrents († Carl Appel).

P. 746-7. Alfons Hilka, Nécrologie de Carl Appel, décédé à Breslau le 3 février 1934.

P. 748-63. Register.

M. R.

# CHRONIQUE

H. Tiktin, mort à Berlin, le 13 mars 1936, était né, à Breslau, le 9 août 1850, d'une vieille famille de rabbins et de talmudistes célèbres. A vingt ans il s'établit à Jassy, en Roumanie, et, après de patientes études, il voua toute sa vie à la langue de sa nouvelle patrie. Il débuta en 1879, dans la revue *Convorbiri literare*, avec l'étude *Un phénomène morphologique*, où il montra, comme dans ses *Studien zur rumänischen Philologie* (thèse de Leipzig, 1884), une méthode sûre et précise. Entré tard dans l'enseignement secondaire, il professa l'allemand à partir de 1899, après de longs déboires, à Jassy. En 1905, il s'établit à Berlin comme lecteur au Séminaire fondé par l'État roumain. Il avait publié en roumain la meilleure grammaire de cette langue (*Gramatică română*, 2 vol., Iaşi, 1891), quelques articles dans la revue *Arhiva* de Jassy, dont il fut pendant deux ans le directeur, et dans la *Revista pentru Istorie, Archeologie şi Filologie*. En Allemagne il donna des articles importants à la *Zeitschrift für roman. Philologie*, au *Literaturblatt f. germ. und roman. Philol.* et à l'*Archiv* de Herrig. C'est à lui qu'est dû le résumé précis et bien informé sur le roumain du *Grundriss der roman. Philologie* de Gröber (1888 et 1904) ; son *Rumänisches Elementarbuch* (Heidelberg, 1905) reste très utile. Son œuvre capitale est le *Rumänisch-deutsches Wörterbuch* (Bucarest, 3 vol., 1895-1925), achevé après 50 ans de travail et qui marque une date dans la lexicographie roumaine. L'auteur a porté surtout son attention sur le roumain littéraire ; mais il a réuni quantité de mots puisés dans la poésie populaire, et les divers parlers ; il a fait preuve d'habileté dans le choix des citations, et d'un esprit critique très sûr. — I. Siadbei.

— Nous avons reçu les notices nécrologiques suivantes :

*Edmont*, par B. H. J. Weerenbeck (*Tijdschrift voor Taal en Letteren*, 1935, p. 209-212).

*Axel Gabriel Wallensköld* ...av U. Lindelöf (Societas scientiarum fennica, Årsbok, XIII, 3 ; Helsingfors, 1933 ; in-8, 22 pages avec portrait).

*Antoine Thomas*, par C. Brunel (*Bibliothèque de l'École des chartes*, XLVI, 1935, 4 pages).

*Antoine Thomas*, par J. J[ud] (*Vox romanica*, I, 1936, p. 101-103).

PUBLICATIONS ANNONCÉES.

*Garin le Loherain*, édition critique par Miss Pauline Taylor ; cette édition fait partie d'un ensemble de travaux entrepris sur le cycle des Lorrains par les romanistes de Columbia University sous la direction de Miss Taylor.

*Le Roman de Hem*, éd. par M. Albert Henry.

*Gilles de Chin* (en vers), éd. par le même.

*Les Chroniques de Jean Molinet*, éd. par MM. Georges Doutrepont et Omer Jodogne ; cette édition, qui fait partie de la collection des *Anciens auteurs belges* de l'Académie royale de Belgique, est en cours d'impression ; le premier volume (1474-1488) est, semble-t-il, déjà publié, mais ne nous est pas encore parvenu ; le second (1488-1506) doit paraître en 1936 ; le troisième, comprenant en particulier l'introduction et le Glossaire, paraîtrait en 1937.

*Les Miracles de Notre-Dame de Gautier de Coinci*, éd. par M. Erhard Lommatzsch d'après les matériaux laissés par Andreas C. Ott : l'édition comporterait le texte du ms. fr. 2163 de la Bibliothèque nationale, avec les variantes et additions principalement des mss 34 de Blois et Harl. 4401 du British Museum. — D'autre part MM. Trautman et Koenig n'ont pas renoncé au projet qui a été rappelé ici-même (LXI, 127).

*Les Lois, enquêtes et jugements des pairs du castel de Lille*, recueil des coutumes, conseils et jugements du tribunal de la Salle de Lille (1283-1406), par M. Raymond Monier, pour la *Bibliothèque de la Société d'Histoire du droit des pays flamands, picards et wallons*.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Dans les *Testi romanzi per uso delle scuole* a cura di Giulio Bertoni :

3. — *Testi volgari italiani anteriori al duecento* a cura di Angelo MONTEVERDI ; 1935, 87 pages.

— Des *Classiques de l'Histoire de France au moyen âge* :

16. — LOUP DE FERRIÈRES, *Correspondance*, éditée et traduite par Léon LEVILLAIN, II ; 1935, 255 pages.

— De la *Sammlung romanischer Uebungstexte* :

26-27. — CHRISTIAN VON TROYES, *Der Percevalroman (Li Contes del Graal)* in Auswahl herausgegeben von Alfons HILKA ; 1935, XXVIII-142 pages.

— Des *Publications of the Institute of French Studies* de Columbia University, New-York :

*The Geographical References in the « Chanson de Garin le Loherain »*, by Ruth PARMLY ; 1935, 90 pages.

*Yon or La Venjance Fromondin, a thirteenth-century « Chanson de Geste » of the Lorraine Cycle published for the first time (ms. 1622 of the Bibliothèque Nationale, Paris)*, by Simon R. MITCHNECK ; 1935, XXV-224 pages.

*Les Juifs dans la littérature française du moyen âge (mystères, miracles, chroniques)*, by Manya LIFSCHITZ-GOLTEN ; 211 pages.

— Dans la *Collection d'études latines*, publiée par la Société des Études latines sous la direction de J. Marouzeau, série scientifique :

XII. — *Traité de stylistique appliquée au latin*, par J. MAROUZEAU ; 1935, in-8, XIX-329 pages. — Nous recommanderons la lecture de ce traité à tous ceux qui sont soucieux d'éclairer pour eux-mêmes la notion, souvent bien vague, de « stylistique » ; ils y trouveront aussi un plan d'enquête stylistique dont la portée dépasse de beaucoup le latin ; enfin les romanistes tireront profit des observations de M. M. sur la valeur expressive et les conditions d'emploi des divers éléments phonétiques, lexicaux, syntactiques du latin. — M. R.

— Des *Hamburger Studien zu Volkstum und Kultur der Romanen* :

16. — *Studien zur volkstümlichen Kultur im Grenzgebiet von Hocharagón und Navarra*, von Werner BERGMANN ; 1934, in-8, XII-99 pages avec croquis et photographies.

— Dans les *University of Missouri Studies* :

X, 2. — *The Survival of French in the Old District of Sainte Genevieve*, by Ward Allison DORRANCE ; 1935, gr. in-8, 133 pages. — Créole d'origine canadienne française transporté au XVIII^e siècle dans la région du Missouri.

— Dans les *Cornell Studies in English* :

XXIII. — *The Greek Anthology in Italy to the year 1800*, by James HUTTON ; 1935, in-8, XIII-663 pages. — Ce gros volume nous intéresse par le début de la première partie consacrée aux initiateurs néo-latins de l'*Anthologie grecque* avant le XVII^e siècle et de la seconde partie consacrée aux poètes italiens du XVI^e siècle : on y voit passer Boccace, Politien, l'Arioste, Equicola, Machiavel, etc.

— Des *Anejos de la « Revista de filología española »* ont paru :

XIX. — *Arcaismos dialectales ; la conservación de « s » y « z » sonoras en Cáceres y Salamanca*, por Aurelio M. ESPINOSA, hijo ; 1935, XXXII-256 pages. — Thèse de doctorat de Madrid d'un élève de M. T. Navarro Tomás.

XXI. — Antonio LÓPEZ DE VEGA, *Paradoxas racionales escritas en forma de diálogos del género narrativo la primera, del activo las demás entre un cortesano i un filósofo*, editadas con una introducción por Erasmo BUCETA ; 1935, XLIII-138 pages.

Le n° XX, *La lengua poética de Góngora*, por Dámaso Alonso, annoncé, ne nous est pas parvenu, non plus que la 2^e édition, corrigée et augmentée, du n° 1, les *Orígenes del español* de M. R. Menéndez Pidal, t. I. — Nous signalons l'annonce dans la même collection des *Glosarios hispano-latinos* édités par M. Américo Castro.

— Le tome VI du *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, de K. JABERG et J. JUD, a paru, en 1935, sous la direction de M. J. Jud. Il contient les cartes 1041-1 246 consacrées au bétail, gros et petit, à l'apiculture,

à la vigne, au pâturage et à la laiterie, enfin au charroi paysan. Aux cartes, très riches, sont jointes de nombreuses figures particulièrement précieuses pour les mots désignant des amènagements et de l'outillage.

— Le *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, de M. W. Meyer-Lübke, 3e édition, est terminé avec la livraison 18-20, parue en 1935, qui comprend la préface, la table des abréviations et la fin de l'index.

— Du *Thesaurus linguae latinae* est paru le fascicule VIII, 1 : m-malachim.

— MM. Protat frères, les dévoués imprimeurs de notre revue, ont entrepris, parmi d'autres travaux dont ils assument la charge, la publication du *Répertoire topo-bibliographique des Abbayes et Prieurés*, œuvre de dom L. H. Cottineau, O. S. B., moine de Farnborough ; on y trouvera « la nomenclature des maisons religieuses portant officiellement le titre d'abbayes ou de prieurés, et aussi les noms de quelques bénéfices simples relevant des uns et des autres... Les ordres anciens auxquels appartenaient ces maisons... sont les Basiliens, les Augustins ou Chanoines réguliers, et les Bénédictins... » L'ouvrage se présente sous la forme d'un répertoire alphabétique, in-4 à 2 colonnes, publié par fascicules de 10 feuilles de 16 pages ; le premier fascicule (Aachen-Bedone) a paru en novembre 1935, le second (Bédonin-Celça) en février 1936. Il est inutile d'insister sur l'utilité pour l'histoire littéraire du moyen âge des identifications que permettra cet ouvrage et du secours qu'on trouvera dans les renseignements bibliographiques très abondants qui y sont réunis.

### Comptes rendus sommaires.

*The Year's Work in Modern Language Studies by a number of Scholars edited for the modern Humanistics Research Association by* William J. Entwistle *...with the assistance of* L. W. Tancock... ; V, *Year ending 30 June 1934* ; Oxford, University Press, et London, Humphrey Milford, 1935 : in-8, viii-214 pages. — Voici les noms des rédacteurs de cet annuaire pour les chapitres qui nous touchent. I. *Medieval latin studies* (F. J. E. Raby). — II. *Romance Languages and Literatures. A. Italian Studies* : *Italian Philology* (B. Migliorini) ; *Italian Literature to the Renaissance* (C. Foligno) ; — *B. French and Provençal* : *Romance Philology*, *Provençal*, *French* (A. Ewert) ; *French Medieval Literature* (Miss C. I. Wilson) ; *Provençal Studies* (Rev. A. J. Chaytor) ; — *C. Hispanic Studies* : *Catalan Studies*, *Spanish Philology*, *Spanish Medieval Literature* (Ig. González-Llubera) ; *Portuguese Studies* (A. A. Rodrigues) ; — *D. Rumanian Studies* (W. J. Entwistle).

Pierre Caron et Marc Jaryc, *Répertoire des périodiques de langue française philosophiques, historiques, philologiques et juridiques, publié par la Fédération des Sociétés françaises de sciences philosophiques, historiques, philologiques et*

*juridiques* ; Paris, Maison du Livre français, 1935 ; pet. in-8, XLIII-352 pages et un supplément de IV pages. — C'est là un élément utile de notre outillage scientifique encore bien insuffisant ; on n'y trouvera pas seulement les périodiques français par leur lieu de publication, mais tous ceux qui paraissent en français, quel qu'en soit le lieu de publication, et même les revues franco-flamandes de Belgique ou franco-allemandes de Suisse ou les périodiques polyglottes qui accueillent des articles en français. — Pour chaque périodique, le Répertoire indique : 1° les titres exacts, 2° la date de fondation, 3° les noms et adresses des directeurs, rédacteurs en chef et secrétaires, 4° la tomaison, 5° la périodicité, 6° le nombre moyen de pages par volume, 7° le lieu de publication, 8° le nom et l'adresse de l'éditeur, 9° le format, 10° le prix d'abonnement, et de plus les cotes de la Bibliothèque Nationale et de la Bibliothèque de la Sorbonne pour les périodiques que possèdent ces deux dépôts.

*Histoire illustrée de la médecine*, par René DUMESNIL, préface du prof. Jean-Louis FAURE ; Paris, Plon, [1935] ; in-4, 264 pages avec nombreuses figures. — Ce volume nous intéresse par les chapitres consacrés à la médecine à Rome et à Byzance, la médecine arabe, la médecine occidentale au moyen âge, l'école de Salerne et les premières universités ; plusieurs illustrations sont empruntées à des manuscrits médiévaux. L'ouvrage sera un guide commode dans une partie de l'histoire des sciences qui touche de près à la littérature et à la lexicologie. Il serait à souhaiter que l'on nous donnât ainsi des histoires sommaires de toutes les sciences et des techniques diverses. — M. R.

Matteo BARTOLI, *Analogie di metodo fra la storia dei linguaggi e quella delle tradizioni populari* ; Firenze, M. Acioni, 1935 ; in-8 [Estratto dagli *Atti del Congresso di Linguistica* tenuto in Roma il 19-26 settembre 1933]. — Nous avons brièvement indiqué (LXI, 517) cette question de méthode à propos d'un article de M. Vidossi. C'est en partie à propos de M. Vidossi que M. Matteo Bartoli reprend et commente sa théorie générale des aires, sur laquelle voir *Romania*, LVII, 286 (c'est par cette référence qu'il faut remplacer le XLVII, 276, donné par M.B.). — M. R.

Gianfranco CONTINI, *Per il trattamento delle vocali d'uscita in antico lombardo* ; Pisa, Simoneini, 1935 ; in-8, 28 pages [Extratto da l'*Italia dialettale*, XI (1935)]. — Nous avons le regret de ne plus recevoir le service du périodique d'où est extrait cet article que nous annonçons ainsi isolément. La préparation d'une édition de Bonvesin a amené M. C. à reprendre cette question ; il constate que chez Bonvesin, à côté d'un grand nombre de cas de finale tombée, il existe un certain nombre de mots à finale conservée, et d'autres présentant chute ou conservation ; la formule du

phénomène serait celle-ci : la conservation des voyelles finales dépend chez Bonvesin de leur voisinage, les finales qui ne sont pas précédées de *l*, *r*, *n*, après tonique peuvent se maintenir et tombent seulement si elles ne précèdent pas une forte pause. Les autres textes sont peut-être moins clairs. D'une façon générale l'ancien lombard est à un stade de développement intermédiaire. — M.R.

René Louis, *Trois noms de lieux gallo-romains cités par Clarius de Sens* ; in-8, 6 pages [Extrait des *Annales de Bourgogne*, t. VII (1935), fasc. 1]. — Clarius de Sens (1er quart du XIIe s.), dans son *Chronicon Sancti Petri Vivi Senonensis*, donne les indications suivantes : *in Apuniaco villa*, *in villa quæ vocatur Aguracus*, *in Bruoera villa*. M. L. identifie ces trois localités avec Appoigny (Yonne), Egry (Loiret) et Briarres-sur-Essonne (Loiret).

Max Steffen, *Die Ausdrücke für « Regen » und « Schnee » in Französischen, Rätoromanischen und Italianischen, mit 8 Karten* ; Zürich, Leemann, 1935 ; in-8, VIII-159 pages [Dissertation de Berne]. — Bonne monographie due à un élève de M. K. Jaberg : on y trouvera non seulement les représentants divers des types de grande extension, mais aussi un recueil assez complet des expressions de substitution. L'on aurait souhaité un examen plus minutieux des conditions et des raisons de ces substitutions. — M.R.

*Tresor de la Llengua, de les Tradicions i de la Cultura popular de Catalunya per* A. Griera ; Barcelona, Edicions Catalunya S., 1935 ; t. I, 342 pages, A. Azoics, et t. II, 326 pages, Babaiar-Buvor. — M. Griera a entrepris une œuvre qui, à en juger par ses deux premiers tomes qui se limitent aux mots commençant par A et B, exigera un très grand nombre de volumes. Elle réunira, avec les données de l'*Atlas lingüistic de Catalunya*, les résultats d'une vaste enquête menée à l'aide de nombreux questionnaires méthodiques sur les points les plus divers du domaine catalan et enfin les matériaux de cinquante vocabulaires techniques établis par les soins ou avec la collaboration de spécialistes. Ainsi doit se constituer un « trésor » de tous les mots, anciens ou récents, rares ou communs, dont l'ensemble représentera vraiment l'état cultural exprimé par le catalan actuel, avec tous les mélanges de tradition, de création et d'influences, de banalité et de recherche, de matériel et d'intellectualité qui constituent une langue réelle. Les articles de ces deux premiers volumes sont rédigés de façon très simple : la définition ou les définitions diverses, aussi précises que justes, parfois éclairées par un croquis, l'indication de l'origine locale, la synonymie pour les mots techniques surtout, enfin les traditions liées à la notion dénommée, les proverbes et dictons, des citations de chansons populaires. M. Griera sait combien nous souhaitons qu'il puisse poursuivre la publication de ses matériaux : il aura, aux yeux de

tous les romanistes, le mérite d'avoir tendu sur une partie de leur domaine un de ces filets où nous devrions sans cesse prendre les « paroles ailées » pour connaître vraiment la réalité présente des pensées humaines qu'elles emportent. — M. R.

*Saeculi noni auctoris in Boetii Consolationem Philosophiae Commentarius*, edidit Edmund Taite Silk ; American Academy in Rome, 1935 ; in-8, LXI-549 pages, avec 3 facsimilés. — La question des commentaires de Boèce est importante pour la littérature latine et pour la littérature française du moyen âge et c'est œuvre très utile que la publication intégrale de ces divers commentaires. Celui-ci ne paraît pas postérieur à la fin du IXe siècle : il semble refléter assez exactement l'enseignement de Jean Scot Erigène.

*Visio sancti Pauli. The history of the Apocalypse in latin together with nine texts by* Theodore Silverstein ; London, Christophers, [1935] ; in-8, XI-229 pages [*Studies and Documents*, edited by Kirsopp Lake and Silve Lake, IV]. — Classement et impression des diverses rédactions latines de cet apocryphe, dont on sait la popularité dans les littératures médiévales (cf. l'article de Paul Meyer au t. XXIV de la *Romania*).

*Four Latin Plays St Nicholas from the 12th Century Fleury Play-book, Text and Commentary, with a Study of the Masic of the Plays and of the Sources and Iconography of the Legends by* Otto Albrecht ; Philadelphie, University of Pennsilvania Press, 1935 ; in-8, IX-160 pages, avec deux planches. — Les quatre miracles sont ceux que contient le ms. 201 de la Bibliothèque de la ville d'Orléans, provenant de l'abbaye de Fleury-sur-Loire ; ils ont été déjà plusieurs fois édités. L'édition minutieuse de M. A. est précédée d'une étude qui fait une large place à l'examen de la musique (notée en neumes) des quatre miracles. — M. R.

N. Cartojan, *Poema cretană Erotocrit in literatura românească şi izvorul ei necunoscut* [*Academia română, memoriile Secţiuni literare*, ser. III, t. VII, mem. 4]. — On cherche depuis longtemps la source du poème crétois d'*Erotokritos*, qui a eu, au XVIIIe siècle et depuis, un grand succès en Grèce et dans les pays de culture grecque, comme l'étaient les provinces roumaines jusqu'au milieu du XIXe siècle. M. C. a très heureusement résolu le problème. C'est le roman de *Paris et Vienne* du marseillais Pierre de la Cypède (1432) qui est la source première du poème grec. Le roman français copié, plusieurs fois imprimé au XVe et au XVIIe siècle, traduit en diverses langues, fut en particulier traduit en prose italienne ; ces traductions furent mises en vers au XVIe et au XVIIe siècle, notamment par Angelo Albano Orvietano ; le poème de celui-ci, l'*Innamoramento di*

*due fidelissimi amanti, Paris e Vienna*, publié à Rome en 1621, est la source directe du poète crétois qui localise le récit occidental à Athènes et doit par là le remanier assez fortement. Il faut remercier M. Cartojan d'avoir, sous ces remaniements, retrouvé la filiation romane de cette œuvre, qui était d'ailleurs de nouveau rentrée dans le monde roman par des traductions roumaines faites à la fin du XVIII^e^ siècle et dans la première partie du XIX^e^. En appendice, M. C. donne des extraits parallèles, d'une part du roman en prose de *Paris et Vienne* (d'après l'édition de Robert Kaltenbacher) et du poème italien d'Angelo Albani et d'autre part de l'*Erotokritos* et de la version roumaine du XVII^e^ siècle d'après le ms. 3514 de la Bibliothèque de l'Académie Roumaine. — M. R.

*Coplas de Yoçef, a Medieval spanish Poem in Hebrew Characters edited with an Introduction and Notes*, by Ig. González Llubera ; Cambridge, University Press, 1935 ; in-8, XXXI-50 pages avec une planche de facsimilés. — Ces fragments se trouvent dans un ms. de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, Add. 3355, acheté en 1896 et provenant de Jérusalem : on n'a aucun renseignement sur son histoire antérieure. Ces fragments suivent dans le ms. une copie imparfaite des *Proverbios morales* de Shem Tob de Carrión. Le ms. est écrit, sur un papier de la première moitié du XV^e^ siècle, en caractères hébreux, du type cursif espagnol, sans points voyelles. Le poème a dû être composé pour les fêtes de Purim, et doit appartenir au XIV^e^ siècle. Les fragments conservés comprennent 161 vers, dont l'éditeur donne la forme hébraïque, la transcription espagnole et une traduction anglaise avec d'abondantes notes critiques et explicatives. — M. R.

*La littérature portugaise*, par Georges Le Gentil ; Paris, A. Colin, 1935 ; in-16, 206 pages [Collection Armand Colin, 180]. — Les deux premiers chapitres de cet élégant exposé intéressent le moyen âge ; ils sont clairs et utiles. On y eût souhaité des indications techniques précises, p. ex. sur la versification et sur les éditions de textes. Nous voudrions y voir le présage d'études françaises sur la philologie portugaise que quelques jeunes travailleurs bien préparés sauront, nous l'espérons, remettre parmi nous à sa légitime place. — M. R.

*Les coblas de Jacme, Pere i Arnau March. introducció i anotació d'*Amadeu Pagès ; Castelló de la Plana, 1934 ; in-16, 120 pages. — M. Pagès, qui avait publié, il y a quelques années, ici même (LIV, 198-248), les poésies narratives de Pere et Jacme March, probablement proches parents et sûrement précurseurs de leur illustre homonyme Auzias, nous donne ici la collection de leurs poésies de forme lyrique, en y joignant celles d'Arnau, leur contemporain, membre de la même famille. Ce recueil

comprend vingt-deux pièces, six du premier, neuf du second, sept du troisième : ce sont des chansons d'amour, des hymnes en l'honneur de la Vierge, des « dictats » ou « sirventés », moraux plus que satiriques, un débat, un « plazer » et deux « coblas » obscènes. Toutes les poésies, sauf quelques-unes d'Arnau, avaient été signalées et brièvement analysées par M. Pagès lui-même dans sa thèse sur Auzias March (1912) ; sept seulement étaient inédites ; mais les autres n'avaient été généralement publiées que d'après un manuscrit. L'intérêt, en somme assez mince, de ce petit recueil, consiste en ce qu'il nous montre l'abâtardissement de la langue poétique, où les traits catalans s'accentuent de plus en plus, ainsi que l'abus des lieux communs de morale et des tours et formules scolastiques qui deviendra si choquant dans les œuvres d'Auzias et en rend l'intelligence si difficile. — Le texte est établi, d'après tous les manuscrits, avec le soin et la science qui caractérisent tous les travaux de notre érudit collaborateur, mais ses notes et son glossaire, très sommaire, sont loin d'en élucider toutes les difficultés, qui sont nombreuses ; deux pièces seulement ont été traduites (en catalan moderne) ; il est regrettable que l'éditeur n'ait pas donné de tout le recueil une traduction littérale (et préférablement en français). — Voici quelques remarques sur le texte et le Glossaire : P. 36, v. 14, *E dom gentil* ; lire *ed om g.* — 37, 23 *si tost* ; lire, avec *L*, *si tot*, « quoique ». — 52, 4, la forme *mesestria* (« maîtrise ») est bien surprenante ; ne faut-il pas lire, ou corriger, en *meiestr.* ? — 58, 18, corr. *deg(a)* en *degra* ; ici, comme au vers suivant, c'est le conditionnel et non le subj. présent qu'exige le sens. — 65, 6 et 8 *prese* est à corriger en *presa*, *pauch'a* doit être lu *paucha*. — 67, 1, *estra* n'est pas le futur de *estar*, mais le pr. ind. de *estraire*. — 70, 12 *c'aia.*] lire *c'ai'a* (« plutôt que d'avoir à »]. — 73, 33, *que nos don'a cossir — Aço*] lire *n. dona cossir — A ço* (« qui n'applique pas sa pensée à »). — 73, 38, *ffoch* ne donne pas de sens ; lire, avec *P*, *foyll* (« fou »). — 75, 2 *Alarme·l cors* doit être une faute d'impression pour *A l'arm'e·l* (ou *a·l*) *c.* — 77, 40 *estres* doit en être une autre pour *estes* (de *estar.*) ou *entres* (de *entrar*). — 88, 23 *a dutz*] lire *adutz* (prés. ind. de *aduire*). Du Glossaire, qui ne donne pas au reste de traductions, doivent disparaître *digoressa* (à couper en *dig' oressa*, c.-à-d. *orreza*) et *dom* (voy. ci-dessus, à 36,14). — Je regrette de n'y pas trouver *aleujamen*, évidemment pris pour *alotjamen* (60, 54) ; *parlaria*, « éloquence » (?), (64, 29) ; *rebugar*, « repousser » (26, 28) ; *ronssar* (sens ?) (43, 84) ; *saig* « bourreau » (65, 52) ; *ych*, adv. de lieu (52, 17 ; 60, 30, etc.). — A. Jeanroy.

C. Brunel, *Notice et extrait du manuscrit 1095 de la Bibliothèque de Marseille contenant des sermons catalans* ; Paris, 1935 ; in-8, 30 pages avec 1 fac-similé [Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XCV, 1934]. — Manuscrit déjà connu, mais dont M. B. a pu expliquer clairement la

constitution : c'est un recueil de cahiers provenant de divers volumes contenant tous des sermons et écrits au moins en partie à Valence. Il ne serait pas impossible que certains de ces sermons fussent de saint Vincent Ferrier.

*Malory's* Morte Darthur *in the light of a recent discovery*, by Eugène VINAVER ; Manchester, Manchester University Press, 1934 ; in-8, 21 pages avec un facsimilé [tirage à part du *Bulletin of the John Rylands Library*, vol. 19, n° 2, juillet 1935]. — L'édition de Caxton de 1485 était considérée comme le plus ancien représentant de l'œuvre de Malory. Mais on a retrouvé en 1934, dans la bibliothèque de Winchester College, une copie manuscrite de la *Morte Darthur*. Cette copie est indépendante de l'édition de Caxton : elle peut donc permettre de se rapprocher davantage du texte de Malory et par là de la source française de celui-ci. — M. R.

Yves CHATELAIN, *A propos d'*Aucassin et Nicolette [*Les Humanités*, 1934-1935, n° 6, mars 1935, p. 285-288]. — M. Ch. pense que l'auteur d'*A. et N.* a connu la France méridionale ; c'est là seulement, croit-il, qu'il a pu voir des vilains aussi irrespectueux de leur seigneur que les pastoureaux ou le vilain bouvier. Faut-il rappeler à M. Ch. que le jeune Aucassin n'est le « seigneur » ni de l'un ni des autres ?

A. BLANCHET, *Un passage de la* Chanson de Roland ; Paris, 1935 ; in-8, 8 pages [Extrait du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1935]. — Au v. 997 de la Chanson, les Sarrasins

ceignent espees de l'acer vianeis.

S'agit-il d'armes fabriquées à Vienne en Dauphiné ? On l'a admis plus ou moins nettement depuis Francisque Michel. M. Bl. fait remarquer que les païens qui ont, normalement, des hauberts *sarazineis*, des heaumes *sarraguzeis* et des épieux ou lances *valentineis* (c'est-à-dire de Valence d'Espagne), peuvent difficilement avoir fait venir leurs épées de Vienne en Dauphiné, dont on ne sait pas d'ailleurs si on y a fabriqué des armes renommées. Mais il y a, en Espagne, plusieurs *Viana* d'où pourrait venir l'acier *vianeis*, et notamment *Viana del Bollo* en Galice, centre important jadis, en particulier pour le commerce du fer et des armes. Il faut donc rendre *vianeis* à la péninsule ibérique. — M. R.

*L'administrateur-gérant* : René LEDEUIL.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVI.

# ORIGINE ET ÉVOLUTION
## DES ANCIENNES DIPHTONGUES FRANÇAISES

Un germaniste doit-il s'excuser de cette incursion sur le domaine des romanistes ? Les phénomènes étudiés ont leur pendant plus ou moins exact dans les langues germaniques : de là une comparaison qui peut les éclairer. Simple comparaison, bien entendu : il ne s'agit aucunement d'une commune origine linguistique. Comment faire remonter à l'indo-européen, — ou même au latin primitif, — des modifications dues à l'influence de l'accent bas-latin ? Aussi me garderai-je de m'engager sur la voie séduisante, mais trompeuse qu'à frayée M. Goidánich dans son intéressant article sur *L'origine e le forme della dittongazione romanza* (*Beih. z. Zs. f. roman. Phil.*, V. Heft, 1907).

Les observations suivantes, d'ailleurs, ne prétendent à aucune originalité, excepté sur deux ou trois points de détail. Elles contribueront peut-être cependant à écarter des erreurs qui se perpétuent dans les livres comme dans la tradition orale [1].

On enseigne que l'*a* roman accentué en position libre (*amare*), c'est-à-dire [ā] [2], *a* + *i* (*basiat*, *facere*), *a* + *l* avant consonne

1. J'adopte la transcription habituelle de la revue, celle de Gilliéron et Rousselot. Mais je ne saurais conserver la classification ordinaire des *a*. L'*a* est ouvert dans *pâte* [ȁ] et fermé dans *patte* [á]. En outre, je mets toujours la transcription entre crochets. [æ, å, i̯, u̯] représentent des sons intermédiaires entre [á] et [ȅ], [ȁ] et [ȍ], [i̯] et [é], [u̯] et [ó]. Je rappelle qu'on désigne par [⌒] les voyelles non syllabantes, celles qui jouent dans les diphtongues le rôle de semi-voyelles. « Accent » et « accentuation », de même que « croissant » et « décroissant », se rapportent toujours à l'intensité.

2. Comme en témoigne en particulier la forme des mots empruntés par les langues germaniques anciennes, qui possédaient en toute espèce de posi-

(al*tre*), *é* + *l* avant consonne (*chevels*) et *o* + *l* avant consonne (*mols*) ont donné en français commun des diphtongues décroissantes, qui, après s'être transformées en diphtongues croissantes, ont perdu leur premier élément :

*amare* [*ā* > *aa̯* > *aè̯* > *a̯è* > *ė̀*, *ě̀*] *amer* ;
*facere* [*a* + *i* > *ai̯* > *aè̯* > *a̯è* > *ė̀*, *ě̀*] *faire* ;
al*tre* [*a* + *ṫ* > *au̯* > *ao̯* > *a̯o* > *ṓ*, *ŏ̀*] au*tre* ;
*chevels* [*é* + *ṫ* > *eu̯* > *eœ̯* > *e̯œ* > *œ́*, *œ̌*] *cheveus* ;
*mols* [*ò* + *ṫ* > *ou̯* > *o̯u* > *ū́*, *ŭ̀*] mou*s*.
C'est là une explication inadmissible.

Les tracés de la phonétique expérimentale montrent que dans les voyelles le son oscille du commencement à la fin : il varie sans cesse, d'une vibration à l'autre, en passant par une série de timbres plus ou moins voisins, plus ou moins différents. Cette oscillation continue apparaît surtout, comme c'est naturel, dans les voyelles longues. Quand elle se poursuit dans un même sens, nous percevons une diphtongue. Dans la prononciation « comme il faut » de Londres, l'*o* de *no* « non » commence par un [*o*] à peu près moyen et se termine par un [*ó*] très fermé ou par un [*ů*] très ouvert : [*noó̯*, *noů̯*]. Cette trans-

---

tion des voyelles brèves et des voyelles longues, il s'est produit en bas-latin le même phénomène d'allongement et d'abrègement que dans les langues germaniques modernes et en grec moderne : les voyelles accentuées sont longues avant une seule consonne, brèves avant deux ou davantage (excepté occlusive + liquide). Dans certains dialectes, en outre, ainsi que le montre par exemple la diphtongaison, certaines voyelles sont restées ou devenues longues avant certains groupes de consonnes, tels que *s* + consonne, *rd*, *rt*, *nd*, *tt* < *ct* ou *ht* etc. : ladin frioulan *fieste* et patois d'Erto *fiašta* < *festa*, — anglais *feast* [*fȅst* > *fést* > *fiyst*] « fête », où l'allongement devait déjà exister dans la forme française, *fast* [*fȁst*] « vite », allemand *rost* [*rṓst*] « gril » ; ladin central *pierde* < *perdit*, — allemand *erde* [*ḗrdė*] « terre », *bart* [*bȁrt*] « barbe » ; anglais *bind* [*bīnd* > *bai̯nd*] « lier » ; allemand *mond* [*mṓnt*] « lune » ; patois de Saint Fratello *aspietti* < **aspētt-* < *aspect-*, — islandais moderne *rjettur* « droit, juste » < vieux norrois *rēttr* < **rehta*R [*reĉta*R] = allemand *recht*.

formation s'observe sur les lèvres, qui s'arrondissent de plus en plus. Comme le passage de [*o*] à [*ó*, *ů*] est graduel et insensible, il est impossible de dire où finit le premier phonème, où commence le second. Quelquefois la transition est plus rapide, comme dans l'*i* de *night* [*náịt*].

La diphtongaison est favorisée par un accent ou une intonation composés, par une intonation instable, comme celle de l'anglais [1]. Aussi les voyelles longues de cette langue se sont-elles toutes diphtonguées dans le sud de l'Angleterre : *name* « nom [*nēm* > *neịm*], *sea* « mer » [*sī* > *siy*], *no* « non » [*nō* > *noů*], *food* « nourriture » [*fūd* > *fuwd*]. L'[*ā̀*] lui-même, mais seulement en position libre, paraît tendre à se dédoubler en [*ā̀ᵃ*, *ā̀ᵉ*, *àẹ̀*] : *far* « loin » [*fā̀ᵃ*, *fàẹ̀*]. Mais il semble bien que le second élément représente ici, comme dans *more* « plus » [*mòẹ̀*], la voyelle adventice développée par l'[*r*] disparu, et qu'il s'est ajouté par analogie à l'*a* des mots tels que *papa* [*pèpạ̄*, *pèpạ̄ᵃ*, *pèpạ̄ẹ̀*], exactement comme s'y ajoute en liaison un [*r*] fautif, p. ex. *papa is gone out* [*pèpạ̄r ìz gọ̄n ạů̀t*] « papa est sorti ». Quoi qu'il en soit, je ne connais pas d'autre cas certain de diphtongaison pour [*ā*]. Il s'agit, naturellement, du son [*a*], non d'un *a* transformé en [*æ*, *è*, *é*] ou en [*ā̊*. *ò*, *ó*]. L'*a* long anglais s'est palatalisé peu à peu en [*ē*], qui existe encore dans le nord de l'Angleterre, mais qui s'est diphtongué dans le sud en [*eị*], pour aboutir en cokney à [*áị̊*, *àẹ*] : *name* [*nēm*, *neịm*, *náị̊m*, *nàẹm*]. En vieux norrois et dans certains dialectes allemands, [*à*] s'est arrondi en [*ā̊*, *ṑ*], qui s'est ensuite diphtongué en [*å̯o*, *ò̯*] > [*òů̯*, *òu̯*] ou, par dissimilation, > [*àó̯*, *àu̯*, *áo̯*, *áu̯*] : vieux norrois *máne* « lune » > vieil islandais [*mā̊nì*] > islandais moderne [*mạ̀o̯nī̊*, *mau̯nī̊*] ; à l'allemand commun *fragen* « demander » correspond en alémannique et en souabe, par exemple, [*frā̊g*(*è*), *frå̯o̯g*(*è*)], etc. Mais l'[*a*] proprement dit, [*à*, *a*, *á*], par suite de son articulation à peu près neutre, montre peu de tendance à se diphtonguer. Aussi ne doit-on admettre la transformation de l'[*ā*] roman en fr. [*aạ*, *aẹ̀*] que si elle est attestée par des témoignages indiscutables. Je ne crois pas qu'il en existe. Nos textes ne présentent aucun intermédiaire entre *a* et

1. V. Verrier, *Métrique anglaise*, Paris, 1909-1910, t. I, p. 85, et t. III, pp. 253-257, 264, 270, 289-293.

[1]. Dans les mots que le germanique a empruntés au latin ou au roman, il n'y a rien qui indique une diphtongaison.

Au contraire, le passage direct d'[*a*] à [*e*], — par degrés, bien entendu, — se constate de nos jours dans le français de Paris pour l'*a* bref [*mædæm, mɛd m*], et en danois pour l'*a* long (*tale* « parler », jutlandais [*tᶜål, tᶜål*], copenhaguois [*tᶜɑ̈lə*], presque [*tᶜæ̈lə*], copenhaguois vulgaire [*tsæ̈lə, tsɛ̈lə*]). Nous avons déjà vu que l'[*ā*] anglais est devenu [*ē*], au XVII[e] siècle, puis [*ē*], conservé jusqu'à nos jours dans le nord, mais diphtongué maintenant dans le sud : *name* « nom » [*nēm, neɪm, naɐm*]. C'est ainsi que l'[*ā*] roman a dû évoluer en France, où l'on trouve même dans certains dialectes l'[*ē*] diphtongué en [*eɪ*], comme en anglais : *mare* > *mer* [*mɛ̈r*], *meir* [*meɪr*], *madre* > *mere* [*mɛ̈rə*], *meire* [*meɪrə*] [2]. Naturellement, l'*e* issu de *ā* est d'abord resté long et très ouvert, comme celui de *fer, amer* dans notre prononciation actuelle : voilà pourquoi *geter, amé, hostel* etc. n'assonnent pas dans le *Roland* avec *bel*, ou *cerf* etc. dont l'*è* était bref et moins ouvert.

Pour démontrer la diphtongaison de [*ā*] en [*aɪ, aɐ̯*], on ne peut invoquer le traitement de lat. *a* avant nasale : *mɑnum* > *main, pɑnem* > *pain*. Dans la prononciation des nasales, le voile du palais s'abaisse, et si la langue ne fait pas le même mouvement, il en résulte pour la voyelle précédente, qui est plus ou moins nasalisée, un son plus fermé (vers la fin) qu'avant une autre consonne. C'est pour cette raison que *e* se change en *i* avant nasale + consonne en germanique commun (all. et angl. *wind* = lat. *ventus*) et même avant une nasale simple en vieil anglais (*niman* « prendre » = v. h. all. *neman*). Dans beaucoup de dialectes norvégiens, toutes les *n*(*n*) postvocaliques ont développé avant elles, en se mouillant légèrement, un [*ɐ, ɪ*] plus ou moins faible, qui forme avec la voyelle précédente une diphtongue plus ou moins nette : *mann* « homme » [*mɑ̀ᵉn̄, mɑ́ⁱn̄, mɑ́ɪn̄, mæɪn̄, mèɪn̄*] [3]. C'est là également ce qui s'est pro-

1. La graphie *ae* ne se rencontre, je crois, qu'avant nasale. Nous en parlerons plus bas. *ae* peut, d'ailleurs, représenter [*æ, è*], comme dans les plus vieux textes anglais et norrois.

2. La graphie *ee*, dans le *Pèlerinage de Charlemagne*, représente déjà cette diphtongaison sous la forme [*èɐ̯*], qui se rencontre encore en Normandie.

3. Toutes ces prononciations se rencontrent. L'*n* longue présente aussi

duit en français : *mạnum* > *main* [*mā́ᵉn̥*, *mā́ⁱn̥*, *máe̯n̥* [1], *mái̯n̥*, *mā̃ẽn̥*, *mā̃ĩn̥*, *mæ̃ĩn̥*, *mẽĩn̥*, *mẽn̥*, *mẽ*]. Ce développement d'un [*é*, *i̯*] adventice s'explique d'autant mieux que l'*a* libre roman, — contrairement à l'*a* norvégien, qui est grave, — avait sans doute atteint déjà en français le timbre [*ā́*, *ǣ*] dans son acheminement vers [*ẽ*] [2]. Dans *main*, etc., aussi bien que dans le mot norvégien, *a* a continué à se palataliser, sous l'influence de l'[*i̯*], comme le prouvent et les anciennes graphies *mein*, etc., et l'homonymie finale de *plain* avec *plein*, de *plaine* avec *pleine*, Concluons. C'est au voisinage de la nasale que l'[*ā*] roman doit de s'être transformé en [*ai̯*]. Rien n'oblige donc à supposer une diphtongaison non conditionnée de [*ā*] en [*aa̯*, *ae̯*], et comme elle est en soi improbable, nous devons en rejeter l'hypothèse.

Restent [*ai̯*, *au̯*, *éu̯*, *ou̯*]. Ce sont des diphtongues décroissantes.

Les diphtongues sont décroissantes ou croissantes, comme on sait, suivant que la première ou la seconde des deux voyelles est la plus intense et forme par conséquent syllabe, est syllabante, tandis que l'autre est réduite au rôle de semi-voyelle. Diphtongues décroissantes : angl. *fine* « beau » [*fáĩn*], all. *fein* « fin » [*fàe̯n*], angl. *house* « maison » [*háů̯s*], *boy* « garçon » [*bòe̯*], all. *haus* « maison » [*hòó̯s*]. Diphtongues croissantes : angl. *yarn* « fil » [*i̯ān*], fr. *nia* [*ni̯ă*], danois *ja* « oui » [*i̯ă*, *a̯ă*, *é̯ā́*], angl. *wax* « cire » [*u̯æ̆ks*], fr. *je bois* [*bu̯ă*], du *bois* [*bu̯ă*].

Parmi les diphtongues décroissantes, il faut distinguer plusieurs catégories.

D'abord en ce qui concerne la quantité respective des deux voyelles. Elles peuvent être égales. D'ordinaire, il y en a une

---

tous les degrés de palatalisation, mais ressemble d'ordinaire aujourd'hui à celle de *fine*. La forme la plus fréquente est [*mei̯ñ*], aussi bien pour *mann* que pour *menn*.

1. C'est naturellement un [*é*] qui s'est d'abord développé après *a*, comme le montrent certaines graphies, entre autres le *maent* de la *Séquence de Sainte Eulalie*. Il est même probable que *ai* (*main*, *pain*) représentait souvent [*aé̯*], comme c'est le cas aujourd'hui dans all. *Main* [*màe̯n*], dont l'*n* est légèrement palatalisée (cp. *mann*).

2. C'est là ce qui explique la différence de traitement entre l'*a* de *mạnum* et celui de *plạntam*, qui en outre était resté bref.

plus longue que l'autre. Quand c'est la première, elle finit quelquefois par absorber la seconde, sans doute après se l'être plus ou moins assimilée : cockney *mile* « mille » [*māl*] < [*mae̯l*, *máī̯l*], v. angl. *stán* « pierre » < germ. * *stainaz* (cp. gotique *stains*), v. norrois *Óláf* < **AnlaiƀR* (transcription irlandaise contemporaine : *Amlaib*) < **AnulaiƀaR*. — Dans les diphtongues croissantes, autant que je sache, le premier élément est toujours bref [1] ; le second peut être bref (*je bois*) ou long (*boire*).

Dans les diphtongues décroissantes, en second lieu, l'intensité prédominante de la première voyelle n'a pas toujours la même origine. On sait que, prononcés avec la même force d'expiration et d'articulation, les différents phonèmes ont une intensité différente, une intensité spécifique, pour ainsi dire, à laquelle les phonéticiens anglais, allemands et danois ont donné le nom de « sonorité ». Plus les voyelles sont ouvertes, plus elles sont « sonores ». Elles présentent à cet égard une infinité de degrés, qui dépendent, non seulement de l'ouverture de la bouche, c'est-à-dire de la distance entre la langue et le palais, mais encore de l'arrondissement ou de l'écartement des lèvres. Sur cette échelle de « sonorité », [*à*] se trouve en haut, [*í*, *ú*] en bas. Quand on prononce naturellement, sans effort, [*ai*] ou [*au*], [*ia*] ou [*ua*], on a dans les deux premiers cas une diphtongue décroissante, dans les deux autres une diphtongue croissante. Ce sont donc là des diphtongues naturelles.

Si l'on veut transformer [*ia*, *ie*, *iu*, *ua*, *ue*, *uo*] en diphtongues décroissantes, il faut accentuer la première voyelle par un effort expiratoire. Ce sont donc là des diphtongues artificielles. Il y en a beaucoup en anglais, en bavarois, en alémannique et en souabe : angl. *beer* « bière » [*bie̯*], *poor* « pauvre » [*pue̯*], etc., — bav. *bier* « bière » [*bia̯*], *bube* [*bua̯*], bav., além. et souabe *laib* « miche » [*loa̯p*], etc. Le premier élément ne peut guère conserver son accentuation artificielle qu'en s'allongeant et il finit ainsi quelquefois par absorber le second, sans doute après se l'être plus ou moins assimilé : all. *guot* > *gut* « bon », *riat* > *riet* [*rīe̯t* > *rīt*] « conseillait » [2],

1. Il est bien prolongé, plus ou moins, dans un *ja* danois prononcé avec hésitation [*e̯å*], mais dans ce cas aussi il reste bref par rapport au second.

2. C'est ainsi qu'on trouve encore l'un auprès de l'autre, en roman actuel, [*fīe̯r*] dans le Val-de-Ruz et [*fīr*] dans le Val-de-Travers, comme représentants de *ferit*.

angl. *béam* [*bǣa̯m*] > [*bǣm*, *bèm*, *bēm*, *bḗm*, *bīm*, *biym*] « † arbre, poutre ». Il faut observer que la conservation des diphtongues décroissantes artificielles ou l'absorption du second phonème par le premier est favorisée en anglais et surtout en allemand par la force de l'accentuation décroissante de ces deux langues.

En général, par suite de la loi du moindre effort, l'intensité artificielle de la voyelle initiale s'affaiblit et peut disparaître. Dans le premier cas, on a une diphtongue impropre, qui oscille entre une et deux syllabes ; il en est ainsi, semble-t-il, de bavarois [*ia̯*, *ua̯*, *oa̯*], angl. [*ie̯*, *ue̯*, *òe̯*]. Dans le second cas, la diphtongue décroissante devient croissante ; c'est ce qui est arrivé à l'anglais *ear* « oreille » [*ie̯*, *i̯ē*]. Le phénomène est très fréquent en vieux norrois, où [*ea̯*, *eu̯*] ont abouti partout à [*e̯a*, *i̯a*] *ja*, [*e̯o*, *i̯o*] *jo*, *jǫ* : *mjǫđr* « hydromel » < **mę̯ǫđuR*, gén. *mjađar* < **mẹa̯đaR*. C'est là ce qui s'est passé en français, où cette transformation était favorisée par l'accentuation croissante de la langue : *pied* [*pie̯t* > *pi̯é*], *roi* [*rů̯ẹ̀* > *rů̯è*] [1]. Tantôt le premier élément persiste, sous forme de semi-voyelle (*pied*, *roi*) ; tantôt il tombe (*huom* > *hom*, *avuec* > *avec*, *beau*), parfois après avoir influencé le second (*duel* > *deuil*, cf. espagnol *duele*, italien *duolo*). Rien de plus simple que cette transformation des diphtongues décroissantes artificielles en diphtongues croissantes naturelles. On s'expliquerait moins facilement la transformation d'une diphtongue décroissante naturelle en diphtongue croissante artificielle : [*aè̯* > *a̯è*, *ao̯* > *a̯o*, *ou̯* > *o̯u*]. Je n'en connais d'exemple certain dans aucune langue, ancienne ou moderne [2]. Bien plus, je n'ai jamais rencontré de diphtongue

---

1. Pour fr. *oi*, comme pour esp. *dios* [*di̯os* < *dio̯s* < *di̯os*], l'antériorité de la diphtongue décroissante est incontestable. Qu'il en soit de même pour roman *ie*, *uo*, nous en trouvons la preuve dans la persistance des formes [*ie̯*, *uo̯*] jusqu'à nos jours : à Erto [*fi̯a̯šta*] < *festam*, à Monastero [*mu̯o̯šća*] < *muscam*, en es. calabr. [*u̯o̯vu*] < *ovum*. On peut bien admettre en effet, que ces diphtongues artificielles se soient transformées en diphtongues naturelles, mais non l'inverse. En vieux français, d'ailleurs, *ie* n'assone pas avec *e* [*é*, *è*, *æ*], mais seulement avec *ie* : on a donc prononcé d'abord [*ie̯*].

2. Dans certains dialectes romans, les groupes dissyllabiques *ai̯*, *ei̯* se transforment quelquefois en diphtongue, mais en diphtongue naturelle

croissante artificielle. Il m'est, quant à moi, absolument impossible de prononcer [*ại, ạe, ạu, ạo*], etc. Or le premier élément des diphtongues [*aẹ̯, aọ, eẹ̯, oụ*] ne peut évidemment s'affaiblir et disparaître qu'après s'être subordonné au second. Voilà pourquoi cette explication est inadmissible. Il faut donc la rejeter, en particulier pour [*ā*] roman > fr. [*aạ, aẹ̯, ạè, ê*] [1]. Nous ne sommes pas non pas non plus forcés d'y recourir.

Comme les diphtongues se composent de deux sons rattachés par des transitions plus ou moins graduelles, elles sont encore moins stables que les voyelles longues. Les deux éléments tendent à se dissimiler davantage ou, au contraire, à s'assimiler, souvent avec des oscillations continuelles dans les deux sens. En v. h. all., *o* long [*ō*] s'est d'abord dissimilé en [*òạ*], qui a passé, par le progrès de la dissimilation, à [*uạ*] : *sohan, soahhen, suahchan* « chercher » (gloses alémanniques et bavaroises du VIII[e] siècle). Dans la langue d'Otfrid au moins (IX[e] siècle), la seconde voyelle de cet [*uạ*] manque un peu de fixité, puisqu'elle est influencée par celle de la syllabe suivante : *gúat* [2] « bon » (*Krist*, V, 10, 16), génitif *gúetes* (V. 23. 292), dat. *gúetemo* (*Lud.*, 36) ; *blúama* « fleur » (III. 7. 50), acc. plur. *blúomon* (II. 22. 13). En tout cas, la dissimilation du premier élément est bientôt remplacée par l'assimilation du second, qui est finalement absorbé, et *ua* [*uạ*] > *uo* [*uọ*] > *u*[*ū*], comme dans *suchen*. L'[*ī*] de l'anglais moderne, celui de *bee* « abeille » [*bī*], a persisté dans le nord de l'Angleterre, mais il s'est diphtongué dans le sud par l'élévation progressive de la langue vers le palais : il commence par [*í*] ou [*i*] pour se terminer par un [*í*] plus fermé encore, ce qu'on transcrit par [*bíy*,

décroissante, par le passage de l'accent sur la voyelle la plus « sonore » : *pais* [*paịs*] > [*paịs*], *reina* [*reịna*] > [*reịna*].

1. On m'a objecté que la diphtongue [*aẹ̯*] a pu devenir croissante par la transformation graduelle de [*a*] en [*é*] ou par son affaiblissement progressif en [*è*]. Non. [*a*] n'aurait pu être entraîné vers [*é*] que par assimilation à [*è*], en continuant ensuite à se fermer ; en tous cas, il n'aurait pu arriver à [*é*] qu'en passant par [*è*], ce qui donne le degré [*èẹ̯*], c'est-à-dire [*ê*]. L'[*a*] n'aurait pu s'affaiblir en [*é*] sans perdre d'abord son intensité, c'est-à-dire sans se subordonner à [*é*], ce qui nous ramène à [*ạé*].

2. L'accent a été mis par Otfrid lui-même, pour aider à rythmer le vers. Il prouve que la diphtongue était bien décroissante.

*biy*]. Par dissimilation, le premier élément tend à s'ouvrir, et en cockney il est déjà presque arrivé à [*e*] : [*bìí̯*, *bí̯í̯*, *béi̯*, *bei̯*]. Pour l'[*ī*] hollandais la dissimilation a été encore plus loin : *wijd* « large » se prononce [*vèi̯t*]. Pour l'[*ī*] allemand aussi, comme dans m. h. all. *līp* « corps » > *leib* [*lèi̯p*] ; mais elle n'en est restée là que dans certaines régions, tandis qu'ailleurs elle a atteint la forme [*ai̯*, *àe̯*]. Il en est à peu près de même en anglais de l'*i* long primitif : *fine* « beau » [*fái̯n*]. En cockney, l'[*á*] a continué de s'ouvrir : [*fàe̯n*]. Dans beaucoup de dialectes, il s'est en outre arrondi, comme notre [*ā*] dans le parler vulgaire de Paris (*gare*), mais davantage encore : [*fòe̯n*][1]. Cette prononciation est très connue, par les romans et les journaux comiques, comme une des particularités de la *brogue* irlandaise. Ainsi, sans changer d'orthographe, l'*i* ancien de l'anglais a passé par les étapes suivantes, qui sont toutes attestées :

| | moy. angl. | XVIe-XVIIe s. | XVIIIe | XIXe | cockney | dial. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *fine*[ | *fīn*, | *fei̯n*, | *fái̯n*, | *fái̯n*, | *fàe̯n*, | *fòe̯n*]. |

Appliquons ces observations au français. L'[*ē*] roman s'y diphtongue en [*ei̯*] comme l'[*ē*] anglais l'a fait de nos jours à Londres (*name*, v. plus haut). Cet [*ei̯*], écrit *ei*, se dissimile en **ái̯*, *ái̯*], comme celui de l'allemand *leib* « corps », sans qu'on songe non plus à modifier l'orthographe, — ce qui aurait d'ailleurs, confondu le nouvel **ai* [*ái̯*] avec *ai* ancien [*ǣ*, *ȅ*], celui de *faire*. Ensuite, par l'abaissement et l'arrondissement de l'[*á*] en [*à*, *å*, *ò*], comme dans les dialectes anglais, **[*ái̯* > *ài̯* > *òi̯*] *oi*, forme conservée par l'anglais dans les mots qu'il nous a empruntés (*toil*, *loyal*)[2]. Dans cet [*òi̯*] et ceux d'origine différente, avec lesquels il se confond (*vois* > angl. *voice*, etc), la dissimilation se continue, [*ò*] se fermant et [*i̯*] s'ouvrant de plus en plus. On arrive de la sorte à **[*óe̯*, *ůe̯*], c'est-à-dire à une diphtongue décroissante artificielle, puisque [*ó*, *ů*] sont moins « sonores »

1. Sud-ouest et sud du Yorkshire, sud-est du Lancashire, nord et sud du Staffordshire, Leicestershire, est du Warwickshire, nord-est du Shropshire, Bedfordshire, est du Hertfordshire, Huntington, Essex, sud-est du Kent, Sussex. V. Joseph Wright, *English Dialect Grammar*, Oxford, 1905, lexique *s. v.*

2. Auparavant, l'anglais ne possédait pas cette diphtongue.

que [*ė*]. Par la loi du moindre effort, comme [*i̯e̯*], elle se transforme en diphtongue croissante naturelle, [*ọ̀ė, u̯ė*], qui continue à se dissimiler, pour aboutir à [*u̯á, u̯à*] : *je bois, du bois.*

Passons maintenant à l'assimilation. Dans angl. *folk* « gens », *talk* « causer », il s'est développé au XVI^e siècle un [*u̯*] avant l'*l* vélarisée [*ł*], qui a disparu : [*fou̯łk* > *fou̯k, tau̯łk* > *tau̯k*]. L'[*ou̯*] de *folk* n'a pas sensiblement varié depuis. Il en est de même de l'[*òu̯*] hollandais, dans *oud* « vieux » < *old*, etc. L'[*òu̯*] qui s'est pareillement formé en français avant *l* + consonne, dans *mols* par exemple, a au contraire abouti à [*ū, u*], comme l'ου grec de πούς, etc. Par une assimilation réciproque, les deux voyelles ont dû se fondre en [*ṓ*], [*mṓs, pṓs* [1]], qui en continuant à se fermer a donné finalement [*ū*] : [*mūs, pūs*]. Au lieu de fusion, peut-être vaudrait-il mieux dire absorption du second élément par le premier, le plus intense, après assimilation au moins partielle.

En allemand et en hollandais *au* [*au̯*] est devenu [*òů̯, òọ́*] par assimilation réciproque des deux sons : all. *haus* « maison », *blau* « bleu » ; holl. *saus* « sauce », *blauw* [*blòů̯*]. L'[*au̯*] anglais de *law* « loi », *caught* « pris », *talk* (v. ci-dessus), etc., a subi la même transformation, ou à peu près ; puis, par assimilation complète ou par absorption de la seconde voyelle, [*å̯ọ́, å̯ọ̀*] s'est monophtongué en [*å̯*] : [*kå̯t, tå̯k*]. Le français [*au̯*] a pu se monophtonguer au même degré d'assimilation et continuer ensuite à se fermer, pour aboutir à [*ṓ, ŏ*], ou bien se monophtonguer après fermeture plus complète du premier élément : *sauce* [*sau̯s* > *sòọ́s* > *sṓs* > *sṓs*], ou bien (*sòọ́s* > *sóọ́s* > *sṓs*]. La première hypothèse est la plus probable. Même évolution pour l'[*au̯*] de *altre* > *autre* (cf. angl. *talk* > [*tạu̯łk* > *tau̯k* > *tå̯k*]) et de *beaus* [*bèạu̯s, be̯ao̯s*] [2] etc. Dans [*éu̯*] < *éł*], par suite d'une assimilation réciproque, l'[*u̯*] s'est palatalisé en [*u̯*], et l'[*e*] s'est arrondi en [*œ́*], comme dans le norvégien populaire

1. V. Hirt, *Handbuch der griechischen Laut- und Formlehre*, Heidelberg, 1902, § 81, 4.

2. Cp. la rime Thomas : beaus (*Aliscans*, p. 196). Ensuite [*e̯*] se change en [*i̯̊, i̯*] ou disparaît. En anglais, la prononciation actuelle du mot *beauty*, c.-à-d. [*bi̯u̯wtī̊*] vient de [*bè̯u̯te* < [*be̯ạu̯te*] < [*be̯ạu̯tẹ̄*]. Cf. angl. *dew* « rosée » [*di̯uw* < *di̯ū* < *de̯ū* < *dēu̯* < *dèạu̯*].

*høyra* [*hœu̯ra*] « entendre » < *heyra* < **hauzjan*. D'où, par fusion des deux voyelles ou absorption de la seconde, [*œ̄́*, *œ̄̆*], — comme en suédois et en danois : *cheveux* [*šèvœ́*] — suédois *höra* [*hœ̀ra*] et danois *høre* [*hœ̄́rè*] < **høyra*.

La diphtongue germanique **[ai̯]* de **[stai̯naz]* « pierre » (gotique *stains*), etc., par assimilation réciproque des deux éléments, puis par leur fusion ou par absorption du second, a donné d'abord [*ei̯*, *ei̯ᵉ*] en scandinave ancien et en vieil allemand, degré conservé jusqu'à nos jours par le scandinave de l'ouest (islandais *steinn*, norvégien populaire *stein*) comme par l'allemand autrichien et suisse (*stein* [*štèi̯n*]), puis [*ē*], où sont arrivés dès le moyen âge le scandinave de l'est (suédois et danois *sten*) ainsi que le bas allemand (*sten*). C'est là ce qui est advenu de lat. *ai*, *ae* [*ài̯*, *áe̯* > *ǣ* > *ē̆*], comme dans *caelum*, et de fr. *ai* [*ai̯* > *áe̯* > *ǣ* > *ē̆*, *ē̆*, *ē̆*], comme dans *faire*, *mai*. Lat. *oe* [*oe̯*] a du s'assimiler de la même manière en [*œ́e̯*, *œ́œ̯*, *œ̄́*], qui s'est ensuite désarrondi en [*ḗ*], comme dans *poena*. Ce désarrondissement de [*œ̄*] n'est pas rare. Il s'est produit en vieil anglais et en vieil islandais : v. angl. *boetan* « améliorer » [*bœ̄́tan*] > *bétan* ; v. norr. *bœ́ta* > *bǽta*.

A propos de la diphtongue [*ai̯*] du vieux français, je me demande si l'on a raison de l'expliquer dans certains cas par une métathèse. Dans lat. *bạsiat*, *pạria*, **crạssia*, etc., l'*i* aurait tout simplement sauté par dessus la consonne intermédiaire, pour s'unir avec l'*a* précédent en diphtongue décroissante. Cette métathèse, non pas occasionnelle, mais normale, universelle, semble bien improbable. Que s'est-il passé ? Dans l'articulation d'une consonne on anticipe toujours plus ou moins sur celle de la voyelle suivante. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à observer ses propres lèvres pendant la prononciation de *mi*, *mou*, *si*, *sou* articulés distinctement : dès l'*m* et l'*s*, elles s'allongent et se tirent des deux côtés pour *mi* et *si*, elles se projettent en avant et s'arrondissent pour *mou* et *sou* ; la langue, en outre, s'élève en avant pour *m*(*i*) et *s*(*i*), en arrière pour *m*(*ou*) et *s*(*ou*). Il résulte de cette anticipation une différence de timbre en général très marquée. Elle se perçoit si bien dans [*m*] que pour faire distinguer *mi* et *mou* il suffit d'en prononcer la consonne ; cela revient, en réalité, à fredonner [*i*, *u*]. L'oreille saisit moins facilement les modifications de [*s*]. Elles sont pour-

tant si nettes que le phonographe y est très sensible : il blèse cette consonne plus ou moins, quelquefois à peine, selon la voyelle dont elle est suivie et par conséquent teintée. Dans beaucoup de langues, à certains moments de leur évolution, l'anticipation d'une voyelle, en gagnant peu à peu du terrain, arrive à se faire sentir dès avant la consonne précédente : nous en avons vu un exemple dans l'allemand d'Otfrid, où l'*ua* de *guat*, *bluama* devient *ue* au génitif *guetes* et *uo* à l'acc. pl. *bluomon*. Dans le cas dont nous nous occupons, le phénomène se présente sous deux formes. Tantôt les voyelles s'infléchissent vers un *i* [*i*, *i̯*] ou un *u*, [*u*, *u̯*] ainsi anticipé, c'est-à-dire qu'elles s'y assimilent au moins partiellement, comme dans les langues germaniques : v. sax. *middi*, v. h. all. *mitti* = lat. *medius* ; all. *mächtig* « puissant » ; de *macht* « puissance » ; v. norrois *hǫrue* « lin » (datif) = v. h. all. *harwe*. Tantôt il se développe un [*i̯*] ou un [*u̯*] plus ou moins stable avant la consonne intermédiaire, comme dans v. angl. *meudu*, *meodu* « hydromel » < *medu*. De là une diphtongaison, qui a reçu le nom de « fracture ». Dans un cas comme dans l'autre, la voyelle anticipée peut se transformer ou tomber, sans laisser d'autre trace que cette modification de la syllabe précédente, cette inflexion ou cette fracture, tandis que la consonne intermédiaire conserve ou perd sa plus ou moins faible teinte de palatalisation ou de labialisation. C'est ainsi que dans les langues germaniques anciennes l'apparition de l'*umlaut* dans l'écriture coïncide souvent avec l'abaissement ou la disparition de l'*i* ou de l'*u* infléchissant : m. h. all. *mehte* « puissances » < v. h. all. *mahti*, v. angl. *settan* « asseoir, poser » = got. *satjan*, v. norrois *mǫgr* « garçon » = v. angl. et v. all. *magu*. C'est ainsi encore que dans nos textes l'apparition de l'*i* après l'*a* coïncide avec sa disparition après la consonne intermédiaire dans *basiat* > *baise*, *paria* > *paire*, **crassia* > *graisse*, etc.

Au moment où *a* se fracturait en *ai* [*ai̯*] par anticipation marquée de *i* [*i*, *i̯*], ce dernier phonème avait disparu dans un assez grand nombre de mots ; soit qu'il se fût fondu avec un *n* ou un *l* en [*ŋ*, *l̨*], comme dans **compania* > *compagne* ou *valeam* > **valia* > *vaille*, soit qu'il se fût consonantisé et dépalatalisé en chuintante ou en sifflante, comme dans *sapiam* > *sache* ou *facio* > *faz*. Dans le premier cas, le son transitoire

d'[*a*] à [*n̥*] c'est-à-dire [*ė-ĩ*], paraît s'être ensuite renforcé pendant quelque temps, comme l'indique la graphie *compaigne* ; il en est résulté dans certains parlers une véritable diphtongue [*ãĩ̯*] qui s'est assimilée en [*ẽĩ̯*, *ei̯*], d'où la graphie *compeigne*, pour aboutir finalement à [*ė*]. Au second cas, *sạpiam* > *sache*, on peut comparer angl. *soldier* « soldat » [*sọu̯ldi̯ė*, *sọu̯ldžė*], *question* [*kwẹ̆sti̯ėn*, *kwẹ̆stšėn*, *kwẹ̆šėn*] etc., dont les différentes prononciations se rencontrent aujourd'hui côte à côte, souvent chez une même personne. Il existait sans doute en roman, au moins dans certaines régions, des oscillations analogues, des doublets phonétiques : d'où, par contamination, *-aige*, *-aege* [1], *-ege* auprès de *-age* < *-aticum*. Mais il se peut aussi, plus simplement, que la chuintante ait été palatalisée dans ces régions, comme elle l'est encore en Italie (*viaggio*, *faccia*).

Hypothèses, forcément, toutes les explications que je viens de donner sur l'origine et l'évolution de nos anciennes diphtongues. Mais elles se fondent sur des observations de phonétique auditive, articulatoire et expérimentale ; elles s'appuient sur l'analogie de faits attestés en d'autres langues, surtout de faits actuels et faciles à contrôler. Elles montrent au moins qu'il n'est aucunement nécessaire de recourir aux hypothèses peu plausibles ou même évidemment fausses que j'ai signalées au début de cet article.

Paul Verrier.

---

1. Ici, non plus, la graphie *ae* n'indique pas l'évolution [*ai̯* > *ae̯* > *ạe* > *e*]. Ce n'est qu'une notation plus exacte de la prononciation : après [*a*], [*i̯*] s'assimile d'ordinaire en [*e̯*], comme dans all. *fein* [*fàé̯n*]. Il se peut, d'ailleurs, que *ae* représente ici [*ǣ*, *ẽ*].

# ANCIEN FRANÇAIS *IL N'Y A QUE* (SUIVI DE L'INFINITIF).

Quoique la construction de l'impersonnel *il n'y a que* avec un infinitif soit très commune en ancien français, elle ne semble pas avoir reçu toute l'attention qu'elle mérite ; H. Kjelman la signale dans son ouvrage sur l'infinitif [1], mais son étude est incomplète, ce qui est assez naturel, et n'est peut-être pas très exacte. Cette construction cependant ne manque pas d'intérêt et il serait utile de s'y arrêter un peu plus longuement.

A première vue on pourra considérer la tournure dont il s'agit comme très ambiguë, puisqu'elle présente tantôt un sens affirmatif « il y a seulement », tantôt un sens négatif « il n'y a rien » : la contradiction ne saurait être plus complète. Mais en réalité, comme nous espérons le montrer, nous avons affaire ici à deux expressions absolument distinctes, dont la ressemblance est purement fortuite et extérieure ; en second lieu, on pourra voir que l'ambiguïté n'est qu'apparente et qu'il n'y a que très peu de cas où le sens puisse sérieusement faire doute.

I. — Le sens affirmatif se rencontre le plus souvent avec l'infinitif de verbes exprimant un sentiment, par conséquent employés *intransitivement*. Ces verbes ne sont pas tous d'un usage courant dans cette locution ; dans de nombreux poèmes cependant, certains d'entre eux reviennent avec une désespérante monotonie : *il n'y a qu'aïrier, que corocier, qu'esleëcier, qu'esmaier* deviennent à partir d'une certaine date de véritables formules épiques que les poètes répètent inlassablement pour décrire d'une façon sommaire les paroxysmes de colère, de

1. H. Kjelman, *La Construction de l'Infinitif dépendant d'une locution impersonnelle*, (1930), pp. 229-30.

douleur, d'allégresse ou d'émoi dont sont atteints leurs héros. La première de ces formules est d'un usage constant :

Li quens s'asist, nen ot en lui qu'irier [1] ;
Con cil le voient, n'ot en ex qu'aïrier [2] ;
Mes Kalles se leva ou il n'ot qu'aïrer [3] ;
Es borgois n'ot a cel jor qu'aïrier [4] ;
Et Guiëlin remest ou il n'ot c'aïrier [5].

Il serait facile de multiplier les exemples [6]. Il en va de même pour *courroucer*, soit dans son sens moderne, soit pour exprimer quelque émotion violente :

Molt fu dolant, n'i ot que corocier [7] ;
En Rollant n'ot, sachiez, que courocier [8] ;
Quant Tierris l'entendi, n'i ot que couroucier [9] ;
Et quant chil l'ont oï, n'i ot que courouchier [10] ;
Et ly contez Fedris, ou n'eult que courouchier [11].

*Esleëcier* et *esmaiier* sont employés avec un peu plus de retenue, quoiqu'ils soient encore très communs :

Et quant le roi l'oï, ni ot qu'esleeichier [12] ;

---

1. *Aliscans*, édit. R., v. 2323 ; édit. G., v. 3326.
2. *Les Narbonnais*, v. 2166 ; aussi v. 2388.
3. *Doon de Mayence*, v. 7096.
4. *Raoul de Cambrai*, v. 1437 ; aussi v. 3080.
5. *Siège de Barbastre*, v. 2936 ; aussi 2911.
6. Voir par exemple : *Fierabras*, v. 3842, 4011, 4383 ; *Maugis d'Aigremont*, v. 4284. 5458 ; *Renaut de Montauban*, p. 14, v. 7 ; *Girart de Vienne*, v. 505, 536, 589, 1586, 1862, 2757, 3494, 4217 ; *Aspremont*, v. 1272, 3638, 3858, 4953, 4964 ; *Aiol*, v. 7984 ; *Gaydon*, v, 251, 2701, 2729, 7412.
7. *Charroi de Nîmes*, v. 629.
8. *Otinel*, v. 531.
9. *Guy de Bourgogne*, v. 912, 1116.
10. *Doon de Mayence*, v. 8696.
11. *Hugues Capet*, v. 1024. Voir aussi *Aliscans*, édit. R. v. 2184 ; *Aye d'Avignon*, v. 979 ; *Raoul de Cambrai*, v. 1532, 3399, 4313 ; *Girart de Vienne*, v. 471, 2974, 4226, 5740, 6283 ; *Chevalerie Ogier*, v. 1524, 3262, 3862, 3871, 4053, 5807 ; *Maugis d'Aigremont*, v. 253, 836, 2896, 2965, 4279, 4307, 4733, 5491, 5497 ; *Aiol*, v. 6202, 7687 ; *Renaut de Montauban*, p. 132, v. 13,
12. *Gaufrey*, v. 1054.

A ces dames des chars n'i ot qu'esleëcier [1] ;
Quant l'entend Danemont, n'i a qu'esleeichier [2] ;
Chil de Paris le virent, n'i ot que esleëschier [3] ;
En cels de Rome nen ot que esmaier [4] ;
Et cil le voient, n'i ot que esmaier [5] ;
En Berneçon nen ot que esmaier [6] ;
Et sy omme reculent ou il n'ot qu'esmaier [7].

Les autres verbes de sentiment ne nous offrent pas cette pléthore d'exemples dont les citations précédentes n'auront donné qu'une petite idée ; certains d'entre eux même ne sont que rarement employés :

Quant dux Bues l'a veū, n'ot en lui qu'esjoïr [8] ;
Voit les li peres, n'i ot que esmarir [9] ;
Franceis le voient, n'i ot k'esmerveillier [10] ;
Es Alemenz nen ot qu'espoënter [11] ;
Or sachiez tot de veir, n'i ot qu'espoërir [12] ;
Seure li est couru, tant comme il pot aler,
Le coutel en sa main : n'i ot que forsener [13] ;
Et Kalles fu en l'ost ou il n'ot que marrir [14] ;
Tant par fu bien servi n'i ot que renheitier [15] ;

---

1. *Guy de Bourgogne*, v. 3412.
2. *Doon de Mayence*, v. 9265 ; aussi v. 3829.
3. *Hugues Capet*, v. 1653. Voir aussi : *Chevalerie Ogier*, v. 3979, 10661 ; *Gaydon*, v. 2698, 3552, 3905, 5516, 5519, 8799 ; *Renaut de Montauban*, p. 54 v. 27, p. 78, v. 1, etc.
4. *Couronnement de Louis*, v. 376 et 2626.
5. *La Mort Aymeri*, v. 3968.
6. *Raoul de Cambrai*, v. 4744.
7. *Hugues Capet*, v. 3078. Voir aussi : *Chevalerie Ogier*, v. 3972, 5800, 8278, 10494 ; *Maugis d'Aigremont*, v. 2429, 2896, 2965, 3109 ; *Aspremont*, v. 10764 etc.
8. *Maugis d'Aigremont*, v. 8020.
9. *Gaydon*, v. 2454. Voir aussi *Maugis d'A.*, v. 999, 3109, 5140, 6429.
10. *Aliscans*, édit. G. v. 2303. Voir aussi : *Doon de Mayence*, v. 8434 ; *Renaut de Montauban*, p. 54, v. 17 ; p. 90, v. 3 ; p. 109, v. 36, etc.
11. *Les Narbonnais*, v. 2883. Voir aussi : *Fierabras*, v. 3803 ; *Aliscans*, édit. G. v. 1702 ; *Maugis d'A.*, v. 7947.
12. *Maugis d'A.*, v. 998.
13. *Doon de Mayence*, v. 605.
14. *Renaut de Montauban*, p. 396, v. 37.
15. *Doon de Mayence*, v. 9282.

Telles sont les expressions dont les anciens poètes usent à satiété, — en particulier parce qu'elles offrent un hémistiche tout fait, prêt à être introduit dans les laisses en *-ié*, en *-é* ou en *-i*, — pour dépeindre des sentiments violents ou très vifs. Lorsqu'ils veulent exprimer l'idée opposée, c'est-à-dire l'absence totale de ces mêmes sentiments, cette formule peut encore leur servir, employée sous la forme négative :

Sachiés qu'en nule d'eles n'ot adonc c'airïer [1] ;

La construction est assez curieuse, mais rare ; les deux négations *nule* et *ne* sont indépendantes et donnent à la phrase, le contexte ne laisse aucun doute sur ce point, un sens négatif : ni la mère, ni la fille n'éprouve le moindre sentiment de colère. Cet exemple montre donc très clairement que cette expression en était arrivée à dénoter dans l'esprit des écrivains une idée simple qui pouvait être présentée sous forme négative.

Comme on l'aura sans doute remarqué, toutes les citations qu'on vient de lire sont tirées des chansons de geste. Ici une première remarque s'impose : aucune des chansons de geste les plus anciennes, comme *la Chanson de Roland* ou *la Chanson de Guillaume* ou *le Pélerinage de Charlemagne*, ne nous offre d'exemple de cette formule. Ce n'est guère avant le milieu du XII[e] siècle, dans *le Couronnement de Louis* [2], *le Charroi de Nîmes* [3], *Aliscans* [4] qu'on commence à la rencontrer ; mais elle y est encore rare, comme du reste dans d'autres poèmes encore plus tardifs : c'est ainsi que la première rédaction du *Moniage Guillaume* [5] n'en a que fort peu, tandis que la seconde rédaction, beaucoup plus longue et sensiblement plus récente, en montre encore moins [6]. Le même état de choses persiste dans quelques chansons de la première moitié du XIII[e] siècle, comme *Hervis de Metz* [7] ; certaines autres, très rares, *Huon de Bordeaux* par exemple, ne l'emploient jamais.

1. *Aiol*, v. 7984.
2. V. 376 et 2628.
3. Voir plus haut.
4. Voir plus haut.
5. Édit. W. Cloëtta, vol. I, v. 360, 579.
6. *Ibid.*, v. 4163.
7. V. 51, 2153, 2873.

Ces exceptions mises à part, pendant tout le XIII^e^ siècle cette locution est d'un usage constant ; elle fait partie du style noble de l'époque. Dans plusieurs poèmes, *la Chevalerie Ogier*, *Doon de Mayence*, *Aspremont*, *les Narbonnais*, même dans des ouvrages aussi soigneusement écrits que *Girart de Vienne*, elle devient absolument rebattue. Enfin elle persiste jusqu'au XIV^e^ siecle, par exemple dans *Hugues Capet* [1].

Il est curieux d'opposer sur ce point à la technique générale des chansons de geste les habitudes que révèlent les autres œuvres littéraires. Dans ces dernières, l'expression dont nous nous occupons se montre sensiblement à la même date, dans la *Vie de Saint Gilles*, par exemple :

Es maistres n'out ke curecier [2],

ou, dans un genre tout différent, dans le *Roman de Troie* :

En Menelau n'ot que irier [3]

A l'origine donc, les chansons de geste n'ont pas eu le monopole de la formule ; mais, en dehors de ces chansons, elle reste relativement rare : on la trouve dans *le Roman de la Violette* :

..... (tu) venis
Tes apostoles reconforter
Ou il n'avoit k'espoënter [4].

et dans *Galeran de Bretagne* :

En Fresne n'a que courroucier [5].

Elle se rencontre dans des ouvrages d'un caractère tout différent, dans *Aucassin et Nicolette* : *Quant Aucassins oï dire Nicolette qu'ele s'en voloit aler en autre païs, en lui n'ot que courecier* [6], exemple unique, croyons-nous ; dans la *Chronique des Ducs de*

1. V. 1024, 1653, 3078.
2. V. 1740 : la *Vie de Saint Gilles* est anglo-normande.
3. V. 11649.
4. V. 5323-5.
5. V. 3740.
6. Édit. M. Roques, § XIV, l. 1.

*Normandie* : *n'out que freïr* [1] ; assez rarement dans *le Roman de Renart* :

Lors n'ot en lui que corocier [2].

Philippe de Beaumanoir lui-même se sert, assez exceptionnellement, de cette expression, une fois dans *Jehan et Blonde* :

Ciaus qu'il laissierent el gravier
En qui il n'ot que courecier [3].

et une fois aussi dans le *Conte de Fole Larguece* :

Ou preudome n'ot qu'esjoïr [4]

Enfin, et pour terminer cette longue énumération, tout à la fin du siècle, nous en relevons encore un cas dans *la Panthère d'Amour* de Nicole de Margival.

Lors n'ot il en moy qu'aïrer [5].

Les exemples que nous venons de donner pourront paraître déjà trop nombreux, et nous n'avons pas la prétention d'en avoir dressé une liste complète ; cependant cette formule, en dehors des chansons de geste, reste d'un emploi exceptionnel. Bien mieux, il est remarquable que de nombreux auteurs semblent s'être soigneusement abstenus de s'en servir. Nous ne l'avons relevée ni dans le *Tristran* de Béroul, ni dans les poèmes de Chrétien de Troyes, ni dans le *Roman de Thèbes*, ni dans l'*Enéas*, ni dans la *Vengeance d'Alexandre*, ni dans *Amadas et Ydoine*, ni dans *le Bel inconnu*, ni dans *le Roman de la Rose*, pour nous limiter à quelques titres. Le contraste est en particulier très frappant entre ce dernier poème et les chansons de geste qui lui sont contemporaines. Il semble que les auteurs de ces ouvrages aient voulu éviter une expression ou trop banale ou ambigüe.

Par conséquent. on peut considérer que cette formule a été

1. II. v. 4398, cité par Kjelman.
2. Édit. Martin, I v. 1380.
3. V. 4469-70.
4. V. 318.
5. V. 721.

surtout, presque exclusivement peut-être, une formule épique qui, comme telle, a eu un grand succès, surtout dans les poèmes du XIII^e siècle ; elle s'est glisée dans certaines œuvres qui n'ont rien d'épique ; mais là sa présence est tout au plus sporadique.

Ajoutons, pour être complets, que l'infinitif employé après *il n'y a que*, avec valeur affirmative, n'est pas nécessairement celui d'un verbe de sentiment. Dans quelques cas, on rencontre un verbe de sens général, comme

En Gautelet n'a gaire que fenir [1],

dont le sens est : Gautier est sur le point de mourir, ou (il ne lui reste qu'à mourir).

Herchembaut le quemande, n'i a que d'esploitier [2],

c'est-à-dire il ne reste qu'à exécuter ses ordres ;

Damnedieu li pardoinst, que moult a mal ovré !
N'i a que de l'ardoir, que chen iert tout prové [3].

il ne nous reste qu'à la faire brûler vive, car sa culpabilité est démontrée ;

« Segnors », chen dist le roy, « n'i a que de l'errer » [4],

il ne nous reste qu'à nous mettre en route ;

Il n'y a que du besoignier [5]

il ne nous reste qu'à le faire.

On remarquera que dans les quatre derniers exemples, l'infinitif est précédé de la préposition *de* avec ou sans l'article, ce qui change considérablement la physionomie de la formule ; en second lieu, l'impersonnel a ici un sens très voisin de : *il ne reste qu'à* ; enfin, au lieu de décrire un état d'âme présent, ces dernières expressions s'emploient pour indiquer une action

1. *Raoul de Cambrai*, v. 4569.
2. *Doon de Mayence*, v. 5820.
3. *Ibid.*, v. 705.
4. *Ibid.*, v. 8194.
5. *Roman du Comte d'Artois*, v. 573.

future, futur prochain. Par conséquent elles diffèrent sensiblement des tournures que nous avons citées tout d'abord ; mais il n'est guère douteux qu'elles ne soient simplement qu'une extension de ces dernières.

II. — La tournure qui donne à *il n'y a que* une valeur négative est d'un usage très courant, et, au moins dans un certain sens, beaucoup plus général que tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Il ne serait même pas exagéré de dire que, après une certaine date, on peut la relever dans la plupart des textes de l'ancien français. Le plus souvent elle est formée de l'impersonnel avec *ne... que* suivi de l'infinitif d'un verbe *transitif* signifiant généralement apprendre ou blâmer, et l'expression veut dire que la personne ou la chose dont il s'agit est à l'abri de tout reproche.

La formule de ce genre de beaucoup la plus commune est : *ou il n'y a que enseigner*, dans le sens de « il n'y a rien à lui apprendre ». Les chansons de geste font de cette expression un très fréquent usage. On lit par exemple dans *Aliscans* :

> Les lui sa fille ki molt fait a prosier :
> C'est Aëlis ou il n'ot k'enseignier [1] ;

et dans *Fierabras* :

> O lui ses damoisieles ou il n'ot qu'ensigner [2]

Et la formule est répétée dans *Aye d'Avignon* [3], *Doon de Mayence* [4], *la Mort d'Aymeri* [5], *Gui de Nanteuil* [6], *Raoul de Cambrai* [7], *Gaydon* [8], *Hugues Capet* [9] etc.

Les autres poèmes narratifs ne se font pas faute de l'em-

---

1. Édit. G. v. 3002-3 ; édit. R. v. 2790 ; aussi v. 8126.
2. V. 3513 et 3620.
3. V. 5 etc.
4. V. 5829.
5. V. 475.
6. V. 503.
7. V. 64 ; particulièrement fréquente dans la seconde partie du poème v. 3796, 5637, 5664, 6023.
8. V. 5737, 8771.
9. V. 2827.

ployer, quoiqu'ils le fassent avec plus de modération. Citons, un peu au hasard, dans Chrétien de Troyes ;

An eles n'ot que anseigner [1],

et dans Renaut de Beaujeu :

En lui n'avoit que ensignier [2] ;

dans Philippe de Beaumanoir :

En Jehan n'eut que ensignier [3].

Enfin le *Roman de Renart* nous offre une expression toute voisine :

Il n'ot en lui rien que aprendre [4].

Le verbe *amender* n'est guère moins employé, soit au propre soit au figuré :

E il refu gari qu'il n'i ot qu'amender [5] ;
.....Si bien penser
En font qu'il n'i ot k'amender [6].

Rapprochons de cette dernière expression ce vers de *Hugues Capet* :

C'est ly biaus, c'est ly bons, il n'y a qu'adrechier [7].

Le sens voisin : à qui on ne peut adresser aucune critique, peut s'exprimer de différentes façons.

Li rois Hoël de Nantes ou il n'ot que blamer [8] ;
..... Ni milleur chevallier,
Ni sy trez bien apris, n'i a que castiier [9] ;
Et vit le cors si grant, si gros et si plenier,
Si bien fet et si droit que n'i a qu'esligier [10],

1. *Érec et Enide*, v. 5224.
2. *Le Bel Inconnu*, v. 103 ; aussi 2596.
3. *Jehan et Blonde*, v. 5055.
4. Édit. Martin, vol. I, VI, v. 431.
5. *Doon de Mayence*, v. 7342.
6. *Cleomadès*, v. 10138 ; aussi v. 16911, 16971. Voir aussi *Renaut de Montauban*, p. 389 v. 9 ; *Hugues Capet*, v. 1723 etc.
7. V. 1053.
8. *Fierabras*, v. 4936.
9. *Hugues Capet*, v. 4091-2.
10. *Doon de Mayence*, v. 9254-5.

N'i ot que dire, assés i ot beauté [1] ;
... une dame ou il n'a que reprendre [2] ;
Mais molt vos os bien aficier
Qu'en cesti n'ot que reprover [3],
Pur chele prendre u n'a que reprochier [4].

Il est aisé de voir que donc formule est d'un emploi plus général dans le sens négatif que dans le sens affirmatif ; les infinitifs employés sont ici beaucoup plus variés. Du reste il s'en faut de beaucoup qu'ils soient limités aux deux significations « apprendre » et « blâmer » que l'on trouve dans les citations précédentes ; en réalité toutes sortes de verbes transitifs peuvent se rencontrer dans cet emploi :

Si met s'entente a l'ordre prendre
Que il n'i a que entreprendre [5] ;
Il n'i a que mengier, jel sai a escïent [6] ;
Parmi la porte entrent li bon destrier,
Les arçons frais, n'i a que peçoier [7].

Cette dernière expression, où *peçoiier* peut être remplacé par un synonyme, dans le sens de « où il ne reste rien à briser », est spécialement commune ; elle est fréquemment employée dans les chansons de geste.

Voici quelques autres exemples légèrement différents :

Tains fu li vis, n'i ot que empirier [8],

---

1. *Auberi le Bourguignon*, v. 4318. L'expression *il n'y a que dire* a pris à la fin du XII^e^ siècle la valeur d'un superlatif ; on lit dans Joinville : *Quand il sont si preu et si riche que il n'y ait que dire,..... li soudans..... les fait penre* (*Histoire de saint Louis*, § 286). Natalis de Wailly traduit : « Si riches qu'il n'y ait rien à dire », ce qui ne signifie rien ; le sens est : « qu'on ne puisse dire davantage, on ne peut plus riches ».
2. *Jeux Partis*, XI, I, v. 4 ; aussi *Recueil des Ysopets*, *Ysopet*, II, XXVI, v. 18.
3. *Le Bel Inconnu*, v. 3275-6 ; aussi *Jeux Partis*, XLIV, v. 49.
4. *Jeux Partis*, CXXXVI, v. 52.
5. *Roman de Renart*, I, v. 1451-2.
6. *La Vengeance Alexandre*, v. 1753 ; *Aiol*, v. 5672 et *passim*.
7. *Raoul de Cambrai*, v. 3533.
8. *Aspremont*, v. 8352.

il n'y avait rien qui pût le rendre pire,

« N'i venez », dist ele, « jamais,
Puis qu'a despendre n'i a mais » [1],

puis qu'il n'y a plus rien à dépenser

Que il sunt pres de .c. ou il n'a que armer [2],

à qui il n'y a pas à fournir des armes.

Plus remarquable peut-être est la construction de la locution impersonnelle *il n'y a que* introduisant, comme dans les exemples de la première catégorie, un verbe *intransitif*, mais avec valeur négative. Les verbes neutres le plus souvent employés sont ceux qui signifient s'attarder, tarder. Nous trouvons par exemple dans le *Tristan* de Béroul :

N'avoir que demorer [3],
N'avet en eus que sejorner [4],

que M. Muret explique ainsi : « marque l'inopportunité, l'impossibilité ou l'absurdité du fait exprimé par le verbe à l'infinitif » [5].

Par la suite, cette expression devient d'un usage courant dans toutes sortes de textes :

« Segnors », fet il as siens, « n'i a que delaier » [6],
..... « Or n'i a que targier » [7]

c'est-à-dire nous n'avons aucune raison de nous attarder ici davantage. Mettons à part ce vers du *Roman de Troie* : dont nous reparlerons plus tard :

N'i ot rien plus que aprester [8],

il ne restait rien de plus à préparer.

---

1. *Roman de La Rose*, v. 7941-2.
2. *Doon de Mayence*, v. 7697.
3. V. 2121.
4. V. 2122.
5. Classiques fr. du m. à., p. 153, s. v. *aveir*. Voir *Ivain*, v. 5894, *Merlin*, II, v. 29.
6. *Doon de Mayence*, v. 5309 ; aussi *Renaut de Montauban*, p. 448, v. 13, etc.
7. *Doon de Mayence*, v. 6730 et *passim*.
8. V. 927.

Une des remarques que nous avons faites plus haut doit être répétée ici : les textes les plus anciens ne connaissent pas plus l'expression *il n'y a que* et infinitif dans un sens négatif que dans un sens affirmatif. Il est naturellement impossible d'indiquer avec précision la date à laquelle ces deux expressions se sont introduites dans la langue, mais on ne s'écartera pas trop, semble-t-il, de la vérité en la plaçant quelque part dans la première moitié du XII^e^ siècle.

III. — Les deux expressions que nous avons considérées ont donc des formes identiques, au moins en apparence, et se sont produites à peu près à la même époque. Devrons-nous donc conclure que nous avons affaire à une seule et même expression qui aurait pris deux sens diamétralement opposés ? Cela n'est pas absolument impossible ; néanmoins il est assez difficile de croire qu'une locution puisse avoir en même temps et sous le même rapport un sens positif et un sens négatif. Heureusement nous n'aurons pas à faire une démonstration aussi ardue ; en réalité les deux tournures dont il s'agit sont absolument distinctes ; elles ne sont pas composées des mêmes éléments et, elliptiques l'une et l'autre, elles sous-entendent des mots de sens opposés.

Dans la première en effet un adverbe comme *fors* ou *mais* ou *guère* [1] est sous-entendu ; le *que* de la locution est amené par cet adverbe et est lui-même un adverbe ; il équivaut au latin *quam* [2] ; l'infinitif a tout l'air d'être substantivé : *ou n'i a [fors] que esleëcier*, il n'y a rien sauf de la joie. Dans la seconde, *que* n'est pas un adverbe, mais le pronom relatif ; par conséquent on peut considérer qu'entre lui et l'infinitif il y a ellipse d'un verbe à mode personnel, comme *devoir* ou *pouvoir* ; l'antécédent du relatif peut être exprimé [3], mais il est généralement sous-entendu ; enfin l'infinitif joue le rôle d'un verbe, jamais d'un substantif.

L'infinitif étant le plus souvent l'infinitif d'un verbe transitif,

1. *Guère* est exprimé dans : En Gautelet n'a *gaire* que fenir (*Raoul de C.*, v. 4569.

2. Le pronom *rien* se rencontre, quoique rarement ; mais *que* ne dépend pas de lui : En lui nen ot qu'iraistre *rien* (*Troie*, v. 8516).

3. Ici encore *rien* peut se rencontrer, mais dans ce cas il est l'antécédent de *que* : Il n'ot en lui rien que aprendre (*Renard.*, I, VI v. 431) : chose qu'on pût lui apprendre.

*que* est par conséquent dans la majorité des cas un complément direct : « il n'y a [rien] que [l'on puisse lui] enseigner ». Il peut cependant avoir une valeur oblique, ce qui constitue un emploi normal de *que* en ancien français : *ou il n'a que blamer* « il n'y a chose dont on puisse ou doive le blâmer ». Ceci nous amène par une transition naturelle aux expressions qui présentent l'infinitif d'un verbe neutre, expressions qui pourraient, à première vue, sembler plus difficiles à justifier : *n'i a que sejorner* « il n'y a pas de raison pour quoi on doive s'attarder » [1]. Les deux constructions sont donc totalement différentes et indépendantes l'une de l'autre. Une dernière considération mettra ce fait en lumière : la première est immuablement négative et impersonnelle, l'impersonnel étant toujours *il y a* ; c'est une formule invariable. La seconde au contraire n'est qu'un cas particulier d'une tournure beaucoup plus générale, et ce n'est qu'arbitrairement qu'on l'isole de cette dernière. En effet, elle n'est pas nécessairement présentée avec la négation :

El seneschal ot mout que ensaignier [2],

le sénéchal avait beaucoup à apprendre ; ou encore

Jusqu'as batailles ot .j. ars que giter [3]

il y avait une portée d'arc. En second lieu l'impersonnel n'est n'est pas nécessairement *il y a*, on trouve au contraire toutes sortes de locutions impersonnelles, par exemple :

Enfreci que au test ne remaint que trenchier [4].

Enfin il est extrêmement commun qu'au lieu de l'impersonnel on trouve un verbe personnel.

Que je n'ai, fors a grant dangier,
Ne que beivre, ne que mangier,
Ne que chaucier, ne que vestir [5].

---

1. Cette explication concorde avec celle de M. Muret citée plus haut.
2. *Raoul de Cambrai*, v. 4817.
3. *Aymeri de Narbonne*, v. 174.
4. *Maugis d'Aigremont*, v. 4231 ; aussi *Aspremont*, v. 8583, *Gaydon* v. 2735.
5. *Roman de la Rose*, 8012-14.

Les exemples de cette construction sont si nombreux et si bien connus qu'il n'y a pas lieu d'insister davantage ; contentons-nous de signaler certaines constructions qui nous montreront que les expressions impersonnelles que nous avons étudiées ne sont qu'un cas particulier de tours absolument généraux. Voici par exemple quelques citations montrant l'emploi de *que* avec une valeur oblique ou partitive :

Respont li sistes : « Il n'en peut escaper ! »
« Non, » dist li semes, « s'il a que desreuber » [1].

s'il a quelque chose dont on puisse le voler ;

Quatre vilain i orent que porter [2]
Toz li plus forz i avra que porter [3],

tournure très commune, signifiant : de quoi porter, c'est-à-dire *sa* ou *leur charge*. Avec un sens tout différent :

Et s'il ne li a que porter [4],

s'il n'a pas de quoi lui apporter.

Certaines autres expressions, introduisant un infinitif neutre, sont même, sauf pour le verbe de la principale, identiques aux phrases que l'on a lues plus hauts ; les exemples sont très nombreux :

Or tost as armes, n'avons que delaier [5],
Ce dist Tieris : « N'avons que demourer » [6],
Ferons sur ceste gent, car nous n'avons qu'ester [7].
Que ci n'avés que atargier [8].

Il est donc évident que ce n'est que l'identité fortuite de leur forme qui a fait rapprocher les deux expressions que nous venons d'étudier.

---

1. *Moniage Guillaume*, II, v. 1245-6.
2. *Ibid.*, I, v. 75.
3. *Charroi de Nimes*, v. 1168.
4. *Roman de la Rose*, v. 13781.
5. *Couronnement de Louis*, v. 374.
6. *Hervis de Metz*, 4806 ; *Roman de Thèbes*, v. 1258, 1534.
7. *Hugues Capet*, v. 1689.
8. *Moniage Guillaume*, I, v. 389.

Du reste les nombreux exemples que nous nous sommes permis de citer auront certainement montré qu'aucune d'elles ne se laisse confondre avec l'autre ; les cas d'ambiguité sont rares, nous n'en avons guère rencontré qu'un :

N'i ot rien plus que aprester [1] ;

ici il faut se reporter au contexte pour savoir si l'auteur a voulu dire « il ne restait plus qu'à s'y préparer », ou « il ne restait rien à préparer » [2]. Mais l'ambiguïté est due, au moins en partie, à l'adverbe de quantité, et elle est du même genre que celle qui a persisté dans la langue moderne avec la locution *rien moins que*. Cette dernière est généralement négative, comme dans : Ce n'est rien moins que ce que vous dites [3]. Mais elle peut être affirmative, par exemple dans : « Ces riches vêtements dont le baptême les a revêtus ne sont rien moins que Jésus-Christ même [4] ». L'adverbe de comparaison introduit certainement un élément de confusion.

Un dernier exemple fera clairement voir combien les deux constructions s'opposent l'une à l'autre. En effet, il arrive quelquefois que, en perdant la négation, la seconde tournure prenne le sens exact de la première :

Que tot li autre i avront qu'esmaier [5]

est exactement synonyme de :

En toz les autres n' i avra qu'esmaier.

F. J. TANQUEREY.

1. *Roman de Troie*, v. 927.

2. C'est ce dernier sens, négatif, qui est le bon :

921 Cil ot la nef apareillee
E bien cloëe e chevilliee
E encordee de funains ;
E governauz i ot e reins,
925 Veiles, utages e hobens
E forz chaables e granz drens.
N'i ot rien plus que aprester :
Des or puet om o li sigler.

3. Furetière, *Dictionnaire universel* (1690) ; voir *Dictionnaire de l'Académie française* (1933) s. v. *moins*.

4. Bossuet, *Oraison funèbre de Marie Thérèse d'Autriche*.

5. *Moniage Guillaume*, I, v. 389.

# UN POÈME INÉDIT
# DE GUILLAUME DE DIGULLEVILLE
# LE ROMAN DE LA FLEUR DE LIS

Dans son beau livre sur la *Vie spirituelle en France au moyen âge* [1], Ch.-V. Langlois a jugé utile de me signaler à l'indignation de ses lecteurs, parce que j'avais osé écrire, dans ma jeunesse, que pour lire les trente-quatre mille vers de Guillaume de Digulleville, il fallait un certain de courage, et que j'avais reculé.

Pour me faire pardonner cette apparence de défaitisme, j'apporte aujourd'hui aux admirateurs du moine de Chaalis, capables de goûter sans dormir des kyrielles de vers anémiques, un nouveau songe, que, celui-là, j'ai bien dû lire d'un bout à l'autre. Il est heureusement de dimension raisonnable.

Les *Pélerinages* de Guillaume de Digulleville ont eu de leur temps un grand succès. Pour nous, comme disait Gaston Paris, derrière lequel je m'abrite, « l'intérêt en a disparu », leur auteur manquant totalement de vie et étant incapable de sortir des chemins battus. Ch.-V. Langlois lui-même n'a-t-il pas quelques mots durs à l'adresse des « interminables récitatifs » du gros moine de Chaalis qui avait la manie « d'écrivasser » ?

Il n'est pas croyable, à première vue, qu'un homme qui passait sa vie à rimailler n'ait rien écrit d'autre que les trois *Pélerinages de la vie humaine, de l'âme séparée du corps* et *de Jésus-Christ*. Il est vrai que trente-quatre mille vers sont un total respectable et suffisant. Mais, chez frère Guillaume, les vers semblaient couler comme d'une source intarissable. Songeur invétéré, il passait ses nuits à rêver et ses jours à raconter ses

1. Paris, Hachette, 1928, p. 200.

rêves. Récits tranquilles, qui s'allongent outre mesure et qui ont peine à finir, révélant une âme peu tourmentée, sans replis ni profondeur. Frère Guillaume a beau s'inspirer du *Roman de la Rose*, il n'a ni la gracieuse imagination de Guillaume de Lorris, ni la verve cynique de Jean de Meun. Il chemine d'un pas toujours égal, sans écart [1] comme sans fatigue et sans arrêt.

Dans les deux manuscrits qui nous l'ont conservé, le *Roman de la fleur de lis*, que nous publions ci-après, est anonyme. Mais, à n'en pas douter, il appartient à Guillaume de Digulleville, et cela pour plusieurs raisons :

La date d'abord, 1338. La première rédaction du *Pèlerinage de la vie humaine* est de 1330 à 1332, le *Pèlerinage de l'âme* de 1355. Le *Roman de la fleur de lis* se place entre ces deux premiers *Pèlerinages*.

Le lieu. On sait que Guillaume de Digulleville a passé sa vie à l'abbaye cistercienne de Chaalis, près Senlis, où il est mort. La vision du *Pèlerinage de la Vie humaine*, dit-il lui-même, (v. 31-34) :

> m'avint en religion
> A l'abbaie de Chaalit
> Si com j'estoie en mon lit.

Quant au *Roman de la Fleur de lis*, c'est, dit-il aussi, une vision

> Qui, en dormant, m'avint l'autrier
> En l'abbaie de Chaalis.

La forme. Le *Roman de la Fleur de lis* présente les particularités de versification propres aux *Pèlerinages*. Ces particularités sont bien connues : la dernière syllabe atone compte dans la mesure des vers à rime féminine, de sorte que, selon notre façon de versifier, des vers de sept syllabes riment avec ceux de huit. Il y a même des vers de sept syllabes masculins. Ces bizarreries se retrouvent exactement pareilles dans le *Roman de la Fleur de lis*.

La manière. Le *Roman de la Fleur de lis*, comme les *Pèlerinages*,

1. Il y a, de temps en temps, des allusions prometteuses, qui ne sont pas développées comme on pouvait l'espérer, sur le cor de Roland, sur Renard, ou sur les Templiers, par exemple.

se compose de longs dialogues, dans lesquels le poète, sous le nom de Pélerin, intervient assez peu. Les personnages qui discourent, Grâce-Dieu, Sapience, Raison, etc., sont les mêmes.

Un goût marqué pour l'astronomie. Le *Roman de la Fleur de lis* débute par des considérations sur le ciel vu du pôle arctique. Dans les *Pélerinages* également, le zodiaque, le pôle arctique, la lune, le soleil et le firmament jouent un grand rôle.

La place, enfin, qu'occupe le *Roman de la Fleur de lis* dans le manuscrit de l'Arsenal, où il est copié, sans intervalle et sans titre, à la suite des *Pélerinages*.

Il serait bien inutile d'exiger d'autres preuves. J.-J. Sturzinger, qui se proposait d'écrire la biographie et d'étudier les œuvres de Guillaume de Digulleville, n'aurait pas manqué de signaler et, sans doute, de publier le *Roman de la Fleur de lis*. Mais il est mort avant d'avoir achevé sa tâche, et ses papiers sont perdus [1].

Le *Roman de la Fleur de lis* raconte une vision que Guillaume de Digulleville eut à minuit, le jour de la Toussaint, c'est-à-dire le 1er novembre 1338, en l'abbaye de Chaalis.

Il se voyait sur le seuil du monde, au pôle arctique ou antarctique, plongé dans la contemplation du zodiaque, lorsque, levant les yeux « sus Mont Cenis », il aperçut deux dames de grand atour, dont l'une, Sapience, portait dans sa main un compas et une équerre avec des « forces », et dont l'autre, Grâce-Dieu, était chargée de deux pièces de drap, l'une d'azur, l'autre d'or. Le poète, qui assiste à la conversation de ces deux dames, rapporte les moindres de leurs propos. On apprend ainsi d'où proviennent les deux pièces de drap. Lorsque Sapience avait fait le ciel et le soleil, il était resté deux morceaux de ce drap céleste, l'un « cler inde », l'autre doré. Grâce-Dieu avait eu le soin et la prévoyance de les recueillir. Elle prie Sapience de faire de ces deux « nobles roongnis » un parement ou « armoiement » pour un ami selon son cœur qu'elle a trouvé au monde mortel.

Suit un éloge sans originalité de cet ami, le roi de France, preux et hardi, chevalier au cœur de lion, noble, fort et puissant, loyal et plaisant, dont Grâce-Dieu voudrait faire le protecteur, le gardien et le défenseur de l'Église.

---

1. Ch.-V. Langlois, *ouv. cit.*, p. 202.

Sapience répond que ces deux morceaux étaient destinés à réparer le firmament si besoin était. Elle-même avait l'intention de refaire la lune, qui est le miroir du soleil, mais dont la clarté est aujourd'hui tachée, une lune neuve plus claire et plus resplendissante.

Grâce-Dieu estime que le firmament est parfait tel qu'il est et que Sapience, si cela devenait nécessaire, saurait bien le réparer sans employer les deux « roongnis ». Faire de ces restes un parement pour son ami serait travailler au commun profit. La lune est muable et douze fois l'an « fault », son ami ne « faudra » jamais au peuple de France ; en outre, il sera un merveilleux gardien de l'Église.

Sapience consent à laisser la lune telle qu'elle est, et à tailler les draps pour « agencer » l'ami de Grâce-Dieu. Mais comment tailler ? Et quelle forme donner à ce parement ?

Grâce-Dieu explique que les « signes » doivent correspondre aux choses. Son ami étant le plus noble roi du monde, qui a conquis sa terre avec son épée, il faut donc que le signe rappelle cette réalité.

Dame Raison, consultée, propose la figuration suivante :

D'abord, un petit signe sera l'image du peuple, lequel existait avant que seigneurie fût. Ce sera une pointe barbelée, tournée vers terre,

> En signe que, se il estoit guerre,
> Le royaume si garderoit,
> Que nul ennemi n'y lairoit
> Mal faire que tost ne fut point.

Deux « barbeaux » seront ajoutés à gauche et à droite de la pointe, pour représenter les soudoiers, les barons, les chevaliers, gardiens des frontières.

Quant au roi, un fer de lance, bien moulu et aiguisé, le représentera admirablement comme un homme qui aime le droit et la justice. Ce signe l'emportera sur tous ceux dont on s'est servi jusqu'ici, sur le léopard ou l'aigle à double tête.

Sainte Église sera représentée par deux bâtons crochus, deux « croçons » ou « crocherons », placés de chaque côté du fer de lance. Ils signifieront que l'église est sujette au roi temporellement, et que le roi est sujet à l'église spirituellement. Ces

signes côte à côte marquent l'alliance entre le roi et l'église. Le roi de France, l'ami de Grâce-Dieu, étant le plus honoré de tous, les « croçons » seront pliés « un petit arrière de lui »[1].

Tout cet ensemble une fois placé sur le drap d'azur, Sapience le nomme fleur de lis, parce que cette fleur a une pointe barbelée et est toute semée de « barbeaux ». Cette fleur étant « médicinale », Grâce-Dieu demande que son ami soit aussi doué d'une telle vertu.

Tandis qu'elle prépare un onguent merveilleux, elle prie sa sœur de tailler encore deux fleurs et de les disposer sur l'azur. Elle désire, en effet, qu'il y ait trois fleurs de lis, parce que, pour créer ce signe, elles étaient trois : Grâce-Dieu, Sapience et Raison. Si le roi de France en veut davantage, il les fera faire par son armurier, avec ce qui restera de l'étoffe.

L'onguent préparé par Grâce-Dieu fut porté « par un oisel » à Reims pour oindre le roi. Quant à la fleur de lis, Grâce-Dieu s'en fut la présenter à son ami en un château à plusieurs tours.

Comme on voit, la réalité ne tient dans ce rêve qu'une petite place. Puisqu'il y est fait mention de l'onction de l'ami de Grâce-Dieu à Reims, on pourrait penser que le poème a été composé à l'occasion du sacre d'un roi de France. Mais la date de la composition, d'une part, et, d'autre part, celles du couronnement des rois au XIV^e^ siècle n'autorisent pas une telle supposition. Un seul détail présente, peut-être, quelque intérêt: le nombre des fleurs de lis fixé à trois [2]. Il faut croire qu'au moment où Guillaume de Digulleville écrivait son roman, la question du nombre et de la signification de ces fleurs dans les armes de France était, peut-on dire, à l'ordre du jour. Guillaume écrivait en 1338. Peu auparavant, vers 1335, Philippe de Vitry avait lui aussi composé un poème, le *Chapel des trois fleurs de lis*, pour expliquer le symbole des trois fleurs. Il ne paraît pas que Guillaume de Digulleville ait connu le poème de son prédécesseur. Mais il est, sans aucun doute, significatif de voir deux

1. Dans le *Pélerinage de la Vie humaine* (Langlois, *ouv. cit.*, p. 210), Guillaume de Digulleville parle aussi du bout de la crosse qui s'infléchit vers la terre et symbolise l'humilité.

2. Sur la question du nombre des fleurs de lis, je me borne à renvoyer à l'étude de M. Max Prinet, *Les variations du nombre des fleurs de lis dans les armes de France* (Caen, 1912 ; Extrait du *Bulletin Monumental*, année 1911).

poèmes sur un sujet aussi spécial composés, à peu près à la même date, par deux hommes d'église. Ils n'étaient pas les seuls, à ce moment-là, qui s'ingéniaient à trouver l'explication des fleurs. M. Prinet [1] rapporte les interprétations de Guillaume de Nangis, de Geoffroy de Paris, d'un religieux de l'abbaye de Ioyenval, et d'autres.

Le *Roman de la Fleur de lis* nous a été conservé par deux manuscrits.

L'un, que je désigne par la lettre *A*, est le ms. de l'Arsenal n° 3646, qui renferme les *Pèlerinages* de Guillaume de Digulleville [2]. C'est le ms. $\pi$ de Sturzinger. Le *Roman de la Fleur de lis* se trouve copié à la suite du *Pèlerinage de Jésus-Christ* qui finit au fol. 224 v°. Au fol. 225, sans titre, commence le *Roman de la Fleur de lis*. En tête de chaque feuillet, se trouve une fleur de lis rouge. Le ms. tout entier, les *Pèlerinages* comme le *Roman de la Fleur de lis*, a été écrit par frère Jean Malin, à l'abbaye de Mortemer. Sur le verso du premier feuillet de garde, on lit de l'écriture de Paulmy : « Le poème de la fleur de lys est sûrement fort rare ; il est court, moral et me paraît allégorique et de dévotion. Ce sont même des prières ». Les feuillets *A*, *B*, *C*, renferment la table du volume. Mais le *Roman de la Fleur de lis* n'y est pas mentionné. En marge des *Pèlerinages*, le copiste a écrit en rouge les noms des personnages qui parlent : le Pèlerin, Orgueil, Convoitise, l'Ame, Grâce-Dieu, etc. Il a fait de même pour le *Roman de la Fleur de lis* : Sapience, Grâce-Dieu, Raison, et, quand le poète parle, le copiste a continué à écrire machinalement le Pèlerin, bien que ce roman ne soit pas un *Pèlerinage*.

Le second manuscrit, que m'a signalé jadis Antoine Thomas, est le ms. de la Bibliothèque nationale, lat. 4120, fol. 148 et suiv. (*B*).

Je donne le texte de *A*, corrigé, quand il y a lieu, par *B*.

A. PIAGET.

---

1. *Ouv. cit.*, p. 14-17.

2. Henry Martin, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal* (Paris, 1887), t. III, p. 451-2.

## *LE ROUMANT DE LA FLEUR DE LIS*

[*fol. 225*]

A rois et chevaliers et ros,
Et aus estas menus et gros,
Une vision vuel nuncier
Qui, en dormant, m'avint l'autrier,
A la Toussains, a mie nuit,
L'an mil IIIc trentë et huit,
En l'abbaie de Chaalis
Qui fondee est du roy Louis.
Avis m'estoit, si com dormoie,
Que sus le seul du monde estoie
Ou milieu du pol antartique
Ou du pol con dit artique.
La regardoie en quel endroit,
Ou le zodiaque, reparoit
Le soleil et en quel signe,
Et se le signe estoit benigne,
Mais en escorpion le vi,
La lune entrant lors en cancri.
Or vous di que lors un petit
Levai mes ieux sus Mont Cenit.
Deuz dames vi de grant atour,
De si grant beauté que nul jour
Onquez si tresbelles ne vi.
N'est pas le soleil de midi
Si bel, si cler ne si luisant
Comme estoient, ne si plasant.
L'une sembloit estre ouvriere
De carpenter ou prementiere :
Compas et esquierre portoit
Et forcez en sa main tenoit.
L'autre .ii. piecez de .ii. drapz
Portoit ploieez sus son braz.
Mais n'estoient pas pour vestir
Villenaille ne pour couvrir.

---

Titre *B* : Le dist de la fleur de lys — 2 *B* Et a eschez — 5 *AB* minuit — 7 *A* Chalis — 11 *B* du pol artique — 12 *B* com dit antartique — 24 *B* en midi — 28 *B* Charpenter ou parmentiere — 31 *A* piecz *B* piechez — 32 *A* ploiez — 33 *B* Mais pas nestoient.

L'un dez draz estoit colouré
Comme saphir et asuré ;
L'autre de doree clarté,
Estoit et d'or enluminé,
Plus estincelant que or fin
Ne que Lucifer au matin.
Les noms de ces damez aprins
Par leurs ouvrages et leur dis.
Ce sont .ii. vrais ensegnemens
Par quoy on congnoit bien les gens.
*Le poete* Celle qui les .ii. dras portoit
Grace Dieu appelee estoit ;
L'autre Sapience nommee
Estoit par nom et appelee.
Se je di voir, bien le serrez
Par ce que dire m'en orrez.
Dieu doint que bien aie entendu
Leurs dis, leurs fais, et retenu,
Au moins qu'aie sceü eslire
Du milleur pour conter et dire.
La dame qui les draz portoit
A sa compaigne ainsi disoit :
*Grace Dieu* « Suer, dit elle, conselle moy.
Point de conseil ne truiz qu'en toy.
Tu es de Dieu la sapience
Par qui se deffine et commence
Et se moienne tout bien fait,
Et sans la quelle rien bien fait,
N'est ne la ou il ait biauté
Ne soutillement ordené.
Si te pri que par ton savoir
Tu me conseillez mon vouloir. » [v°]
*Sapience* « Suer, dit elle, bien consellier
Te vuel de ce qu'aras mestier.
Mais besoing ne voi je mie
Fors tant que tu veulz estre amie
A tous qui te vuellent avoir.
Il n'est nul que puissez savoir

36 *A* Com — 42 *B* leur ouuraige — 43 *B* Cestoient — 49 *B* scauerez — 53 *A* quai — 55 *A* qui les .ii. draz — 56 *B* parloit — 64 *B* riens ordene — 66 *B* Tu conseillez mon bien vouloir — 67 *B* dist laultre — 69 *B* le besoing — 72 *B* Nest nulz que tu puisse.

Qui s'humilie a toy que n'ainmez
Et que avec toy ne le mainnez.
A toutez gens es amiable,
A toutez gens es caritable.
Pieç'a le monde fu feniz,
S'a toy n'eüst esté commiz.
Se ne l'eüssez soustenu
Par pitié et maintenu.
Grace Dieu es appelee.
Mais or vuel je que ta pensee
Me diez et que faire vuelz,
Si comme faire aultre fois seulz ».

*Grace Dieu* Grace Dieu adonc respondi :
« Quant tu eus, dit elle, arondi
Et fait le ciel et estellé
Et du soleil enluminé,
Tu scez que prez de toy estoie
Et volentiers te compengnoie.
Si scez que si habundament
Matiere eüz et largement,
Que, par mesure et par compas,
Deuz piecez hors tu en rongnas.
Ces .ii. piecez je requelli.
Gardeez les ay, voi les cy.
N'est pas relief ne remenant
Con doie donner a truant.
Du drap de quoy le ciel feïs
Est le cler inde qu'en rongnis »,
Et du drap de quoy le soleil
Qui tant est reluisant et bel
Et dont les estoillez feïs
Est l'autre doré roongnis. »

*Grace Dieu* « Or te di, ma treschiere seur,
Que .i. ami selon mon cuer
J'ai trouvai au monde mortel,
Et aultre n'y a qui soit tel.
Preuz est et hardi chevalier,
Plus que lion a le cuer fier,
Noble, gentil, fort et puissant,

---

74 *B* avecque — 75 *B* A toute gent — 80 *B* Par ta pitié — 81 *B* ez bien appelee — 90 *A* compengoie — 94 *B* pieche en rongnas — 100 *A* rougis *B* Cest le clerc inde roogneis — 104 *A* quen rougis — 105 *A* Or di — 107 *B* ou.

Sus toutez gens loial et plasant.
De ma maison qui est en terre,
Qui est ou mal païs de guerre,
Ou je faiz faire par vicairez
Et par esleüs commissairez
Mes oncions et oingnemens
Et mes amoureuz sacremens,
Je le vuel faire protecteur
Et gardien et deffenseur.
Je pense que bien son devoir
En fera selon mon vouloir.
Et pour ce, ma seur, se pouoie,
Volentiers je l'honnoureroie.
Et vouldroie que alosez
Fut devant tous et honnourez.
Et ad ce aidier bien pourroiez,
Se tallier tu li pouoiez
De ces .ii. noblez roongnis,
De ces .ii. remenans jolis,
Un bel et cointe parement,
Un si joliz armoiement
Que en toute terre mortel
Ne peüst estre trouvé tel. »

*Sapience* Adonc respondi Sapïence :
« Suer, dit elle, a ceci pense
Et regarde se ta requeste
Est en ce fait du tout honneste.
Tu scez, quant la lune je fis,
Du drap du soleil je la fis,
Nette comme le soleil estoit
Quant le soleil ens se miroit.
Car du soleil elle est mirour
Se la terre n'en fait destour. [226]
Si scez aussi que maintenant
Sa clarté n'est mie si grant,
Ains est par taches ensalie
Et obnubilie et ternie.
De la terre a si prés esté
Qu'il y part yver et esté.

---

112 *B* Sur toutez gens biaux et plaissans — 115 *B* vicaire — 117 *B* Mais onctions — 128 *B* Se tailier tu li vouloiez — 129 *A* rouguis — 134 *B* autel — 142 *B* On se miroit — 146 *B* nest pas — 147 *B* ens salie.

Et pour ce, seur, il m'est avis
Que, du reluisant roongnis
De quoy fu celle lune faite.
Raison seroit que fut refete
Une aultre nuefe miex luisant,
Plus clere et plus resplendisant,
Qui de la terre fut gardee,
Qu'elle n'en fut obnubilee.
Pour ce cuidoie qu'emportez
Les .ii. remanans et gardez
Eussez, ou pour le firmament
Reffaire se empirement
Y fut, car, si com je cuidoie,
Pour ce roongnez les avoie.
N'est mie bonne prementiere
Qui, avec la robe entiere,
Unez mancez ne puet garder,
Puis que tant puet le drap durer,
Qui ne garde dez rongneurez
Pour refaire des despesseurez.
Or garde, seur, se je di bien,
Car sans toy ne vuel faire rien.
Garde se le proufit commun
Vault mieulx assés que ne fait d'un.
Mais pour ce, seur, ne dis je mie
Que de la viez lune salie,
Quant je l'arai du ciel ostee
Et la nueve y arai posee,
Que voulentiers .i. parement
N'en face pour ton ami gent.
Bien souffit pour homme parer,
Puis qui doit par la mort passer ».

*Grace Dieu* « Suer, dit Grace Dieu, or entent.

---

152 *A* rouguis — 158 *B* Que nen feust — 162 *A* le — 163 *AB* comme — 164 *A* rongneez B rongnez — 165 *B* parmentiere — 166 *B* avecquez — 167 *B* Unez menchez — 169 *A* rongeurez — 171 *A* regarde — *B* ajoute les vers suivants entre 174 et 175 :

La lune a toulz est necessere
Pour quoy miex la vauroit refere
Ce me semble que vestir un
Qui ne seroit bon au commun.

175 *B* je ne dy mie — 176 *A* viele — 178 *B* Et la neuue y aueray.

Tu scez bien que je n'ai talent
De rien faire qui ordené
Ne soit et du tout a ton gré.
Mais pour ce ne larai je mie
Oue mon entencion ne die.
Tu dis que quant tu roongnas
Le ciel, les remanans lassas
Pour les faultez rapparellier,
Se en nul tempz en estoit mestier.
Si dis que la lune est salie
Pour terre et de taches honnie,
Et que du doré remanant
Veulz faire une aultre plus plasant,
Et que mon ami vestiras
De la vielle et l'en pareras,
Et que mont bien souffire doit
Puis que hons est et mourir doit.
Si dis pour lui plus refuser
Que au commun proufit penser
On doibt plus que au singulier,
A quoy contredire ne quier.
Car cen sera a mon propos,
Avant que j'aie tout desclos.
Si que, ma suer, je te respon
Amiablement, sans tençon :
Ce drap de quoy le ciel fourmas,
N'est pas doute, tu le creas,
Aussi feïs tu le doré
Dont celui ciel as estellé
Si lonc et si lez comme vousiz.
Les .ii. jolis dras tu feïs
Et, encore, se tu vouloiez,
Aussi biaux et jolis feroies.
Mais de cen n'est il nul mestier,
Car tielx euvrez rapparellier
Point ne faut, car toutez parfaitez
Ellez sont et du tout bien faitez.
Et supposés que faute y fust

188 *B* Que mentencion je ne dye — 189 *AB* rongnas — 191 *B* Pour cez — 195 *A* remanans — 196 *B* plus luisant — 199 *B* moult bien — 200 *A* homme *B* et que morir doit — 201 *B* Sy pour li — 209 *B* Le drap — 211 *A* fis — 214 *A* fis — 218 *B* Car tez euurez.

Ou que tachë aucune y eust, [v°]
Si com tu le dis de la lune,
Si sceit bien chascun et chascune
Que, sans ces remenans creer,
Tu peus bien nouvelle former,
Ou celle qui y est brunir
Comme devant et esclarsir.
Si ques de ces deux roongnis
Tu feras bien, ce m'est avis,
Sans toy excuser, parement
A mon ami joliz et gent.
Et pour ce que devant as dit
Que miex vault le commun proufit,
Bien dis, car du commun pensai
Quant de mon ami te parlai.
Car au commun plus profitable
Sera que ta lune muable.
.Xii. fois l'an ta lune fault,
Mais mon ami, comme qu'il ault,
A son commun ja ne fauldra,
Et gardien tous jours sera
De ma maison au monde mise
Pour tout le commun et assise.
Et supposez que son proufit
Fut au commun nul ou petit,
En tant com le voudroie aimer
Le devroiez tu honnourer.
Se ton ami ainsi savoie,
Volentiers honneur lui feroie.
Tenue y seroie par droit.
Que diroit on se on savoit
Que fusse fille d'empereur
Et vestu ne fut par honneur
Le chevalier que j'aimeroie
Et a qui amie seroie ?
Tu scez bien qu'on en parleroit
Et que moinz on m'en priseroit.
Si quez, chiere seur, je te pri,
Pense d'honnourer mon ami.

---

223 *A* comme — 226 *B* en fourmer — 227 *B* y *manque* — 228 *B* esclarcy — 229 *A* rongnis *B* roogneis — 243 *B* on monde — 246 *B* nul hom petit — 248 *B* Le vorroye tu — 249 *B* aussy — 256 *A* je seroie — 257 *B* com.

Fay lui .i. parement jolis
De ces. ii. nobles roongnis,
Et laisse encor ta lune ainsi. »
*Sapience* Lors Sapïence respondi : 264
« Ma lune ainsi vuel bien lassier
Pour ta volenté essaucier,
Car autant vault ton bien vouloir
Comme fait tout mon bien savoir. 268
Mais ainsi pas tu ne feïs
A cil qui mon ami jadis
Fu, si fut il roy comme le tien.
Et si croy qu'il te souvient bien 272
Qu'en l'euvangille est dit de lui
Qu'oncquez si biaus dras ne vesti
En toute la gloire ou il fu,
Comme le lis en champ creü. 276
E tu encore plus requiers
Que plus assès sont les draps chiers,
Dont le ciel est et le soleil
Que n'est le lis tout le plus bel. 280
Ton voil toutez voiez feray.
Desploie ces dras, si verray
Comment mieux le pourray taller
Pour ton ami miex agencer. » 284
*Grace Dieu* « Or prende la doncquez, dit elle,
Et ne te soit mie merveille
Se ton Salomon ne vesti
Oncquez tieux drapz com sont ceulz ci, 288
Se aussi bien ne fu vestu
Comme le lis en champ creü.
Car a mon ami reservee
Estoit ceste honneur et gardee, 292
Et non pour quant s'eussez voulu
Tout ainsi bien l'eussez vestu.
A toy tint, petit en curas,
Et pour ce a toy ne se tint pas. 296

---

262 *A* rongnis *B* roogneis — 268 *A* bien *manque* — 270 *A* celui — 271 *B* si fuyl — 272 *A* qui te — 275 *B* lou il — 276 *B* au champs — 278 *B* Car plus — 279 *B* Dont est le ciel — 280 *B* de lys — 281 *A* Ton vouloir *B* toutez foys — 287 *A* oncquez ne vesti *B* Se ton Salmon — 288 *A* Tieux drapz comme — 290 *A* cru — 294 *B* Tout ausi — 296 *A* a toy *manque*.

Aultrez amours il pourchassa,
De quoy en la fin afola.
De mon ami vuel miex curer,
Si songneusement le garder
Que, par ma faulte, n'ait mestier
D'ailleurs aler soy pourchasser. »
*Le poete* Adoncquez ces .ii. dames prirent
Les .ii. draps et estendirent.
Tout l'air en devint reluisant
Qui tout obscur estoit devant.
*Sapience* « Or me di, dit la prementiere,
Sus quel fourme et sus quel maniere
Veulz tu que commence a ouvrer ?
A toy sera le deviser.
Et, selon cen que me diras,
Tantost m'esquierre et mon compas
Je mettrai sus pour mieus tracer
Et puis mes forces pour taller. »
*Grace Dieu* « Il m'est, dit Grace Dieu, avis
Que, aussi comme les faiz as dis,
Ou comme les dis as penseez,
Les signes as choses signees
Doivent respondre par raison.
Or te di que mon champion,
Qui a l'espee a tout conquis
Et gaagniez le franc païs,
Ha telle condicion en soy.
Au monde n'a si noble roy,
Si juste ne si droiturier.
Rien ne fait sans soy conseller.
Mes vicairez de mon eglise
Garde, deffent, honere et prise,
Son pueple est fort, cruel et fier
Aus ennemis qui approchier
Vouldroient, et est debonnaire
A toutez gens de bon affaire.
Or te di, ma suer bien aimee,

---

297 *A* il *manque* — 298 *A* il afola *B* a la fin — 300 *B* ly garder — 301 *B* pour ma faulte — 302 *A manque* — 303 *B* adonc — 304 *B* Ces — 308 *A* quelle fourme et quelle *B* Sur — 313 *B* pour droit trasser — 317 *B* an penseez — 322 *A* Et gaagniez a *B* Et gaigne le — 327 *B* Mais vicairez est de — 331 *A* Vouloient et est tres *B* Vourroient estre de bonnaire.

A ceste chose estre signee
Vouldroie que fut respongnant
Le signe a faire et afferant.
Si ques selon ce tu feras
Et selon ce tu tailleras
Le drap d'or en pluseurs pieces,
Affin que, entre les assietes,
Sus l'asuré tres cointement,
Et par mesure proprement,
Ce sera .i. ciel tout nouvel
Pour aourner mon ami bel. »

*Sapience* « Il me fault, dit la prementiere,
A cen que dis, ma fille chiere,
Raison cy endroit appeler,
Qui m'aidera a ce signer :
Elle scet bien quant on mesprent
Et de ses fais la cause rent. »

*Grace Dieu* « Sy l'apelle, dit Grace Dieu,
Ou toutes deux alons au lieu.
En ton ouvoir est aprestee
Mieux la chosē, et ordenee
Est l'establiē ou mettrons
Les .ii. draps et estendrons.
Et ilecques feras l'ouvrage
Au conseil de Raison la sage. »

*Sapience* « Or y alon, dit Sapïence.
Il est bien avenant qu'en ce
Ait grant deliberacion
Et que a cen faire soit Raison. »

*Le poete* Adonc d'ilecques s'en tournerent,
Et en .i. hault palais entrerent
Ou encor l'establie estoit
Ou le ciel fait esté avoit.
Illec les .ii. remenans mirent
Et pour taller les estendirent.
Raison y vint la damoiselle,
Et descendi de sa tourelle.

*Sapience* « Or sa, fille, dit Sapïence,
Conseille nous et nous apense

---

344 *A* aourer — 350 *B* ses fais — 352 *A* Ou nous deux — 354 *B* et miex — 355 *B* Lestablie y est ou — 364 *A* hault pais — 365 *A* encore — 370 *B* tournelle.

Comment pour tallier ordené
Sera ce drap d'or et signé.
Nous voulons que soit respondant
Le signe et du tout afferant
A la chosë estre signee. »

*Raison* « Oncques, dit elle, recitee [v°]
Ne fu la chose devant moy. »

*Sapience* « Il est, dit elle, .i. noble roy
Qui est a ma suer son amis,
Qui a l'espeë a conquis
Sa terre, et si est droiturier,
Et de tout se veult consellier,
Qui gardë et deffent l'eglise
Et trestous ses ministrez prise,
Et a .i. pueple fort et fier
As ennemis qui approucher
Vouldroient, et tres debonnaire
A toutes gens de bon afaire.
Vois cy cen qui est a signer.
Mais que le sachon ordener. »

*Raison* Adonc li respondi Raison :
« Treschiere mere, or y penson.
N'est mie chose a s'i haster
Qu'on n'y doie avant penser.
De ma dame aussi Grace Dieu
Ne seroit pas tenu a jeu
Que nulle chose lui fut faite,
Se elle n'estoit du tout bien fete. »

*Sapience* « Tu dis voir, fille. Mais que dis
Du pueple fier au roy soumis,
A savoir si sera signé
Avec son signe et ajousté ? »

*Raison* « Ouil voir, dit elle, c'est drois
Que par relacion est rois
Et nullement roy ne seroit
Se songiez ou pueple n'avoit.
En ses sougiez et en sa gent

---

373 *A* Comme — 374 *B* Cera — 375 *A* vouloit — 376 *A* et *manque* — 380 *B* dist elle du noble — 381 *B* si amys — 386 *B* Et tous cez menistre — 388 *B* Au anemis — 389 *A* et est — 390 *A* de bon faire *B* A toute gent — 393 *A* li *manque* — 396 *A* Quon y — 403 *B* se il sera — 408 *B* Se subgiez — 409 *A* En ces.

Sa posté a son fondement.
Et pour ce a son signe soumis
Sera .i. signe plus petis
Qui de son pueple et de sa gent
Portera segnefiement. »

*Sapience* « Or te demant, dit Sapïence,
De quel fourme et de quel semblance
Sera ce signe et se premier
Sera tallié ou derrenier. »

*Raisòn* « Avant, dit elle, que roi fut
Et que segneurië eüt,
Fu fait le pueple et les sougez.
Bien sai, mere, que Moïses
En Genesis ne figura,
Car Dieu segneur ne nomma
Devant que sougez eut creez.
Par devant fu Dieu appelez
Tant seulement, mais nommez fu
Seigneur quant Adam creez fu,
Seigneurie et soujection
Respondant par relacion.
Si quez, mere, pour ce premier
Le signe de ce pueple fier
Sera tallié et premier mis
Sus le drapt d'asur et assis.
Et sa façon iert figuree
Comme une pointe barbelee
Ou commë un barbel pointu,
De toutez pars fier et agu.
La pointë en sera vers terre
En signe que, se il estoit guerre,
Le royaume si garderoit,
Que nul ennemi n'y lairoit
Mal faire que tost ne fut point,
Et repointaiez et repoint.
Les .ii. barbiaux qui ajoustez
Seront en la pointe et entez
Seront signe des soudoiers,

---

410 *A* Sa postez a et si — 415 *A* demande — 416 *A* De quelle fourme et de quel sapience — 423 *A* si figura *B* se figura — 430 *B* Respondent — 431 *B* Sicquez pour ce mere — 435 *A* la facon sera — 442 *A* Que a — 446 *A* et *manque* — 447 *A* Et seront signe de.

Des fors barons, des chevaliers
Qui gardiens sont des frontieres
Du roiaume et des ourieres.
Car ceulx qui deputez y sont
Si rebarbans et si fors sont [228]
Que du royaume prés toucher
Nul n'oseroit ne approucher.
Ce signe ci, com m'est avis,
Segnefie la gent que tu dis.
A nul ne meffait qui n'i touce,
Poingnant est a cil qui atouce.
Ainsi se a tallier l'avoie,
Comme je di le tailleroie. »
*Sapience* « Fille, ce dit la prementiere,
Ainsi me plait, s'a ma seur chiere
*Grace Dieu* Plait. » — « Bien me plait, dit Grace Dieu.
Tallie et met tes forces a jeu.
Et puis au remanant entent
Car a vous .ii. du tout m'atent.
Bien sai que tout a point ferés
Car l'art et le sens en avés. »
*Le poete* Adonc Sapïence tailla
La pointe, si com l'ordena
Raison, et les barbiaus y fit,
Puis sus le drap d'assur l'assit.
Ce commencement fu plaisant,
Mais plus plaira le remanant.
*Sapience* « Fille, ce dit la prementiere,
Or regardon bien la maniere
De signer la proprieté
Du noble roy devant nommé.
Il est juste et droiturier.
Rien ne fait sans soi conseller.
Il aime Dieu et sainte eglise
Et ses ministrez aime et prise.
Or regarde qui est afaire
De cecy si qu'il doie plaire
A ma seur qui a nous s'atent.
Garde lequel premierement

---

448 *A* larrons — 450 *A* ouurieres — 452 *B* sy fiers — 455 *B* Se signe *AB* comme — 458 *A* a celui qui y touce — 464 *B* en geu — 466 *B* car a nous — 467 *A* ferois — 470 *A* si comme — 484 *A* si *manque B* De ce si.

Sera signé et de quel sain. »
*Raison* « Le roy, dit elle, primerain,
Sera signé sus les subgez,
Car premier va, et puis aprés
Seront signez li conseiller,
Et comme sainte eglise a cher. »
*Sapience* « Or pren bien garde, belle fille,
Dit Sapïence, et te soutille
Que le roy signe de proueiche,
De justë et de grant noblece
Ait, et qu'il soit redoutez
Des mauvez et des bons ainmez.
Aucuns ont signe de lieppars,
Aucuns d'aigles qui de .ii. pars
Regardent et ont doubles testes.
Aucuns aultres diverses bestes
Portent pour leur fierté moustrer
Et pour eulx faire plus douter.
Si ques, fille, ma volenté
Seroit, pour faire tout le gré
Ma seur qui le roy a tant cher,
Fut signez de signe plus fier
Que nul aultre, et que ne fut beste
Qui devant lui levast la teste. »
*Raison* Adonc lui respondi Raison :
« Mere, tresbien ceci feron.
Il n'est beste dessous les nuez
Qui ne doubtë armez moulues.
On peult bien tuer .i. lion
D'une espee ou d'un apointon.
Si m'as ore, mere, parlé
De .ii. bestez qui, a mon gré,
Oncquez encore ne furent faitez
Vers Nature se sont mesfaitez,
Car d'aigle qui .ii. testes a
Nature oncquez ne se pensa.
C'est .i. monstre fait en nature.
Et avec cen il a figure

489 *B* sus sez — 491 *B* si — 492 *B* Et comment — 497 *B* et que soit — 501 *B* Ce regardent et ont double testez — 511 *B* ly — 519 *B* ne seurent — 521 *B* Car laigle.

Que la chose par lui signee
Est monstruouse et desguisee,
Et que double est en tous ses fais, [v°]
Et ne pourroit porter le fais
Que emprent, car elle n'est mie
Respondant a sa testerie.
Assez a, quant vouldra voler,
De sa double teste porter,
Et tost pourra estre ferue
D'aucun bougon et abatue.
Si ques, mere, tel sain pou prise,
Car n'est pas sain de bonne guise.
Du lieppart aussi je te di
Si com a Nature l'ouy
Dire, quant elle me parla
De ses bestez et sermonna :
Lieppars volentiers sont espans
Et sont hatif, et, en saillant,
Prent sa proie, et, quant il fault,
Moins fier en devient et moins bault.
Il est aussy de double espesce :
C'est de part et de lionnesce,
Ou de lyon et de la parde.
Pourquoy il est beste bastarde.
Et, comment que sa mistion
Soit en partie du lyon,
Si le het il et, s'il osoit,
De lui nuire se peneroit.
Et non pourquant, pour aviser
Des lions, lui ouy compter
Que, par engin et trahison,
Il a victoire du lyon.
En terre fait une coursiere
A double entree, en telle maniere
Que, quant le lion voit venir,
Semblant fait de soy enfuir,
En sa coursiere tost se boute,
Et le lion qui point ne doute,
Qui cuide que la voie lee

---

525 *B* ly — 526 *A* Est moult crueuse — 529 *A* Que entreprent — 542 *B* Et est hastiz — 544 *A* vault — 545 *A* aussy *manque* — 551 *B* Sil le he il — 554 *B* Lez lions — 562 *B* ne le doubte.

Soit ou millieu comme en l'entree,
Quant s'en cuide aprés lui passer,
Au destroit le faut demourer,
Et le lieppart aprés revient,
Qui par derriere ileuc l'opprent.
Ainsi a le flebe du fort
Victoire et le surmonte a tort.
Cil qui de ce signe est signez,
S'il est en champ ensangletez,
Ha bien signe que volentiers
Espandroit sanc par les sentiers,
Que sans conseil fait ce qu'il fait,
Et que nul sens naturel n'ait.
Ce signe aussi forment l'argue
D'une plus grant desconvenue,
De faulseté, de trahison;
Que de sa queue se gart on.
Car il est doublẽ et mestif
D'espané sanc et de gentilz.
Et n'est un signe de valour,
Car plus fait honte que honnour.
Des aultres bestez rien ne di,
Car sans plus parlas de ceulx ci.
Maint grant baron, maint chevalier
Ont mont bon signe d'estre fier,
D'estre hardis, puissans et preux,
Et as armes chevalereux.
Oncquez n'en vy nul mal signez
Fors de ces .ii. dont ai parlez.
Dieu doint que leurs signes faillent
Et que mieux que leurs signes vaillent.
Car les signes faillent souvent,
Dont il me desplait grandement.
Mais pas ne sont ceulx que tu fais,
Ains sont tous jours tieux signes vrais.
Car selon la proprietez
De cen qu'eulx signent sont signez.
Et ainsi, mere, signeras

---

565 *A* sen *manque* — 568 *A* ileuc revient — 571 *A* Celui — 583 *A* Et nest une *B* Nest mie — 586 *A* Car sans parla — 588 *B* Ont maint bon — 590 *B* Et au — 591 *A* vil — 592 *B* Fors que cez .ii. dont as parlé — 600 *B* De ce quil signe — 601 *A* tu signeras.

Le noble roy dont parlé as.
Selon cen qu'il est noble et fier,
Fort et puissant, et droiturier,
Selon cen tu le signeras,
Et vrai signe li tailleras.
Et n'aiez oncquez, mere, feste
De lui signer de fiere beste.
Car .i. tel signe lui feron
Que doubteront aigle et grifon;
Que devant li fuiront lieppars,
Ours et lions de toutez pars; [229]
Que ne sera si fiere beste
Qui devant lui lieve la teste.
Et si sera le signe fier
Et le moustrera droiturier.
Et c'est cen que tu as requis
Par devant, comme m'est avis. »

*Sapience* « C'est verité, dit Sapïence,
Mais, chere fille, or me commence
A la maniere deviser
De ce signe tant a doubter. »

*Raison* « Ce sera d'un fer bien moulu,
Dit Raison, qui sera agu
Pour apposer ad fierez bestes,
Que devant lui baissent les testez,
Que se aucune veult approcher
On lui puist tost ou cors bouter.
Or te di que, pour faire apoint,
Et que a reprendre n'i ait point,
J'ai pensé a mes fers agus
Et ai trouvé que .i. sans plus
Est signe d'omme droiturier
Et qui droit et justice a cher.
C'est, chere mere, .i. fer de lance
Qui, loins et prés, ou en veult, lance.
Je regarde quë un fauchon,
Une espee ou .i. apointon,
Sont si pou lonc que escremir
Ne peuent loing ne a venir.

---

606 *A* tu li — 618 *B* si com — 625 *B* aus — 628 *A* puisse — 630 *A* ni ait rien — 631 *B* a meins fars agus — 636 *B* ou nen veut lance — 638 *B* et un — 640 *A* de loing *B* Ne peut loing.

A ceulx qui prés sont escremissent
Et les fierent et les pugnissent.
Et sont ces signes fait pour eulx
Qui ne scevent fors entour eulz
Leur force et leur pouoir monstrer,
Et de justice ceulx causer
Qui leurs hostez et voisinz sont
Pour les amendez que eulz en ont.
Et se aler loin du païs
Pour justicier les ennemis
Les convenoit, rien n'y feroient
Pour leurs fers qui trop cours seroient.
Si ay aussi, mere, pensé
Que fer de saiete getté
Ou trait soit d'arc ou d'abaleste
Oncquez n'en fit Justice feste.
Car sans plus fiert ceulx qui loinc sont
Et espargne ceulx qui prés sont.
Et segnefie aucuns justiciers
Qui ceulx d'entour eulx ont si chiers
Quë en toutez leurs mesprinssures
Les deportent de mal faicturez.
Si prés d'eulx ne scevent ferir.
Mais d'autrez ne puent ouïr
Si pou de mal que l'abaleste
Pour traire et ferir ne soit preste.
Fer de congnie et fer de hache
Fiert sans avis et fiert en tache.
Son coup est sans discrecion.
Quer, sans faire discucion,
De la cause mescongneue
En juge avant que soit sceue.
Fer de baston est a vilains.
Ne doit pas estre en armez pains.
Si ques, mere, de ce fer cy
Ne lo je mie que l'amy
Ma dame soit oncquez signé.
Car de droiture et d'esquité

---

648 *B* amendez quil en ont — 654 *B* saeste — 659 *B* aucuns *manque* — 660 *A* ont eulx chers *B* on si chiers — 662 *A* et de *B* et malfaiturez — 667 *A* et fer et de hace — 668 *B* et fiert entalhe — 670 *B* sans faire distincion — 675 *B* de ces fers cy.

Ne porte pas segnefiance
Ainsi com fait le fer de lance.
Lance est armure de justice.
Ne loins ne prés n'espargne vice.
Elle ataint préz, elle ataint loing.
En toutez guisez sert au poing.
On en fiert haut, on en fiert bas.
On la peult tourner toutez pars
Ou il est besoing et mestier.
Faite est pour signe droiturier.
Si quez, mere, ce signe cy
Je lo que soit talliez pour lui,
Et sus la pointe barbelee
Ou sa place lui est gardee,
Soit mis droitement et assis [v°]
Le bous agu au dessus mis.
Droit est que la pointe veüe
Soit bien de loing et cogneüe,
Que la voient ceulx du pays
Et la doubtent les ennemis. »

*Le poete* Adonc la noble parmentiere,
Quant eust ouy bien la maniere,
Le signe sans delai tailla
Et droit l'assit et ordena
Sus l'aspre pointe barbelee
Qui sus l'asur estoit posee.
Moult fu celle chose plasant,
Ce me sembloit, et deduisant,
Et a grant aise lors dormoie
Quant si belle chose songoïe.
Mais atant pas ne se souffri
Raison, ains lui dit, je l'oui :

*Raison* « Mere, or regarde sĕ atant
Nous souffreron du remenant.
Roy et pueple signé avons,
Mais de son conseil rien n'avons
Signez ne comment sainte eglise
Et ses ministres aime et prise. »

*Sapience* « Tu dis voir, fille, a elle dit,

---

679 *B* Ne portent pas — 680 *A* Ainsi comme *B* Aussy — 683 *B* Elle avient prez elle avient — 697 *A* Et que — 698 *A* redoubtent — 703 *B* Sur lapre — 710 *B* le dist — 714 *B* rien avon — 716 *A* Et ces.

Et pour ce encor pas ne sufit.
Puis que bien commencié avon,
Le remenant nous parferon.
Grace Dieu, ma seur, s'i atent. »
*Raison* « Adonc, dit Raison, or entent,
Mere, a tout cen que te dirai
Et me repren quant je fauldrai.
A ly maintenant vuel parler
Pour mieux nostre chose ordener.
Toy, Grace Dieu, ma douce dame,
Qui de tout bon conseil es dame,
Avise moy et me conseille
De bien signer et proprement
Ceulx que a signer ici entens.
Signer non pas, mais deviser
Les me convient, mais le signer
A toy, Grace Dieu, appartient.
Or te di que bien me souvient
Que quant, jadis, tu maisonnas
Au monde aval et y fondas
Ta belle maison sainte eglise,
Pastours y mis de telle guise
Qui devant tous plus parfais furent
Et de tes dons le plus rechurent.
Eulx furent sages et discrés,
De bontez plains et bien lettrez.
A ton plasir les eslisoies,
Les meilleurs bien choisir savoies.
Nulle erreur chëoir n'i pouoit,
Car nul fors toy ne s'en mesloit,
Et pour ce que si grant bonté,
Valeur et sens et loiauté,
Avoit en eulx, tant les aimas
Que tes ouailles leur ballas
A garder, et souvrains pasteurs
Les en feïs et gouverneurs.
Or avint il, bien poi aprés,
Que pas ne purent tenir prés
Les ouailles ne ensemble,

---

727 *B* Tu Grace Dieu ma chiere — 728 *A* tout *manque* — 737 *B* et un fondas — 742 *B* Ilz furent — 745 *B* scavoie — 746 *B* chair ny pouet — 750 *A* tu les — 753 *A* Les fis — 756 *A* ne tenir ensemble.

Ençois aucunez, ce me semble,
Souvent folement s'escapoient
Et mauvaisez voies tenoient.
Pluseurs en y avoit rongneusez
Et malades et morineusez.
Et aucunez fois se mouroient,
Et proie aux loups souvent estoient.
Ceci grandemant leur desplut.
A toy revindrent et deceu
Se tindrent se ne leur aidoiez
Et sus cen ne les conseilloies.
Lors tu leur dis quë eulz preïssent [230]
Bastons croçus, et que eulx feïssent
Bons oingnemens et les broiassent,
Et quë avec eulx les portassent.
Des bastons croçus, ce dis tu,
Se en vous avés point de vertu,
Les lointaines acrocherés
Et prés de vous les ramerrés,
Et rassemblerés les disperses
En eulz ostant des voies perversez.
Nulle ne vous escappera
Tant que la croche sus sera.
Et quant ainsi acrocetees
Vous les arois et asemblees,
Vous garderois se morineuses
Seront aucunes ou rongneuses.
Celles oindrois vous doucement
Du medicinable oingnement.
Ainsi pourront estre sauveez
Et ainsi d'erreur rameneez.
Or scez tu, douce dame, bien
Que de cen n'oublierent rien.
Bastons croçus tous nouviaus firent
Dont les ouailles desfendirent.
Les disperses acroceterent
A leur pouoir et rassemblerent.

---

761 *A* morveusez — 764 *A* granment — 765 *A* et bien decut — 768 *A* prinsent *B* Lors leurs deist tu que preissent — 769 *B* que ilz — 772 *B* crochu deist tu — 774 *A* vous acrocerois — 779 *B* Tant comme la croce — 780 *A* acrocetes — 781 *A* acrocetees — 782 *A* morveuses — 783 *A* seront en rien — 791 *B* leurz — 793 *B* asemblerent.

Toute la bercherie plaine
Est par leur labour et leur peinne.
Les oingnemens aussi eulx firent
Et en neuvez boitez lez mirent.
Aux morineusez en donnerent,
Et mont bien les medicinerent.
Et n'est rongnē originel
N'aultre rongne, se n'est mortel,
A qui ne vaille telle ointure,
S'on en usē a sa droiture.
Les pasteurs qui maintenant sont
Une fois l'an sans plus en font.
Mais assez en font pour l'annee,
Se celle ointure est bien gardee.
Or scez tu, ma dame treschiere,
Que, quant pastours ceste maniere
Eurent apris, comme bon berchier,
De leurs ouaillez acrochier,
De oindre et de mediciner
Leurs maladiez et curer,
Acoustumeement portoient,
Es grans pasturez ou aloient,
Leurs croches et leurs oingnemens.
A cen les aprirent les gens
A congnoistre premierement.
On disoit tout communement :
Ceulx a qui les croches verrois
Et les boistes, savoir devrois
Que ce sont les sagez pasteurs,
Les sains et discrés conseilleurs
Et ceulx qui ont tout congneu
Es escripturez et veu,
Les chevetains de sainte eglise
Que Grace Dieu aimē et prise.
Ainsi, ma dame, les signas

794 *B* Toute sa bercherie fu plaine — 795 *A* et par leur peinne *B* Cest par leur labeur et paine — 796 *B* Lez ongnemens aussi y furent — 797 *A* Et en mieuz boitez — 799 *B* mont *manque* — 800 *B* Nest encor rongne — 811 *AB* a acrochier — 812 *B* De en oindre et mediciner — 813 *B* Lez maladiez — 818 *A* et premierement — 819 *B* Et disoit on — 820 *B* lez crocez verrez — 821 *B* devez — 823 *A* Les *manque* — 825 *A* Au saintez escripturez et vu.

Et tieulx signes tu leur baillas.
Au signe furent congneus
Toutes fois que estoient veus.
Or scez tu, dame, que, en ce temps,
Eulz portoient leurs oingnemens
Et leurs boistez mout rudement.
Car en eulz niul cointoiement
N'avoit pour leur grant sientez.
Une fois l'avoient boutez
En leur sain, l'autre fois pendoit
Au crocheron qui haut estoit.
Aucunez fois a leur ceinture
L'avoient, qui estoit laidure.
Ceci me desplut grandement
Quant je le sceu premierement. [7v°]
A eulz m'en alai et leur dis :
Bonnez gens, pou estez soutis.
Se l'oingnement ainsi portés
Est celui dont estez signés,
Pour rudez vous tendront la gent.
Ce n'est mie cointoiement
De soy honnestement porter
Et de son honneur honnourer.
Le signe dont honneur avés
Est celui dont estez signez.
Tout aultrement le faitez faire,
Afin qui n'i ait que desplaire :
Une boiste ronde ferois
Ou tous vos oingnemens metrois,
Puis au dessoubz du croceron
Les mettrois de vostre baton.
En guise sera de pommel
Si en vert le baston plus bel.
Ainsi fys leurs boistez rondir
Pour leurs signes plus enbelir.
Encor l'ont les nouviaus pasteurs
Aussi com leurs predecesseurs.

---

829 *A* tu *manque* — 830 *A* Et au signez furent congnus — 833 *B* Ilz portoient — 835 *B* nulz cointement — 836 *B* grant scente — 839 *B* croqueron — 846 *A* Ce oingnement — 847 *A* Les signez dont — 853 *A* Et le signe — 856 *A* vous ferois — 860 *A* de un — 861 *A* Si en sera — 862 *A* fist *AB* arondir — 864 *AB* encore — 865 *AB* comme.

Le pommel et le croceron
Que eulz portent sus leur baston,
C'est signē et segnefiance
Par quoy eulz ont la congnoissance.
Quant tel signe voient la gent,
Tantost dient communement
C'est le signe d'aucun pasteur,
D'aucun sage et vaillant segneur,
D'aucun prelat de sainte eglise,
Bien le congnoit on en la guise.
Si ques, ma dame, a mon propos
Je revien pour faire a ton los
Quanquez sus ce m'ordeneras.
Tu scez bien que, quant tu parlas
A ma mere de ton ami,
Tu dis, ce dit ellē, ainssi :
Celui qui est mon ami chier
Rien ne fait sans soy conseiller.
Il garde et deffent sainte eglise
Et ses ministrez aime et prise.
Or guarde se cecy ce joint
A cen que j'ai dit bien apoint.
Puis qu'en pasteurs sont bien signez
Par les signez que j'ai nommez,
Et que sages sont supposés,
Pour bons conseulx estre donnés,
Et que chiefz sont de sainte eglise,
Bien se pourroient mettre en guise,
Car leur signe tout ce supose
En general, sans point de glose.
Se les signez faillent en rien,
Par moy n'est pas gardent si bien.
Leurs signez doncquez ainsi pris
Sans prejudice, il m'est avis
Que qui, delez le roi signez,
A l'un et a l'autre costez,
.I. en mettroit, bien sembleroit
Que bien le roy les ainmeroit

867 *B* Que ilz portent sur — 869 *B* ilz ont leur — 875 *B* a la guise — 878 *A* men — 887 *A* est bien — 888 *A* bien *manque B* Puis que pasteurz — 891 *A* bons *manque* — 893 *A* Bien le p. m. en tel *B* en vise — 894 *B* Que leur — 899 *B* il mest vis.

Que de leur conseil useroit
Et a l'eglise honneur feroit,
Qu'a droit seroit recommandé
De cen qui en est proposé.
Si ques, sy te plait, dame chiere,
Nous ouvreron en tel maniere.
Le pueple lai au roy subget
As pasteurs est aussi subget,
Mais au roy l'est temporelment,
Aus pasteurs esperitelment.
Au roy est le pasteur subget
Temporelment, le roy subget
Aus pasteurs esperitelment.
Si ques, entrechangiement,
L'un a l'autre a subgection,
L'un sus l'autre direction.
Et pour ce que bien soit signee
Ceste chose et bien ordenee,
Nous taillerons .ii. crocherons,
Assis sus deux pommiaux rons.
Et conjointement seront mis
Sus la fiere pointe et assis. [231]
Et entre .ii. crossons sera
Le fer qui le roy signera.
Les croches, qui seront assises
Sus le pointu barbel et mises,
Donront significacion
Qu'eglise a dominacion
Sus tout le pueple qui est lai,
Et, entent com delez le roy
Et com delez son signe mises
Seront et aus costez assisez,
Donront significacion
Qu'ensemble ont grant connexion
Et grant aliance de foy.
Le roy a eulx et eulx au roy

---

904 *A* Et que — 909 *B* Nous ouvrons — 911 *B* Au pasteurs — 913 *A* Et au *AB* esperituelment — 915 *A* et le roy est — 916 *AB* esperituellement — 917 *A* changement — 919 *A* Et lun *B* dominion — 922 *B* On taillera — 924 *A* cointement — 926 B entre .ii. pointez — 931 *AB* Que leglise — 933 *AB* comme — 934 *AB* com *manque* — 935 *B* Seront a .ii. lez et assisez.

Entre obeissent deuement.
Le roy a eulx son conseil prent
Et loiaulment eulx le conseillent
Et pour son honneur garder veillent.
Quant on verra ainsi signez
Le signez au roy et ordenez,
On verra bien que sainte eglise
Et sez ministrez aime et prise,
Car, si comme dis au premier,
Rien ne fait sans soy conseiller. »

*Le pelerin* Quant Raison eust ainsi parlé
A Grace Dieu et devisé,
Grace dit a la parmentiere :

*Grace Dieu* « Suer, as tu ouï la maniere
Comment a bien parlé ta fille ?
Comment a quis voie soutille
Du signe a mon ami parfaire
Proprement selon son affaire ? »

*Sapience* « Ouïl, dit elle, mais je cuy,
Mais que de rien il ne t'ennui,
Que, entant comme elle a parlé
Des vielx croçons du tems passé
Et des pommeaulx du nouvel fais,
Que le signe seroit plus vrais
Et plus afferroit a loer
Pour les .ii. temps segnefier
Que sus les deux pommeaulx roons
Fussent assis .ii. vielx crochons.
Les nouviaux pommeaulx monstreroient
Le temps present et signeroient,
Et les croçons du temps passé
Monstreroient le tempz alé,
Si ques la bonté des presens
Concorderoit as anciens.
Qui du viel temps ne se recorde
Em peril est qu'il ne se corde.
Ne di pas que vuelle blasmer
Les neufz crochons ne diffamer,

---

940 *A* bien deuement — 942 *B* ilz le — 947 *A* ces — 948 *B* Que si comme — 951 *A* et bien — 952 *A* Grace Dieu — 959 *B* rien ne ten ennuyt — 960 *A* Que tant comme — 962 *B* de novel — 968 *B* monstroient — 973 *A* au *B* concorderont — 974 *B* qui du temps mez.

Car art lez a plus soutilliez
Et par estude ainsi talliez
N'i avoit pas pensé devant,
Si comme elle a puis fait ne tant.
Les vielx et les nouviaus bons sont,
Se bien eulx signent qui lez ont.
Or regarde se je dy bien.
Se bien n'ai dit, je n'ai dit rien. »
*Grace Dieu* « Suer, dit Grace Dieu, tresbien dis,
Rien n'a a reprendre en tes dis.
Mais avec ce que tu as dit
Encor te dirai un petit.
Mon cher ami, dont nous parlons,
Et de qui signer nous penons,
Doit estre le plus honnouré
De tous et le plus alosé.
Tous lui doivent honneur porter
Et tous le doivent redoubter.
Pourtant le di, qui droit seroit
Se toy et Raison le vouloit,
Que le signe dont est signez
Fut plus que les croçons levés,
Et que les croçons lui donnassent
Lieu souffisant et se ploiassent
Un petit arriere de lui
Et qu'eulx l'honnourassent ainsi. »
*Sapience* « Je m'i acort », dit Sapïence. »
*Raison* « Et moy, dit Raison, et en ce
Je n'i voy que bonne ordenance. »
*Grace Dieu* « Or fai dont tost et si t'avance,
A dit Grace Dieu a sa seur. [v°]
En pais ne sera mais mon cuer
Devant que mon ami parez
Sera de tous poins et signez. »
*Le pelerin* Adonc tailla la prementiere
Les .ii. crochons en la maniere
Que par devant est devisé :
Au dessus du fer barbelé,
Aus deux costez du fer de lance,

978 *A* Car elle — 989 *A* Encore — 999 *A* crocherons — 1000 *A* crocherons — 1003 *B* Et quil honnourassent — 1005 *A* et *manque* — 1006 *B* Ne voit que bonne — 1007 *A* doncquez — 1016 *B* de la lance.

Furent mis en telle ordenance
Que les pommeaulx s'entre joingnoient
Si prez que .i. estre sembloient.
Nul entre deux il n'i avoit,
Mais la leeur double en estoit.
Le fer dessus et cil desoubz
Dedens enclavoient leur bouz.
Et pour ce estoient ordenez
Les piecez mieus et assembleez.
Laissé n'i fu nulle jointure
E tout onny fu sans cousture.
Et ainsi fu le signe mis
Sus le drap d'asur et assis.
Lors de l'estoille me souvint
Qui au monde apparut et vint,
Jadis, quant Jhesucrist fu né.
L'air en estoit enluminé
Et sa clarté si grant estoit
Quë orison cy s'en sentoit.
Sapïence lors regarda
Ce signe moult et y pensa.

*Sapience* « Suer, dit elle, bien disoiez,
Quant de mon Salmon parloiez,
Que ceste honneur estoit gardee
A ton ami et reservee.
Tu pues bien dire que l'onneur
A de tous signez et la fleur.
C'est la fleur de liz redolent
Que de prés et de loing on sent.
Et se de deliz le nommoie
De nulle rien ne mesprendroie.
Elle a esté faite ou païs
Ou sont trouvez tous bons deliz.
Et cellui qu'elle signera
En deliz plus qu'aultre sera.
En cantiques en est escript.
Mon ami du tien lors le dit.
Entre les lis paisiblement

---

1021 *A* la largeur double estoit — 1022 *A* de dessus et celui de — 1026 *B* fu *manque* — 1035 *B* Que tout orison sen — 1038 *AB* O suer — 1039 *A* Salomon *B* Sermon *corrigé en* Salmon — 1046 *A* se deliz je le — 1048 *A* au pais.

Se vivra sans empescement.
Fleur de liz, ainsi l'ai nommee,
Combien que ne soit pas trouvee
Nulle aultre telle en sa façon.
Mais toutez voies la puet on
Mieux comparer assés au liz
Qu'a aultre fleur, a mon avis.
Le lis a pointe barbelee
Et de barbiaus toute semee,
A tous costez .i. petit pent
Et comme croschue se rent.
Les lancez qui ou millieu sont
Se dreichent et contre mont vont.
Ce pommel, ou boistez point n'a,
Oingnement toutez voies a.
Car elle est medicinable
A maint mal dont on est malade.
Et c'est assez equipolent
Au pommel et equivalent. »

*Grace Dieu* Lors lui respondi Grace Dieu :
« Moult me plait, chiere seur, par Dieu,
Du signe fait et de son nom,
Et bonne est l'exposicion.
Mais quant tu dis que liz vaillable
Aus maulx est et medicinable,
Je veulz aussi que mon ami
Soit medicinable com li. »

*Sapience* « Ceci, dit elle, bien feras,
Se tu veulz, car pouoir en as. »

*Grace Dieu* « Raison, dit Grace Dieu, qu'en dis ? »

*Raison* « Dame, dit elle, il m'est avis
Si com dit a esté devant
Quë oingnemens ont vertu grant
Et qu'eulx sont bons a disposer
Bons champions et coapter.
Or est ton ami champion,
Si com tu dis, de ta maison.
Pourquoy bien oint estre devroit

---

1060 *A* aussi au — 1065 *A* le rent — 1069 *A* y a — 1070 *B* est *manque* — 1079 *A* au *B* a — 1080 *A* ainsi — 1081 *A* comme lui — 1082 *A* tu feras — 1084 *B* Faison — 1086 *A* Si comme d. a e. devant — 1091 *A* Si comme.

Qui disposer bien le vouldroit. [232]
Mais l'oingnement de tes prelas
A cen faire ne suffit pas.
Tes prelas font leurz oingnemens
Tous generalx pour toutez gens,
Et convient qu'aucuns campions
Et rois d'aucunez regions
Eulz oingnent especialment,
Qui n'affiert pas a toute gent.
Toutez voiez leur oncion
Ne fait pas disposicion
De maulx d'autri mediciner.
D'autre part, privilegier
Devant tous tu dois ton ami,
Si quez un oingnement pour lui
Enoindre tout seul tu feras,
Par lequel le disposeras,
Se devant ne l'as disposé,
Par sa roial auctorité
De tielz malx com voudras curer
Pour lui au lis mieus comparer. »
*Grace Dieu* Lors dit Grace Dieu a sa seur :
« A certes te pri et de cuer
Que, tandis comme je ferai
Cest oingnement et broierai,
Veulliez encor .ii. fleur tallier,
Et sus l'asur eulx apointer.
Mon vuel est qu'il y en ait trois,
Pour ce qu'au faire sommez trois.
Se mon amy plus en vuet faire
Bien en pourra a l'exemplaire
Faire faire a son armurier.
De cen que lairas a taller
Les remenans lui garderai
Et ensemble lui baillerai. »
*Le pelerin* Lors prist Grace Dieu son mortier
Et son pestel et a broier
Prist ce que mis elle y avoit.

---

1093 *A* se vouldroit — 1100 *B* Il oingnent — 1101 *A* a toutez gens — 1104 *B* Des mos dautrui — 1105 *A* Et dautre — 1106 *A* Devant eulx — 1110 *A* disposes — 1111 *A* auctoritez — 1112 *A* comme — 1115 *A* Certes te prie — 1120 *B* qu'il en y ait — 1130 *B* ce quelle mis.

Savoir je ne pu que c'estoit.
L'oingnement fait, elle le mist
En une boiste qu'elle prist
Bien prés de lui en un hucel.
En ce point voloit un oisel
Tout blanc par l'air, a lui parla :
« Blanc oisel, dit elle, vien cha.
Ce oingnement porte a Remy,
A Rains, pour oindre mon amy. »
L'oisel la boiste a son bec prist.
Tost s'en vola. Bien croi qu'il fist
Cen que lui estoit commandé.
Puis, ce estre fait, a demandé
A Sapïence qui tailloit
Encor les fleurs et ordenoit :
*Grace Dieu* « Suer, dit elle, delivre moy.
J'ai envoiez oindre mon roy.
Haster me faut de le signer
Et de mes dons lui estrener.
Bien sai que quant oint en sera
Sans point de faulte m'attendra. »
*Le pelerin* Lors Sapïence s'avança
Tant y mist que tout consomma.
Les fleurs de liz furent assisez
Sus le drap asuré et misez.
Les remenans furent ploieez
En un fardel et bien liees.
Grace Dieu en sa main les prist
Et puis en son geron les mist.
Puis entre Sapïence et luy
Le drap ouvrez mirent em pli.
Sus son bras le mist Grace Dieu,
Puis dit a Sapience : « A Dieu,
Je m'en vois droit a mon amy.
De ton ouvrage te merci.
Raison aussi, je te salu.
Car bien mestier tu m'as eu. »
Adonc vi Grace Dieu aler

1140 *A* a son bec la boiste *B* en son bec — 1142 *B* ce qu'il ly estoit — 1143 *A* ce cest fait — 1145 *AB* encore — 1150 *B* quant enoint sera — 1157 *B* En .i. fardelet et liees — 1158 *B* Grace en sa main — 1162 *B* les — 1165 *AB* je te — 1166 *A* salue — 1167 *A* eue.

Isnelement, sans arrester,
Vers un chastel a pluseurs tours
Ou il avoit maint biaus atours.
De quoy a dire rien n'entend
Fors d'une chose seulement.
En un palais qui la estoit
Un drap vermeil tendu avoit
Tout en semblance de courtine.
La gent d'entour estoient signe [$v^o$]
Quë ens aucun seigneur estoit
Que pas veoir on ne pouoit.
La me sembla que jë estoie,
Et que d'entrer ens me penoie.
Mais nul ne m'i lessoit entrer,
Ne pour veoir ne pour parler.
Dolent demourai par dehors,
Mais Grace Dieu qui estoit lors
Ens entree si haut parloit
Que bien ouïr on la pouoit.
*Grace Dieu* « Roy, disoit elle, mon ami,
Toy visiter venue suy.
J'ai fait l'oingnement dont es oins,
Dont aultre ne fu oncquez oins
Et ne sera, s'il n'est ton oir.
Pour la quel chose dois savoir
Que sus tous t'ai fait champion
Et gardien de ma maison.
Or ay ordené et voulu
Que pouoir aiez et virtu
De curer ceulx qui disposés
Seront a santé et aptéz.
Car, ou disposé pascient,
Se monstre le fait a la gent.
Ce sont .ii. especiaulx dons
Qu'ensemble n'eust onquez mais homs.
Le tiers don pour toi honnorer
Je t'aporte et pour toy signer.
Regarde quel est, s'il est bel.
C'est .i. ciel fait tout de nouvel.

---

1171 *B manque* — 1178 *A* Gens aucun — 1179 *A* Et pas veoir — 1192 *B* Ne sera se il nest — 1193 *AB* laquelle — 1201 *B* de la gent — 1203 *A* mais *manque* — 1206 *AB* quel il est.

Celle qui le ciel fist l'a fait
A mon desir, a mon souhait.
Raison qui l'ordena y fu.
Si quez, se tu veulx, ton escu
Et ta baniere en signeras
Et par tout t'en armoieras.
Ce sera signe que par moy
Tu regnez et que tu es roy.
Aussi, quant tes lettres feras,
Publiquement le congnoistras.
Bien est raison que avouee
De toy en soie et merciee. »
*Le pelerin* Ainsi com Grace Dieu parloit
A son ami et sermonnoit,
Je vi par la tente vermelle
Une chose qui me fu belle :
Le drap d'asur et fleur de lis
Qui estoit estendu et mis
Devant le roy sus un quarel,
Qui estoit de cendail vermeil,
Si la courtine enluminoit
Que par my vëoir on pouoit.
Et lors ne me fu pas celé
Le roy, qui estoit acouté
Sus .i. carrel, et avec lui
Grace Dieu qui parloit a lui.
Oultrë une fenestre avoit
Par ou le soleil descendoit,
Et luisoit sus le parement,
Si a plain et si clerement,
Que la clarté qui y entroit
Rays en la courtine getoit.
Les fleurs de lis trois en getoient
De la couleur dont eulx estoient.
Et l'asuré d'entre les fleurs
Trois royes aussi getoit entre eulx,
Si quez les rays entremellés
Et l'un delés l'autre ordenés
Estoient aussi comme les fleurs

---

1209 *B* et mon souhait — 1213 *A* ameras — 1216 *B* Ainsy — 1220 *A* comme — 1229 *B* on ne pouoit — 1239 *A* Raiez — 1241 *B* dont elles — 1243 *A* raies getoit aussi — 1244 *A* raies entremellees.

Ont le champ d'asur entre deux.
Ceste chose si apparoit
En l'endroit ou resortissoit,
Si grandement et si forment,
Quẽ il sembloit que proprement
La courtine fut bendee
D'or et d'asur entremeslee.
En ce point le roi demanda :
« Di moy, Grace Dieu, que c'est la.
Comment peuent estre causés
Ces rays en ma courtine et nés ? »
*Grace Dieu* « Le Soleil, dit elle, conduit,
Prent en mains liex ou va et luist.
Quant par .i. voirre coulouré
Passe, en yver ou en esté,
De la couleur du voirre prent
Et ou va luire la l'estent :
De l'inde prent inde couleur,
Du rouge ou du vermeil rougeur ;
Oultre sans lui ne passe point, [*233*]
Ne point oultre ne s'en desjoint ;
Pour son conduit la tient en laisse,
Mais quant s'en va il la relaisse.
Or scez tu que ton parement
Si est comme voirre transparent.
Il est de la matiere fait
Dont fu fourmez le ciel et fait.
Si quez, quant le soleil vient luire
En ta courtine et soy deduire,
Se des couleurs ton parement
Pour son conduit avec lui prent.
N'est mie chose que Nature
Tiegne a meffait n'a mesprisure.
D'autre partie savoir dois
Que, quant le soleil met ses rais
Sus aucun cors ters et poli,
La clarté en ressortit si
Que tantost elle est transportee

1248 *A* apparissoit — 1256 *A* causeez — 1257 *A* raies... neez — 1259 *A* et en maint lieu va et luit — 1266 *A* ne passe pas — 1268 *A* le tient — 1271 *A* tant parent — 1273 *B* fut le ciel formé — 1276 *B* Ce — 1277 *A* deduit — 1278 *A* Ce nest — 1280 *A* tu dois.

En aultre lieu et translatee.
En .i. mirour se tu l'avoies,
Appartement ceci verroiez.
Or est ton parement joliz
Si ters, si cler et si polis,
Que le soleil qui sus descent
Tantost sa clarté ailleurs rent.
Sus la courtine raiz en fait
De tieulx couleurs dont il est fait.
Quant aucun bon ami aras
Qui de ton sanc estre seras
Qui congnoistra son fondement,
Son pié et enrachinement
De ton lignage estre causé,
Et ressorti et dirivé,
Ce signe ci lui garderas
Et de par moy lui bailleras.
Mais je vouldray qu'encourtinez
Il soit de vermeil et bendez.
En signe qu'au commencement
A vermeil encourtinement.
Ainssi te dis je de tes filz
Que, quant tu aras .i. hoir filz
Des quielx tu le voudras parer,
Tu le devras encourtiner
De ceste vermeille courtine,
En memorial et en signe
Quë ellez t'ont esté donnees
En rouge courtine et livrees. »

*Le pelerin* Ainsi com ce songe songeoie
Et qu'en songnant m'esjouissoie,
Dez matinez ouy sonner
L'orloge pour faire lever.
Je m'esvellai et me levay,
Et au matinez m'en alai,
De mon songe memoratif,
Et melencolieux et pensif.
Je me pensai que l'escriroie
Et que pas ne le celeroie.

---

1292 *A* raiez *B* Sur ta — 1296 *AB* congnoistera — 1301 *A* De par moy et len signeras — 1303 *B* et borde — 1306 *A* aussi — 1309 *B* Tu les — 1314 *AB* comme.

Escript l'ay, c'en est la coppie.
Së aucun bien il segnefie,
Grace de Dieu en soit loee
Qui cë a fait et merciee.
Et s'il y a rien messeant,
Rien mal a point ou desplaisant,
Cela soit reputé a songe,
Car poy en sont ou n'ait menchonge.

Cy fine *le Roumant de la Fleur de lis.*

---

1324 *A* je ne — 1327 *B* qui a ce fait — *B* Explicit.

# *LE CONTE DOU BARRIL*
## PAR JEAN DE BLOIS
## ET *LE TOURNOIEMENT D'ENFER*

### ESSAI D'ATTRIBUTION

Dans notre édition du *Conte dou Barril* [1], nous avons écrit en note à la page XIV : « Il est fort probable que nous avons un autre poème de sa main [celle de Jean de Blois] dans le *Tournoiement d'Enfer*, publié par M. Långfors dans *Romania*, 1916... Je compte faire ailleurs une étude sur ce sujet. »

Les recherches dont nous offrons ici les résultats nous ont convaincu de l'identité de l'auteur de *T* avec Jean de Blois. Dans les 3310 vers [2] que nous avons à étudier il reste toujours des problèmes à résoudre, mais il en ressort de telles ressemblances entre les deux poèmes que nos conclusions nous semblent bien être autre chose qu'une vague hypothèse.

Jean de Blois écrit *C* entre 1216 et 1218 ; selon M. Långfors *T* fut composé probablement pendant le règne de Jean I de Dreux (1234-1248) [3]. En ce cas, les deux poèmes auraient pu être écrits par un même homme. Or, dit M. Långfors, cette date n'étant pas certaine, il se peut que *T* ait été composé pendant le règne de Jean II de Dreux (1282-1307) [4], ce qui écarterait définitivement toute attribution de *T* à Jean de Blois.

1. Dans les pages suivantes nous emploierons le sigle *C* pour le *Conte dou Barril*, *T* pour le *Tournoiement d'Enfer*.

2. *T* compte 2048 vers, C 1262.

3. *Tournoiement*, p. 523.

4. *Id.*, où il écrit : « Certaines particularités linguistiques.. — à moins qu'elles ne soient dues uniquement au copiste — parleraient en faveur de la date plus tardive. Mais il ne semble pas possible de rien affirmer. » Signalons ici que le ms. est assez fautif et dans un mauvais état de conservation, et que, comme nous espérons le démontrer plus loin, ces particularités linguistiques dont parle M. Långfors sont presque toutes imputables au scribe.

Puisque cette dernière date est préférée par Charles-Victor Langlois [1], nous examinerons d'abord la preuve d'ordre social que donne Langlois pour justifier ce choix. Il soutient que l'auteur de *T* appartient à cette génération, fin de siècle, « dont la liberté de langage [contre le roi] est parfois extraordinaire. » Il est vrai qu'à trois reprises (au vers 144-182, 308-310, 928-940) l'auteur de *T* cite les princes et le roi (ou « les rois ») quand il attaque les vices et les méfaits de la noblesse [2]. L'étude de ces trois passages montre que l'auteur ne vise pas le roi en personne, mais plutôt tout membre des classes dirigeantes qui saurait prélever la *taille* ; car c'est bien la taille injuste et le *larrecin*, non pas la royauté, qui semblent exciter la colère de l'auteur de *T*. D'ailleurs sur ces trois passages il n'y en a qu'un seul où le roi est directement attaqué [3] et là l'auteur adoucit ses propos en ajoutant [4] que les rois sont loin d'être les plus grands malfaiteurs. Vu les *Vers de la mort*, où vers 1220 Hélinant « exhorte nettement les prélats à la révolte » contre la royauté [5], il ne faudrait pas nécessairement reculer jusqu'à la fin du siècle la composition de *T* pour y expliquer une « liberté de langage extraordinaire » qui, à l'analyse, ne se montre pas telle.

Remarquons aussi, au sujet de cette liberté de langage, que Jean de Blois exprime — avec moins de détail — les mêmes sentiments dans un passage de *C* aux vers 719-746. On trouvera plus loin la confrontation des quelques vers parallèles dans ces endroits. Ici nous n'avons qu'à noter que dans *C* et *T* également se retrouve l'idée que « *voler* » est « trahison » ; dans les deux, que la taille est injuste à moins que le pauvre

---

1. *La Vie en France au moyen âge... d'après les moralistes du temps*, Paris, Hachette, 1925, p. 149, note 1.

2. Le vers 1213 répète le vers 145 : *Li roi, li conte, li baron*. L'attaque aux vers 1211-1215 est tellement générale qu'elle n'entre pas ici en ligne de compte.

3. *T* 144-182, d'où Ch.-V. Langlois a tiré quelques citations. Quant aux deux autres passages, les vers 308-310 sont une platitude moralisante ; les vers 928-940 sont un catalogue où l'auteur essaie de comprendre toutes les classes sociales depuis le vilain jusqu'au roi.

4. *T* 173-175.

5. Ces mots sont tirés de la même note où Ch.-V. Langlois parle de *T* (*Ouvr. cité*, p. 149).

n'ait commis un forfait ; dans les deux « taillier » et « tolir » sont juxtaposés. Dans *C* on lit que personne ne peut prouver que *tolir* est raisonnable, et dans *T* que *tolir* est *dareson*, ce qui revient au même. Et enfin, quels seraient *cil haust home* qui prélèvent les impôts dans *C* [1] sinon les seigneurs cités dans *T* : roi, duc, comte, baron et châtelain ? L'attaque dans *T* est plus détaillée que dans *C*, mais les mêmes éléments y sont et ce qu'il y a de frappant, c'est qu'un auteur qui écrit avant 1220 interrompt son attaque contre les Albigeois pour faire une petite diatribe contre les impôts et contre ceux qui les perçoivent. Selon nous, ce n'est pas la « liberté de langage » de *T* qui empêche qu'on l'ait écrit à l'époque de Jean I de Dreux. D'ailleurs les plaintes contre les grands de ce monde-là qui, pour une raison ou pour une autre, font souffrir leurs inférieurs, ne naissent pas non plus au XIII[e] siècle. Gautier d'Arras a écrit avant 1170 ces vers qui font songer aux passages qui nous occupent :

....de tot ce que font li riche
*Li roi, li conte, li haut home,*
Sostienent li caitif la some [2].

Comme nous le montrerons plus tard, l'état de la langue ne contredit pas non plus l'hypothèse que le poème ait été composé avant 1250. Encore là nous ne voyons pas une raison nécessaire pour séparer les dates de la composition des deux poèmes de plus d'un quart de siècle [3].

---

1. Vers 725.

2. *Ille et Galeron*, 1354-6. Comparer L. Foulet, *Le Roman de Renart*, p. 348 ; et qu'on songe aux violents écrits d'un Pierre de Blois.

3. L'identification de Jean de Blois avec le Jean de Blois, mort en 1226, qu'a essayé d'établir M[lle] Stone (*Romania*, 1933, p. 34 et *passim*) ne nous semble pas probante. Il n'était pas nécessaire d'assister à la croisade albigeoise pour savoir qu'on attaquait un château assiégé par le côté le moins fort. D'ailleurs, du moment que l'on reconnaît qu'il put y avoir deux Blésois appelés Jean en rapport avec les Cisterciens en 1218 — ce qui n'est guère une supposition trop hasardeuse — une identification définitive reste toujours impossible. Cette première partie de l'article de M[lle] Stone n'est pas de la même valeur que le reste qui est d'une très grande justesse et, en ce qui concerne le *Conte*, de la plus haute importance.

*
* *

Nous considérons d'abord les principales dissemblances entre les deux poèmes. Ces divergences sont de trois sortes : a) différence dans le pourcentage des rimes riches composées ; b) vocabulaire plus grand dans *T* que dans *C* ; c) variations entre le style des deux poèmes.

a) Dans la table suivante on voit la différence qui existe entre le pourcentage des rimes riches simples (type *ra* : *ra*, *vie* : *vie*) et des rimes riches composées (type *erà* : *erà*, *ëoir* : *ëoir*) :

Rimes riches simples

| *Tournoiement* | *Conte* |
|---|---|
| 13,8 % | 12,7 % |

Rimes riches composées

| | |
|---|---|
| 3,2 % | 7,3 % |

Quoique la proportion des rimes riches composées soit très basse, il est à noter que celles de *C* sont plus de deux fois plus fréquentes que celles de *T* tandis que *T* a un peu plus de rimes riches simples que *C*. Mais la légère différence ici (un peu plus d'un pour cent) fait ressortir davantage celle qui existe pour les rimes riches composées [1].

b) Le vocabulaire de *T* nous montre beaucoup de mots surprenants, et dans le court glossaire qu'a fait M. Långfors à la fin de son édition on en trouve toute une série qui sont assez rares. A titre d'exemple nous pouvons citer : *cuite* 1215 et *cuita* 1319 (= falloir), *escolee* 412, *guastinau* 707, *regricier* (*soi*) 1206 *roteriaus* 1984, *seurson* 1367, *traverser* 1122, *ventrilliers* 1369, qui manquent tous à Godefroy, et *besu* 1419, *char* 580, *cochet* 1704, *faire husel* 1150, *some* 1519, *faire souham* 1275, dont nulle

1. La proportion de rimes fausses, d'assonances, etc., dans *T* est également plus élevée que dans *C*. Par exemple, *robe* : *povre* 97, *aperte* : *diverse* 1289, *evengile* : *iglisse* 1395, *mere* : *lede* 1691 et peut-être aussi *sauge* : *sause* 1137 et *Adem* : *flanc* 1783. La rime fautive *fenir* : *orphelin* 1613 peut se corriger, malgré ce qu'écrit l'éditeur en note au vers 1613, car une diérèse (*Qui est sanz termë et sanz fin*) ne choque nullement dans un poème où un tel procédé se trouve si souvent (voir plus loin).

traduction satisfaisante n'a été encore trouvée. Et en général, on remarque que *T* présente un choix de mots qui le distingue assez nettement de *C* [1].

Toutefois si le nombre de mots rares dans *T* est assez élevé, il nous semble important de noter que trois du moins se retrouvent dans *C* : *cuite* (= falloir) 339, 355, etc. [2], *ventrillier* 813 et *faire souan* 952.

c) A signaler aussi que *T* montre parfois une technique d'écrivain plus consciente que *C*. A titre d'exemple on pourrait citer les procédés rhétoriques de tautologie, d'apostrophe, d'anadiplosis, etc., qui s'y trouvent proportionnellement beaucoup plus souvent [3].

Ces trois paragraphes contiennent les plus notables différences d'ordre matériel, pour ainsi dire, entre les deux poèmes; l'on conviendra qu'elles ne rendent pas inutiles une étude des parallèles qui existent entre eux.

*
* *

La première ressemblance c'est, autant qu'on peut juger par l'étude de deux morceaux de si peu d'étendue, qu'ils sont écrits dans le même dialecte qu'on peut « localiser » dans les environs de Blois. Pour ne pas encombrer cette étude de répétitions fastidieuses nous citerons les traits linguistiques de *T* et *C* en deux paragraphes, a) phénomènes dialectaux, b) phénomènes non nécessairement dialectaux, et nous ne donnerons de renvois que là où ces traits ne sont pas facilement trouvables dans les deux éditions [4].

a) *-ié* > *-é* ; *ei* < e fermé libre > *e* ; *-i-* dans la terminaison dérivée de -eria ; *e* ouvert + son palatal rime avec *o* ouvert + son palatal ; *buenne*, peut-être même **benne*, < bona et

---

1. Il faut remarquer que *T* traite d'un choix de sujets de beaucoup plus variés que *C*, ce qui explique, en partie, le vocabulaire plus étendu.

2. Cet emploi assez rare de *coitier* semble être de la région. Il est dans la *Vie de Saint-Martin* de Péan Gatineau de Tours.

3. Par contre le procédé, dont nous reparlerons, de division d'un vers en deux parties égales et similaires, est plus fréquent dans *C* que dans *T*.

4. *Tournoiement*, p. 514-519 ; *Conte* p. LXV-CXII.

*fen(n) e* < femina; *prime* < proximu [1]; o fermé libre latin qui rime en *o*, *ou*; *-on* comme terminaison de la première personne du pluriel; *cestes*, adjectif démonstratif, pluriel, féminin; *le son*, adjectif possessif tonique masculin, cas oblique. La terminaison latine -alem semble avoir abouti à *-al*, ce qui est probablement aussi le cas dans *C* [2].

b) Quelques rimes *an* : *en*; *a* + son palatal rime avec ouvert entravé (*lermes* : *termes*, etc.); *e* ouvert + son palatal > *i*; e fermé libre > *oi*; -ariu > *-ier*; ego > *gié*; des rimes *-s* : *-z*; des rimes *-m* : *-n*; amuissement de l'*s* et du *t* finals [3].

On ne trouve en tout que quatre phénomènes dans l'un qui ne se rencontrent pas dans l'autre : les deux rimes dialectales datus > *diz* : *diz* < decem et *Diex* : *sex* < sal + s qui se trouvent chacune une fois en *C* sans pendant en *T* [4]; la terminaison -ellu qui rime en *-a-* au moins une fois en *T* [5] et plusieurs cas du passé défini en *-ié* qui sont sans pendant en *C*.

Donc on voit que la grande majorité des phénomènes phonologiques de *T* et de *C* s'accordent.

Il en est de même pour la morphologie. On ne trouve pas de formes analogiques en *-e* ou *-s* au présent de l'indicatif ou du subjonctif et qui sont sûrement imputables au poète [6]. Le sub-

---

1. *T* 1913 (rime); *C* 384, 1051 (mesure du vers et ms.).

2. Nous corrigeons ici notre observation au sujet de la terminaison *-al* (*Conte*, p. LXVI) d'après les remarques de M. E. B. Ham (*Modern Language Notes*, février 1930, p. 130).

3. *T eüst* : *refus* 133; *adès* : *prest* 453; *aïment* : *an* 1891, etc.

4. *Dé* < datu est évidemment un mot qu'on ne trouve pas souvent moyen d'employer, et qui n'est pas employé en *T*. *Dé* < deum est la forme constante dans les deux poèmes.

5. *Chastiau* : *mau* 1615.

6. Les vers *T* 490, 1695 et 1715, où se trouvent des formes analogiques ne prouvent pas le contraire. Au vers 490 *quë icil* remplacerait le *cuite* (qui d'ailleurs ne se trouve pas dans le ms.) pour rétablir la mesure du vers; le vers 1695 pourrait se lire *que ja paro(l) je longuement* aussi bien que *que j'en paroje l.* (Comparez *parost* < parabolet, *C* 119); et les vers 1715-6 pourraient bien rimer *esvoil* : *merveil*, puisque le poète emploie ce dernier mot souvent, et que la forme verbale *merveil*, pr. 1, est même assurée par la mesure du vers 1719.

jonctif présent *donge* <donet pourtant se trouve dans les deux [1].

Nous croyons que M. Lângfors exagère en écrivant que « l'auteur n'observe que très vaguement la déclinaison » : à étudier la langue de près, l'on ne trouve que peu de fautes ; c'est le scribe qui n'a de la déclinaison qu'une idée vague. Il n'y a, sauf erreur, que huit cas où l'on peut imputer la « faute » au poète [2]. On ne trouve qu'un seul exemple de l'*e* analogique au féminin de la troisième déclinaison (*queles T* 534, contre *quex* 218 et *qués* 1570). Il est vrai que *C* ne présente point de fautes dans la déclinaison, mais nous ne croyons pas que la langue du rimeur de *T* montre l'état de délabrement que suggère l'éditeur.

Ainsi la morphologie et la phonétique, pour autant qu'on peut dégager ce qu'a écrit le poète de ce qu'a copié le scribe, offre dans les deux poèmes les mêmes caractéristiques : dialecte qu'on peut localiser dans le Blésois, état de langue qui vacille entre le normand et le franco-picard. Les deux poèmes citent une série de noms de lieu qui les relient à une même région : la Loire et la ville de Blois [3]. tous deux parlent aussi fâcheusement de la Gascogne [4].

Il va de soi que deux hommes ont pu écrire dans le dialecte blésois dans la même période [5] ; il faut donc pousser plus loin la recherche et confronter les passages des deux poèmes où

---

1. *T* 742 rime ; *C* 1256 mesure.

2. *T* 297, 334, 420, 1066, 1083 (*toute jor* !), 1144 ?, 1328, 1773 ? Aux vers 959 et 1572 où il semble qu'il y a une faute, le cas oblique s'emploie après un verbe impersonnel. Le cas oblique se trouve quelquefois dans des constructions pareilles à celle du vers 1428. Il faudrait pour rétablir un peu d'ordre grammatical aux vers 1798-1801 les imprimer ainsi : *Seur un chamaut seoit Luxure. / C'est une beste mout poignanz. / Et si est mout mal fez et granz / Et hauz et bocerez et lons.* Mettre un point après *poignanz* et entendre *chamaut* comme sujet de la troisième phrase.

3. *T* 694, 1647 ; *C* 519. *T* 1505, 1510 (v. *Tournoiement*, p. 515) ; *C* 8. *T* cite aussi, à titre d'exemple, Bourges (v. 1683), Tours et Orléans (v. 1681), et Vendôme (v. 1969). Voir aussi les vers 823, 1146, et 1278.

4. *T* 1679, *C* 9.

5. Cependant, il ne nous est resté que peu de documents littéraires dans ce dialecte.

il y a des parallèles ; le nombre en est assez grand pour exclure le pur hasard [1].

| | *Tournoiement.* | | *Conte* |
|---|---|---|---|
| 76 | Et cil qui sont de fain velu | 856 | Doit *Diez aveir le bon morsel,* |
| | Crient et braient au degré, | | ne mie ce dont n'en a cure... |
| | Qui *de crier sont tuit lassé* ; | 862 | « Por amour Dé |
| | S'ont *le relief et le chaudiau,* | | « envoiez moi .I. *gras chapon* |
| | Enquore leur sera il biau. | | |
| | Qu'en feroit il s'il nou donoit, | 866 | ... ce que l'en a refusé ... |
| | Quant il mengier ne le porroit ? | 869 | ice requiert li povres hien ; |
| | Mès *Diex n'a pas le bon morsel* [2] | | *li bons morsiaus n'et mie sien.* |
| | Ne Diex n'a pas... | | Si *menjeroit il vollentiers* |
| 85 | la bone cote... | | *des bons morsiaus,* trestot pre- |
| 87 | Ne quant la cote est perciee | | [miers ; |
| | N'est elle pas por Dieu donee, | | mes comment lé dorrïes vos ? |
| | *Telle eure est* [3]... | | Que quant vos estes tuit saous, |
| | | | et *il est touz de crïer las,* |
| 60 | De son pain taille, si li tant, | | *telle eurē est, ne l'a il pas,* |
| | *Sou mengast il mout volentiers* ;... | | *icel relief, icel chaudel...* |
| 226 | Qui menjue *le chapon gras* | 796 | Et cil qui de menger se tient, |
| | | | et *menjeroit* c'il avoit quoi |
| | | | *molt vollentiers...* |
| 148 | Ce ne commende pas la lois [4] | 719 | « Amis, » fet il, « voz en irez, |
| | *Que l'en toille a home rien* | | *en leauté voz maintendrez* |
| | *S'il ne forfet, ce sachiez bien.* | | *es povres genz qui soz vos sont.* |
| | Ja me jujeroit l'en a pendre | | *Ne les tailliez c'il ne mesfont,* |
| | Se j'aloie de l'autrui prendre, | | *car la taille n'est pas droiture,* |
| | Ou a force ou en larrecin,... | | *ainz est tors* et malle aventure, |
| | | | et *cil haust home sont perdu.* |

1. Dans les citations suivantes nous apporterons certains changements à celles tirées de notre poème, puisque le texte imprimé présente malheureusement quelques fautes d'impression. Nous ne changerons rien, naturellement, aux citations tirées de *T* sans le noter.

2. Comparez *T* 1128 : *Qui en menjast d'un bon morsel,* et *C* 818 : *Et Diex n'a pas la soue part.*

3. Comparez *T* 1355 : *Au soir menjue dou brouet, / Et en a poi, tel eure s'est* (éd. : *sest*).

4. Comparer *C* 1051-2 : ... *son prime aime comme soi, / et Diex le commende en la loi.*

165 Mès que sera *li povres hom*
Qui il avra toloit le som?
*Ouil*, certes, *c'il le desiert*,
*Mès autrement n'iert ja soufiert*,
Que por *tolir* ne por *taillier*
Ne por *les povres* essillier
N'avront il pas ou chief corone...
176 Mès ma parole guast en vain,
Quar ja ne leront rienz por mo(i)
*Li duc*, *li conte ne li roi*,
*Si proveroie par resson*
*Que dou tolir font dareson*
A ceus qui la raison entendent...

334 Iceste *humilitez* fut grans
Quant *li sires* de tout le monde...
337 Soufrit qu'il *fust en la croiz mis*
Por delivrer toz ces amis....

499 Que *Diex meïsmes si est Pez*...
1307 *Diex si est Pez* qui mort soufri...

1926 Ainsint con li egles seur toz
Des oisiaus volle plus *haust*
Croi je que Charitez plus vaust...
1930 Qui de Charitez est *vestuz*
Mout par en doit grant joie avoir,
Dont *eme il Diex* a son pouoir
*Et son prisme comme son cors*...

Autent pris ce que m'et *tolu*,
com je fes ce que m'est *anblé*...
731 *ne montreroient il raison*

*comment puissë avoir pardon*
li *toulerres*, së il ne rent...

742 Qu'*autel pechié fet cil qui tost*
*com cil qui anble*, fors d'itent :
li tolerres le dit avent,...

1002 fetez haubert d'*umilité*.
Ha ! Diex, com bon hauberta ci,
quant *nostre Sires* le vesti
quant *il fut mis en croiz por noz* !

1129 Que la ou a *pez*, *si est Diex*.
1134 Que *Diex meïsmes dist* de soi,
« *Je sui* et *pez* et voie et vie. » [1].

1045 que charitez doit estre *haut*,
c'est une vertuz qui molt vaust.
Icil qui charité maintient,
*il eme Dieu* et siert et criant...
1051 *et son prime aime comme soi*...

(Charité est le heaume qu'on *revêt* dans *C*.)

Il y a en outre un parallèle assez frappant entre le ms. *C* du *Conte* et le texte (notre ms. *P*) du *Tournoiement* :

1841 Ce fut *misires saint Johans*,
Ce fut li *courtais* et li *franz*,

201 Nuïs *misire seint Jehans*
qui tant estoit *courtois* et *frans*.

Non seulement on est frappé par ces passages où la pensée plus ou moins originale dans les deux poèmes se revêt de mots

1. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cette fausse citation de la Bible se retrouve dans *T*. Voir notre note au vers 1135 (*Conte*, p. 60).

semblables, mais on remarque une foule de petites expressions idiomatiques qui, de par leur foisonnement même, sont impressionnantes. Nous n'en citerons que les moins communes. Là où nous ne ferons pas de remarque c'est qu'elles sont identiques dans les deux.

*Por amor Dé* (souvent) ;
*T .iii. deniers / ou .v. ou .vi...* (*C perdre .vii. sous ou .ix. ou .x.*) ;
*Et dou meillor et dou plus bel* (*T*, trois fois, *C*, deux fois) ;
*Or vos en ai assez parlé* ;
*.. vos het plus que chien* ;
*biaus sire Diex* ! ;
*l'en n'i peut sentir* (*C nombrer*) *les os* ;
*... pert l'ame et le cors* (*C Cele pert l'ame, cil le cors*) ;
*... sanc en issi hors* ( : *cors*) ;
*jusque Pitiez entre* (*C fut*) *en son corps* ;
*Et nostre Sires par sa mort / Vainqui le diable* (*C por ce que Diex la mort soufri, / vainqui deable...*) ;
*Par poi le ventre ne partoit*[1] ;
*Je que voz en diraie plus* ? (*T* deux fois ; *C*, une fois avec inversion de sujet) ;
*cil est fox et esperdus* ;
*ne vos porraie ... retrere* ( : *fere*) ;
*... se petit non* ;
*charjer la some* ;
*vos di a une some.*

Comme on le voit par ces exemples, les deux poèmes montrent souvent les mêmes traits d'expression. L'important n'est évidemment pas dans l'un ou dans l'autre de ces rapprochements, c'est plutôt l'accord de tant de détails qui montre dans *T* et *C* une même tendance d'expression.

Non seulement nous trouvons des vers parallèles et des accords dans les expressions employées, mais aussi des idées qui se répondent. L'allégorie des deux poèmes est chevaleresque : un tournoi, des armes symboliques. Il semble qu'on s'intéresse aux mêmes personnages de la vie contemporaine : les ivrognes, les gloutons, les mal-mariés, les ermites, etc., et aux mêmes exemples de vices ; on insiste sur les mêmes vertus.

1. Comparez *C* 817 et la note à ce vers (*Conte*, p. 55). Il renvoie probablement à *ventriller*, au vers 813.

Si les scènes de la vie contemporaine sont plus fréquentes dans *T*, c'est que *T* est plus strictement une satire sociale que *C*.

Il faut remarquer aussi que parmi les vertus, les dogmes ou les actes de foi loués dans *T*, il manque précisément ceux qui ont eu, à l'époque de *C*, un attrait d'actualité : la « foi », la « créance », la « raison » et le « signe de la croix » [1] — tous particulièrement louables quand on écrit contre les Albigeois, mais de moindre importance quelque vingt ans après la fin de cette guerre funeste. Les douze bonnes qualités qui se trouvent en *C* ont leur pendant dans *T*, avec les seules exceptions de « mesure » (ce qui surprend) et « patience ».

Nous avons déjà cité les idées semblables exprimées dans *T* et dans *C* au sujet de la taille et du larcin. On remarque en outre que c'est Dieu qui reçoit les dons qu'on fait au pauvre (*T* 83 et s., 110, 203, 1527-9, etc. ; *C* 818, 982, etc.) ; que c'est l'humilité du Christ qui lui a donné le désir de se faire crucifier pour sauver « ses amis » (*T* 334 et s. ; *C* 1001 et s.) ; que des amours illégitimes condamnent l'âme et le corps (*T* 385-8, 407-8, 1608-9 ; *C* 972 et s., 1104 et s.) ; qu'il y a beaucoup d'espèces de jeûne qui sont hypocrites et peu agréables à Dieu (*T* 515 et s. ; *C* 789 et s.) [2] ; que les ermites sont particulièrement dignes de tout respect (*T* 1413-39 ; le *Conte* en entier qui met en scène comme protagoniste un ermite) ; que personne n'était sauvé d'enfer avant la descente du Christ (*T* 1312-3, 1780-5 ; *C* 198 et s., 1020 et s.) ; que le mot *usurier* s'emploie parfois comme synonyme de *pécheur* (*T* 1986, etc. ; *C* 828, 1188, etc.) ; que l'on doit pleurer ses péchés et que *les larmes* de pénitent et *la pitié* doivent se manifester ensemble (*T* 744 et s. ; *C* 624 et s., 985 et s.) ; qu'on doit « honorer sainte Église » pour l'amour de Dieu (*T* 1759 et s. ; *C* 377 et s.) ; et que la vertu de charité est puissante sur toutes (*T* 1924 et s. ; *C* 1043 et s.) [3].

1. Le signe de la croix est discuté par Mlle Stone (*art. cité*, p. 33). La foi et la créance peuvent être tenues pour antithétiques à l'hérésie des Cathares. Il est à noter que Mlle Stone ne cite pas toutes les vertus et tous les dogmes loués en *C*.

2. Comp. notre note au vers *C* 789 (*Conte*, p. 54).

3. Dans ces passages *T* utilise le chapitre XIII de la première épître aux Corinthiens de S. Paul, versets 1-8 et *C* semble y renvoyer.

Non seulement les idées exprimées dans les deux poèmes, mais toute une série de scènes et de détails se répondent : le pauvre qui demande vainement à manger chez le riche déjà « saoul » d'avoir trop fourré dans son estomac de glouton (*T* 64 et s., (429), 1345-73 ; *C* 853-86); le vieillard qui aime une jeune fille (*T* 1565 et s. ; *C* 954 et s.); la vieille qui aime un jeune homme (*T* 662 et s. ; *C* 934 et s.); ce que mange un ermite (*T* 1416-9, 1434-5 ; *C* 675 et s., 836-7); l'action « courtoise » de s'asseoir à côté de quelqu'un avant de commencer à lui parler (*T* 669 ; *C* 131), et tant d'autres détails, éparpillés dans d'autres œuvres littéraires de l'époque, qui se trouvent réunis dans ces deux poèmes. Il est à noter aussi que, malgré un choix de sujets plus large dans *T* que dans *C*, peu d'éléments de l'un sont étrangers à l'autre.

On peut, sans doute, expliquer la ressemblance entre ces deux poèmes par un plagiat. Il est vrai que le *Conte* avait eu un certain succès : les autres versions de l'histoire et les deux manuscrits du poème, l'un blésois, l'autre normand ou anglais, l'attestent. On pourrait imaginer que l'auteur de *T*, de moindre génie inventif que Jean de Blois, son concitoyen, a pris le *Conte* comme modèle pour un poème didactique et moral. L'identité de style et de procédés des deux auteurs nous paraît rendre inutile cette hypothèse.

A lire *T* et *C*, le lecteur a le sentiment que ces deux poèmes ont été écrits sans désir de broder sur le sujet. Ils présentent une alternance de narration, où les faits sont exprimés avec une simplicité absolue, et de discours didactiques avec des apartés, des parenthèses, des détours. Qu'on compare, par exemple, les petites scènes de chevauchée et de rencontre, *T* 243-262, *C* 103-129, en les opposant aux vers *T* 495-514 et *C* 1115-1135 ; ces deux derniers passages sur la paix étant d'une platitude assez ennuyeuse. Pourtant, dans les deux poèmes, on trouve des conversations intercalées dans de longs développements et qui y apportent souvent de la détente et un peu de vie [1]. Dans de longues périodes on reconnaît souvent une construction et un rythme pareils pour les deux

1. *T* 321 et s., 444 et s., 551 et s., 566 et s., 1056-7, etc. ; *C* 225-31, 264-71, 1001-12, etc.

œuvres [1]. C'est dans les scènes de la vie contemporaine et quotidienne que les deux compositeurs présentent les vers les plus vivants : emploi de prénoms pour les rendre plus vraisemblables [2] et de conversations réalistes pour les aviver [3] ; l'emploi assez notable aussi de la stychomythie [4], et surtout, en dehors de quelques petites scènes vivantes et vécues, simplicité, présentation directe des idées.

Dans la technique de la versification une ressemblance aussi notable se découvre. Pour les deux poèmes, l'emploi syllabique d'un *e* muet à la fin d'un mot devant voyelle est très fréquent [5]. L'*e* en hiatus est huit fois tombé en *T* [6] mais parmi ces huit vers, il y en a un (1624) où la « faute » est clairement due au scribe, trois (51,995 et 1031) où le mot se montre ailleurs dans le poème avec le bon nombre de syllabes et trois enfin (1472, 1831 et 2000) qui donnent *nëis* et des formes du verbe *reüser* sans hiatus : les deux mots ont déjà supprimé l'hiatus dans *C* [7].

Les procédés rhétoriques sont plus complexes dans *T* que dans *C*, mais ni l'un ni l'autre ne présentent une stylistique très riche : quelques exemples d'allitération [8], d'annomination [9], de comparaison [10], de distribution [11], d'hyperbole [12], de métaphore [13] et de périphrase [14], et une proportion à peu près égale

1. Par exemple, T 501-511, 724-33 ; *C* 819-830, 736-745.
2. *T* 986-7, *C* 963-4.
3. *T* 254-74, 670-77, etc. ; *C* 887-895, 919-926, etc.
4. Comp., par exemple, *T* 261-3, 289-96, 1079-82 ; *C* 283-89, 470-2, 480-3.
5. *T* en montre plus de 80 cas (dont 14 où l'*e* muet est à la fin d'une polysyllabe) *C*, 70 (dont 9 à la fin d'un mot polysyllabique).
6. Aux vers 51, 995, 1031, 1472, 1624, 1831, 1950, et 2000 (même mot qu'en 1831).
7. Aux vers 808 et 969.
8. *T* 169, 974, 1365-6 ; *C* 206, 824, 837, 1219.
9. *T* 483-7, 1232, 1560-3 ; *C* 1017-20, 1103.
10. *T* 413, 828, 1136, etc. ; *C* 568, 1130, 1181, etc.
11. *T* 1491 ; *C* 505.
12. *T* 826-7, 951-3, 1740, 1792-4, 1892-3, 1942-3 ; *C* 315, 322, 345, 668-9.
13. *T* 284, 720, 724-33 ; *C* 785-8, 958, 1084-90.
14. *T* 257-8 ; *C* 1154.

d'épizeuxis [1] et de synecdoque [2]. Les chevilles aussi sont communes aux deux œuvres, ainsi que la répétition d'un vers [3]. L'allégorie est évidemment de part et d'autre le trait stylistique le plus développé puisque *T* et la seconde moitié de *C* (le sermon) sont allégoriques.

*T* emploie plus souvent la tautologie [4] que *C*, et beaucoup plus souvent les questions rhétoriques [5] et l'apostrophe [6].

Dans les deux poèmes on remarque une certaine pauvreté d'invention quand il s'agit de passer d'une idée à une autre, et une certaine monotonie dans la présentation d'une série de faits [7].

Je termine en signalant un détail qui doit frapper le lecteur des deux poèmes : le vers se divise en deux hémistiches égaux et parallèles de quatre syllabes créant une sorte de subdivision du rythme qui fait que l'on lit par saccades de demi-vers. Voici quelques exemples entre beaucoup d'autres :

| *Tournoiement* | *Conte* |
|---|---|
| 48 Ou cil dou pain ou cil dou blé | 75 ou en riviere ou en deduit |
| 68 Ne plus gouster ne plus soufrir | 1240 ne por force ne por avoir |
| 69 Ne plus guaster ne plus destruire | 1100 ne trop baivre ne trop mengier |
| 121 Ou son sercot ou son cheval | 419 et sanz ordure et sanz ruïl |
| 313 Ne li cruel ne li felon | 168 ne trop d'amont, ne trop d'en bas |
| 379 Li desloiauz, li doulereux | 70 li deables, li forcenez |
| 566 Veez quel cuir, veez quel pol | 905 querez cierges, querez encens |
| 671 Ainsint i vinz, ainsint alai | 938 qui peut venir, qui peut aler |
| 1008 Li desloial, li traïtour | 206 li prephete, li patriarche |
| 1200 Et en iver et en esté | 1230 et en robes et en argent |

1. *T* 427-8, 449-51, 874-82, etc. (en tout 10 exemples) ; *C* 5, 99-100, 250-3, etc. (en tout 5 exemples).

2. *T* 51-2, 203, 557-9, 730, etc. (en tout 10 exemples) ; *C* 409-11, 748, etc. (en tout 5 exemples). Pour cet usage peu commun de *synecdoque*, voir C. François, *Étude sur le style de la continuation du « Perceval »*... etc., Paris, 1932, p. 28-9.

3. *T* 145 et 1213, 1287 et 1621, etc. ; *C* 297 et 383, 415 et 655, etc. (quatre exemples dans chaque poème).

4. *T* 367, 374, 375, 497, et assez souvent ; *C* 141, 174, 763, etc.

5. *T* 111-2, 159, 1109, etc. (en tout 17 exemples) ; *C* 554, 559, 1166, etc. (en tout 7 exemples).

6. *T* 311, 339, 344, 904, etc. ; *C* 520.

7. Qu'on compare, par exemple, la série *T* 832, 839, 871, 911, 946 et la série *C* 754, 756, 1031, 1065, 1075.

Dans la plupart des vers la coupe semble être au même endroit [1], même sans parallélisme des hémistiches.

Le lecteur ne devra pas oublier enfin le rappel dans *T* de l'histoire du baril et de la larme. Il est difficile de ne pas y voir un souvenir du *Conte*, et comme dans les autres parallèles de ne pas sentir que celui qui a écrit *T* connaissait *C* à fond :

| | *Tournoiement* | | *Conte* |
|---|---|---|---|
| 734 | Ainsint *la lierme* clere et pure | 625 | une *pitié au ceur* li touche |
| | *Leve son cuer* de son pechié | | si que *des ieux jusqu'a la bouche* |
| | Par ou elle treuve (?) conchié ; | | *l'en dessent l'eve* contreval. |
| | Et quant *la lierme est seurmontee* | | |
| | *Et par la face devalee*, | 632 | que toute *la premiere lierme*... |
| | Qui est *dou cuer puiee es ieux*, | | |
| 740 | S'an vaust la peneance miex. | 648 | et si *a tendrement ploré*. |
| | Quant li eil courent com esponge, | | *Devent en moillent si drapel*. |
| | *Dont est bien droiz que l'en li donge* | 654 | « Biauz doz amis, |
| | *Sa penitence* et il la face ; | | or voz dirai que vos ferez : |
| | Quant *l'en li voit mollier sa face* | | *toz voz pechiez me gehirez*... |
| | *Et que il pleure son pechié*, | 658 | *puis si voz dorrai penitence*. » |
| | *Bien en doit l'en avoir pitié*. | | Et cil respont a molt grant paine, |
| | Lors i doit venir Astinence | | car dou ceur li meut *la fontaine* |
| | Dès que il a sa penitence : | | que jusqu'*aus ieux li poie amont*... |
| | Tenir se doit dès ore mès | | |
| | Que il ne face si grant fès | 706 | Et quant li riches ons ot dit, |
| | Com *il a porté de seur col* [2]... | | *sa penitence li enjoint* |
| | | | *quant il le voit en si bon point* ; |
| | | | et cil vollentiers la reçoit |
| | | | ainsint com il fere le doit. |
| | | 990 | par la *pitié* et par le *plor*... |
| | | 992 | etes entrez en bon chemin. |

*
* *

Résumons ce que nous avons constaté. Deux poèmes mora-

1. Dans les 20 premiers vers de *T* il y en a 15 ; dans les vers correspondants dans *C*, 16, dont quatre (5, 15, 16, 20) sont du type cité ci-dessus.

2. On se souvient que le chevalier, dans *C*, a porté le *barril* suspendu à son cou.

lisants, semblables quant à l'esprit, mais différents par le fond, sont contenus dans le même manuscrit (Bibl. Nat., fonds fr. 1807); ils sont écrits peut-être dans le même tiers du XIII^e siècle, et vraisemblablement dans le même dialecte, reliés par des noms de lieu à une seule région ; ils traitent sous forme métaphorique et allégorique de chevaliers et de leurs armes; ils expriment des idées générales semblables et dépeignent des scènes tirées d'un même type de vie contemporaine ; en de nombreux passages, non seulement les pensées exprimées, mais les mots employés pour les rendre, sont parallèles ; les deux poèmes possèdent en commun quelques mots autrement inconnus ; ils sont écrits dans un style assez voisin. Cependant, ils montrent quelques différences dont les plus importantes sont une plus grande proportion de rimes riches composées et plus de verve dans le poème le plus ancien ; une rhétorique plus complexe et un vocabulaire plus étendu, mais un certain manque d'élan, dans le poème le plus récent.

Les différences paraissent peu importantes quand on les met en face des ressemblances que nous avons signalées dans les pages précédentes. Il n'y a que deux explications admissibles : ou les poèmes sont de deux auteurs différents, ce que nous ne pouvons plus admettre, ou bien ils sont de Jean de Blois, qui a rimé moins richement *T* que *C*, mais en revanche, ayant appris de sa lecture d'œuvres littéraires [1] quelques procédés stylistiques, a orné son deuxième poème de traits rhétoriques plus recherchés. Les différences signalées ne sont-elles pas précisément celles qu'on trouverait entre deux œuvres écrites par un même homme à deux moments assez distants de sa vie : la première, quand l'auteur est jeune, enthousiasmé par une cause actuelle, une croisade qui le passionne, et un contemporain qui éveille sa haine ; la deuxième, quand il est plus mûr, plus instruit, et peut-être poussé à illustrer ses derniers jours par un long poème moralisant plus posé et plus calme ? *T* n'est certes pas un chef-d'œuvre, mais, grâce aux vivantes scènes intercalées dans le récit, il n'est pas tout à fait

1. Voir *Tournoiement* p. 520-22 (« Réminiscences littéraires »).

banal ; nous avons pu porter à peu près le même jugement d'ensemble au sujet de *C* [1].

Robert C. Bates.

---

1. Voir *Conte*, p. XXVIII. Nous n'excluons pas l'histoire du mauvais chevalier elle-même qui, quoi qu'elle soit meilleure que le reste, n'est pas non plus racontée avec plus de mérite poétique.

# MÉLANGES

## MOYEN FRANÇAIS *ETOIRE* PETITE LUNAIRE (*BOTRYCHIUM LUNARIA*)

Le nom de plante *etoire* se rencontre dans un des magnifiques herbiers manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, le ms. fr. 12317, décrit ainsi par H. Omont et C. Couderc, *Catalogue général des manuscrits français* (*Ancien supplément français*), 2, Paris, 1896, p. 497 :

12317 Platearius, Livre des simples médecines, ou Herboriste; en français, par ordre alphabétique. Fol. 1. Exposition des « termes de medecine, qui enseignent les molx obscurs, lesquelx sont cy declariés en françois, par l'ordre [de] l'a, b, c ». — Fol. 6. Texte de l'Herboriste, A-L; incomplet de la fin. — La place des figures a été laissée en blanc. XVe siècle. Papier. 266 feuillets. 288 sur 210 millimètres. Rel. peau verte (Supplément français, 350).

Les Herbiers, Herboristes ou Livres des simples médecines sont des encyclopédies médico-botaniques, arrangées par ordre alphabétique. D'après la description du catalogue, le ms. 12317 serait incomplet, ne donnant que les lettres *A-L*. C'est une erreur. Le manuscrit consiste en deux parties : l'Herbier, dont le texte est complet, embrassant tout l'alphabet de *A* à *Z* ; à la fin on a ajouté la description de dix plantes, dont les noms commencent par la lettre *G*. Commence ensuite la seconde partie du ms., un traité qui offre la description et l'utilité médicale de 33 animaux. Chacun de ces 33 articles commence par la lettre *L*, le nom de l'animal étant précédé de l'article défini : *Le moton*, *Le teson*, *Le cerf*, etc. C'est ce qui a fait croire aux auteurs du catalogue que le ms. serait incomplet, ne donnant que les lettres *A-L*.

Les différents manuscrits des Herbiers contiennent un fonds commun, mais ils varient souvent dans plusieurs détails et dans le choix et le nombre des plantes traitées. Le ms. 12317 offre seul parmi les nombreux herbiers de la Bibliothèque nationale de Paris une description détaillée et très intéressante de la plante dite *lunaria* au moyen âge ; c'est la fougère appelée *Botrychium lunaria* par les botanistes modernes. J'ai reproduit intégralement cette description dans *Festskrift till Bengt Hesselman, Namn och Bygd*, 1936, p. 272-273. En voici le commencement :

Gynertago ou mertagon ou lunaria est une herbe appellee *etoire*, et en est de deux manieres, c'est assavoir la grande et la petite, mais la grande est la meillure, et a touttes les verttus de l'autre. Et croist ceste herbe ou mois de may ou de jullet, et a tant de vertus que nul ne le pouroit croire, et dient aucuns que on la treuve toux les mois de l'an en la plaine lune..., Ms. 12317, fol. 255 v°.

Cette description offre le nom de plante *etoire*. La même plante est appelée *asterion* dans un herbier anglais, conservé dans plusieurs manuscrits du Musée Britannique : Sloane 2948, fol. 3 v°; Sloane 2460, fol. 4 v°; Sloane 120, fol. 11; Sloane 135, fol. 92 v°; Sloane 1091, fol. 74; Arundel 272, fol. 39 v°; ms. 18. A. VI, fol. 66. La *lunaria* jouissait d'une grande réputation parmi les alchimistes, qui prétendaient savoir faire l'or et l'argent avec la poudre de la plante. C'est pourquoi on trouve la description de la plante qu'offre l'herbier anglais dans un traité d'alchimie inédit écrit en moyen anglais et conservé dans le ms. Harley 2407 du Musée Britannique. La description commence ainsi :

I schal yow tel of an erbe that men cal lunarie. He ys clepet *asterion*, wych ys an erbe that men calleth lunarie. Thys growyth among stonys in hey places. Thys erbe chynith by nyghtz. Thys erbe ys most ifounde be schepердis in the feld. Ms. Harley 2407, fol. 5 v°.

Les raisons pour lesquelles on a attribué le nom d'*asterion* « étoile » (de ἀστήρ m. s.) à la plante sont fournies par la description de l'herbier anglais, qui dit qu'elle brille la nuit : « Thys erbe chynith by nyghtz ». Un traité d'alchimie du XVI^e^ siècle écrit en allemand, ms. Sloane 830 du Musée Bri-

tannique, qui parle de cette plante et de ses vertus alchimiques et magiques, dit de même : « Lunaria, die Blume scheinet und leuchtet bey nachte », fol. 158 v°. La croyance que la plante brille la nuit lui a valu en allemand le nom *Erdstern* « étoile de la terre », relevé par G. Pritzel, C. Jessen, *Die deutschen Volksnamen der Pflanzen* (Hannover, 1882), p. 61.

Il n'y a pas de doute que *etoire* est le même mot que *asterion*, venu en France comme mot d'emprunt. Les mots commençant par *as-* substituent *es-* à *as-* : ascultare (de auscultare) > *escouter*, asparagus > moyen français *esparge*[1], de même *esterion à côté de asterion. La forme *esterion, introduite en français comme mot savant, a abouti à *esteire* et après la chute de l'*s* à *eteire*. Asterion a un *e* bref, et l'emprunt du mot s'est évidemment effectué après l'époque où l'*e* bref s'est diphtongué, comme adultĕrium > *avouteire*, magistĕrium > *magisteire*, coemetĕrium > *cimeteire*, etc., par opposition à *empire* (de impĕrium) qui trahit par son *i* que l'emprunt a été fait à une époque où la transition *ĕ* accentué > *ie* était encore en pleine vigueur. Plus tard *eteire* a été écrit et peut-être aussi prononcé *etoire*, forme qui se trouve dans l'herbier précité; cf. clysterium (de κλυστήριον, qui signifiait tantôt « seringue à lavement », tantôt « lavement ») > *clisteire*, puis *clistoire* (ex. dans Godefroy, *Suppl.*, de 1358; dans Tobler-Lommatzsch de la *Chirurgie* de H. de Mondeville, écrit entre 1306-1314, et dans E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI*[e] *siècle*).

Gunnar Tilander.

## *LA FOLIE* IN PLACE-NAMES

The editors of the English Place-name Survey have recently had occasion to examine the history of the word *folly* as used in English place-names and this has led them to examine afresh the history of the corresponding *folie* in French place-names.

1. Mot savant; la forme populaire de asparagus est *esparc* en vieux provençal, *parc* en français (voir *Romania*, LI, 262-5).

2. V. p. x-xi de l'édition Bos dans la *Société des Anciens Textes*.

The term *folly* is fairly common in English place-names, generally in the form *The Folly*, but sometimes compounded with a personal name, as in *Fisher's Folly*, the name of an old house in Bishopsgate mentioned by Stowe in his *Survey of London* (ed. Kingsford i, 165-6), or in *Shenstone's Folly* (*Oxford English Dictionary s. v. folly* sb'. 5). Its commonest usage is as applied to houses, towers, often also to sham castles or ruins, on which large sums have been spent to little or no purpose. Occasionally it seems to be used of a piece of wood or forest land. It is also used very commonly in Berkshire and Wiltshire of a clump of trees standing on the crest of a hill or in a stretch of open ground (*English Dialect Dictionary s. v.*). The word is occasionally applied also in the late 18th and early 19th centuries to public pleasure-gardens and the like.

Common though this element is on the modern map, the evidence for its use in medieval times is confined to two examples.

The *locus classicus* for this name is the passage in Roger of Wendover (*Flores Historiarum*, I, 350) which tell show the justiciar Hubert de Burgh built a castle on the Welsh border as a protection against Welsh raids and how the castle had, a few years later, in 1228, to be razed to the ground in accordance with terms of a treaty with the Welsh. The chronicler comments " Et tunc multos commovit ad risum, quod cum primo construeretur castellum, justiciarius dans illi nomen vocavit illud *Stultitiam Huberti* quia, cum novissime viderent post tot labores et expensas solo tenus complanatum, justiciarium omnes non solum prophetam, sed etiam plus quam prophetam, esse dixerunt ". Henry Bradley's comment on this passage in the *Oxford English Dictionary* (*loc. cit.*) is " Probably the word used by Hubert was F. *folie* ; the original meaning seems to have been not *stultitia*, but delight, favourite abode ". It is exceedingly doubtful however if this interpretation is correct. The castle was, from the outset, built not for delight or pleasure but as a stronghold against Welsh raids. Further, it seems very unlikely that Roger of Wendover, writing within four or five years of the event, could have so far failed to realise the point of the story as to give it in the form he does, if the real point lay in a possible double interpretation of *La Folie*

*Hubert*. Rather we must suppose that, from the outset, this name was in the nature of a nickname for Hubert's castle. When he first built it he called it " Hubert's Folly ", half in jest, half in earnest, because of the great sums he had to spend on it, for we are told it was *magnis sumptibus elaboratum* and that *pecunia infinita* was spent on it. When it had to be razed to the ground then the castle became a " Folly " in real earnest.

Another early example of *folly* in an English place-name has now come to light. In Windsor Forest there is a park called *Foliejon* Park. The land here was the subject of a grant to John de Drokenesford, Bishop of Bath and Wells, in 1302 (*Calendar of Patent Rolls s. a.*) and is first named *Foliejon* in 1315 (ib.) when it is spoken of as the " manor of Belestre, commonly called *Folye Jon*, belonging to John, Bishop of Bath and Wells ". The Bishop's tenure of the manor was a brief one, for in the same entry we gather that it had been taken into the King's hands as security for the discharge of the Bishop's debts. It is clear that the new name of the estate was derived from its holder — it is called *Folie Johan* in 1318 (*Calendar of Close Rolls s. a.*) — and judging by the character of this ambitious and extravagant prelate, it may well be that the name means simply " John's Folly ", seeing how soon the Bishop's extravagance led him into difficulties in his tenure of it. The sense " country house giving delight or pleasure " is also possible but does not seem quite so apt.

The common use of (*la*) *Folie* in French place-names was noted by Littré but the first attempt at a full discussion of it was made by Nyrop in his *Études de Grammaire Française* (pp. 21-9[1]). In that article Nyrop adopts the view, first formulated by Littré, that *folie* " maison de plaisance " is a totally different word from *folie* " foolishness " and that the former goes back to the OFr *feuillie* from **foliata*, which had come to be completely confused with *folie* from *fol*. *Feuillie* denotes " cabane de feuillage, baraque de feuillage, loge construite avec des branches d'arbres " and is found in Old French in the

1. Re-printed in slightly expanded form in *Linguistique et Histoire de mœurs* (pp. 229-38).

forms *fueillie*, *fuellie*, *foillie*, *fuillie*, *foellye*, *fullie* and occasionally as *folie* (*v.* Godefroy, *s. v. fueillie*).

Nyrop's view of the matter was largely based on evidence collected from the volumes of the *Dictionnaire Topographique*. Careful re-examination of the evidence suggests however that, when the whole of the evidence is taken into consideration, the conclusions to be drawn must be different from those made by Nyrop.

If we examine all the examples of (*la*) *Folie* for which we have forms earlier than those of the present day, we find hardly any evidence for any confusion with any other word. The forms are as follows[1]:

| | |
|---|---|
| AISNE | *Maison de la folie* 14th ; *follie les Pierrepont* 1474, *Feuilly* 1702 ; *la folye* 1535 ; *bois de la Follye* 1545 ; *follie pres Agny* 1675. |
| AUBE | *La Folie* 1185 ; *id.* 13th ; *id.* 1533 ; *id.* 18th. |
| CALVADOS | *Folia* 1231. Also *Hubertifolia* 1077, *Foubertfolie* 1159, now *Hubert-Folie.* |
| CÔTE-D'OR | *Molendinum dicitur de la Folie* 1218 ; *la Fulie* 1262 ; *la Folie* 1266, *la Follie* 1574, *la Folie* 1651 (étang) ; *moulin de la Folye, l'estang de la Folie* 1598 ; *la Foulie* 1651, *la Folie* 1688 ; *champ de la Folie, gué de la Folie* 1780 ; *la Folie* 1780 ; *plan de la Folie* 1783 ; *moulin de la Folie* 1783. |
| DRÔME | *Les Folies*, earlier *la Folya* 1450. |
| EURE | *La Follie* 1335 ; *la Folie-au-Coings* 1586. |
| EURE-ET-LOIR | *Folia* 1028 ; *la Folie* 1270, *la Follie* 1467 ; *loculus stultitiæ* 1080 ; *Folie Herbault*, earlier *stultitia Herlebaldi* 1123, *Folia Herbald* 1289, *Folia Herbaudi* 1358 ; *la Folie* 1250 ; *la Folie Herbelin* 1410 ; *la Follie-Follyau* 1436, *la Folye Folyot* 1529 ; *la Follye* 1628. |
| GARD | A lost place called *locus ubi vocant follia* 1131, *locus folia dabat* 1308. |
| HAUTE-MARNE | *La follye* 1441 ; *la Folie* 1763 ; *la Folie* (usine) 1769 ; *moulin de la Folie* 1769. |
| MARNE | *Domum suum q. vulgariter appellatur la Folie* 1307, *maison appelée la Follie* 1354 ; la ferme appelée de *la Folie* |

1. The modern name is *la Folie* unless otherwise stated. Forms for the same name are separated by commas, those for different names by semicolons.

1781 (it belonged to the abbey of St. Pierre aux Monts); *la Folie* 1428 ; *id.* 1460 ; *id.* 1633 ; *la Follie* 1634 ; *la Folie* 1720.

MEURTHE *La Folie* 1403 ; *la Follye* 1574.

MEUSE *La Folie* 1760.

MORBIHAN *La Folie* 1622.

MOSELLE *Le Follie* 15th ; *id.* 1552 ; *la Folie* 17th ; *id.* 1718 ; *Folie les Metz* (maison de plaisir) 18th.

NIÈVRE *Moulin de la Follie* 1723.

PAS-DE-CALAIS *Stultissia* 1270 ; *le Folie* 1352, *le Folie* 1510 ; *le Follie* 1415 ; *la Folie* 1352, *la Folye* 1553 ; *la Folye* 1593 ; *le Folye* 1477.

VIENNE *La Foullye* 1494, *la Foulie* 1509, *la Follye* 1667 ; *la folie du Muntierneuf* 1542, *la Follye* 1567 (*maison de campagne* belonging to the abbey of Montierneuf) ; *la Follye* 1620 ; *la Folie* 1667 ; *moulin de la Follie* 1723.

YONNE *La Grande-Folie* 1679.

From these forms it is clear that there is little or no evidence for any early or serious confusion of *folie* " stultitia " with *feuillee, feuillie* in any of its dialectal forms. All the earliest vernacular forms show *folie* with occasional *follie,* while the early Latin ones show *folia.* This must be the VL **fol(l)ia* " foolishness ", for Latin *folia* " leaves " could not develop to *feuillee* or *feuillie* ; that must go back to VL **foliata.*

This view is strengthened when we examine the examples of *feuillee, feuillie* and *feuille* which survive in modern French place-names. Here we have.

AIN Les Feuillées, earlier *Foillets* 1847 ; Les Feuilles, earlier *Les Foillies* 1366 ; Les Feuilles, earlier (*La seigneurie*) *des Feueilles* 1650 ; Les Feuilles ou Feuillées, earlier *les Foillies* 1246, *les Follies* c. 1320, c. 1431, *Castellania Foliarum* 1434, *apud Folias* c. 1440, *les Feuillets* 1463-8, *les Feuilies* 1616.

AISNE Feuillée, earlier *folielum, Folioel* 1157, *Feuillie* 1550, *Foeuillye* 1684 ; *Feuillet* 1541 ; *Feuillie,* earlier ; *Feuillye* 1572.

AUDE Feuille Raymond, earlier *folia Raymundi* 13th, *Folie Ramondy* 1387-1580.

CÔTE-D'OR La Feuillée, earlier *La Folye* 1583, *La Feuillie* 18th ; *la Folle* 1404 ; *la Folie* 1424 ; *la Feuillée* 1580.

Where there has been confusion it has been at a quite late date and it is noteworthy that it is *feuillee* (*-ie*) that has won the victory and not *folie*. It should be noted that *Feuille* Raymond quite correctly goes back to *folia* and not to **foliata*. In southern France we have *Feuillade*, *Fouillade* instead of *Feuillée*, *-ie* but these need not concern us here as no confusion could arise.

We may note further that in three of the earliest of all the examples of *folie*, as set forth above, that word is explicitely rendered *stultitia* just as in the earliest English example and it involves a sheer inversion of the whole order of the evidence to suggest that the *stultitia*-interpretation is due to misunderstanding of a word which ought to be rendered " leafy-place " or the like.

Perhaps we get a shade more light on the interpretation of *folie* in place-names when we note such phrases as *domum suum q. vulgariter appellatur " la Folie "*, *molendinum dicitur " de la Folie "*. These phrases suggest that the name was in the nature of a nickname. A place might well be nicknamed *folie* either in its earliest sense of " foolishness " or in its later developed one of " delight, pleasure " [1]. The one or two early examples of estates so named which belonged to abbeys may well have been so called because they were pleasant country retreats for the monks (cf. the common use of *Belrepair*, *Beaurepair* in connexion with monastic property). What sense the word may have had in the numerous mills called *moulin de la Folye* it is difficult to say.

Littré (*s. v.*) supports his interpretation of *la Folie* by reference to such phrases as *folia Joannis Morelli*, *domum Foleyæ* which he found in Du Cange. He may well be right in interpreting *folia* or *foleya* as " maison de plaisance ", but neither the form of the word nor the contexts in which it occurs justify any attempt to equate the word, as Littré does, with Fr. *feuillée*. The correct form for the latter is **foliata* as illustrated by Du Cange himself (*s. v. foliata*) where we have reference to a *foliata de ramis arborum . . . facta* and the word *foliata* is rightly explained as " *locus foliis obsitus* ".

1. For the " foolishness " interpretation we may note the fairly common examples of *Follemprise*, going back often to the 14th and 15th centuries.

The reference for *foleia* in Du Cange is from a charter of 1218 which speaks of *foleia quae erat ante domum Hereberti*. This is defined by Du Cange as " *locus forte vel area ante domum ubi adolescentia jocari ac ludere solent* ", an interpretation which is entirely consistent with a derivative of *fol* denoting some place of folly, amusement or pleasure. There is no justification for the editorial attempt to interpret the word as the ancestor of Fr. *feuillée* or his attempt to strengthen that argument by reference to the form *folleia* which is found in another charter.

*Foleya* is found in the signature to a letter dated 1280 which is " *actum apud domum Foleyae* " and another " *actum apud domum nostra* (sic) *Foleze* ". These are quite colourless and there is no reason for associating them with *feuillée*.

Similarly colourless is *folia Joannis Morelli* (1233). The natural explanation of all these examples is to take them as Latin forms of the common word *folie*. One can only interpret them as *feuillee* if we believe (and we have seen there is really no evidence for it) that *feuillee* had already been completely displaced by *folie* and that a new Latin form *folia, foleia* had been coined accordingly and had replaced the correct *foliata*.

There can be little doubt therefore that there is no justification for the suggestion that *folie* in French place-names goes back, as Nyrop would have it, in the great majority of cases to **foliata*, but we must beware of swinging to the opposite extreme and denying that there has been any confusion at all. There is evidence for some confusion of form but the evidence is exceedingly scanty and late, and unless we recognise that there has been some such confusion, it is difficult to see how certain semantic developments have taken place alike in English and in French. It is for example very difficult, unless there has been such some confusion, to see how *folly* could have developed in English the sense "clump of trees, coppice " or the like. One cannot derive that from the earlier sense either of " foolishness " or " place of delight ". Further, if *folly* has this sense in English, its French source must probably also have had a similar sense association. There is slight evidence for such a word in French. Dunoyer de Noirmont in his *Histoire*

*de la Chasse* (iii, 354-5)[1] speaks of " berceaux où les tireurs s'embusquaient pour tirer les bêtes " and adds " ces berceaux appelés aussi *ramiers* ou *folies* sont mentionnés dans plusieurs titres anciens ". Unluckily he only quotes one of these ancient documents and that is a 14th century one illustrating the use of *ramier*[2]. We are left therefore with his bare statement as regards *folie*, but it does not seem likely that it was made entirely without authority and we may assume that there was some late medieval use of *folie* for a hunter's station masked presumably by some covering of foliage. It may be that from this arose the English woodland use of *folly*.

Allen Mawer

## NOUVEAUX FRAGMENTS D'UN MANUSCRIT DU *BREVIARI D'AMOR*

Je dois à une communication du zélé collectionneur de documents du Quercy qu'est l'amateur de Paris, M. Gary, aussi bien qu'à l'obligeance du libraire de la même ville, M. Eggimann, d'avoir eu sous les yeux ces temps derniers deux lots de fragments de parchemins, tailladés, tachés, en partie illisibles, sur lesquels avaient été transcrits au début du XIV[e] s. des vers provençaux. Il a été facile de reconnaître dans ces morceaux, trouvés dans d'anciennes reliures, les restes d'un même manuscrit du *Breviari d'Amor* de Matfré Ermengau. Il est apparu en outre que ces épaves appartenaient à un volume connu dont nous avons publié, dans cette revue, en 1930 (p. 236), des fragments aujourd'hui entrés dans la bibliothèque de la Société archéologique de Béziers et auxquels nous avons assigné le sigle *f*. Plusieurs parties des feuillets de Béziers trouvent même leur complément dans l'un ou l'autre des dossiers de Paris. L'œuvre de Matfré est déjà connue par douze manuscrits complets et six partiels. Bien que les nouveaux fragments risquent d'échap-

1. The reference was found in the glossary to *The Master of the Game* (ed. Baillie-Grohman) p. 198.

2. Cf. similar sense of *ramee*, e. g. Béroul, *Tristran*, v. 1737 : A la forche de la ramee (Ed. Muret, *Classiques français du moyen âge*, 1928).

per un jour aux recherches, il ne nous paraît pas utile de les publier. Les variantes que nous avons constatées avec le texte de l'édition donnée en 1862 par G. Azaïs sont sans importance. Il suffira de dénombrer les parchemins que nous avons eus entre les mains.

Fragment du feuillet XXVI (22), dont un morceau est à Béziers (Eggimann).

Fragment du double feuillet LIII (29) et LVIII (34), dont un morceau est à Béziers (Gary).

Fragment du double feuillet LIIII (30) et LVII (33), dont un morceau est à Béziers (Eggimann).

Fragment du double feuillet LXIII (35) et LXIX (41), dont un morceau est à Béziers (Eggimann).

Fragment du double feuillet XCI (54) et C (63) (Gary).

Fragment d'un double feuillet, dont le second est numéroté CIII (65) (Eggimann).

Fragment du double feuillet CXXI et CXXX (Eggimann).

Fragment d'un double feuillet, dont le second est numéroté CXXXIIII (105). Un autre fragment en est conservé à Béziers (Eggimann).

Fragment d'un double feuillet, dont le second est numéroté CLVIII (Eggimann).

Fragment du feuillet CCIIII, dont un autre morceau est conservé à Béziers (Eggimann).

Fragment du feuillet CCXXXVI (151), dont un autre morceau est conservé à Béziers (Eggimann).

Un fragment de double feuillet et deux fragments de feuillets simples inconnus (Eggimann).

Trois fragments de doubles feuillets et huit fragments de feuillets simples inconnus (Gary).

C. BRUNEL.

## LE THÉATRE DU *ROMAN DE HAM* HAM-SUR-SOMME OU HEM-MONACU ?

Les premiers érudits qui se sont occupés du *Roman de Ham*, de Sarrasin [1], ont, sans hésitation, identifié l'endroit où s'est

1. Le *Roman de Ham* (ou, mieux, le *Roman du Hem*) a été publié par Fr. Michel, en appendice à son *Histoire des Ducs de Normandie et des Rois*

déroulé le tournoi de 1278, décrit dans ce roman, avec la ville actuelle de Ham, chef-lieu de canton de la Somme, célèbre par son château-fort et par la captivité du futur Napoléon III [1].

Le premier, Peigné-Delacourt, membre de la *Société des Antiquaires de Picardie*, conçut des doutes à ce sujet et, délaissant la ville de Ham, émit l'opinion que la fête donnée par Aubert de Longueval et Huart de Bazentin eut lieu à Hem-Monacu ou le Hem, hameau situé entre Bray et Péronne, arrosé, lui aussi, par la Somme [2].

Que faut-il penser de ces deux hypothèses?

Le nom du lieu nous a été transmis plusieurs fois, sous des graphies variables, dues à Sarrasin lui-même ou à quelque copiste. Voici la liste des formes consignées soit dans le texte lui-même, soit dans des notes qui figurent en divers endroits du manuscrit.

1) *Ham s(o)ur Somme*, précédé de *à* (f° 116 c, éd. F. M., p. 222 — f° 118 c, M 235);

2) *Hem s(o)ur Somme*, précédé des prépositions *de* (1 fois) et *à* (f° 117 d, M 230 — f° 118 b, M 233 — f° 118 c, M 234);

3) *au Ham* (f° 120 a, M 244 — f° 120 b, M 245 — f° 120 c, M 246 — f° 123 d, M 264 — f° 125 a, M 272 — f° 142 a, M 374);

4) *a Han* (f° 140 b, M 363), *au Han* (f° 120 a, M 242 — f° 129 d, M 301-f° 131 c, M 311);

5) *a Hem* (f° 130 d, M 307), *au Hem* (f° 118 a, M 231 — f° 118 a, M 232 — f° 120 a, M 243);

---

*d'Angleterre*, Paris, 1840; c'est une simple copie, pas toujours fidèle, du seul manuscrit que nous possédons (Paris, B. N. fr. 1588). En 1854, Peigné-Delacourt annonçait comme prochaine une édition qui, à ma connaissance, n'a pas paru. Je prépare actuellement une édition de ce roman. Peut-être un lecteur de la *Romania* pourrait-il me dire si les notes de P.-D. sont perdues, ou s'il existe un second manuscrit du poème de Sarrasin.

1. Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 469 et s. — Fr. Michel, *op. cit.*, *Intr.*, — P. Decagny, *L'arrondissement de Péronne*, Péronne, 1844, p. 376. — Cf. G. Gröber, *Grundriss*, II[1], p. 768.

2. *Analyse du Roman du Hem, du trouvère Sarrazin*, par Peigné-Delacourt, Arras, 1854, pp. 4-5. P.-D. avait fait appel, en 1853, aux *Antiquaires de Picardie*, leur demandant des renseignements sur les personnages qui figurent dans le roman (*ibid.*, p. 47).

6) *au Hen* (f° 140 c, M 365), *remans du Hen* (f° 143 d, M 384);

7) le premier explicit porte : *Romant du Hen*; le second, plus tardif, *Remant du Hen*; une note d'un lecteur (f° 1, r°, marge inférieure) : *Romant du Hen.*

Le mot figure cinq fois à la rime : *Jehan* : *Ham* (f° 120 c); *Alban* : *Han* (f° 129 d); *Engherran* : *Han* (f° 131 c); *Montauban* : *Han* (f° 140 b); *au wen* : *Hen* (f° 143 d, où *au wen* = *ouan* < *hoc anno*). Il rime donc uniquement en *à*.

La mention *sur Somme* limite notre choix à la ville de Ham et au hameau du Hem, les deux seuls endroits de ce nom arrosés par la Somme.

Il est à remarquer que la prononciation actuelle et les graphies médiévales ou contemporaines n'ont aucune importance : *Ham*, *Hem*, etc., toutes ces formes dérivent d'un seul et même radical germanique *ham* (village) et se prononçaient, au moyen âge, hã [1]. La présence de l'article (*au Ham*, etc.) est plus significative et pourrait constituer un premier argument en faveur de Hem-Monacu (Le Hem).

Peut-être Sarrasin nous suggère-t-il des précisions « indirectes ».

Huart de Bazentin et Aubert de Longueval, qui font « crier » le tournoi à *Ham-sour-Somme*, sont des seigneurs de la *marce d'Artois*, c'est-à-dire que leurs domaines étaient situés aux confins de l'Artois, dont les limites, de ce côté, étaient à peu près celles du département du Pas-de-Calais [2]. Si l'on examine la disposition relative des lieux, n'est-il pas naturel de songer, dès l'abord, au Hem, distant de Longueval de 8 km. environ, alors que la ville de Ham s'en trouve éloignée de près de 30 [3] ?

---

1. Cf. Aug. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, I, p. 214 ; A. Dauzat, *Les noms de lieux. Origine et évolution*, 144-5 ; K. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der Französischen Ortsnamen, index*, s. v.

Pour la variété des graphies, voyez J. Garnier, *Dictionnaire topographique du département de la Somme*, dans *Mém. de la Soc. d. Ant. de Picardie*, t. 21 (1867) et t. 24 (1878) s. v.; *Dictionnaire départemental du Pas-de-Calais*, s. v. *Ham-en-Artois* (c^on^ de Norrent-Fontes).

2. Cf. baron Cavrois, *Sources du nobiliaire de l'Artois*, Saint-Amand, 1894, p. 1.

3. Le Hem et Ham étaient situés tous deux dans le bailliage de Verman-

Huart et Aubert pouvaient-ils d'ailleurs organiser leur fête à Ham ? Ils n'avaient aucun droit sur cette ville. Au moins leur aurait-il fallu, surtout en ces temps où les tournois étaient très souvent interdits, sinon l'autorisation des abbés, du moins l'assentiment des seigneurs du lieu. Sarrasin n'eût pas manqué de nous faire part de ce détail : en aucun endroit de son roman il ne fait mention, fût-ce par allusion, de Jean III, alors seigneur de la ville de Ham [1].

Parmi les nombreuses seigneuries dont les propriétaires participent au tournoi, non seulement Ham n'apparaît point, mais aucune des 33 paroisses du doyenné de Ham n'est même citée [2], alors que le doyenné de Péronne est représenté par Le Hem, Longueval, Moislains, Sorel, Suzanne, Ronsoy, etc. [3]. Si l'on reporte sur la carte tous les noms géographiques cités dans le Roman (noms que l'on peut identifier avec plus ou moins de certitude), aucun n'est proche de Ham, alors qu'un grand nombre se groupent autour du Hem [4].

Au contraire, au Hem, nos deux seigneurs pouvaient décider en maîtres, car cette terre appartenait à la famille de Longueval.

Le Hem, beaucoup plus important au XIII^e siècle qu'aujourd'hui, faisait partie de la châtellenie de Péronne. Guillaume de Longueval, père d'Aubert, acheta cette châtellenie de Péronne

---

dois (cf. H. Waquet, *Le bailliage de Vermandois aux XIII^e et XIV^e siècles*, p. 1 et ss. — C'est Bazentin même qui était frontière de l'Artois ; aux environs de Bazentin et de Longueval se trouvait aussi un buisson dit *des trois évêques*, borne des diocèses d'Amiens, d'Arras et de Noyon (P. Decagny, *op. cit.*, p. 179 ; Peigné-Delacourt, *op. cit.*, p. 5).

1. Liste des seigneurs de Ham dans l'*Histoire populaire de la ville et du château de Ham*, par E. Fleury et E. Danicourt, Ham, 1881, p. 18. Voir aussi P. Decagny, *op. cit.*, pp. 368 et ss. et le même ouvrage, développé, *Histoire de l'arrondissement de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines*, Péronne, 1869-1887, 3 vol., cf. I, 123, et II, 160 et s.

2. A part, peut-être, Manicourt.

3. Cf. *Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon*, p.p. l'abbé Chrétien, Montdidier, 1905-1911, 3^e fasc., V (doyenné de Péronne) ; 4^e fasc. IX (doyenné de Ham) ; voir aussi P. Decagny, *op. cit.*, p. 30 et s.

4. Ces noms se répartissent surtout en Artois, en Santerre et en Ponthieu, quelques-uns en Beauvaisis, en Normandie et dans la région de Montmorency.

à Jean III, châtelain de Lille en 1264. Peu après, il la céda au roi Louis IX, mais en se réservant Le Hem, qui resta ainsi propriété de la famille [1]. En 1269 encore, à propos d'un procès d'hommage dans lequel Guillaume était partie, le roi Louis IX rend un *olim*, au début duquel il rappelle, en termes exprès, cette tractation : *Quando dominus Rex retraxit a Guillelmo de Longa-Valle, milite, le Ham* [2] *et castellaniam Peronensem quam idem Guillelmus antea emerat, dimisit ipsi Guillelmo le Ham, et de feodis ipsius castellaniae quatuor propinquiora de Ham, de quibus dimissis fuit unum nominatim feodum domine de Gouincort* [3]... En 1293, dans un autre *olim*, Philippe le Bel confirme la possession du Hem à Catherine de Longueval, fille d'Aubert, tutrice de son jeune frère Aubert III [4].

Ainsi, en 1278, alors qu'il n'avait aucun droit sur la ville de Ham, Aubert de Longueval était toujours possesseur de la terre du Hem.

Mais, dira-t-on, Sarrasin nous parle, dans son roman, d'un château qui semble avoir été important ; or, actuellement, on n'a même pas souvenir de cette construction.

Au siècle dernier, Peigné-Delacourt, après une visite attentive des lieux, nous a laissé la description suivante [5] :

« .....nous avons vu, entre les masures qui subsistent encore le long de la Somme et la ferme située sur la même ligne, une plaine suffisamment étendue et offrant une déclivité douce et régulière vers la rivière. A ce point, quelques traces d'une chaussée conduisant à travers le marécage à un îlot distant de 25 à 30 mètres, aujourd'hui baigné presque constamment par les eaux retenues pour le service des moulins de Fargny, qu'on aperçoit à Curlu, non loin de là, en aval.

---

1. Cf. P. Decagny, *Arr. de P.*, p. 335 et ss., charte de cession reproduite p. 94 ; du même, *Hist. de l'arr. de P.*, II, 53 et ss. ; Peigné-Delacourt, *op. cit.*, p. 4, parle de cette cession, sans développer l'argument ni citer de sources.

2. Remarquez l'article.

3. *Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi*, t. I, Paris, 1839, p. 753, v. Ce procès devait durer de longues années, cf. *ibid.*, t. II, p. 364 et p. 377.

4. Différend avec Erard de Montmorency, *Olim*, II, 364.

5. *Op. cit.*, p. 5.

« De temps immémorial, les habitants du lieu retirent de cet endroit des matériaux façonnés, des pierres de grand et petit appareil, des grès taillés, des débris de tuiles.

« Évidemment il y eut là, autrefois, il y a moins de six cents ans, d'importantes constructions, un manoir, un château-fort, bornier, dont il ne reste ni souvenirs sur les lieux, ni titres, ni documents que je sache, autres que ceux relatés ci-dessus. »

On peut donc présumer que, au treizième siècle, les lieux se présentaient de la façon suivante : la rivière, à quelque distance un château [1] et, entre les deux, une petite plaine. N'était-ce pas un endroit tout désigné pour l'organisation d'un tournoi ? Que fallait-il, en effet ? Une petite plaine, fermée d'un côté par une forêt ou une rivière, de l'autre par les murs d'une ville ou d'un château ; sur les deux derniers côtés, on dressait des barrières de bois et, au dehors, étaient tendus les pavillons des joûteurs [2]. Tout cela, on le trouvait au Hem.

La conclusion paraît assurée : le tournoi relaté par Sarrasin eut lieu au Hem et non près de la ville de Ham.

Albert HENRY.

---

1. Cf. *Le bel castel de Hem sour Somme* (f° 117 d, M 230) ; *li castiaus et li pars* (f° 142 d, M 378). Nulle part il n'est question d'une ville.

2. Cf. Marc Vulson, sieur de la Colombière, *Le vray theatre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1648, I, 40 et ss. et le *Traictié de la forme et devis d'ung Tournoy*, par le roi René, éd. des œuvres complètes par le comte de Quatrebarbes, Angers, 1845, t. II, p. 1 et ss.; *La Forme des tournois au temps du Roi Uter et du Roy Artus suivie de l'Armorial des Chevaliers de la Table Ronde*, Caen, 1897 (tiré à 50 ex.), p.p. le comte A. de Blangy, p. 43 et s.

# CORRECTIONS

## LE FABLIAU NOUVELLEMENT DÉCOUVERT A LYON
(*Romania*, LXII, 1)

La trouvaille heureuse, mais un peu décevante (à cause de la médiocrité du copiste), faite par M. L.-F. Flutre à la Bibliothèque de Lyon, enrichit (si l'on peut dire) la littérature du XIII^e^ siècle d'un nouveau fabliau. Je ne m'occuperai pas ici des deux autres morceaux transcrits sur les mêmes feuillets de parchemin, *La Descrissions des relegions* et *Du Convoiteux et de l'Envieux*, mais me bornerai à faire quelques remarques critiques sur le texte dont le manuscrit de Lyon fournit l'unique copie. Celle-ci est très incorrecte et je crains que les obscurités du texte ne soient bien plus nombreuses que celles qu'a signalées l'éditeur. Il sera utile de procéder tout d'abord à une étude linguistique tout au moins sommaire. Il est à première vue évident que l'auteur a recherché la rime riche (ce que l'éditeur a oublié de relever). Il n'y a en effet que quatre ou cinq rimes qui ne satisfassent pas aux conditions de la rime à la fois exacte et riche. Ce sont *vilenaille* : *nages* 30, *anuient* : *hient* 42 (mais il faut naturellement corriger *huient* « couvrent de huées »), *asne* : *ame* 50 (mais cette rime peu exacte, on peut à la rigueur l'admettre), *desacoblés* : *abuvrés* 94 (là le texte est manifestement corrompu, et on peut admettre, avec M. F., qu'il y a en outre une lacune après le v. 92), *here* : *chiere* 104 (cette rime *e* : *ie* est assez étonnante, mais le sens du passage semble satisfaisant, de sorte qu'une lacune entre les v. 103 et 104 est peu probable ; on est cependant en droit de supposer que le poème a été fortement abrégé). Cette régularité générale de la rime riche une fois constatée, il devient à peu près certain qu'il faut ranger aussi le cas *vilenaille* : *nages* parmi les passages déjà signalés comme suspects. On ne saurait parler d' « assonance ». L'étude du mètre conduit à un résultat analogue, c'est-à-dire que le poème a été à l'origine versifié correctement. Si les hiatus comme *que il*, *se il* n'ont rien que de normal, on ne pourrait supposer que l'auteur ait admis des hiatus comme *sirë et*, *donë a*, *telë entre*, et encore moins une forme trisyllabique *proïons*. Les vers où l'éditeur les a admis doivent être corrigés sans hésitation, et souvent la correction se fait toute seule. Encore sur certains autres points moins insignifiants, je ne suis pas d'accord avec

l'éditeur quant à l'établissement et à l'interprétation du texte. Ces points, je vais les examiner dans l'ordre où ils se suivent dans le poème.

L'auteur déclare qu'il va conter d'un vilain et appelle la malédiction sur tous les autres, puis se reprend et regrette l'injustice d'une telle imprécation : c'est grâce au travail des vilains que « nous » vivons sans soucis :

Et gaaignent a grant mesese
Les biens dont nos vivons a l'ese.
Il les gaaignent voirement,
Si les nos vendent chierement.

Dans ce dernier vers, l'auteur reproche-t-il, comme le veut M. F., aux vilains de « nous » faire payer trop cher le produit de leur travail ? Je ne le pense pas, car l'auteur continue immédiatement :

Par aux s'en vait la paine tote,
Et par nos la premiere goute
Et la flor de tant qu'il travaillent.

L'expression peut sembler bizarre, mais le sens est sans aucun doute : « à eux échoit la peine et à nous la jouissance ». Je serais donc porté à croire que *si les nos vendent chierement* signifie : les vilains payent de leur personne, ils sont à la peine, pour que nous en profitions. *La premiere goute* et *la flor* méritent d'être signalés aux lexicographes. C'est « la fine fleur » moderne, d'autre part *la premiere goute* est ce qu'on appelle aussi « mère-goutte », le premier vin qui coule de la cuve avant qu'on ait pressé et qui est de qualité supérieure. — V. 20. *Que ja vilein(s) a profit n'aille.* Je ne devine pas pourquoi M. F. a mis l'*s* de *vileins* entre parenthèses, c'est bien le cas sujet du singulier qu'il faut ici ; *aler a profit* (non signalé par les dictionnaires) est le contraire de *aler a perte*, expression bien connue. — V. 24. *Pleüst aus cieus dont Diex mira Tout le monde quant il l'ot fet...* Note de l'éditeur : « *cieus*, lecture douteuse, p.-ê. *iaus.* » C'est bien *mirer des iaus* (oculos) qu'il faut. Il y a là une réminiscence de Gen. I, 31 : *Viditque Deus cuncta quae fecerat ; et erant valde bona.* — V. 42. *Por ce seulement que il nos hient*, corr. *qu'il nos huient* (voir ci-dessus).

« L'auteur, d'après les v. 50-54, devait appartenir à la classe des chevaliers », déclare l'éditeur (p. 3). Voyons les v. 50-54 :

Trop heent chevaliers, par m'ame,
Qui les poilent et qui les taillent,
Et par parole les assaillent [1].
Honis soie se il *nos* aiment !

L'auteur dit que les vilains détestent les chevaliers parce que ceux-ci les

1. Le sujet du verbe *assaillent* est « les vilains » (note de M. Flutre).

pressurent, et continue, je crois : « nous autres non plus, ils ne nous aiment pas ». Il y a un autre passage (que M. F. ne signale pas) d'où il semble ressortir que l'auteur était plus près du clergé que de la noblesse (outre qu'une citation biblique est plus naturelle dans la bouche d'un clerc vagant que dans celle d'un chevalier). Voici le passage en question :

Maugré an puissent il avoir
Et de l'un et de l'autre avoir
Et des eses que nos avons
Et des grans biens dont nos vivons !
Et savés por quoi il m'anuient ?
Por ce seulement qu'il nos huient,
Car s'il sunt .m. (*éd.* : .iij.) a une foire
Et il n'i ait qu'un seul provoire,
Ou bien il soient ,iij. ensanble,
Si sont il mil, ce lor en sanble ;
Dont il dient : « *Nomine patres,*
Avés veü ? Que de bolastres !
Plus en est que [n'est] de pés d'asne ! »

C'est-à-dire : si à une foire où il y a mille vilains se montre un seul *provoire*, ou mettons trois, tous les vilains se mettent à crier : que de « feignants » ! Je conclurais des passages précités que *nous* ne signifie pas nécessairement les chevaliers, mais, semble-t-il, d'une manière générale, ceux qui ne sont pas des « vilains ». — V. 61. *Or proïons* (sic) *que il ne place*, corr. *Or proions Dieu que li ne place.* — V. 71. *Ansi*, p.-ê. *Ausi.* — 81. *Odierne* compte pour quatre syllabes, il vaudrait mieux imprimer *Odïerne* ; ce nom figure d'ailleurs dans la *Chanson des Saxons* et (*dame Hodierne*) dans Montaiglon-Raynaud, I, p. 407, v. 270. — 83. *N'ot telë entre Saine et Loire*, corr. p.-ê. *N'en ot tele.* —

Et li prestre o la teste rese
Estoit ardans plus que n'est brese,
Et sovent done a Odïerne
De la corgie de cisterne...

J'ai corrigé le v. 91. L'éditeur imprime *Sovent donë a Odierne* et déclare ne pas comprendre les v. 91-93. L'obscurité n'est cependant qu'aux v. 93 et 94 (celui-ci, comme le signale l'éditeur, est trop court). La suite montre avec toute la clarté désirable qu'il s'agit d'une grivoiserie :

Souvent remonte sor la bele
Tout adés sans frain et sans sele.

Revenons au v. 92. La *corgie* est un fouet composé d'un manche court et de trois lanières nouées ou plombées (Gay, *Gloss. archéol.*, *s. v.* CORGÉES), *cisterne* est un réservoir à eau. Il suffit de peu d'imagination pour deviner quel était le « fouet de citerne » que le prêtre mettait à la disposition de la femme du vilain. — Je passe sur quelques vers obscurs sur lesquels je ne saurais disserter utilement, et j'arrive aux douze derniers : *Au soir, quant li solax s'abesse, Lors dist la dame, con l'abesse Qui a non, ce m'est vis, Doee... L'abesse*, au v. 98, est dû à M. F., le ms. a *labaiesse* (le vers est trop long).

e ne devine pas l'intention de l'éditeur. Le moderne « abbesse » a quatre syllabes en ancien français (*abeesse*). Il ne saurait du reste s'agir d'abbesse mais de *baiesse*, c'est-à-dire servante. *Baiesse* est une variante (se trouvant à la rime dans le *Roman de la Rose* et ailleurs) du plus fréquent *baiasse*. Mais le vers reste faux et le sens n'est pas clair : c'est que la faute est avant *la baiesse*. Un copiste aura pris pour l'abréviation ꝯ(*con*) ce qui dans le modèle était un *a*. La bonne leçon est donc :

Lors dist la dame a la baiesse,
Qui a non, ce m'est vis, Doee :
« Fai, » fait ele, « de la tostee
A mon seignor qui la hors bat ;
Et si en mengeront cil chat...

La femme dit donc à la servante de préparer des pains trempés dans le vin et rôtis, soi-disant pour les offrir au mari, mais qu'on donnera aux chats (les chats en mangent-ils ?) afin de faire enrager le vilain :

Si en ferons plus bele here
Au vilain...

Ce qui suit demande à être corrigé : *Si en ferons plus bele here Au vilain qui het bele chiere. De moi a trestote sa vie...* C'est ainsi qu'imprime l'éditeur. M. F., puisqu'il met un point à la fin du v. 104, doit entendre *a* (dans *a trestote sa vie*) comme le verbe. Ainsi cependant la suite ne devient pas claire. Il faut, semble-t-il, corriger, au v. 104, *het* en *n'et* (*n'ait*) et lire :

Si en ferons plus bele here
Au vilain, qui n'et bele chiere
De moi a (*ou* an) trestote sa vie,
Que il ne l'a pas deservie,
Eins li ferai enui et honte. »
A tant ici fenis(t) mon conte.

Arthur LÂNGFORS.

# COMPTES RENDUS

*Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, ser. B, tom. XXX; Helsinki, 1934; in-8, 637 pages. **Germanische-romanische Studien Professor Hugo Suolahti zum 60. Geburtstag am 7. Oktober 1934 von Fachgenossen, Freuden und Schülern dargebracht.**

Le volume, dont on vient de lire le sous-titre, et qui est orné d'un portrait de M. H. Suolahti, ne contient que quatre études romanes qui occupent, il est vrai, presque la moitié du volume. — P. 1-255. Holger Petersen Dyggve, *Onomastique des trouvères*. Ce très précieux travail n'est pas seulement un pendant à celui de Chabaneau, complété par Anglade, sur l'*onomastique des troubadours* ; cette fois, en effet, l'auteur ne s'est pas contenté de donner un relevé de noms et de références : il a ajouté à chacun des noms enregistrés l'identification, certaine ou possible, et des renseignements sur l'intérêt de la présence du nom dans tel ou tel texte, ce qui est de nature à simplifier beaucoup le travail du lecteur. Aux noms figurant dans les textes lyriques, M. H. P. a très heureusement ajouté les noms des auteurs tels qu'ils figurent dans les rubriques des manuscrits ; ainsi son travail est en même temps une table des poètes lyriques de la France du Nord et ces articles sont particulièrement détaillés et précis. On ne voudra pas chicaner l'auteur dans sa limitation du sens de « trouvères », il suffit de savoir qu'il ne s'agit dans son travail que des auteurs de chansons. — P. 371-92. A. Långfors, *En marge de trois poèmes de la fin du XIII^e^ siècle sur Pierre de la Broce*. Nous avons déjà signalé (LXI, 347) ces notes sur une publication faite ici même (LVII, 525-25) par M. F. Ed. Schneegans. — P. 395-410. J. V. Lehtonen, « *Faire la compaignie tassel* ». Il y a déjà toute une petite littérature exégétique sur cette locution, qui ne s'en est pas trouvée très éclairée. On a pensé que *tassel* devait être identifié à *taisson* « blaireau » et Paulin Paris y voyait un souvenir d'un emploi du mot comme nom propre appliqué à un

officier infidèle de Robert Courteheuse en 1105. Pour M. Schultz-Gora, il s'agit au contraire, sauf changement de suffixe, du nom germanique *Tassilo* qui est celui du duc de Bavière traître à Pépin en 763. M. Lehtonen revient à *tassel* = *taisson* nom commun et se réfère à la fable 76 de Marie de France, où l'on voit le *taisson* se mêler aux pourceaux menés à la glandée et profiter ainsi d'une abondante nourriture, puis se séparer d'eux et se réclamer de sa qualité de blaireau pour éviter le sort fatal des porcs engraissés. Je ne puis tenir tout cela pour très satisfaisant : 1° *tassel* n'est pas *taisson* et le passage de Philippe de Novare que l'on cite à ce propos (éd. Kohler, LV, 56, p. 32) est trop obscur pour assurer l'identité de celui qu'on nomme *dan Taissel* et de Amaury de Betsan comparé à *Grinbert le taison*, 2° le blaireau de la fable de Marie de France est à coup sûr plus adroit qu'héroïque, un peu comme la chauve-souris de La Fontaine, et la façon dont il fausse compagnie aux porcs est sans éclat, mais est-ce là la *compagnie tassel* ? Cette expression n'implique-t-elle pas une déloyauté, une trahison (c'est le cas certainement pour le *Lai de l'espervier*), tout au moins une rupture de convention implicite (ainsi dans *Renart*, 3818-21 de l'éd. Méon, et dans la *Chronique* de Beneeit, 15365) ? Il serait excessif de qualifier ainsi la rouerie intéressée du blaireau de Marie de France. — P. 411-15. W. O. Streng-Renkonen, *Sur quelques noms de foyer franco-provençaux.* Divers types, tels que *si*, *asi*, *lé*, *les*, *loze*, etc., désignant la pierre du foyer, sont rattachés à saxum, lapide ou lausia.

M. R.

Mauricio SCHNEIDER, **El colectivo en latin y las formas en -a con valor aumentativo en español** [*Boletin de la Academia Argentina de Letras*, II, 1935, p. 25-92].

L'auteur, qui enseigne à l'Institut de philologie espagnole dirigé par M. Amado Alonso à Buenos-Aires, reprend la question, traitée naguère par M. v. Wartburg dans le *Butlleti de dialectologia catalana*, 1521, des féminins à valeur augmentative, issus de pluriels neutres latins et ayant pris le sens collectif dans les langues romanes occidentales (fr., prov. cat., esp., port.) où le pluriel des neutres ne s'est pas conservé (comme en italien et en roumain) : lat. pratum > plur. (d'ailleurs d'origine collective en indo-européen) prata > fr. *prée* fém. « grand pré », esp. *pradera*, cat. *prada*. La *prata* étant devenu un « grand pré », d'autres formes féminines en *-a*, tirées de masculins, pouvaient suivre : hortus plur. horti, collectif *horta > esp. *huerta*, prov. *orto* etc. L'auteur de notre étude nous donne une longue liste, complétée par beaucoup d'américanismes, des exemples espagnols et relate soigneusement toutes les étapes du développement.

On aimerait savoir si l'espagnol connaît des formations analogues aux col-

lectifs féminins du français moderne (argotique et familier) dont j'ai traité *Ztschr. f. rom. Phil.*, XLIII, 649 (*la chouflique* « l'ensemble des mauvais ouvriers », *la biffe* « ensemble des *biffins*, fantassins », *la mitraille*, *la vadrouille*, *la cagne* etc.), formés soit d'après *le vaisseau — la vaisselle*, *le camelot — la camelote*, soit d'après *un bohème — la Bohème*, soit directement d'après les substantifs abstraits (ou plutôt indiquant des symboles de l'abstrait : *la coquille*, *la mitraille*), passés en collectifs. J'ajoute ici quelques exemples : Lemaître, *Impressions de théâtre*, IV, 35, écrit : « M. Renard avait loué toute la salle à la boulangerie parisienne... Tous boulangers, gindres, mitrons, porteurs et porteuses de pain. Très élégante d'ailleurs, la « *boulange* » de Paris » : *la boulange*, attesté depuis 1877, date de l'apparition du *Suppl.* de Littré, se rattachant probablement à un *boulange* dialectal (v. Littré, s. v. *boulanger* ; *FEW* s. v. *bolle*) au sens de « ce qui est moulu, fournée » etc., acquiert le sens collectif « l'ensemble des boulangers » et, par calembour, celui de « l'ensemble des Boulangistes » (v. mon article), cf. J.-R. Bloch, dans *Europe*, 1934, p. 413 : « Depuis la guerre, seuls *la camelote* et les communistes ont gardé le contact de la rue », la *camelote* = l'ensemble des camelots (d'après *camelote*, marchandise de camelots) ; dans un article (anonyme) du *Temps* du 7 avril 1936 intitulé « Au royaume de la ferraille et du jambon » je trouve ceci : « A côté de cet éden de *la brocante* voici l'eldorado de la cochonnaille, et la foire aux jambons ne le cède en rien en pittoresque à la foire à la ferraille » — on voit que *la brocante* (collectif « *les brocanteurs* ») est sur le même plan que les collectifs *cochonnaille*, *ferraille*.

P. 28 (du tirage à part) : je ne sais pas si l'auteur a raison d'insérer dans sa liste de féminins collectifs provenant de pluriels neutres des postverbaux comme *cuenta*, *prueba* (cf. fr. *épreuve*, ital. *prova*, all. *Probe*). — P. 41 : sur *peral* « poirier », cf. M. L. Wagner, *Volkstum und Kultur d. Romanen*, II, p. 86, qui explique ce type de formation par l'ellipse de *árbol* (en léonais *castañal*, *guindal* féminins, d'après *árvore*, fém. !). — P. 54 : puisque l'auteur cite *birlesco* « ladrón y rufián » — *birlesca* « conjunto de ladrones y rufianes », on s'étonne de ne pas trouver dans sa liste *soldadesco* « à la manière des soldats » — *soldadesca*, ital. *soldatesca*, d'où les emprunts, fr. *soldatesque*, all. *Soldateska* « l'ensemble des soldats » ; le sens collectif vient ici probablement moins du type du neutre pluriel que de la locution adverbiale *à la* [*manière*] *soldatesque*, où le suffixe *-esco* a son sens d'adjectif plein ; *birlesco* vient probablement d'un *a la birlesca* et lui est postérieur. *birlesca*, *soldadesca* seraient des exemples pareils aux cas fr. cités plus haut. — P. 63 : il faudrait mettre dans une liste à part les substantifs à suffixe collectif comme *muralla* (et, d'ailleurs, *canalla* p. 32, qui n'a rien à faire avec *maravilla*), *pradera*, *montaña*. — P. 64 : l'argentin *saco* « una prenda de vestir masculina » est sûrement un italianisme : *Sacco-Anzug* (prononcé aussi quelquefois *Saccó*, ce qui indique un intermédiaire français) est tout à fait courant dans le langage des tailleurs allemands. — P. 67 : avec l'ast. et argent. *coso* « machin » cf. l'ital. *coso*, le fr. *machin*

(id.) et mes articles sur le romain *buggero* (id.) dans *Wörter u. Sachen*, V, 213 ; VI, 205.

Leo SPITZER.

**La Vie Seint Edmund le rei, poème anglo-normand du XII^e siècle**, par DENIS PIRAMUS, publié avec introduction, notes et glossaire par Hilding KJELLMAN ; Göteborg, 1935 ; gr. in-8, CXXXVI-211 pages.

De ce texte, écrit vers 1170, et que nous a conservé un manuscrit unique (et mutilé) du XIV^e siècle, il avait été donné, depuis 1892, trois éditions, accompagnées de recherches historiques ou philologiques dont M. Kjellman a naturellement profité, mais qui n'en étaient pas moins insuffisantes, surtout en ce qui concerne l'établissement du texte. A cet égard et à d'autres, celle que nous annonçons est au-dessus de tout éloge : les chapitres de l'Introduction sur la versification et la langue (p. XXXVII-CXXI) marqueront une date dans l'histoire des études anglo-normandes. Des notes succinctes, mais substantielles (p. 156-70), élucident certaines difficultés portant sur des noms de lieux et de personnes et justifient les corrections apportées au texte. Celui-ci a été remanié, mais avec discrétion ; M. Kj. s'est borné à écarter les formes résultant d'une évolution postérieure et à rétablir l'état linguistique révélé par l'étude des rimes et de la versification ; il a, au reste, rendu un compte détaillé de ces modifications (p. CXXXII ss.) et donné, au bas des pages, une reproduction *in extenso* du manuscrit. Mais la partie la plus importante du travail est le glossaire, d'autant plus intéressant que ce texte n'avait pas été dépouillé par Godefroy. Il nous révèle donc un certain nombre de mots inconnus, appartenant surtout au vocabulaire nautique (ceux-ci ont été soigneusement étudiés, p. CXVI-XXI). Nous ne trouvons, par exemple, ni dans Godefroy ni dans Tobler-Lommatzsch, *blasmer* « blesser » (au sens moral), *bouce* « bateau de transport » (cf. prov. *bus*, dont il n'y a que deux exemples), *deglagier* « passer au fil de l'épée » (et non « abattre » ; cf. God. et Tobler *deglaivier*), *estaïf* (adj.) « résidant », *hallop* « vaisseau de transport », *haneker* « carguer les voiles », *holgurdine* « corde à carguer », *musceons* (*a*) « en cachette ». Quelques autres ne sont connus que par un très petit nombre d'exemples : *belbelet* « joyau », *pelfrer* « piller », *pompee* « arrogance », *rifflei* « taillis ». — Quelques traductions seraient à rectifier : *soi acuter* est non « tomber », mais « se prosterner en s'appuyant sur les coudes » ; cf. *a nus keutes*, *a nus genous* dans Bodel, *S. Nic.* 154 ; *a nuz genous et a nuz coutes* dans Gautier de Coinci, éd. Poquet, col. 334 ; *esmolu*, non « pointu », mais « aiguisé, effilé » ; *grifaigne*, non « redoutable », mais « effrayant » (d'aspect) ; *hericer* (v. 2558) a son sens propre ; *l'estoile jornal* est non le soleil, mais « l'étoile du matin » ; textes probants dans Godefroy ; le soleil est au reste mentionné aussitôt après.

A. JEANROY.

Emilie Dahnk, **L'hérésie de Fauvel** (Leipziger romanistische Studien, hrsg. von W. v. Wartburg. II. Literaturwissenschaftliche Reihe, Heft 4). Leipzig, Selbstverlag des Romanischen Seminars ; Paris, Librairie E. Droz, 1935 ; in-8, LXVI + 229 pages.

On sait que dans le ms. 146 de la Bibliothèque nationale un texte remanié du roman de *Fauvel* est enguirlandé de pièces musicales, latines et françaises, dont la plupart accentuent encore le caractère amèrement satirique de l'ouvrage. Ces interpolations ont été longuement étudiées et leur importance dûment reconnue dès 1898 par G. Paris (*Hist. litt.*, XXXII, p. 148-53) [1]. Le manuscrit a été, il est vrai, reproduit photographiquement, par les soins de P. Aubry, en 1907 ; mais la lecture est assez laborieuse et cette publication coûteuse est au reste fort rare. L'édition que nous donne aujourd'hui Mlle Dahnk est donc la fort bien venue.

Mlle D. a abordé sa tâche avec une préparation et une érudition musicologiques d'autant plus louables qu'elles sont plus rares. Les rapprochements de thèmes, indications de sources, références aux mss. et éditions sont d'une richesse extraordinaire. Malheureusement, les sigles et abréviations dont le commentaire est hérissé ne sont pas toujours aisés à résoudre et le livre est d'une consultation pénible ; Mlle D. n'a pas réussi à présenter clairement le résultat de ses immenses recherches [2]. En outre elle relègue souvent dans les notes des corrections qui, par, leur caractère de certitude, enssent mérité de passer dans les textes. Bien que le ms. paraisse avoir été bien déchiffré, l'édition de ceux-ci est loin d'être irréprochable ; on sent qu'il manque à l'éditrice une connaissance approfondie de notre ancienne langue. M. Långfors a proposé aux textes français (*Neuphil. Mitteilungen*, 1936, p. 56) une quantité de corrections sûres ; en voici quelques autres.

P. 64, v. 26 *assoys*] corr. *assovis*, de *assovir* « achever ». — P. 88, v. 28, supprimer la négation (*n'*) qui fausse le sens. — P. 93, coup. 3, la ponctuation fausse le sens : point-virgule après *bouche*, virg. après *vueil*. — P. 96, st. X, v. 8, *n'engins*] *s'e.* ; v. 9, *apart*] *ampart*, de *amparer* « protéger ». —

1. Toutes ont été attribuées par Ch.-V. Langlois, sans raisons péremptoires, à Chaillou de Pesstain, auteur de la longue pièce en octosyllabes publiée par A. Långfors en appendice à son édition du roman (*La Vie en France au moyen âge d'après quelques moralistes du temps*, 1908, p. 288 ; article non reproduit dans la nouvelle édition [in-8] de cet ouvrage donnée en 1925).

2. Le nombre des pièces composées spécialement pour gloser le roman est assez réduit ; 53 morceaux sur 150 sont des pièces liturgiques ; 43 des textes latins sont connus par d'autres mss. ; mais beaucoup ont été modifiés, ou farcis ou pourvus de strophes nouvelles (voy. l'intéressante statistique des p. XLIV-V). Quoique je renonce à m'occuper des textes latins, voici quelques fautes qui témoignent d'une ignorance ou d'un défaut d'attention singuliers : p. 14, v. 21, le sens et la prosodie exigent *nocentes* au lieu de *noscentes* ; p. 32, v. 6, *indifica*] l. *nidif.* ; v. 4, *quam*] corr. *quum*.

101, VI, *Qui en moi se fie bat seine* ; l. *Seine*, « battre l'eau de la Seine » est faire un geste ridicule et vain ; métaphore analogue dans une chanson inédite (Raynaud 614) de Richart de Semilli : *Bien voi, c'est perdre peine — Melz porroit l'en toute Saigne* (ms. 845, *Saine*) — *Lancier en un pot dedenz — Q'i avenisse a nul tens.* (P[a], p. 175). — P. 117, v. 69, *empres*] *empris* ; v. 72, *enteindre*] *atteindre* ; 74, *du lons*] *selon*. — P. 122, v. 208, *de*[*ce*]*vancé* ; v. 211, *granche*] *guanche* (= *guenche* de *guenchir*). — P. 123, v. 234, *tele*] *tel* ; v. 237 *et* [*si*] ; 229 *aiment*] *aime* ; 230 *Donques semblé*] *s'o. emblé* : ce mot est ramené un peu plus bas, dans le refrain.

Un mot enfin sur le titre, mystérieux et inexact. Selon M[lle] D., toutes ces pièces seraient écrites dans un langage conventionnel, intelligible aux seuls initiés, « par un procédé que nous avons vu en usage chez les hérétiques » (p. XLVIII). Chaillou de Pesstain, qui fut trois ans bailli d'Auvergne, aurait « ramené cette inspiration du vieux pays hérétique ». Mais en quoi consiste ce langage conventionnel, en dehors du seul mot *Fauvel*, dont le sens symbolique était au reste parfaitement clair pour tous ? Et quelle raison pouvait-on avoir de dissimuler des attaques dirigées contre un être de raison et qui ne pouvaient donner lieu à aucune poursuite ? Tout cela est pure fantaisie : M[lle] D. a été bien inspirée en n'y insistant pas ; elle l'eût été mieux encore en renonçant à ce titre ambitieux qui voile fâcheusement le véritable sujet du livre.

A. JEANROY.

*Poème du XIII[e] siècle en l'honneur de la Vierge*, **édité avec introduction, notes et glossaire par** ALBERT HENRY (Société des Bibliophiles belges séant à Mons, n° 39 des *Publications*) ; Mons, Imprimerie Léon Dequesne, 1936 ; in-8, 45 pages.

Ce poème se lit sur quelques feuillets d'un registre des comptes, comprenant les années 1354-1357, de l'abbaye de Géronsart (commune de Jambes), à une demi-lieue au SSE de Namur, conservé aux Archives de l'État dans cette même ville. Le début du poème manque à la suite de la disparition d'un ou de plusieurs feuillets, de sorte que le texte, dans son état actuel, commence par l'avant-dernier vers d'un douzain, du type dont on attribue l'invention à Hélinand. C'est une Vie de la Vierge racontée sous forme d'invocation, comme il en existe pour certains saints.[1] La source, directe ou indirecte, est la Bible, mais certains détails proviennent d'un évangile apocryphe que l'éditeur n'a pas indiqué et que je n'ai pas non plus cherché à préciser. Mais c'est très probablement le même qui a fourni des éléments

1. Cf. p. ex. la *Vie de sainte Catherine*, par le peintre Estienne Lanquelier, que j'ai publiée ici même, XXXIX, 54.

pour le début du poème *Dou saint dent nostre Seigneur*, attribué sans raisons suffisantes à Gautier de Coinci. Voici, dans le récit de l'enfance de Jésus, une ressemblance curieuse entre les deux poèmes :

*Namur*, v. 222-29

... en wevre et en sansblanche
Vot demoustrer siens dechevanche
Ke vrais hons devenus estoit ;
Pour chou wevre d'enfant faisoit
Et de puint en puint ensievoit
Le nostre humaine contenanche ;
Dont *il ot fain et caut et froit*
Et tout chou ke vrais hons sentoit...

*Dent*, v. 13-17

Car enfes fu en char humainne,
*Froit et chaut out, et autre painne*
De lui fist on, c'est chose voire,
Cum on faisoit a ce tempoire
De touz autres enfans, sanz faille...

Ce poème est-il connu par ailleurs ? Je ne le pense pas, mais le fait que le début manque rend naturellement la vérification plus difficile. Après l'avant-dernier douzain, « plusieurs signes très nets, écrit l'éditeur, semblent indiquer la fin du poème ; la dernière strophe paraît d'ailleurs ajoutée. » L'observation est juste. Le dernier douzain (*O, tu, clers, quant priestres deviens*) figure aussi, comme apocryphe, dans un petit nombre de manuscrits du poème de *Carité* du Renclus de Moiliens (éd. Van Hamel, p. 30). Mais pour le moment je ne saurais dire d'où il provient.

A l'avis de l'éditeur, le poème est du XIIIe siècle. L'étude du traitement des voyelles en hiatus, de la déclinaison, du vocabulaire aussi, m'ont amené au résultat qu'il est plutôt du premier tiers du XIVe, mais je me dispense d'en faire la démonstration. Il est de la région Valenciennes-Saint-Amand-Tournai, continue l'éditeur. Je ne puis fournir aucune précision à ce sujet, mais je signalerai un trait intéressant dans la langue du copiste auquel l'éditeur n'a pas prêté attention. C'est la chute constante de la nasale dans les pronoms possessifs atones (*se* pour *sen*, *te* pour *ten*) : *se cuer* 183, *se angle* 433, 451, *se saint Espir* 492, *se volloir* 840, *te fil* 619. Le copiste a-t-il constamment oublié le *titulus* dans ces mots ? Ce n'est pas très probable. Il y a au moins une fois la graphie contraire, *sen* pour le féminin *se* : *sen douce face* 212. S'il y a réellement chute de la nasale, elle est analogue au cas *efant* pour *enfant*.

Je passe à la critique du texte imprimé.

V. 46. *David, lors k'il devient pechieres* ; *devient* est pour *devint*, mais il n'est peut-être pas indispensable de corriger. — VII, 71. *Sen escai la divinités*. Le ms. a la bonne leçon *la dinités*. Au vers suivant, *avous* doit être corrigé en *a vous* (et l'article *avous* au glossaire doit être supprimé). Le sens est clair (« la dignité vous en échut légitimement ») :

Car de fame nestre devoit,
S'en escaï la dinités,
Douce Dame, a vous de vo droit...

VIII, 77. La rime exige la correction de *Espirs* en *Espris*. — IX, 90. Remplacer le point par une virgule. 94. *Inbeninité* est une faute (supprimer le mot au glossaire) ; il faut lire les v. 94-5 ainsi :

Par le grant ingenuïté
Ki en vo cuer fu a duree,

XI, 112. *D'evre et de puint*, corr. *D'eure* (rectifier au glossaire). — XIX, 212. *Sen douce face*, corr. *Se* (cf. ci-dessus). — XXV. Supprimer la parenthèse et ponctuer ainsi les v. 287-90 :

Car bien afiert, au droit jugier,
Se je voel escolle tenir,
Ke je me mecche a l'escremir.
Li maistres doit l'euvre taillier.

XXX, 351. *Esperité*, corr. *Esperite*. — XXXIV, 392. *L'eürent preste et aparchie*, corr. *L'eurent* (l'étoile) *presente et aparchie* (*aparchie* est pour *aprochie*, supprimer l'article *aparchier* au glossaire). — XXVI. « Un vers manque, peut-être après le v. 414. » Il ne peut rien manquer après le v. 414. Le schéma permet de constater qu'il manque un vers rimant en *i* et que la lacune est entre les v. 415 et 418. — 421. *Pour chou aimou*, le ms. a *aieme on*, c'est-à-dire *aime on*, qui est la bonne leçon. — XLIX, 573. *S'engrania*, le ms. a *sengraniia*, ce qui permet de lire correctement *s'engramia*. — L, 582. *Et vos gaignastes longement*. Mais le ms. a *Et gaingastes l.*, ce qui doit probablement être lu *Et gaaignastes longement*. — LII. Ce douzain est très corrompu. Il faut tout d'abord corriger 604 *aviertie* en *avierie*. 611. La leçon de l'éditeur *Tout remansistes vos envie* est en désaccord aver celle du manuscrit : *Tout remansisteis vos envis*. Ni l'une ni l'autre n'est acceptable. Sous *remansisteis* se cache probablement *remansissiés*. *Tout* a le sens de « bien que », comme au vers 729. Je lirais la strophe ainsi, en corrigeant la ponctuation des v. 609, 610 et 612 :

Dame, bien fu la profpesie (*sic*)
De saint Simeon avierie
Au jour dou tres grant venredi,
Quant li juïs de vos lingnie
Traïrent vo fil par envie
A che k'en crois on le pendi,
U anguiseusement transi :
La sentites chou k'il senti,
Tout remansissiés vos en vie,
Car onkes nus mal ne souffri,
Apriers vo fil, ki souffri si
Griés mal, fois le nos chiertefie.

— LIII. La syntaxe est très lâche, mais je crois qu'il vaut mieux remplacer au v. 616 le point par une virgule et au v. 620 la virgule par un point. *Avous* 619 doit être corrigé en *a vous* et supprimé au glossaire. Les vers 619 et 620 deviennent clairs si l'on place les guillemets autrement :

Dist : « Fame », a vous, « vechi te (*sic*) fil »,
Et a Jehan : « Vechi ta mere. »

— LV, 647. *Obeïr* exige un tréma. — LVIII, 676. *Tant k'en vo digne cuer enfourmiés* fait un vers trop long et qui n'a pas de sens, il faut corriger *Tant k'en vo digne cuer fermiés*. — LIX, 691. Remplacer la virgule par un point et 693 le point par une virgule. — LXIII, 746. Le vers est trop long, lire p.-ê. *amentevoient* au lieu de *ramentevoient*. — LXIV, 753. Ms. *de lainee*, l'éditeur *de laïnce*. Je ne comprends pas. — LXV, 768. Le vers est corrompu dans le manuscrit, mais il y a sûrement eu *Delis* et non pas *De li* comme on lit dans le texte de l'éditeur. — LXX, 830. *Jour devé*, corr. *jour de vé*.

Arthur LÅNGFORS.

Hermann SAUTER, **Wortgut und Dichtung** ; *eine lexikographisch-literargeschichtliche Studie über den Verfasser der altfranzösischen Cantefable* Aucassin et Nicolette ; Münster, et Paris, Droz, 1934 ; in-8, XXII-208 pages [*Arbeiten zur romanischen Philologie*, 14].

La partie essentielle de ce travail, dont elle occupe les pp. 64-170, est un lexique comparé d'*Aucassin et Nicolette* et d'un grand nombre de textes des XII^e^ et XIII^e^ siècles, et même d'époque postérieure. Il ne me semble pas que cela nous enseigne grand chose de nouveau, mais c'est un recueil de matériaux où l'on pourra fouiller, en regrettant que l'auteur ait imprimé bien des exemples inutiles et donné à son index bibliographique une importance peu justifiée [1].

Mais l'intérêt du travail était pour l'auteur dans les conclusions qu'il espérait pouvoir en tirer sur la personnalité de l'auteur, son origine et son temps. Je pense qu'il y aurait des réserves à faire sur l'application d'une telle méthode d'investigation dans le cas présent. Sans doute le vocabulaire d'un écrivain peut nous permettre de découvrir quelle était l'origine, la culture et la disposition d'esprit de celui-ci, mais encore faut-il pour cela qu'il ait écrit pour son propre compte ; si nous avons affaire à un écrivain dramatique qui cherche à exprimer, de façon plus ou moins réaliste, les pensées qu'il prête à des personnages différents de lui-même et autant que possible en

1. Puis-je regretter aussi que M. S. ne connaisse de mes éditions d'*A. et N.* que celle de 1925 et non la 2^e^ de 1929?

des termes qui conviennent à ces personnages, il y aura bien quelque danger à conclure du vocabulaire de l'œuvre à la personne de l'auteur. L'erreur est classique : nous lui devons les images de l'héroïque Corneille et du tendre Racine, etc., que nous portons toujours plus ou moins en nous ; il vaudrait mieux ne pas la transporter à la littérature médiévale. J'entends bien qu'*A. et N.* nous offre des parties où l'auteur « conte » lui-même, mais je tiens qu'il joue encore là un rôle de conteur de théâtre, et qu'il peut fort bien ne pas y parler son langage naturel. Je dois dire que M. S. a manié avec prudence une méthode d'application douteuse. Aussi bien ses conclusions n'ont rien pour nous surprendre : pour le pays d'origine rien de nouveau et pour la date rien de précis ; mais le vocabulaire et les moyens de style marquent qu'on a affaire à un artiste soucieux du mot expressif et du mot propre, et cela est pour moi de toute évidence. M. S. parle ici de « précurseur » et d' « art pour l'art » ; à quoi bon ?

Dans un appendice M. S. risque une hypothèse plus précise pour l'origine locale de l'auteur et indique comme possible le comté de Ponthieu. La présence, dans *A. et N.* et dans la nouvelle de la *Fille du comte de Ponthieu*, du mot *lagan* est le seul argument matériel, et il ne vaut guère, *lagan* se rencontrant ailleurs [1] ; quant aux rapprochements que fait M. S. entre le dialecte, le style et la légende, de la cantefable et de la nouvelle, je ne les crois pas bien convaincants ; je pense même que la différence du ton et surtout de la qualité artistique entre les deux œuvres suffit à les séparer.

Le travail de M. S., s'il n'apporte pas de conclusion nouvelle, n'en est pas moins méritoire par le souci qu'il montre d'appliquer à l'étude des œuvres médiévales les mêmes préoccupations esthétiques et psychologiques qu'on applique aux œuvres modernes.

M. R.

---

1. Je note ici qu'il se rencontre pour 1257 dans les *Actes du Ponthieu* édités par M. A. Brunel (v. *Index*).

# PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, t. CLXIX (1936), 1-2. — P. 48. E. R. Curtius, *Der Kreuzzugsgedanke und das altfranzösische Epos*. Article suscité par un livre suggestif de l'historien C. Erdmann, *Die Entstehung des Kreuzzugsgedankens* (Stuttgart, 1935). — P. 57-64. G. Rohlfs, *Was bedeutet der Schwertname Durendal ?* Ce serait *dur end art* (dure inde ardet), c'est-à-dire que le nom primitif serait non pas *Durendal*, mais *Durendart*, qui est d'ailleurs souvent attesté. Mais on peut se demander si l'explication de M. R. rencontrera l'approbation générale. — P. 75-79. E. Hirsch, *In den Kottischen Alpen*. Relation de voyage. — Comptes rendus : p. 84. W. Richter, *Der Lanzelet des Ulrich von Zazikhoven* (H.-F. Rosenfeld) ; — p. 97. H. Bergen, *Lydgate's Troy Book* (A. Brandl) ; — 105. K. Rogger, *Vom Wesen des Lautwandels* (E. Hermann) ; — p. 107. Elise Richter, *Beiträge zur Geschichte der Romanismen*, I (H. Lausberg, critiques de détail) ; — p. 111. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, VIII, 1 (M. Frey) ; — p. 113. W. Albrechts, *Bezeichnungen von Kraftwagen und Kraftwagen-Bestandteilen im Französischen* (H. Meier) ; — p. 116. E. von Jan, *Die Landschaft des französischen Menschen, dargestellt am französischen Schrifttum vom Mittelalter bis zum Anfang des 18. Jahrhunderts* (K. Wais) ; — p. 119. K. Vossler, *Poesie der Einsamkeit in Spanien*, I (K. Wais) ; — p. 120. Th. Heinermann, *Grundlagen der phonetischen Hervorhebung* (' *Betonung* ') *des Französischen* (Elise Richter). — Dans la chronique, p. 145 et suiv., comptes rendus sommaires de : J. Jud, *Sur l'histoire de la terminologie ecclésiastique de la France et de l'Italie* ; M. Steffens, *Die Ausdrücke für ' Regen ' und ' Schnee ' im Französischen* ; Ant. M. Alcover et Fr. de B. Moll, *Diccionari català-valencià-balear*, fasc. 32 ; A. M. Espinosa, *Arcaismos dialectales* ; V. Ferraz y Castán, *Vocabulario del dialecto que se habla en la alta Ribagorza* ; A. Kuhn, *Studien zum Wortschatz von Hocharagon* (G. Rohlfs).

A. Langfors.

ARCHIVUM NEOPHILOLOGICUM. — Ce nouveau recueil est publié par l'Académie polonaise des sciences et des arts à Cracovie. Le premier volume est constitué par deux fascicules parus, l'un en 1930 et l'autre en 1934. Le recueil est du format in-8 ; les articles sont écrits en allemand, en anglais, français, italien, polonais ; pour cette dernière langue, il y a à la fin du fascicule des résumés en français.

I, 1 (1930). — P. 8-12. J. Morawski, *Variétés parémiologiques. 1.* « *Ennuyeux comme la pluie* ». Cf. *Romania*, LIX, 155. — P. 35-38. G. Bertoni, *Bramimonde*. Le caractère sympathique de cette payenne est en rapport avec le fait qu'elle se fera chrétienne, ce qui implique l'unité de composition du *Roland*. — P. 38-43. Casimir Jarecki, *Sur l'origine, la signification et l'orthographe du nom de Tartuffe*. M. Max J. Wolff a montré, il y a vingt ans (*Archiv* de Herrig, CXXXIV) que *tartufo* se trouve, dès 1606, dans l'*Astrologo* de Giambattista della Porta, au sens de « fourbe » ; on ne voit pas bien ce que le présent article ajoute à ce fait.

2 (1934). — Aucun des articles de ce fascicule ne rentre dans notre cadre.

M. R.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS, XXXV, 1 (1934). — P. 58-75. Albert Sechehaye, *Essai de classement des espèces de phrases et quelques observations sur les trois cas de l'hypothétique en latin*.

2 (1935). — Comptes rendus. P. 8-9. E. Öhmann, *Ueber Homonymie und Homonymie in Deutschen* (A. M.). — P. 18-19. K. Rogger, *Vom Wesen des Lautwandels* (A. M.). — P. 77-8. H. Vroom, *Le psaume abécédaire de saint Augustin et la poésie latine rythmique* (A. Ernout). — P. 79-81. E. Löfstedt, *Syntactica*, II (A. Ernout). — P. 82-85. W. von Wartburg, *Évolution et structure de la langue française* (A. M.). — P. 85. W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, 25-26 (A. M.). — P. 85-6. Kr. Nyrop, *Linguistique et histoire des mœurs* (O. Bloch). — P. 86-8. C. de Boer, *Introduction à l'étude de la syntaxe du français (principes et applications)* (O. B.). — P. 89. P. L. Faye, *L'équivalence passé défini-imparfait en ancien français* (O. B.). — P. 90. S. Eisenberg, *Geschichte des frz. Verbums bailler (baiulare)* (O. B.). — P. 91. T. A. Jenkins, *Word-studie in french and english* (O. B.). — P. 92. P. Falk, *Jusque et autres termes en ancien français et en ancien provençal marquant le point d'arrivée* (O. B.). — P. 95. Th. Osterwalder, *Beiträge zur Kenntnis des Dialektes von Magland (Hochsavoyen)* (O. B.). — P. 95. G. A. Stampa, *Der Dialekt des Bergell, I. Teil, Phonetik* (O. B.). — P. 96. A. T. Schmitt, *La terminologie pastorale dans les Pyrénées orientales* (O. B.). — P. 96. R. Hallig, *Die Benennungen der Bachstelze in den romanischen Sprachen und Mundarten* (O. B.). — P. 96-97. S. Eggenschwiler, *Die Namen der Fledermaus auf dem französischen und italienischen Sprachgebiet* (O. B.). — P. 97-8. *Studi glottologici di Clemento*

*Merlo* (O. B.) (nous regrettons de ne pas avoir reçu ce volume, qui paraît être presque entièrement une réimpression d'articles antérieurs, mais qui peut être intéressant pour la connaissance des thèses de M. Merlo). — P. 98. M. Orlando, *Raccorciature di nomi e cognomi* (O. B.). — P. 99. Jaberg et Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, V (A. M.). — P. 99. Rita Schlaepfer, *Die Ausdrucksformen für « man » im Italienischen* (A. M.). — P. 100-101. *Bulletin linguistique*, II (O. B.). — P. 101. B. Récatas, *L'état du bilinguisme chez les Macédo-Roumains du Pinde et le rôle de la femme dans le langage* (O. B.). — P. 101-6. N. Drăganu, *Românii în veacurile IX-XIV pe baza toponimiei şi a onomasticei* (A. Graur). — P. 108-9. *Academia română, Dicţionarul limbii romîne*, I, 2, fasc. VIII et II, XIII (A. Graur).

XXXVI, 2 (1935). — P. 141-154. G. Bonfante, *Quelques aspects du problème de la langue rétique*. « Le rétique est un dialecte illyrien, attesté par des noms de lieu et par des mots romans dont le centre de diffusion est dans les Alpes. » — P. 163-6. Louis-H. Gray, *L'origine de la terminaison hispano-portugaise -ez*. Cette finale est phonétiquement dérivée de la finale de génitifs latins, en -ici, d'adjectifs patronymiques ; ainsi *Luis Martinez* serait *Ludóvicus Martinici* ; l'adjectif lui-même se serait rapporté d'abord à un nom masculin signifiant « postérité », tel que le vieil-irlandais *mocu*. Ainsi la combinaison hispano-portugaise serait calquée sur une combinaison celtique telle que *Lugbeus mocu Min*.

3 (1935). — Comptes rendus. P. 4-5. *Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris* (A. M.). — P. 49. F. Lot, *Les invasions germaniques. La pénétration mutuelle du monde barbare et du monde romain* (A. M.). — P. 50. E. Cross, *The labile initial syllable in the romance languages* (O. B.). — P. 90-91. Karin Ringenson, *Le rapport d'ordinaux et de cardinaux dans les expressions de la date dans les langues romanes* (A. M.). — P. 51. W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, 27-28 (A. M.). — P. 51-53. P. Verrier, *Le vers français* (O. B.). — P. 53-4. H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, II (O. Bloch). — P. 55. W. Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der französischen Sprache, I. Lautlehre und Flexionslehre*, 4 et 5. Auflage (A. M.). — P. 55-6. E. Richter, *Chronologische Phonetik des Französischen bis zum Ende des 8. Jahrhunderts* (O. B.). — P. 57-8. E. Lerch, *Historische französische Syntax*, III (A. M.). — P. 63-4. Jeanton et Duraffour, *L'habitation paysanne en Bresse* (O. B.). — P. 64. F. Meinecke, *Enquête sur la langue paysanne de Lastic (Puy-de-Dôme)* (O. B.). — P. 65. P. Scheuermeier, *Wasser- und Weingefässe im heutigen Italien* (O. Bloch). — P. 67. K. Ankersmit, *Die Namen des Leuchtkäfers im Italienischen* (O. Bloch). — P. 68-9. *Buletinul Institutului de filologie română « Alexandru Philippide »*, I. (A. Graur). — P. 69-71. I. Şiadbei, *Problemele vocabularului romîn comun* (A. Graur).

M. R.

BULLETIN LINGUISTIQUE, II (1934). — P. 5-10. A. Rosetti, *Phonétique et phonologie ; à propos de quelques ouvrages récents.* Contribution à la définition exacte des termes. — P. 11-20. A. Graur, *Mots « reconstruits » et mots attestés.* Sur la légitimité des reconstructions fondées sur la comparaison des représentants, et sur l'impossibilité d'attribuer une vie certaine à des formes latines attestées à très peu d'exemplaires et dont il n'y aurait de représentant que dans une langue romane. — P. 21-33. A. Rosetti, *Remarques sur les diphtongues.* — P. 34-66. Lajos Treml, *Der dynamische Wortakzent der ungarischen Lehnwörter im Rumänischen.* — P. 67-85. J. Byck, *La répétition en roumain.* Sur le rôle d'instrument grammatical que joue la répétition. — P. 86-97. E. Petrovici, *Le pseudo* i *final du roumain.* Ce n'est pas un son de position, c'est un geste buccal qui accompagne la consonne finale, sans la mouiller, au moins dans le parler normal, et qui donne cependant l'impression d'un *i* parce que l'articulation commencée donne au souffle de l'explosion de la consonne précédente le timbre *i*. Cette analyse, faite d'après des enregistrements graphiques, précise utilement les données de l'observation acoustique ou articulatoire. — P. 98-107. A. Rosetti, *Sur l'* -n- *spirant des parlers dacoroumains actuels.* Les parlers actuels reproduisent les divers états de $n > r$ que présentent les textes du XVIe siècle. — P. 108-200. A. Graur, *Les mots tsiganes en roumain.* Étude de grand intérêt, non seulement par le lexique étendu qu'elle nous apporte, mais aussi par les observations qui le précèdent et qui mettent en lumière des faits caractéristiques relatifs à l'adoption de mots tsiganes dans l'argot roumain et à la création d'un pseudo-tsigane dans la littérature comique. — P. 202-237. D. Sandru, *Enquête linguistique : Pays des Motzi.* Textes oraux avec introduction phonétique, morphologique et lexicale. — P. 238-241. A. Graur, *Désinences pour mots étrangers.* L'étude de formations plurielles à type roumain, dans le tsigane de Roumanie, pour des mots roumains ou non, mais non pas pour des mots tsiganes, amène M. Graur, par comparaison avec diverses langues européennes, a établir qu'il existe des désinences pour mots d'emprunt et par conséquent la conscience chez le parlant d'une distinction possible entre mots implantés dans la langue et mots d'emprunt. — P. 242-245. J. Byck, *Orthographe et prononciation des mots récents en roumain.* — P. 246-249. A. Graur, *Un suffixe singulatif en roumain.* Formations en *-ete*, répandues surtout aujourd'hui dans le Banat et plus encore en Olténie.

III (1935). — P. 5-14. A. Rosetti, *Sur la théorie de la syllabe.* — P. 15-53. A. Graur, *Notes sur les diphtongues en roumain.* Syllabe, diphtongues, on voit que le *Bulletin linguistique* apporte sa contribution à l'étude des problèmes les plus actuels, et les plus disputés, de la phonétique. L'article de M. Gr. nous donne des analyses délicates, surtout de faits modernes et où la conscience phonétique joue un rôle important. — P. 54-64. J. Byck, *Sur l'impératif en roumain.* Titre un peu trop large : il s'agit seulement des impératifs réfléchis et des formes anormales qu'ils peuvent présenter à la 2e pers. du

pluriel, *duceți-vă-ți* et *duce-vă-ți* au lieu de *duceți-vă*. M. B. montre que *-ți* final n'est pas autre chose que la désinence verbale qui a été accolée au pronom enclitique pour maintenir le caractère de personne et de nombre de la forme allongée ; le phénomène ne se produit que pour les verbes de la conjugaison en *-e* atone ; il a des analogues en diverses langues et notamment en albanais. — P. 65-84. A. Graur et A. Rosetti, *Sur le traitement des groupes lat.* ct *et* cs *en roumain*. Revision minutieuse des explications proposées ; les auteurs concluent que « le traitement *pt* ou *ft* de *ct* s'explique par réaction de la langue contre un groupe inusité ; quant au traitement de *cs*, l'assimilation étant la règle, les quelques mots qui ont innové représentent une réaction contre cette tendance et le maintien approximatif de l'ancienne prononciation ». On pourra penser que la dernière partie de ces conclusions est moins une explication qu'une attestation du fait. En appendice une note longue, précise et utile, sur le traitement du groupe lat. *cs* dans la flexion du parfait roumain. — P. 85-112. A. Rosetti, *Contributions à l'analyse physiologique et à l'histoire des voyelles roumaines* ă *et* î. — P. 113-177. D. Șandru, *Enquêtes linguistiques : Lăpujul de jos (d. Huniedoara)*. Introduction importante à de nombreux textes oraux. — P. 178-185. A. Graur, *Une nouvelle marque de pluriel dans la flexion verbale roumaine*. Extension de *-ră* final. — P. 185-7. A. Graur, *Notes sur les mots tsiganes en roumain*. Compléments à l'article publié au tome II du *Bulletin*. — P. 187. A. Graur. *Roum. guraliv* < bulg. *govorliv*, m. s. « bavard ». — P. 188-189. J. Byck, *Sur les changements de conjugaison en roumain*. — P. 189-190. J. Byck, *L'alternance* d-ž, variante de l'alternance normale *d-z* (*verde-verzi*) sous l'influence de l'alternance également normale *z-j* (*obraz-obraji*). — P. 191-193. A. Graur, Compte rendu de Alf. Lombard, *La prononciation du roumain*. — P. 193-194. A. Graur, C. r. sévère de B. Conev, *Istorija na bălgarski ezik*.

M. R.

Göttingische gelehrte Anzeigen. — Cette revue, entièrement consacrée à des comptes rendus importants, au nombre de 65 par an environ, en réserve quelques-uns à la philologie romane et aux disciplines apparentées. Il nous a paru utile de les signaler aux lecteurs de la *Romania*.

T. CXCIII (1931). — P. 312-315. W. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 3e édition, fasc. 1 (Moritz Regula). — P. 458-473. Eugen Lerch, *Hauptprobleme der französischen Syntax*, I et II (Moritz Regula ; le compte rendu reflète le conflit d'idées qui sépare l'école « idéaliste » à laquelle appartient M. Regula, de l'école « historique » représentée par M. Lerch, et insiste sur la nécessité d'élaborer un système de syntaxe « universellement humain ». — P. 473-483. E. Winkler, *Grundlegung der Stylistik* (Edgar Gläser).

CXCIV (1932). — P. 41-57. Max Manitius [et Paul Lehmann], *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, III (Hans Walter : corrections ; addi-

tions à la bibliographie des tomes I-III ; desiderata concernant la présentation du tome IV, en préparation). — P. 57-70. Albert Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*. Première partie : travaux militaires (Friedrich Koepp). — P. 161-166. W. Meyer-Lübke, *R.E.W.*, fasc. 2-6 (Moritz Regula).

CXCV (1933). — P. 329-334. Leonardo Olschki, *Die romanischen Literaturen des Mittelalters* (Erich Auerbach : tableau d'ensemble, divisé par genres littéraires et exécuté avec goût, bien qu'il soit difficile de parler d'une littérature commune à toutes les parties de la *Romania* ; l'auteur n'a pas mis en relief le trait qui distingue la littérature des peuples romans des littératures germaniques du moyen âge : le rôle subordonné qu'elle joue par rapport à la littérature latine ; l'essentiel de son histoire consiste dans l'émancipation du *volgare illustre* de la tutelle latine). — P. 329-334. W. Meyer-Lübke, *R.E.W.*, fasc. 7-11 (Moritz Regula).

CXCVI (1934). — P. 473-476. Richard Heuberger, *Rätien im Altertum und Frühmittelalter*, I (Ernst Schwartz : ce n'est pas une mise à jour de l'ouvrage de Planta, mais bien une révision personnelle du problème, d'après les sources ; il est regrettable que l'auteur ait négligé l'étude de la toponymie, dont il se méfie.)

CXCVII (1935). — P. 125-128. W. Meyer-Lübke, *R.E.W.*, fasc. 12-20 (Moritz Regula). — P. 154-158. Hermann Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, II (Edward Schröder : résultats précieux, mais l'auteur n'est pas assez familier avec les travaux des germanistes et des scandinavistes, et ne fait pas état, dans la mesure souhaitable, de l'apport des Visigoths et des Burgundes). — P. 402-408. Jean Gessler, *Le Livre des mestiers de Bruges et ses dérivés* (Hans Rheinfelder : bonne méthode, l'éditeur corrige le texte français en s'appuyant sur le texte flamand publié en regard [il nous semble que M. R. a tort d'approuver la substitution de *les* à *ces*, motivée par la présence de *de*, article défini flamand : on sait qu'en vieux français *cist* tend à se confondre avec *li*] ; quelques observations sur l'application de cette méthode). — P. 511-514. Jean Destrez, *La Pecia dans les manuscrits universitaires du XIII^e et du XIV^e siècle* (A. Hessel). — P. 487-493. A. R. Nykl, *El cancionero del šeih, nobilisimo visir, maravilla del tiempo, Abū Bakr Ibn 'Abd-al-Malik Aben Guzmán* [*Ibn Quzmān*] (R. Hartmann : démonstration de l'origine arabe de la poésie des troubadours ; le *zadjal*, dont le mètre repose non pas sur la quantité des syllabes, mais sur le balancement de l'accent tonique, rappelle beaucoup la lyrique provençale ; toutefois il est plus malaisé de rapprocher le contenu des deux poésies, celle des Arabes n'offrant aucun parallèle avec l'amour courtois des troubadours, ni avec la position sociale et morale de la femme dans le Midi de la France).

G. Lozinski.

Hispanic Review, I (1933), 1. — P. 1-23. Henry R. Lang, *The text of a*

*poem by king Denis of Portugal.* Réédition et commentaire d'un texte déjà publié par l'auteur en 1894 (C. V. 208, C. B. 605, nº LXXVI de son ancien travail). Nombreuses notes de grammaire et de métrique à propos de la reconstitution proposée. — P. 37-49. Karl Pietsch, *Zur spanischen Grammatik : Einzelheiten zum Ausdruck des konzessiven Gedankens.* Collection d'exemples empruntés à des textes médiévaux. L'auteur étudie successivement l'emploi concessif de : *que, pero* et *pero que, porque, aunque, por... que, mas que, puesto que, bien que.*

*Varia.* — P. 66. W. Meyer-Lübke, *Spanich toca* « *Mütze* », origine basque. — P. 70. Article nécrologique sur Charles Caroll Marden (1867-1932).

2. — P. 161-167. R. K. Spaulding, *On the introduction of the Preterites in* u (hubo *and its congeners*).

3. — P. 196-207. A. G. Solalinde, *La disputa del alma y el cuerpo.* Comparaison précise du texte espagnol de ce célèbre débat et du poème français qu'il traduit, *Un samedi par nuit.*

*Varia.* — P. 241-243. T. Atkinson Jenkins, *Origin of the word sedan.* Le mot anglais, qui signifie « chaise à porteurs », serait la transposition d'un hypothétique napolitain **seḍḍa* ou **siḍḍa*, lequel serait lui-même une adaptation populaire du mot espagnol *silla.* La migration de l'expression est rendue à peu près vraisemblable ; mais au XVIe siècle, date supposée de l'entrée du mot espagnol *silla* dans le vocabulaire napolitain, il y avait longtemps que *silla* n'avait plus la double *l* qui justifierait le passage *silla* > **siḍḍa*, analogue à celui que nous montre *stella* > *stiḍḍa.* — P. 243-244. Edwin B. Williams, *The preterit of portuguese ter.* Explication de *tive*, par l'analogie de *sive* et de *estive*, explication évidente, qui se trouve déjà dans le manuel de Huber.

*Comptes rendus.* — P. 247. Leavitt Olds Wright, *The -ra verb form in Spain*, Berkeley, 1932 (S. L. Millard Rosenberg : éloges).

4. — P. 309-318. Olav K. Lundeberg, *On the gender of mar : precept and practice.*

*Varia* — P. 335, Leavitt O. Wright, Note sur l'emploi des subjonctifs en *-se* dans l'apodose des phrases conditionnelles, emploi théoriquement interdit par les grammairiens espagnols.

II (1934), 1. — P. 51-64. José R. Palomo, *The relative combined with querer in old spanish.*

*Varia.* — P. 70. Lloyd Kasten. *Several observations concerning " Lo Libre de saviesa " attributed to James I of Aragon.*

*Comptes rendus.* — P. 74. Florence Whyte, *The Dance of Death in Spain and Catalonia*, Baltimore, 1931 (J. D. M. Ford). — P. 83. J. Huber, *Altportugiesisches Elementarbuch*, Heidelberg, 1933 (Edwin B. Williams : éloges).

2. — *Varia.* — P. 153. Edwin B. Williams, *The posttonic penult in portu-*

*guese*. Note très intéressante sur le caractère conservateur de la phonétique portugaise (maintien des proparoxytons, résistance à la diphtongaison) ; essai d'explication.

3. — P. 202-216. Théodore Babbitt, *Observations on the Crónica de once reyes*. L'auteur cherche à démontrer, contrairement à l'opinion de M. Menéndez Pidal, que la première partie au moins de cette chronique, celle qui s'étend depuis le règne de Fruela II jusqu'à celui d'Alphonse VI, est d'une rédaction antérieure aux parties correspondantes de la Première Chronique Générale, compilée sous Alphonse X et son fils Sancho. C'est à cette première partie seulement, qui fut plus tard amplifiée et continuée, que convient le titre de *Crónica de once reyes* que les manuscrits donnent à l'ensemble. En effet, bien qu'on y trouve consignés les événements de treize règnes, deux personnages (Ordoño IV et Sancho II) y sont considérés comme usurpateurs et, de ce fait, exclus du compte. — P. 217-225. M. Romera-Navarro, *Quillotro y sus variantes*. Recueil d'exemples où apparaît le mot ainsi que ses dérivés : *quillotra, quillotrarse, aquillotrarse, enquillotrarse*.

*Varia*. — P. 241. A. G. Solalinde, *Una fuente de las Partidas : la Disciplina clericalis*. Rapprochement entre *Partidas II, tit. VII, ley 5* et *Disciplina*, ex. XXVI. — P. 242. J. Horace Nunemaker, *Note on Abolays*. Il s'agit de la source du lapidaire d'Alfonse le Sage ; montre que cet Abolays est entièrement inconnu. — P. 246. C. C. Rice, *The etymology of spanish columbrar, vislumbrar*. Justifie l'étymon *colluminare* pour le premier et propose pour le second un latin **bislumen + are*.

*Comptes rendus*. — P. 265. Leomarte, *Sumas de historia troyana*, éd. A. Rey, Madrid, 1932 (Hayward Keniston).

4. — P. 287-302. George Tyler Northup, *La Gran conquista de Ultramar and its problems*. Etat actuel des questions concernant ce texte et son édition future : manuscrits, éditions anciennes, travaux modernes, premiers problèmes à résoudre. L'article se termine par une table indicative des sources principales établie chapitre par chapitre.

*Varia*. — P. 350. Marion A. Zeitlin, Note à l'article de Solalinde sur la *Disputa del alma y el cuerpo*, cité ci-dessus.

III (1935), 1. — *Comptes rendus*. — P. 77. *El cancionero de Aben Guzmán* (*Ibn Quzmān*), éd. A. R. Nykl. Il s'agit du chansonnier andalou dont l'influence sur la lyrique romane en général et provençale en particulier a été supposée par Ribera dès 1912. L'ouvrage ci-dessus donne une édition du texte arabe et une traduction espagnole des pièces les plus significatives. Une introduction rend le tout accessible, au moins en partie, aux non-arabisants (S. Griswold Marley). — P. 83. Randolph Arnold Haynes, *Negation in Don Quijote*, Austin (Texas), 1933 (R. K. Spaulding). — P. 85. B. Acevedo y Huelves y M. Fernandez y Fernandez, *Vocabulario del Bable de Occidente* (Joseph E. Gillet).

2. — P. 126-137. Edith L. Kelly, *Fer, Far, Facer, Façer, Fazer in three works of Berceo.* Classement et statistique de formes. — P. 138-148. William J. Entwistle, *Prolegomena to an edition of Fernão Lopes.* — P. 149-161. Gifferd Davis, *The development of a national theme in medieval castillan literature.* Il s'agit du *De laudibus Hispaniae* d'Isidore de Séville dont l'auteur suit les transformations et la réapparition chez Lucas de Tuy, Rodrigue de Tolède, le poème de Fernan Gonzalez, etc...

*Varia.* — P. 162. C. C. Rice, *The etymology of spanish corral, loco, mozo.* Le premier de *corro*, comme *ventanal* de *ventana* ; *loco*, de l'arabe *lauk* « sottise », ce qui explique la diphtongue du portugais *louco* ; *mozo* d'un lat. **mucceus*, fait sur *muccus* et non de *musteus*.

*Comptes rendus.* — P. 170. *La flor de las ystorias de Orient*, by Hayton Prince of Gorigos, edited by Westey Robertson Long (Lloyd Kasten). — P. 173. Werner Mathies, *Die aus den intransitiven Verben der Bewegung und dem Partizip des Perfekts gebildeten Umschreibungen in Spanischen* (Hayward Keniston : beaucoup de réserves). — P. 177. Sister Teresa C. Zoode : Gonzalo de Berceo, *El sacrificio de la misa, A study of its symbolism and of its sources* (A. G. Solalinde).

4. — P. 338. Barbara Matulka, *On the Beltenebros episode in the Amadis.* Signale l'existence en anc.- franç. d'une chanson du *Biel Ténébré*, inconnue par ailleurs, mais qui est citée dans *Doon de Nanteuil* et le *Poème moral.* — P. 340. C. C. Rice, *Etymologies* de : a) *bastar* « être suffisant », origine arabe (?) ; b) *despachar, empachar* « débarrasser » « gêner », emprunts italiens ; c) *rajar*, anc. esp. *raxar* « briser », du lat. **rasulare*, dérivé de *rasum* ; d) anc. esp. *regunzar* « raconter » de **recomputiare*. Repousse l'étymologie de Spitzer **rebucinare* ; mais depuis, celui-ci a proposé, avec raison semble-t-il, **recognitiare*.

F. Lecoy.

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, XXIII (1925-1935). — P. 52. J. Vendryes, *Le nom de la ville de Metz.* Mettis est un hypocoristique tiré de la première syllabe de Mediomatrici avec redoublement de l'occlusive. — P. 410-14. E. W. Scripture, *Les atomes vocaux, les sons vocaux et l'accentuation dans une phrase française.*

Neuphilologische Mitteilungen, XXXV (1934), 1-2. — P. 1-40. D. Scheludko, *Ueber den Frauenkult der Troubadours.* — P. 41. Leo Spitzer, *Kat. malaguanyat, malagonyat.* — P. 41-64. Alvid Rosenqvist, Compte rendu de Walther Sandweg, *Die Fremdwörter bei Tannhäuser.* Intéressant pour les nombreuses corrections apportées à la dissertation de M. Sandweg relativement aux mots d'origine française. — P. 71-74. A. Långfors, C. r. des *Mélanges de philologie offerts à Jean-Jacques Salverda de Grave.*

3-4. — P. 81-95. Veikko Väänänen, *Le nominatif pluriel en* -as *dans le latin vulgaire*. Nouveaux exemples, en particulier à Pompéi ; ce phénomène serait à la fois archaïque et vulgaire. — P. 95-100. P. J. Pasquali, *D'un gruppo di voci provenzali designanti uccelli di rapina*. Prov. *tartana, tartarassa* « milan, buse » avec variantes en *-d-*, *tardaresso*, etc., rattachés à *dardu ; voir la suite p. 162. — P. 132-133. A. Långfors, C. r. de *Le Haut livre du Graal Perlesvaus*, éd. W. A. Nitze et T. A. Jenkins. — P. 133-134, A. Långfors, C. r. de Jaume Massò Torrents, *Repertori de l'antiga literatura catalana*, I.

5-6. — P. 145-158. Paul Verrier, *Metrische Fragen*. Réponse à des critiques de M. Andreas Heusler sur *Le vers français* de M. V. — P. 162-164. P. S. Pasquali, *Ancora dei nomi italiani e provenzali d'uccelli derivati da* dardu. — P. 164-169. P. S. Pasquali, *Appunti etimologici, I.* 1. Franç. dial. *crum* « nuage » et dérivés < *crumu pour grumu ; — 2. Noms dialectaux italiens de la bergeronnette. — P. 193-210. Stephan Papp, C. r. de Eugen Lerch, *Französische Sprache und Wesensart*. — P. 210-211. A. Långfors, C. r. de J. W. Spargo, *Virgil the Necromancer*. — P. 213. A. Långfors, C. r. de Ferruccio Blasi, *Le poesie di Guilhem de la Tor*.

7-8. — P. 225-32. P. S. Pasquali, *Appunti etimologici, II.* 1. « Pier Borsa ». C'est l'homme qu'on voit dans la lune ; — 2. Vintimiglia *pissalatiera* « tarte au poisson » ; — 3. Abruzz. *zambanelle* ; — 4. Sic. zingar. *mannettu* « pain » ; — 5. Ital. *panporcino* « cyclamen ». — P. 233-241. *Lettres de Paul Meyer à Hugo Schuchardt (1874-1888)* publiées par Louis Karl ; Paul Meyer aurait été bien étonné d'entendre parler de « la salle de rédaction de la *Romania* qu'il partageait avec Gaston Paris ».

M. R.

Publications of the modern language association of America. — T. XLVII (1932). — P. 1-9. H. D. Austin, *The Arrangement of Dante's Purgatorial Reliefs* (Purg., X, 34-93). — P. 10-16. Louise Pound, *On the Dating of the English and Scottish Ballads*. Il y a très peu de ballades anglaises ou écossaises qu'on puisse réellement dater d'avant le XVIe siècle, et contrairement à l'opinion courante le XVe siècle n'a pas été une époque où le genre ait tout particulièrement fleuri. — P. 315-338. Alice Buchanan, *The Irish Framework of* Gawain and the Green Knight. Étude de certains éléments celtiques des romans arthuriens, en particulier de l'épreuve de la décapitation. — P. 339-345. Harvey Eagleson, *Costume in the Middle English Metrical Romances*. Quelques comparaisons avec le costume dans les romans français. — P. 363-367. Roberta D. Cornelius, Piers Plowman *and the* Roman de Fauvel. L'auteur du poème anglais aurait connu et utilisé la seconde partie du roman français. — P. 431-452. J. Burke Severs, *Chaucer's Source MSS. for the* Clerkes Tale. En dehors de sa source principale, un conte latin de Pétrarque emprunté au *Décaméron* de Boccace, Chaucer se

serait servi, non pas, comme on l'a cru, de la version de ce conte contenue dans le *Menagier de Paris*, mais d'une version différente représentée par le ms. BN. fr. 1165. — P. 609-612. W.A.N. et G.T.N. Notice nécrologique sur Charles Carroll Marden. — P. 911-914. G. L. L. *A Bibliography of Charles Hall Grandgent's Writings* (Arranged chronologically). Le volume XLVII des *Publications* est dédié à M. Grandgent, Secrétaire de l'Association des langues modernes (1902-1911) et Président (1912) à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire. — P. 915-922. H. D. Austin, *Numbers, Definite and Indefinite, a Dante study*. — P. 923-948. Germaine Dempster, *Some old Dutch and Flemish Narratives and their Relation to Analogues in the Decameron*.

T. XLVIII (1933). — P. 164-166. Arthur Fisher Whittem, *An Unpublished Letter in French by George Ticknor*. La lettre datée de Boston, 25 septembre 1850, est adressée à Francisque Michel. — P. 220-244. Carl Selmer, *Velarization and u-Vocalization of l in German Dialects*. L'influence du français dans le cas du bas franconien est écartée. — P. 303-307. B. Sprague Allen, *The Dates of* sentimental *and its Derivatives*. — P. 317-321. J. S. P. Tatlock, *Muriel : The earliest English Poetess*. Cette plus ancienne des poétesses anglaises a vécu à la fin du XIe siècle. On n'a aucun de ses écrits qui, s'ils existaient, seraient probablement en latin. C'était une femme très cultivée. En lisant cet article on ne peut s'empêcher de penser que l'existence d'une Muriel explique dans une certaine mesure l'apparition d'une autre femme cultivée qui, moins d'un siècle après, a écrit elle aussi des poèmes en Angleterre, en français cette fois, Marie de France. — P. 340-361. Harry Caplan, « *Henry of Hesse* » *on the Art of Preaching*. — P. 362-391. Nellie Slayton Aurner, *Sir Thomas Malory — Historian?* On peut peut-être retrouver dans la *Morte Darthur* de Malory une certaine préoccupation des événements de son temps, en Angleterre et en France, quelques réminiscences des princes contemporains, anglais ou français, qui colorent et parfois orientent à nouveau les récits empruntés à ses sources françaises. — P. 598. C. E. Parmenter and A. V. Blanc, *An experimental Study of Accent in French and English*. — P. 609-622. Harry de Veltheym Velten, *The Science of Language and the Language of Science*. — P. 629-635. Grace Frank, AOI *in the* Chanson de Roland. Les cas où *aoi* n'apparaît pas à la fin ou près de la fin d'une laisse sont si nombreux (et ici on nous donne des statistiques plus exactes que celles sur lesquelles on a tablé jusqu'alors) qu'on peut supposer une intention dans la présence ou l'absence de ces trois lettres. Pour Mme Frank *aoi* se rapporte à la présentation musicale de la *Chanson* : elles apparaissent partout où il y a pour le jongleur qui récitait ou chantait le poème la possibilité d'une pause ou d'une phrase mélodique appropriée marquant un arrêt, et elles sont absentes partout où la narration se relie étroitement à ce qui suit. — P. 642-647. Camillo P. Merlino, *Equicola's Knowledge of Dante*. — P. 965-980. Sylvanus Griswold Morley, *Recent Theories about*

*the Meter of the « Cid »*. Ce qu'il faut entendre par vers « amétrique », et que le mot ne convient pas au vers du *Cid* qu'il serait plus juste d'appeler « irrégulier ». Ce vers a seulement deux accents rythmiques, un à la césure, l'autre à la fin ; il n'y a pas lieu de chercher à égaliser le nombre des syllabes à l'intérieur de chaque hémistiche, mais il n'y a pas plus de profit à vouloir égaliser le nombre des accents rythmiques dans les hémistiches. Origines de ce vers. — P. 1000-1035. Roger Sherman Loomis, *The Visit to the Perilous Castle : a study of the Arthurian Modifications of an Irish Theme*. Étude d'un thème tel qu'on le trouve développé dans une quinzaine d'œuvres médiévales, irlandaises, galloises, françaises, allemandes, anglaises : l'auteur se propose de montrer que le recours à un développement purement littéraire et chronologique à partir de Chrétien de Troyes, en dehors de toute référence à de lointaines sources celtiques et à la tradition orale qui conserve et transmet, mêle, contamine et parfois embrouille, ne saurait expliquer les faits.

E. S.

Revue de philologie française, XLVI (1933). — Le fascicule unique qui constitue cette année de la *Revue* porte un papillon donnant l'indication suivante : « Les appuis officiels et les subventions qui avaient encouragé L. Clédat quand il a fondé la Revue de philologie française, et qui l'avaient soutenu pendant plus de quarante ans ayant été peu à peu réduits et, pratiquement, supprimés, l'éditeur doit se résoudre à suspendre temporairement la publication de la revue jusqu'au retour à des conditions économiques normales. » Puisse ce retour être prochain, et la revue de Clédat qu'avait si courageusement continuée M. Henri Yvon, reprendre utilement son cours ! Mais puissent aussi les travailleurs intellectuels comprendre plus nettement qu'ils doivent faire effort pour organiser leurs moyens d'information, de recherche et de publication, qu'ils doivent tendre à les faire vivre eux-mêmes ; le bon artisan n'hésite pas devant les sacrifices nécessaires pour s'assurer de bons outils. — P. 1-28. Adrien Harmand, *Le destrier ; critique étymologique*. M. H. apporte à l'explication de ce mot toute la précision d'un technicien de l'équitation et il a utilement accompagné son texte de figures au trait fort précieuses. Son opinion est que le *destrier* n'est pas nommé ainsi, comme on le dit le plus souvent depuis Ugucio, *quia per dextram ducitur*, c'est-à-dire (on a du moins interprété ainsi par la suite) parce que, dans la marche, il n'était pas monté, mais mené à la main par l'écuyer, qui le tenait à sa droite, jusqu'au moment du combat ; *destrier* ne serait que le contraire de *gaucher* et désignerait simplement un cheval « droitier », c'est-à-dire galopant sur le pied droit. M. H. montre que cette allure particulière était nécessaire pour permettre à deux cavaliers courant en lice, dans une joute, de pouvoir se frapper sur le bouclier, alors qu'ils suivent des lignes parallèles, chacun ayant son adversaire sur sa gauche ; le galop sur le pied droit incurve en effet

légèrement le cheval vers la gauche et permet de diriger la lance de ce côté. Tout cela est fort clairement expliqué par M. H., mais ne s'applique au juste qu'à la joute sous sa forme du XIVe et du XVe siècle, avec lance de joute à position invariable sous l'aisselle. Mais cela n'a pas de sens pour un combat en champ libre où les cavaliers peuvent attaquer sur leur droite aussi bien que sur leur gauche, ont eu d'abord des lances courtes et tenues à bras libre, ou se battent au besoin à l'épée. Or, le cheval de bataille est *destrier* dès le *Roland* (encore que le *destrier* y serve aussi à la marche). Faut-il admettre que la joute en lice sur des lignes parallèles avait dès cette époque rendu nécessaire et commun le dressage du cheval « droitier » et depuis assez longtemps pour que *destrier* ait fini par s'appliquer à tout cheval de combat ? Il y a là une difficulté que M. H. n'élimine pas sûrement. Mais son article a le grand mérite de placer dans la réalité des choses la recherche étymologique. Il contient aussi d'intéressantes indications sur la différence du tournoi et de la joute. L'on ne peut que souhaiter de voir l'auteur appliquer ses connaissances et sa critique à d'autres notions relatives à l'armement, au costume, et aux techniques qui s'y rattachent. — P. 29-45. A. Dauzat, *Le français populaire de Saint-Georges-de-Didonne*. La localité est sur l'estuaire de la Gironde, près de Royan ; il ne s'agit pas de patois, mais bien de français régional populaire. — P. 46-51. A. Jourjon, *Remarques lexicographiques (suite)*. Quelques mots commençant par ME. — P. 52-59. Comptes rendus. — P. 60-64. Chronique et table.

M. R.

STUDIA NEOPHILOLOGICA, VI (1933-34), 1-2. — P. 1. V. Ernest G. Wahlgren, *Contribution à l'histoire de l'évolution des terminaisons de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel en français*. Il s'agit du « développement de la terminaison latine -ēbam dans le français et spécialement du passage phonétique de *wę* à *ę* aux trois personnes du singulier et à la troisième pers. du pluriel ». M. W. pense qu'il y a là une évolution phonétique naturelle de la région parisienne, et pour laquelle il n'y a lieu de recourir à aucune influence dialectale : la réduction a dû se produire d'abord dans les verbes dont le radical était terminé par *v* (*avoir*, *devoir*, etc.) ou par *ou* (*avouer*, *douer*, *louer*, *ouïr*, etc.). — P. 104-119. E. Walberg, C. r. de H. K. Stone, *Les vers de Thibaut de Marly*. Ce c. r. est d'autant plus riche d'observations et de corrections que M. W. avait lui-même préparé une édition du poème de Thibaut de Marly.

3. — P. 164-170. J. Melander, C. r. de A. Tabachowitz, *Étude sur la langue de la version française des serments de Strasbourg*. Ce c. r., d'ailleurs élogieux sur bien des points, a donné lieu de la part de M. Tabachowitz à une réponse que nous signalons par ailleurs. On notera que M. M. ne croit pas à la possibilité d'assigner à la langue des serments romans une origine dialectale définie (on sait que M. Tabachowitz propose le lorrain, sur des

indices assez faibles). — P. 170-173. E. Staaff, C. r. fort élogieux de W. von Wartburg, *Évolution et structure de la langue française.*

VII (1934-35), 1-2. — P. 1-18. B. Hasselrot, *Le franco-provençal se compose-t-il de deux groupes principaux, un septentrional et un méridional ?* Réponse négative, en opposition avec la thèse soutenue par M. O. Keller. — P. 18-29. Karl Michaëlsson, *Alternances -ien — -ian en ancien français ; étude de chronologie.* Cette alternance est ancienne en français ; elle doit avoir une raison phonétique et être en relation avec la nasalisation ; il n'y a pas lieu par conséquent d'attribuer à une influence méridionale la forme *Vivian* du nom du héros d'*Aliscans*. Pour la forme *vianeis* qu'utilise M. M., voir la note de M. A. Blanchet signalée ci-dessus, p. 288. — P. 40-52. Alf. Lombard, C. r. de la thèse de M. Paul Falk, *Jusque et autres termes en ancien français et en ancien provençal marquant le point d'arrivée.* — P. 52-61. Karl Michaëlsson, C. r. de Friedrich Cramer, *Die Bedeutungsentwicklung von « Jean » im Französischen.* Compléments intéressants sur la vogue de ce nom. — P. 61-62. Karl Michaëlsson, C. r. de Paul Perdrizet, *Le Calendrier parisien à la fin du moyen âge d'après le Bréviaire et les Livres d'heures.*

3. — P. 151-152. Alf. Lombard, *Le groupement des pronoms personnels régimes atones en italien. Appendice.*

M. R.

Studi di filologia italiana, Bullettino della R. Accademia della Crusca, vol. III (1932). — P. 5-6. G. Vandelli, *Per il 'Cursus' e per il 'Morgante' (dalle carte di Pio Rajna).* — P. 7-86. P. Rajna, *Per il « Cursus » medievale e per Dante.* Le contenu de cette ample étude, que la mort a interrompue, est de valeur inégale. Laissant de côté l'histoire du mot *cursus* et la définition, déjà connue par ailleurs, d'un certain nombre de termes grammaticaux d'emploi courant au moyen âge, le lecteur verra avec intérêt comment l'usage du *cursus* qui, chez les Latins et les théoriciens postérieurs, affecte l'allure rythmique générale de la période, tend de bonne heure, dans la pratique à se restreindre à la *clausule* de fin de phrase. L'auteur analyse ensuite les textes qui nous sont parvenus relatifs au *cursus* médiéval, depuis celui d'Albert de Morra jusqu'à celui de Bene da Lucca ; l'école d'Orléans mérite une mention à part, car le *cursus* y fut à tel point en honneur que l'on désigna même par *aurelianensis* un « style » doté de caractéristiques qui dérivent en gros du système d'Albert de Morra. En appendice on trouvera réunis quelques fragments de la conclusion ainsi que de brèves, mais suggestives, indications relatives au *cursus* chez Dante. Somme toute, il ne convient pas de surestimer l'importance du *cursus* au moyen âge : les théoriciens ne lui accordent dans leurs œuvres qu'une place fort restreinte ; en dehors des écrits de chancellerie il ne joue qu'un rôle secondaire et n'est nulle part appliqué avec rigueur ; dès la fin du XIII^e^ s. il entre en décadence. S'élevant avec force contre l'affirmation de Toynbee suivant laquelle Dante se serait

servilement soumis aux règles du *cursus*, P. Rajna prétend que Dante, conscient de leur valeur expressive, les a utilisées uniquement à certaines places et toujours en vue de réaliser un effet voulu de mise en relief. — P. 87-102. P. Rajna, *Per un' edizione critica del « Morgante »*. A défaut du ms. original du *Morgante* et de l'édition princeps (*X*) qui s'est perdue, une édition critique devrait tenir compte de l'édition de Venise de 1482 (*V*), de l'édition de Florence de 1482 (*R*) et de l'édition — florentine également — de 1483 (*F*) qui a dû utiliser un ms. autographe pour les cinq chants qui s'y trouvent ajoutés. L'auteur donne des exemples de la méthode à appliquer et montre que, malgré l'antériorité (de quelques semaines ou mois seulement) de *V* par rapport à *R*, *V* est sujet à caution, car il contient des dialectismes vénitiens. — P. 103-162. G. Mazzoni, *Sul Ritmo Laurenziano (osservazioni e digressioni)*. L'auteur, qui a déjà publié un article sur la même question dans les *Studi Medievali* de 1928, critique à son tour certaines conclusions du compte rendu qu'en a donné Mario Casella au second tome de ces mêmes *Studi di filologia italiana*. Le fond de la pensée de G. Mazzoni est que, dans la métrique italienne des origines, tout ne dérive pas de modèles français et provençaux ; aussi s'efforce-t-il de démontrer que le *Ritmo Laurenziano*, malgré quelques affinités métriques, ne présente pas la même allure rythmique que les textes français ou provençaux dont on a voulu le rapprocher (*Gormond et Isembart*, *Alexandre*, *Sainte Foi d'Agen*, épîtres farcies) ; et même pour le sujet, il nie tout rapport de dépendance entre la poésie de Guillaume de Poitiers *Farai un vers, pos mi somelh* et le *Ritmo*, tout vibrant d'individualisme. L'origine rythmique n'en saurait être cherchée que dans les poésies latines du moyen âge en octonaires accouplés, destinées moins au chant qu'à la déclamation. L'auteur donne d'excellentes raisons linguistiques et stylistiques pour conserver les rimes imparfaites et les vers hypermètres. Il identifie les trois évêques dont parle le jongleur avec Galgano de' Pannocchieschi, Villano di Pisa et Grimoaldo di Osimo, précise quelques autres détails historiques qui permettent d'enfermer la date du *Ritmo* entre 1155 et 1164 et traite accessoirement de quelques menues questions de critique textuelle. — P. 163-6. M. Barbi, *Per una compiuta edizione dei « Ricordi politici e civili » del Guicciardini*. Le reproche de désordre et de redites que l'on adresse à cet ouvrage de Guichardin s'évanouit, si l'on tient compte du fait que les éditeurs ont mis bout à bout des rédactions chronologiquement différentes. Une édition critique devrait se fonder sur trois sources : la source A, constituée par les mss dérivés d'un recueil de souvenirs qui est parvenu entre les mains de Flavio Orsini dans la seconde moitié du XVIe s. ; la source B, qui est la rédaction de 1528 et qui contient en majorité des notes antérieures à 1525 ; la source C, ou rédaction la plus achevée, entreprise en 1530.

Cl. Z. N.

STUDIER I MODERN SPRÅKVETENSKAP, XII (1934). — P. VII-XVI. Alfred Nordfelt, *Åke Wilhelmson Munthe in Memoriam*, Notice, avec portrait, de Å. W. Munthe (1859-1933) ; voir aussi p. 211. — P. 19-76. Alf. Lombard, *Le groupement des pronoms personnels régimes atones en italien*. Étude poursuivie à travers toute l'histoire de l'italien, spécialement du florentin. On trouvera dans les *Studia neophilologica*, VII, 151-2, un appendice à ce mémoire : M. L. y tient compte de la version florentine d'Uguçon da Laotho. — P. 77-124. Ernest G. Wahlgren, *Renseignements sur quelques manuscrits français de la Bibliotbèque nationale de Turin*. Renseignement sur le contenu de ces mss. et sur leur état après l'incendie de 1904 et les restaurations consécutives, et aussi sur certains mss disparus ; avec quatre photographies de pages de mss retrouvées en fâcheux état. — P. 125-156. A. Nordfelt. *Om franska lånord i Svenskan*. — P. 157-173. E. Staaff, *Contributions au commentaire de Maistre Pierre Pathelin*. Les vers ici examinés sont les suivants : 83, 88, 96, 118, 135, 154, 198, 286, 339, 414, 418, 427, 478, 491. — P. 175-210. Margit Wijk, *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane et germanique publiés par des Suédois de 1930 à 1933*.

M. R.

STUDII ITALIENE, « ROMA », N. S. — Cette nouvelle revue est publiée par M. Alexandre Marcu comme suite de la revue *Roma*, qui paraissait antérieurement à Bucarest, où celle-ci paraît aussi depuis 1934. Elle ne contient pas jusqu'ici beaucoup de contributions rentrant dans notre cadre.

I (1934). — P. 159-174. Al. Ciorănescu, *Manuscrisele italiene ale Academiei române*. Rien d'ancien.

II (1935). — P. 25-99. Giandomenico Serra, *Da Altino alle Antille. Appunti sulla fortuna e sul mito del nome « Altilia », « Attilia », Antilia »*. Étude d'un large intérêt sur la diffusion du nom d'*Altilia*, tout d'abord donné à l'antique cité vénète d'*Altino*, détruite en 452 par Attila, — précisément pour exprimer la liaison du nom de la ville avec celui du conquérant, — puis devenant une sorte de nom générique appliqué à de nombreuses villes ruinées ou occupées par les « payens » en Italie, et spécialement aux ruines de la ville ligure de Libarne (près Serravalle), étendu ensuite, sous la forme *Antilia*, par les navigateurs génois à une île fabuleuse de l'Atlantique, appliqué enfin aux réelles *Antilles*. C'est là un remarquable fait de toponymie à la fois historique, légendaire, locale et mondiale. Les historiens de la littérature médiévale trouveront dans l'article de M. Serra de précieuses indications notamment à propos de l'*Atilie* d'*Otinel* et de l'*Haltilie* ou *Haltoïe* de *Roland*. Aux lexicographes je signale en outre une intéressante note sur *brasile, Brazil*.

M. R.

# CHRONIQUE

La Société de Linguistique doit décerner en 1936 le Prix Bibesco (mille francs). Les conditions auxquelles doivent satisfaire les candidats à ce prix sont les suivantes :

1°) Le prix est décerné au meilleur ouvrage ayant pour objet la grammaire, le lexique, les origines ou l'histoire des langues romanes en général, du roumain en particulier.

2°) L'auteur peut être de n'importe quelle nationalité.

3°) Le travail présenté doit être rédigé en français, en latin ou en roumain.

4°) Il doit avoir paru entre le 1er janvier 1933 et le 1er janvier 1936.

5°) Les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés *franco* en *deux exemplaires au moins* à *M. le Président de la Société de linguistique de Paris, à la Sorbonne, Paris* (Ve), avant le 15 octobre 1936.

6°) Ils devront être accompagnés d'une lettre de l'auteur faisant connaître son intention de concourir pour l'obtention du prix.

— Nous avons reçu deux nouvelles notices sur Antoine Thomas :

*Antoine Thomas, notice par* A. Jeanroy, *suivie d'une bibliographie complémentaire par* G. Thomas ; Paris, Droz, et Toulouse, Privat, 1935 ; in-8, 15 pages.

Noël Dupire, *Antoine Thomas (29 novembre 1857-17 mai 1935)* [Extrait de *Zeitschrift für romanische Philologie*, LVI (1936), pp. 494-496].

## Collections et publications en cours.

La Société de publications romanes et françaises a publié en 1936 les numéros suivants :

XVII. — Hosea Phillips, *Étude du parler de la paroisse Evangéline (Louisiane)* ; in-8, IV-135 pages avec une carte et 5 planches phonétiques.

XVIII. — Karl Jaberg, *Aspects géographiques du langage, conférences faites au Collège de France (décembre 1933)* ; in-8, 117 pages avec 19 cartes.

XIX. — F. Violet, *Le patois mâconnais de la zone de transition entre le francien et le franco-provençal en partant du patois d'Igé*; avec une préface de A. Duraffour ; in-8, x-198 pages.

— Des *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* ont paru les fascicules :

82. — *Beiträge zur Geschichte der Romanismen, I. Chronologische Phonetik des Französischen bis zum Ende des 8. Jahrhunderts*, von Elise Richter ; 1934, xvi-290 pages.

83. — *Die Generation von 1898 in Spanien*, von Hans Jeschke, 1934, vi-106 pages.

84. — *Geschichtsauffassung und Erzählungstechnik in den historischen Romanen F. D. Guerrazzis*, von W. Theodor Elwert ; 1935, ix-176 pages.

85. — *Le Gascon, études de philologie pyrénéenne (avec 2 cartes)*, par Gerhard Rohlfs ; 1935, viii-190 pages.

— Des *Leipziger romanistische Studien* ont paru les fascicules suivants de la série I (*Sprachwissenschaftliche Reihe*) :

10. — *Die begriffliche Entwicklung des Wortes* ratio *und seiner Ableitungen im Französischen bis 1500*, von Dr. Hans Flasche; 1936, 275 pages.

11. — Horst Kunze, *Die Bibelübersetzungen von Lefèvre d'Etaples und von P. R. Olivetan verglichen in ihrem Wortschatz*; 1935, 236 pages.

12. — *Der Wortschatz des* Journal du Sieur de Gouberville *in seinen Beziehungen zu den heutigen normannischen Mundarten ; ein Beitrag zum Problem der Stabilität des Wortschatzes ...*, von Dr. Erich Poppe ; 1936, viii-348 pages.

— Dans les *Hamburger Studien zu Volkstum und Kultur der Romanen* a paru :

16. — *Studien zur volkstümlichen Kultur im Grenzgebiet von Hocharagón und Navarra*, von Werner Bergmann ; Hamburg, Seminar für romanische Sprachen, 1934 ; pet. in-8, xii-99 pages avec dessins, photographies et carte.

— De la *Sammlung romanischer Uebungstexte* :

XXIV. — *Lyrische Auswahl aus der Felibredichtung*, hgg. v. Karl Voretzsch, II. *Wörterbuch (Provenzalisch-Französisch-Deutsch) nebst einem Anhang über die Mundarten*; 1936, xii-183 pages.

— Ont paru en 1936 :

du *Thesaurus linguae latinae*, vol. VI, 3, fasc. xiii : de h à haruspex.

— du *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, fasc. 3 (feuilles 21-30) : de Ceilhes à les Deux Amants.

— des *Chartes du Forez antérieures au XIV^e siècle*, V, pièces 601 à 720 (1203-1286).

— Du *Tresor de la Llengua, de les Tradicions i de la Cultura popular de Catalunya*, per A. Griera, les volumes III (cal-cavegol), IV (cave-guell-cutxilla) et IV (dabans-enfar).

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Frantz CALOT et Georges THOMAS, *Guide pratique de Bibliographie* ; Paris, Delagrave, 1936 ; in-16, 320 pages. — Utile manuel, sous une forme réduite et commode, où les auteurs ont fait place de façon très satisfaisante aux indications les plus nécessaires pour les philologues et les médiévistes. — M. R.

*Opere di* Francesco D'OVIDIO, t. X. *Varietà filologische ; scritti di filologia classica e di lingua italiana* ; Napoli, A. Guida, [1936] ; in-8, VIII-315 pages. — Le volume réunit, sous un titre qui n'est pas de Fr. d'Ovidio, deux groupes d'articles qu'il avait classés sous les deux rubriques *Rimasugli classici* et *Linguistica alla buona*. Il y a dans les deux groupes des mémoires ou notes dont la réimpression intéressera nos lecteurs, p. ex. le mémoire de 1902 sur les *Reliquie probabili o possibili degli antichi dialetti italici nei moderni dialetti italiani e negli idiomi romani in genere* et la note sur *Una reliquia grammaticale osca nel vernacolo neolatino del Sannio moderno ?*, l'article *Il vocabolo « canicula » e suoi derivati*, etc. — M. R.

Ferdinand LOT, *Les invasions germaniques ; la pénétration mutuelle du monde barbare et du monde romain* ; Paris, Payot, 1935 ; in-8, 334 pages. — Il serait difficile d'imaginer un exposé plus captivant d'un fouillis de faits plus inextricable, et je n'ai pas besoin de dire que M. F. Lot trouve dans ce nouveau livre de multiples occasions de nous dégager de traditions sans fondement et d'hypothèses sans vraisemblance. C'est la deuxième partie du volume, *Rapprochement et fusion des envahisseurs et des populations romaines*, qui intéresse surtout nos lecteurs en marquant clairement les conditions de la formation territoriale et nationale de la France et de la Grande-Bretagne. — Je pense que je n'aurais pas fait usage des statistiques de pertes des mots latins classiques dans la *lingua romana*, pas plus de celle de l'Introduction du *Dictionnaire général* que de celle de Diez : d'une part, ce que nous appelons le latin classique n'est pas un état réel de langue à un moment donné et, d'autre part, je ne vois pas bien sur quoi on pourrait fonder une statistique de la *lingua romana*, même en se limitant à une forme géographiquement localisée de celle-ci ; et si l'on se fonde sur le lexique commun à toutes les langues romanes ou à plusieurs d'entre elles, il est trop évident que l'on néglige tout ce qui s'est perdu entre le V^e^ siècle par exemple et le XII^e^, ou le XVI^e^, etc. Enfin, si le latin de l'Église et la langue vulgaire vivaient en Gaule dans un état d'échange permanent, comme on est bien obligé de le croire, il est difficile de se tenir à la formule : « La langue vulgaire parlée en Gaule était donc un idiome pauvre. » — M. R.

Norbert Jokl, *Zu den lateinischen Elementen des albanischen Wortschatzes* (Extrait de *Glotta*, XXV, 1936, p. 121-134). — Voici un très important article, où les larges connaissances de romaniste et d'albanisant de M. Jokl, unies à la précision de ses informations sur l'histoire des civilisations européennes, aboutissent à présenter sous une lumière plus vive la part et le caractère des éléments latins dans le lexique albanais. Il est regrettable que M. J. se soit trouvé dans la nécessité de resserrer son exposé et il faut souhaiter qu'il reprenne plus largement les questions qu'il a lui-même posées. Il montre en effet que le vocabulaire du droit pratique albanais doit au latin les mots suivants : 1. *pashtrak*, qui désigne en pays mirdite à la fois les pâturages communs d'un canton et l'amende à payer par les étrangers pour usage de ces pâturages, et qui est le lat. pasturaticum, source du fr. *pâturage* ; le lat. médiéval *pasturagium* présente la même dualité de sens que le mot albanais, et il en était de même du lat.-class. pascuum. — 2. *shengjetë* désigne en albanais mirdite les parties du gibier tué dans une chasse à plusieurs tireurs attribuées par droit de préférence à celui qui a porté le coup ayant mis bas la bête ; c'est un latin *sanguiniata, où M. J. voit avec raison un substantif verbal en -ta (comme debita, bibita). Les deux mots impliquent une influence de la coutume romaine sur le droit coutumier albanais, qui implique une vie commune assez intime entre les ancêtres des Albanais du nord et les Latins ou latinisés de l'Illyricum. — 3. *mahajër* est, au nord-ouest de la région guègue, dans les environs d'Alessio, le nom de la friche ; c'est un type *majarium parallèle au *majaticum représenté dans l'Italie centrale et méridionale ; il est probable, étant donnée la forme du mot albanais, qu'il est un emprunt au roman qui s'est conservé dans la région nord-ouest de l'Albanie jusque vers la fin du moyen âge. — Je n'ai pas à dire combien des études de ce genre rendent évident le profit que la science retirerait d'enquêtes de géographie linguistique dans le domaine albanais. Nous ne voyons malheureusement rien se dessiner de façon nette de ce côté. — M. R.

Matteo Bartoli, *Caratteri fondamentali della lingua nazionale italiana e delle lingue sorelle* [Estratto dalla *Miscellanea della Facoltà di Lettere e Filosofia de la R. Università di Torino*, Serie I, 1936], in-8, 40 pages. — Des deux définitions données jusqu'ici de la langue italienne, l'une (*la lingua del sì*), malgré la faveur qu'elle a rencontrée, pèche par manque d'exactitude scientifique, l'autre est uniquement phonétique et partant trop limitée (tant la forme littéraire que les parlers dialectaux de l'italien transforment l'*-l-* du groupe *fl* — et aussi de *pl* et de *bl* — en *j*). M. Bartoli s'efforce de dégager, par la méthode des aires géographiques, une troisième définition fondée sur un caractère *inconfondibile* et de nature à embrasser tous les aspects de la langue italienne. Pour cela, l'auteur com-

pare les versions connues de la *Parabole de l'enfant prodigue* auxquelles il a pu ajouter quelques traductions inédites. La conclusion est que l'Italie connaît, à un moindre degré que l'Ibérie, la Gaule et la Dacie, les survivances de la phase latine archaïque, — plus largement que les aires latérales les innovations d'époque romaine, — moins qu'elles les innovations d'époque romane ; que d'autre part elle a subi l'influence de substrats différents de ceux du reste de la Romania ; qu'enfin les apports étrangers ont été chez elle moins forts qu'ailleurs. Aussi la langue italienne est-elle la plus proche de la phase romaine : elle est la plus romaine et la moins romane des langues romanes. — Cl.Z. N.

*Das Wiesel, seine italienischen und rätischen Namen und seine Bedeutung im Volksglauben...*, von Peter Hans Böhringer (Inaug.-Dissertation, Bâle) ; Zürich, Leemann, 1935 ; in-8, 95 pages avec une carte. — Étude des divers types désignant la belette. Pour les mots du type *bell-*, M. B. conclut à l'étymologie par bellus et non par le cymr. *bele* « martre ».

*From Latin to Modern French with especial consideration of Anglo-Norman, Phonology and Morphology by* M. C. Pope ; Manchester University Press, 1934 ; in-8, xxix-571 pages [Publications of the University of Manchester, n° CCXXIX ; French series n° VI]. — C'est une véritable somme que Miss Pope, avec l'expérience d'un fructueux enseignement, a rédigé pour l'utilité des étudiants et spécialement de ceux des Universités anglaises. Elle s'est limitée à l'étude des sons et des formes, et elle l'a arrêtée au début du xvii^e^ siècle, mais elle a fait place dans son exposé à des faits qui sont trop souvent laissés à l'arrière-plan, p. ex. l'histoire de la graphie. Cet exposé est constamment éclairé non par des exemples théoriques, mais par des citations précises de textes littéraires, des témoignages de grammairiens ou des opinions de philologues. Un chapitre est consacré à l'anglo-normand et un appendice donne un tableau des principales particularités dialectales du français continental. Ce n'est pas un livre pour les débutants ; mais ce sera un précieux secours pour les travailleurs soucieux de précision. Miss Pope a eu l'heureuse idée de soutenir ses exposés de phonétique historique d'explications détaillées de phonétique physiologique et de phonétique générale puisées aux meilleures sources et éclairées par des réflexions personnelles. — M. R.

L. Demaison, *Quelques mots en usage à Reims* ; Reims, 1936 [Extrait des *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. 149]. — Il s'agit des mots *derne* « pris de vertige » ; exemples depuis le xiii^e^ s. ; — *hurel* « talus, lisière de champ », cf. Godefroy *holle* ; — *mahomet*, lieu dit du terroir de Villers-aux-Nœuds, cf. *mahomet* « gros sou » d'après Tarbé, « vieille pièce romaine à l'effigie d'un empereur » ; — *soussi* « puisard », cf. G. Paris,

*Romania*, VI (1877), 148,436. Exemple de la variante *sussil*, qui exclut l'étymologie de Paris (*solsis*, *sorcis* de sorbere). Relevés judicieux et utiles. — C. BRUNEL.

N. IORGA, *Lorrains français en Roumanie (Revue historique du Sud-Est européen*, XIII, nos 1-3, janvier 1936, p. 77-78). — Utile note d'information et de bibliographie sur les établissements lorrains en Banat et en Yougoslavie, qui remontent au XVIIIe siècle et qui ont gardé de leur origine des noms propres, quelques mots et le souvenir de vieilles chansons lorraines. — M. R.

Noël DUPIRE, *Tarif du travers et du tonlieu d'Amiens au XIIIe siècle* [Extrait de la *Revue du Nord*, t. XXI, no 83, août 1935, p. 185-201]. — Texte publié d'après le ms. fr. 25247 de la Bibliothèque nationale ; intéressant pour les éléments de lexique technique qu'il présente.

Raymond DUBOIS et B. H. J. WEERENBECK, *Comptes de la Seigneurie de Lucheux (1417-1474), I. Textes* ; Lille, Raoust, 1935 ; in-8, 188 pages. — Lucheux est un bourg de Picardie, département de la Somme, arrondissement d'Amiens, canton de Doullens. La seigneurie de Lucheux relevait du roi. Au milieu du XIXe siècle le chartrier de Lucheux comptait encore quarante-sept registres de comptes du XVe siècle. Ils ont disparu sauf deux. Ce sont ces deux registres et quelques fragments de copies que l'on a reproduits dans ce volume. Je n'ai pas besoin de dire l'intérêt des publications de ce genre pour le lexique, l'onomastique et les mœurs. Nous espérons qu'un second volume nous donnera des index qui faciliteront l'usage de ces textes. — M. R.

*Commentaires sur les Remarques de Vaugelas par La Mothe Le Vayer, Scipion Dupleix, Ménage, Bouhours, Conrart, Chapelain, Patru, Thomas Corneille, Cassagne, Andry de Boisregard et l'Académie française*, publiés sous le patronage de la Société des Textes français modernes avec une introduction par Jeanne STREICHER, tome I ; Paris, Droz, 1936 ; pet. in-8, LXXV-495 pages. — Il faut remercier Mlle S. d'avoir courageusement entrepris cette difficile publication, complément indispensable de la belle reproduction qu'elle nous a donnée des *Remarques*. Il est impossible sans ces commentaires d'apprécier la valeur de l'œuvre de Vaugelas, sa place dans le développement du français et son action sur la conscience que les Français ont prise de leur langue. — M. R.

*Histoire de la littérature allemande* par Geneviève BIANQUIS ; Paris, Colin, 1936 ; in-16, 216 pages (Collection Armand Colin, no 195). — Les dimensions obligatoires de ce petit volume ne permettaient pas à l'auteur

de donner à la littérature du moyen âge une place bien large ; mais elle a su dire, en 30 pages, le plus utile, et les romanistes trouveront là un guide commode. P. 19 : il n'est pas certain que Hartmann von Aue ait interprété « assez librement » dans son *Gregorius* son modèle français. — M. R.

*Johannes de Mirfeld, his life and works*, by sir Percival Horton-Smith Hartley and Harold Richard Aldridge ; Cambridge, University Press, 1936 ; in-8, xvii-191 pages. — Étude sur la vie et les œuvres de ce médecin de l'hôpital de Saint-Bartholomew, Smithfield ; édition avec traduction anglaise du traité médical de J. de M. intitulé *Breviarium Bartholomei* et du chapitre *De medicis et eorum medicinis* du *Florarium* du même auteur.

*Facultatea de litere din Bucureşti, Seminariul de Istoria literaturii române (Epoca veche). Cercetări literare publicate de* N. Cartojan, I ; Bucarest, Imprimerie nationale, 1934 ; in-8, viii-176 pages. — M. C. inaugure par ce volume une collection qui s'ajoute heureusement à l'outillage philologique de la Roumanie. Voici, pour ce qui touche de plus près à nos études, le contenu de ce premier volume de *Recherches littéraires*, qui s'ouvre par un Avant-propos de M. C. — P. 1-46. Emil Turdeanu, *Varlaam şi Ioasaf, istoricul şi filiaţiunea redacţiuuilor româneşti*. Étude de la filiation des copies de la traduction du *Varlaam* slavon faite en 1649 par Udrişte Năsturel, avec un fragment d'édition accompagnée de variantes. — P. 47-82. Al Ciorănescu, *Intrebări şi răspunsuri*. Édition de ce texte d'éducation religieuse populaire et légendaire dont il existe des mss nombreux et divers ; le texte roumain a été traduit du slavon dans la première moitié du xviie siècle ; édition d'après le ms. le plus ancien. — P. 83-101. Marg. D. Mociorniţă, *Traduceri româneşti din Fiziolog*. Étude des mss ; un ms. de 1693 paraît préférable à celui de 1777 dont M. Gaster a publié une partie dans l'*Archivio glottologico*, X ; fac-similés de ce ms. joints à l'article. — P. 121-162. *Bibliografia publicaţiunilor privitoare la cultura românească veche* (1931-1932), *lucrată . . sub conducerea dlui docent* N. Georgescu-Tistu. — M. R.

Giulio Bertoni, *Il « De vulgari eloquentia »* [Estratto dalla *Nuova Antologia*, 16 settembre 1935], in-8, 10 pages. — Résultats des études relatives à la genèse du traité de Dante.

Giuseppe Vidossi, *L'elemento veneto e friulano del Laudario udinese* [Estratto dal *Bolletino della Società Filologica Friulana « G. I. Ascoli »*, Anno XI, n. 5-6, 1935], in-8, 26 pages. — Il y a lieu de distinguer deux parties dans ces *laudi* dont la composition est nécessairement antérieure à leur réunion en *corpus* (début de la seconde moitié du xive siècle), la première d'empreinte toscane-vénitienne, la seconde d'empreinte frioulane (sur-

tout dans le groupe de *laudi* qui s'étend du numéro XXII au numéro XXVIII). L'élément toscan se subdivise lui-même en une première couche toscane-ombrienne remontant à une période antérieure à la traduction des *laudi* en vénitien, et en une seconde couche toscane due à l'influence toujours grandissante des modèles littéraires sur le vénitien lui-même. Quant à l'élément vénitien, on peut vraisemblablement le localiser à Trévise. L'élément frioulan est assez superficiel, preuve d'élaboration ultérieure. L'élément vénitien n'a aucun caractère particulèrement archaïque, peut-être parce que l'influence toscane a fait disparaître certains dialectismes anciens. — Cl. Ż. N.

*L'art du moyen âge (arts plastiques, arts littéraires) et la civilisation française*, par Louis RÉAU et Gustave COHEN [*L'Évolution de l'humanité*, 2e section, vol. 40]; Paris, Renaissance du livre, 1935; pet. in-8, XXIII-464 pages, avec 2 cartes et 20 planches. — La synthèse ici tentée porte sur les XIe, XIIe et XIIIe siècles; pour l'art littéraire elle tient 150 pages où M. Cohen a louablement montré les aspects féodal, courtois, bourgeois, religieux du moyen âge français. La préface mise par M. Henri Berr, directeur de la collection, en tête du volume retouche curieusement certains aperçus de M. C. L'exposé de M. Réau sur l'art du moyen âge s'étend au contraire à toute l'Europe et même à l'Orient latin pour montrer « l'universelle primauté de l'art français du moyen âge » dans toutes les branches de l'art, aussi bien arts « mineurs » que arts « majeurs » et dans la musique même aussi bien que dans les arts plastiques, jusqu'au XVe siècle qui va marquer de grands changements ; sur beaucoup de points cet exposé apporte des éclaircissements à l'histoire littéraire : on y notera en particulier d'utiles indications sur l'expansion des ordres monastiques et leur influence artistique européenne. — M. R.

*University of Michigan Publications*, Language and Literature, XIV et XVI. *Three Centuries of French Poetic Theory, a critical history of the chief Arts of Poetry in France (1328-1630)*, by Warner Forrest PATTERSON; 1935, XX-978 et 523 pages. — La première partie de ce gros ouvrage est consacrée aux *Arts de seconde rhétorique*, mais elle contient de nombreuses indications sur la poésie latine provençale et française du moyen âge. Elle est complétée dans le second volume par des tables chronologiques et bibliographiques et par une chrestomathie poétique du moyen âge classée selon les genres. Le titre du traité d'Albertano da Brescia cité t. II, p. 25, est *De arte loquendi et tacendi* (et non *faciendi*). — M. R.

*Die Greifswalder Fragmente 3-5 des mittelniederländischer Lothringerromans neu herausgegeben von* Dr. Kurt WILLNER; Greifswald, Bamberg, 1935 ; in-8, 19 pages avec un facsimilé [*Aus den Schätzen der Universitätsbibliothek zu*

*Greifswald*, 10]. — Ce fragment de manuscrit, signalé à Tübingen en 1817, était perdu depuis lors ; il est arrivé en 1932 à la bibliothèque de Greifswald. M. W. en donne ici une édition faite sur le ms., tandis que les éditions antérieures provenaient d'une copie du XIXe siècle. Sur le poème néerlandais, cf. l'article de G. Huet (*Romania*, XXXIV, 1 sq.). — M. R.

Louis MICHEL, *Les légendes épiques carolingiennes dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse* ; Bruxelles et Liége, Vaillant-Carmanne, 1935 ; in-8, XII-432 pages. — Cette étude, un peu lente, servira de guide utile dans la masse des écrits de Jean d'Outremeuse ou du moins de ce qui nous en est resté. Elle présente un intérêt particulier pour certains chapitres de l'histoire de la chanson de geste, notamment pour les récits relatifs à Girart de Fraite, à Renaut de Montauban et à Jehan de Lanson, pour lesquels Jean d'Outremeuse pourrait avoir conservé des traces de formes plus anciennes que celles que nous connaissons. A signaler aussi un essai d'explication du nom de Hugues le Fort dans le *Pélerinage* et de l'équivalent *Gadars* dans Jean d'Outremeuse par la conservation d'un élément celtique ancien dans une forme perdue du *Pélerinage*. M. M. pense qu'il n'y a pas à attribuer à Jean d'Outremeuse une *Geste d'Ogier* ou une *Geste de Jehan de Lanson* autres que celles qui sont insérées dans sa *Geste de Liége* et reprises dans son *Myreur des Histors*. Quant aux *Voyages de Mandeville*, au *Bastard de Buillon* et à *Bauduin de Sebourc* qu'on a voulu attribuer à l'inventif chroniqueur liégeois, M. M. repousse nettement ces attributions ; pour les premiers, parce que Jean d'Outremeuse cite lui-même Jehan de Mandeville comme une de ses sources pour la description de l'Inde ; pour les autres compositions, en raison de différences de langue. M. M. annonce une étude sur les rapports des récits épiques de Jean d'Outremeuse avec ceux de l'*Entrée d'Espagne* ; nous ne pouvons que souhaiter la prochaine publication de ce travail qui se lie si nécessairement au présent mémoire. — Puis-je signaler ici à l'auteur un accident de tirage assez singulier arrivé à la feuille 2, et qui a fait reproduire, sur les deux faces de la feuille, les mêmes pages et supprimé du même coup, les pages 6-7, 10-11, 14-15 et 18-19 ; il est peu probable que cet accident ne se soit produit que pour mon exemplaire. — M. R.

*Le Jeu d'Adam et d'Ève*, transposition littéraire de Gustave COHEN, adaptations musicales de Jacques CHAILLEY ; Paris, Delagrave, 1936 ; in-8, 52 pages. — Cette adaptation moderne a subi l'épreuve de la représentation, et, semble-t-il, avec succès. Pour ma part, je reste un peu gêné par les archaïsmes, qui font parfois figure de vulgarismes modernes ; j'ai déjà dit ma pensée là-dessus, et je soupçonne qu'un certain nombre de faux-sens ont dû, sous ce vêtement ancien, se glisser dans l'esprit des auditeurs.

Mais, sans doute, il leur sera resté du moins l'impression que les œuvres médiévales ont une valeur intellectuelle et artistique, et c'est ce que les adaptateurs ont aussi essayé de marquer dans leurs notes. — M. R.

*The Conquest of Constantinople translated from the old French of* Robert of Clari by Edgar Holmes McNeal; New York, Columbia University Press, 1936; in-8, 150 pages [*Records of Civilization, Sources and Studies*, edited under the auspices of the Department of History, Columbia University, XXIII]. — Le traducteur a voulu présenter au lecteur de langue anglaise le livret de Robert de Clari non seulement comme un document historique, mais aussi comme un rare document humain. Il a pris pour base, nous dit-il, la photographie du ms., le ms. de Copenhague lui-même et les éditions du texte, notamment celle de M. Ph. Lauer; mais il a voulu, dans son introduction, donner les compléments d'information historique que le dernier éditeur n'avait pu ajouter à son édition des Classiques français du moyen âge. Cela rendra son travail utile même au lecteur français. — M. R.

Adam le Bossu dit de la Halle, *Le Jeu de Robin et Marion, transposition* de Gustave Cohen; Paris, Delagrave, 1935; pet. in-8, 111 pages avec 4 planches. — Il n'est pas utile de discuter ici certaines interprétations du texte que peuvent parfois expliquer les nécessités d'une représentation moderne. On trouvera dans cette brochure quelques indications utiles sur les miniatures du ms. d'Aix (Bibl. Méjane) et sur la musique des chansons.

*Hundert altfranzösische Sprichwörter des gemeinen Mannes* (Proverbe au Vilain), *zum 100. Geburtstag Adolf Toblers, 23 mai 1935, neu herausgegeben* von Erhard Lommatzsch; Limburg a. d. Lahn, Limburg Vereinsdruckerei, 1935; in-8, XI-47 pages, avec portrait. — M. L. a donné à ce pieux souvenir une forme élégante, et il a accru la valeur du choix de 100 des *proverbes au vilain* en les faisant suivre d'un glossaire. En tête une intéressante notice sur Adolf Tobler. — M. R.

Antoine de la Taverne, *Journal de la Paix d'Arras (1435)*, publié avec une introduction et des notes par André Bossuat; Arras, L'Avenir, 1936; pet. in-8, XXXI-128 pages (Thèse complémentaire, Faculté des Lettres de Paris). — Nous n'avions de ce texte qu'une édition imparfaite du XVIIe siècle. L'auteur, prévôt de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, a rapporté soigneusement ce qu'il a vu et nous fait connaître les à côtés d'un congrès, défilés de princes et de leur suite, rumeurs qui circulent, réceptions, décorations des salles, etc. Par là son journal présente, en dehors de sa valeur de témoignage historique, quelque intérêt pour la connaissance des mœurs. — M. R.

Louis Cons, *État présent des études sur Villon* ; Paris, Les Belles Lettres, 1936 ; in-16, 163 pages [*Études françaises*, trente-septième cahier]. — Ce n'est pas là seulement un exposé des résultats acquis et une bibliographie des commentaires ; on trouvera dans ce petit livre, avec beaucoup d'appréciations très vivantes des études antérieures, des indications sur l'« image » que M. C. se fait de Villon : cette image est un de ces portraits où l'on peut penser que la personnalité du peintre modifie quelque peu celle de l'original ; l'interprétation de Villon par M. Cons n'en est pas moins des plus intéressantes. On lira aussi avec autant de plaisir que de profit l'histoire de la réputation et de la connaissance de Villon à travers les siècles et les pays — M. R.

*Les recueils de Noëls imprimés à Lyon au XVI^e siècle. Essai de bibliographie suivi de quelques textes* ; s. l., XXV décembre MCMXXXV ; petit in-8 carré, 147 pages, avec quatre reproductions de bois. — Voici le colophon de ce joli livre : « Ce livret, établi par Hugues Vaganay, pour lui et ses amis, fut imprimé sur les presses de MM. Taverne et Chandioux, à Autun, et tiré à 125 exemplaires dont cent sur vélin Vidalon. » M. Vaganay a bien voulu me ranger au nombre des amis pour qui il a imprimé ce petit volume, et je l'en remercie. Je dois faire connaître cet ouvrage aux lecteurs de la *Romania*, parce que les Recueils qu'il signale, imprimés à Lyon au cours, mais surtout dans la première moitié du XVI^e siècle, contiennent des noëls qui appartiennent certainement au siècle précédent ; plusieurs sont écrits sur des timbres de chansons du XV^e siècle. M. Vaganay a donné les notices de dix recueils d'une exceptionnelle rareté et a reproduit le texte de vingt noëls. — Je pense que dans l'indication du timbre de la pièce VI, p. 89, *Puisque pantoufles ont le bout*, il faut corriger le dernier mot en *bont* ; cf. p. 19 et *avoir le bont* dans Villon T 617. — M. R.

*L'administrateur-gérant* : René Ledeuil.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVI.

# ÉTUDE SUR LES SOURCES DU *ROMAN D'ALEXANDRE* DE LAMBERT LI TORS ET ALEXANDRE DE BERNAY

## IMPORTANCE DE L'*HISTORIA DE PRELIIS*

On sait avec quelle rigueur chirurgicale M. Lanson a disséqué les *Méditations* de Lamartine, au point que plus rien, dirait-on, n'appartient au poète. C'est une opération que d'aucuns jugent assez vaine, même sacrilège.

Mais, si l'on peut faire des réserves à propos de Lamartine, il n'en est pas de même, quand il s'agit du *Roman d'Alexandre*. Pour une telle œuvre, la recherche des sources s'impose et est justifiée par plusieurs raisons.

Les auteurs eux-mêmes nous y invitent. Ils ne veulent, d'après leurs propres déclarations, que « rafrescir l'estore » (I, 11) et ne songent aucunement à s'attribuer le mérite de l'originalité.

Dès les premiers vers, ils nous annoncent qu'ils ne feront que reprendre.

> la vie d'Alexandre, si com ele est trovee
> en pluisors liex escrite, et par bouce contee [1].

1. Mich., 1, 19 et 20 (= édit. Michelant, p. 1 vers 19 et 20) ; *Li Romans d'Alixandre, par Lambert li Tors et Alexandre de Bernay*, hgg. von H. Michelant, Stuttgart, 1846 (Liter. Vereins, XIII).

Lorsqu'il s'agit d'un récit que ne peuvent altérer des variantes lexicales ou morphologiques, même importantes, je me contente de l'édition Michelant ; quand il s'agit d'un épisode pour lequel j'ai dû transcrire des extraits importants, j'ai eu recours aux manuscrits.

On sait que P. Meyer a fait paraître dans la *Romania* (XI, 1882, pp. 213-332) une très importante *Étude sur les manuscrits du Roman d'Alexandre*. Cette étude garde tout son suc. Cependant la classification des manuscrits, et P. Meyer lui-même nous en avertit, n'a qu'une valeur toute relative, parce qu'elle est établie d'après un critère de caractère trop général. J'ai pu

Ainsi, pour parvenir à une compréhension précise du Roman et de la méthode de travail des auteurs, il faut nécessairement tenter d'élucider le problème des sources.

Cette question a, par ailleurs, une portée plus générale qu'il ne semble. Comme tant d'autres du même genre, elle intervient

---

me rendre compte, par exemple, que le ms. K est passablement différent des autres mss. de la quatrième famille dont il fait partie, mais qu'il présente des liens de parenté évidents avec deux mss. de la troisième famille, I et J.

On sait que, parmi les mss. du Roman d'Alexandre, vont à part le ms. de l'Arsenal et le ms. du Museo Civico de Venise ; viennent ensuite 16 mss. qui sont des témoins du même stade, ou à peu près, de l'évolution du Roman ; enfin, à ces derniers se rattachent deux fragments importants (B.N. fr. 1590 et B.N. fr. 1635), plus dix fragments de moindre valeur ; deux de ces fragments étaient inconnus de P. Meyer : ceux qu'ont publiés M. P. Aebischer d'une part (*Archivum Romanicum*, IX, 1925, pp. 366-383) et M. E.-R. Labande, d'autre part (*Romania*, 1931, p. 222 et ss.).

Le texte des extraits a été établi d'après les mss. suivants (je garde les sigles de P. Meyer, pour éviter toute confusion) : C (B.N. fr. 15095), D (B.N. fr. 15094), E (B.N. fr. 787), G (B.N. fr. 25517), H (B.N. fr. 786 = édit. Michelant), I (B.N. fr. 375), J (B.N. fr. 24366), K (B.N. fr. 792), L (B.N. fr. 789), M (B.N. fr. 24365), N (B.N. fr. 791), O (B.N. fr. 1375), P (Oxford Bodl. Bodley 264 = *The Romance of Alexander, a collotype facsimile of Ms. Bodley 264, with an introduction*, by M. R. James, Oxford, 1933), Q (B.N. fr. 790), R (B.N. fr. 368), S (B.N. fr. 1590) — les mss. A (Arsenal 3472) et B (Venise, Museo civico B. 5.8.), le premier d'après le ms., l'autre d'après l'édit. de P. Meyer, lorsqu'ils possèdent les mêmes passages que ceux des 16 mss. cités.

J'ai pu étudier ces mss. notamment à propos des passages suivants (d'après l'édition Michelant) : 1) Mich. 52,25-53,6 et 59,1 à 10 ; 2) 506,1-507,8 ; 3) 541,13-542,20 (qui se trouve dans les mss. H, I, J, K, M, N, O, Q, S).

On ne peut naturellement baser sur un examen aussi limité une classification des mss., fort incertaine, quoi qu'on fasse. Pour le dire en passant, je crois qu'il ne faut pas parler d'édition critique quand il s'agit de l'*Alexandre*. Ce texte a été tellement trituré que l'établissement d'une édition critique serait un treizième travail d'Hercule, dont le résultat serait peut-être une monstruosité. Il faudra se contenter de choisir le meilleur manuscrit (et ce choix, quel problème !) et de le corriger prudemment en ajoutant, en appendice, les trop nombreuses interpolations. Quoi qu'il en soit, voici quelques indications sur les liens de parenté entre quelques mss., étant entendu qu'elles ne valent pas nécessairement pour l'ensemble de l'œuvre.

a) I, J et K constituent une famille ; ils concordent, pour les trois passages

pour une part dans le vaste problème historique de la civilisation du XII^e siècle, caractérisée par la renaissance, ou plutôt par le regain d'activité des études latines, et par l'intensification de l'enseignement, surtout dans la seconde moitié du siècle. Il se forma à Paris, à Chartres, à Orléans, de véritables écoles poétiques. L'influence des leçons de composition poétique qu'on y donnait transparaît ici comme ailleurs. La matière, on la chercha dans les écrits de toutes sortes livrés par les siècles passés : les auteurs du Roman d'Alexandre se sont conformés en partie à cette règle.

Il est donc d'un certain intérêt de voir à quel degré ils suivaient les modes littéraires de leur temps et, en particulier, à quel genre d'œuvres ils puisaient la matière de leurs narrations.

* * *

Depuis 1886, grâce au travail bien connu de P. Meyer et malgré quelques critiques formulées lors de l'apparition du livre [1], la question des sources et des auteurs du Roman d'Alexandre a semblé résolue. On a cru que, du premier coup, le grand romaniste avait atteint tous les résultats que l'on pouvait espérer dans l'état actuel des textes. Il peut donc sembler audacieux et superflu de reprendre ici ce problème.

---

examinés, ils s'arrêtent tous trois à la même laisse et offrent un développement identique en ce qui concerne la 4^e branche ;

b) à l'opposé, pourrait-on-dire, une autre famille, Q, R et S ;

c) entre les deux groupes, mais plus près du second que du premier, les autres mss. — Parmi ces derniers, il faut mettre à part quelques manuscrits « fantaisistes » (remaniements particuliers, nombreux et variés) : L, qui, par ailleurs, marche avec le groupe *a* pour le 1^er passage et cesse au même point qu'eux en ce qui concerne la 4^e branche, mais qui, pour le 2^e passage, se rapproche du groupe *b* et, surtout, du ms. C ; M, qui développe considérablement la 4^e branche et donne l'impression de vouloir amalgamer les leçons des groupes *a* et *b* ; O qui dérive sans doute de N. — Les mss. R et S sont très proches l'un de l'autre et peuvent être considérés comme ne faisant qu'un : ils offrent des traits de parenté avec P ; D et G vont souvent de pair avec C ; H et E vont du groupe *a* au groupe *b* selon les passages.

J'ai pris J comme ms. de base (pour le 3^e passage examiné, dont il n'est pas question ici, K est meilleur).

1. P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen*

Mais une telle opinion ne peut naître que dans l'esprit de celui qui a lu l'ouvrage de P. Meyer avec une attention relative. A première lecture, tout y paraît cohérent et justifié, mais une analyse plus approfondie y fera découvrir certaines fissures et même des contradictions, qui éveillent le doute et empêchent d'accepter sur tous les points les conclusions avancées.

Il est donc nécessaire de résumer ici les vues de P. Meyer. Pour cela, je dresse un tableau des concordances entre les diverses sources proposées par l'auteur et les divisions de l'œuvre qu'il établit, d'autre part, afin de faciliter la compréhension. Ces divisions en chapitres sont arbitraires, mais elles pourront en même temps servir d'analyse du poème. Il serait, en effet, trop long de refaire une analyse du Roman, surtout après celles de Legrand d'Aussy, G. Paris, P. Meyer, etc... Le plan qui suit suffira : il donne une idée précise et à peu près complète de la matière mise en œuvre par les trouvères.

*
* *

---

*âge*. Paris, Vieweg, 1886. Bibl. Franç. du M. A., IV et V ; t. I, textes ; t. II, histoire de la légende.

Les critiques visent surtout l'opinion de P. Meyer sur l'*Historia*.

Voir surtout les c.r. de Al. Wesselofsky, dans *Giorn. stor. della lett. ital.*, IX (1887), surtout pp. 255-7.

E. Schröder, dans *Deutsche Litteraturzeitung*, 1887, nº 49, p. 1730. Critique presque hargneuse à propos du manque de considération de P. Meyer pour l'*Historia* : « Der Gelehrte, welcher sich O. Zingerle und K. Kinzel gegenüber mit der Kenntnis von 60 Manuscripten der Historia de preliis brüstete, zeigt jetzt, dass er sich wol um die Zahl der Hss. aber nicht um ihren Inhalt und noch weiniger um die Textgeschichte des Werkes gekümmert hat » (p. 1731, col. 1).

A propos des recherches de P. M. sur l'œuvre d'Albéric, E. Schr. écrit : « seine Auslassungen über die wichtigste Station der Alexandersage in Frankreich sind mithin so gut wie wertlos » (p. 1731, col. 2).

K. Kinzel, *Anzeiger f. deutsches Alterth.*, XIII (1887), p. 223.

*Literarisches Centralblatt*, 1887, p. 462.

## Sources et auteurs, d'après P. Meyer, op. cit., t. II, ch. vii et viii.

| *Branches.* | *Contenu du Roman.* | *Sources.* | *Auteurs* [1]. |
|---|---|---|---|
| 1re branche | 1) Prologue. Enfance d'Alexandre. (Mich., 1-15 ; Meyer, 137-143.) | *Version décasyllab. Epitome.* | Alexandre de Paris |
| | 2) Guerre contre Nicolas. (Mich., 15-45 ; Meyer, 143-6.) | Quelques lignes dans les textes lat. ; 340 v. dans la vers. décas., 1000 v. dans le Rom. | |
| | 3) Expédition d'Athènes. Second mariage de Philippe. (Mich., 45-52 ; Meyer, pp. 146-8.) | *Valerius* et *Epitome.* | |
| | 4) Guerre contre Darius. Prise de la Roche. Alexandre et le médecin Philippe. Le tertre aventureux. Prise de Tarse. (Mich., pp. 52-74 ; Meyer, pp. 148-152.) | *Valerius* et les historiens ? Passage très modifié. | |
| | 5) Siège de Tyr. Combats devant la ville. (Mich., 74-92 ; Meyer, 152-4.) | Ni *Valerius*, ni *Léon. Quinte-Curce* et surtout la fantaisie de l'auteur. | |
| 2e branche | 6) Le Fuerre de Gadres. (Mich., 93-231 ; Meyer, 154-7.) | Indépendant des sources lat. | Eustache |
| | 7) Entrée d'Alexandre à Jérusalem. Défaite de Darius. Fin de la première partie du poème. (Mich., 231-249 ; Meyer, 157-161.) | *Josèphe* (reddition de Jérusalem) puis, en gros, *Quinte-Curce* (p. 237, ss.). | Alex. de Paris |

1. Toujours d'après P. Meyer, dont je n'accepte pas, sur ce point, toutes les conclusions. (Voyez *Romania*, LXII, p. 102).

| *Branches.* | *Contenu du Roman.* | *Sources.* | *Auteurs.* |
|---|---|---|---|
| 3e branche | 8) Le poème recommence. Meurtre de Darius. Alexandre assiste à ses derniers moments et tire vengeance de sa mort. (Mich., 249-259 ; Meyer, 161-4.) | *Epitome* | Lambert |
| | 8 *bis*) Traversée du désert. Descente au fond de la mer [1]. (Mich., 259-266.) | *Historia* ? | Interp. |
| | 9) Expédition en Inde. Défaite de Porus. Sa cité occupée par Alexandre. (Mich., 266-76 ; Meyer, 164-6). | Imitation très libre de la *Lettre à Aristote*. | |
| | 10) Les merveilles de l'Inde. (Mich., 276-295 ; Meyer, 166-169). | *Lettre*. | |
| | 11) Arrivée à Batre. Défaite et soumission de Porus. Gog et Magog. (Mich., 296-313 ; Meyer, 169-170). | *Lettre*. Gog et Magog : *Pseudo-Methodius*. | |
| | 12) Alex. se fait guider par Porus aux bornes d'Hercule. Stratagème contre les attaques des éléphants. (Mich., 313-18 ; Meyer, 170-2). | *Lettre*. | le Tort |
| | 13). L'armée se met au retour. Les Otifals. Le Val périlleux. (Mich., 313-29 ; Meyer, 172-4). | *Lettre*. Source inconnue pour le Val périll. | Mich., 320,1 à 329,34 interp. |
| | 14 a) Arrivée aux bords de l'Océan. Femmes aquatiques. | a) *Lettre*. | |
| | b) Les trois fontaines merveilleuses. Découverte de deux de ces fontaines. (Mich., 330-6 ; Meyer, 175-7.) | b) Source inconnue. | Mich., 331,1 à 335,37 interp. |

1. J'introduis moi-même cette subdivision.

| Branches. | Contenu du Roman. | Sources. | Auteurs. |
|---|---|---|---|
| 3e branche | 15 a) Le pui de Faligot. Encore les Otifals. L'armée se met de nouveau au retour. | a) *Lettre*. | Lambert |
| | b) Les hommes fendus jusqu'au nombril. | b) Source inconnue. | |
| | c) Tempête. (Mich., 336-9 ; Meyer, 177-180.) | c) *Lettre* ou *Historia*. | |
| | 16) Toujours les Otifals. La forêt aux pucelles. (Mich., 340-7 ; Meyer, 181-2.) | Origine orientale ? | 341,1 à 351,10 interp. |
| | 17) La fontaine de Jouvence. (Mich., 347-51 ; Meyer, 185-6.) | Source inconnue. | |
| | 18) Les arbres du soleil et de la lune. (Mich., 351-6 ; Meyer, 185-6.) | *Lettre* plutôt que *Historia*. | |
| | 19) Duel d'Alexandre et de Porus. Mort de Porus. (Mich., 356-69 ; Meyer, 186-8). | a) préparation au duel : invention du poète.<br>b) duel : *Epitome*. | |
| | 20) Trahison de Divinuspater et d'Antipater. La reine Candace. (Mich., 369-382 ; Meyer, 188). | *Epitome* modifié. | Lambert |
| | 21) Marche sur Babylone. Ascension d'Alexandre dans une nacelle enlevée par des griffons. Combats devant Babylone. (Mich., 383-446 ; Meyer, 189-192.) | La plus grande partie est inventée. Voyage dans les airs : *Historia*. | interp.<br>le |
| | 22) Les Amazones. (Mich., 447-458 ; Meyer, 192-5.) | *Valerius* complet ? | interp. |
| | 23 a) Prise de Defur et mort du duc Melcis. | a) Roman inventé (Dauris et Floridas). | |
| | b) Le fleuve enchanté. | b) *Libellus de vita et moribus philosophorum* ou *Dicta philos.* I. | Tort |

| | | |
|---|---|---|
| | c) Séjour à Tarse. L'œil humain. (Mich., 459-500 ; Meyer, 195-202.) | c) *Iter ad paradisum.* |
| | 24) Complot formé par Antipater et Divinuspater. (Mich., 500-505 ; Meyer, 202-3.) | *Epitome.* |
| 4e branche | 25) Mort d'Alexandre. (Mich., 506-529 ; Meyer, 203-8.) | *Historia.* |
| | 26) Regrets des douze pairs. Fin du poème. (Mich., 529-550 ; Meyer, 208-10.) | *Epitome.* |

| | |
|---|---|
| | Alex. de Paris |
| | P. de St Cloud |

Nous envisagerons de préférence le point le plus important de la question, à savoir la valeur de l'*Historia de preliis* comme source d'inspiration du Roman d'Alexandre.

Ici, P. Meyer s'est trompé et son erreur provient de ce qu'il est parti d'une idée préconçue, ce qui l'a amené à réduire le plus possible le rôle de l'*Historia* [1], et, en même temps à se contredire lui-même.

Cette idée préconçue, P. Meyer l'exprime dans le court chapitre consacré à l'*Historia* elle-même. « Mais si l'*Historia de proeliis*, dit-il [2], a été connue dès le XIe siècle en Allemagne, grâce au manuscrit de Bamberg, c'est bien plus tard, au XIIIe siècle seulement, semble-t-il, qu'elle a été introduite en France ». Après avoir posé ce principe, il ajoute, quelques lignes plus loin : « Je me contente d'ajouter, réservant la démonstration pour la suite de ces études, que contrairement à l'opinion générale, l'*Historia de proeliis* n'a été mise à profit par aucun des poètes qui ont traité en français de l'histoire d'Alexandre, et que c'est seulement au XIIIe, et probablement vers la fin de ce siècle, qu'elle a été introduite dans notre littérature par une simple traduction en prose » [3].

1. Cf. t. II, pp. 121-123, p. 140, 142 note 2 ; 178-9 ; 164 ; 213-214.
2. *Op. cit.*, II, 39.
3. L'auteur a, par la suite, modifié plusieurs points de détail, mais a

Comme il n'y a là que des affirmations sans preuves, la simple prudence conseille de recourir à la démonstration annoncée par l'auteur.

Que découvrons-nous alors ? L'affirmation que l'*Historia* « a été mise à profit » par l'auteur de la première partie de la quatrième branche [1]. C'est le seul point où P. Meyer admet, sans réticence, un emprunt fait à Léon. Et, chose étrange, son affirmation est trop catégorique [2].

En dernière analyse, que devons-nous penser des rapports entre l'*Historia* et le Roman ? L'*Historia* était-elle connue des auteurs du Roman et dans quelle mesure a-t-elle été utilisée ?

*
* *

A priori, et avant toute recherche particulière, il semble, d'après l'histoire de cette traduction de Léon, qu'on doive admettre sa présence en France dès le XII^e^ siècle au moins. Voilà, en effet, un texte fort en vogue, répandu en Italie dès le X^e^ siècle, en Allemagne et en Angleterre [3] dès le XI^e^ s. ; il sera une des

---

toujours gardé cette attitude inconsciemment hostile à l'égard de l'*Historia*. Dans le c. r. de l'ouvrage de D. Carraroli, *La leggenda di Alessandro Magno*, dans *Romania*, 1894, p. 260, P. M. écrit : « Mais je conviens volontiers que le texte latin de l'*Historia* a dû pénétrer en France avant le moment où il a été traduit en français. A la p. 39 de mon livre, j'ai émis dubitativement l'idée que ce texte aurait commencé à circuler en France au XIII^e^ siècle seulement... J'admets donc que dès la fin du XII^e^ siècle, l'*Historia* a circulé en France. Mais il n'est pas exact de dire que les premiers trouvères qui ont conté l'histoire fabuleuse d'Alexandre aient fait usage de cette version et lui aient emprunté l'épisode de Gog et Magog et celui de la descente d'Alexandre au fond de la mer. Il faudrait du moins le prouver. J'ai essayé d'établir (p. 164 et 388) que ces deux épisodes, très sommairement contés dans le roman en alexandrins, n'étaient pas tirés de l'*Historia*. »

1. *Op. cit.*, II, pp. 203-8.

2. Voir plus loin, paragr. XI.

3. « La « Parva Recapitulatio » ne se trouve que dans les manuscrits d'origine anglaise, dont le plus ancien était du XI^e^ siècle. Eu égard à la date de ce manuscrit, la Recapitulatio nous fournit la preuve la plus certaine et la plus ancienne de l'introduction de l'*Historia de preliis* en Angleterre et fixe la date de la rédaction utilisée à une date antérieure d'un siècle à celle qu'on lui a donnée ». G. L. Hamilton, dans *Mél. Ant. Thomas*, Paris, 1927, p. 201.

sources du *Libro de Alixandre* au XIII^e^ siècle. Et la France, elle, l'aurait complètement ignoré ! C'est une hypothèse qui, au premier abord, paraît bien hasardée [1].

Nos réserves seront renforcées et complètement justifiées, si nous entreprenons de démontrer avec précision que, en plusieurs endroits du Roman, on retrouve indubitablement la trace très nette de l'*Historia* [2].

Avant d'aborder cette recherche, il faut remarquer que nous trouverons très rarement, qu'il s'agisse de l'*Epitome*, de la *Lettre* ou de l'*Historia*, des textes absolument parallèles. Nos auteurs ne sont pas des plagiaires : il est probable, sinon certain, qu'ils n'opéraient pas en ayant toujours en main les textes latins, mais que, souvent, ils développaient des souvenirs de lecture. Comme, d'autre part, leur imitation est souvent fort libre et très fantaisiste, nous ne pouvons, la plupart du temps, tabler que sur des détails, mais si « spécifiques », qu'ils ne laissent, dans la majorité des cas, aucun doute sur la réalité de l'emprunt.

Il n'est pas non plus sans importance de se souvenir de ce qui a été dit de l'histoire du *Valerius* complet [3]. Cette traduction, qui date du III^e^ ou du IV^e^ siècle, a eu un très médiocre succès et a été remplacée partout par son *Epitome*. Il est donc presque certain qu'elle était ignorée de nos auteurs. P. Meyer

---

1. Cf. *Literarisches Centralblatt*, 1887, p. 463 s. fine.

2. Nous suivrons dans cette démonstration l'ordre des laisses tel qu'il se présente dans l'édition Michelant, en négligeant les analogies de détail et en nous arrêtant à des passages caractéristiques.

Pour éviter toute hésitation et toute objection, nous comparons non seulement le Roman et l'*Historia*, mais même l'*Epitome de Julius Valerius*, et aussi, au besoin, le *Valerius* complet.

Les éditions employées sont les suivantes :

*Julii Valeri Alexandri Polemi res gestae Alexandri Macedonis, translatae ex Aesopo graeco*, recensuit B. Kübler, Leipzig, Teubner, 1888 ; *De Julii Valerii Epitoma Oxoniensi*, Diss. inaug. scr. G. G. Cillié, Argentorati, 1905 ;

Fr. Pfister, *Der Alexanderroman des Archipresbyters Leo*, Heidelberg, 1913 (Samml. mittellat. T., VI) ;

Édition de l'*Historia J*[2] par A. Hilka, dans *Der Altfranzösische Prosa-Alexanderroman*... hgg. v. A. Hilka, Halle, 1920 (Autre éd. par Fr. P. Magoun jr. dans *The gests of King Alexander of Macedon*,... Cambridge, 1929).

3. Outre l'édition citée, voir Ad. Ausfeld, *Der griechische Alexanderroman*, Leipzig, 1907, p. 10 et ss...

lui-même en convient, puisqu'il écrit, en parlant d'un de nos poètes : « Le texte complet de Valerius, qu'il n'avait pas à sa disposition [1] ». Mais, lorsque la source d'un récit peut être l'*Historia* ou le *Valerius* complet, pourquoi donc, par phobie de la première, l'écarte-t-il délibérement et écrit-il : « Je crois trouver la source cherchée dans le Valerius complet [2] » ? C'est le même genre de contradiction que celle que nous avons signalée plus haut.

Nous convenons qu'il y a eu plusieurs rédactions de l'*Epitome* ; nous admettons qu'il y a eu, malgré l'avis de P. Meyer, plusieurs auteurs de différents *Epitome* [3], et supposons même, bien que cela ne soit pas vraisemblable, que le manuscrit d'Oxford, édité par Cillié, est, suivant Meyer, la transition entre *Valerius* et l'*Epitome* [4]. Mais les diverses rédactions de l'abrégé d'une même œuvre ne peuvent pas tellement différer entre elles ! D'ailleurs, pour écarter tout doute au moment de conclure, nous prendrons comme base l'*Epitome* le moins réduit, celui que nous présente le manuscrit d'Oxford [5].

### *Épisode de Bucéphale* (Mich. 9, 34 ss.)

Un jour qu'Alexandre se promène au bord de la mer avec

---

1. *Op. cit.*, II, p. 188 ; voir encore p. 18. « Mais, si le texte de Valerius fut promptement négligé... »

2. T. II, p. 194. Valerius est encore cité p. 149 et 150.

3. Fieri igitur non potest ut nos eundem scriptorem eas partes quas cum O communes habet Z (*Epitome publié par Zacher*) composuisse et eas, quae Oi (*manuscrit d'Oxford en tant que différent de Z*) solus exhibet, transcripsisse credamus, quod credere nos jubet Paulus Meyer. Apparet, opinor, has tertii libri partes, quas Oi solus habet, ab alio viro additos esse (Cillié, *Introd.* p. XXIII).

4. Meyer (II, 21-26) établit ainsi la filiation : Jul. Valerius > Codex Oxoniensis > Epitoma Zacheriana. Cillié propose (Praef. IX) :

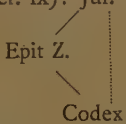


5. Il faut remarquer que des trois parties de l'Epit. 1) Ortus Alexandri, 2) Actus Alexandri, 3) Obitus Alex., les rédactions ne diffèrent vraiment que pour la 3e, celle qui nous intéresse le moins ici.

trois cents « bacheliers », il entend un hennissement horrifiant. Il demande des explications : Festion, son dru, lui dit qu'il s'agit d'un cheval hideux, enfermé dans une tour, car il dévore les hommes. Le jeune prince veut en avoir le cœur net. Il se dirige vers la tour et en brise la porte avec un « mail ». A peine Bucéphale l'a-t-il aperçu qu'il s'agenouille et se laisse ensuite monter par Alexandre triomphant.

D'après P. Meyer, les sources de ce récit, utilisées très librement par l'auteur, sont la version décasyllabique et l'*Epitome*. Assurément, ils ont servi, mais non pas seuls. L'*Historia*, elle aussi, est intervenue.

On lit dans l'*Epitome* (Cillié, p. 12), et cette matière n'a pas été très amplifiée dans la version décasyllabique :

« Id jam temporis quartum decimum Alexander agebat. Qui cum quadam die locum, quo clausus equus praedictus erat, praeteriret, conversus ad amicos ait : « O viri, hinnitusne aures meas an vero rugitus aliquis leoninus offendit ? » Ad haec Ptolomaeus, qui postea Soter dictus est : « Quin immo hic ille est Bucephala equus, quem ob vehementiam et saevitudinem dentium hactenus claudi rex pater jussit ». Alexander vero custodibus evocatis claustrisque remotis animal educit, jubamque ejus laeva cum apprehendisset, tergum quadrupedis insultat, effrenemque hac atque illac circumducit. »

C'est là, à peu près, le schéma du récit tel qu'il est résumé plus haut. Mais si l'on se reporte au texte lui-même, on verra qu'il est bien plus développé (une centaine de vers) et qu'il comprend des détails absents dans l'*Epitome*. Notons surtout l'attitude du cheval : le poète insiste à ce propos et dit à plusieurs reprises (12, 2, 3, 8, 9) que la bête s'agenouille devant le prince. La version décasyllabique ne souffle mot de ce fait. L'*Epitome* est aussi muet et il en est de même du *Valerius* complet, à peine plus développé [1].

L'*Historia* (Pfister 56-57) s'éloigne du Roman en plusieurs points, mais, pour les détails qui nous occupent, elle est seule à s'en rapprocher : « Statim extendit collum suum ipse

1. Kübler, p. 19 : « Denique custodibus evitatis claustrisque dimotis animal educit, jubamque eius cum laeva deprehendisset, audacius nescias an facilius, tergum quadrupedis insultat effrenemque eum, sed morigerum tamen imperiosis moribus aurigabundus hac atque aliter Alexander circumducit ».

caballus et cœpit lambere manum illius atque complicatis pedibus proiecit se in terram, tornansque caput respexit Alexandrum » [1].

Il y a donc eu mélange de sources, fait d'autant moins étonnant que c'est là une des caractéristiques de la première branche [2].

## II. — *Le second mariage de Philippe.* (Mich. pp. 49 et ss.).

Après la conquête du royaume de Nicolas, Alexandre s'était dirigé vers Athènes, pour en faire le siège. Il venait d'être détourné de son projet par Aristote, quand arriva de Macédoine un messager, qui lui annonça que Philippe avait répudié sa femme Olympias, pour épouser Cleopatras, « née de Pincernie [3] ». Aussitôt, le jeune vainqueur rentre dans son pays, pénètre dans le palais où se célébrait justement le festin des noces, et tue de son épée Jonas, le mauvais conseiller du roi. Au milieu du trouble général, Philippe s'élance vers son fils, un couteau d'argent à la main, mais glisse et tombe. Alexandre le prend dans ses bras, le réconforte et lui fait abandonner son dessein matrimonial.

Quelle est la source de ce récit ? *Valerius*, naturellement, selon P. Meyer. Il peut tout aussi bien venir de l'*Historia*, mais « remarquons, ici comme plus haut (p. 132) à l'occasion de Lamprecht, lisons-nous au tome II, p. 148, que le nom de

---

1. Pour $J^2$, cf. Hilka, *op. cit.*, pp. 35-36.

2. Dans le Roman, c'est Festion qui répond aux questions d'Alexandre sur le hennissement qu'il vient d'entendre. L'*Epitome* nomme Ptolémée Soter. Dans l'*Historia*, il n'y a pas de colloque entre Alex. et ses amis, mais, quelques lignes plus loin (Pf. 57, 14), à propos de l'adoubement d'Alexandre, il est vrai, on lit : « Exivit deferens secum paramentum et precipiens, ut mitterent studium de caballis, una cum Efestio, philosopho, amico suo ». Le choix de Festion est peut-être fortuit ; pourtant, la coïncidence est curieuse, d'autant plus que « un sien dru Festion » (10,35) rappelle « Efestio, amico suo ».

3. Voir P. Meyer, *op. cit.*, II, 148 et la *Table des noms propres* de Lanlois.

Cléopâtre indique un emprunt fait à Valerius, car dans la version Léon, cette même femme est nommée Galliopatra ».

Cet argument ne tient pas. Meyer a certainement lu un manuscrit fautif, car l'*Historia* porte bien « Cleopatram » (Pf. 58).

Si nous comparons les textes, peut-être devrons-nous, ici encore, modifier l'opinion de P. Meyer.

*Epitome*, Cillié 13,20 (Val. 23,18-Zacher 23) [1].

20) Sed offendit forte Philippum spreto consilio Olympiadis in Cleopatrae nuptias demutantem. Die igitur nuptiarum inruens triclinium regis coronatus : « Sume, inquit, o pater, hunc primum laboris mei fructum ». Et coronam una in caput patris transtulit et ait : « Cum ego matrem meam iterum regalibus nuptiis conjugabo, vos quoque participabo convivio ». Et his dictis adversum Philippum discumbit.

21) Aderat tunc inter regales delicias Lysias quidam, risui excitando quam facetissimus. Qui cum in gratiam regis adolescentulum vellet admordere multimodis verborum ridiculis saepius illum adgressus ac saepius admonitus, ut ad alterum se verteret, cui ludum suum placere sciret, pergit ille non obaudiens. Tandemque juvenis irritatus, poculum, quod sibi prae manu erat, jaculans Lysiam vulnerat. Sed rex effervescente ira prosiliens in Alexandrum crureque vulnerato procumbit et Alexander arrepto gladio

*Historia*, Pf. 58,20.

20) Invenitque Philippum, patrem suum, quomodo eiecit matrem suam et sociavit sibi cuiusdam hominis filiam nomine Cleopatram. Et sic sedens in nuptiali convivio ingressus est Alexander et dixit : « Pater, recipe a me de priori mea pugna victorialem coronam. Tamen quando celebraturus sum nuptias matris meae jungendo illi regem maritum, tu in ipsis nuptiis invitatus non eris ».

21) Unus autem ex discumbentibus, cui nomen Lisias, dixit : « Philippe, ex Cleopatra nascetur tibi filius similis tui ». Ubi hoc audivit Alexander, percussit eum cum baculo, quem tenebat in manu et occidit. Videns hoc Philippus iratus est et erexit se atque in ipso impetu cecidit. Dixit Alexander : « Philippe, qui subjugasti Asiam et Europam, quare super tuos pedes non stas ? » In hoc itaque tempore exturbatae sunt ipsae nuptiae.

---

1. *Valerius* (Kübler, p. 23, 13) : « Hisce ergo omine atque laetitia ovans repatriat Macedoniam. Sed offendit forte ex licentia regia spreto consortio Olympiadis Philippum tunc in Cleopatrae nuptias demutantem, Attali cuiusdam non ignobilis filiae. Die igitur... » (même texte que l'*Epit.*. sauf var. sans importance).

omnes, qui sese veluti comprehendendum inruerant disicit et egreditur [1].

Si l'on se reporte au Roman (Mich. 49, 10 à 51, 29), on constatera tout d'abord que le trouvère a exploité très librement ses sources. Une simple lecture montre cependant qu'il est plus près de l'*Historia* que de *Valerius*. Dans l'*Historia*, Alexandre apprend la répudiation d'Olympias ; dans le Roman, un messager va lui annoncer cet événement. Le même texte porte « percussit eum cum baculo [2] quem tenebat in manu » ; cela a pu suggérer l'épée du Roman, beaucoup plus que ne l'aurait fait « poculum quod sibi prae manu erat ». Dans le Roman, comme dans l'*Historia*, le personnage appelé Jonas d'une part, et Lysias de l'autre, est tué ; il n'est que blessé d'après *Valerius*. Enfin, le Roman ne parle pas d'une blessure de Philippe à la jambe et le vers « que li pié li falirent, si ciet el pavement » (51, 11) est plus sûrement inspiré de « in ipso impetu cecidit » que de « crureque vulnerata procumbit ».

Que l'*Historia* ait été ici la seule source, je n'y songe pas, mais elle doit entrer en ligne de compte, à tout le moins au même degré que l'*Epitome*.

### III. — *Les présents envoyés par Darius à Alexandre.* (Mich. 52, 30 ss. et 59, 1 ss.)

Darius a appris la mort de Nicolas, tué par Alexandre. Furieux, il lui envoie des messagers, pour le sommer de lui

---

1. Valerius. Sed rex asperatus ad dictum intus in animo saeviebat. Aderat tunc... cf. Epitome.

... admordere adolescentulum vellet. : « Potiare, o rex, inquit, Cleopatrae, potiare, e qua tibi spero primatos filios, atque incommunicatos alteri proventuros eosque, qui vultibus tuis et felici respondeant semini ». Haec ubi dicta sunt, inritatior juvenis, protinus poculum, quod sibi prae manu erat, in Lysiam jaculatur eumque vulnerat. Sed rex effervescente jam irae professione prosiliens in Alexandrum labitur crureque laeso et vulnerato procumbit. Tum parum temperans voci iuvenis : « En, inquit, ille... Et cum dicto rapit gladium omnesque... disicit...

2. Leo (éd. Pfister) et la rédaction $J_1$ de l'*Historia* ont *baculo* ; le ms. $B^4$ de $J_2$ a *poculo* (cf. Hilka, *op. cit.*, p. XXVII).

rendre, à lui suzerain de Philippe, le royaume de Nicolas. En même temps, il charge les envoyés de remettre au jeune prince, qu'il considère comme un enfant irréfléchi et orgueilleux, des « semblances », c'est-à-dire des présents à signification symbolique. Arrivés à la tente du Macédonien [1], les Persans accomplissent les ordres de leur maître, sans oublier d'exposer l'interprétation des objets. Mais Alexandre réfléchit quelque peu, puis donne une interprétation toute contraire, qu'il charge les « mes » de rapporter à Darius.

Ici encore, la seule source admise par P. Meyer est l'*Epitome*. « Notons en passant, dit-il [2], que les présents sont un peu différents dans Léon, et que, notamment, on n'y voit pas figurer le frein mentionné par le Roman d'après Valerius ».

C'est là, semble-t-il, un argument d'un poids incontestable. Vérifions cependant cette assertion. Tout d'abord, que disent les textes latins ? Comme ici le *Valerius* complet est, pour le fond, semblable à l'*Epitome*, nous transcrirons seulement le récit de ce dernier et celui de l'*Historia* : 1°) les présents de Darius et ce qu'il en dit dans sa lettre à Alexandre ; 2°) l'interprétation d'Alexandre dans sa réponse à la lettre du roi de Perse.

| *Epitome* | *Historia* |
|---|---|
| 1°) Cillié, p. 18 (Zacher 30-Kübler 47) Alexandre reçoit de Darius la lettre suivante : | 1° Pfister 65, 3. Id. |
| Ad quam rem habenam scythicam [3] tibi et pilam loculosque cum aureis misi. Habena admonet te disciplinae videri indigentem, pila vero, quod eius lusitatio tuae congruat aetatulae ... Quapropter aureos tibi misi, uti, si ad reversionem sumptibus indigebis, habeas, quo tibi tuisque necessaria emas. | Statim direxit ei (Darius à Alex.) speram et virgam curvatam, sed et cantram auream et epistolam tali modo... |
| | dans sa lettre, Darius dit : |
| | Qui eciam direxi tibi speram atque curvam virgam cantramque auream, ut exerceas et cogites jocandi causa. |
| 2°) Cillié, p, 20 (Zacher, 32-Kübler 50-51) | 2° Pfister, 67,8 |

1. Célèbre description de cette tente, pp. 53-56. (Mich.).
2. *Op. cit.*, II, 149.
3. M. Ant. Thomas a proposé de lire *scuticam* (cf. *Revue crit. d'hist. et de litt.*, 1880, *nouv. série*, t. X, note p. 78).

Alexandre répond à Darius.

Addis etiam misisse te mihi habenam et pilam loculosque cum aureis de quibus, quamvis tu, uti visum est, dictitares, ego tamen mihi velut auspicato cuncta ex te concessa profitebor. Namque habenam accipi oportet, qua habeam uti in subjectos tibi. Pilae vero simulamen ob rotunditatem sui totius orbis mihi imperium repromittit. Quodque tertium addidisti, loculos auri, opum tuarum me dominum futurum testantur subjectumque te viribus meis ».

Id.

Quia direxisti nobis curvam virgam et speram atque auream cantram, intellego hoc per virgam curvam : curvantur ante me potentissimi reges ; per speram rotundam intellego, quia tenebo rotunditatem tocius mundi ; per cantram auream me esse victorialem intellego et censum ab omnibus recipere...

Comparons ces deux textes à ce que dit le trouvère [1] :

1°) Por chou qu'il (Alex.) est enfes et de folie espris,
Li (Alex.) envoie (s. Darius) semblances itex com vos devis :
Un frainc, une pelote, une verge d'olis
Et un escrin d'argent, ou avoit ens or mis,
5 Et un brief por espondre li a avec tramis.
Daires fist ses semblances Alixandre envoier :
La verge et la pelote et le frain d'un destrier

---

1. C, f° 26 v° — D, f° 33 v° — E, f° 6 v° — G, f° 31 v° — H (Mich. 52, 25) — I, f° 169 a — J, f° 23 b — K, f° 60 c — L, f° 15 d — M, f° 12 d — N, f° 12 d — O, f° 41 v° — P, f° 13 r° — Q, f° 12 d — R, f° 47 c — S, f° 47 a.

Variantes. — 1 Et por H — ert D, G, M, P, Q — est uns enf. J — si est enfes I ; si ert G ; ert si D.

2 teles com I, L ; si com M, P, Q, R, S ; si que E ; si com or vos D ; ainssi com le N, les O — il env. en essemple con que je vos d. G — ia n'orrés le devis G.

3 delis C, D, E, G, L, M, N, O, P, Q, R, S.

4 et un escu d'argent K — ou il avoit or mis Q ; u anowot (?) ens mis I ; et s'i avoit or mis H — *manque dans* C, E, N, O.

5 li avuec tr. I, L — en un br. p. esp. le li avoit tr. N. O : en un br. p. despondre l'avoit par dedens mis C.

6 les sembl. D, G, P, Q, R, S ; le s. G.

7 le fr. et la p. et la v. J — frain a d. D, G, M, P, Q, R, S ; fr. al d. I, K ; fr. au d. J — fr. a or mier C, E, L ; fr. a or cher N, O.

Et un escrin d'argent qui tous fu plains d'or mier.
La verge li envoie pour son cors castier,
Por chou qu'encore est jones, si a le cuer legier ;
Ne se doit par outrage folement essauchier,
De coi il li couvingne laidement trebuchier.
La pelote reonde por lui esbanoier,
Car encore se doit jouer et folier
N'entreprendre tel fait qu'il ne puist manoier.
Le frain por lui tenir et l'escrin plain d'or mier,
Por chou que endroit lui se doit humelier,
Car il est ses hom lige, si se doit souploier
Et tous dis obeir et servir et proier ;
Encontre son plaisir ne puet mie regnier.

---

8 qui toz est H — et un escu ...toz est... E — ou il avoit or mier M, P, Q, R, S — et un escu d'argent qui t. f. poins d'or cier C, L.

9 cuer C, E, J, N, O — por lui achastoier K.

10 cors leg. L — por cou que jouenes est et c. a. l. H — qu'il est enfes et a talent l. P, Q, R, S ; qu'il ert enf. et ot talent l. M ; qu'il est enfes de corage l. C, E, N, O — que il est fouz de c. l. D ; iert fols de c. l. G.

11 souhaucier L ; asaier C, D ; essaier E, N, O — ne se d. f. en outr. haucier H.

12 par quoi il le Q ; par quoi li reconv. P, R, S ; de quoi li rec. G ; car trop le convenroit C, E, N, O — folement treb. J, P, R, S ; a force tr. M. — *manque dans* D *et* H.

14 car enc. est trop jones si se d. f. D, G ; car enc. est jouenes ne se d. f. C ; car enc. est j. ne d. f. N ; car enc. est il j. ne se d. f. E — car celui qui est jeune doit ung pou f. O — *manque dans* H, L.

15 n'entrepregne I. K ; ne s'en pregne H ; n'entrepregne tel cose qui L ; et ne port si grant C, D, E, G, M, N, P, Q, R, S — qu'il ne puisse chargier G, M, P, Q, R, S ; qui ne puisse ch. D ; qu'il ne puisse enchargier N ; que ne puist encargier C, E. — *manque dans* O.

16 et l'escu I ; l'escrin a or mier M, P, R, S.

17 envers lui I, K, L — p. c. que il se doit vers daire h. Q ; p. c. que il se doit vers moi h. C, P, R, S ; p. c. que il se doit vers lui h. D, E, G, M, N, O ; il se puist vers lui h. H.

18 li doit K — ses droiz sirez si li Q ; c. je suis ses drois sires C ; car daires est ses sirez D, E, M, N, O, P, R, S — il le doit O ; si li doit P, R, S — car dayres est li sires et il d. s. G — quar il est rois poiscans a lui d. s. H. — *manque dans* L.

19 et tos jors C, D, E, G, K, L, M, N, O, P, R, S. — *manque dans* H.

20 car contre D, G ; et contre M, P, R, S ; encontre son voloir K — ne doit mie D, G, M, P, Q, R, S ; ne veut I — car contre son vouloir ne puet

2° Voici maintenant ce qu'Alexandre répond aux messagers du roi de Perse :

« De molt grant sapience a veü (s. Darius) en parfont :
Samblanche m'a tramise qui a voir tourneront.
Ceste pelote moustre que conquerrai le mont,
Ensi come la mer l'enclot tout en reont.
Les verges senefient, qui chi illueques sont,
Que doi batre tous chiaus qui me contresteront,
Et li frains est semblance que tot de moi tenront,
Et li ors en l'escrin que mi home seront,

---

pas esploitier E (ne p. mie), N, O — car contre son segnor ne d. m. esploitier C — *manque dans* H.

2°) C, f° 29 v° — D, f° 37 v° — E, f° 8 d — G f° 35 v° — H (Mich. 59) — I, f° 169 e — J, f° 26 b — K, f° 61 d — L, f° 17 a — M, f° 14 b — N, f° 13 c — O, f° 47 r° — P, f° 14 v° — Q, f° 14 b — R, f° 48 b — S, f° 48 c.

1 et 2 : *dans certains mss., l'ordre de ces vers est interverti.*

1 de m. gr. science K — est meus en p. J ; a leut C ; a regardé p. O — vostre roiz est m. s. et molt voit en p. P, Q, R, S.

3 conquerra N.

4) mers enclot tot L ; le clot tot K, Q, R, S ; la clost t. I ; enclot tot N — enclost tot environ D, H ; enclot tot a reont E ; tout environ M ; l'enclot tout en ront P ; le cloust et ferme en ront O — com la m. clot entor en environ C ; com la m. clot entour et en reont G.

5 que cist qui illuec sont G ; que tout cil nascui sunt H ; signifient et veritables sont O.

6 que baterai I ; que il doit batre ceus E ; qu'il doit b. t. c. N ; que je doy b. ceulx O — que me doient abatre tous caus qui contre estront H — me contrediront J, O ; li contrediront C ; qui contre moi iront L.

7 et li fr. est a dire L ; et li fr. senefie M, P, Q, R, S — *Manque dans* C, E, N, O — *Dans* D, *ce vers 7 est remplacé par les trois suivants* :

et li frains de cheval a la chevece amont
et li regnes de soie et le noel en sont
que li prince del mont vers moi enclineront.

*Id. dans* G, *sauf* et la chev. — et les resnes — du monde, s'encl.

*Id. dans* H, *sauf* et li resnes — s'aclineront.

8) li ors et li escrins J, K ; l'escrins et li ors L ; de l'escrin D, G, H ; en l'escut C, E — qu'a. i. home seront C ; que .i. homme seront N ; que .i. seront home E. — *manque dans* M, P, Q, R, S.

Ensi comme il est haus, a signor m'ameront.
Dites Daire meisme... *etc.*

Que constatons-nous ? La source principale est l'*Epitome* : par exemple, l'*Historia* n'offre que quelques lignes insignifiantes pour l'explication des présents par Darius. Si l'*Historia* ne parle pas du frein, elle a la verge, dont l'*Epitome* ne souffle mot. Sans doute l'auteur n'a-t-il pas compris *virgam curvatam*, mais on peut voir immédiatement que les interprétations, sauf celle de la pelote, ne sont pas respectées [1]. Ici encore, il y a eu un mélange de données prises aux deux traditions [2].

## IV. — *Le jongleur de Tarse.* (Mich. p. 73).

Avant de continuer la démonstration, je voudrais dire quelques mots de cet épisode célèbre et le rapprocher, sans me prononcer en aucune façon, de textes latins antérieurs.

Alexandre a assiégé et détruit la ville de Tarse. Or, tandis qu'il est dans sa tente, « au disner », voici que se présente un jongleur originaire de la ville, qui vient, devant lui, chanter des lais en s'accompagnant de sa harpe. Le roi est charmé et donne au « harpere » la ville, qu'il rebâtit et repeuple.

« Ce n'est point, dit P. Meyer [3], dans le Pseudo-Callis-

---

9 *J'ai gardé ce vers, peu satisfaisant, parce qu'il est attesté par la plupart des mss.*

ainsi come li h. E, N ; ensi comme lors cors C — a s. me tenront J — et trestot li plus haut signor me claimeront L — plus haut que tuit li autre et toz jors m'ameront D, G, H.

*Manque dans* M, O, P, Q, R, S — *L ajoute après le vers 9 les deux vers suivants* : ainsi come li ors autres metaus confont || fondrai tors et cités c'a moi n'obeiront.

1. L'auteur du Roman d'Alexandre en prose, qui traduit la version $J^3$ de l'*Historia*, n'a rien compris au texte latin en cet endroit (cf. A. Hilka, *op. cit.*, p. XXVIII et p. 71 et ss.).

2. Le ms. de Venise nous a transmis un texte fort différent de celui des autres mss. (Cf. P. Meyer, *op. cit.*, t. I, p. 289, pour le 1er extrait, et p. 291, pour le second). Il ne parle que de deux présents :

Dairez prist un estuz et un liem de soie.

3. *Op. cit.*, t. II, p. 152.

thènes, mais dans l'imagination intéressée d'un jongleur que ce trait a été puisé ».

L'intérêt, assurément, est intervenu. Mais a-t-il tout fait ? Et surtout, l'imagination a-t-elle eu tout ce mérite ? Peut-être est-il permis d'en douter, en lisant, dans l'*Historia* comme dans l'*Epitome*, un récit qui présente avec le Roman des analogies singulières, mais aussi de grandes différences. Bien que le fond soit le même, voici cependant les deux textes :

(nous assistons au siège de Thèbes, dont le Roman ne parle pas)

*Epitome* (Cillié 22, Zacher 36)

Ad quam fortunam ceteris stupentibus prae vi malorum, uni forte subiit consilium, uti aptaret tibias caneretque melos regi. Atque dehinc provolutus pedibus tyranni, ita eum alloquitur : « O fortissime regum, hanc urbem exscindes, quam dii immortales prosapiae tuae principes tibi peperere ? Reminiscere hinc Liberum ortum, hanc Herculis nutricem ! Hos etiam muros Amphion Zetusque, tuae pars maxima stirpis, aedificaverunt. Boni igitur consules et ab hac tam sacrilega actione quiesces ». Sed neque carmine neque his dictis potuit sedari martium pectus, quin potius igne ferroque vastat tot saeculis nobilem urbem [1].

*Historia*, Pfister 73, 23.

Quidam homo ejusdem terrae, Ismenea nomine, melodiam faciens, videns dissipari patriam suam, suspirans atque reputans per artem musicam facere ingenium, ut mitigaret animum regis, terra tenus proiectus est in terram ad pedes suos rogansque eum, ut tandem aliquando miseretur civitati. Respexit eum Alexander et dixit : « O magister, postquam apprehendi istam terram et dissipavi eam, postea fecisti hanc artem ». Cui Ismenea dixit : « Proinde hoc feci, ut mitigarem animum tuum et converterem illum in luctum istius civitatis. Si juste fecisti dissipando hanc civitatem, quia culpavit tibi, intellege, quia et tibi malefecisti, quia et pater tuus et tu ipse Thebeus es. Opportuit te misereri patriae tuae ». Ubi hoc audivit Alexander, jussit a fundamentis evellere murum eius et abiit.

N'y a-t-il pas des ressemblances, vraiment extraordinaires si elles sont fortuites, entre le début de ces extraits et le commencement de l'épisode dans le Roman : des deux côtés, il s'agit d'un chanteur originaire de la ville même qu'Alexandre assiège

1. C'est le même récit, mais plus longuement développé dans le *Valerius* complet (Kübler, pp. 62 ss.).

et qui vient se plaindre au roi qu'il ait détruit sa patrie. Tout cela est-il dû au hasard ?

On objectera les différences et surtout le dénouement si dissemblable. Mais, si, comme il est vraisemblable, le jongleur a remarqué ce récit, qui lui rappelait si bien sa propre vie, il ne pouvait pas garder telle quelle la fin de l'histoire, qui aurait alors été en contradiction avec les intentions et le ton du reste du Roman. Aussi aura-t-il alors modifié les circonstances pour accorder son épisode avec la narration entière.

Parvenu ainsi à la fin de la première branche du Roman, on peut affirmer qu'une part assez large d'inspiration en revient à l'*Historia*.

La deuxième branche (Mich. 91-249) n'est redevable en rien à l'*Epitome* : elle se compose du long Fuerre de Gadres, indépendant de toute source latine, selon P. Meyer, et de quelques épisodes, assez courts, dont l'essentiel provient de Quinte Curce et de Josèphe [1]. Le Fuerre lui-même est-il complètement inventé ? Nous le verrons plus loin.

Il nous faut auparavant poursuivre nos recherches dans la troisième branche (Mich. 249-500). Mais ici, l'investigation est plus délicate : beaucoup d'épisodes, interpolés, ne relèvent ni de l'*Epitome* ni de l'*Historia* ; ailleurs, la matière est triturée avec tant de fantaisie, qu'on doit se contenter d'hypothèses fort chancelantes, ou avouer qu'on ne retrouve aucune source ; enfin, pour ce qui reste, il faut savoir que le trouvère a voulu surtout faire passer en français le merveilleux contenu dans la *Lettre à Aristote sur les merveilles de l'Inde*. Malgré tout, peut-être dépistera-t-on en divers endroits la traduction de Léon.

### V. — *Rapports de Darius et d'Alexandre avec Porus.* (Mich. 255).

A ce sujet, voici ce que dit P. Meyer [2] : « Darius, voyant qu'Alexandre se préparait à l'attaquer, appelle à son secours le roi d'Inde Porus, lui promettant d'avance les armes et le cheval d'Alexandre (Mich. p. 255). Cela est pris de *Valerius* (*Epit.* II,

1. Cf. P. Meyer, *op. cit.*, t. II, pp. 152-161.
2. *Ibid.*, II, 163.

19). Mais Porus, saisi d'effroi, refuse ; ici, l'auteur du Roman invente ».

Pourtant, on peut lire dans l'*Historia* (Pf. 88) : « Porus, rex Indorum, rescripsit epistolam Dario regi Persarum : « Quomodo direxistis nos rogando, ut venissemus in adiutorium vestrum, parati fuimus et sumus, sed impedit nos infirmitas, quam habemus ».

Que l'auteur ait substitué à « infirmitas » la crainte, il n'y a là rien d'étonnant. Ce sentiment rehaussait le prestige d'Alexandre.

Un autre passage présente aussi une analogie, qui n'est peut-être pas fortuite, avec une lettre de l'*Historia*.

Alexandre a vaincu Porus qui, plein de zèle pour son vainqueur, a conduit le roi à travers l'Inde jusqu'aux bornes d'Hercule et au pays de Gog et Magog. Avant de reprendre la route de l'Inde, les deux rois ont une longue conversation, au cours de laquelle Porus dit à Alexandre :

> « Sire, ce dist Porrus, en ce vi grant damage :
> Quant Daire fu ocis sor Gangis el rivage,
> ases me fut mandé, par bries et par mesage,
> que si te demenoit fort avarise et rage. »

Or, d'après la version de Léon, à plusieurs reprises (Pf. p. 88, p. 96), Darius écrit à Porus pour demander du secours. Le contenu des vers cités répond assez bien à cette lettre de Darius :

Pf. 96,6 « Darius, rex regum, regi Poro gaudium. Nuper direxi te deprecando, ut faceres nobis adiutorium contra illos, qui conati sunt dissipare palatium nostrum, quia haec bestia quae venit super nos, ferocem mentem habet et tempestatur animus eius sicut maris » (*il s'agit d'Alexandre*) [1].

Assurément, ces correspondances sont peu probantes. Peut-être le terrain sera-t-il plus sûr par la suite.

Je ne m'arrête pas à la première partie de la description des merveilles de l'Inde (Mich. pp. 276-279), à propos de laquelle P. Meyer dit lui-même [2] : « Il n'y a pas dans les faits de raison

1. Dans *Valerius*, il y a une Lettre de Darius à Porus, demandant simplement du secours et ne parlant pas de la « rage » d'Alexandre.

2. *Op. cit.*, II, 167.

bien décisive pour rattacher le récit plutôt à la *Lettre* qu'à l'*Historia de prœliis* de Léon ». Mais il y a, quelques pages plus haut dans le roman, un récit burlesque sur lequel il faut insister : c'est le voyage sous-marin d'Alexandre.

## VI. — *Descente au fond de la mer* (Mich. 260,5-264)

Certain jour, une étrange idée naît dans le cerveau d'Alexandre :

> « asses ai par la tiere grant mervelle trové, dit-il (260,22
> de ceus de la mer voel saveir la verité ».

C'est pourquoi il ordonne à des « ouvriers de voirre » de construire un tonneau en verre et de le garnir de lampes. Un bateau l'emporte au large. Le roi prend place dans ce singulier scaphandre, qu'on laisse descendre dans la mer au moyen d'une forte chaîne. Grâce aux lampes, le roi a tout loisir d'examiner ce qui se passe autour de lui, jusqu'au moment où, faisant un signe quelconque, il se fait remonter à la surface, à la grande joie des douze pairs.

« Cet épisode, écrit P. Meyer [1], ne peut avoir été emprunté à Valerius, qui n'en fait pas mention. Il se trouve dans l'*Historia de prœliis*. On peut supposer, mais on n'ose affirmer, tant les différences sont grandes, que le récit français a été puisé à cette source ».

Voilà une proposition qui peut étonner a priori : l'*Historia* est le seul texte latin, traitant de la légende d'Alexandre, qui fasse mention de cette descente au fond de la mer et c'est ailleurs, on ne sait où, que l'auteur français aurait puisé ses informations ! Mais peut-être y a-t-il, en effet, de trop grandes différences entre les deux récits. Recourons donc au texte [2].

Alexandre écrit à sa mère Olympias : « Venit iterum in cor meum, ut mensurarem fundum maris. Feci venire astrologos et geometricos precipique illis, ut construerent mihi vasculum,

1. *Op. cit.*, II, 164.

2. Pfister 126, 20 ss., ; Zingerlé 253,17-254,8. Voyez Gröber, *Grundriss*, II[1], 579 et ss.

in quo valerem descendere in profundum maris et perquirere ammirabiles bestias, quae ibi habitant : XX [1]. Nisi tali modo : faciamus doleum olovitreum et ligetur catenis et regant eum fortissimi milites ». Hoc audito (Alexander) praecepi cito talia facere et tali modo perquisivi profundum maris. Vidi ibi diversas figuras piscium atque ex diversis coloribus ; vidi ibi et alias bestias habentes imagines terrenarum bestiarum ambulantes per fundum maris quasi quadrupedia. Veniebant usque ad me et fugiebant. Vidi ibi et alias ammirabiles causas, quas recitare non possum. Gaude, mi karissima mater ».

P. Meyer, d'après ce qu'il dit lui-même, s'est servi d'un texte de l'*Historia* contenu dans le manuscrit *Bibl. Nat. nouv. acq. lat. 174* [2]. Vraiment, serait-il si différent de celui qu'on lit dans l'édition Pfister ?

Assurément, non. Si les deux versions diffèrent quelque peu quant aux termes, elles sont, pour le fond, absolument identiques. Bien plus, au lieu de :

« Feci venire astrologos et geometricos precipique illis, ut construerent mihi vasculum...,

on trouve, dans ce manuscrit, un texte qui est plus près encore du roman français :

... « venire vitrarios (cp. « ouvriers de voirre ») et praecepit eis ut facerent dolium explendidissimo vitro... » [3].

Il me semble qu'ici on ne peut avoir aucun doute : je cherche en vain ces « grandes différences », je ne découvre que les analogies, frappantes [4].

---

1. Note p. 126 : « Nach habitant ist vielleicht eine Lücke, in der etwa gestanden haben kann (nach La) : Illi dicebant hoc fieri non posse ».

2. Voyez la note de P. Meyer (*op. cit.*, t. II, p. 164) ; passage cité, d'après P. Meyer, dans Favre, *Mélanges*, II, 72, note 4. Sur la nature et la valeur de ce ms. cf. *Literarisches Centralblatt*, 1887, p. 463.

3. Bibl. Nat., Nouv. acq. lat. 173, f° 38, v°.

4. L'épisode est plus développé dans le Roman, des détails sont modifiés, d'autres sont ajoutés. Mais, d'après ce que nous savons du mode de travail des auteurs, c'est le contraire qui étonnerait.

## VII. — *Gog et Magog*[1].

A l'arrivée d'Alexandre, Porus convoque « en Bautre » tous ses vassaux ; parmi eux, « Gos et Margos i vienent de la tiere des Turs » (300, 18). Mais ce renfort n'empêche pas la défaite du roi d'Inde. « Got et Margot, cruelle gent » doivent retourner chez eux. Alexandre les poursuit et ferme au moyen de « ciment » e défilé des montagnes où ils se sont engagés.

Histoire célèbre, dont la vogue se maintint pendant longtemps au moyen âge et qui fut exploitée aussi bien en Orient qu'en Occident [2]. On la trouve déjà chez Josèphe. Elle manque dans les versions les plus anciennes du Pseudo-Callisthène mais fut très tôt interpolée dans certains manuscrits. Julius Valerius et l'archiprêtre Leo, ainsi que la version $J^1$ de l'*Historia de preliis* l'ignorent. Elle fut introduite dans le texte de $J^2$ aux environs de 1150 [3].

Est-ce-là que nos auteurs ont puisé les éléments de leur étrange histoire ?

Dans sa prévention irréductible envers l'*Historia*, P. Meyer voit la source de ce court épisode dans les *Révélations* du Pseudo-Methodius.

Cette hypothèse n'éclaire qu'un côté de la question. Il faut poser, dès l'abord, que l'*Historia* n'a pu servir que de point de départ si même elle est intervenue [4]. L'histoire, telle que nous

1. Mich., 300, 15 ss. et 312,5 à 313,10. Le second passage est un développement du premier. Les données fondamentales sont les mêmes des deux côtés.

2. Voir Andrew Runni Anderson, *Alexander's Gate Gog and Magog and the inclosed nations*. The Med. Acad. of Amer., Cambridge, Mass. 1932. Sur le succès de cette histoire en Occident et en Orient, cf. *ibid.*, pp. 33 et ss.

Résumé des données générales de la question par Fr. Pfister, dans *Handwörterbuch des Deutschen Aberglaubens*, Berlin und Leipzig, 1930-1931, Bd III, pp. 910 et ss. art. *Gog und Magog*.

3. Cf. A.R. Anderson, *op. cit.*, p. 33 et ss., p. 53 ; Fr. Pfister, *Ein kleiner latein Text zur Episode von Gog und Magog*, dans Berl. Philol. Woch., XXXV (1915), 1549-1552.

4. Ce qui est fort douteux. A moins qu'il n'ait existé un Epitome de l'*Historia*, où figuraient les noms de Gog et Magog.

la trouvons dans $J^2$ est beaucoup trop différente du récit français [1]. Tout d'abord, dans le texte latin, il ne s'agit pas, comme c'est le cas pour le roman français, d'un épisode concomitant à la conquête de l'Inde [2]. Selon l'*Historia*, après avoir battu Darius, Alexandre rencontre en Orient une nation immonde qu'il chasse vers le nord et enferme dans les défilés des montagnes [3]. Rien de plus. Gog et Magog ne sont pas nommés et l'on ne souffle mot de plusieurs traits sur lesquels insiste l'auteur français.

Avec P. Meyer lui-même, nous dirons que « l'auteur de cette partie du roman a dû composer cet épisode avec des réminiscences vagues, sans avoir aucun texte sous les yeux [4] ».

Tout ce qu'on peut faire, c'est essayer de rattacher ces réminiscences à quelques documents connus.

Et ici, nous retrouvons immédiatement le Pseudo-Methodius signalé par P. Meyer. Ce n'est naturellement pas le texte syriaque qui nous intéresse [5], mais les traductions latines interpolées [6]. La caractéristique du Pseudo-Methodius, c'est la fusion de deux éléments jusqu'alors isolés : la tradition juive de Josèphe, reprise par les interpolateurs du *Pseudo-Callisthène* et de l'*Historia*

---

1. Cf. A. Hilka, *Der altfranzösische Prosa-Alexanderroman*, p. 140 (texte latin et texte du roman français en prose).

2. *L'Image du Monde* de Maître Gossuin place aussi Gog et Magog en Inde (Cf. Ch.-V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge...* ; 1911, p. 81. Presque tous les cosmographes médiévaux parlent de Gog et Magog. Voir J. Lelewel, *Géographie du moyen âge*, 4 vol. avec Atlas, Bruxelles, 1852-7, passim.

3. C'est la matière du *Pseudo-Callisthène* interpolé.

4. P. Meyer, *op. cit.*, II, 389. Il suffit de comparer avec un autre texte en langue vulgaire, par ex., *Der Grosse Alexander aus der Wernigeroder Handschrift*, éd. G. Guth, 1908 (Deutsche T. des Mittelalt., XIII), v. 63 ss. et 5536 ss..

5. Trad. française dans Fr. Nau, *Révélations et légendes : Methodius-Clément Andronicus*. Textes édités, traduits et annotés ; Paris, 1917 (Extr. du *Journal Asiatique*, mai-juin 1917). Gog et Magog apparaissent aussi chez Saint-Clément et Andronicus (*ibid.* p. 49 et p. 57).

6. Dont on connaît au moins 8 mss., cf. Fr. Pfister, *art. cité* ; le texte édité par Pf. est précisément un extrait du Ps. Meth. latin.

Ces *Révélations*, dont l'original est syriaque ou grec avaient été apportées en Occident, au temps de Charlemagne, par quelque syrien. Traduites en latin par Pierre le Moine, elles influencèrent fortement les idées politiques (Voir Fr. Nau, *ouvr. cité*, et A.R. Anderson, *op. cit.*, p. 33, 49 ss., 56).

$J^2$, selon laquelle Alexandre a enfermé les peuples immondes de Gog et Magog dans les montagnes et la tradition de l'Ancien Testament, selon laquelle, à la fin du monde, ces même peuples envahiront la terre [1].

Cet élément apocalyptique reparaît dans le roman français et voilà bien la marque du Pseudo-Methodius ou d'un texte intermédiaire issu de lui. Mais répétons qu'il n'y a pas d'emprunt direct : on ne retrouve aucun des détails précis consignés par le Pseudo-Methodius latin [2], tout a été banalement modifié par nos auteurs.

Quant à la localisation de Gog et Magog vers l'est ou le nord-est (pour autant qu'on puisse le deviner d'après quelques vagues indications), c'est une notion tardive, dont l'origine doit encore être attribuée, semble-t-il, au Pseudo-Methodius [3].

Réminiscence aussi en ce qui concerne la porte construite par Alexandre pour fermer le défilé des montagnes. Le Pseudo-Callisthène, le Pseudo-Methodius et les textes qui en dépendent parlent d'une intervention divine et d'une porte merveilleuse que le fer ne peut entamer [4]. Que trouvons-nous chez les écrivains français ? Un vulgaire mur de « cauc et de mortier ».

Plus intéressante est la collusion établie entre Gog et Magog et les Turcs [5].

C'est en effet, un élément plus spécifiquement oriental ; en

---

1. Ezéchiel, XXXVIII et XXXIX.

2. Cf. le texte dans A.R. Anderson, *op. cit.*, p. 46.

3. Cf. A.R. Anderson, *ibid.*, p. 50. Le site primitif est la passe de Dariel dans le Caucase ; mais nombreux sont les écrivains qui, après Methodius, et aussi bien en Orient qu'en Occident, ont modifié la tradition primitive en transportant Gog et Magog plus à l'est ; *ibid.*, ch. II et ch. V.

4. Cf. *Pseudo-Callisthène*, éd. Müller, III, 29 ; A.R. Anderson, *loc. cit.*, $J^2$, éd. Hilka, p. 141 (construxit ibi portas ereas et circumfudit eas asinthico quod a ferro non rumpitur nec ab igne solvitur).

5. Ou bien y a-t-il eu confusion ? *Turs* serait-il une déformation de l'élément central de *Promunturium*, nom de l'une des montagnes que Dieu rapprocha pour permettre la construction de la porte ? Ou bien encore faut-il songer au *mons Taurus*, cité dans l'*Historia* (éd. Zacher, p. 32, et éd. Cillié, p. 20) ?

P. Meyer avait déjà abordé cette question (cf. P. Meyer, *op. cit.*, II, 388, et A. Wesselofsky, *art. cité*, *Giorn. stor. d. lett. ital.*, 1887, p. 256).

Occident, il apparaît beaucoup moins que les autres [1]. La source est sans doute Ethicus Ister, qui prétend que les Turcs sont sortis de la race de Gog et Magog [2].

On ne peut, on le voit, parler de sources directes pour cet épisode, d'ailleurs court et peu significatif. L'auteur a surtout étiré ce que lui fournissait la tradition orale.

### VIII. — *Épisode de la reine Candace.* (Mich., p. 371 et ss.)

La renommée d'Alexandre est devenue si grande que la reine Candace, sans l'avoir vu, s'éprend de lui. Mais comment devenir « sa privée » ? Elle lui envoie de « l'or d'Arrabe », de la pourpre, et Alexandre répond par des protestations d'amitié que les messagers rapportent à la reine. A cette nouvelle, elle expédie au roi « les plus ciers dras de soie d'Inde superior et de Nubie » et, en même temps, charge un peintre d'aller, subrepticement, faire un portrait fidèle du roi. L'artiste s'acquitte de sa mission.

Un événement fortuit va hâter les choses : avec l'aide d'Alexandre, le fils de la reine recouvre sa femme, que lui avait enlevée le duc de Palatine. Avec lui, revient chez sa mère Alexandre, qui s'est fait passer pour l'un de ses propres généraux, Antigone. Mais Candace, grâce au portrait, le reconnaît et l'emmène dans sa chambre.

Pour P. Meyer, la source du récit est l'*Epitome* « assez modifié ». Le peintre, dit-il, devient Apelle, le « rex Bebryciorum » devient le duc de Palatine. « Enfin, dans le Roman, la reine prouve à Alexandre sa reconnaissance d'une façon bien autrement complète que dans le latin [3] ».

La source ne pourrait-elle être l'*Historia* « moins modifiée » ?

1. Cf. A.R. Anderson, *op. cit.*, p. 91 ss..

2. *Ibid.*, p. 52. On trouve d'ailleurs déjà dans le Pseudo-Callisthène : « Διεχώρησα δὲ ἀνὰ μέσον Τούρκων καὶ Ἀρμενίων ». Plusieurs géographes du moyen âge déclarent que Gog et Magog habitent dans un pays voisin de celui des Turcs ; cf. Lelewel, *op. cit.*, *Epilogue*, p. 19.

3. P. Meyer, *op. cit.*, II, 188. Peut-être ce passage de Justin a-t-il eu une influence sur « l'accentuation » des amours de Candace et d'Alexandre. « Regna Cleofidis Reginae petit : Quae, cum se dedisset ei concubita

Seule, la première partie du récit est importante. Comme toujours, comparons les textes, en nous souvenant de l'analyse qui vient d'être faite.

Dans l'*Epitome* (Cillié, p. 40 Zacher, p. 55), l'épisode commence ainsi : « Dum igitur desiderio Candacis reginae videndae flagraret (Alexander) atque ad eam iter instituisset, mox illa clam mittens unum e pictoribus suis, jussit eum diligentissime depingi sibique eius imaginem deferri ». Ensuite, Alexandre écrit à Candace [1] et celle-ci lui répond en lui envoyant en même temps des présents.

L'ordre des faits est donc tout à fait différent de ce qu'il est dans le roman.

Dans l'*Historia*, au contraire, Alexandre écrit à Candace (trois lignes en tout). Celle-ci lui répond en lui envoyant des présents et, parmi les messagers, elle dissimule le peintre : « Inter missos suos direxit peritissimum pictorem ». (Pf. 112-19).

Il n'est pas difficile de distinguer lequel des deux récits est le plus proche du Roman.

Peut-être, dira-t-on, a-t-il pu y avoir une autre version de l'*Epitome* ! Une troisième version, publiée par M. Hilka [2], ne diffère aucunement des autres. L'accord est général.

D'ailleurs, si même nous consultons le *Valerius* complet, notre point de vue ne sera pas modifié. La marche des faits est la suivante (Kübler, p. 135) : Alexandre écrit à Candace ; celle-ci lui répond en joignant des présents à sa lettre. Alors, Alexandre désire voir la reine. Elle l'apprend et ordonne à un peintre d'aller « clam obviam adventanti Alexandro » et de lui rapporter le portrait du roi [3].

---

redemptum Regnum ab Alexandro recepit, illecebris consecuta, quod virtute non potuerat, filiumque ab eo genitum Alexandrum nominavit, qui postea Regnum Indorum potitus est ». (XII, 7). Voir aussi Justin, II, 4 (amours d'Alex. et de Thalestris) et XII, 3.

1. On sait que le Ps.-Call. et ses traductions latines sont faits presque uniquement de lettres ; il ne faut donc pas tenir compte de cette particularité : ces envois ne sont pas considérés comme des faits réels ; c'est une manière d'exposer.

2. *Romanische Forsch.*, XXIX (1911), p. 30 ss.

3. Le peintre n'est accompagné ni d'autres messagers, ni de présents. Cillié,

Il ne serait donc pas exagéré de conclure que la tradition de l'*Historia* a pu intervenir ici.

### IX. — *Le voyage dans les airs.* (Mich. 385, 13 ss.).

Il suffit d'indiquer que P. Meyer lui-même admet que la source de cet épisode est l'*Historia* (op. cit., II, pp. 189-192). Précisons seulement qu'il s'agit de la version J[1], tandis que la variante [1] du manuscrit B.N. fr. 789 s'inspire de J. Quant à la légende elle-même, elle semble bien être d'origine orientale ; par ailleurs, l'Orient a marqué sa trace dans l'*Historia de preliis* [2].

### X. — *Les Amazones.* (Mich. pp. 447-458).

Quelqu'un s'avise un jour de dire au roi : « il est un pays très riche que vous n'avez pas conquis, celui des Amazones ». Alexandre, piqué, se met en route. Mais la reine du pays, avertie par un songe, fait sa soumission. Cette nouvelle conquête fournit l'occasion de décrire le royaume des Amazones et leur genre de vie.

Il est très difficile, ici, de prendre position. Il apparaît, dès l'abord, que les poètes français ont puisé une partie de leurs informations ailleurs que dans les récits latins relatifs à Alexandre [3]. S'ils ont tenu compte de ces derniers, il les ont, en tout cas, considérablement modifiés.

Toujours en proie à cette phobie de l'*Historia* déjà signalée, P. Meyer écarte délibérément ce texte. Il a même fait preuve

---

*op. cit.*, praef. XI, dit, à propos de ce récit : « Apud Valerium contra, Candace pictorem mittit, postquam Alexander munera ab illa data accepit ».

1. G. Millet, *L'ascension d'Alex.*, dans *Syria*, t. IV, (1923), p. 120.

2. *Ibid.*, p. 111 et p. 117.

3. La légende des Amazones était très répandue au moyen âge ; cf. Ekkehard d'Aura, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLIV, col. 730-6. *Hist. anon. de la 1e Crois.*, éd. et trad. par L. Bréhier, Paris, 1924 (*Class. de l'Hist. de France*, fasc. 4), p. 116 et note 1, p. 117.

ici de quelque désinvolture : « Ce n'est pas non plus dans l'Historia de prœliis qui ne souffle mot des Amazones », que la matière a été puisée. Heureusement qu'il ajoute dans une note additionnelle[1] « J'ai eu tort de dire p. 194 que l'Historia de prœliis ne parlait pas des Amazones. Bien au contraire, l'Historia nous donne des lettres échangées entre Alexandre et Talestris, la reine des Amazones (édit. Zingerlé, ch. 82-84, version it. édit. Grion, pp. 113-116). Mais il est certain que là n'est pas la source de l'épisode du roman français ».

Au moins, faudrait-il prouver cette dernière affirmation. P. Meyer, dans le chapitre de son livre consacré aux sources[2], émet dubitativement l'idée que l'auteur de l'épisode a puisé à un texte complet de Julius Valerius. On sait ce qui a été dit de la diffusion de cette traduction au moyen âge[3]. D'autre part, *Valerius* (1551, 22) ne donne rien de plus, au fond, que ce qu'on peut lire dans l'*Historia* (cf. 119, 25 ss.); il est seulement plus prolixe et plus diffus.

L'*Epitome*, lui, n'a que cette simple phrase : « Dehinc Amazones sibi tributarias fecit[4] ».

Pourtant, la version du manuscrit de Montpellier[5] parle beaucoup plus longuement des Amazones, mais elle interpole simplement le passage du *Valerius* complet. Malgré tout, il faut tenir compte de cette particularité, car on a pu utiliser un tel manuscrit.

Dans l'état actuel des choses, si l'auteur du récit s'est servi de nos textes latins relatifs à Alexandre, c'est, selon toute vraisemblance, à l'*Historia* qu'il a eu recours ou à un *Epitome* du type du manuscrit susdit.

En ce qui concerne la description du pays et des habitudes des Amazones, le Roman (p. 447) ne fait que résumer sans grand changement la lettre des Amazones à Alexandre (cf. 119, 25 ss.).

Mais cette source n'a pu servir que de point de départ, car

---

1. *Op. cit.*, II, p. 394.
2. *Ibid.* II, 192-5.
3. Voir plus haut, p. 442.
4. Cillié, p. 47.
5. Hilka, *Roman. Forsch.*, XXIX (1911), p. 64 ss..

il reste dans le Roman des éléments inexpliqués, notamment le songe de la reine et le nom du fleuve qui isole le pays [1].

## XI. — *La Mort et le Testament d'Alexandre.* (Mich. 505-550).

La Mort et le Testament d'Alexandre forment, avec les Plaintes des douze pairs, ce que l'on est convenu d'appeler la quatrième branche du Roman.

---

1. A propos de ce nom *Meothedie*, P. Meyer, toujours ensorcelé par Valerius, dit (op. cit., II, pp. 194-5) : « Je ne puis rendre compte de Meothedie, ce fleuve qui entoure la terre d'Amazone, que par une altération du « flumen Amazonicum » de Valérius, et qui a pu se trouver sous une forme corrompue dans le texte qu'avait sous les yeux le romancier ; hypothèse d'autant plus vraisemblable, que dans le ms. de Milan suivi par Mai (éd. de Milan, 1817, p. 204) ce fleuve est appelé, non pas Amazonicum mais Machonicum. »

De « Amazonicum » ou même de « Machonicum » à Meothedie, il y a loin. Il est une hypothèse beaucoup plus simple et beaucoup plus vraisemblable. Meothedie, c'est l'altération (encore le mot est-il trop fort) de Meotide, c'est-à-dire le Palus Meotide des Latins (Maeotis Palus, Maeotides Paludes ou Maeotis lacus) ; chez les Grecs, ἡ Μαιῶτις, Μαιώτιδος sous-ent. λίμνη ou θάλασσα, qui désignait la mer d'Azof. Le nom était très ancien et très répandu : il apparaît pour la première fois sur une carte hebréo-phénicienne de 630 av. J.-C. (cf. Pauly-Wissowa, *art. Maiotis*). Hippocrate déjà, parlant des Amazones, les localisait « autour du marais Meotide », mer d'Azof (cf. E. Boisacq, *L'étymologie populaire et les Amazones*, dans *R. B. Ph. Hist.*, 1926, p. 507) et plusieurs auteurs latins, notamment un poète contemporain d'Ovide, A. Sabinus, emploient même Maeotides ou Maeotidae pour désigner les Amazones (cf. Quicherat, Daveluy et Chatelain — Freund-Georges — s. v. Maeotis). Alexandre lui-même passait pour avoir atteint ce pays. Ad. Ausfeld, dans sa reconstitution du Pseudo-Call. primitif, écrit, en parlant d'Alexandre (I, 44) : « Nach einem Opfer, das er Poseidon darbracht, kam er zur kalten und unfruchtbaren Gegend der Maiotis » et il ajoute (dans l'*Hist. Komment.* p. 149) : « Dass Alexander zur Mäotis gelangt wäre, behauptet auch Georg. Syncellus, bei dem aber damit das kaspiche Meer gemeint ist (S. 502 éd. Bonn : γενόμενος δὲ καὶ ἐν Κουκάσῳ κρατεῖ τῶν αὐτόθι βαρβάρων Μαιώτιδος λίμνης ἐλθών, κακεῖθεν μεταχωρήσας ἐπὶ τους Ἰνδούς). On ne peut donc plus douter de l'identification, confirmée par cette association des trois noms : Maeotis, Amazones, Alexandre.

Où l'auteur a-t-il puisé ? Il est difficile de le dire. Peut-être dans Pline

P. Meyer y distingue deux parties nettement tranchées qui, dans l'édition de Michelant, s'étendent de la page 505 à la page 529 d'une part, de la page 529 à la page 550, d'autre part. Ces deux parties sont, selon lui, de deux poètes différents.

Pour étayer cette manière de voir, il affirme, on ne sait trop pourquoi après ce qu'il a dit plus haut [1], que la première partie est dans la dépendance de l'*Historia*, tandis que l'autre est inspirée de l'*Epitome* [2].

La distinction établie par P. Meyer est trop catégorique et, en réalité, la question est beaucoup plus complexe. Il y a, dans cet ensemble de récits, différents épisodes :

1°) naissance d'un enfant monstrueux annonçant la mort d'Alexandre (Mich., pp. 506-507);

2°) l'empoisonnement d'Alexandre (pp. 507-510) ;

3°) le testament d'Alexandre et les regrets des pairs (pp. 510-529) ;

4°) la mort d'Alexandre (quelques vers, peut-être interpolés, 529, 25 ss.) et les regrets des pairs et d'Aristote (deuxième série, pp. 530-543) ;

5°) l'ensevelissement d'Alexandre, son tombeau, les villes qu'il a fondées (pp. 543-550).

On ne peut dire que la première partie de la branche (1°, 2° et 3°) est tout entière dans la dépendance de l'*Historia*. Examinons les divers épisodes.

1°) Voici la description de l'enfant monstrueux et la signification du présage telle que la donne « un sage homme » :

a) A l'issue de may, tout droit a cel termine

---

l'Ancien (cf. IV, 26 ; VI, 7) Le Palus Maeotis est cité dans Julius Valerius (Kübler 59, 27) mais bien loin du chap. où il est parlé des Amazones.

Cela renforce, en tout cas, l'idée selon laquelle il y a eu une autre source, à côté de *Valerius* ou de l'*Historia*.

1. Voir plus haut, p. 440.

2. Wesselofsky déjà (*loc. cit.*, p. 257) disait : « noi non troviamo che la differenza delle fonti, di cui si giovarono la prima parte e la seconda, sia così grande da poter asserire col Meyer : che la seconda « est dans la dépendance de l'Historia de prœliis et non plus de Valerius » (ib., 206) — Wesselofsky commet ici un lapsus : il eût dû dire « prima ».

1. A l'entrée de m. L.

Que li biaus tans revient et yvers se decline,
Estoit en Babiloine nés d'une Sarrazine
Un moustre mervilleus par volenté devine.
Alixandre l'oï, si manda la meschine.
Desus iert cose morte, desi a le boutine,
Et desous estoit vive, la ou li faut l'eschine.
Tout environ les aines, la ou li ventres fine,
De ces plus fieres bestes qui vivent de rapine
I avoit .XIJ. testes, qui font chiere lovine ;
Molt sont de pute part et de malvaise orine,
Ne se pueent souffrir, l'une l'autre esgratine.
Molt par est grant merveille de cou que Diex destine,
Que la mort Alixandre veut demoustrer par sinne.

---

Ars., f° 106 r° — C, f° 248 v° — D, f° 244 v° — E, f° 103 r° — G, f° 258 r° — H (Mich. 506, 1) — I, f° 208 e — J, f° 208 b — K, f° 139 b — L, f° 89 a — M, f° 111 a — N, f° 98 a — O, f° 361 v° — P, f° 189 a — Q, f° 168 d — R, f° 119 c. — S *n'a pas ce passage, le 3e fragment de l'Alexandre qui se trouve dans ce ms. commence au 1er vers du second passage cité.*

2 Que li doz t. r. et lo vent se d. Ars. — estés se d. G — *Manque dans* C, H, J, K.

3 Ars. f° 106, v° — fu a Boloigne droit n. E — nee une Sarr. C.

5 Quant l'oï Al. J ; Al. l'ot dire dC, L ; Al. fut dit N, O, Q, R, Alix. le sot D, G — lors manda H ; mande a le meschine L. *Après le v. 5*, L *ajoute un vers* : Que vers lui se descuevre et die son couvine, *et* M : Que vers lui se demostre et die son couvine.

6 Deius Ars. ; Desous fu L ; desouz est E — desi a le boutine, *leçon de* I — desi qu'a la poitrine Ars. ; desi a la poitrine C, D, H, J, L, N, O, Q, R ; desi qu'en la p. G, P ; desi en la p. E, M ; juskes a la p. K.

7 D, f° 245, r° — Et desus Ars. ; et deseure E, L — estoit morte... poitrine O — la ou failloit H, I, N, O, Q, R ; par de desous l'esch. G ; ce ert mervelle fine K.

8 Et trestout environ J, K — la u li faut l'eschine D (*dittogr.*) — Trestout entour le ventre ou les aines definent P.

9 cuerent de rapine L ; vienent de rap. Q, R.

10 plusors testes Ars., D, E, M, Q, R ; plus de testes H ; plusors bestes C, P ; plusors dans L.

11 Tout sont K — de male part C, D, E, G, H, L, M, N, O, P, Q, R.

12 ne puent astenir L ; ne se porent I — l'un l'autre J ; gratine H, K ; l'ung l'autre se gratine O.

13 que dex el mont destine, Ars., C, G, L, M ; que de cel mont dest. D ; que dex mostre et destine P.

14 Et la mort C — demostre par le signe L — *manque dans* H.

b) Le « sage homme a la teste florie » interprète ensuite ce prodige et il [dit au roi :

La cose que tu vois qui est a mort flastrie,
Cou ies tu qui te muers, nel te celerai mie.
Les testes que tu vois, qui moustrent felonie
Et qui l'une vers l'autre porte si grant envie,
Ce sont li .xij. per qu'as en ta compaignie
Sitost com seras mors et ta vie fenie,
La guerre iert commencie et ta terre saisie.
Fai le miex que tu pues, molt est courte ta vie.

La source est l'*Epitome*, non l'*Historia*. Les trois récits sont à peu près identiques, mais l'*Historia* diffère des deux autres sur un point très important : la description de la partie inférieure de l'enfant. De par cette circonstance, la « senefiance » du prodige devient moins compréhensible.

Qu'on en juge plutôt. Comparez aux vers cités les textes latins [1].

| *Epitome* (Zacher 62, Cillié 49) | *Historia* (Pf. 122) |
|---|---|
| ... inferior (pars) vero beluinis capitibus, qualem Scyllarum ferunt fabulae poetarum ; praeter quod non caninis lupinisve enimvero leonum et pardorum ursorumque atque draconum capitibus inguina infantuli cingebantur... | ... ab umbilico usque ad pedes erat bestia ; similitudinem habebat canis... |

b 1 G, f° 258 v° — Q, f° 169 a — R, f° 119 d — S, f° 75 a. — qui ert H — morte et flastrie, Ars., D, K, N, O, P ; qui a mort est vestie I ; qui a mort est afliste C ; morte est et fl. (?) E — *manque dans* L.

2 cou est cou que tu H — *manque dans* L.

3 Et les testes que v. J. K ; les bestes que tu v. E, H, O, P, Q, R, S — les cozes que tu L (*bourdon : 1er-3e vers*) — moustrent seignorie J, K — *manque dans* I.

4 C, f° 249 r° — moustre si gr. C, E ; mainne si gr. K — *manque dans* I, J.

5 que as en comp. N, R, S ; que as a H.

6 com tu ies J sitost que N, O — iert f. J, K.

7 terre faillie G. — la terre ci et en grece s'iert trestoute saisie C.

8 Ars. f° 107 r° ; fais le mieulx que pourras car corte est ta vie.

1. Je ne donne que les points dissemblables.

Inferior vero pars, quae ferinis capitibus cingitur, quaeque vivere videtur, hi sunt principes tibi subjecti. Et ut hae ferae inter se dissident, sic quoque post mortem tuam hi inter se discordes erunt.

... pars autem, quae versa est in bestiam, homines sunt, qui post te veniunt.

2°) L'empoisonnement d'Alexandre. — L'élucidation est ici moins facile. L'*Epitome* n'a pas le récit de l'empoisonnement. Il se trouve dans l'*Historia*, mais pas tout à fait tel qu'on le lit dans le Roman : par ex., Antipater fait verser le poison dans la coupe d'Alexandre par Yolus, il ne cache pas le poison sous l'ongle du pouce ; mais Yolus présente, comme Antipater dans le Roman, une plume empoisonnée au roi qui, après avoir bu, veut vomir (Pf. 127). D'autre part, l'*Historia* ne nomme pas Divinuspater, tandis que l'*Epit.* joint les noms des deux complices. Sans doute y a-t-il donc eu mélange et, en tout cas, très forte altération des sources.

3°) Le Testament d'Alexandre et les regrets des pairs (510-529).

La source est ici l'*Historia*. N'exagérons rien cependant. Seule l'*Historia* offre des dispositions testamentaires [1] (Pf. 124), mais le Roman développe énormément les quelques lignes de Léon, dont il ne respecte pas la matière [2].

L'*Historia* est bien la source de cet épisode, car l'auteur y puise encore l'idée de la tentative de suicide d'Alexandre dans l'Euphrate. (Pf. 128-Mich. 510, 19 ss.).

Les regrets des douze pairs sont une suite de répétitions monotones, inventées, si l'on peut dire, par l'auteur et inconnues à l'*Historia* (Mich. 518-529).

Si nous abordons la deuxième partie de la branche (4°-5°), nous voyons que les pages 530-543 ne font que reprendre ce qui précède et n'ont rien à voir avec aucune source latine, tandis que la fin du Roman (543-550) est réellement inspirée de l'*Epitome*.

---

1. Nous pourrions prendre P. Meyer à son propre jeu en recourant au Valerius complet qui, lui aussi, contient un testament d'Alex. (Kübler 165, 58). Mais il n'y a aucune correspondance avec le Roman.

2. Sauf pour Ptolémée et pour l'enfant qui naîtra de Roxane.

Les recherches pourraient s'arrêter là : il nous reste à faire valoir d'autres arguments.

En plus d'un endroit de son investigation [1], chaque fois que l'on peut hésiter entre l'*Historia* et l'*Epitome* pour l'attribution des sources, P. Meyer donne la préférence au dernier [2], parce que, dit-il, d'autres passages en sont franchement inspirés. C'est là un argument qui, jusqu'à maintenant, peut avoir quelque force. En réalité, il est presque d'ordre sentimental et ne peut être invoqué sérieusement, car il existe des récits qui ne peuvent avoir été puisés que dans l'*Historia* et nulle part ailleurs.

## XII. — *Fuerres de Gadres.* (Mich. 91-231.)

Cet épisode de plus de 3000 vers, P. Meyer déclare qu'il est, sinon inventé par son auteur [3], du moins complètement indépendant des sources latines [4].

M. Fr. Pfister en a trouvé l'origine dans une interpolation de l'*Historia* [5]. Comme dans le Roman français, cette interpolation interrompt le récit du siège de Tyr [6]. Il suffit de renvoyer à cet article très accessible [7].

M. Pfister caractérise en ces mots le texte latin [8] : « Der lateinische Text entspricht also inhaltlich dem französischen Fuerre, ist aber bedeutend kürzer, besonders die Einzelkämpfe der Ritter werden im französischen Text ausführlich geschil-

1. Par ex. II, 140.

2. Le c. r. de la *Literar. Centralbl.*, 1887, p. 463 dit que P. Meyer « diejenige (l'influence) der Epitome zu hoch anschlägt ».

3. On trouve des récits du même genre dans *Rou* et dans la *Chans. d'Antioche.*

4. *Op. cit.*, II. 152-4.

5. Interpolation de la version $J^3$ (terminus ad quem 1236), voir Introd. de l'édit. Pfister.

6. Comme l'a montré H. Schneegans (Mél. Vietor, p. 22 ss.), le Fuerre a été introduit comme interpolation dans le *Roman de toute chevalerie* de Thomas ou Eustache de Kent.

7. *Zeitschr. f. franz. Spr. und Litt.*, XLI (1913), p. 102-108.

8. *Art. cité*, p. 106.

dert unter namentlicher Aufzählung der Helden. Dies alles macht unsere lateinische Interpolation kurz ab ; die langen Ausführungen des französisches Textes, eigentlich die Hauptsache dieser Darstellung, werden mit ein Paar Worten erledigt oder gänzlich weggelassen ».

Ces phrases définissent la nature du rapport entre les deux textes et la méthode de travail des poètes français.

Quant à la date d'apparition, M. Pfister nous dit : « In der 1. Hälfte des 12. Jahrhunderts mag denn auch die abendländische Fassung des Fouragierungszuges ins Tal Josaphat mit dem auf Curtius beruhenden Rahmen, der Belagerung von Tyrus, entstanden sein [1] ».

M. Pfister est disposé à croire qu'il s'agit d'un récit d'origine orientale, rattaché au val de Josaphat, et qui pénétra en Occident sous sa forme latine. L'histoire en latin fut utilisée par l'auteur français du Fuerre, mais ce Fuerre français fut ensuite résumé en latin [2].

Voici d'ailleurs le tableau de filiation, très clair, dressé par M. Pfister (*art. cité* p. 108) :

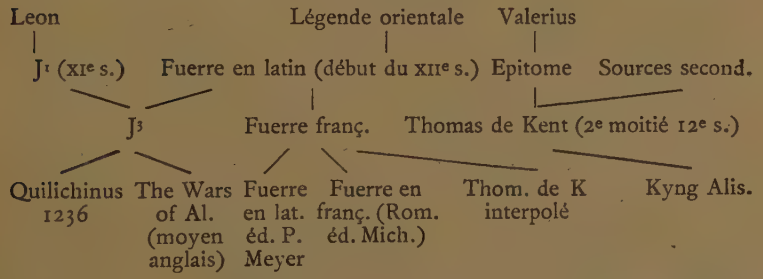


1. *Art. cité*, p. 107. Peut-être M. Pfister vieillit-il un peu trop le texte. Ce « val de Josaphat » fut très célèbre au moyen âge. Il existait une abbaye de N.-D. de Josaphat, confiée, croit-on, à des Bénédictins par Godefroid de Bouillon. Cf. Anouard Hatem, *Les poèmes épiques des Croisades*, Paris, 1932, p. 372.

2. Texte publié par P. Meyer, *Romania*, XI (1882), p. 325 ss..

3. M. Pf. voit la source première de Fuerre lat. dans le Pseudo-Call., I, 35, p. 39 de l'éd. Müller. M. R. Wolff, auteur d'une dissert. présentée à l'Université de Bonn, *Der interpolierte Fuerre de Gadres im Alexanderroman*

D'après ce tableau, le Fuerre n'aurait pas été puisé directement dans l'*Historia* ; mais alors, comment expliquer que dans le Roman français il interrompe précisément le siège de Tyr, tout à fait comme dans la version interpolée de Léon ?

## XIII. — *Échange de graines entre Darius et Alexandre* (Mich, 232-3).

Peu après son entrée en Perse, avant les grands combats, Alexandre reçoit un jour un messager de Darius, qui lui présente une grande quantité de « graine menue, novele de manois, blance, douce a mangier » et lui dit : « le roi de Perse a plus de soldats qu'il n'y a de grains dans ce tas étalé devant vous ». Le jeune Macédonien prend en main un peu de cette graine, la porte à la bouche et répond : « Si vraiment vos guerriers sont aussi doux que cette graine, je n'ai rien à craindre ; prenez ce gant de poivre, portez-le à votre maître, qu'il compare l'âcreté du poivre à la douceur de votre graine : il saura ce que vaut mon armée en comparaison de la sienne ».

« Je n'ai pas trouvé, dit P. Meyer [1], la source de cette sorte d'apologue, qui a un air oriental ».

Or, cette source, c'est encore l'*Historia*, et c'est pour nous une preuve amplement suffisante, même si elle était unique, que l'*Historia* a été connue et utilisée par les auteurs du Roman. Ici, on ne peut avoir aucun doute : l'apologue est développé selon les données de l'*Historia*. On lit, en effet (Pf. 69, 41) : « Cum autem venissent apocrisarii ad Alexandrum portantes illi epistolam et sementem papaveris, legit eam tetenditque manum suam et tulit ex ipsa semente mittens in os suum, mandens et dixit : « Video, quia homines illius multi sunt sed sicut hoc semen molles sunt » ... Et Alexandre répond à Darius : ... Iterum dirigo tibi advicem sementis papaveris, quam nobis in mantico mandasti pro inmensurabili numero militiae vestrae,

---

*des Thomas von Kent* (1914), songeait plutôt à Quinte-Curce et Arrien. Cf. *Berl. Philol. Woch.*, 1915, col. 317 ss. Dans le tableau, rattachez plutôt le Th. de K. interp. au Roman qu'au Fuerre fr. indépendant.

1. *Op. cit.*, II, 158.

hoc piper, ut cognoscas, quia multitudinem papaveris sementis vincit fortitudo huius parvissimi piperis ».

Le Roman français, d'après le ms. H de Michelant, ne nomme pas la première graine : vraiment, que pouvait évoquer aux yeux du peuple ce mot de *papaver* ? Eh bien, ce détail lui-même a son importance. En effet, si nous consultons les manuscrits, voici comment nous devrons, en réalité, lire les deux vers cités au début de ce paragraphe :

> il prist graine moulue, menue, de pavois,
> douce a mengier et blanche autresi comme nois.

L'accord est donc parfait : *pavois* [1] traduit *papaver* et, d'autre part, la source confirme la leçon du texte français.

On peut même préciser que l'auteur français a eu recours à la version J[1] de l'*Historia de preliis* [2].

## Conclusion.

Au terme de cette étude, il est intéressant de dresser un court bilan des résultats atteints. Avec plus ou moins de certitude, nous avons repéré la trace de l'*Historia* dans des épisodes importants, commençant aux pages suivantes de l'édition Michelant : 9, 49, 52 et 59, 73, 91 à 230 (?), 232, 255, 260, 312, 371, 384, 447, 507.

Une remarque s'impose : ce n'est pas en quelques endroits du Roman que l'on déniche l'*Historia* ; c'est tout au long de

---

1. Comme il fallait s'y attendre, ce mot n'a pas été respecté par les copistes. Outre la leçon de H, on trouve *panois* (D, Q, R, S), *d'espanois* (I) ; la bonne leçon dans G, J, K, L, M. D'autres mss. (C, N, O) ont *grenois*, leçon qui n'est pas à rejeter délibérément, si l'on considère *grenois* comme un diminutif de *graine*, mot pour lequel Godefroy donne comme sens : « cochenille ou kermès employé à la teinture de l'écarlate ».

Pour les mss. voir : C, f° 116 r° — D, f° 100 r° — G, f° 94 v° — I, f° 184 a — J, f° 91 a — K, f° 88 d — L, f° 44 a — M, f° 35 a — N, f° 38 e — O, f° 130 v° — P, f° 44 a — Q, f° 46 b — R, f° 64 d — *manque dans* S.

2. C'est du moins ce qu'indique l'apparat critique : l'histoire manque dans les autres versions, seuls « Leo Sy (version syr.) stimmen ziemlich überein ».

l'œuvre. Il apparaît donc que, au même titre que l'*Epitome* et la *Lettre à Aristote*, c'est une des sources principales du récit français : elle a été largement utilisée dans la 1re, la 2e et la 4e branche et, peut-être, Lambert le Tort lui doit-il quelque chose [1].

L'auteur de la version décasyllabique elle-même a-t-il complètement ignoré l'*Historia* ? [2]

*
* *

Malgré les recherches de Meyer et de Pfister, la question des sources n'est pas close. Il reste des épisodes, sur l'origine précise desquels il faut avouer une complète ignorance : tous

---

1. Cf. épisode de Candace. Mais ici il faut être moins affirmatif, car les indices sont beaucoup moins nombreux. Pourtant, quelques détails encore : la *Lettre* ne donne que *in loca Bactrianorum*, l'*Historia* dit *usque Bactram* (Pf. 86), nom qu'on rencontre souvent dans le Roman (286, 7 ; 295, 3 et 32, etc.) — *Sis*, du Roman, n'est-il pas en rapport avec *Susis* (Pf. 94) ? — Certains épisodes peuvent avoir été puisés dans l'*Historia* aussi bien que dans la *Lettre* (cf. Meyer, II, 167 et 179) — *Philippe Aridoi* (512, 28) est *Arideus, filius Philippi*, de l'*Historia*.

Ajoutons cette remarque de Wesselofsky (*loc. cit.*, p. 257) à propos du duel d'Alexandre et de Porus, au sujet duquel on peut hésiter entre l'*Epitome* et l'*Historia* : « vedo che il Meyer ascrive a Lambert li Tort, nell' episodio del duello di Alessandro con Poro e della morte di quest' ultimo, l'agglutinazione delle versioni contradittorie dell' Epitome e dell' Epistola (t. II, p. 186-7), mentre una agglutinazione simile era già stata bell' e fatta nella redazione interpolata dell' Historia, conosciuta da Mss. del secolo XII e forse, como vedremo di poi, un po' piu antica. »

M. Ed. C. Armstrong a étudié (*Mél. Jeanroy*, p. 131) une interpolation du ms. L (B.N.fr. 789), interpolation datant du XIIIe siècle (car elle fait allusion à Florence de Rome) et qui raconte le mariage d'Alexandre et de Rosenès, récit absent dans les autres mss., d'après l'*Historia* J [1] et en s'inspirant aussi de *Florence de Rome* (édit. Wallensköld, surtout v. 3641-53).

2. P. Meyer lui-même n'avait-il pas écrit, avant d'adopter son attitude intransigeante, la phrase suivante ? « Ce passage (v. 57-67 de la version décas.) prouve en même temps que l'auteur de la version en vers de dix syllabes a connu d'autres sources qu'Albéric (sans doute l'Historia de preliis), car Nectanebus n'est pas nommé dans le passage correspondant de l'ancien poème. » (*Revue critique d'hist. et de litt.*, février 1868, p. 68).

se distinguent par ce fait qu'ils ont une apparence nettement orientale. Peut-être dépendent-ils de la tradition orale tout simplement. Cependant, ils sont si bien délimités et d'une composition tellement serrée, qu'ils doivent, plus que tous autres, venir en droite ligne d'une source littéraire. Cette source est certainement orientale : aussi faudrait-il un « orientaliste » pour résoudre les quelques problèmes qui restent en suspens.

Les principaux de ces récits sont les suivants :

Le Val périlleux (Mich. 320-29) ; les fontaines merveilleuses (Mich. 333-336 et 349-51) ; la forêt aux pucelles (Mich. 341-51) ; Dauris et Floridas (Mich. 459-90).

Ce dernier épisode, d'ailleurs interpolé, est inventé de toutes pièces, comme P. Meyer l'avait déjà remarqué. Il raconte la résistance opposée à Alexandre par Dauris et Floridas et les amours de ce dernier avec la fille du duc Melcis.

Du Val Périlleux, P. Meyer dit : « je n'ai trouvé nulle part ailleurs cet étrange récit [1] ». Histoire extraordinaire, en effet, que celle d'Alexandre et de son armée, enfermés dans un val, d'où ils ne pourront jamais sortir. Ils n'échapperont que si quelqu'un, volontairement, se sacrifie et reste dans le val. Ainsi parle une inscription trouvée sur une pierre. Alexandre seul y consent. Aussitôt l'armée trouve une issue, tandis qu'une effroyable tempête s'abat sur le roi. Ce dernier apprendra le moyen de s'échapper de la bouche d'un « avresier », qu'il délivre de dessous une pierre.

G. Huet [2] a relevé certaines analogies entre cet épisode d'une

---

1. *Op. cit.*, II, 174.

2. *Romania*, XLV (1918-19), p. 194. Dans son article sur *La légende de la montagne d'aimant dans le Roman de Bérinus* (*Romania*, XLIV (1915-17) p. 427), G. Huet cite le passage suivant du voyage de Jean de Mandeville : Ms. Bibl. Nat. 5637 fol. 51 a « Et si ont toutes leurs nefs faites de boys et de fut, sans fer ne clou pour les roches des aymans, dont il a en la mer la entour tant que c'est merveille, car se une nef passoit parmi ces marches ou il eust clos ou bendes de fer, tantost seroit perie ; car l'aymant de sa nature trait le fer a luy, si trairoit la nef a lui pour la cause du fer, si que jamais ne pourroit départir ». C'est, dit-il (p. 446) « la simple notice géographique, qui se trouve chez Ptolémée et Kazwini ».

Mais cela n'indique pas la source immédiate. Elle me semble être le passage suivant du *Commonitorium Palladii* (Pfister, *Kleine Texte zum Alexan-*

part, celui de la Montagne d'aimant [1] dans le roman de Berinus [2] et celui des Voyages d'Aboulfaouaris dans les Mille et un Jours d'autre part.

Il y a d'incontestables ressemblances, mais aussi des différences assez notables. Il y a surtout ce fait, indiqué par l'auteur de l'article, que nous avons affaire partout à une aventure marine, sauf dans le Roman d'Alexandre. G. Huet essaye d'expliquer ces divergences (il en reste d'autres), et voici son hypothèse, qui est loin d'être prouvée, mais qui est actuellement très vraisemblable. « Nous supposons, en somme, qu'une version de la Montagne d'Aimant, différente de celle qu'on lit dans le Duc Ernst [3] et fort semblable à celle du Voyage d'Aboulfaouaris, a pénétré en Occident au XIII[e] siècle : l'auteur du Roman d'Alexandre l'a exploitée et transformée à sa façon, peut-être sous l'influence du Roman de Lancelot [4] ; des éléments du récit non transformé ont été insérés par l'auteur de Berinus dans une version de la « Montagne d'Aimant » qui se rattache, par des intermédiaires, à celle du Duc Ernst [5] ».

---

*derroman*, p. 2) : Sunt autem millae aliae insulae in rubro mari, quae sunt subditae ad istam praedictam insulam, in quibus sunt illi lapides, quos magnetes nominamus, qui trahunt ad se ferrum. Etiam si qualiscumque navis advenerit, quae habuerit de ferro clavum, statim apprehendent eam et non dimittunt eam Habitatores autem de illis insulis, quando faciunt naves, non ibi mittunt clavos ferreos, sed tantum clavos ligneos et semper cum illis vadunt ad illam insulam, ubi habitat ille rex magnus.

Il en est de même, en partie, pour ce que G. Huet dit, immédiatement après de « Charles le Chauve ».

Il est d'autres textes à la base desquels est la même source : *Eneas*, Barthelemy l'Anglais (cf. Faral, *Sources lat.*, p. 89, n. 4 ; Salverda de Grave, *Eneas* (*Class. fr. du m. d.*), t. II, p. 130, note du v. 436).

1. Thème de la montagne d'aimant, qui attire tous les vaisseaux passant dans les environs et dont on ne peut s'éloigner que si l'un des matelots reste dans l'île (victime tirée au sort, le plus souvent).

2. *Berinus, roman en prose du XIV[e] s.*, publ. par R. Bossuat, 2 vol., S.A.T., 1931-33 ; l'épisode de la montagne d'aimant occupe les pp. 209-228 ; voir aussi l'introd., p. XXVI.

3. Roman allemand où, semble-t-il, l'histoire apparaît pour la première fois.

4. Où l'on parle d'un Val aux Faux Amants, d'où nul ne peut sortir (Lancelot en prose).

5. *Loc. cit.*, p. 197.

Cette hypothèse ne va pas sans soulever quelques difficultés, notamment au sujet de la date (XIII^e siècle), qui apparaît bien tardive comme moment de l'introduction en Occident d'une légende exploitée par le Roman d'Alexandre.

En tout cas, ce point de vue renforce l'opinion de Meyer, selon laquelle nous nous trouvons en présence d'un récit interpolé.

Qu'a voulu dire le poète dans ces deux vers énigmatiques :

> « La mervelle du tertre, si c'on trueve lisant (70, 25)
> est escrite en un livre, d'une estore mult grant » ?

LES FONTAINES MERVEILLEUSES. — Il s'agit de trois fontaines qu'Alexandre recherche, conduit par trois vieillards : la première ressuscite, la seconde rend immortel et la troisième est la célère fontaine de Jouvence.

On a reconnu des analogies entre les propriétés de la première fontaine et l'histoire du pêcheur grec Glaukos [1]. Mais ce récit n'apparaît dans aucune des traductions latines du Pseudo-Callisthène et l'on ignore complètement quel a pu être l'intermédiaire.

Quant aux deux autres, on ne peut faire que des conjectures et, malgré la célébrité de la fontaine de Jouvence [2], on n'a pas encore pu tirer au clair l'origine ni l'histoire de cette légende.

LA FORÊT AUX PUCELLES raconte l'arrivée d'Alexandre et de ses guerriers dans une forêt, où habitent de belles jeunes filles d'une nature étrange, et les délices qu'ils y ont savourées pendant quatre jours.

---

1. Friedländer, *Die Chadirlegende*, p. 31. Sur la fontaine d'immortalité, voir aussi W. Hertz, *Aristoteles...*, p. 63. Pour lui, la source lointaine est le voyage d'Alexandre à l'oasis d'Ammon. Le prototype de cette légende, qui se retrouve chez un grand nombre de peuples, est un mythe assyro-babylonien, cf. A. Wünsche, *Die Sagen vom Lebensbaum und Lebenswasser altorientalische Mythen*, Leipzig, 1905, p. 71. Voir aussi, H. Ethé, *Alexanders Zug zum Lebensquell im Land der Finsternis* (*Sitzb. der philos.-philol. Kl. der K. bayer. AK.*, 1871).

2. M P. Champion en a encore découvert une trace dans un fragment de farce du XV^e ou XVI^e siècle, *La Farce du vieillard, de la femme et du peintre ou la Fontaine de Jouvence* (*Mél. Jeanroy*, Paris, 1928, p. 603).

P. Meyer fait remarquer que cet épisode figure dans l'Alexandréide de Lamprecht et qu'il est d'origine orientale, car on le rencontre chez Edrisi et Maçoudi.

Cela n'explique rien. Peut-être la littérature arabe, par l'intermédiaire de la Sicile ou de l'Espagne, doit-elle être prise en considération. C'est ce qui semble résulter d'une découverte de M. Emilio García Goméz [1].

Zacher, après Humboldt, avait noté une certaine ressemblance de ce gracieux récit avec la légende des Iles Vac Vac, où habitaient des filles-fleurs. C'était assez peu significatif. La comparaison établie par M. E. G. Goméz est plus féconde. Elle porte sur un extrait d'un compendium d'histoire universelle, *La Perla*, de l'historien el Xatibi. Il est inutile de reprendre tout au long cette comparaison ; je me contenterai de transcrire la traduction espagnole du texte arabe [2].

« Despues acamparon en otra isla, de olor como al mejor almizcle, donde encendieron hogueras. Todos los árboles de aquella isla eran áloes y percibíase en ella todo género de deleitosos aromas. Caminando en busca de agua, encontraron unas doncellas desnudas, de blancos cuerpos, que no llevaban más vestidos que sus cabelleras, las cuales, al verlos, sin dar muestras de espanto, les hablaron con una especie de canto redoblado como el de la perdiz. Luego apartóse cada uno de los soldados con una de las doncellas. Jamas habían visto cosa de olor más fragante que el de aquellas mujeres, ni más placentera al tacto. Y pasaron con ellas la noche hasta que apuntó el alba, en cuyo momento, hablándoles, se sumergieron en el mar, sin que lograsen retener ni una sola ».

S'il y a des différences entre les deux récits, on remarque immédiatement d'indéniables, de frappantes analogies. Mais, encore une fois, la difficulté consiste à trouver le texte intermédiaire, non entre les récits occidentaux et celui-là, mais entre les récits occidentaux et un texte arabe antérieur, car, en ce qui concerne les dates, le parallèle n'a aucune force, le récit arabe étant postérieur.

---

1. E. G. Goméz, *La forêt aux pucelles*, dans *Boletin de la Real Acad. de la Hist.*, XC (1927), p. 197.
2. *Loc. cit.*, pp. 210-11.

L'auteur le reconnaît d'ailleurs et conclut ainsi son article : « Para proponer el relato árabe como fuente de esos textos tropezamos, sin embargo, con el obstaculo de no poder presentar más redacciones, o por lo menos — aun cuando nos conste la indudable antigüedad del relato — una de fecha indiscutiblemente anterior a la de las redacciones cristianas medievales ».

Quoi qu'il en soit, il apparaît de plus en plus qu'on doit, pour ces quelques récits « non réduits », se tourner vers les littératures arabe et orientales. Par là seulement, on acquerra les dernières précisions [1].

*
* *

Mais le tout n'est pas d'enregistrer des sources d'inspiration. Encore convient-il d'interpréter l'emprunt que l'on relève. Si l'on jette un coup d'œil sur les recherches qui précèdent, on verra qu'il s'agit, en général, d'épisodes quelque peu extraordinaires ou teintés de merveilleux.

Nous touchons du doigt la raison pour laquelle les auteurs devaient recourir et ont recouru réellement à l'*Historia* : c'est que la version de Léon était la traduction latine du Pseudo-Callisthène qui offrait le plus de merveilleux, naïf ou burlesque. Mis en appétit par l'*Epistola ad Aristotelem*, les divers poètes du Roman ne pouvaient se contenter de la maigre pitance fournie par l'*Epitome* de Valerius et par Quinte Curce. Il leur fallait autre chose. Aussi, ont-ils exploité l'*Historia* [2], mais, en outre, tous les contes orientaux, arabes ou grecs, unis, par quelque rapport, à la légende d'Alexandre.

Cette diversité marquée des sources s'explique donc et paraît maintenant plus naturelle mais, d'autre part, elle était fort peu

---

1. Dans le même article, M. E. G. G. annonce un parallèle complet entre les récits latins et français d'une part, les récits arabes d'autre part. Ce travail ne doit pas avoir paru.

2. Il est difficile de dire avec exactitude quelle est la version de l'*Historia* qui est entrée en jeu. Il y en eut vraisemblablement plus d'une. Cependant, j'incline à croire (cf. p. 463 et p. 473) que c'est $J^1$ qui a été utilisée ordinairement par les auteurs français.

propre à créer l'unité du poème, d'autant plus qu'à la multiplicité des sources s'ajoutait la pluralité des auteurs et remanieurs. Le personnage d'Alexandre était, heureusement, assez puissant pour assurer à l'ensemble une cohésion suffisante.

Albert HENRY.

---

Note additionnelle. — Je n'ai pu consulter à temps l'ouvrage suivant, annoncé dans les récentes bibliographies, Peckham (L. P. G.) and Le Du (M. S.), *La Prise de Defur and Le Voyage d'Alexandre au Paradis terrestre*, Elliott Monographs 35.

# LA BELLE DAME SANS MERCI
## D'ALAIN CHARTIER
## TEXTE FRANÇAIS ET TRADUCTION CATALANE

La *Belle Dame sans merci* est le seul des poèmes d'Alain Chartier qui ait laissé des traces de son influence sur l'ancienne littérature catalane, mais elles sont nombreuses et variées. On verra dans notre récent ouvrage sur la *Poésie française en Catalogne du XIII^e siècle à la fin du XV^e* [1] comment elle a été citée, traduite et imitée par les poètes, au delà des Corbières, pendant la seconde moitié du XV^e siècle. Elle y a aussi suscité ou tout au moins inspiré un genre poétique particulier que les Catalans ont appelé *Desconaxença* (Descongnoissance) et où ils ont protesté à leur tour et à qui mieux mieux, malheureusement sans grand talent, contre l'« ingratitude » de leurs dames sans merci.

La traduction en vers qu'en a donnée, vers 1460, Francesch Oliver, a obtenu surtout un réel succès, puisqu'il nous en est resté cinq copies manuscrites. Certes, elle n'a pas les qualités de style qui font, encore à notre époque, un des mérites de l'original, et, notamment, les vers incisifs et concis que s'y renvoient l'*Amant* et sa *Dame* dans un débat où, pour la première fois peut-être, les droits de la femme en matière d'amour ont été vigoureusement défendus. Elle n'en constitue pas moins un effort intéressant, et souvent heureux, pour faire passer dans une langue étrangère, et sous une forme rythmique assez voisine de la leur, les strophes du poète français.

Nous publions ci-dessous, en regard l'un de l'autre, le texte français et la traduction catalane de la *Belle Dame sans merci*.

1. Toulouse, 1936, *Bibliothèque Méridionale*, 1re série, t. XXIII, p. 93-98 ; 347-361.

Le texte français a été établi d'après le manuscrit fr. 1727 de la Bibliothèque Nationale de Paris ($P^1$) et j'y ai joint les variantes utiles du manuscrit 10961-70 de la Bibliothèque royale de Bruxelles (B). Le manuscrit $P^1$ est celui dont s'était servi Du Chesne (Duch) pour son édition des œuvres d'Alain Chartier[1]. Une nouvelle collation m'a permis de rectifier quelques lectures défectueuses, de restituer des mots et des vers oubliés ou des formes abandonnées sans nécessité. S'il m'est arrivé de préférer à la leçon de $P^1$ celle de B, c'est que la première était manifestement mauvaise ou qu'elle s'éloignait davantage du texte utilisé par Oliver. Parfois le traducteur catalan n'a pas bien compris son auteur ; j'en ai signalé les exemples les plus saillants ; parfois, au contraire, on devine, à travers son interprétation, un texte meilleur que celui du ms. 1727 ou de Du Chesne. Nous avons pu le reconstituer à l'aide du ms. de Bruxelles[2].

LA BELLE DAME SANS MERCY.

*Et parle l'acteur*

Naguaires chevauchant pensoye, [5 v°]
Comme homme triste et douloreux,
Au dueil ou il fault que je soye
Le plus dolant des amoureux,
Puisque par son dart rigoureux
La Mort me tolly ma maistresse
Et me laissa seul, langoreux,
En la conduicte de Tristesse.

1. *Les œuvres de Maistre Alain Chartier par André Du Chesne tourangeau*, Paris, 1617, in-4, pp. 502-23.

2. M. Alfred Jeanroy, qui a bien voulu lire ce travail, m'a aidé à corriger quelques passages du texte français.

*Le titre et les rubriques manquent dans* B.

En ce qui concerne la traduction catalane, nous suivons le ms. n° 1 de l'Ateneu Barcelonés (N), fol. 102-118 v° ; mais nous avons adopté quelquefois ou simplement noté les variantes intéressantes du manuscrit Esp. 225 de la Bib. Nat. de Paris (J) et du Chansonnier catalan de l'Université de Saragosse (P)[1]. D'une manière générale, les différences purement phonétiques ou orthographiques : *a* pour *e*, *e* pour *a*, *i* pour *j* ou *y*, *ç* pour *s*, *s* pour *ss*, *ll* pour *l*, ou inversement, etc., ont été négligées.

Enfin nous avons relevé quelques corrections qu'une main du XVI[e] siècle a introduites dans le manuscrit N.

RAQUESTA D'AMOR DE MADAMA SENSE MERCE TRETA DE FRANCES EN CATHALA PER FRA FRANCESCH OLIVER.

*Parle l'actor*

No a gran temps cavalcant yo pensava,
Com un hom trist, cansat e doloros,
En un gran dol on Fortuna·m lançava,
Lo més dolent de nagun amoros,
Pus qu'ab son dart e forsa rigorosa
Me tolc la Mort la senyora de mi,
Lexant me sol ab Tristor engoxosa,
En lo govern doloros e mesqui.

1. Les sigles par lesquels nous désignons ces manuscrits sont ceux de J. Massó Torrents dans sa *Bibliografia dels Antics Poetes Catalans*. — Les mss K (Bib. de Catalunya, n° 10), qui n'est qu'une copie incomplète de J, et S (Arxiu del marquès de Barberà), qui ne contient que les sept premières strophes, ont été laissés de côté. Une édition du chansonnier P a été publiée par M. Baselga sous le titre d'*El Cancionero catalán de Zaragoza*, in-8, Zaragoza, 1896 ; mais nous avons revu sur le manuscrit le texte qu'elle nous offre d'Oliver.

*Titre* : Raquesta damor de Madama sens merci feta per mestre... treta de frances en cathala per Francesch Oliuer J.

1 io P. — 3 Fortuna l. N. — 4 negun JP. — 5 eb P.

Si disoie : Il fault que je cesse
De dicter et de rimoyer
Et que je habandonne et delaisse
Le rire pour le lermoyer.
La me fault le temps emploier,
Car n'ay plus sentement ne ayse,
Soit d'escrire, soit d'envoier
Chose qu'a moy n'a autre plaise.

Qui vouldroit mon vouloir contraindre
A joyeuses choses escripre ?
Ma pleume n'y sauroit actaindre ;
Non feroit ma langue a les dire.
Je n'ay bouche qui puisse rire
Que les yeulx ne la demantissent,
Car le cueur l'en vouldroit desdire
Par les lermes qui des yeulx issent.

Je laisse aux amoureux malades,
Qui ont espoir d'alegement,
Faire chansons, diz et balades,
Chascun a son entendement ;
Car ma dame en son testament
Prist, a la mort, (Dieux en ait l'ame !)
Et emporta mon sentement
Qui gist ou elle soubz la lame.

Desormaiz est temps de moy taire,
Car de dire je suis lassé.
Je vueil laisser aux autres faire
Leur temps, car le mien est passé.
Fortune a le forcier cassé, [6]
Ou j'espargnoie ma richesse
Et le bien que j'ay amassé
Ou meilleur temps de ma jeunesse.

Amours a gouverné mon sens.
Se faulte y a, Dieu me pardonne ;

---

11 j'abandonne B. — 14 plus n'ay B. — 23 l'en uoyroit B. — 27 dicties et b. B. — 29 a son *P*1 — 32 o elle B. — 34 suis je B.

*Parla l'actor*

E si vull dir : Forçat m'es que·m jaquesca
De fer dictats e de cobles rimar,
E qu'abandon e de mi convertescha
Riure y solas per lo lagramejar.
Cert, en aço m'es forçat lo temps metra,
Car ja no tinch sentiment ni confort
D'escriure res, ni tanpoch de trametra
Cosa qu'a mi ni altri fos deport.

*Parle l'actor*

E qui·l voler costrenyer me volria
D'escriure mot delitos ni plasent?
Ma ploma, sert, atendre no· y sabria,
Ni ja meyns dir ma lengua clarament.
Boca no tinch ab que rialles fasa
Qu'ab los meus ulls n'o vesen desmantir,
Car mon cor trist, desdient, la'nbarasa
Ab dols e plos que dels ulls fa sortir.

*Parla l'actor*

E perço leix als malalts amorosos,
Qui an [e]sper d'aver alleujaments,
Fassen cançons, balades, mots donosos,
Cascuns segons lus abtes sentiments ;
Qu'en testament la mia car' amada
Se pres la mort (Dèus haja l'espirit!)
E s'en portà mon santit en s'anada,
Qu'ab ella jau sots la losa' dormit.

*Parla l'actor*

De mi callar es vangut temps e ora,
Car de res dir so dell tot ja cansat.
Jo vull lexar als altres dins e fora
Fer lo lur temps, car lo meu ja's passat,
Pus mon cofret ha romput la Fortuna,
On mes ricos jo tenia gordant
E tot lo be per mi justat en una,
En lo bon temps de joventut volant.

*Parla l'actor*

Amor lo segn m'a ragit e la pensa.
Si falta y a, deman n'a Deu perdo ;

---

11 da N. — 13 Cert, *cheville dont abuse Oliver*. — 14 io P ; ne JP. — 15 tremetra JP. — 16 altro P. — 17 volia JNP. — 20 ya menys P. — 21 faça P. — 22 vesseu J, vessen P. — 23 trist cor P ; lambarassa J. — 27 ffaçan P. — 30 *Oliver a traduit* Pris a la mort. — 31 sentir JP. — 33 vengut P. — 34 del tot yo c. J. — 38 ricors JP ; guardant JP. — 41 seny P ; regit P.

Si j'ay bien fait, plus ne m'en sens;
Cela ne me toult ne me donne,
Car, au trespas de la tres bonne,
Tout mon bienfait se trespassa.
La Mort m'assist illec la bonne,
Qu'oncques puis mon cueur ne passa.

En ce panser et en ce soing
Chevauchay toute matinee,
Tant que je ne fuz gueres loing
Du lieu ou estoit ma disnee.
Et, quant j'eu ma voye finee,
Et que je cuiday hebergier,
J'oÿ, par droicte destinee,
Menestriers dedans ung vergier.

Si me retraÿ voulentiers
En ung lieu tout coy et privé.
Mes quant mes bons amys entiers
Seurent que je fuz arrivé,
Y vindrent, tant ont estrivé,
Moitie force, moitie requeste,
Que je n'ay oncques eschevé
Qu'ilz ne me menent a la feste.

A l'entrer fu bien recueilly
Des dames et des damoiselles,
Et de celles bien acueilly
Qui toutes sont bonnes et belles.
Et de la courtoisie d'elles
Me tindrent illec tout ce jour
En plaisans parolles nouvelles
Et en tres gracieulx sejour.

Disner fut prest et tables mises;
Les dames a table s'assirent.
Et, quant elles furent assises,

---

44 tost $P^1$. — 47 la] sa $P^1$ ; bourne $P^1$ Duch ; bonne = bodne, bosne, « borne ». — 48 ne *mq* B. — 55 j'ouy B. — 56 Menestreux B ; 1re *leçon* : Doulx menestriers en vng vergier ; 2e : Menestriers dedans vng v. $P^1$. — 59 M.q.] Mes deux $P^1$, quant deux Duch. — 61 y] Ilz B ; ont *mq* $P^1$. — 63 escheme $P^1$. — 75 elle $P^1$.

E si be fiu, pus no'n sent conaxença;
Aço no·m tol ni tempoch no·m fa do,
Car, al trespas de tan singular dona,
Tot mon deport feu tembe son trespas.
Pera·m la Mort l'estagn d'aygua no bona,
De que pasar may no poch mon cor llas.

*Parle l'actor*

En tal pençar e somni d'amargura,
Jo cavalqui aquel mati'b dolor,
Tant que no fuy luny d'un loch e verdura
On lo dinar pensava fer mon cor.
E, quant agui ma via ja complida,
Cuydant me yo alberguar e retrer,
Jo vaig sentir, per ma sort e oyda,
Grans ministrés dins an un bell verger.

*Parle l'actor*

En aquell punt e sonada moguda,
Si·m retragui en un loch tot secret.
Mas, sabent, cert, mos amichs la vanguda,
Vingueren prest on jo m'era retret,
E, qui ab prechs, qui ab força y raquesta,
Mon saber may acabar, cert, no poch,
Qu'ab ells no fos a la jornada presta
D'aquell solaç e tant dalitos loch.

*Parle l'actor*

A l'entrar fuy acullit de donzelles
E d'altres prou senyores ben rebut,
E fastejat be de cascuna d'elles,
Qui totes son bones, si Deu m'ajut.
E de lur gran e cortesia bella
Jo fuy tengut ali, sert, aquell jorn
En grans deports e festa molt novella
E mes en pler e graescat sojorn.

Lo dinar prest fonch e taules parades,
E seure·s van alli totes ensemps.
E puyes, quant foren ben arreglades,

---

47 Pera·m = parà·m, « m'assist ». — *Oliver n'a pas compris le texte.* — 54 io P. — 55 Yo P. — 56 en JP. — 57 e sonada moguda, « et la retraite sonnée ». — 63 eschevé *mal traduit.* — 70 alli JP ; çert P. — 72 plec N ; graciat JP. — 75 puixes J, puixas P.

Les plus gracieulx les servirent.
Telz y ot qui a ce jour virent
En la compaignie lyans
Leurs juges dont semblant ne firent
Qui les tiennent en leurs lians.

Ung entre les autres y vy [6 v°]
Qui souvant aloit et venoit,
En pensant, com homme ravy,
Et gueres de bruit ne menoit.
Son semblant tres fort contenoit,
Maiz desir passoit la raison,
Qui souvent son regard menoit
Tel foiz qu'il n'estoit pas saison.

De faire chiere s'esforçoit
Et menoit une joye fainte,
Et a chanter son cueur forçoit,
Non pas pour plaisir, maiz pour crainte;
Car tousjours ung relaiz de plainte
S'enlassoit au son de sa voix
Et revenoit a son actaincte
Comme l'oisel au chant du bois.

Des autres y eut plaine sale,
Maiz celluy trop bien me sembloit
Ennuyé, maigre, blesme et palle,
Et la parolle luy trembloit.
Gueres aux autres ne sembloit;
Le noir portoit et sans devise,
Et trop bien homme ressembloit
Qui n'a pas son cueur en franchise.

De toutes festoier faignoit:
Bien le fist et bien luy seoit;
Maiz a la foiz le contraignoit
Amours, qui son cueur ardeoit

---

77 eut B; ad ce B. — 83 Et pensoit B. — 85 fort contretenoit B. — 90 joyeuse f. B. — 94 ton $P^1$ Duch. — 101 n'assembloit B. — 107 a la fin $P^1$Duch .

Los més dels bons meten servint lur temps.
Mes tals n'i ach qui'n aquell jorn vaeren
Dins en la gran conpanyia d'aquells
Les lurs amors don semblant may no feren
Que d'elles fos liguat pas negun d'ells.

Mes un i veu entre·ls altres ma vista,
Venint, anant alli ades ades,
E, molt pensos, arapat d'amor trista,
Gayre brogit no menave jamés.
Lo semblant seu entramudat estava;
Mas lo desig, qui pasa la raho,
Li feya fer reguart a qui amava
En hora tal que no era sao.

*Parla l'actor*

E d'alegrar viu que feya sa forsa,
Menant en si fentament un goig flac,
E lo seu cor de ben cantar esforça,
No per dalit, mas que son fet amach;
Car ell tot jorn un gran relaix de planta
Li veren, sert, enlaçar ab sa veu
E revenir a ell ab pença tanta
Com de ll'ocell al bosch cantant veeu.

D'altres n'i viu una gran plena sala,
Mas aquell sol a mi sert be semblà
Enujos, groch, magre, de color mala,
Ab son parlar que viu que tremolà.
Gayre negu dels altres no semblara;
Vestit d'escur era, sens pus senyal,
E home tal a cascu resemblara
Qu'en libertat no te son cor leall.

*Parle l'actor*

De totes molt festegat se fenyia,
Escahent li (h)e faent o molt be;
Mes tot sovint semblave·l constrenyia
L'amor leal, qui son cor cremat te,

---

76 lur]les JP ; « passent leur temps à les servir ». — 77 tals hi hac JP; qui en P ; veheren P. — 80 negu P. — 81 hu ni JP ; viu P. — 83 arrapat J. — 85 feu P ; est.]semblaue JP. — 87 amaue JP. — 96 de l'ocell JP. — 104 leyal JP. — 105 *Oliver n'a pas compris.* — 107 souent JP ; costenyia P. — 108 leyal J, leyall P.

Pour sa maistresse qu'il veoit,
Que je choisi lors clerement
A son regard qu'il asseoit
Sur elle si piteusement.

Assez sa face destournoit
Pour regarder en autres lieux ;
Maiz au travers l'ueil retournoit
Au lieu qui lui plaisoit le mieulx.
J'aperçeu le trait de ses yeulx
Tout empenné d'umbles requestes,
Et deiz a par moy : « Si m'aist Dieux,
Autel fusmes comme vous estes ».

A la foiz a part se tiroit
Pour raffermer sa contenance, [7]
Et tres tendrement souspiroit
Par doloreuse souvenance ;
Puis reprenoit son ordonnance
Et venoit pour servir les mes,
Maiz, a bien jugier sa semblance,
C'estoit ung piteux entremes.

Apres disner on s'avança
De dancer, chascun et chascune,
Et le triste amoureux dança,
Ades a l'autre, ades a l'une.
A toutes fist chiere commune ;
A chascune a son tour aloit ;
Mais tousjours revenoit a une
Dont sur toutes plus luy chaloit.

Bien a mon gré fust advisé,
Entre celles que je vy lors
S'il eust au gré du cueur visé
Autant qu'a la beaulté du corps.
Qui croit de legier les rappors

---

113 descouuroit B. — 119 Si diz B. — 122 reformer Duch. — 124 Pour B. — 127 sa] la Duch. — 132 de l'autre *semble avoir été corrigé par* a l'autre $P^t$ ; o l'une B. — 135 retournoit B. — 137 Bien auoit a mon gré visé B. — 139 au droit Duch.

Aço per tant que s'amade·l mirava,
De que lavos clar s'amor conagui
En son reguard que'b sos ulls endresava,
Molt piadors, vers ella, dret cami.

*Parle l'actor*

Mas de grans trets desviava sa cara
En altres lochs per voller ell mirar;
Puys al travers l'ull retornar susara
Li veren prest la on li pleya'star.
Don persebi son tret qui dels ulls rage
Empenat tot de request gracios,
E si digui entre mi : « Si Deus m'age,
Aytal fuy jo com vuy sou, amich, vos ».

*Parle l'actor*

Alguna veu a part lo viu retraure
Per refermar son cansat continent,
E suspirant tendrament veren jaure
En trist recort son lasat pensament ;
Mas puxes ell, reprenent s'ordonança,
Venia prest per elles més servir:
Mes, qui volgues jutjar be la semblança,
Un piedors entremes se pot dir.

Apres dinar cascu, sert, e cascuna
Dispondre viu en danses e gran pler,
Mas aquell trist dansav'ades ab l'una,
Ab l'altr' apres, a tot lo seu voler,
A totes fent cara comuna y festa,
Cascuna com li venia son torn;
Mas retornar a la qui li es lesta
Lo veren molt e vogir-li entorn.

Be de mon alt, sert, l'avia triada
Entra las més que jo lavors y viu,
Si ell al grat del cor l'agues sercada
Axi com feu lo cors bell e joliu.
Mas qui laujer vol axi·l re[s]pos creure

---

110 lauors JP. — 112 piados P. — 116 veuren N. — 117 presebi N, persabi P. — 120 Altal N. — 124 e trist N ; continent JP. — 126 *Oliver n'a pas compris* les més, « les mets ». — 127 mas JP. — 128 piados P. — 137 *Oliver a traduit la leçon du ms.* B, *moins bonne que celle du ms.* P1. — 140 julliu P. — 141 repos JNP ; c.] pendre N.

De ses yeulx, sans autre esperance,
Pourroit mourir de mille mors,
Avant qu'ataindre a sa plaisance.

En la dame ne failloit riens,
Ne plus avant ne plus arriere;
C'estoit garnison de tous biens
Pour faire au cueur d'amant frontiere :
Jeune, gente, freche et entiere,
Maintien rassis et sans changier,
Doulce parolle et grant maniere,
Dessoulz l'estandart de Danguier.

De ceste feste me lassay,
Car joye triste cueur traveille,
Et hors de la presse passay.
Si m'assis derriere une treille
Drue de fueilles a merveille,
Entrelacee de saulx vers,
Si que nul pour l'espesse fueille
Ne me povoit veoir au travers.

L'amoureux sa dame menoit
Dancer, quant venoit a son tour,
Et puis seoir s'en revenoit [7 v°]
Sur ung preau vert, au retour.
Nulz autres n'avoit a l'entour
Assis, fors seulement eulx deux,
Et n'y avoit autre detour,
Fors la treille, entre moy et eulx.

J'ouy l'amant qu'il souspiroit,
Car qui plus pres est plus desire,
Et la grant douleur quil tiroit
Ne savoit taire et n'osoit dire,
Et languissoit aupres du mire,
Et nuisoit a sa garison,

---

145 damme B, dance Duch. — 148 a cueur B. — 152 Dangier B. — 154 travaille B$P^1$. — 156 traille B. — 160 peüst B. — 164 Sus Duch. — 166 e.] les B. — 169 qui s. B. — 170 est et plus B. — 171 qui $P^1$.

De sos ulls sol, sens altre be'sperant,
De morts ben mil mort lo porieu veure,
Ans que tenir ço que va desigant.

*Parle l'actor*

En ella pas jo no pens agues falta,
Car tot son cors li viu ben compasat,
E de tots bens era cosa més alta
Per fer tot cor d'emoros contentat :
Jove, jentil, frescha e molt laujera,
Plena de bens, no veriabl' en res,
De bell parlar e de pura manera,
Jus l'estandart luça e molt cortes.

*Parle l'actor*

D'aquest solas e festa·m vaig constrenyer,
Car joya fa al cor trist crexer dol,
E per la gent passant me vaig empenyer,
Posant me prop d'una trilla tot soll,
De rames grans e fulles ben [e]spessa,
Ab entrellas de salzes de verdor,
Que jo no crech de neguna travessa
Negu·m pogues veure per l'aspassor.

*Parle l'actor*

Aquell amant s'amorosa prenia,
Quant a son torn li venia·l dansar,
E puis apres al retorn s'en venia
Sus un prat vert ab ella reposar.
Mas d'apres ells nagu pas no· y estava
Asegut prop, sino sols ells abdos,
Ne res al mig d'ells e mi no·s trobava,
La trilla sol' era mitga de nos.

*Parle l'actor*

L'amant hoÿ sospirar e fer planta,
Car lo més prop lavos a més desig,
E per voler que sent e dolor tanta
No sab callar ne dir lo que li fig.
Axi lenguint pres lo metge, sens moure,
Tardav' a dar per a si la salut,

---

142 alre esperant (esparant J) JP. — 143 Vegua del mil poriel mort compendre, *corr. d'une 2e main* N. — 152 luça, llussá, « *gai* », *cf. l'esp.* lozano ; *le mot a ici le sens* de « *moqueur* » *et caractérise le personnage du* Roman de la Rose. — 153 D'aquell JP. — 155 pensant JNP. — 158 entretals P. — 165 ell N. — 166 sol JP. — 170 lauors P. — 172 ni JP. — 174 tardaue dar J.

Car qui art ne se peult plus nuyre
Qu'aprocher le feu du tison.

Le cueur en son corps lui croissoit,
D'angoisse et de paour estraint,
Tant qu'a bien peu qu'il ne froissoit
Quant l'un et l'autre le contrainct.
Desir, bonté, crainte reffrainct,
L'ung eslargist, l'autre resserre.
Si n'a pas peu de mal empraint
Qui porte en son cueur telle guerre.

De parler souvent s'esforça
Se crainte ne l'eust destourné.
Maiz en la fin son cueur força,
Quant il eust assez sejourné.
Puis s'est vers la dame tourné
Et dist bas en plourant adoncques :
— « Mal jour fut pour moy adjourné,
Ma Dame, quant je vous viz oncques !

*Cy commance l'amant a parler a sa dame*

« Je seuffre mal ardant et chault.
Dont je meur pour vous bien vouloir,
Et si voy qui ne vous en chault
Et n'avez d'y penser vouloir,
Mais en trop moins qu'en nonchaloir
Le mectés, quant je le vous compte,
Et si n'en povez pis valoir,
N'avoir moins honneur ne plus honte.

« He las, que vous griesve, ma Dame,
S'un franc cueur d'omme vous veult bien, [8]
Et se par honneur et sans blasme
Je suis vostre et vostre me tien ?
De droit je n'y chalange rien,
Car ma voulenté s'est soubzmise
A vostre gré, non pas au mien,
Pour plus asservir ma franchise.

---

177 ens ou cueur B$P^1$ ; cressoit B. — 190 parlant $P^1$. — 195 que Duch. — 197 mains que B. — 198 mettez B Duch. — 207 En v. gret B.

Car ja no pot lo cremant pus fort noure
Qu'epropiar-se foch gran e crescut.

*Parle l'actor*

Lo cor ell cors li senti dar croxida,
D'engoxa gran e de por molt constret,
Estant mudat ab la cara' smortida
Per lo treball del cor e cors destret.
Desig l'empeyn e la por lo refrena,
La u vollent e ll' alltre contrestant :
De que, tot cert, poca dolor no mena
Qui dins son cor tal guera va portant.

*Parle l'actor*

E de perlar sa força viu empendre
Si la gran por no l'agues desviat.
Mas a la fi son cor forçà d'estendre
En dir sos mals, com agué reposat.
E, retornant pres de s'anamorada,
Ab la veu baix lavors plorant digué :

*Parle l'amant*

— « Adeu, mon be, e tan malla jornada
Aquell jorn fonch, que primer vos miré !

*Parle l'amant*

« Jo sofir mal ardent e gran tristura,
E muyr tot, las! per vostr' amor aver,
E si veig be que vos no·us en dau cura,
Ni mes dolors no pensau de saber,
Mas en ten poch que jo dir no poria
Veig que·u mateu, com a vos o replich,
E meyns valer vostra gran senyoria
D'aço no veig, ni d'onor gran destrich.

*Parle l'amant*

« E las, de mi que·us enuya, Senyora,
Si·us vol tant be un cor d'ome ten franch,
Car per onor mon seyn a vos adora
E vostre so, sens mudar may lo tranch ?
E dret en vos jo no·y deman, ni·s lassa
Ma voluntat, qui tant sotmesa s'es
Al vostre grat, e no·l meu, d'una passa,
Per fer servir a ma franquesa més.

---

175 crement P. — 177 el JP; ell *ou* el = en lo. — 182 La hu volent JP ; e l'altra J. — 201 de mi] mesqui P. — 206 volentat P ; sotsmesa JP ; s'es] ges *corr. d'une 2e main* N.

« Ja soit ce que pas ne desserve
Vostre grace par mon servir,
Seuffrez au moins que je vous serve
Sans vostre mal gré desservir.
Je serviré sans desservir,
En ma loyaulté observant,
Car pour ce me fist asservir
Amours d'estre vostre servant. »

Quant la Dame oÿ ce langaige,
Elle respondi bassement,
Sans muer couleur ne couraige,
Maiz tout amesureement :

*La Dame commance sa responce*

« Beau Sire, ce fol pensement
Ne vous laissera il jamaiz ?
Ne panserez vous autrement
De donner a vostre cueur paix ?

*L'Amant*

Nully n'y pourroit la paix mectre
Fors vous qui la guerre y meïstes,
Quant voz yeulx escrirent la letre
Par quoy deffier me feïstes,
Et que Doulx Regard transmeïstes,
Herault de celle deffiance,
Par lequel vous me promeïstes
En deffiant bonne fiance.

*La Dame*

Il a grant fain de vivre en dueil
Et fait de son cueur lasche garde,
Qui contre ung tout seul regard d'ueil
Sa paix et sa joye ne garde.
Se moy ou autre vous regarde,
Les yeulx sont faiz pour regarder.
Je n'y pren point autrement garde ;
Qui y sent mal s'en doit garder.

*L'Amant*

S'aucun blesse autruy d'aventure
Par coulpe de celui qui blesse,
Quoy qu'il n'en peult maiz par droicture, [8vo]

---

215 ce ne me B. — 216 servent $P^t$. — 217 ouyt B. — 220 amoreusement $P^t$, amoureusement Duch. — 226 mectes $P^t$. — 230 tele B. — 237-240 *Vers cités en français par fra Rocaberti dans sa* Gloria d'Amor, 394-7.

*Parle l'amant* « Jatsie·m pens que pas ho desservescha
Lo vostre grat per lo meu bon servey,
Sofriu al meyns, si·us plau, que jo·us servescha
Sens lo mal grat tant vostre del servey.
Jo·us serviré, sens fer may deservança,
Ma lealtat be tostemps observant,
Car per aço me trasch Amor en dança
Que vostre fos e servidor amant. »

*Parle l'actor* Quant hac hoÿt s'amada son lenguatge,
Ela respos axi tot baxament,
Sens punt mudar la color ni coratje,
Mes tot suau e mesuradament :

*Parle l'amada* « Bell senyor, vos, aqueix foll pensar d'ara,
No·l lexareu jamés de vos pertir?
Vullau pensar a l'enuyg qui·us enpara
E dar-vos pau ; no vullau lo morir.

*Parle l'amant* Negu no·y pot metra pau ni destreta,
Sino vos sol, qui la guera·m donas,
Quant vostres ulls escriviren la letra
Per la qual mi desafiar mostras,
Ab Dolç Reguar, qui d'aço·m fes tramesa,
Araut d'aquell desafiar que·m fes,
Per lo qual, cert, vos ma fes la promesa
Qu'en desfiant bona fianç'agues.

*Parle l'amada* Ell a gran fam de viure'b dol e pena
E de son cor flacament guarda fa,
Qui d'u tot sol reguard d'ull no·s defena
Ne guard se pau ne se joia qu'en va.
Car, si jo·us guart o altri vos reguarda,
Los ulls son fets solament per mirar.
En aço jo no prench altrament guarda;
Qui mal ne sent aquell s'en deu guardar.

*Parle l'amant* Si nafr'algu un altre de ventura
Per culpa sol d'aquell axi nafrat,
Que·y pot ell fer més per juy e dretura

---

212 *Sens*? *Corr.* desservey? — 217 sa dama JP. — 218 Ella P. — 227 carta P. — 229 reguart P. — 231 ma = me. — 232 que desfiant P. — 236 se = sa; ne son be hon esta *corr. d'une* 2e *main* N. — 237 ci N.

Si en a il dueil et tristesse,
Et, puis que Fortune et Rudesse
Ne m'ont mie fait ce meshaing,
Maiz votre tres belle jeunesse,
Pour quoy l'avez vous en desdaing ?

*La Dame* Contre vous desdaing n[e] actaine
N'euz je oncques, ne n'y vueil avoir,
Ne trop grant amour, ne trop hayne,
Ne votre priveté savoir.
Se cuider vous fait parcevoir
Que peu de chose peult trop plaire,
Et vous vous voulez decevoir,
Ce ne vueil je pas pourtant faire.

*L'Amant* Qui que m'ait le mal pourchassé,
Cuider ne m'a point deceü ;
Maiz Amour m'a si bien chassé
Que je suis en voz laz cheü.
Et puis qu'einsi m'est escheü
D'estre a mercy entre voz mains,
Si m'est au cheoir mescheü :
Qui plus tost meurt en languist moins.

*La Dame* Si gracieuse maladie
Ne mect gueres de gens a mort,
Maiz il siet bien que l'en le die
Pour plus tost actraire confort.
Tel se plaint et gemente fort
Qui n'a pas les plus aspres deulx,
Et, s'Amours griesve tant, au fort,
Mieulx en vault ung dolent que deux.

*L'Amant* He las, ma Dame, il vault trop mieulx,
Pour courtoisie et bonté faire,
D'ung dolent faire deux joyeulx
Que le dolent du tout deffaire.
Je n'ay desir ne autre affaire

---

245 et] ou B. — 249 nataine B. — 250 ne] et B. — 251 trop *mq* B. — 257 prouchacie B. — 259 chassé = chasé, casé) (*leçon de* Duch) ; *c'est ainsi qu'a compris Oliver.* — 264 mains B. — 269 telle B ; guermente B. — 277 naultre af. B.

Sino'ver dol del cas afortunat ?
E pus ma Sort ni la mia Fortuna
No m'an pas fet aquest doloros cas,
Mes vos o fes, de tots vicis dejuna,
Perque preneu en desgrat que·us amas?

*Parle l'amada*

Yo contra vos desgrat ni fellonia
Jamés agui, ni la vull, ni la·us moch,
Ni gayre grat no m'en abelliria
Ni meyns saber vostre privados joch.
Cuydar vos met en tal perseverança
Que lo molt poch vos pot eser plasent ;
Mes si·us voleu fer engan ni ultrança,
Axo no vull jo fer segurament.

*Parle l'amant*

Quisvulla·l mal a mi procur ni pena,
Cuydar no m'ha en aço desabut ;
Mes Amor tant m'a casat ab cadena
Qu'en vostre laç so per força caygut.
E, pus qua m'es tal sort [e]sdevenguda,
Qu'en vostres mans he d'ayer la merce,
Si caygut so, e vos no·m dau ajuda :
Qui pus tost mor, sert, meyns pena soste.

*Parle l'amada*

Tant gracios mal, ni de semblant pasta,
Sertes, no met gayre de jents a mort,
Mas ell esta be lo dir al qui ·u tasta
Per que més prest ell son desig report.
Mes tal se playn, crida forment e plora
Que no sent pas les plus aspres dolors ;
Mas, si Amor axí greument acora,
Sert, més ne val un dolent que no dos.

*Parle l'amant*

E las, Amor, que, sertes, més valria,
Per gran bondat e cortasia fer,
Qui dell dolent dos alegres fahia
Que no·l dolent axi del tot desfer.
Yo més desig no tinch de vos, mestressa,

---

247 o ffer *corr. d'une 2e main* N. — 248 mas N. — 250 le us J. — 252 priuedes J, privades N. — 253 perseverança, *afr.* persevrance, percevance, « action d'apercevoir » (Godefroy). — 259 cassat P. — 261 Pusque P; tort N. — 262 deuer P. — 263 ço N. — 269 fortment JP. — 270 pus J. — 273 Ellas P. — 275 del J.

Fors que mon service vous plaise,
Pour eschangier, sans riens meffaire,
Deux plaisirs ou lieu d'ung mesaise.

*La Dame*

D'Amours ne quier courrouz n'aisance,
Ne grant espoir ne grant desir,
Et si n'ay de voz maulx plaisance,
Ne regard a vostre plaisir, [9]
Choisisse qui vouldra choisir;
Je suis franche et franche vueil estre,
Sans moy de mon cueur desaisir
Pour en faire ung autre le maistre.

*L'Amant*

Amours, qui joye et dueil despart,
Mist les dames hors de servaige,
Et leur ordonna pour leur part
Maistrise et franc seigneuriage.
Les servans n'y ont d'aventage,
Fors tant seulement leurs pourchaz,
Et, qui fait une foiz l'ommaige,
Bien chier en coustent les rachaz.

*La Dame*

Dames ne sont mie si lordes,
Si mal entendens ne si folles,
Que pour ung pou de plaisans bordes
Confites en belles paroles,
Dont vous autres tenez escolles
Pour leur faire croire merveilles,
Elles changent si tost leur colles:
A beau parler closes oreilles.

*L'Amant*

Il n'est jangleur, tant y meïst
De sens, d'estudie, ou de peine,
Qui si triste plainte feïst
Comme celluy qui le mal maine.
Car qui se plaint de teste saine
A peine sa faintise queuvre;
Maiz pensee de douleur plaine
Preuve ses paroles par euvre.

---

280 mesaire *P*[1]. — 287 dessaisir B. — 292 seignouraige B. — 294 prouchaz *P*[1]. — 297 lourdes B. — 299 peu B; bourdes B. — 303 coles B. — 304 close B. — 310 se qu. *P*[1]. — 311 doulceur B. — 312 l'œuure B.

Sino que mon servey a vos plagues,
Per cambiar, sens mal fer ni revessa,
Dos ben contents en loch d'un trist e pres.

*Parle l'amada*

D'Amor no vull lo goig ni la tristesa,
Ni gran [e]sper, ni desig tenpoch tal,
E, si no he de vos pler ni bellesa,
Ni guayr' esguart a vostre pler ni mal,
Triu a son pler tot om qui triar vulla;
Yo franca son e francha vull estar,
Sens lo meu cor depertir d'una fulla
Per fer a mi altri senyorejar.

*Parle l'amant*

Amor, qui dol e delit foragita,
Dones lunyà de servey e d'empriu,
E·ls ordonà per la lur part e dita
Senyores ser e de franch senyoriu.
Los servidors no·y an pus d'aventatje,
Sino tan sol los percasos que·s fan,
Mes, pus an fet una veu l'omenatge,
Certes, ben car los costa ço qu'en han.

*Parle l'amada*

Ja dones, cèrt, no son axi groceres,
Mal entenents, ni axi folles pas,
Que per un poch de falcies laugeres,
Confites prou en bells dits e mots clars,
Don teniu tots escoles e gran fira
Per elles fer les creure·l que voleu,
Mas del tot prest lur voluntat se gira,
Qu'a bell parlar orella cloure·s deu.

*Parle l'amant*

No és burler que tant pogues despendre
D'estud'i seny, ni de pena jamay,
Qui axi trist plant jamés pogues rendre
Com aquell fa qui es farit del glay.
Car lo qui·s dol, e te la testa sana,
A penes pot sa ficcio cobrir;
Mas pensament, ple de la dolor vana,
Prova sos dits en ses obres finir.

---

291 ordena JP. — 293 a N. — 296 rachaz *a été mal traduit.* — 297 groceras N. — 300 en bells (bels P) mots e dits clars JP; clares N. — 302 los JNP. — 303 dell tost N. — 307 vendre JNP.

*La Dame*

Amours est cruel losangier,
Aspre en fait et doulx a mentir,
Et se scet bien de ceulx vengier
Qui cuident ses secrés sentir.
Il les fait a soy consentir
Par une entrée de chierté ;
Maiz, quant vient jusqu'au repentir,
Lors il decouvre sa fierté.

*L'Amant*

De tant plus que Dieu et Nature
Ont fait plaisir d'amours plus hault,
Tant plus aspre en est la poincture
Et plus desplaisant le deffault.
Qui n'a froit n'a cure de chault ; [9v°]
L'ung contraire est pour l'autre quis.
Et ne scet nul que plaisir vault,
S'il ne l'a par douleur conquis.

*La Dame*

Plaisir n'est mie partout ung ;
Ce vous est doulx qui m'est amer.
Si ne pouez, vous ou aucun,
A vostre gré me faire amer.
Nul ne se doit amy clamer
Sinon par cueur, ains que par livre,
Car force ne puelt entamer
La voulenté franche et delivre.

*L'Amant*

Ha, ma Dame, ja Dieu ne plaise
Qu'autre droit y vueille querir,
Fors de vous monstrer ma mesaise
Et vostre mercy requerir.
Se vostre honneur veuls surquerir,
Dieu et Fortune me confonde,
Et ne me doint ja acquerir
Une seule joye en ce monde.

---

313-20 *C'est la strophe citée en français par Pere Torroella dans son lai* Tant mon voler. — 318 cherrete B. — 319 jusques a $P^1$. — 320 Lors descueuure sa f. B. — 323 as.] hault $P^1$. — 327 Si ne $P^1$ ; quel B. — 328 Douleur *leçon primitive*, doulceur *après correction* $P^1$. — 330 qui est B. — 331 aucun, *leçon postérieure, après correction* $P^1$. — 332 A *mq* B ; moy B. — 335 peust $P^1$. — 337 Ha ha m. d. $P^1$. — 341 Se je tens honneur seurquerir B.

*Parle l'amada*

Amor es, cert, fort cruel lagotera,
Dolç' en mentir e molt aspr' en sos fets,
E sab d'aquells vengar-se, ben laujera,
Qui·s pensen vuy saber sos grans sacrets.
Car ella·ls fa consentir a sa guisa
Per un entrar de caritat molt gran ;
Mes, puys, quant ve al penedir, allisa
E mostre·us clar la feretat d'engan.

*Parla l'amant*

D'aquell tant més que Deu e puys Natura
An fet plaer d'amors en pus alt vent,
Tant més es, cert, pus aspra la punctura
E desplasent més lo defalliment.
Qui no a fret no a de calt enveja ;
Contrari es un per altre raquest.
E d'aquest pler nagu sab com paseja,
Si donchs no l'ha ab gran dolor conquest.

*Parle l'amada*

Plaer no es per tots en agual mida ;
So que·us es dolç a mi par amargant.
E no podeu, vos ni altra partida,
A vostre grat a mi fer amar tant.
Negu no deu fer-me clams ni querella,
Sino per cor, ans que per libre no,
Car força may ensetar pot ni pela
La voluntat, qui es franqha d'axo.

*Parla l'amant*

Senyora, ja plasent a Deu no sia
Que nagun dret hi vulla conquistar,
Mes sol a vos mostrar lo mal que ·m lia
E requerir merce ·m vullau donar.
Car, si jo'ntench (h)en res honor ofendre,
Deu me do prest ço que delit confon,
E no·m leix may conquistar ni atendre
Plers ni delits mentre visqu'en lo mon.

313 legotera JP. — 315 venjar P. — 321 pus N. — 327 pesseia JP. — 333 querela P ; amy *mal compris*. — 339 sols P. — 341 ofendra N.

*La Dame*

Vous, et autres qui ainsi jurent,
Et se condemnent et mauldient,
Ne cuident que leurs sermens durent
Fors tant comme les motz se dient,
Et que Dieu et les Sains s'en rient.
Car en tels sermens n'a riens ferme,
Et les chetives qui s'i fient
En pleurent apres mainte lerme.

*L'Amant*

Celluy n'a pas couraige d'omme
Qui quiert son plaisir en reprouche,
Et n'est pas digne que on le nomme
Ou que air ne terre luy touche.
Loyal cueur et voirdisant bouche
Sont le chastel d'omme parfait,
Et, qui si legier sa foy couche,
Son honneur pour l'autruy deffait.

*La Dame*

Villain cueur et bouche courtoise
Ne sont mie bien d'une sorte,
Maiz faintise tost les accoise,
Qui par malice les assorte.
Là mesme Faulx Semblant(s) aporte
Son honeur en sa langue fainte.
Maiz honneur est en leur cueur morte,
Sans estre plorée ne plainte.

*L'Amant*

Qui pense mal bien ne luy veigne; [10]
Dieu doint a chascun sa desserte.
Maiz, pour Dieu, mercy vous souviengne
De la douleur que j'ay soufferte.
Car de ma mort ne de ma perte
N'a pas vostre doulx cueur envie.
Se vostre grace m'est ouverte,
Vous estes garant de ma vie.

---

347 Et c. $P_1$. — 348 c.] que B. — 355 qu'on B. — 356 ne] ou B; atouche B. — 358 chastel = chatel (capitale). — 360 pour autruy B. — 363 t.] tous B. — 365 m.] mesure $P_1$ Duch ; porte $P_1$ Duch. — 365-366. *Vers obscurs*. — 368 pleuree B. — 374 doulceur B$P_1$ Duch. — 375 Et si vo gr. B.

*Parle l'amada*

Vos, e cascuns qui volen fer tal jura,
Se van del tot condemnant, maldient,
E cuyden-se que lur jur pus no dura
Sino tant com los mots van despanent,
E que Deu just e·lls Sants riure s'en ajen.
Mas en tals jurs no ha jens fermetat;
Les tristes, donchs, qui fiar s'i asajen,
S'en ploren puys ab cor legremegat.

*Parle l'amant*

Aquell no te cor d'om ni conaxença
Qui serca pler que·l torn en desonor,
Ni mereix nom, ni donar li dafensa,
Ni qu'ayre·ll toch ni tera ni claror.
Car leyal cors e la verdient boca
Son lo castell de ll'hom qui es perfet,
E, qui sa fe axi lauger abocha,
S'onor desfa per altri e remet.

*Parle l'amada*

Lo cor vila e boca ben cortesa
No son jamés cascuns be d'un acort,
Mas ficcio breu es ab ells ensesa,
Qui l[o]s ajust'ab maliciosa sort.
Lo malestruch son falç semblant aporta,
Son preu e be en sa lengua fenyent.
Mas honor es en lur cor del tot morta
Sens eser may plorad' ab veu planyent.

*Parle l'amant*

Qui pensa mal negun be no li vingua;
Deu a cascu don lo que be mareix.
Mas recort vos, per Deu, de mi·us sovingua
De la dolor que sofir e·m daleix.
Car de ma fi ni perdua deserta
El vostre cor enveja no li ·n pren.
Mas si en vos gracia m'es uberta,
Ma vida, cert, per vos sola·s defen.

---

347 *Le traducteur n'a pas compris et a suivi le texte de P*$^{1}$. — 349 e·ls JP. — 352 legramagat J, lagramegat P. — 354 serque P; que li torn desonor JP. — 356 terra P. — 358 *Oliver a compris* chastel (castellum); de l'hom JP. — 365 *Oliver semble avoir lu* misere *au lieu de* mesme; flach N. — 366 e sa N, e se JP. — 370 mereix JP. — 372 deleix JP. — 374 Al JP; *il semble qu'Oliver ait lu* doulceur *ou plutôt* doulx cueur.

*La Dame* Legier cueur et plaisant folie,
Qui est meilleur quant plus est briesve,
Vous font ceste melencolie,
Maiz c'est ung mal dont on relieve.
Faictes a voz pensees trieve,
Car de plus beaulx jeux on se lasse.
Je ne vous aide ne ne griesve ;
Qui ne m'en croira, je m'en passe.

*L'Amant* Qui a faulcon, oisel ou chien
Qui le suit, ayme, craint et doubte,
Il le tient chier et garde bien,
Et ne le chace ne deboute.
Et je, qui ay m'entente toute
En vous, sans faintise et sans change,
Suis rebouté plus bas qu'en soute
Et moins prisé qu'un tout estrange.

*La Dame* Se je foiz bonne chiere a tous
Par honneur et de franc couraige,
Je ne le vueil pas faire a vous
Pour eschever vostre dommaige.
Car Amour est si petit saige
Et de creance si legiere
Qu'il prent tost a son avantaige,
Chose qui ne lui sert de guere.

*L'Amant* Se pour amour et feaulté
Je pers l'acueil qu'estrangiers ont,
Dont me vauldroit ma loyauté
Moins qu'a ceulx qui viennent et vont
Et qui de riens vostres ne sont.
Et sembleroit en vous perie
Courtoisie, qui vous semont
Qu'amours soit par amours merie.

*La Dame* Courtoisie est si aliée
D'Onneur qui l'ayme et la tient chiere
Qu'el ne veult estre en riens liée,

---

388 Et *mq* $P^1$. — 389 je *mq* B. — 391 que s. B. — 393 je *mq* B ; fais B. — 398 crainte B. — 399 tout B. — 400 guiere B Duch. — 402 qu'estranges B. — 409 si tant a. $P^1$. — 411 quelle B $P^1$ ; a r. B.

*Parle l'amada*

Lo cor laujer e la plasent folia,
Qui es millor del tot com pus es breu,
Cert, fa venir a vos malenconia,
Pero mal es qui goreix ab xich breu.
Perque vullau fer als pensaments treva,
Car hom es tost de pus bels jochs cansat.
Yo no·us ajut ni per mi res no·us greva;
Qui no m'en creu, no·n pot eser forçat.

*Parle l'amant*

Qui ha falco, ocell, o ca de rasa
Que tingu'a prop, amant be lur senyor,
Ell, lo ten car, el te pres e l'abrassa,
E no li diu, manasant, res ab por.
E io, que tinch mon seny e pensa tota
En vos, sens frau ne cami barater,
Son lançat luny e mes pus baix que sota,
E meynspresat més que un estranger.

*Parle l'amada*

Si yo vuy fas a tots la cara francha
Per mon bell pler e de franch cor e bo,
Yo no v[o]s vull a vos fer una brancha
Per esquivar vostre dan en aço;
Qu'Amor es, cert, de ten poch saviesa
Et te l'acort en creure axi prest
Que, molt laujer, s'etreveix fer empresa
De cosa que profit no se li·n rest.

*Parle l'amant*

Si per amor e faeltat sansera
Yo pert tot ço que los estrangers han,
Ja no·m valra lealtat verdadera
Meyns qu'en aquells qui venen e s'en van,
E qui no son de vostra senyoria.
E fora mils vostre parer mostrar,
Que hon deveu vos somon Cortesia,
Qu'exi·s mareix amor per amor dar.

*Parle l'amada*

Axi es, cert, Cortasia'nlasada
De gran Honor qui la vol e soste
Que no vol may eser a res liguada

---

387 El N.; ten = tan ; ell P. — 389 qui P. — 392 menyspreat P. — 406 *Oliver n'a pas compris.* — 407 somou NP.

Ne pour donner ne pour priere,
Mais depart de sa bonne chiere [10 v°]
Ou il lui plaist et bon lui semble.
Guerdon, contrainte et renchiere,
Et elle, ne vont point ensemble.

*L'Amant* Je ne quier point de guerredon,
Car le desservir m'est trop hault.
Je demande grace et pardon,
Puis que mort ou mercy me fault.
Donner le bien ou il deffault,
C'est courtoisie raisonnable ;
Maiz aux siens encores plus vault
Qu'estre aux estranges amyable.

*La Dame* Ne sçay que vous appellez bien ;
Mal emprunte bien autre nom ;
Maiz il est trop large du sien
Qui par donner pert son renom.
On ne doit faire octroy, se non
Quant la requeste est advenant ;
Car se l'onneur ne retenon,
Trop petit vault le remenant.

*L'Amant* Oncq homme mortel ne nasqui,
Ne pourroit naistre soubz les cieulx,
Et n'est autre, fors vous, a qui
Vostre honneur touche plus ou mieulx,
Qu'a moy qui n'actens, jeune ou vieulx,
Le mien fors pour vostre service,
Et n'ay cueur, sens, bouche, ne yeulx,
Qui soient donné a autre office.

*La Dame* D'assez grant charge se chevit,
Qui son honneur garde et maintient ;
Maiz a dangier travaille et vit
Qui en autruy main l'entretient.

412 debuoir B. — 415 Guerredon priere et ranchiere $P^1$ : *le catalan traduit la leçon de B* ; renchiere, « enchère » et « chose très précieuse » (Godefroy, VII, 21c). — 417 guerdon $P^1$. — 419 g. en pur don B. — 421 Donnez $P^1$. — 424 amiables B — 429 ce nom $P^1$. — 433 Oncques $P^1$. — 434 ou p. B. — 437 j. et v. B. — 438 par $P^1$. — 440 soit B. — 443 a *mq* B.

Per donatius, ni prechs, ni altre be,
Car deperteix sol de sa bona cara
Alla hon bo li sembla e li plau,
Guardo, retent (h)o mal, o cosa cara,
E nunque may van ensemps ni·ls trobau.

*Parla l'amant*

Jo no vull punt de guardo, cert, la tanda,
Car lo servir m'es alt tant que m'en call.
Gracia vull, e d'eso·us fas demanda,
Pus que la mort o merce a mi fall.
Donar lo be alla hon n'a fallença,
Aço est, cert, cortasia'b rao ;
Mas dar als seus es ja major vallença
Que·ls estrangers festejar de bon so.

*Parle l'amada*

No se quin be appellau en tal cosa ;
Mal emprestat ha, be cert, altre nom ;
Car molt es larch del seu e masa gosa
Qui per donar vol perdre son renom.
Car no·s deu fer donatiu a persona,
Sino quant es raquesta condesent ;
Car si honor no rete lo qui dona,
Cert, molt petit es tot lo remenent.

*Parle l'amant*

Cert, hom mortal may nasqué ni seria,
Ni pot jamés nexer dejus lo sell,
Ni altri es sino, cert, que jo sia
Qui vostr'onor toch pus ni mils d'un pel,
Ni de nagu vulles, jova ni vella ;
Lo meu no es sino·l vostre servey,
Ni tinch lo cor, seyn, boca, ulls, ni cella,
Qui·s donen fer oficci d'altra lley.

*Parle l'amada*

De prou e gran carech vuy se caregua
Qui sa honor guard e vol mantanir ;
Mas a desdeyn e trebal viu en bregua
Qui'n altra ma la vol fer detenir.

---

414 Ala N. — 415-416 *Texte mal compris* ; retent, « retentum » ; retent o mal *traduit* contrainte. — 418 cal N. — 419 d'aço·us P. — 422 cortesiab JP. — 432 es lo raunament N ; romanent J. — 434 Sel JP. — 436 ni mes P. — 437 *Sens ?* — 440 don en fer offici d'altre ley J P.

Cil a qui l'onneur appartient
Ne s'en doit a autruy actendre ;
Car tant moins du sien en retient
Qui trop veult a l'autruy entendre.

*L'Amant*

Vos yeulx ont si empraint leur marche
En mon cueur, que, quoy qu'il adviengne,
Se j'ay honneur ou je le serche,
Il convient que de vous me viengne.
Fortune a voulu que je tiengne
Ma vie en vostre mercy close ;
Si est bien droit qu'il me souviengne [11]
De vostre honneur sur toute chose.

*La Dame*

A vostre honneur seul entendez
Pour vostre temps mieulx employer.
Du mien a moy vous actendez,
Sans prendre peine a foloier.
Bon fait vaincre et asuppl[o]ier
Ung cueur folement deceü,
Car rompre vault pis que ployer,
Et esbranlé mieulx que cheü.

*L'Amant*

Pensez, ma Dame, que depuis
Qu'Amours mon cueur vous delivra,
Il ne pourroit, ne je ne puis,
Estre autrement tant qu'il vivra.
Tout quicte et franc le vous livra ;
Ce don ne se peult abolir.
J'actens ce qu'il s'en ensuivra ;
Je n'y puis mectre ne tollir.

*La Dame*

Je ne tiens mie pour donné
Ce qu'on offre a qui ne le prent ;
Car le don est habandonné,
Se le donneur ne le reprent.
Trop a de cueur qui entreprent
D'en donner a qui le(s) reffuse.

---

446 nen doibt B. — 460 folier $P^1$. — 461 asouploier B, supplier $P^1$ Duch. — 462 folment B. — 468 Estre aultre tant comme il vivra B. — 471 ensuira B.

Car tal a qui la honor li pertangua
Attendre, cert, a negu no s'en deu ;
Car meyns dete del seu e més s'enfangua
Qui'n altri vol entendre més que ·l seu.

*Parle l'amant*

Vostres huylls an empremtada lur marcha
En lo meu cor, quesvulla vingua·ls ne,
Si e onor ho serch hahon s'embarcha,
Ell m'a venir de vos, qu'exi·s cove.
Fortuna, sert, a volgut que jo tengua
Ma vida sots vostra merce y voler ;
Per qu'es ben dret que del tot me revengua
De vostr'onor més que d'altra mester.

*Parle l'amada*

A vostr'onor anteneu ab gran fura
Per vostre temps en millor espletar.
De la de mi a mi lexau la cura,
Sens prendre'n jens pena ni follegar.
Qui vénç bon fet a son voler, cert, gira
Un cor del tot follament desabut,
Que·ll rompre es pits que pleguar qui·u mira
E moure·s val més que no sser caygut.

*Parle l'amant*

Pensau, mon be, que d'aquell jorn fins ara
Qu'Amor del tot mon cor vos ach liurat,
Ell no pot fer ni jo, cert, meyns susara
Que d'altre fos tant com viure'b son grat.
Tot quit i franc lo liur a vos, ma vida ;
Aso donques no·s pot jens abolir.
Jo'sper tostemps que sera la saguida ;
Car ja no·y puch tolre ni afagir.

*Parle l'amada*

Jo no tinch jens la cosa per donada
Per (h)offerir·s e dar a qui no·u pren ;
Car donatiu es cosa'bandonada
Si al qui·u dau del pendre se defen.
Molt a de cor qui d'empendre asaga
De voler dar a tal que lo·y refus.

---

451 Si he onor JP. — 457 fura. *vfr.* fure, « fureur » (Godefroy). — 460 gents J. — 461 *L'expression* Bon fait *n'a pas été comprise.* — 463 quel JP; — 470 obolir JP. — 473 gents JP. — 477 dempendra P.

Maiz il est sage qui aprent
A s'en retraire qui n'y muse.

*L'Amant*

Il ne doit pas cuider muser
Qui sert dame de si hault pris.
Et se j'y doy mon temps user,
Au moins n'y puis je estre repris
De cueur failly ne de mespris,
Quant envers vous foiz ceste queste,
Par qui Amours a entrepri(n)s
De tant de bons cueurs la conqueste.

*La Dame*

Se mon conseil voulez oyr,
Querés ailleurs plus belle et jente,
Qui d'amours se vueille esjoyr
Et mieulx sortir a vostre entente.
Trop loing de confort se tormente
Qui a par soy pour deux se trouble,
Et celluy pert le jeu d'actente
Qui ne scet faire son point double.

*L'Amant*

Le conseil que vous me donnés
Se peult mieulx dire qu'exploicter ;
De non croire me pardonnez ;
Car j'ay queur tel et si entier
Qu'il ne se pourroit affectier [11 v°]
A chose ou loyaulté n'accorde.
N'autre conseil ne m'est mestier
Fors pitié et misericorde.

*La Dame*

Sage est qui folie encommance,
Quant departir s'en scet et veult;
Mais il a faulte de science
Qui la veult conduire et ne peut.
Qui par conseil ne se desmeut,
Desespoir le met de sa suite,

---

480 quil ne muse B. — 483 Et si y doy B ; se je y doy, *mais* y *a été biffé* $P^1$. — 484-7 *mq* B. — 484 reprains $P^1$. — 492 sortisse B. — 498 qu'esploictier B. — 499 Du non B ; *Oliver semble avoir lu* mon. — 503 ne m'a m. B. — 508 q.] quant B. — 510 le]se B.

Mas ell a seyn qui apren e que aja
Sentiment bo en affers, que no mus.

*Parle l'amant*

Aquell dell tot no despen temps ni musa
Qui vol servir dona de ten alt preu.
E si·u deig fer, ni mon seyn axi m'usa,
Repres no puch ser de nagu jus Deu
De cor fallit ni'nganat ab falcia,
Car jo a vos la demanda fas tal,
Per qui Amor l'ampresa fa tot dia
De tants bons cors la quonquesta real.

*Parle l'amada*

Si mon consell voleu hoir e prendre,
En altra part sercau dona plasent,
E qu'en amors se vulla ben atendre
E mils se do a vostr'enteniment.
Car, sert, molt luny de confort se turmenta
Qui si mateix met per dos en treball,
Car aquell te l'esperansa dastenta
Qui no sab fer son punt doblat al tayll.

*Parle l'amant*

Sert, lo consell que·m donau, ma senyora,
Se pot mils dir que no fa pas lo fer ;
De creure·u jo me perdonau est'ora,
Car lo meu cor es tant fort e senser
Qu'en res del mon no pot girar la pensa
En cosa tal don no a lealtat ;
Ni pus consell mester no·m fa'n defensa,
Sino de vos merce e pietat.

*Parle l'amada*

Aquell ha seyn quant a folia feta,
Si depertir ne sab e vol del tot ;
Mas falliment te de rao desfeta
Lo qui la vol usitar e no pot.
Qui per consell no·s mou e no·s revocha,
Desesperar se met de son encals,

---

481 del JP. — 488 tant bon N ; conquesta J. — 495 destenta JP ; *part. passé de* destendre, « détendre » ? — 498 *En marge* : Parle d'aço Johan Boccassi en lo. XV^e^ capitol de la sua *Fiameta*, ço es en lo primer libre, e comença lo capitol : *O filla a mi pus cara* J. — 499 creureu JP. — 500 se, *leçon de* B.

Et tout le bien qu'il en requeust
Est de mourir en la poursuite.

*L'Amant*

Je poursuyvray tant que pourray
Et que vie me durera,
Et lors qu'en loyaulté mourray
Celle mort ne me grevera ;
Maiz quant vo durté me fera
Mourir loyal et douloreux,
Encore moins grief me sera
Que de vivre faulx amoureux.

*La Dame*

De riens a moy ne vous prenez,
Je ne vous suis aspre ne dure,
Et n'est droit que vous me tenez
Envers vous ne doulce ne sure.
Qui se quiert le mal si l'endure;
Autre confort donner n'y sçay,
Ne de l'aprendre n'ay je cure.
Qui en veult en face l'essay.

*L'Amant*

Une foiz le fault essaier
A tous les bons en leur endroit,
Et le devoir d'amours paier
Qui sur franc cueur a prise et droit ;
Car franc vouloir maintient et croit
Que c'est durté et mesprison
Tenir vng hault cueur si estroit
Qu'il n'ait qu'un seul corps pour prison.

*La Dame*

J'en sçay tant de cas merveilleux
Qu'il me doit assez souvenir
Que l'entrer en est perilleux,
Et encor plus le revenir ;
A tart ne peult bien advenir ;
Pour ce n'ay vouloir de sercher
Ung mal plaisant au mieulx venir,
Dont l'essay peult couster si cher.

---

511 receut B. — 512 C'est B. — 519 fera $P^1$. — 530 a leur end. B. — 532 sur *mq* $P^1$. — 533 contient $P^1$. — 534 sest $P^1$. — 539 l'entrée $P^1$ Duch. — 541 ne] en B. — 542 cerchier B.

E tot lo be que reb ell ni li·n tocha
Es de morir e[n] persaguiment fals.

*Parle l'amant*

Jo sértament pasaguiré quant pugua
E tant e fins la vida·m durara,
E si lavors leyal moré'n tal fugua,
Aquella mort ja no m'anujara ;
Mes puxes quant vostra duratat fera
Morir leyal me fara doloros,
Sertes, m[eyn]s greu me sera y plasentera
Que no'n lo mon viure falç amoros.

*Parle l'amada*

De res en mi vostron saber no·s prengua,
Car io no·us so aspra ni dura'n res,
Ni es per dret que vostre seyn me tengua
Dolça ves vos ni amargua jamés.
Qui cerque·ll mal tengue·l, pus lo·s procura ;
Altra confort donar jo no lo·y se,
Ni demostrar tal fet jo no e cura.
A qui·us vullau l'asaig ne rematré.

*Parle l'amant*

Cert, asagar ho cove una volta
A tots los bons lur tanda ho andret,
E al degut d'amor fer pagua solta
Qui sus franch cor a de pendre'lgun dret ;
Car franch voler mante e creu de veta,
Si'ndurahit s'es pres en tal saho
D'axi tenir altra cor en estreta,
Si ell no te més d'un cor en preso.

*Parle l'amada*

Yo no so tant de cas maravellada
Com so d'aquest al qual dech ben pensar,
Car veig del tot perilosa la'ntrada
E més paril encara·l retornar ;
Car tart veureu profit vos ne saguescha ;
Per ço no tinch en sercar voluntat
Un mal plasent qui perils vos refrescha,
Don l'asay pot costar car sens mercat.

---

512 perseguiment JP. — 513 passaguire JP. — 515 morré JP. — 517 mas J. — 519 Certes menys greu JP. — 521 en] ab JP. — 523 pas dret JN ; vengua N. — 524 vers JP. — 525 serque·l J, serqua·l P. — 526 altre JP ; la y P. — 535 altre J. — 538 be P.

*L'Amant* Vous n'avez cause de doubter [12]
Ne souspeçon qui vous esmeuve
A m'esloingner ne rebouter;
Car vostre bonté voit et treuve
Que j'ay fait l'essay et l'espreuve
Par quoy ma loyaulté appert.
La longue attente et forte espreuve
Ne se peult celer, il y pert.

*La Dame* Il se peult loyal appeller,
Et ce nom luy duit et affiert,
Qui scet desservir et celer
Et garder le bien, si l'acquiert.
Qui encor poursuit et requiert
N'a pas loyaulté esprouvee,
Car tel pourchasse grace et quiert
Qui la pert, puis qu'il l'a trouvee.

*L'Amant* Se ma loyaulté s'esvertue
D'amer ce qui ne m'aime mie
Et tant cherir ce qui me tue
Et m'est amoureuse ennemie,
Quant Pitié, qui est endormie,
Mectroit en mes maulx fin et terme,
Ce gracieulx confort d'amie
Feroit ma loyaulté plus ferme.

*La Dame* Ung doloreux pense tousdiz
Des plus joyeulx le droit revers,
Et le penser des maladiz
Est entre les sains tout divers.
Assez est il de cueurs travers
Qu'avoir bien tost faict empirer
Et loyaulté mectre a l'envers
Dont ilz souloient soupirer.

*L'Amant* De tous soit celluy desguerpiz,
D'onneur desgradé et deffait,

---

546 esmeve $P^1$. — 549 la preuve B. — 554 non $P^1$. — 571 du m. B. — 572 tous B. — 574 bien fait tost emp. B. — 577 tout B. — 578 D'amours B.

*Parle l'amant* No es rao de dubte manifesta
Ni rasel meyns qui·us promogua·l saber
A mi longuar ni desviar ma testa ;
Car la bondat de vos troba lo ver,
Que io e fet l'asaig e prova serta
Per que del tot ma llealtat clar diu.
Lo long [e]sper e la prova [e]sperta
Ne·s pot naguar, car ells es mostratiu.

*Parle l'amada* Aquell sa diu leyal e lo·y diria,
E lo seu nom ho mostre manifest,
Qui servir sab e selar quant deuria
E sab guordar lo be, si l'a conquest.
E qui més vol perseguir ne requira,
Sert, lealtat no a'sprovada be,
Car tal sercant va gracia e mira
Que puys la pert, quant trobada la te.

*Parle l'amant* Si lealtat en mi del tot s'esforça
De ben amar ço que no·m quer ni·m vol,
E tinch molt car ço que morir me força,
Sert, plau m'aço qui m'es amoros dol,
Quant Piatat, qui s'es axi'dormida,
En mos forts mals metra terma e fi.
Axi plasent confort de vos, ma vida,
Fara més ferm la llealtat de mi.

*Parle l'amada* Un doloros, ab la pença tan ferma,
Dells plus contents lo dret li es raves,
E lur pençar enfermetat conferma
(H)i entre·ls san(t)s, sert, del tot divers es.
E tal es be de cor de gran travesa
Qu'aver benfet sa pigora tantost,
Pus lealtat van matent a l'anvesa
Don solen puys sospirar lo gran cost.

*Parla l'amant* Aquell del tot desposeit jo veja,
De ses amors e gracia desfet,

---

546 rasel = recel, « soupçon ». — 552 neguar P. — 553 se JP. — 561 leyalt[at] P. — 562 guer J. — 570 Dels JP. — 572 Hi]e P ; sants JNP. — 574 se JP. — 575 l'anuessa J, l'enuessa P. — 577 despossehit jo veiga J ; yo vega P. — 578 *Oliver a traduit la leçon de* B. ; de fet P.

Qui descognoist et tourne en piz
Le don de grace et le bienfait
De sa dame, qui l'a reffait
Et ramené de mort a vie.
Qui se soille de tel meffait
A plus d'une mort desservie.

*[La Dame]* Sur tel meffait n'a court ne juge
A qui l'en puisse recourir.
L'ung les maudit, l'autre les juge ; [12v°]
Maiz je n'en ay veu nul mourir.
On leur laisse leurs cours courir
Et commancer plus de rechief,
Et tristes dames encourir
D'autruy coulpe, peine et meschief.

*L'Amant* Combien qu'on n'arde ne ne pende
Celluy qui en tel crime enchiet,
Je suis certain, quoy qu'il actende,
Qu'a la fin il luy en meschiet,
Et qu'onneur et bien luy deschiet ;
Car faulceté est si mauldite
Que jamaiz hault honneur ne chiet
Dessus celui ou celle habite.

*La Dame* De ce n'ont mie grant peür
Ceulx qui dient et qui maintiennent
Que loyaulté n'est pas eür
A ceulx qui longuement la tiennent.
Leurs cueurs s'en vont et puis reviennent,
Car il les ont bien reclamés
Et si bien aprins qu'ilz reviennent
A changer des qu'ilz sont clamez.

*L'Amant* Quant on a son cueur bien assiz
En bonne et loyalle partie,

---

583 souille B. — 586 A qui on p. B. — 589 les laisse B. — 590 p.] pis B. — 593 qu'on arde $P^1$ ; *le* 1er ne] ou B. — 594 enchet $P^1$. — 600 elle B Duch. — 601 ce] ceulx $P^1$, cela Duch ; paour $P^1$, paeur Duch. — 605 Lors leurs B. — 607 retiennen B$P^1$ Duch. — 608 changier B ; amez B.

Qui·s desconeix ni en pigor paseja
Lo do de grat e so qui es benfet
D'altre y d'aquest, qui rafet l'an bonastra
E de mort viu aquell a[n] remogut.
Cert, lo qui·s fart d'axi cruell dasastra
Més d'una mort aytal a merascut.

*Parla l'amada* En tals mals fets cort ni jutje no·s troba
Don jo pogues recorrer algun loch.
La hu·lls maldiu, l'altre jutjant los roba;
Mas vist no·e morir ne gran ni poch.
Car lurs cors vuy veureu lexar escorrer,
Puys començar piyor que de retorn,
E dones prou tristes vaureu encorer
D'altr' anuyg gran, pena y culpa tot jorn.

*Parle l'amant* Jatsia qu'om no·s crem ni·s dasespera,
Mas, cert, aquell caygut en crim aytal,
Yo so ben cert, quesvulla qu'en espera,
Qu'ans de la fi li'n esdave prou mal,
E la honor e·l be li fall e·ll lexa;
Car axi es maleyta falcetat
Que may honor alta jamés sa fexa
Desus aquell hon ell'a abitat.

*Parle l'amada* De tal fet por no a, certes, nenguna
Aquell qui diu e que del tot mante
Que lealtat no es ventura huna
En aquell tal qui longuament la te.
Lurs cors s'en van e despuxes retornen,
Car ells, tot cert, los an be reclamats,
Axi fort be que apres ells s'en tornen
A cambiar des que ells son amats.

*Parla l'amant* Qui a son cor e s'amor empremtada
En algun loch e bona y leal part,

---

579 passeiga J. — 581 De sa dame *mal traduit*; raffet J, refet P. — 583 desastre JP. — 584 merescut JP. — 587 La hul mals diu J; La hu·ls P. — 588 ne p. P. — 589 escorer N. — 591 veureu JP. — 595 son J. — 596 esdeve P. — 597 el leixa J. — 599 se JP. — 602 mente J. — 606 ben P. — 607-608 *Oliver a lu* apres *et non* aprins, amez *avec* B *et non* clamez.

On doist estre entier et rassis
A tousjours maiz sans departie.
Si tost qu'Amours est impartie,
Tout le hault plaisir en est hors ;
Si ne sera par moy partie,
Tant que l'ame me bate ou corps.

*La Dame*

D'amer bien ce que amer devez
Ne pourriés vous pas mesprandre,
Mais se ou devoir vous decevez
Par legierement entreprandre,
Vous mesmes vous povez reprendre
Et avoir a Raison recours,
Plus tost qu'en fol espoir actendre
Ung tres desesperé secours.

*L'Amant*

Raison, advis, conseil et sens
Sont soubz l'arrest d'Amours seellez. [13]
A tel arrest je me consens,
Car nulz d'eulx ne s'est rebellez ;
Ilz sont parmy desir meslez,
Et si fort enlaissiés, helas !
Que ja n'en seray desmelés
Se Pitié ne brise les las.

*La Dame*

Qui n'a a soy mesme(s) amitié
De toute amour est deffiez,
Et, se de vous n'avez pitié,
D'autruy pitié ne vous fiez.
Mais soiez tout certiffiez
Que je suis telle que je fus.
D'avoir mieulx ne vous affiés,
Et prenés en gré les reffuz.

*L'Amant*

J'ay mon esperance fermee
Qu'en tel dame ne doit faillir
Pitié, mais elle est enfermee,
Et laisse Dangier m'assaillir.

---

617 ce qu'amer B. — 618 pourrez B. — 619 se ou devoir *biffé et remplacé dans l'interligne par* soubz cuider $P^1$. — 624 desepere $P^1$. — 630 enlacez es las B. — 631 sera $P^1$, seront Duch. — 632 brule $P^1$. — 633 mesme] nulle Duch. — 637 tous B. — 638 *le* 1er je *mq* B. — 640 le B Duch.

Ell deu aver la voluntat fermada
Em per tostemps, sens metre·l a depart.
Car axi tost qu'Amor es mig partida
Tot lo bon alt e lo pler n'es sortit;
Mas no sera may per mi departida,
Tant com al cors me betra l'espirit.

*Parle l'amada* De ben amar tot ço qu'amar se degua
No'n podeu vos, certes, pas meynsvaler,
Mas si·l degut vostre seyn poch navegua
Per tost seguir l'ampemdre qu'es lauger,
Cert, vos mateix vos podeu ben rependre
E prest aver a la Rao recors,
Pus tost qu'en foyl esper voler attendre
Un fort e molt desesperat socors.

*Parle l'amant* Rao, avis, consell, seyn e destresa
Son jus l'arest d'Amor salats del tot.
Mas tal arest yo consent, pus no·m pesa,
Car nengun d'ells no s'es rebellat mot;
Per mon desig son mesclats en tal via,
E ten forment enlasats en treball
Que nunque may departir-los sabria,
Si Piatat donques lo llas no tall.

*Parle l'amada* Qui no a be ab si ni amistança
De tot' amor es, sertes, desfiat,
E, si de vos no aveu piatança,
Ja no·us fieu gens d'altra piatat.
Mas jo·us fas cert e·us sertifich encara
Que jo son vuy aytal com fuy jamés.
D'aver millor de mi no·us fieu ara
E preneu grat del refus que·us fas mes.

*Parle l'amant* Yo e del tot m'esperança fermada
Qu'en dona tal com vos no deu fallir
La Piatat, mas pens qu'es esta[n]cada,
E leix'Anuig dar-me combat que·m fir.

---

611 volontat *d'une 2e main* N. — 612 En per P. — 615 dipartida N. — 616 batra P, *d'une 2e main* N. — 620 l empendre J, lanpendre P. — 626-672 *mq* P. — 626 l'arrest J — 627 arrest J. — 630 fortment enlassats J. — 632 si pietat lo llas donques no tall J. — 636 gents J.

Et s'el(le) voit ma vertuz faillir
Pour bien amer, el(le) s'en sauldra ;
Lors sa demoure, et tart saillir
Et mon bien souffrir me vauldra.

*La Dame*

Hostez vous hors de ce propos,
Car tant plus que vous y tendrés
Et moins aurés joye et repos,
Et jamaiz a bout n'en vendrés.
Quant a espoir vous actendrez,
Vous en trouverés abestis,
Et en la fin vous apprendrez
Qu'Esperance paist les chetiz.

*L'Amant*

Vous dirés ce que vous vouldrés,
Et du pouoir avez assés.
Maiz ja espoir ne m'en touldrez,
Par qui j'ay tant de maulx passez ;
Car quant Nature a enchacez
En vous des biens a tel effors,
El ne les a pas amassés
Pour en mectre Pitié dehors.

*La Dame*

Pitié doit estre raisonnable
Et a nul desavantageuse, [13v°]
Au besongneux tres prouffitable
Et aux piteux non dommageuse.
Se dame est a autruy piteuse
Pour estre a soy mesme cruelle,
Sa pitié devient despiteuse
Et son amour hayne mortelle.

*L'Amant*

Conforter les desconfortez
N'est pas cruaulté, ains est los ;
Maiz vous, qui si dur cueur portez
En si beau corps, se dire l'os,
Gaingnés le blasme et le deslos
De cruaulté qui mal y siet,

---

645 s'el Duch. — 646 el s'en Duch. — 647 Hors Duch ; demeure B Duch ; tar B. — 648 bien *adv.* ; vouldra $P^1$. — 651 moins aurez et j. B. — 653 actendez $P^1$. — 654 abettis B. — 663 Elle $P^1$. — 667-8 *manquent* $P^1$, *publiés d'ap.* Duch. — 669 daultruy B.

E si gens veu ma virtut defallida
Per ben amar, sert, ella s'en hira,
E·s detendra en fer tarda l'axida,
E puys mon be soffrir me covendra.

*Parle l'amada*

Axiu vos prest d'aqueix preposit fora,
Car, tant com més adintre vos siats,
Aureu meyns, cert, pler ni deport un' ora,
Ni a la fi vendreu que desigats.
Ans de tot ço que·us meteu en [e]spera
Vos trobareu empeguit ab ulls c[l]uchs,
E tal lliço a la fi sabreu vera
Que·ll gran [E]sper va paxent desestruchs.

*Parle l'amant*

Vos direu ço que·us plau e que be·us vengua,
Car vos avets de tot complit poder.
Mas ja l'esper no·m tolra vostra lengua
Dell que tants mals a pasats mon voler;
Car, cert, tot quant ha vuy enclos Natura
En vos de bens ab esforç axi tal,
Ella no·ls ha a vos dats ab tal cura
Per no gitar Piatat qui tant val.

*Parle l'amada*

La Piatat eser deu raonable
E a nagu no jens damnosa pas,
E als qui l'an master molt profitable,
E qui la te guart-se mal no·s percas.
Si dona es per altre piadosa
Per voler ser ella a si cruel,
Sa piatat ment (h)i es despitosa
E s'amor es a si pena infel.

*Parle l'amant*

Lo confortar desconfortats seria,
Sert, gran laor e no pas crueltat,
Mas vos, qu'axi portau dur cor tot dia,
Axi bell cors vos seria donat
E blasme gran e desloor trobada
De cruel fet qui, sert, mal li escau,

---

647-8 *Vers mal compris.* — 654 cluchs J. — 656 quel gran esper J ; paixent J. — 658 c. assats J. — 666 negu J. — 670 assi JP. — 673 lo *mq.* J ; Confortar lo desconfortat, *corr. d'une 2e main* N. — 674 lehor J. — 677 A blasme N ; desllahor P. — 678 mal cert JP.

Si Pitié qui depart les lotz
En vostre haut cueur ne s'assiet.

*La Dame*

Qui me dit que je suis amée,
Se bien croire je l'en vouloie,
Me doit il tenir pour blasmée,
S'a son vouloir je ne foloye ?
Se de telz confors me mesloye,
Ce seroit pitié sans maniere ;
Et depuis, se je m'en douloie,
C'en seroit la soulde derniere.

*L'Amant*

Ha, cueur plus dur que le noir marbre,
En qui mercy ne peut entrer,
Plus fort a ploier qu'un gros arbre,
Que vous vault tel rigueur monstrer ?
Vous plaist il mieulx me veoir oultrer
Mort devant vous pour vostre esbat,
Que, pour ung confort demonstrer,
Respiter la Mort qui m'abat ?

*La Dame*

De vos maulx guerir vous pourrés,
Car des miens ne vous requerray,
Ne par mon plaisir ne mourrés,
Ne pour vous guerir ne jarray.
Mon cueur pour autruy ne herray,
Crient, pleurent, rient, ou chantent ;
Maiz, si je puis, je pourverray
Que vous ne autres ne s'en ventent.

*L'Amant*

Je ne suis mie bon chanteur,
Aussi me duit mieulx le plourer.
Maiz je ne fuz oncques venteur ;
J'aime plus tout coy demourer. [14]
Nul ne se doit enamourer,
S'il n'a cueur de celer l'emprise ;
Car venteur n'est a honnorer,
Puisque sa langue le desprise.

---

679 Se B Duch. — 684 souloye B. — 685 *mq* B. — 688 S'en est la B. — 689 ha ha $P^1$. — 691 que gr. B. — 696 respirer Duch. ; me bat B. — 700 guaray *remplacé par* jarray, *correction d'une 2e main* $P^1$ ; n'en gerray B ; *le catalan a lu* guaray. — 703 se B Duch. — 708 t.] cher $P^1$.

Si Piatat qui perteix laor dada
En vostre cor ben alt no seu ab pau.

*Parle l'amada*

Qui·m volra dir que io so benvolguda
E que del tot jo creure·u vulla be,
Tenir me deu en blasme ajaguda,
Si al seu pler yo no follaiaré ?
E, si·ls conforts de tals fets vull entendre,
Açó·s pot dir piatat sens rao ;
Car, si apres ab dol m'en e rependre,
Seria, cert, la fi del guany d'aço.

*Parle l'amant*

A ! cor pus dur que no lo negre marbre,
En que merce jamés no pot entrar,
E molt pus fort a pleguar q'un gros arbre,
Que val a vos aytal rigor mostrar ?
Car més vos plau a mi al trespas veure
Mort denant vos per vostre bell deport,
E, per un sol confort mostrar, me deure
Procurar-me que m'abata la Mort.

*Parle l'amada*

De vostros mals guorir vos podeu sempre,
Car, cert, dels meus jo pas no·us en requir,
E per mon pler no moreu d'aqueix tempre,
Ni io goré tenpoch per vos gorir.
Car jens mon cor per altre no'rreria,
Cridant, plorant, ni rient, ho cantan ;
Mas, si jo puch, proveiré'b destria
Qu'altres ni vos ja no s'en ventaran.

*Parle l'amant*

Bon cantador yo no so de tal cosa,
Ni axi poch plorar me plau ni·m cur,
Ni en gaubar negu mon cor no·s posa ;
Car, cert, més am estar-me tot segur.
Negu no deu en amors metra pena,
Si no a cor de selar so qu'enpren ;
Car gaubador no a d'onor estrena,
Pus son perlar lo meynspreu ni·l repren.

---

680 lotz *mal compris*. — 681 voldra P. — 686 aço pot P. — 696 abate J. — 697 vostres JP. — 699 ne per J ; tempre = tremp. — 700 gorre J. — 701 non N ; rraria P ; arreria, *de* airar, « haïr ». — 704 ya J ; vantaran J. — 706-7 ni = y. — 707 guabar J, gabar P. — 711 guabador J. — 712 hi·l P.

*La Dame* Malle Bouche tient bien grant court,
Chascun a mesdire estudie.
Faulx amoureux au temps qui court
Servent tous de goliardie.
Le plus secret veult bien qu'on die
Qu'il est d'aucune mescreüx.
Et pour riens qu'omme a dame die,
Il ne doit plus estre creüz.

*L'Amant* D'ungs et d'autres est et sera ;
La terre n'est pas toute onnie.
Des bons le bien se monstrera,
Et des maulvaiz la villennie.
Et se droit aucuns ont honnie
Leur langue en mesdit eshonté,
Que Reffuz en excommenie
Les bons avecques leur bonté.

*La Dame* Quant meschans meschant parler eusent,
Ce meschief seroit pardonnez ;
Maiz ceulx qui bien faire deussent
Et que noblesse a ordonnez
D'estre bien condicionnés
Sont les plus avant en la fange
Et ont leurs cueurs habandonnez
A courte foy et longue langue.

*L'Amant* Or congnoiz je bien orendroit
Que pour bien faire on est honniz,
Puisque Pitié, Justice et Droit
Sont de cueur de dame banniz.
Faut il doncq faire tous uniz,
Les humbles servans et les faulx,
Et que les bons soient pugniz
Pour les pechiez des desloyaulx ?

*La Dame* Je n'ay le pouoir de grever
Ne de pugnir autre ne vous,

---

718 mescreuz B. — 719 rien que homme B. — 721 De vngs $P^1$, D'vngs Duch. — 722 vnie B Duch. — 725 ce B ; s'aucuns B. — 731 b.] mieulx B. — 734 fangue B. — 741 onniz B. — 744 le pechie B.

*Parle l'amada*

Bocha de mal te be, certes, gran casa,
Cascun més dir se vol estudiar,
Fals amoros, en lo temps qu'es en cas[s]a.
Servint se tots de falç legotejar,
El pus sacret vol be, certes, qu'om digua
Qu'el es, tot cert, d'alguna ben cregut.
Mas per quant hom ni dona dir persigua,
Ell no deu pas scer per creyent tengut.

*Parle l'amant*

De moltes jents sera, mentre mon sia ;
La terra, cert, no es tot una pas.
Dels bons lo be mostrara sa paria,
E dels malvats lur mal tornar'atras.
E, si per dret alguns han haunida
Lur lengua vil en vergonya y maldir,
Reffus es dret escomonich lur vida
E que los bons deves sa bondat tir.

*Parle l'amada*

Quant(s) malestruchs malament parlar usen,
Aytal malfet seria perdonat ;
Mas qui mils fer deuria[n] tals hi musen,
Si be del tot noblesa·ls a donat
D'ever eser de condicio bona,
Aquells aytals son pus avant al fanch,
E molt lauger lur cor se abandona
A curta fe e lengua de lonch tranch.

*Parle l'amant*

Ara conech en tal endret e tema
Que per ben fer es hom envergonyit,
Car Piatat, Rao e Dret se crema
(H)i es de cor de dona repellit.
Per ço cove fer los ahunir ara
Los bons servents e los falsos tan be,
E que los bons sien punits encara
Per lo peccat dels desleyals sens fe ?

*Parle l'amada*

Jo, cert, no e poder a negu noure
Ni de ponir altri al mon ni vos,

---

714 *Oliver n'a pas compris* mesdire, « médire ». — 715 amoros, *le singulier s'explique mal* ; court *mal compris*. — 718 qu ell J. — 724 tornata-tras N. — 725 ahonida P. — 727 es] ges N. — 728 avecques *mal compris*. — 733 daver P. — 741 auenir P. — 742 tambe J. — 746 altre P.

Maiz pour les maulvaiz eschever
Il se fait bon garder de tous.
Faulx Semblant fait l'umble et le doulz
Pour prandre dames en aguet, [14vo]
Et pour ce chascune de nous
Y doit bien l'escoute et le guet.

*L'Amant*

Puis que de grace ung tout seul mot
De vostre rigoreux cueur n'ist,
J'appelle devant Dieu, qui m'ot
De la durté qui me honnist,
Et me plaing qu'il ne parfournist
Pitié qu'en vous il oblia,
Ou que ma vie ne finist
Que si tost mis en obly a.

*La Dame*

Mon cueur et moy ne vous feïsmes
Oncq(ue) rien dont plaindre vous doyez.
Riens ne vous nuist, fors vous meïsmes ;
De vous mesmes juge soyez.
Une foiz pour toutes croyez
Que vous demourez escondit.
De tant redire m'ennoyez,
Car je vous en ay assez dit. »

*L'acteur*

Adonc le dolent se leva
Et part de la feste plourant.
A peu que son cueur ne creva,
Com a homme qui va morant,
Et dist : « Mort, vien a moy courant,
Ains que mon sens se descongnoisse,
Et m'abrege le demourant
De ma vie plaine d'angoisse ».

Depuis je ne sceu qu'il devint
Ne quel part il se transporta ;

---

760 qui B. — 762 oncques B. — 763 mesmes $P^1$. — 766 demourrez B. — 772 mourant B.

Mas pels malvats esquivar e fer moure
Ell es ben fet guardar de tot lur cos.
Car Falç Semblant fa dol humil estendre
Per pendre tost les dones en aguayt,
E per tal, cert, cascuna deu attendre
En metra y be l'escolta que li ayt.

*Parle l'amant, apellant-se a Deu*

Pus que de vos un mot plasent no·s troba,
Ni pot exir de vostre furos cor,
Yo, cert, m'apell davant Deu de qui·m roba
E del trabayll qui m'ateyn e tristor,
E dich, planyent, que ell ma provaescha
De Pietat qu'en oblit vos mateu,
O que del tot ma vida greu fenescha,
Pus axi tost mes en oblit m'aveu.

*Parle l'amada, donant-li comiat*

Mon cor ni yo no·us fem jamés dampnatge
Don planyer vos deguau axi a tort.
Res no·us fa dan, sino vostre coratje ;
De vos matex jutge siau ben fort.
E huna veu ajau per cosa serta
Que vos del tot romaniu escondit.
De tant més dir prench anuyg qui·m desperta,
Car jo ben clar vos n'e, sert, asats dit. »

*Parle l'actor*

Ladonchs lo trist prestament ell sa lleva,
E va·s pertir de la festa, plorant.
E ab fort poch lo seu cor trist no·s greva,

*Parle l'amant, la Mort clamant*

Com un hom foyll qui·s va entre[n]yorant,
E dix : « O Mort, vina a mi sens triga,
Ans que de mi se desconegua·l seyn ;
Fes-me ser breu la resta, inemigua,
De vida tal d'angoxa qui·m destreyn ».

*Parle l'actor*

Despuys no sé que·s feu ne quina via
N'en quina part aquell se trespostà ;

---

747 plers N. — 749 astendre J ; *le mot* doulx *paraît avoir été mal compris.* — 757 me P. — 758 meteu JP. — 761 ne yo P. — 764 De vos m.] sens dir c'algu, *corr. d'une 2e main* N. — 767 pr.] trop N. — 768 s. as.] sertes prou, *corr. d'une 2e main* N. — 769 se P. — 773 Vin'a mi prest sens trigua JP. — 776 d'a.] de vida, *et, par dessus, d'une 2e main,* molt cruel N.

Maiz a sa dame n'en souvint
Qui aux danses se desporta.
Et, depuis, on me rapporta
Qu'il avoit ses cheveulx deroux,
Et que tant se desconforta
Qu'il en estoit mort de courroux.

Si vous pry, amoureux, fuiez
Ces venteux et ces mesdisans,
Et comme infamez les huiez,
Car ilz sont a voz faisz nuisans.
Pour non les faire voir disans
Reffuz a ses chasteaulx bastiz,
Car ilz ont trop mis puis dix ans
Le pays d'Amours a patiz.

Et vous, Dames et Damoiselles,
En qui Honneur naist et s'assemble,
Ne soyés mie si cruelles,
Chascune ne toutes ensemble.
Que ja nulle de vous ressemble
Celle que m'oyez nommer cy,
Qu'on peult appeller, se me semble,
La *Belle Dame sans mercy*.

EXPLICIT
*La Belle Dame sans mercy*.

---

780 deporta B. — 781 rapparta $P^1$. — 782 desroux B, de roux $P^1$, descoux Duch. — 786 venteurs B ; ses m. $P^1$. — 787 infame $P^1$. — 792 pastiz B Duch. — 798 nommez $P^1$. — 799 ce B.

Mæs, certes, res no·n membrà a s'aymia,
Ans en dançar e pler se deportà.
Mis, enapres, nove·m fon reportada
Que los cabells s'a romputs malament,
E que, per dol e vida mal tractada,
Ell era mort de tristor e turment.

*Parle l'actor* Si per amor fugiu, ni feu partida,
Los ventadors qui son vuy mal perlants;
En difamar comu es d'ells l'oyda,
Car a bons fets ells son poch destrigants.
Per que diens om veure fer no·ls pugua,
Refus del tot a, cert, bastit castell,
Car ells molt més que no deu ayns en fugua
La pau d'Amor paseguir los es bell.

*Parle l'actor a totes les dames e dona fi a la present obra* Senyores, vos, e vosaltres, Donzelles,
En qui Honor neix e fa gran ajust,
No vullau sèr cruelment tan rebelles,
Cascuna may ni totes de tal fust.
E ja de vos neguna no resembla
Aquell'a qui m'ohiu perlar aci,
E qui hom diu e apella, so·m sembla,
La *Bella*, cert, *Dama sense merci*.

Fi.

---

779 menbra JP. — 782 s'ach JP. — 786 vençadors J. — 787-789 *Oliver n'a compris le sens ni de* huiez *ni de* voir (verum); dients P. — 791 molts J. — 792 *Oliver traduit comme s'il y avait eu dans le texte* La paix d'Amours; passeguir J; lo es P. — 798 parlar J. — 799 A qui JP; e] hi J; som semble P.

*Glossaire catalan* : fura, v. 457; perseverança, v. 253.

Amédée Pagès.

# MÉLANGES

## L'ÉTYMOLOGIE DU FR. *HOUILLE*

Le *Dict. étym.* de M. Bloch me fait le grand honneur de reproduire mon opinion sur l'origine et l'histoire de ce mot français. Voici le texte de l'article. Je mets seulement entre crochets une phrase qu'il conviendra de modifier dans la prochaine édition.

*Houille*, 1718 : *oille de charbon* en 1511 ; en outre *ouille* au XVIe siècle. — Emprunté du wallon *hoye*, qui doit ce mot spécialement au patois de Liège ; la houille a été découverte en Hesbaye en 1195, cf. dans des textes liégeois *hulhes* 1278, *hulhes ou cherbons* 1295 ; [le mot est emprunté de l'ancien allemand *skolla* (cf. allemand *Scholle* « motte ») avec le changement régulier dans le parler liégeois de *sk* en *h* ;] s'est dit d'abord de toute espèce de mottes, puis spécialement de mottes ou blocs de charbon fossile. (D'après une communication de M. Haust)

L'origine germano-liégeoise du mot français n'est pas douteuse[1]. Il est non moins certain que le liégeois *hoye*, *houye*, signifiait primitivement « motte, bloc ». Un article assez étendu, publié en 1907 et repris en 1923 dans mes *Étymologies wallonnes et françaises*, avait pour principal objet de confirmer ce sens premier par un argument inédit, tiré des dérivés wallons *houyot*, *houyê*, *houyî*. Aussi, malgré certaine difficulté phonétique que je résolvais — ou éludais — tant bien que mal, je m'étais rallié

1. Cf. Diez, p. 617. — Dans son *Glossaire des Chroniques de Froissart*, Scheler voulait expliquer *houiller* par *fouiller*. Cette fantaisie a été fâcheusement reprise par M. Nicholson, *Recherches philologiques romanes*, p. 70 (Paris, Champion, 1921).

à l'étymon *skolla* « motte », proposé jadis par Atzler et accepté dans la suite par Meyer-Lübke et Gamillscheg.

Récemment, un germaniste liégeois, M. J. Warland, a repris la question [1]. Il a démontré que, phonétiquement, *skolla* ne pouvait expliquer *houye*. En liégeois, les graphies les plus anciennes, *hulhes*, *huilhes*, *hulles*, ont constamment *h(u)-* à l'initiale, ce qui postule un étymon germanique commençant par *h(u)-*. Nulle part, pour ce mot, on ne relève en ancien liégeois les groupes *sc-*, *sch-*, *xh-*, qui sont de règle pour un primitif germanique (ou latin) commençant par *sk-*, *sc-*. La démonstration est péremptoire. Il faut écarter décidément *skolla*. Que mettre à sa place ? Une autre page des *Étym. wall. et fr.* a mis M. Warland sur la voie. Dans mon article *hotchèt*, il a reconnu toutes les acceptions de *houye* et de ses dérivés (« 1. petite masse, bloc, fragment, motte ; 2. bloc de charbon fossile ; 3. houille, charbon »). A ses yeux, cette affinité dans l'évolution sémantique de *houye* et de *hotchèt* présuppose une étroite parenté phonétique, analogue à celle qui unit le fr. *mie* (latin *mīca*) et *miche* (lat. vulg. **micca*), l'anc. fr. *cruie* (germ. *kruka*) et le fr. *cruche* (germ. *krukka*).

Or, *hotchèt* remontant certainement au germ. **hukk-* (« bosse, monceau, éminence, colline »), *houye* s'expliquerait par une variante à consonne simple **huk-* plus le suffixe diminutif *-l*, *-il*, *-ila* ; ce serait le correspondant exact d'un type roman **huk(i)la*, venu d'un ancien dialecte bas-francique voisin du domaine est-wallon. Le néerlandais *heukel* est signalé, au sens de « veillote », sur divers points de la région flamande ; de plus il survit dans le nom de lieu *Heukelom* (= *heukel* + *hem* ; ancien néerl. *Hucalhem* en 822), assez répandu dans les Pays-Bas du Nord et du Sud.

Excellente sous tous les rapports, l'étude de M. Warland, que je viens de résumer et dont j'ai déjà signalé ailleurs [2] le vif intérêt, me paraît donner la clef d'un problème dont la solution a coûté des efforts laborieux.

Jean HAUST.

---

1. *Bulletin du dictionnaire wallon*, t. 18, p. 117-128 (Liège, 1933).

2. *Bull. de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie*, VIII 463 (Bruxelles, 1934).

## UNE VERSION LATINE DU ROMAN DE *FIERABRAS*.

### Notice du ms. F. 5.3 de Trinity College a Dublin.

Parmi les chansons de geste françaises les plus populaires il faut citer le poème de *Fierabras* [1], composé, croit-on, vers 1170, traduit bientôt — entre 1230 et 1240 — en vers provençaux, et plus tard, au XV^e^ siècle, mis en prose française par le Vaudois Jean Bagnyon. Au cours des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, *Fierabras* arriva à faire partie de la matière chevaleresque de la plupart des pays de l'Europe [2]. Nous possédons, en effet, des versions en castillan, en portugais, italien, anglais, flamand, allemand et en irlandais.

Malgré cette large diffusion, l'existence d'aucune version latine du populaire roman n'a encore, semble-t-il, été signalée par aucun des nombreux érudits et bibliographes qui se sont occupés de ce sujet. Il y a quelques années (1919), M. R. Flower, du Musée Britannique, attira mon attention sur un manuscrit de la bibliothèque de Trinity College à Dublin qui devait, selon lui, contenir un tel texte. L'examen du manuscrit indiqué nous démontra, en effet, que la conjecture de M. Flower était parfaitement fondée.

Le manuscrit de Trinity College, Dublin, coté F. 5. 3 est un petit in-4 de vélin (21,3 × 14 cms.) de 254 pages numérotées, écrites à deux colonnes de 49 lignes chacune; titres en rouge et initiales en rouge et bleu. L'intéressant volume, dont on ne possède pas encore une description exacte et complète [3], est rempli presque en entier par des écrits latins, mais seize pages entières et la moitié d'une autre (pp. 165-181, col. 1) sont en irlandais.

Le volume est l'œuvre de trois scribes contemporains dont

---

1. Sur *Fierabras* voir V. Friedel dans *Romania*, XXIV, 1895, pp. 1-55; J. Bédier, *Les légendes épiques*, IV, 1913, pp. 156-164; S. Battaglia, art. *Fierabraccia* dans *Enciclopedia Italiana*, t. XV, 1932, p. 237.

2. Voir L. Gautier, *Les épopées françaises*, III, 2^e^ edit., 1880, pp. 381-391, et II, 2^e^ éd., 1892, pp. 547, 602.

3. Celle donnée par T. K. Abbott, *Catalogue*, 1900, pp. 112-113, 531 est sans valeur. Il n'a pas vu le *Fierabras*.

deux nous ont laissé leurs noms : les pp. 1-164, 181-222 et 253-54 furent écrites par un certain « Donaldus Omaelechlaynd » (p. 54, col. 2), qui était peut-être un franciscain (p. 66, col. 1) de la ville de Limerick vers l'année 1455 (*ibid.*) ; les pages 165-181, col. 1, en irlandais [1], sont dues à « Con Mac Eoghain » (p. 181, col. 1), et enfin les pp. 223-252 sont l'œuvre d'une troisième main que je crois absolument contemporaine des deux autres. Dans la marge inférieure de la page 253 une main du XVI[e] ou XVII[e] siècle a tracé le nom de « Dillon Rob. », sans doute ancien possesseur du volume [2].

La version latine du *Fierabras* occupe les pages 85-100 :

(P. 85) *Hic incipiunt gesta Karoli Magni et cetera*. Sicut apud sanctum Dyonisium inter cetera gesta in scriptis reperitur, post obdormitionem in domino bone memorie venerabilis Helene matris Constantini imperatoris, que crucem domini nostri Ihesu Christi cum corona ceterisque reliquiis sanctorum, tanquam pia sancte ecclesie filia, Ierosolimis deportauit, a Iudeis cruce diuisa per partes et ad diuersa loca sanctorum per piam deuocionem beate ecclesie oblatas tam [3]... coronam cum clauis ceterisque reliquiis pontifici romano Rome erant oblate. Regnante uero Karolo nobili imperatore in Francia pro rege uenit unus admirandus qui super omnes paganos principatum optinuit habens filium nomine Fortibras cui in decore nec valore vix aliquis valuit assimilari... (p. 100) Rolandus vero obuians Geimper regi ictu gladii sui vocabolo *durenzal* ipsum dissecuit usque ad zonam. Guido uidens Glariozal cum tanto impetu procedere direxit se ad eum; ad quem paganus sagittam unam proiciens Guidonis equum [4] interfecit.

Le texte latin ne comprend qu'un peu plus de la moitié de la matière de l'ancien poème français [5] ; je ne saurais dire si le manque du reste est imputable à la perte de quelques feuillets du manuscrit, ou tout simplement à ce qu'il ne fut pas copié par le scribe. Quant à l'original d'où cette traduction latine,

1. Ces pages seulement sont en écriture irlandaise.

2. Sur la famille Dillon qui possédait plusieurs manuscrits d'origine irlandaise, voy. C. Plummer, *Vitae Sanctorum Hiberniae*, I, 1910, pp. XIV, n. 5, et XX.

3. Après *tam* un mot illisible.

4. MS. *equm*.

5. *Fierabras*, édition Kroeber et Servois (*Les Anciens Poètes de la France*, t. IV, 1860), vers 4-3322; cf. vv. 2938-3070.

exécutée, semble-t-il, en Irlande dans la première moitié du xv^e^ siècle, fut tirée, il m'est également impossible de rien conclure, sauf que cette dernière ne dérive point directement du poème français, ni même de la version en prose française [1], de celles en italien [2], espagnol, ou anglais [3]. Existait-il, peut-être, quelque version latine du *Fierabras*, jusqu'ici demeurée inconnue, et qui aurait pénétré en Irlande au xv^e^ siècle?

Si le scribe Donaldus Omaelechlaynd du manuscrit de Trinity College a laissé inachevée sa copie du *Fierabras* latin, il a dû exister au moins une autre copie complète de ce texte, car nous en possédons une traduction irlandaise faite, elle aussi au xv^e^ siècle, directement sur cet original latin et qui embrasse tout le roman. Cette version irlandaise a été imprimée par le celtiste Whitley Stokes [4] d'après trois copies manuscrites, seules connues de lui : Londres, Musée Britannique, Egerton 1781, ff. 2a-18b, vers 1484-1487; Oxford, Bodléienne, Laud 610, ff. 45a-56b, saec. xv; Dublin, Trinity College, H. 2.7, pp. 435-456, saec. xv. Nous avons relevé l'existence de cinq autres : Londres, Egerton 174, ff. 62-140; Dublin, Trinity College, H. 2.12, n° 3, de l'année 1475; H. 2.17, pp. 433-462; Dublin, Académie irlandaise, manuscrit dénommé *Liber Flavus Fergusiorum*, ff. 2a-10a; Dublin, King's Inns, n° 10, f. 1 sq. Toutes ces copies sont du xv^e^ siècle. Une édition critique de la version irlandaise d'après tous ces manuscrits avec publication du fragment latin serait utile.

Le fragment du *Fierabras* n'est pas le seul texte latin contenu dans notre manuscrit qui ait servi de modèle à un traducteur irlandais. M. R. Flower, dont la connaissance de la littérature irlandaise éditée et inédite n'est plus à louer, nous signala naguère (1919) l'existence de versions en cette langue des pièces suivantes du manuscrit F. 5.3 :

Pp. 42-54 : *Hic incipiunt quindecim fabule filii imperatoris.* Rome erat

1. Imprimée pour la première fois à Genève en 1478, voy. L. Gautier, *Bibliographie des chansons de geste*, 1897, pp. 97-102.

2. S. Morpurgo, *Supplemento*, 1929, p. 96, n° 508; V. Rossi, *Il Quattrocento*, 3^a^ ediz., 1933, pp. 412, 466.

3. Wells, *Manual of the writings in Middle English*, 1916, p. 776.

4. Dans la *Revue celtique*, XIX, 1898, p. 14 sq. Notre texte latin se termine à la page 158, l. 20 de l'édition du texte irlandais.

quidam imperator cui nomen erat Dioclitianus, qui uxorem ducens unicum filium ex ea procreauit. Qua defuncta mansit imperator viduatus ad tempus postquam filius VII annorum esset. Imperator, vocatis VII sapientibus uno die propriis nominibus, ait illis : « Indicate mihi cui vestrum filium meum unicum erudiendum commendabo ». Tunc senior illorum, Bancillas nomine, qui ditior erat et pro sapientia nobilior... Tunc de sententia imperatoris ac baronum corpus regine igni traditur et cito consumabatur. Sed a summo iudice Deo anima eius penam si quam meruit recepit. *Expliciunt fabule filii imperatoris. Scripta per Donaldum Omaelechlaynd et cetera.*

Cette recension du roman des *Sept Sages de Rome* [1] mériterait une étude. Elle s'éloigne beaucoup des textes publiés que j'ai pu consulter : Incunable sans lieu ni date [2], « Incipit hystoria septem sapientum Rome » = Hain, *Repertorium*, n° 8722 ; texte tiré de la « Scala Celi » publié par Goedeke dans le t. III, 1866, pp. 402-421 de l'*Orient und Occident* de Benfey ; version imprimée par Adolfo Mussafia dans les *Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, phil.-hist. Klasse, t. 57, 1868, pp. 94-118.

Pp. 68-71 : [*De Inventione Sanctae Crucis*]. Anno ab incarnatione Domini... contra infideles.

Recension qui diffère sensiblement de celle indiquée dans la *Bibliotheca Hagiographica Latina* sous le n° 4169.

Pp. 76-78 : *Demo*[*n*]*stratio Pauli* [3]. Dies dominicus dies leticie... Amen.

Recension assez modifiée de celle de la *Bibl. Hag. Lat.*, 6582.

Pp. 107-130 : *Gesta Karoli in Hyspania. Incipit epistola Turpini archiepiscopi ad Leoprandum*... ad Dominum conuertit. *Expliciunt gesta Karoli in Hyspania.*

En comparant ce texte avec l'édition de F. Castets [4] nous

1. Voy. Ward, *Catalogue of Romances*, II, 1893, pp. 199-210 ; Wells, *Manual*, 1916, p. 792 ; A. Hilka, *Historia septem sapientum*, 2 vols., 1912-1913.
2. Cologne vers 1473.
3. Sur la *Visio Pauli* voy. Ward, *op. cit.*, II, pp. 397-408.
4. *Turpini Historia Karoli Magni*, Paris, 1880, pp. 1-71.

trouvons des variantes assez notables. Dans le manuscrit la lettre dédicatoire est abrégée. Après la lettre (p. 107) se trouve un index des 34 chapitres de l'ouvrage. Le chap. 3 dans le manuscrit (p. 108) omet la liste de noms de villes et commence : « Capitulum de nominibus civitatum quas in Hyspania tunc acquisiuit propter tedium proferendi barbara nomina pertranseo. Earum vero que quasdam sine pugna etc. » (édition p. 7, l. 9). Les chapitres 11 et 12 du manuscrit ne forment qu'un seul (11) dans l'édition. Le chap. 30 du ms. (29 de l'éd.) est fort abrégé et ne comprend que 9 lignes. Dans le ms. les chap. 30 et 31 de l'éd. manquent totalement. Le chap. 34 du ms. est l'Appendice A de l'éd., mais sans la fin. Le chap. 35 du ms. forme les App. C et D de l'éd. L'App. B manque dans le ms., dans lequel les chap. 33 et 34 sont par erreur numérotés 34 et 35.

En confrontant le texte latin de notre ms. avec la version irlandaise du Pseudo-Turpin [1] publiée en 1917 on constate que cette dernière n'est pas traduite du latin du ms. F. 5. 3, comme le croyait naguère M. Flower. La traduction irlandaise, faite vers 1400 [2], omet l'*Epistola Turpini ad Leoprandum* (MS. p. 107 ; éd. Castets, pp. 1-2), et aussi le chapitre en vers (n° 25 dans le ms. p. 125, et 24 dans l'éd. Castets, p. 49). La division en chapitres dans l'irlandais est autre que celle du latin et on remarque quelques divergences dans les textes; ainsi dans l'irlandais (éd. p. 31, l. 10) nous voyons une allusion à Oger, qui existe aussi dans le texte latin donné par Castets (p. 18, chap. 11), mais qui manque à celui de notre ms. (p. 112, col. 2). Pourtant la parenté entre les deux textes est très étroite. Souvent ils sont d'accord en omettant certains mots et phrases [3] qu'on lit dans le latin de Castets (voy. l'éd. Hyde, p. 31 g; p. 57 f; p. 61 c ; p. 67 d; p. 101 f). D'autre part nous lisons dans l'irlandais et dans notre texte latin quelques détails et petites additions qui ne sont pas dans le texte de

1. *The Conquests of Charlemagne, edited by* Douglas Hyde (Irish Texts Society, vol. 19, 1917).

2. Voy. éd. Hyde, p. VI.

3. A la page 9 b la version irlandaise, d'accord avec notre latin, omet les listes de noms de cités d'Espagne.

Castets ni dans l'éd. de Francfort de 1584. Par exemple il y a dans notre ms. (p. 116 col. 2) la phrase suivante, qui manque au texte de Castets (chap. 17, p. 29) : « Rotholandus vero evaginata spata que Durendalis appellabatur gigantem occidere putans ». L'addition se retrouve dans l'irlandais (éd. Hyde, p. 51, ll. 14-20 et 27); et cette autre : (ms. p. 117, col. 1) « Quo audito Rotholandus tacuit, et quasi non intellexisset, aurem auertit », qui manque à Castets (chap. 17, p. 30), mais se lit dans l'irlandais de Hyde (p. 53 ll. 30-31).

Vu le manque d'une édition vraiment critique du Pseudo-Turpin il ne paraît pas possible de se former une opinion sur la valeur critique du texte fourni par le manuscrit de Dublin.

A la page 66, col. 1, ll. 1-19 du ms. F. 5. 3 sous le titre *Cronyc.* on lit une série de notices historiques touchant l'Irlande [1] :

Anno ab incarnacione mundi VI mª. DCCtⁱ XVI. Anno Domini Mº CCCCmº LVtº.

Mº XVIº Brien Boroma rex Hybernie occisus est.

Mº XLIIIIº Donatus Mac Brien [quievit].

Mº XXIIIIº Maelechlaind Mor Mac Dobnall rex Hybernie quieuit.

Mº CXVº In sneachta scuobach [2].

Mº CXLIº Aduentus monachorum in Hibernia.

Mº CXXXIXº Defectus solis [3].

Mº CLXXIIº Thomas Cantuariensis occisus est et ingressus Anglicorum in Hibernia.

Mº CLXXIIIIº Anglici optinuerunt ciuitatem Limericensem primo.

Mº CCº XXVº Beatus Franciscus obiit.

Mº CCXLIIº Donatus Carbreach Obrieni [4].

Mº CCCXVIIº Samhra na sbaganach [5].

Mº CCCCº XXº Samhra the [6].

Mº CCCCº XXXVº Gelu maximum.

Mº CCXXIIIº Cathal Crobdearg Oconchuar rex Connassie quievit.

D'autres notices franciscaines suivent sur les lignes 31-45.

1. Plusieurs de ces dates sont erronées.
2. C'est-à-dire : Une tourmente de neige.
3. Dans le ms. *salis*.
4. Il faut probablement ajouter *quievit*.
5. Sens douteux : L'été de...
6. Un été chaud.

Des autres pièces contenues dans notre manuscrit nous mentionnerons ici seulement :

pp. 133-138 : *Hic incipit Vita Gydonis.* Dominus noster Ihesus Christus volens fidem suam vite future certitudinem inter Christianos ostendere et etiam firmiter credere, accidit quod anno sue incarnationis M° CCC° XXIIII° ad maiorem certitudinem de vita futura obtinenda sua ineffabili dispositione tale mirabile dignatus est ostendere. Contigit quod in civitate Alesti, que distat a curia Romana, que iam Baiona vocatur, per XXX^ta miliaria, obiit quidam ciuis ciuitatis eiusdem nomine Gido, cuius reddito corpore spiritus humane sepulture sine anima forma visibili apparuit sue proprie uxori grauiter eam affligens per VIII dies post suam sepulturam. Tertia vero die post natiuitatem Domini, puta scilicet in die Iohannis ewangeliste, vidua illa perrexit ad domum fratrum predicatorum in eadem ciuitate petens priorem dictorum fratrum, et sibi narrauit per omnia que ei acciderat per spiritum sui mariti... Cui prior dixit : « si ergo es flaminatus quomodo potest esse quod ista camera non comburetur » ? Spiritus respondit : « nonne dixi tibi supra quod Deus potest subtrahere ignem sicut fecit de tribus pueris in fornace, quia sicut tu vides quod sol penetrat vitrum sine lesione eius de divina ordinatione.

XXVII. Item prior quessiuit utrum sciret qui essent melioris vite in toto mundo. Spiritus respondit : « ne laudaueris hominem in vita sua, sed lauda post consumacionem quia nemo scit utrum odio uel amore dignus sit. Et ideo ora pro me quia modo vado ad locum certum et hic ulterius non apparebo », et tunc disparuit.

*Ffinit*[1] *vita Gidonis et qui legerit vel audierit legi oret pro anima scriptoris.*

Il existe quelques éditions anciennes et d'assez nombreux manuscrits de cette curieuse histoire spiritiste, connue sous le titre de « Disputatio Guidonis et Prioris ». D'après les extraits imprimés par B. Hauréau [2], on voit que notre copie présente des variantes assez considérables.

Le reste du manuscrit contient un grand nombre d'extraits et de courtes pièces latines, dont nous donnerons ailleurs l'analyse complète. Les pages 165-181 écrites par Con Mac Eoghain (note sur la p. 181, col. 1) contiennent plusieurs morceaux théologiques en irlandais [3], parmi lesquels, suivant M. Flower,

1. J'ai remarqué que les scribes irlandais emploient bien plus souvent *finit* que l'*explicit* usuel.

2. Dans *Notices et Extraits*, t. 33, I^re partie, 1890, pp. 111-123.

3. Voy. E. J. Gwynn, *Catal. of Irish MSS. in the Library of Trinity College, Dublin*, 1921, pp. 323-325.

une version du *Liber Scintillarum* attribué à Defensor. Les feuillets irlandais ne sont pas un fragment d'un autre manuscrit relié postérieurement avec le gros du volume, car les extraits latins recommencent à la fin du texte irlandais vers le milieu de la première colonne de la page 181. A la page 183, col. 2, la notice suivante :

Sciendum est quod terra Hybernie continet in se CLXXX et IV$^{or}$ cantredas et quelibet cantreda continet in se XXX villatas et quelibet villata sustinere potest VIII carrucas colentes terram et CCC vaccas et IV$^{or}$ armenta in pascuis. Ita quod nullus alteri nocebit diuiditur sic : Momonia continet LXX cantredas ; Lagenia XXXI ; Ultonia [1] XXXV ; Conactia XXX ; Media vero XVIII.

Primus conquestus Hybernie iuxta antiquitatem historie : Sefara neptis Noe audiens diluvium... (p. 184) Octavus conquestus : Henricus secundus rex Anglie de dono domini pape Adriani... usque ad tempora moderna occupat et cetera.

A la page 253 du manuscrit :

*De penitentia Roberti cuius mater eum devovit dyabolo desiderio prolis habende.* Audivi a duobus fratribus qui hec se legisse asserebant... Sed cum dicto heremita relictis omnibus... [2]

Il s'agit, probablement, de l' « exemple » d'Étienne de Bourbon [3].

Florence. Mario Esposito.

## LE MANUSCRIT 76 G 17 DE LA HAYE ET LE PSAUTIER DE LAMBERT LE BÈGUE

A propos du manuscrit indiqué dans le titre, M. Valkhoff s'est ici même (p. 17-26) occupé d'une suite de poésies pieuses d'origine wallonne dont la plupart ont jadis été imprimées par Fr. J. Schirmer, Paul Meyer et le bibliothécaire

1. MS. *Ultania*.
2. Puis quelques mots illisibles.
3. Voy. E. Löseth, *Robert le Diable*, 1903, p. XVII.

belge Grandjean. Les manuscrits mentionnés par M. Valkhoff, plus ou moins sommairement, sont au nombre de cinq :

1. le manuscrit de La Haye, qui n'avait pas encore été consulté à ce propos ;

2. un manuscrit qui se trouvait, vers 1870, au château de Grosbois (Côte-d'Or) ;

3. le manuscrit latin 1077 de la Bibliothèque nationale ;

4. le manuscrit 10 de la Bibliothèque de l'Université de Liège, et

5. un manuscrit cité par Paul Meyer d'après un catalogue de vente de 1867.

Si M. Valkhoff avait pensé à consulter les *Incipit des poèmes français antérieurs au XVI^e siècle*, répertoire bibliographique que j'ai établi à l'aide des notes de Paul Meyer, il aurait vu qu'au moins huit des douzes pièces énumérées par lui y sont enregistrées (p. 247, 395, 41, 97, 5-6, 123 et 423, 278, 35)[1] et que les indications bibliographiques données dans son article sont susceptibles d'être augmentées et précisées. Tout d'abord, à la liste des manuscrits établie ci-dessus s'ajoute un manuscrit particulièrement important :

6. le manuscrit Addit. 21114 du Musée Britannique. Il contient une des pièces de la liste de douze mentionnée tout à l'heure, savoir le n° IX (*Pius Deus omnipotent ki haut siés et lonc vois*) et une nouvelle poésie de la même veine, qui doit être ajoutée comme n° XIII à cette liste : *Sire ki por nos fustes travailhiés et penés* (*Incipit*, p. 397), toutes deux publiées par Paul Meyer dans *Romania*, XXIX, 541-43, à la suite d'un article auquel je reviendrai[2].

Le manuscrit Addit. 21114 a été acquis par le Musée britannique du libraire Boone en 1855[3]. Ce ne pourrait donc pas être ce manuscrit qui a passé en vente publique, à Paris, en 1867, après avoir figuré antérieurement (1862) dans un catalogue de la librairie Techener[4] (voir ci-dessus, le ms. n° 5). Mais ce

1. Deux (nos VII et VIII) ont été omises. Quant aux nos XI et XII, je ne puis vérifier, M. Valkhoff ayant oublié d'en donner les incipit.

2. Paul Meyer, *Le Psautier de Lambert le Bègue* (*Romania*, XXIX, 1900, p. 528-545 et 641).

3. P. Meyer, *ib.*, p. 531.

4. P. Meyer, *ib.*, p. 528, note 2, et 529, note 1.

dernier manuscrit est peut-être [1] le même que celui où M. Naetebus [2] a relevé la pièce n° X, d'après le Catalogue de Didot, 1884, p. 7.

Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liège, dont M. Valkhoff ne nomme pas l'auteur (il s'appelait Grandjean) et qu'il suppose (p. 20) peu connu des bibliographes, est dûment cité dans l'article de Paul Meyer et dans les *Incipit*. Enfin, la pièce n° I figure, en plus des éditions mentionnées par M. V., aussi dans le *Recueil d'anciens textes* de Paul Meyer, p. 354-55.

Le manuscrit de Londres, disais-je, est important. Il présente en effet diverses inscriptions qui permettent de conclure que le psautier dont il est un des exemplaires émane de Lambert le Bègue, prêtre du diocèse de Liège au XII[e] siècle, donné par plusieurs auteurs anciens comme fondateur de l'ordre des Béguines. Pour les conclusions que Paul Meyer, avec sa circonspection accoutumée, tirait de ce fait, quant à la provenance des pièces wallonnes, il suffit de renvoyer à son article précité de 1900, qui a échappé à l'attention de M. Valkhoff.

Arthur LANGFORS.

---

1. Cette supposition a besoin d'être vérifiée, mais je n'ai pas à ma disposition le *Catalogue illustré des livres précieux, manuscrits et imprimés, faisant partie de la bibliothèque de M. A. Firmin-Didot*. Je ne connais pas non plus la résidence actuelle du ms. de Grosbois.

2. G. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, 1891, p. 183.

# COMPTES RENDUS

**Miscel·lania Finke d'historia i cultura catalana**; Analecta sacra Tarraconensia, Barcelona, 1935; gr. in-8, 432 pages.

Ce recueil est dédié à Heinrich Finke, professeur à l'Université de Fribourg en Brisgau pour son quatre-vingtième anniversaire (13 juin 1935); il est consacré très particulièrement à l'histoire catalane et à l'histoire ecclésiastique, comme il convenait pour l'historien du concile de Constance, de saint Vincent Ferrier et du Grand Schisme. Un petit nombre d'articles intéressent de plus ou moins près l'histoire littéraire ; nous nous bornerons à signaler ceux-là.

P. 63-84. J. Carreras Artau, *La llibreria d'Arnau de Vilanova.* D'après un inventaire du 30 juillet 1318, qui paraît surtout riche en manuscrits d'œuvres d'Arnaud lui-même; il en résulte que nous aurions perdu la trace d'un certain nombre de ses œuvres médicales ou théologiques.

P. 85-127. P. Martí de Barcelona, *Nous documents per a la biografia d'Arnau de Vilanova.* Quarante-trois pièces de 1286 à 1322.

P. 129-141. Miquel Batllori, *Reliquies manuscrites del lul·lisme italià.* Treize manuscrits d'œuvres de R. Lull ou de traductions ou de commentaires, conservées à Bergame, Florence, Gênes, Milan, Modène, Padoue, Pavie et Pesaro.

P. 219-233. Higini Anglès, *La música anglesa dels segles XIII-XIV als països hispànics.*

P. 279-289. J. Millàs i Vallicrosa, *Manuscrits catalans de caràcter astronòmic a la Biblioteca nacional de Madrid.*

M. R

**Sæmtliche Lieder des Trobadors Giraut de Borneilh, mit Uebersetzung, Kommentar und Glossar, kritisch herausgegeben,** von Adolf Kolsen, *Zweiter Band* : Vida, *Kommentar und Glossar* ; Halle a. S., Niemeyer, 1935 ; in-8, VIII-292 pages.

Tous les provençalistes salueront avec joie l'apparition de ce volume,

complément indispensable de l'édition publiée par M. Kolsen, en quatre fascicules, de 1907 à 1910. Cette édition ne comprenait que le texte avec les variantes et une traduction, dont l'extrême littéralité ne laissait pas toujours apercevoir clairement soit le sens adopté par l'auteur, soit les motifs qui avaient déterminé sa décision. Le présent commentaire donne à cet égard toute satisfaction : il explique, justifie ou rectifie les interprétations adoptées et discute celles qui ont été proposées par les critiques, trop rares, qui ont examiné de près le premier volume. Le Glossaire, qui occupe plus de la moitié de celui-ci (p. 133-270), est complet et fait une large part aux questions morphologiques et syntaxiques.

On ne saurait dire que, en dépit de tous ces secours, le texte de Giraut soit parfaitement clair ; au contraire, ce riche commentaire en fait peut-être mieux apparaître encore les très nombreuses difficultés. Or, c'est seulement quand elles seront résolues que l'on pourra apprécier équitablement et situer à sa vraie place celui que ses contemporains appelaient « le maître des troubadours ». M. Kolsen prend modestement congé de lui en faisant appel au zèle de nos successeurs. Que le succès soit proche ou lointain, il peut se rendre cette justice qu'il y aura, par ses soins persévérants[1], largement contribué.

A. JEANROY.

**Les poésies du troubadour Arnaut de Mareuil**, publiées avec une introduction, des notes et un glossaire par R. C. JOHNSTON ; Paris, Droz, 1935 ; in-8, XXXVI-177 pages.

Sur la biographie du poète, l'Introduction (p. XI-XVII) n'ajoute rien aux résultats, au reste assez maigres, obtenus par M. W. Friedmann qui avait, en 1910, annoncé une édition d'Arnaut et a cédé à M. J. ses copies des manuscrits. La partie la plus intéressante de cette Introduction (p. XVII-XXIII) est celle qui traite les questions d'authenticité. Les arguments de M. J. contre l'attribution au poète de quatre pièces[2] me paraissent probants. Mais je considère comme également apocryphes trois autres pièces, dont l'attribution au poète n'est que très faiblement appuyée par la tradition manuscrite : XIV (34, 1) est sur un schéma employé ailleurs par Arnaut (V) et ce cas de répétition serait unique ; XVII (30, 10) est d'une simplicité très éloignée de l'élégance quelque peu compassée du poète et présente de plus (*belazor* au v. 18) une faute contre la déclinaison, scrupuleusement respectée dans toutes

1. Le premier travail de M. K. relatif à Giraut de Borneilh remonte à 1894 ; cf. *Romania*, XXIII, 496.

2. Elles sont imprimées à l'appendice où elles ne sont pas numérotées ; par une distraction bizarre, M. J. a oublié de faire figurer la première et la dernière à la table de la p. XXXVI. La seconde, de beaucoup la plus difficile, n'est pas traduite.

les pièces authentiques. Dans XIX enfin (30, 18) se lisent deux strophes de caractère moralisant qui ne sont pas dans sa manière.

L'originalité de cette édition consiste surtout dans une étude très poussée de la tradition manuscrite : les relations entre les mss. sont étudiées, pour chaque pièce, dans une longue notice, où l'auteur se livre, sur les raisons de leurs divergences, à des considérations souvent fort aventureuses ; il y met du moins en relief, ce qui est commode, les leçons qui ont le plus influé sur son classement des mss. et sa constitution du texte. Non content de ces observations, il revient encore très fréquemment sur le sujet dans les notes relatives aux textes ; on eût préféré y trouver une discussion plus serrée du sens de certains passages et des notes grammaticales plus riches et moins élémentaires.

Ces laborieuses recherches aboutissent presque toujours à un *non liquet*. Il est donc fâcheux que M. J. se soit fondé, pour constituer son texte, sur cette base fragile, en maints cas où il eût été plus indiqué de s'appuyer sur des raisons tirées du sens ou du style. En voici quelques exemples empruntés aux dix premières chansons [1].

I, 28 : *qu'ieu vos serai de totz los mals guirens*. Promesse absurde, le poète ne pouvant évidemment garantir sa dame de tous les maux. La leçon *d. t. mos m.* (ou *d. tot mon mal*) *sufrens*, conseillée par le sens, est appuyée par des mss. appartenant à trois familles. Au v. 30 la leçon *cosensa* (interprétée ici *cosens'a*) n'est que dans trois mss. et l'explication proposée est inadmissible : un *cosensa*, substantif dérivé de *cosentir*, est impossible et Arnaut ne présente aucun autre exemple d'un monosyllabe accentué (ici habet) perdant son accent en fin de vers ; sept mss. refont le vers, dont la leçon originale est perdue sans recours. — 40. *qualque ric* est appuyé par six mss. représentant deux familles et préférable, pour le sens, a *qualqu'eus platz*. — II, 6-7 : *e si ricors mi fai vas vos atraire, — Si be·m foley, no cug faire folhia*. La leçon *ricors*, qui n'est que dans *R*, si souvent fautif, constitue un pur non sens : les hautes qualités de la dame ne peuvent que décourager le poète, non l'enhardir ; cette leçon est une altération évidente du *ric cor* (*E P*), appuyé par le *fin c.* de *M a*, qui donne, en rétablissant la forme correcte, un sens excellent : c'est la noblesse de cœur du poète qui lui inspire ses hautes ambitions. — VI : dans la liste des mss placée en tête, *D* est oublié. — 8 : *Mas be·us dic, ses amor...* ; la leçon est absurde, la pièce étant une chanson d'amour ; le mot *amor*, se trouvant déjà au v. 2 de chaque couplet, ne peut se retrouver ici ; enfin cette leçon n'est que dans une seule famille ; lire, avec des mss. représentant deux familles au moins : *ses clamor* « sans récrimination ». — 18-21 : *c'ab bels digz avinens — Enans vostra honor — E a·m*

1. Les notices que précèdent chaque pièce ne sont pas présentées d'une manière uniforme ; on regrette surtout de n'y pas trouver de renvois aux éditions diplomatiques.

*tan de doussor* — *Lo vostre enseignamens*... Ce dernier mot introduirait une idée nouvelle, sans rapport avec ce qui précède et ce qui suit (le poète proteste que son plus grand bonheur est d'exalter sa dame); la bonne leçon est évidemment *enansamens* (*D I K*), appuyé par le *enantimens* de *C Q* et la faute de lecture de *a* : *mantementz*; cf. le *enans* du v. 19. — Dans la pièce VII pour le mot que termine le v. 5 de chaque couplet, les mss. hésitent entre les désinences *er* et *ers*; c'est celle-ci qu'il faut préférer, comme l'ont vu Maus et Friedmann; elle est exigée par la déclinaison aux v. 12, 19, 24 et 33 (où *mos sabers* est sujet de *falha*); au v. 5 le pluriel est aussi acceptable que le singulier (c'est lui qui se trouve, dans la même locution, X, 5). — VII, 9 : M. J. corrige le *per si* des mss en *perci* et admet l'existence d'un verbe *perciar* qui correspondrait au fr. *percier* (cf. au Gloss.); ce verbe, doublet de *pertuzar*, serait bien étonnant; calqué sur le français, il serait en tout cas disyllabique. Mais c'est là pure illusion : il faut corriger *pessi* de *pessejar*, *pesiar* (voy. Levy, *s. v.*) « mettre en pièces ». — X, 9 : *pois aissi sui vostre ses ligamen* est traduit : « puisque je suis à vous sans aucun lien », ce qui ne donne pas grand sens. Au lieu de *ses* il faut lire *sers*, appuyé par quatre mss. formant au moins deux familles (cf. le quasi synonyme *hom* dans *M*); quant au mot suivant, c'est non un subst. dérivé de *ligar*, mais l'adverbe tiré de l'adj. *lige*; il faut lire, avec *P*, *ligemen*, reconnaissable sous les graphies variées des autres manuscrits; le sens est donc : « puisque je suis votre serf, sans restriction ». — 14 : *estrangan* doit être une faute d'impression pour *estrengan*, qui est en effet dans *A Q*. — M. J. rattache le mot à *estrenher* et le traduit par « étouffent »; la bonne leçon *estenhan* est donnée par *E* (et probablement par *C*, où M. J. lit *estengua*]; c'est le subj. de *estenher*, pris au sens fréquent de « faire périr ».

La traduction est aussi correcte qu'on pouvait l'attendre d'un étranger, au reste connaissant bien notre langue; M. J. a fait un effort louable pour serrer le texte de près, mais il n'a pas réussi à éviter quelques erreurs assez graves.

III, 36 : *honor grazir* ne signifie pas « renchérir Honneur » (*sic*), mais « être reconnaissant d'une faveur ». — Traduire *capduelh* (IV, 20) par « maîtresse » est non seulement fausser le sens, mais effacer la métaphore; *mas* (33), non « si ce n'est que », mais « puisque ». — V. 17-8 : ces deux vers forment une proposition interrogative. — VI, 29 : *contra*, non « en face de », mais « en comparaison avec ». — VII, 22 : *Mout estai gen franqueza ab gran beutat*, non « Franchise, jointe à grande beauté, est bien gracieuse », mais « Noblesse et Beauté sont des qualités qui s'accordent ». — 28 : *si·l mieu fin cor no vens vostra valors* ; il faut corriger *fis cors* et lire, avec *E*, *vostras* : « si ma fidélité ne triomphe pas de vos hautes qualités ». — XV, 19-21 : *Et agra m'ops lo jorn vilans portiers*, — *Can vinc vas lieis, o que tan prim no·m vis*, — *Que mos sabers ai paor que m'aucis*. La traduction : « il aurait fallu qu'elle ne me vît pas » ne donne pas de sens; elle repose sur la leçon *nom*,

très peu appuyée et peut-être inexistante (presque tous les mss. ont *no* ou *non*) ; entendez « il eût fallu que je visse moins distinctement » (de façon à être moins ébloui par sa beauté) ; au vers suivant, la traduction « d'après ce que je sais, je crains qu'elle ne me tue » méconnaît la construction ; j'interprète *sabers* par « goût, sentiment du beau ». — XVI, 17-8 : la traduction proposée dubitativement à la note est la seule possible. — XVIII, 3-7 : *gen* est au neutre ; rectifier la traduction en ce sens. — XX, 5 : *E fin' amors ensenha l'om a faire* est traduit par « l'amour apprend à l'homme à la faire » (*sic*). C'est méconnaître la construction ; lire *lo·m* (*lo me*) et entendre : « m'apprend à le faire » (c.-à-d. à chanter). — XXV, 46-8 : *biais* est une 3e pers. sing. du subj. qui a pour sujet, *jois* et *solatz* ; sens : « même si (ailleurs, chez d'autres) ces qualités se détournent du droit chemin ».

Le vocabulaire du poète étant très pauvre, le glossaire est bref et il eût pu être réduit plus encore. Il y manque toutefois les mots *essaurejar* (XXIX, 49), qui manque aussi à Levy, et *paratjeiar* (XXV, 30 ; cf. Levy, VI, 62), qui eussent appelé l'un et l'autre un bref commentaire ; je traduirais le second, avec plus de précision que Levy, par « exercer ses droits de noblesse ».

A. Jeanroy.

# PÉRIODIQUES

ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN, CLXVII (1935)[1]. — P. 42. R. R. Bezzola, *Zur künstlerischen Persönlichkeit Chrétiens*. A propos du livre de G. Cohen sur Chrétien de Troyes. — P. 55-63. R. Riegler, *Romanische Namen des Alpdrucks* (*Incubus*). Dans les noms romans du cauchemar on reconnaît d'abord plusieurs mots latins, soit qu'ils aient eu ce sens anciennement, comme incubus et dusius (mot d'origine gauloise), soit qu'ils l'aient reçu par dérivation sémantique, comme orculus (< orcus), Silvanus, fatum, augurium, striga, phantasma, des dérivés de hirpicare. L'idée de pression apparaît souvent : coactus, plumbum, pensum, pondus (aussi *gravante*, etc.). Les noms allemands *Alp*, *Trud*, *Mar* ont pénétré notamment en Italie du nord. Certains noms d'animaux ont servi à désigner le cauchemar ; ainsi *mandra*, signalé avec ce sens par Griera à Seu d'Urgell, a été identifié, probablement avec raison, par Spitzer à l'anc. prov. *mandra*, prov. mod. *mandro* ' renard '. — P. 68. K. Jäckel, *Altfranzösisch* espuer. Ce substantif ne se rencontre pas seulement dans la *Chastelaine de Vergi*, mais aussi dans les *Quatre livres des Rois* et, sous les formes *esper*, *espoir*, dans certaines chartes de Tours. Pour le passage de la *Chastelaine* on a proposé ' support, clou ', etc. Mais il apparaît des autres textes que le sens en est plutôt ' revêtement de muraille, planche '. Ce serait un dérivé du germ. sper-, spor-, comme l'avait déjà proposé A. Thomas. — P. 72. G. Rohlfs, *Zu span. tasugo* ' *Dachs* '. Ce n'est pas, comme le voudrait Gamillscheg, un mot gothique, mais bien le lat. tardif taxus, taxone. M. R. signale pour la première fois en aragonais la forme *tejugo*, qui est phonétiquement normale. Diverses analogies apparaissant dans les dialectes permettent de se rendre compte de la forme *tasugo* ; *-ugo* est un suffixe. — P. 73-4. *Franz. airelle* ' *Heidelbeere* '. On est d'accord sur l'étymologie *atrella. Mais s'agit-il sûrement de atrum? Oui, car l'ariégois a

1. Dans le compte rendu précédent (*Romania*, LXII, 271) ce tome CLXVII avait été oublié. De plus, il y a, à la même page, une erreur de numérotation : au lieu de « T. CLXVII (1935) » lire « T. CLXVIII (1935) ».

le simple *adre*, avec *d* conservé. — Dans la chronique, p. 147 et suiv., comptes rendus sommaires de : C. Beyer, *Die Verba des ' Essens ', ' Schickens ', ' Kaufens ' und ' Findens ' in ihrer Geschichte vom Latein bis in die romanischen Sprachen* ; — P. Skok, *Zum Balkanlatein* ; — G. Bertoni, *La Chanson de Roland* ; — O. Henke, *Grammatischer Kommentar zu Bousquet, Comptes consulaires de la cité et du bourg de Rodez* ; — E. Lerch, *Historische französische Syntax*, III (cf. *Romania*, LXI, 516) ; — Hildburg Weber, *Die Personennamen in Rodez um die Mitte des 14. Jahrhunderts* ; — A. H. Krappe, *Spanish Etymologies* ; — P. S. Pasquali, *Di alcuni nomi locali lombardi in* -ascum, -acum, -anum ; — W. Phieler, *Volkskundliches aus den Marken, eine Studie aus den italienischen Provinzen der* ' Marche ' ; — P. Scheuermeier, *Wasser und Weingefässe im heutigen Italien* (G. Rohlfs ; cf. *Romania*, LXII, 137).

P. 161-176. A. H. Krappe, *Ueber die Sagen von der Geschwisterehe im Mittelalter*. Le mariage entre frère et sœur dans les récits médiévaux (Charlemagne, Arthur, etc.) serait la survivance d'une institution orientale considérée comme honorable, surtout pour un *kosmokrator*, et qui aurait pour origine les intérêts de famille tels qu'ils étaient déterminés par le matriarcat. M. K. cite à ce propos G. Maspéro, *Comment Alexandre devint dieu en Égypte* : « La noblesse de chaque membre d'une maison pharaonique et ses titres à la couronne se mesuraient sur la quantité de sang divin qu'il pouvait prouver : celui qui en tenait de son père à la fois et de sa mère prenait l'avance sur celui qui n'en avait que par son père ou par sa mère seule... Le mariage entre frère et sœur était le mariage par excellence... » — P. 256-59. K. Heisig, *Zur Herkunft eines mittelalterlichen Schwankes*. L'*exemplum* XIV de Pierre Alphonse (*Puteus*) a son correspondant dans un conte indien conservé par écrit depuis environ 1600. — Comptes rendus : p. 282. G. de Manteyer, *La Chanson de Roland et le pape Calixte II* ; R. Fawtier, *La Ch. de R.* ; E. Faral, *La Ch. de R.* (R. R. Bezzola ; cf. *Romania*, LIX, 570) ; — p. 287. E. Anitchkof, *Joachim de Flore et les milieux courtois* (D. Scheludko ; cf. *Romania*, LX, 142) ; — p. 291. S. Lyer, *Syntaxe du gérondif et du participe présent dans les langues romanes* (A. Zauner ; cf. *Romania*, LXII, 137). — Dans la chronique, p. 305, comptes rendus sommaires de : G. Rohlfs, *Beiträge zur Kenntnis der Pyrenäenmundarten* (A. Zauner) ; — C. Brunel, *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal* (G. Rohlfs) ; — Jean de Meun, *Traduction de la première épître de Pierre Abélard* (*Historia calamitatum*), éd. Charlotte Charrier (K. Wais ; cf. *Romania*, LXII, 141) ; — W. Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der französischen Sprache* (G. Rohlfs) ; — A. Th. Schmitt, *La terminologie pastorale dans les Pyrénées centrales* (J. Boutière ; cf. *Romania*, LX, 137) ; — G. Alessio, *Il sostrato latino nel lessico e nell'epo-toponomastica della Calabria meridionale* ; — M. Ankersmit, *Die Namen des Leuchtkäfers im Italienischen* ; — L. T. Barucchi, *Il greco in Italia* ; — E. Keller, *Die Reimpredigt des Pietro da*

*Barsegapè* ; — A. Mª Alcover et F. de B. Moll, *Diccionari català-valencià-balear*, II, 31 ; — J. Amades, *Vocabulari dels pastors* ; — R. G. Burillo, *El latin en la flexión verbal del dialecto cheso* ; — H. Kuen, *El dialecto de Alguer y su posición en la historia de la lengua catalana* ; — G. Sachs, *La formación de los gentilicios en español* (G. Rohlfs).

A. Långfors.

Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, LVII (1933). — P. 1-19. B. E. Vidos, *Beiträge zur französischen Wortgeschichte*. L'auteur ayant annoncé une monographie " Storia delle parole marinaresche italiane intrate in francese " réservée au termes d'origine italienne, consacre le présent article aux termes de marine qui ne seraient pas d'origine italienne, comme : *bastingue, cale, espinace, pinace, nervin, sagitaire, surgir, tartane, vette, vortice*. — P. 20-30. M. Regula, *Syntax, Psychologie, Philosophie*. Étude de la proposition subordonnée construite avec l'indicatif ou le subjonctif ; nuances que le mode imprime à la pensée. — P. 31-66. Edgar Glasser, *Über den Stilwert des Artikels im Romanischen bei Völker und Personennamen*. — P. 67-76. Leo Spitzer, *Über französisch " gros "*. L'auteur trouve, par moments, à cet adjectif un sens trivial et il n'hésite pas à le rapprocher des termes les plus grossiers du langage populaire. — P. 77-79. P. S. Pasquali, *Ancora di Arbé*, avec une note d'E. G. ; controverse sur le mot *arbé*, chalet, et sur son origine. — P. 80-95. Elise Richter, Hélène Adolf et Emile Winkler, *Studien zum altfranzösischen Alexiusliede*. Étude du caractère des personnages dans la Vita latine et dans le texte français. Les âges du monde dans la Chanson d'Alexis et chez les historiens. Critique des études précédentes. — P. 108-114. Hans Haustein, *Le gros mal de Dijon 1463*. A l'aide de nombreux exemples, l'auteur prouve que ce « gros mal » est l'épilepsie, et il propose une interprétation nouvelle du texte de Dijon, qu'il publie, et qui avait servi jusqu'ici aux historiens de la médecine à démontrer l'existence du mal de Naples à Dijon au XVe siècle.

*Comptes rendus*. — P. 115-120. K. Glaser, *Neologismus und Sprachgefühl im heutigen Französisch* (A. Barth). — P. 120-123. H. Kahane, *Bezeichnungen der Kinnbacke im Galloromanischen* (A. Zauner). — P. 123-124. R. Plate, *Französische Wortkunde auf sprach- und kulturgeschichtlicher Grundlage* (H. Kuen). — P. 124-125. K. Tromm, *Altfranzösisch « bel » in der Bedeutung « lieb »* (appendice à l'article du tome LVI, p. 441 ss.).

*Annonces sommaires*. — P. 126-128. K. Voretzsch, *Altfranzösisches Lesebuch*. — F. Brunot et Ch. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française*. — A. Dauzat, *Chronique de toponymie* dans *Revue des études anciennes* (*Annales de la Faculté de Bordeaux*). — *Glossaire des Patois de la Suisse Romande* (IXe fascicule). — M. Delbouille, *Jacques Bretel, Le tournoi de Chauvency*. — A. Tabachowitz, *Étude sur la langue de la version française des serments de Strasbourg*. — B. Lovas, *Mots d'origine hongroise dans la langue et la littérature*

*française.* — J. Svennung, *Wortstudien zu den spätlateinischen Oribasius-rezensionen* (E. G.).

P. 156-162. A. Haggerty Krappe, *Uber die Episode des Chateau des Caroles im Meraugis de Portlesguez.* L'auteur rapproche l'aventure du chevalier condamné à danser jusqu'à ce qu'un nouveau venu vienne prendre sa place à certains récits tirés du folklore moderne. La source de l'épisode serait un lai d'inspiration populaire. — P. 163-186. Th. Engwer, *Umstellung und Endstellung des grammatischen Subjekts.* M. E. démontre, par de nombreux exemples, l'inanité de la plupart des règles qui prétendent codifier l'inversion du sujet dans la proposition française. — P. 187-201. M. Regula, *Die Ausdrucksmethoden im Frz. für « Heraushebungen » von Prädikatskomponenten.* — P. 202-210. J. Brüch, *Afrz. avoutre, « Ehebrecher ».* Variantes régionales de ce mot, issu du latin *adulterum.*

*Comptes rendus.* — P. 237-244. Roman Ingarden, *Das literarische Kunstwerk* (E. W.). — P. 244-247. Jean Lemaire de Belges, *La Plainte du Désiré,* édité par D. Yabsley (Ph. A. Becker). — P. 247-251. V. Klemperer, *Geschichte der französischen Literatur* (C. S. Gutkind). — P. 252. E. W. Appendice à la *Zeitschr. für frz. S. u. L.*, LVII, p. 92 ss. sur la *Chanson d'Alexis* (voir plus haut).

*Annonces sommaires.* — P. 253. F. Paulhan, *La double fonction du langage* (E. W.). — F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900,* t. VI, 2, *Le XVIIIe siècle, la langue classique.* — E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle.* — Arlette P. Ducrot-Grandrye, *Miracles Nostre Dame de Gaultier de Coincy* : D'un chevalier a cui sa volenté fu contee por fait après sa mort. Coment nostre Dame desfendi la cité de Costentinnoble (*Annales Academiae Scientiarum Fennicae,* t. XV, n° 2). — P. 255. A. Pei, *The language of the eight century texts in Northern France.* — Raphael Levy, *Wörterbuch zum Couronnement Louis.* — P. 256. J. Schrijnen, *Bibliographie de Géographie linguistique générale* dans les *Publications d'Enquête linguistique,* t. II. (E. G.).

P. 257-312. Brugger, *Zu Galfrid von Monmouth's Historia Regum Britanniae.* L'auteur, ayant examiné la valeur des manuscrits de base des éditions Griscom et Faral, déclare ne pouvoir suivre M. Griscom lorsqu'il soutient l'existence du « liber vetustissimus » avec des arguments dont la faiblesse est évidente. Dans un post-scriptum, M. Brugger abonde dans le sens des critiques que M. Faral a émises sur l'édition Griscom (cf. *Romania,* t. LV, p. 482-527). — P. 336-349. Ph. A. Becker, *Le Confort des Malcontens, ein anonymes Gedicht von 1474 und eine eigene Art der Bibliomantik.* Poème de 1346 vers octosyllabiques édité par D. Baird-Smith dans la *Revue du XVIe siècle,* t. XIX (1932-1933), d'après le ms. 478 de la Collection Hunter de Glasgow. C'est une prophétie, datée de 1474, dont l'étonnante clairvoyance n'a pas inquiété l'éditeur. Or, M. Becker démontre que ce n'est qu'une supercherie postérieure aux événements qu'elle prétend annoncer. —

P. 350-363. M. Regula, *Über einige Probleme der französischen Syntax*. A l'occasion d'un article de M. Gamillscheg sur un de ses ouvrages, l'auteur remet sur le métier six questions de syntaxe française. — P. 385-406. K. Ettmayer, *Über die Kriterien der syntaktischen Interpretation*. Pour l'intelligence d'un texte ancien, avant tout, il faut posséder le « Sprachgefühl », l'intuition de la langue, à laquelle il faut ajouter l'étude de l'étymologie et de la syntaxe. L'auteur consacre ensuite ses pages à l'accent et à l'intonation ; de nombreux graphiques sont consacrés à cette dernière qui, selon lui, est de très haute importance. — P. 407-446. Kurt Lewent, *Zu den Liedern des Trobador Guiraut de Calanso*. La vie et l'œuvre de Guiraut telles que les présente l'édition Ernst. Nombreuses corrections au texte. — P. 447-450. J. Brüch, Nochmals zu frz. *chanceler*, « wanken » (cf. *Zeitschr. für franz. Spr. und Lit.*, L, p. 304). — P. 485-486. P. S. Pasquali, *Di alcuni nomi dialettali francesi del « sole »*. Les noms de Thiebaud, Michaud ou Durand, donnés au soleil dans certaines provinces.

*Comptes rendus*. — P. 487-490. Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française* (A. Zauner). — P. 490. F. Cramer, *Die Bedeutungsentwicklung von Jean im Französischen* (H. Kahane). — P. 491-496. E. Vinaver, *Malory* (S. Hofer). — P. 496-498. J. Holmberg, *Das Moralium Dogma Philosophorum des Guillaume de Conches lateinisch, altfranzösisch und mittelfränkisch herausgegeben* (S. Hofer).

*Annonces sommaires*. — P. 505. C. de Boer, *Psycho-Dynamies of Pseudo-Dynamies ?* — P. 506. *Publications of the Institute of French Studies* : J. Harris, *Marie de France, The lays Guigemar, Lanval and a fragment of Yonec*. — P. 507. Wendelin Fœrster, *Wörterbuch zu Kristian von Troyes*. — G. Cohen, *Un grand romancier d'amour et d'aventure au XII^e siècle : Chrétien de Troyes et son œuvre* (E. W.).

H. C.

# CHRONIQUE

Albert BARTH, décédé à Bâle le 24 juin dernier, était né à Ober-Uzwil (Saint-Gall) le 19 février 1881. Ses études universitaires, commencées à Genève, s'étaient poursuivies à Zurich, puis à Paris, où il avait été un élève zélé de notre École des Hautes Études, et enfin à Florence. Docteur en 1909, il avait été chargé peu après de l'enseignement de français au gymnase supérieur de Bâle, où il fit toute sa carrière ; en 1928, il avait cru devoir refuser une chaire que lui offrait l'Université de Neuchâtel.

Dans l'édition du *Lai du Conseil* qui lui servit de thèse, il n'avait pas, faute d'une suffisante information sur la tradition manuscrite, donné toute sa mesure (voir *Romania*, XLI, 288). Depuis quelques années il s'était voué surtout aux recherches lexicographiques. Ses *Beiträge zur französischen Lexikographie*, publiés dans les *Mélanges Gauchat* (fr. *par exemple* ; moy. fr. *pouir* ; voy. *Romania*, LIV, 526), dans la *Zeitsch. f. fr. Sprache und Liter.*, LII, 283-310 (a. fr. *avoir* ; *vois* (exclamatif), *aoi*, *voiz du papelart*), dans les *Mélanges Tappolet* (p. 16-22 : *Aus meiner Neologismensammlung*), dans la *Vox romanica* (I, 106-20 : *apache* ; *pouvoir q.*) ne se recommandent pas seulement par l'éblouissante richesse de la documentation, mais aussi par la finesse et la sûreté du jugement. La mort prématurée de ce savant trop modeste est pour nos études une perte très sensible. — A. JEANROY.

— Au moment où s'achève l'impression de ce numéro, nous recevons l'avis du décès à Bonn, le 4 octobre, après une longue maladie, de Wilhelm MEYER-LÜBKE ; il était âgé de soixante-quinze ans. Nous devons nous borner aujourd'hui à communiquer à nos lecteurs cette pénible nouvelle. — M. R.

— Les romanistes suisses, justement fiers de la grande part qu'ils ont prise depuis de longues années au renouvellement des études romanes, conscients aussi de la place de choix que les conditions géographiques et politiques de leur patrie leur assurent dans l'ensemble du domaine roman, et de la riche variété des tendances scientifiques représentées dans leurs universités et leurs centres régionaux d'études, ont résolu de créer une revue suisse de linguistique romane. Mais ils tiennent à lui donner aussi un caractère hautement international, et c'est ce qu'exprime clairement la forme latine du titre

attribué au nouveau périodique : VOX ROMANICA. *Annales helvetici explorandis linguis romanicis destinati*. La revue est dirigée par MM. J. Jud et A. Steiger, elle paraîtra deux fois par an, à partir de 1936, en fascicules de 200 pages qui doivent être distribués en janvier et juillet. Elle est éditée à la librairie Max Niehans, de Zurich et Leipzig, et se trouve en France à la librairie E. Droz, à Paris. Nous souhaitons à *Vox romanica* une belle et longue carrière ; nous connaissons assez les hommes qui l'ont fait naître pour être sûrs de leur volonté de réussir dans leur courageux essai ; nous avons parmi les collaborateurs de la revue assez de collaborateurs de la *Romania*, assez d'anciens élèves de nos enseignements français, assez d'amis très chers, pour concevoir beaucoup de joie et quelque fierté de ce nouvel effort des travailleurs romanistes. — M. R.

### COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Dans les *Classiques français du moyen âge* ont été publiés :

76. — *L'Atre périlleux*, roman de la Table ronde édité par Brian WOLEDGE ; 1936, X-301 pages.

77. — GUERNES DE PONT-SAINTE-MAXENCE, *La vie de saint Thomas Becket*, éditée par Emmanuel WALBERG ; 1936, XXIV-265 pages.

— Du *Thesaurus linguae latinae* a paru le fascicule VI du vol. V, 2 : EROGO-ETIAMNUNC.

— Du *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, le fasc. 4 (feuilles 31-40) : LES DEUX-JUMEAUX-GHISLENGHIEN.

— Du *Französisches etymologisches Wörterbuch* de W. von WARTBURG, la livr. 29 : C.K.Ķ.Q, de C à CANIS.

— Du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, le fasc. VIII : AVAL-BAHUT.

### COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Arnold VAN GENNEP, *Le folklore de la Flandre et du Hainaut français (département du Nord)* ; Paris, Maisonneuve, 1935 et 1936 ; 2 vol. in-8 à pagination continue, 739 pages. — Ces deux volumes forment les tomes II et III d'une collection de *Contributions au folklore des provinces de France* ; le tome I, que nous n'avons pas reçu, est consacré par le même érudit au *Folklore de la Bourgogne (Côte-d'Or)*. M. van Gennep avait publié, à la même librairie, mais dans une autre collection — ce qui n'est guère commode — deux volumes consacrés au *Folklore du Dauphiné (Isère)*. Nous devons signaler ces recueils divers : la connaissance du folklore est aussi utile à l'intelligence de la littérature qu'à celle du vocabulaire. A ce dernier point de vue les derniers chapitres du *Folklore de la Flandre*, consacrés aux formulettes et aux jeux, présentent un intérêt particulier et

l'on regrettera que l'auteur n'ait pas facilité les recherches des philologues en dressant un index des mots locaux cités ou expliqués. — M. R.

Ernest Hœpffner, *Les lais de Marie de France* ; Paris, Boivin, 1935 ; pet. in-8, 179 pages (Bibliothèque de la *Revue des cours et conférences*). — Ce n'est pas là seulement une très utile mise au point des multiples questions que nous posent l'œuvre et la personnalité de Marie de France. Dans une série d'analyses des lais groupés d'après leurs sujets, M. H. s'est attaché à dégager ce qu'étaient les tendances psychologiques et les conceptions morales de Marie. Il a en même temps marqué avec précision les emprunts de Marie aux œuvres antérieures. Peut-être M. H. aurait-il pu pousser davantage dans le détail l'analyse des mouvements psychologiques des personnages, et tenir plus de compte des indications d'attitudes et de gestes qui décèlent ces états successifs : je pense, p. ex., à la pointe d'amour-propre du jeune homme dans les *Deux Amants*, aux allures de Lanval, à la variété des attitudes d'Eliduc. La rédaction ou l'impression ont peut-être été hâtives : je crois avoir aperçu quelques inadvertances de langage. — M. R.

E. Margaret Grimes, *Le Lay du Trot* (*The Romanic Review*, XXVI, nº 4, oct.-déc. 1935, p. 313-321). — Le *Lai du Trot*, publié en 1832 par Monmerqué et Francisque Michel et dont Mme Grimes donne ici une nouvelle édition, a pour thème la punition de ceux qui méprisent l'amour. Sur l'apparition de ce motif dans la littérature médiévale (p. ex. chez André le Chapelain et Richard de Fournival) Mme Grimes donne, dans une courte introduction, d'utiles renseignements, mais aucun commentaire du texte du manuscrit unique du *Lai du Trot* (Arsenal 3516), qui en aurait pourtant grand besoin. Il y a là des termes d'habillement et de harnachement, des mots rares, même un proverbe (que Mme G. cite sans l'identifier, il est fort connu) et, surtout, plus d'un passage obscur. Le poème, à rimes plates, est bizarrement présenté comme s'il se composait de couplets, dont le premier compterait quatre et tous les suivants cinq vers. Si les vers sont ainsi groupés par de grandes initiales dans le manuscrit (ce que Mme G. ne nous dit pas), il était inutile de respecter cette disposition qui ne sert qu'à agacer le lecteur. Dans l'introduction (p. 314) il y a une fâcheuse méprise : il y est dit par deux fois que le cortège des femmes malheureuses de n'avoir pas su aimer se compose de vingt-quatre *damoiselles*, or le texte porte IVxx, c'est-à-dire quatre-vingts. L'édition contient un certain nombre de fautes, quelques-unes dues au copiste, d'autres imputables à l'éditeur. Je n'en signale ici que celles qui n'exigent pas de longues discussions. — 14. Virgule au lieu d'un point. Le vers suivant a été altéré par une faute d'impression, lire *S'ot .Vc. livrees de terre*. 31. *Cainte*, lire *çainte*. 39. Supprimer la virgule. 52. *N'i ert*, lire *n'iert*.

60. *L'endeüre*, lire *l'eudeüre*. 72. *Avra*, corr. *orra*. 80. Virgule au lieu d'un point. 81. *Si estoient*, vers trop long, corr. *S'estoient*. 87. *Blïaus* avec tréma. 88. *Senglés*, lire *Sengles*. 92. *Que* est pour *Qui*. 93. *Seïr* avec tréma. 108. *Dusc'in*, est-ce une faute d'impression pour *dusc'en*? 113. *Lui*, la rime et le sens demandent le féminin *li*. 128. Virgule au lieu d'un point. 130. *Celui* est pour le féminin *celi*. 150. *Vi* est pour *vit* (3e personne). 151. *D'ice forest*, corr. *d'icele forest*. 169 et 170. *Brisiés* et *reloiés*, lire *brisies* et *reloïes* (féminins picards). 181. *Noir* est pour *noirs* (pluriel). 194. *N'en pasma*, corr. *s'en pasma*. 212. Vers trop court, corr. *Por enquerre et* [*por*] *demander*. 246. Vers trop long, supprimer le premier *et*. 271. Mettre *Ce poise moi* entre virgules. 275. Le mot *entre* est de trop, lire *A molt dure eure fumes nees*. 284. *Qui*, corr. *Que*. 285. Supprimer la virgule. 294. Virgule au lieu d'un point. — A. Långfors.

*Le Charroi de Nîmes, an english translation with notes by* Henri J. Godin ; Oxford, B. Blackwell, 1936 ; in-8, vii-55 pages. — Traduction d'après le texte de M. Perrier dans les *Classiques français du moyen âge*. « For some extraordinary reason Old French has never been very popular among University students », dit le traducteur ; c'est pour dissiper quelque peu les mystères dont le *Charroi* reste enveloppé pour les étudiants que cette traduction a été tentée ; souhaitons qu'elle atteigne son but. Les notes pourront être une aide réelle, mais il n'en sera pas toujours ainsi des étymologies rapportées. — M. R.

H. P. J. M. Ahsmann, *Le culte de la Sainte Vierge et la littérature française profane du moyen âge* ; Utrecht-Nimègue, Dekker et Van de Vegt, et Paris, Picard, [1934] ; in-8, 158 pages. — Un premier chapitre n'est qu'une introduction sur « le culte de la Vierge et son évolution au moyen âge » ; il est d'une rapidité déconcertante et par exemple on n'y trouve que quelques lignes sur l'Immaculée Conception. Le second chapitre, qui est presque tout le livre (p. 47-150), étudie « le reflet du culte de la Vierge dans la littérature profane du moyen âge » : c'est encore une revue rapide et qui n'est pas de première main, et ce n'est qu'un commencement d'inventaire. Un inventaire étendu reste à faire et la question à reprendre. On s'étonne que, dans la Bibliographie, dom Cabrol soit devenu *Cabrolles*. — M. R.

# INDEX DES MOTS [1]


A

*aaise* fr. 154
*aatir* fr. 204
*abitacle* fr. 142
*abot* norm. et fr. Ouest 138
*achater, acheter* fr. 172
*acorer* fr. 265
*acuter (soi)* fr. 399
*adem* ptg. 129
*aderver* fr. dial. 148
*adob* fr. 266
*adové* fr. Nord 147
*adre* ariég. 550
*adripare* 146
*adulterum* 552
*afiche, -chal* fr. 204
*afit* fr. 203
*Aguracus* 284
*airelle* fr. 549
*aisin* prov. 177
*aleujamen* cat. 287
*alicante* esp. 127
*alixandre* fr. 127
*al-laccât* ar. 127
*Alp* all. 549
*Altilia* it. 421
*amender* fr. 139
*anar* prov. 269
*andéver* fr. dial. 148
*andrdminas* cat. 275
*andromina* cat., esp., ptg. 275
*anrdenver* fr. dial. 148
*anrête* lor. 151
*antébois, -tibois* fr. 139
*antif* fr. 155
*Antilia* it. 421
*aoi* fr. 554
*apache* fr. 554
*Appoigny* 284
*Apuniaco* 284
*arbé* it. 551
*arbol* esp. 398
*arnaudie (faire)* fr. 13
*arramie, -iz* fr. 204
*arriver* fr. 146
*arvore* léon. 398
*asi* fr. prov. 397
*assin* pic. 209
*aster* grec. 377
*asterion* fr. 377
*atirier* fr. 207
**atrella* 549
*atrum* 549
*Attilia* it. 421
*auch* all. 241
*augurium* 549
*auk* all. 241
*auricula, *-ucula* 259
*avec cela* fr. 277
*avoir* fr. 554
*avoutre* fr. 552

B

*baiasse, -iesse* fr. 395
*bailar* esp., ptg. 277
*balistique* fr. 139
*baragouin* fr. 257
*baragwin* bret. 258
*bastar* esp. 414
*bastingue* fr. 551
*baud* fr. 127
*bel* fr. 551
*belbelet* fr. 399
*bele* cymr. 426


1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et dialectes sont, d'une façon générale, celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes I-XXX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

*bellus* ..... 426
*Belp* ..... 257
*besu* fr ..... 362
*bez* prov ..... 176
*bief, -et* fr ..... 176
*biffe* fr ..... 398
*bilboquet* fr ..... 139
*billebaude* (*à la*) fr ... 139
*Billebaut* fr ..... 139
**bille-bosc* fr ..... 139
*billot, -ter* fr ..... 139
*birlesca, -co* esp .... 398
*blanc-scellé* fr ..... 139
*blanc-seing* fr ..... 139
*blanc-signé* fr ..... 139
*blasmer* fr ..... 399
*blond* fr ..... 139
*blonquin* fr. N.-Est 139
*bobëlë* alb ..... 132
*bobolo* vénit ..... 132
*bohème* fr ..... 398
*borolo* vénit ..... 132
*Boruscia* it ..... 244
*Borussia* ..... 243
*bouce* fr ..... 399
*boulange* fr ..... 398
*bouterole* fr ..... 139
*breca* esp ..... 139
*breque* Douai ..... 139
*Briarres* ..... 284
*briche* fr ..... 208
*brocante* fr ..... 348
*Bruoera* ..... 284
*bus* prov ..... 399
**butt-* germ ..... 138

## C

*ca* sansk ..... 240
*că* roum ..... 132
*caccapuzza* it ..... 127
*cagne* fr ..... 398
*caire* (*hé*) fr ..... 206
*cale* fr ..... 551
*caleboté* fr ..... 207
*camelot, -te* fr ..... 398
*camois, -ssié* fr ..... 207
*campa* ptg ..... 129
*canalla* esp ..... 398
*capduelh* prov ..... 547
*captus* ..... 165
**caractellum* ..... 129
*caracter* ..... 129
*carduncellus* ..... 127
*caritel* ptg ..... 129, 131
*ca să* roum ..... 132
*cassiaus* fr ..... 142
*castañal* léon ..... 398
*catapuce* fr ..... 127
*catapuzza* it ..... 127
*catuspucia* prov ..... 127
*ce suis je* fr ..... 43
*chacer* fr ..... 165
*chaieles* fr ..... 206
*chanceler* fr ..... 553
*change* fr ..... 163
*chanole* fr ..... 142
*chans* (*travers*) fr ... 205
*chantel* (*en*) fr ..... 205
*char* fr ..... 362
**charactele, -ere* ..... 131
*chasse-puce* fr ..... 127
*chater* fr ..... 164
*chauve* fr ..... 155
*checché* it ..... 240
*chef-lieu* fr ..... 277
*chiunque* it ..... 240
*chouflique* fr ..... 398
*čišča* avest ..... 240
*cisemus* fr ..... 203
*cisterne* fr ..... 394
*citare* ..... 155
*cligner* fr ..... 276
*coactus* ..... 549
*cochet* fr ..... 362
*codaz, -do* ptg ..... 130
*cofa* it ..... 132
*cogue* fr ..... 127
*coldre* ptg ..... 276
*comble* fr ..... 153
*comble, -é, -er* fr .... 154
*comment que* fr ..... 233
*commodo* ..... 270
*concido* ..... 179
*concire, -cis* fr ..... 179
*concise* fr ..... 179
*concisiare* ..... 179
*concisus, -sa* ..... 179
*concyre* fr ..... 179
*confés* fr ..... 154
*contekier* fr ..... 209
*contra* prov ..... 547
*convergent* fr ..... 139
*coquille* fr ..... 398
*cordre* lyon ..... 261
*corgie* fr ..... 394
*coron* fr ..... 209
*corral* esp ..... 414
*corredor* fr ..... 261
*coso* ast., argent ... 398
*cossantes* ptg ..... 129
*côte* fr ..... 139
*cotelé* fr ..... 139
*coulper* fr ..... 142
*courbe* fr ..... 155
*couroir* fr ..... 261
*coverta* vénit ..... 133
*crespe* fr ..... 155
*cride* fr ..... 139
*crocht* nëerl ..... 139
*croquet* fr. N.-Est ... 139
*crum* fr. dial ..... 415
**crumu* ..... 415
*cualquiera* esp ..... 240
*cubitu* ..... 138
*cude* fr ..... 139
*cuenta* esp ..... 398
*cui que* fr ..... 232
*cuite* fr ..... 362
*čup* turc ..... 133
*cursus* ..... 419

## D

*daemonicum* ..... 275
*daive* fr. dial ..... 149
*dant* rét ..... 258
**dardu* ..... 415
*dange* Saône-et-Loire 147
*déclarer* fr ..... 139
*deexcitare* ..... 261
*deglacier* fr ..... 399
*dejar* esp ..... 127

*delirare*..... 150
*delivre* fr..... 153
*demanés, -nois* fr.... 207
*dementare*..... 150
*dérêver* fr. dial..... 150
*deripare*..... 156
*derivare*.....146, 156
*derne* fr..... 426
*derve* fr..... 156
*derver* fr..... 146
*desalmado* esp..... 127
*deschaucier* fr..... 153
*deschaus, -auz*..153, 154
*desclairier* fr..... 139
*desedar* lomb..... 156
*desidar* prov..... 156
*desloiauter* fr..... 265
*despachar* esp..... 414
*despert* fr..... 154
*despondu* fr..... 156
*destare* it..... 156
*desteindre* fr..... 156
*destordre* fr..... 156
*destraire* fr..... 156
*destrier* fr..... 417
*desuare, -vare, -vatus* 156
*desve* fr..... 156
*desver* fr..... 145
*detailler* fr..... 203
**devagus*..... 152
*dève* fr. dial..... 148
*dierve* fr..... 156
*dios* esp..... 295
*disvare, -viare*..... 156
*divergent* fr..... 139
*dolat* Metz..... 147
*dolva*..... 147
*donte* fr..... 153
*dont que* fr..... 232
*dorve* fr. comt..... 147
*douvêt* Dole..... 147
*dover* fr. Nord..... 147
*dracuncellus*..... 127
*drauca*..... 147
*Durand*..... 553
*Durendal* fr..... 406
*dusius*..... 549
*dyote* fr..... 203

## E

*-ebam*..... 418
*ebenus*..... 204
*écarbouiller* fr..... 139
*eccumodo*..... 270
*écharbot* fr..... 139
*ecrouelles* fr..... 258
*edenvier* fr. dial.... 148
*Egry* fr..... 284
*émender* fr..... 139
*emingaut* fr..... 209
*empachar* esp..... 414
*enbiez* fr..... 203
*enceer* fr..... 269
*enchaussener, -sumer* fr..... 139
*encheement* fr..... 269
*encognure* fr..... 139
*encordre* lyon..... 261
*encui* fr..... 204
*endauva* fr. dial.... 148
*enderver* fr.....147, 149
*endesver, -dêver* fr.. 147
*endoouvera* Corréze. 147
*endorio* Ambert.... 147
*endorver* Montbéliard..... 147
*endoualbi* Aveyron.. 147
*endourbâ* Gray..... 147
*endove* fr. Nord.... 147
*endôver* fr. dial.147, 148
*endôvré* Anjou..... 147
*endrominas* cat..... 275
*enredde, -die* fr..... 150
*enrêde, -di* fr. dial... 151
*enrédige* fr. dial.... 151
*enreidise* Clairvaux. 151
*enreisdie* fr..... 151
*enresde* fr.150, 156, 157
*enresdie* fr.....150, 208
*entule* fr..... 203
*eram*..... 131
*ernaudie (faire)* fr.. 13
*Erdstern* all..... 378
*erraberia* basq..... 150
*escarbille* fr..... 139
*esceer* fr..... 269
*esclanche* fr. ..... 204
*-esco* esp..... 398
*escolee* fr..... 362
*escroe* fr..... 258
*escuciaus* fr..... 206
*esmolu* fr..... 399
*esper* fr..... 549
*espinace* fr..... 551
*espoir* fr..... 549
*espondre* fr..... 156
*espuer* fr..... 549
*estaif* fr..... 399
*estain* fr..... 154
*estanc* fr..... 154
*esteindre* fr..... 156
**esterion* fr..... 378
*esterlin* fr..... 204
*esteufs (faiseur d')* fr. 139
**estic bosc* fr..... 139
*estordre* fr..... 156
*estormie, estour-* fr.. 208
*estout* fr..... 204
*estraier* fr..... 266
*estraire* fr..... 156
*estreindre* fr..... 156
*esvaiier* fr..... 155
*esvau* fr..... 155
**esvo, esvoé, -oer* fr. 155
*eteire* fr..... 378
*éteufier, -vier* fr... 139
*etibois, -os* fr..... 139
*étoire* fr..... 376
*eus* fr..... 37
*eux* fr..... 28
**evagus*..... 153
*exalbidus*..... 156
*excitare*..... 261
*exire*..... 155
*exitare*..... 155
*exponere*..... 156
*exstinguere*..... 156
*extorquere*..... 156
*extrahere*..... 156
*exvagare*..... 155
**exvagu*.....153, 155
**exvare, -atus*..... 156
*-ez* esp. ptg..... 408

F

*tagu* ..... 155
*faire* = *dire* fr..... 206
*fante* it..... 276
*fatum* ..... 549
*feta*..... 260
*feuillie* fr..... 380
*feuillolé* fr..... 203
*fi* (*de*) *et de voir* fr.. 205
*filatos*..... 260
*filière* fr..... 263
*flaccidus* ..... 156
*flaistre* fr..... 156
*flavidus*..... 156
*fleur* fr. marit..... 139
*fleur* (*à*) *de* fr..... 139
*fleur de lis* fr..... 317
*flor* germ..... 137
*flor* fr..... 393
*foison* (*n'avoir*) fr... 266
**foliata*..... 380
*Folie* (*la*) fr..... 378
*folly* angl..... 379
*forme* fr..... 203
*fou* fr..... 155
*fraîche* fr..... 155
*fripon* fr..... 278
*fruscio* it..... 276

G

*galée* fr..... 277
*garagnon* fr..... 268
*garingal* fr..... 203
*gaste* fr..... 154
*gaude* fr..... 127
*glace*, *-cer* fr..... 139
**glacia* ..... 139
*glacier* fr..... 139
*glacis* fr ..... 139
*glatt-* germ..... 139
**glattian* germ..... 139
*goldre* esp..... 276
*gol mó* hébr..... 127
*gondriller* fr..... 142
*gonfio* it..... 154
*gonfle*, *-é* fr..... 154
*goute* (*première*) fr. 393
*govorliv* bulg..... 410
*gradonzel* istr..... 127
*gravante* it..... 549
*grazir* prov..... 547
*grenois* fr..... 473
*grifaigne* fr..... 399
*gros* fr..... 551
*grumu*..... 415
*guastinau* fr..... 362
*gudazza* it..... 258
*gueltrum*..... 153
*guindal* léon..... 398
*guraliv* roum..... 410
*guverta* all..... 132

H

*hallop* fr..... 399
*Ham* fr..... 387
*ham* germ..... 388
*haneker* fr..... 399
*hanter* fr..... 142
*hayle* béarn..... 276
*Hem* (*le*) fr..... 387
*Hem-Monacu* fr.... 387
*hericer* fr..... 399
*henkel* néerl..... 533
*Henkelon* néerl..... 533
*hirpicare*..... 549
*hochequeue* fr..... 269
*holgurdine* fr..... 399
*Hood* (*Robin*) angl.. 246
**horta* ..... 397
*hortus*, *-ti*..... 397
*hotchèt* wall..... 533
*houille* fr..... 532
*houye*, *-yé*, *-yi* wall.. 532
*houyot* wall..... 532
*hoye* wall..... 533
**hreuwan* francique. 146
*huerta* esp..... 397
*huilhes* wall..... 533
**huk*, *-kk* germ..... 533
**huk*(*i*)*la* germ..... 533
*hulhes* wall..... 532
*hulles* wall..... 533
*hurel* fr..... 426
*husel* (*faire*) fr..... 362
*hvarjis* got..... 240
*hvas* got..... 240
*hvazuh* got..... 240

I

*-ian* fr..... 419
*iaus* fr..... 38
*-ien* fr..... 419
*il* fr..... 28
*il n'y a que* fr..... 302
*incitare*..... 269
*incubus*..... 549
*indéver* fr. Nord... 147
*Inrigidia* ..... 151

J

*jenvre*, *-esse* fr..... 417
*jornal* (*estoile*) fr... 399
*jouvre* fr..... 139
*juif* fr..... 155

K

*kaš-ca* sansk..... 240
*katapution* grec..... 127
*kofen*, *-fna* alb..... 132
*komo* logud..... 270

L

*Lamure* fr..... 99
*lanotâranli* aroum.. 133
*lapide*..... 397
*large* fr..... 155
*largeté* fr..... 266
*lasche* fr..... 154
*lausia*..... 397
*laveton* fr..... 139
*lé* fr. prov..... 397
*lega lera* basq..... 269
**leudia* fr..... 269
*levend* turc..... 133
*levente* esp..... 133
*les* fr. prov..... 397
*lijftocht* néerl..... 139

*linenocte* fr. N.Est. 139
*linot* fr. 277
*linotte* fr. N.Est. 139
*linotte* fr. 277
*lis* fr. 317
*loco* esp. 414
*lougre* fr. 139
*loze* fr. prov. 397
*luesdemanois* fr. 206
*luge* fr. 269
*lugger* angl. 139
*lui* fr. 28

M

*macédoine* fr. 127
*macedonicum olusatrum* 127
*madriale, -igale* it. 275
*maent* fr. 293
*Maeotis* 465
*magne* fr. dial. 193
*mahajër* alb. 425
*mahomet* fr. 426
*maiestire* fr. 266
**majarium, -aticum* 425
*malehabitus* 157
*manaie (en)* fr. 207
*mandra, -o* prov. 549
*manès* fr. 207
*manieres* fr. 204
*mannettu* sic. zingar. 415
*manois* fr. 207
*Mar* all. 549
*marantega* vénit. 271
*maranilla* esp. 398
*marsoleau, -lin* fr. 127
*Marteret* fr. 190
*Martray, -troy* fr. 190
*marzolin* fr. 127
*marzolino* it. 127
*mas* prov. 547
*mat, -ter* fr. 208
*materialis* 275
*Matrat* fr. 190
*maumetre* fr. 203
*me* fr. 64
*medler* fr. 150
*meila* prov. 150
*meismes (je, il)* fr. 32
*Meothedie* fr. 465
*merda* 131
*mere nu (tout fin)* fr. 268
*merler, mesler* fr. 146
*Mettis* 414
*Michaud* fr. 553
*mire* roum. 133
*mirer* fr. 393
*mitraille* fr. 398
*moi* fr. 40
*mole (querre le) as roisoles* fr. 127
*mon* fr. 205
*monjoie* fr. 205
*Mons Gaudii* 138
*montaña* esp. 398
*Montjoie* fr. 138
*mozo* esp. 414
*mura* 92
*mura* foréz. 101
*muralla* esp. 398
*Murat* fr. 100
*muratus* 100
*Mura verdun* fr. 101
*Mure (La)* fr. 92
*Muremaison* fr. 99
*Murencienne* fr. 99
*Mures (Les)* fr. 92
*Muret* fr. 100
*Murette (La)* fr. 99
*Murevieille* fr. 99
*murittus* 100
*muro* prov. 92
*Murs* fr. 100
*murus* 100
*Murz* fr. 100
*musceons (a)* fr. 399

N

*narria* esp. 269
*naufragare* 145
*naufragus, navifr.* 153
*navrer* fr. 153
*nervin* fr. 551
*nodare* 260
*noische* fr. 204
*nubeiro* esp. 127
*nubes* 127
*nura, -age* sard. 101
*nurattolu* sard. 101

O

*obsomogar, obsoniogar* fr. 171
*oi* fr. 295
*oïe* fr. 205
*oille de charbon* fr. 532
*oiseler* fr. 208
*ondaiver* fr. dial. 148
*ook* néerl. 241
*orculus* 549
*orfraie* fr. 146
*orto* prov. 397
*os, osé* fr. 154
*osfraie* fr. 147
*osprey* angl. 147
*ossifraga* 146
*ouh* all. 241
*ouille* fr. 532
*où que* fr. 233

P

*paier (soi) de* fr. 265
*palagra* it. 258
*palais (comte)* fr. 208
*panporcino* it. 415
*pantaisar* prov. 149
*pantaisier* fr. 157
*paper* fr. 139
*papoter* fr. 139
*paratjeiar* prov. 548
*par exemple* fr. 554
*parfait* fr. 163
*parlaria* cat. 287
*pascuum* 425
*pashtrak* alb. 425
*pasturagium, -aticum* 425
*paumier* fr. 139
*pectus* 258
*pelagra* it. 258

*pelfrer* fr..... 399
*pellagra, -re* it..... 258
*pelotier* fr..... 139
*penne (traire la) par l'ueil* fr..... 205
*pensum*..... 549
*pente* ptg..... 129
*pentima, -toma* it... 128
*peral* esp..... 398
*perron* fr..... 184
*persil d'Alexandre, de Macédoine* fr.... 127
*perte (aler a)* fr.... 393
*Peruça, -usa* cat..... 242
*peto* it..... 258
*phantasiare*... 150, 157
*phantasma*..... 549
*picard* fr..... 127
*picaro* esp..... 127
*Pier Borsa* it..... 415
*picte* rét..... 258
*Pikards*..... 127
*pilagra* it..... 258
*pilori* fr..... 276
*pinace* fr..... 551
*pissalatiera* it..... 415
*plagare*..... 155
*plaiier* fr..... 155
*plais, -sier* prov.... 277
*ploscă* roum..... 137
*plumbum*..... 549
*polagra* it..... 258
*pompée* fr..... 399
*pondus*..... 549
*porfil* fr..... 206
*poron* fr..... 184
*pouir* fr..... 554
*poutre, -elle* fr..... 258
*pouvoir* fr..... 554
*prada* cat..... 397
*pradera* esp..... 397-8
*prata, -tum*..... 397
*prée* fr..... 397
*profit (aler a)* fr.... 393
*prueba* esp..... 398
*Prusse*..... 242
*prust* all..... 258
*puer* fr..... 206
*pulakre* it. dial..... 258
*pulliter*..... 258
*pultrella*..... 258
*pütai* fr. dial..... 258
*putred* roum..... 157
*putridus*..... 157

Q

*qualche* it..... 240
*qualiscumque*..... 234
*qualisvis*..... 240
*qualunque* it..... 240
*quandochè* it..... 240
*quandunque* it..... 240
*que*..... 235
*quedar* esp..... 127
*quele* fr..... 206
*queles* fr..... 266
*quelque, quel que* fr.. 232
*que que* fr..... 232
*quiconque* fr..... 233
*quicque*..... 238
*quicumque*..... 233
*quidazzo* it..... 258
*quidquid*..... 233
*quienquiera* esp.... 240
*-quin* fr..... 139
*quinta* ptg..... 129
*quique*..... 238
*qui que* fr..... 232-3
*qui qui* fr..... 233
*quis*..... 234-5
*quisquis*..... 233
*quivis*..... 240
*quixataqui* esp..... 240
*quotcumque*..... 234
*quotuscumque*..... 234

R

*ra-* fr..... 165
*ra* lorr..... 152
*racaptare*..... 166
*racater* fr..... 158
*racchetta* it..... 166
*rachater* fr..... 158
*racheat* angl..... 172
*racheter* fr..... 171-2
*rage* fr..... 206
*ragier* fr..... 206
*rahat* ar..... 166
*raibar* prov..... 149
*raide* fr..... 155
*raivar* prov..... 149
*raive* prov..... 149
*rajar* esp..... 414
*rapozo* esp..... 127
*raquette* fr..... 166
**rasulare*..... 414
*rasum*..... 414
*Ratomagu*..... 153
*ravacher* fr. dial.... 150
*ravâilles* lorr..... 150
*ravar* prov..... 150
*ravassear* prov..... 150
*rdver* lorr..... 150
*ravidanu*..... 156
*ravidus*..... 156
*raxar* esp..... 414
*re-* fr..... 165
*readcaptare*..... 165
*reber* prov..... 149
*reberia* béarn..... 150
*rebugar* cat..... 287
*recaptare*..... 165
*receer* fr..... 269
*receptare, -tum*..... 171
*recet, -ter* fr..... 171
*rechace* angl..... 169
*rechacer* fr..... 165
*rechase* angl..... 169
*rechate* angl..... 167-9
*recheat* angl..... 169
*rechercher* fr..... 171
*rechet, -ter* fr..... 171
*recitare*..... 269
**recomputiare*..... 414
*redat* poit..... 151
*reddier* fr..... 150
*réder* fr. dial..... 151
*rederie* pic..... 151
*rédeu* fr. dial..... 150
*rédoire* fr. dial..... 151
**refragu*..... 145
*regricier (soi)* fr.... 362

*regunzar* esp..... 414
*reiva* prov..... 149
*remoudre* fr..... 139
*rémouler* fr..... 139
*rencognure* fr..... 139
*reps* fr..... 139
*reptar* prov..... 275
*reputare*..... 275
*resdant* wall..... 151
*resde* fr..... 151, 156-7
*resderie* fr..... 150
*resdeur* wall..... 151
*resdier* fr..... 150
*resiar* lyon..... 262
*resse* wall..... 151
*ressedar* prov..... 262
*resve* fr..... 156
*resver* fr..... 146
*resverie* fr..... 149
*resveur* fr..... 149
**resvidu*..... 157
*reté* fr..... 142
*reu* lorr..... 151
*reva* prov..... 149
*revar* prov..... 149
*révasson* fr. dial.... 150
*revehi*..... 145
*réver* fr..... 145, 157
*réveux* fr. dial..... 150
*rib, -bs* angl..... 139
*ridic* roum..... 136
*ridica* roum..... 136
**rigdicare*..... 136
*rifflei* fr..... 399
*rigidu*..... 136, 151
*ripitare* it..... 275
*roano* esp..... 156
*roches* fr..... 142
*roisde* fr..... 151
*roisoles* fr..... 127
*ronssar* cat..... 287
*Ronvai* fr..... 11
*roongnés* fr..... 320
*rosec* prov..... 269
*roteriaus* fr..... 362
*Rothomensis*..... 153
*Rotómagu, -mao, -mo.* 153
*rouler* fr..... 203
*Rouvai* fr..... 11
*rovossa* Corrèze.... 149
*rue et estre* fr..... 205
*ruer* fr..... 207
*rvat* lorr..... 150

S

*să* roum..... 271
*sa* got..... 240
*sabers* prov..... 548
*sabucus*..... 271
*Sacco-Anzug* all..... 398
*saco* argent..... 398
*saei* got..... 241
*sagitaire* fr..... 551
*sah* got..... 240
*saig* cat..... 287
*sambucus*..... 271
**samburus*..... 271
*sane* fr..... 266
**sanguiniata*..... 425
*sarbăd* roum..... 156
*Sarc* all..... 153
*sarcophagu, -covu, -cu*..... 153
*Sarg* all..... 153
*sarqueu* fr..... 153
*saxum*..... 397
*Scholle* all..... 532
*schrabbelen, -ben* flam. 139
*sciarvidu* sic..... 156
*sclodia*..... 269
*scrofa, -fellae*..... 258
*sèche* fr..... 155
*sedan* angl..... 412
**sedda* napol..... 412
*ses* fr..... 207
*seür* fr..... 271
*seurson* fr..... 362
*sèy* wall..... 131
*sez* fr..... 266
*sflavidu* sic..... 156
*sfravitu* sic..... 156
*shengjetë* alb..... 425
*si* fr. prov..... 397
**sidda* napol..... 412
*silla* esp..... 412
*Silvanus*..... 551
*situla*..... 259
*skolla* germ..... 532
*slegn* rom..... 157
*slegned* mil..... 157
*smyrnium olusatrum.* 127
*só* got..... 240
*socordre* lyon..... 261
*Sogg* all..... 258
*sóh* got..... 240
*soi* fr..... 29
*soldadesca, -co* esp.. 398
*soldatesco* it..... 398
*Soldateska* all..... 398
*soldatesque* fr..... 398
*solsis* fr..... 427
*some* fr..... 362
*somniare*..... 157
*somnium*..... 157
*songer* fr..... 157
*sorbere*..... 427
*sorcis* fr..... 427
*souan, souham (faire)* fr..... 362-3
*sounjar* prov..... 149
*soussi* fr..... 426
*sper-* germ..... 551
*spor-* germ..... 551
*stivar* vénit..... 133
*stivue* alb..... 133
*storcere* it..... 156
*stricken* néerl..... 140
*strickhose* néerl..... 140
*strigu*..... 551
*strik, -ken* néerl.... 140
*stringere*..... 156
*stringere* it..... 156
*stũz, -zer, -zo* engad. 154
*suga* germ..... 258
*sureau* fr..... 271
*surgir* fr..... 551
*sussil* fr..... 427
*svagare* it..... 153

T

*tai* fr..... 258
*tain* fr..... 139

*tais* fr. 258
*taisson* fr. 258, 396
*tardaresso* prov. 415
*tartana* prov. 415
*tartane* fr. 551
*tartarasso* prov. 415
*tartufo* it. 407
*tassel* fr. 396
*Tassilo* germ. 397
*tasugo* esp. 549
*taxone* 549
*taxus* 549
*tejugo* esp. 549
*thata, -tuh* got. 240
*Thiebaud* 553
*tiers (soi)* fr. 29
*tinn-* fr. 139
*toi* fr. 40
*tot (a)* fr. 204
*touaille* fr. 206
*trac (tout à, d'un)* fr. 139
*traverser* fr. 362
*trek* néerl. 140
*trempe* fr. 154
*treslis* fr. 207
*tric* fr. 139
*triche* fr. 140
*tricon* fr. 140
*tricot* fr. 140
*tricouse* fr. 140
*triquebille* fr. 140
*triquehouse* fr. 140
*triquemadame* fr. 140
*trische* fr. romand. 140
*trouble, -é, -er* fr. 153-4
*Trud* all. 551
*tsopë* alb. 133

U

*ubicumque* 236
*ubiubi* 236
*uh* got. 240
*und* all. 241
*usurier* fr. 369
*utcumque* 237
*uterque* 237
*utique* 236

V

*vadlet* fr. 150
*vadrouille* fr. 398
*vagari* 152
*vagus* 152
*vai, -e* fr. 155
*vailet* prov. 150
*vairon* fr. 208
*vaisseau* fr. 398
*vaisselle* fr. 398
*varlet* fr. 146
*vaslet* fr. 146
*vealtre* fr. 153
*veltre* fr. 153
*ventra* ptg. 129
*vent (ne) ne voie* fr. 205
*ventrillier, -rs* fr. 362-3
*verglacier* fr. 139
*vertragu* 153
*vette* fr. 551
*vianeis* fr. 288
*viautre* fr. 153
*vil* prov. 550
*vincido* it. 157
*vinco* it. 157
*vivenote* fr. N. Est. 139
*vivi* canad. 156
*vividus* 156
*vois* fr. 554
*vortice* fr. 551
*vuide* fr. 155

W

*weltrum* 153
*wrenschen* germ. 268

Y

*yaus* fr. 38

Z

*zaga* esp. 127
*zagel* germ. 127
*zopa* vénit. 133
*zorro* esp. 127
*zur* basq. 127

# TABLE DES MATIÈRES


Pages.

BATES (R. C.), *Le conte dou Barril* par Jean de Blois et *Le Tournoiement d'Enfer* ; essai d'attribution ..... 359

FLUTRE (L.-F.), Un manuscrit inconnu de la Bibliothèque de Lyon... 1

FOULET (L.), L'extension de la forme oblique du pronom personnel en ancien français (troisième et dernier article) ..... 27

HENRY (A.), Étude sur les sources du *Roman d'Alexandre* de Lambert li Tors et Alexandre de Bernay ; importance de l'*Historia de preliis*. 433

HOEPFFNER (E.), Renart ou Renaut ? ..... 196

JUD (J.), *Rêver* et *desver* ..... 145

LOUIS (R.), Recherches topographiques sur la bataille de Vaubeton d'après la chanson de *Girart de Roussillon* ..... 173

PAGÈS (Am.), *La Belle dame sans merci* d'Alain Chartier, texte français et traduction catalane ..... 481

PIAGET (A.), Un poème inédit de Guillaume de Digulleville : *Le Roman de la Fleur de lis* ..... 317

TANQUEREY (F. J.), Ancien français *il n'y a que* (suivi de l'infinitif)... 302

TILANDER (G.), *Rachater* dans la *Chanson de Roland* ..... 158

VALKHOFF (M.), Le manuscrit 76 G 17 de La Haye et l'ancienne hymne wallonne ..... 17

VERRIER (P.), Origine et évolution des anciennes diphtongues françaises ..... 289


## MÉLANGES


BRUNEL (C.), Nouveaux fragments d'un manuscrit du *Breviari d'Amor* ..... 385

DUFOUR (J.-E.), *La Mure*, *Les Mures*, noms de lieu ..... 92

ESPOSITO (M.), Une version latine du roman de *Fierabras* ; notice du ms. F. 5.3 de Trinity College à Dublin ..... 534

HAUST (J.), L'étymologie du fr. *houille* ..... 522

HENRY (A.), Le théâtre du *Roman de Ham* : Ham-sur-Somme ou Hem-Monacu ?..... 386
— Pierre de Saint-Cloud et le *Roman d'Alexandre*..... 102
LANGFORS (A.), Le manuscrit 76 G 17 de La Haye et le psautier de Lambert le Bègue..... 541
MAWER (A.), *La Folie* in Place-names..... 378
PAGÈS (Am.), La « Table de Prusse » et l'Ordre teutonique dans l'ancienne littérature catalane..... 242
TILANDER (G.), Moyen français *étoire* « petite lunaire (*Botrychium lunaria*) »..... 376
VERRIER (P.), Robin Hood..... 246
WEERENBECK (B.H.J.), *Quel que, qui que*, etc..... 232

## CORRECTIONS

LÅNGFORS (A.), Le fabliau nouvellement découvert à Lyon (*Romania*, LXII, 1)..... 392

## TRAVAUX COLLECTIFS

ROQUES (M.), Recueil général des lexiques français du moyen âge... 248

## COMPTES RENDUS

ARNAUT DE MAREUIL. Voir Poésies.
BOLLON (P.), Lexique patois de la Chapelle d'Abondance (Haute-Savoie) (A. DURAFFOUR)..... 259
BRUNEL (C.), Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal (A. JEANROY)..... 121
DAHNK (E.), L'hérésie de *Fauvel* (A. JEANROY)..... 400
DENIS PIRAMUS. Voir *Vie seint Edmund le rei*.
Festschrift für Ernst Tappolet (M. R.)..... 257
FINKE (H.). Voir Miscellania.
Germanisch-romanische Studien Professor Hugo Suolahti dargebracht (M. R.)..... 396
GIRAUT DE BORNEILH. Voir Sæmtliche Lieder.
*Guillaume de Dole*. Voir JEAN RENART.
HENRY (A.). Voir Poème en l'honneur de la Vierge.
JEAN RENART, *Le Roman de la Rose* ou de *Guillaume de Dole*, éd. par Rita LEJEUNE (A. JEANROY)..... 262
JOHNSTON (R. C.). Voir Poésies.
KJELLMAN (H.). Voir *Vie seint Edmund le rei*.

Kolsen (A.). Voir Sæmtliche Lieder.
Laumonier (P.). Voir Mélanges.
Lejeune (R.). Voir Jean Renart.
Leroquais (V.), Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France (M. R.)..... 117
Mélanges de littérature, d'histoire et de philologie offerts à Paul Laumonier (M. R.)..... 256
Miscel·lania Finke d'historia i cultura catalana (M. R.)..... 544
Peire Raimon de Tolosa. Voir Cavaliere (A.).
Pellegrini (S.), Il « Pianto » anonimo provenzale per Roberto d'Angiò (J. Boutière)..... 122
Piramus. Voir *Vie seint Edmund le rei*.
Poème du XIIIe siècle en l'honneur de la Vierge, édité par Albert Henry (Arthur Långfors)..... 401
Poésies (Les) du troubadour Arnaut de Mareuil publ. par R. L. Johnston (A. Jeanroy)..... 545
Sæmtliche Lieder des Trobadors Giraut de Borneilh hgg. v. Adolf Kolsen (A. Jeanroy)..... 545
Sauter (H.), Wortgut und Dichtung; eine lexikographisch-literargeschichtliche Studie über den Verfasser der altfranzösischen Contefable *Aucassin et Nicolette* (M. R.)..... 404
Schiaffini (A.), Tradizione e poesia nella prosa d'arte italiana dalla latinità medievale a G. Boccaccio (G. Contini)..... 119
Schneider (M.), El colectivo en latin y las formas en *-a* con valor aumentativo en español (Leo Spitzer)..... 397
Suolahti (H.). Voir Germanisch-romanische Studien.
Tappolet (E.). Voir Festschrift.
*Vie* (*La*) *seint Edmund le rei*, poëme anglo-normand du XIIe siècle par Denis Piramus, publié par Hilding Kjellman (A. Jeanroy)... 399
Wartburg (W. v.), Évolution et structure de la langue française (M. R.)..... 124

## PÉRIODIQUES

Annales du Midi, XLVII, 1935 (Jean Boutière)..... 267
Archiv für das Studium der neueren Sprachen, CLXIV-CLXVI, 1933-1935 (A. Långfors)..... 268
— CLXVII, 1935..... 549
— CLXVIII, 1935 271
— CLXIX, 1936, 1-2..... 409
Archivum neophilologicum, I (M. R.)..... 407
Archivum romanicum, XVIII, 1934 (M. R.)..... 126
Boletim de Filologia, I, 1932 (P. Le Gentil)..... 128

Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie, VIII, 1934 ..... 131
Bulletin de la Société de linguistique de Paris, XXXV-XXXVI, 1934-1935 (M. R.) ..... 407
Bulletin linguistique, II-III, 1934-1935 (M. R.) ..... 409
Codrul Cosminului, VIII, 1933-1934 ..... 171
Göttingische gelehrte Anzeigen, CXCIII-CXCVII, 1931-1935 (G. Lozinski) ..... 410
Hispanic Review, I-III, 1933-1935 (F. Lecoy) ..... 411
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, LV, 1934 (G. Gougenheim) ..... 272
Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, XXIII, 1925-1935 ... 414
Neuphilologische Mitteilungen, XXXV, 1934 (M. R.) ..... 414
Publications of the modern language Association of America, XLVII-XLVIII, 1932-1933 (E. S.) ..... 415
Revue de philologie française, XLVI, 1933 (M. R.) ..... 417
Revue des études latines, XII, 1934 (M. R.) ..... 132
Revue internationale des études balkaniques, I, 1934 (M. R.) ..... 132
Studia neophilologica, VI-VII, 1933-1935 (M. R.) ..... 418
Studi di filologia italiana, III, 1932 (Cl. Z. N.) ..... 419
Studier i modern språkvetenskap, XII, 1934 (M. R.) ..... 421
Studii italiene, « Roma » n. s., I-II, 1934-1935 (M. R.) ..... 421
Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, LVII, 1933 (H. C.). 551
Zeitschrift für romanische Philologie, LV, 1935 (M. R.) ..... 274

## ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Abélard (Pierre), *Historia Calamitatum*. Voir Jean de Meun.
*Adam (Jeu d') et d'Ève*. Voir Cohen (Gustave).
Adam le Bossu, *Jeu de Robin et Marion*. Voir Cohen (Gustave).
Aimeric de Belenoi, Poésies p. p. Maria Dumitrescu ..... 134
Albrecht (Otto), Four Latin Plays S[t] Nicholas from the 12[th] Century Fleury Play-book ..... 285
Aldridge (Harold Richard). Voir Hartley (Percival).
Antoine de la Taverne, *Journal de la Paix d'Arras* (1435) p. p. André Bossuat ..... 431
Arnau March. Voir Coblas (Les) de Jacme... March.
Ashmann (H.P.J.M.), Le culte de la Sainte Vierge et la littérature profane du moyen âge ..... 557
Atiya (Aziz Suryal), The Crusade of Nicopolis ..... 144
*Atre (L') périlleux*, éd. par Br. Woledge ..... 555
Barbier (Paul), Miscellanea lexicographica, XII ..... 138

Bartoli (Matteo), Analogie di metodo fra la storia dei linguaggi e quella delle tradizioni populari..... 283
— Caratteri fondamentali della lingua nazionale italiana e delle lingue sorelle..... 425
Baskervill (Charles Read). Voir Pierre Gringore's.
Bergmann (Werner), Studien zur volkstümlichen Kultur im Grenzgebiet von Hocharagón und Navarre..... 281
Bertoni (Giulio), Il « De vulgari eloquio »..... 428
Besthom (Rudolf), Ursprung und Eigenart der älteren italienischen Novelle..... 135
Bianquis (Geneviève), Histoire de la littérature allemande..... 427
Blanchet (A.), Un passage de la *Chanson de Roland*..... 288
Böhringer (Peter Hans), Das Wiesel, seine italienischen und rätischen Namen und seine Bedeutung im Volksglauben..... 426
Bossuat (André). Voir Antoine de la Taverne.
Brongniart (Henry), Les contes de Chrétien de Troyes..... 141
Brunel (Clovis), Antoine Thomas..... 279
— Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal..... 134
— Notice et extrait du manuscrit 1095 de la Bibliothèque de Marseille contenant des sermons catalans..... 287
Buceta (Erasmo). Voir López de Vega (Antonio).
Bulard (Marcel), Le scorpion, symbole du peuple juif dans l'art religieux des XIVe, XVe, XVIe siècles..... 144
Calot (Fernand) et Georges Thomas, Guide pratique de bibliographie..... 424
Caron (Pierre) et Marc Jaryc, Répertoire des périodiques de langue française..... 282
Cartojan (N.), Poema cretană Erotocrit în literatura românească şi izvorul ei necunoscut..... 285
— Voir Seminariul de istoria.
Chailley (Jacques). Voir Cohen (Gustave).
Charrier (Charlotte). Voir Jean de Meun.
*Charroi (Le) de Nîmes*, trad. par H. J. Godin..... 557
Chartes du Forez antérieures au XIVe s. p. par Georges Guichard, le comte de Neufbourg, Edouard Perroy et J.-E. Dufour, I-IV... 135
— V..... 423
Chatelain (Yves), A propos d'*Aucassin et Nicolette*..... 288
Chrétien de Troyes, *Li Contes del Graal*, éd. p. Alfons Hilka..... 280
— Le manuscrit d'Annonay, éd. par Albert Pauphilet..... 141
*Chronique de Turpin*. Voir Codex quartus sancti Iacobi.
Coblas (Les) de Jacme, Pere i Arnau March, éd. p. Am. Pagès..... 286

Codex quartus sancti Iacobi de experimento et conversione Yspanie et Gallecie editus a beato Turpino archiepiscopo..... 140
COHEN (Gustave), *Le Jeu d'Adam et d'Ève*, transposition littéraire, ...adaptations musicales de Jacques CHAILLEY..... 430
— ADAM LE BOSSU dit DE LA HALLE, *Le Jeu de Robin et Marion*, transposition..... 431
— Voir RÉAU (Louis).
Commentaires sur les *Remarques* de Vaugelas par La Mothe Le Vayer... p. p. Jeanne STREICHER..... 427
*Conquête de Constantinople*. Voir MCNEAL (Edgar Holmes).
CONS (Louis), État présent des études sur Villon..... 432
CONTINI (Gianfranco), Per il trattamento delle vocali d'uscita in antico lombardo..... 283
*Coplas de Yoçef*..., éd. par Ig. GONZÁLEZ LLUBERA..... 286
COTTINEAU (dom L. H.), Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés, 1-2..... 282
— 3..... 423
— 4..... 555
CREWS (C. M.), Recherches sur le judéo-espagnol dans les pays balkaniques..... 134
DELACOTTE (Joseph), Guillaume de Digulleville, poète normand ; trois romans-poèmes du XIVe siècle..... 142
DEMAISON (L.), Quelques mots en usage à Reims..... 426
Dictionnaire de l'Académie française, VII..... 135
DORRANCE (Ward Allison), The Survival of French in the Old district of Sainte Genevieve..... 281
D'OVIDIO (Francesco), Varietà filologiche (*Opere*, t. X)..... 424
DROZ (E.), Fragment d'un miracle de Théophile..... 142
DUBOIS (Raymond) et B. H. J. WEERENBECK, Comptes de la seigneurie de Lucheux (1417-1474), I..... 427
DUBSKY (Ota), Sur quelques particularités dans l'emploi du cas régime et du cas prépositionnel..... 137
DUFOUR (J.-E.). Voir Chartes du Forez.
DUMESNIL (René), Histoire illustrée de la médecine, préface de Jean-Louis FAURE..... 283
DUMITRESCU (Maria). Voir AIMERIC DE BELENOI.
DUPIRE (Noël), Antoine Thomas..... 422
— De quelques mots français d'origine néerlandaise..... 138
— Tarif du travers et du tonlieu d'Amiens au XIIIe siècle. 427
DURAFFOUR (A.). Voir JEANTON (G.).
— Voir VIOLET (E.).
*Enfances (Les) Guillaume* p. p. Patrice HENRY..... 134

ENTWISTLE (William J.), The Year's work in modern language studies, with the assistance of L. W. TANCOCK, V..... 282
ESPINOSA (M.) hijo, Arcaismos dialectales..... 281
FAURE (Jean-Louis). Voir DUMESNIL (René).
FLASCHE (Hans), Die begriffliche Entwicklung des Wortes *ratio* und seiner Ableitungen im Französischen bis 1500..... 423
GESSLER (Jean). Voir *Manière de Langage*.
GLIXELLI (Stefan), Regulile de purtare la masă in româneşte..... 140
Glossaire des patois de la Suisse romande, VIII..... 555
GODIN (H. J.). Voir *Charroi (Le) de Nimes*.
GONZÁLEZ LLUBERA (Ig.). Voir *Coplas de Yoçef*.
GRIERA (A.), Tresor de la Llengua, de las Tradiciones et de la Cultura popular de Catalunya, I-II..... 284
— III-V..... 423
GRIMES (E. Margaret). Voir *Lay du Trot*.
GRINGOIRE. Voir PIERRE GRINGORE.
GUERNES DE PONT-SAINTE-MAXENCE, *Vie de saint Thomas Becket*, éd. par E. Walberg..... 555
GUICHARD (Georges). Voir Chartes du Forez.
HARTLEY (Percival Horton-Smith) et Harold Richard ALDRIDGE, Johannes de Mirfeld, his life and works..... 428
HENRY (Patrice). Voir *Enfances Guillaume*.
HILKA (Alfons). Voir Chrétien de Troyes.
HOEPFFNER (E.), Les lais de Marie de France..... 556
HUTTON (James), The Greek Anthology in Italy to the year 1800... 281
In memoria lui Vasile Pârvan..... 136
IORGA (N.), Lorrains français en Roumanie..... 427
JABERG (Karl), Aspects géographiques du langage..... 422
— et J. JUD, Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz, VI..... 281
JACME MARCH. Voir Coblas (Les) de Jacme... March.
JARYC (Marc). Voir CARON (Pierre).
JEAN DE MEUN, Traduction de la première épître de Pierre ABÉLARD (*Historia Calamitatum*), éd. par Charlotte CHARRIER..... 141
JEANROY (A.), Albert Thomas, notice suivie d'une bibliographie complémentaire par G. THOMAS..... 422
JEANTON (G.), L'habitation paysanne en Bresse; étude d'ethnographie...; étude linguistique par A. DURAFFOUR.....
*Jeu d'Adam et d'Ève*. Voir COHEN (Gustave).
JOKL (Norbert), Zu den lateinischen Elementen des albanischen Wortschatzes..... 425
JUD (J.), Antoine Thomas..... 279
— Voir JABERG (K.) et J. JUD.

KUNZE (Horst), Die Bibelsübersetzungen von Lefèvre d'Etaples und von P. R. Olivetan verglichen in ihrem Wortschatz..... 423
*Lay (Le) du Trot*, éd. p. S. Margaret GRIMES..... 556
LE GENTIL (Georges), La littérature portugaise..... 286
LEVILLAIN (Léon). Voir LOUP DE FERRIÈRES.
LINDELÖF (U.), Axel Gabriel Wallensköld,..... 279
LIFSCHITZ-GOLTEN (Manya), Les Juifs dans la littérature française du moyen âge..... 281
LLUBERA (Ig. GONZÁLEZ). Voir *Coplas de Yoçef*.
LÖFFEL (Kurt), Beiträge zur Geschichte von *Montjoie*..... 138
LOHMANN (Otto), Die Rahmenerzählung des *Decameron*, ihre Quellen und Nachwirkungen..... 134
LOMMATZSCH (Erhard). Voir *Proverbe au vilain*.
— Voir TOBLER-LOMMATZSCH.
LÓPEZ DE VEGA (Antonio), Paradoxas racionales escritos en forma de diálogos... éd. p. Erasmo BUCETA..... 281
LOT (Ferdinand), Les invasions germaniques ; la pénétration mutuelle du monde barbare et du monde romain..... 424
LOUIS (René), Trois noms de lieux gallo-romains cités par Clarius de Sens..... 284
LOUP DE FERRIÈRES, Correspondance, II, éd. p. Léon LEVILLAIN..... 280
LYER (Stanislav), Syntaxe du gérondif et du participe présent dans les langues romanes..... 137
MCNEAL (Edgar Holmes), The Conquest of Constantinople translated from the old French of ROBERT DE CLARI..... 431
MALORY, *Morte Darthur*. Voir VINAVER (Eugène).
*Manière (La) de Langage qui enseigne à bien parler et à écrire le français...* p. p. Jean GESSLER..... 140
MARCH (ARNAU, JACME, PERE). Voir Coblas (Les) de Jacme... March.
MAROUZEAU (J.), Traité de stylistique appliquée au latin..... 281
MEINECKE (F.), Enquête sur la langue paysanne de Lastic (Puy-de-Dôme)..... 134
MEMMER (Adolf), Die altfranzösische Bertasage und das Volksmärchen. 135
MEYER-LÜBKE (W.), Romanisches etymologisches Wörterbuch, 3e éd., 18-20..... 282
MICHEL (Louis), Les légendes épiques carolingiennes dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse..... 430
MIRFELD (Johannes de). Voir HARTLEY (Percival).
MITCHNEK (Simon R.). Voir *Yon*.
MONTEVERDI (Angelo), Testi volgari italiani anteriori al duecento.... 280
MORET (André), *Partonopeus de Blois*... dans la littérature européenne du moyen âge..... 143
NERI (Ferdinando), Appunti su *Guigemar*..... 142

NEUFBOURG (comte de). Voir Chartes du Forez.
*Nicolas* (*s.*). Voir ALBRECHT (Otto).
Noëls. Voir VAGANAY (Hugues).
PAGÈS (Am.). Voir Coblas (Les) de Jacme... March.
PARMLY (Ruth), The geographical references in the Chanson de *Garin le Loherain*..... 280
PÂRVAN (Vasile). Voir In memoria..... 136
PASQUALI (Pietro Settimio), Romani words in italian Slangs..... 137
PATTERSON (Warner Forrest), Three Centuries of French Poetic theory..... 429
PAUPHILET (Albert). Voir CHRÉTIEN DE TROYES.
PERE MARCH. Voir Coblas (Les) de Jacme... March.
PERROY (Edouard). Voir Chartes du Forez.
PHILIPPS (Hosea), Étude du parler de la paroisse Evangeline (Louisiane)..... 422
PIERRE GRINGORE's Pageants for the Entry of Mary Tudor into Paris... éd. p. Charles Read BASKERVILL..... 142
POPE (M. C.), From Latin to Modern French with especial consideration of Anglo-Norman..... 426
POPPE (Erich), Der Wortschatz des *Journal du sieur de Gonberville*.... 425
*Proverbe au Vilain*. Hundert alfranzösische Sprichwörter des gemeinen Mannes... hgg. v. Erhard LOMMATZSCH..... 431
RÉAU (Louis) et Gustave COHEN, L'art du moyen âge (arts plastiques, arts littéraires) et la civilisation française..... 429
Recueils (Les) de Noëls imprimés à Lyon au XVIe siècle. Voir VAGANAY (Hugues).
RICCI (Seymour de), Census of Medieval and Renaissance Manuscripts in the United States and Canada... with the assistance of W. J. WILSON..... 135
RICHTER (Elise), Beiträge zur Geschichte der Romanismen : I. Chronologische Phonetik des Französischen bis zum Ende des 8. Jahrhunderts..... 423
RINGENSON (Karin), Le rapports d'ordinaux et de cardinaux dans les expressions de la date dans les langues romanes..... 137
ROBERT DE CLARI. Voir MCNEAL (Edgar Holmes).
ROHE (Alfred), Die Terminologie der Fischersprache von Grau d'Agde (Hérault)..... 138
ROHLFS (Gerhard), Le Gascon, études de philologie pyrénéenne..... 423
SCHEUERMEIER (Paul), Wasser- und Weingefässe im heutigen Italien... 137
Seminariul de Istoria literaturii române (epoca veche)... Bucureşti..., Cercetări literare p. p. N. CARTOJAN..... 428
ŞIADBEI (I.), Problemele vocabularului român comun..... 138

Silk (Edmund Taite), Saeculi noni auctoris in Boetii Consolationem Philosophiæ Commentarius..... 285
Silverstein (Theodore), Visio sancti Pauli; the history of the Apocalypse in latin..... 285
Smith (Janet M.), The French Background of Middle Scott Literature. 141
Spaarnay (H.), Hartmann von Aue..... 143
Steffens (Max), Die Ausdrücke für « Regen » und « Schnee » in Französischen, Rätoromanischen und Italienischen..... 284
Storost (Joachim), Studien zur Alexandersage in den älteren italienischen Literatur..... 135
Streicher (Jeanne). Voir Commentaires...
Tancock (L. W.). Voir Entwistle (William J.).
Terracini (Arone), Vincenzo Crescini..... 137
Thesaurus linguae latinae, V, 2, v..... 135
— V, 2, vi..... 555
— VI, 3, xiii..... 423
— VIII, 1..... 282
Thomas (Georges). Voir Calot (Fernand).
— Voir Jeanroy (A.).
Thoron (Ward). Voir Codex quartus sancti Iacobi.
Tobler-Lommatzsch, Altfranzösisches Wörterbuch, 17..... 135
*Trot* (*Lai du*). Voir *Lay* (*Le*) *du Trot*.
*Turpin* (Chronique de). Voir Codex quartus sancti Iacobi.
Vaganay (Hugues), Les Recueils de Noëls imprimés à Lyon au xvie siècle..... 432
Van Gennep (A.), Le folklore de la Flandre et du Hainaut français.. 555
Vaugelas, *Remarques*. Voir Commentaires.
*Venjance* (*La*) *Fromondin*. Voir *Yon*.
Vidossi (Giuseppe), L'elemento veneto e friulano del Laudario udinese..... 428
Vinaver (Eugène), Malory's *Morte Darthur* in the light of a recent discovery..... 288
Violet (E.), Le patois mâconnais de la zone de transition entre le francien et le franco-provençal...; préface de A. Duraffour..... 423
Voretzsch (Karl), Lyrische Auswahl aus der Felibredichtung..... 423
Walberg (E.). Voir Guernes de Pont-Sainte-Maxence.
Wartburg (W. v.), Französisches etymologisches Wörterbuch, 29.. 555
Weerenbeck (B.H.J.), Edmont..... 276
— Voir Dubois (Raymond).
Willner (Kurt), Die Greifswalder Fragmente 3-5 des mittelniederländischen Lothringerromans..... 429
Woledge (Br.). Voir *Atre* (*L'*) *périlleux*.

WILSON (W. J.). Voir RICCI (Seymour de).
*Yoçef (Coplas de)*. Voir *Coplas*.
*Yon* or *La Venjance Fromondin*... p. p. Simon R. MITCHNECK..... 180

## CHRONIQUE

Nécrologie : A. Barth, 554 ; W. Meyer-Lübke, 554 ; H. Tiktin, 279.

Hommages : Heinrich Finke, 544 ; Paul Laumonier, 256 ; Vasile Pârvan, 136 ; Hugo Suolahti, 396 ; Ernest Tappolet, 257.

Nomination : Carlo Tagliavini, 134.

Sociétés : Prix Bibesco de la Société de linguistique de Paris, 422.

Périodiques nouveaux : Archivum neophilologicum, 407 ; Boletim de filologia, 128 ; Hispanic Review, 411 ; Revue internationale des études balkaniques, 132 ; Studii italiene, 421 ; Vox romanica, 554.

Publications annoncées : *Nativité de J.-C.* et *Jeu des trois rois* du ms. de la Bibl. Sainte-Geneviève, 134 ; *Garin le Loherain*, 280 ; *Roman de Hem*, 280 ; *Gilles de Chin*, 280, Jean Molinet, *Chroniques*, 280 ; Gautier de Coinci, *Miracles de N.-D.*, 280 ; *Lois . . . du castel de Lille*, 280.

Collections : Anciens textes français, 134, Anejos à la *Revista de filologia española*, 281 ; Beihefte zur *Zeitschrift für romanischen Philologie*, 423 ; Classiques de l'histoire de France au moyen âge, 280 ; Classiques français du moyen âge, 555 ; Collection d'Études latines, 281 ; Cornell Studies in English, 281 ; Hamburger Studien zu Volkstum und Kultur der Romanen, 281 ; Leipziger romanistische Studien, 423 ; Publications of the Institute of French Studies, 280 ; Romanistische Arbeiten, 134 ; Sammlung romanischer Uebungstexte, 280, 423 ; Société de publications romanes et françaises, 134, 422 ; Testi romanzi per uso delle scuole, 280 ; University of Missouri Studies, 281.

INDEX DES MOTS..... 558

*L'administrateur-gérant :* René LEDEUIL.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVI.

# ROMANIA

**Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^**
R.C. 267-188 B. — Chèques Postaux : *Paris 1881.69.*

## CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* paraît par numéros trimestriels (janvier, avril, juillet, octobre). Ces numéros sont adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux : les abonnés résidant à l'étranger peuvent faire adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France ; ils n'auront en ce cas à payer que le prix de l'abonnement pour la France.

## CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les abonnements se font pour l'ensemble des quatre numéros annuels (janvier-octobre).

Prix de l'abonnement annuel :

pour Paris, les départements et les colonies françaises..... **70** fr.
pour les pays étrangers..... **80** fr.

Le montant de l'abonnement peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société* « *Romania* », numéro du compte : Paris 1881.69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte.

2° Directement par l'envoi d'un chèque barré à l'ordre de la *Société* « *Romania* ».

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

## VENTE EN VOLUMES

L'année une fois terminée, et après la publication du quatrième numéro, la *Romania* se vend par volumes annuels.

Prix des volumes antérieurs a l'année en cours :

Paris, départements et colonies françaises..... **120** fr.
Étranger..... **125** fr.

Pour l'année 1934 (t. LX), qui ne comporte que deux fascicules, ces prix sont réduits de moitié.

Les volumes seront adressés franco ; le montant devra en être réglé de la même manière que les abonnements.

Toutes les communications relatives à la publication, aux abonnements et à la vente de volumes de la *Romania* doivent être adressées à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
**2, rue de Poissy, Paris, V^e^.**

# ROMANIA

**Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^**

R. C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*


## AVIS IMPORTANT

L'administration de la *Romania* reçoit encore fréquemment des demandes de numéros 239 et 240 (troisième et quatrième fascicules du tome LX, année 1934).

Elle rappelle que l'année 1934 de la *Romania*, dernière année publiée par la Librairie Champion, ne comprend que deux fascicules, les numéros 237 et 238, complétés par une *table des matières*, mais sans *index des mots* et sans carton de titre.

Pour les abonnés qui ont réglé leur abonnement à l'année 1934 selon les conditions de la Librairie Champion, c'est celle-ci qui s'est engagée à leur fournir, en compensation des numéros 239 et 240, qui ne paraîtront pas, une partie équivalente de la *Table de la Romania, tomes XXXI-LX*, actuellement en cours d'exécution.


MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — MCMXXXVI.